



HAL
open science

Les élites maliennes en quête d'Amérique

Kévin Mary

► **To cite this version:**

Kévin Mary. Les élites maliennes en quête d'Amérique : Migrations internationales pour études et enjeux d'une reproduction sociale inachevée. Géographie. Université de Caen Basse-Normandie, 2014. Français. NNT : . tel-01100649

HAL Id: tel-01100649

<https://theses.hal.science/tel-01100649>

Submitted on 6 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

THÈSE

présentée par

M. Kévin MARY

et soutenue publiquement le 21 novembre 2014

en vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Spécialité : Géographie physique, humaine, économique et régionale (TH 654)
(Arrêté du 7 août 2006)

LES ÉLITES MALIENNES EN QUÊTE D'AMÉRIQUE

**MIGRATIONS INTERNATIONALES POUR ÉTUDES ET ENJEUX D'UNE
REPRODUCTION SOCIALE INACHEVÉE**

Composition du jury

M. Samba Diallo	Professeur de géographie, Université de Bamako (examineur)
M. Jean-Marc Fournier	Professeur de géographie, Université de Caen (directeur de thèse)
M. Patrick Gonin	Professeur de géographie, Université de Poitiers (co-directeur de thèse)
Mme Véronique Lassailly-Jacob	Professeur émérite de géographie, Université de Poitiers (rapporteur)
M. Jérôme Lombard	Directeur de recherche, IRD (rapporteur)
Mme Anne Ouallet	Professeur de géographie, Université de Rennes (examineur)

Remerciements

Si une thèse est à bien des égards un travail solitaire, elle repose également sur les rencontres et échanges qui l'on nourrie.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à Jean-Marc Fournier et Patrick Gonin, qui ont tous deux accepté de diriger ce travail. Depuis Caen ou Poitiers, ils ont su chacun à leur manière accompagner ma démarche jusqu'à son terme. Leur disponibilité et leurs conseils m'ont été précieux dans la réalisation de ce travail.

Ma double appartenance institutionnelle m'a permis d'intégrer le laboratoire Migrinter à l'université de Poitiers. Merci à ses directeurs successifs et à toute l'équipe de m'avoir considéré comme un doctorant à part entière du laboratoire.

Je remercie également Véronique Lassailly-Jacob, Professeur émérite de géographie à l'université de Poitiers et Jérôme Lombard, Directeur de recherche à l'IRD qui me font l'honneur d'être les rapporteurs de ce manuscrit. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Professeur Samba Diallo, venu de Bamako, et à Anne Ouallet, Professeur de géographie à l'université de Rennes d'avoir accepté d'évaluer cette recherche en participant à la soutenance.

Un grand merci aux collègues de l'IUT d'Alençon qui, dans le cadre d'un premier contrat d'ATER au sein du département Carrières sociales, m'ont chaleureusement accueilli. Leur dynamisme et leur bonne humeur ont été contagieux. Ce fut un plaisir de travailler avec eux.

Dans cette aventure, Moussa Touré a joué un rôle tout particulier. C'est lui qui m'a d'abord incité à travailler sur le Mali, puis a été mon guide dans les dédales bamakois. Cette thèse lui doit beaucoup, qu'il en soit ici remercié.

Mes collègues doctorants aussi, trop nombreux pour être tous cités, mais avec qui j'ai pu partager les joies et les difficultés de cette vie de thèse : Clément et Mathieu depuis les débuts ; puis Simon, Étienne, Laura, Camille qui se sont par la suite joints à nous ; Marine, Anne-Laure et Mickaël pour les collègues poitevins.

J'adresse également de sincères remerciements à celles et ceux qui ont accepté de relire des parties de ce travail, en dépit d'emplois du temps que je sais toujours chargés : Nicolas Bautès, Michaël Bermond, Christian Fleury, Thomas Julien, Stéphanie Lima, Benoît Raoulx, Rémi Rouault, Aurélie Varrel, Céline Vivent.

Un merci plus particulier à Nicolas Bautès et Aurélie Varrel, deux « indianistes » qui ont su me tendre la main en m'ouvrant certaines portes.

Enfin, il s'agit de revenir sur les liens tissés grâce à cette recherche : Cheick « Tige » Konaté à Moncton (et Bamako) pour son aide et son amitié, Modibo, Madou et

Sadio, mon « grin » de Washington, Niandou, Sadio, Boulaye. « Tantie », Batcho, Papy et Haby pour les liens plus personnels.

À Fatim, bombardée aux premières loges de cette vie de thèse, qui s'achève enfin.

À mes parents pour leur soutien sans faille.

Sommaire

Introduction générale	1
Première partie	
Qui sont les Maliens d'Amérique du Nord ?	25
Chapitre 1	
Approche historique et statistique de la migration malienne aux États-Unis	27
Chapitre 2	
Les Maliens du Canada. Aspects statistiques et historiques	55
Deuxième partie	
Les attributs d'un groupe social en formation	87
Chapitre 3	
« Envoyer ses enfants ailleurs ». Entre rejet du local et politiques d'attractions des États du Nord	89
Chapitre 4	
Les études en Amérique du Nord à l'épreuve des appartenances sociales	135
Chapitre 5	
Les liens forts. Trajectoires familiales d'un groupe social en formation	199
Troisième partie	
Fragilités, incertitudes et inachèvement de la reproduction	235
Chapitre 6	
Partir étudier en Amérique du Nord. Entre imaginaires migratoires et principe de réalité	237
Chapitre 7	
L'autre diplôme. Stratégies et enjeux autour de l'acquisition d'une double nationalité	285
Chapitre 8	
Incertitudes du retour. « Tenir son rang » dans un contexte volatil	315
Conclusion générale	353
Bibliographie	359
Annexes	397
Tables	409

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Mali est aujourd'hui projeté sur le devant de la scène médiatique internationale. Il figure désormais également au cœur de l'agenda politique français. En l'espace d'à peine deux années, la situation politique de ce pays d'Afrique sahélienne s'est considérablement dégradée: un coup d'État, puis le déclenchement d'une guerre ont non seulement « écorné » l'image du pays à l'étranger, mais l'ont aussi et surtout plongé dans l'instabilité politique générant des situations d'insécurité, voire de danger imminent pour une partie de la population. L'effondrement de la « façade » démocratique malienne suscite d'autant l'attention des observateurs étrangers que ces derniers considéraient ce pays comme un « exemple de démocratie africaine ». Rares étaient alors ceux qui auraient prédit au Mali un tel sort quelques années auparavant. En effet, depuis la chute du régime militaire de Moussa Traoré en 1991, le pays s'est engagé dans un processus de transition démocratique : la tenue, entre le 24 juillet et le 12 août 1991, de la Conférence nationale donnant lieu à la création du multipartisme, constituait sans nul doute une avancée démocratique inédite. Sous le signe du « *kokadjè* »¹, le pays entamait alors une transition prometteuse : les membres de l'ancien régime furent jugés pour crimes de sang et crimes économiques et condamnés à la réclusion à perpétuité, tandis que les militaires auteurs du putsch² se retiraient du pouvoir et organisaient des élections auxquelles ils ne participèrent pas. Depuis, le Mali était classé parmi les « bons élèves » des institutions internationales, qui en retour y investissaient de manière importante. Le pays était alors érigé en véritable modèle

¹ Traduction en langue Bambara du terme « transparence ».

² Dont le leader était le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, qui sera dix ans plus tard élu à deux reprises puis renversé à son tour par les hommes du Capitaine Amadou Haya Sanogo, lors du Coup d'État de mars 2012.

démocratique, les médias étrangers n'hésitant pas à s'en faire l'écho. Cependant, cette réputation n'était pas totalement fondée et des chercheurs pointaient, dès la mise en place de la troisième République malienne en 1992, l'inachèvement, voire les défaillances de cette « démocratie » (Bertrand, 1992, Fay, 1995, Roy, 2005).

C'est dans le contexte politique du deuxième mandat du président Amadou Toumani Touré que cette thèse a progressivement été élaborée. L'auteur du putsch de 1991, ancien militaire, reconverti depuis lors en « démocrate »³, était à la tête d'un régime bénéficiant d'un fort crédit international passant pour l'un des plus stables et des plus « démocratiques » d'Afrique de l'Ouest. Lors de la soutenance de mon mémoire de Master 2, en 2008, j'argumentais de la faisabilité de mon projet de recherche en mentionnant notamment la stabilité politique du Mali dirigé par Amadou Toumani Touré. Cet argument faisait notamment référence à la capacité, suffisamment rare pour être soulignée, de ce pays à s'engager sur la voie de la démocratie après un putsch au cours duquel les militaires ont rapidement su rendre le pouvoir aux civils. À ce moment, aucune restriction au voyage ni aucune menace ne s'appliquaient au Mali pour les ressortissants français.

La situation s'est dès lors lentement, mais sûrement, dégradée. Depuis le Nord du pays, des menaces d'attentats et d'enlèvement, visant particulièrement les ressortissants occidentaux et leurs intérêts locaux, se sont faits de plus en plus pressantes. En effet, les enlèvements d'occidentaux au Sahel par les islamistes d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique se sont multipliés depuis 2008 et les otages étaient détenus, pour une partie d'entre eux au moins, dans le Nord du Mali, devenu entre-temps le « ventre mou » du désert saharien⁴.

L'enlèvement, puis la mort, de deux jeunes Français au Niger en janvier 2011 a profondément marqué nos esprits de jeunes chercheurs travaillant sur cette région du monde. Nous pouvions en effet facilement nous identifier à ces jeunes partis en Afrique dans un cadre assez similaire au nôtre. Cet événement marquera en ce sens un « tournant », faisant dorénavant planer sur nous une « menace » ou un « risque » lors de nos enquêtes de terrain⁵. L'enlèvement, qui s'est déroulé au cœur de la capitale nigérienne, constituait également un signal inquiétant : les risques d'enlèvement

³ Après avoir dirigé la transition politique entre 1991 et 1992, il laissa sa place au président élu Alpha Oumar Konaré. Ce n'est que dix ans plus tard, en 2002, qu'il se présenta et remporta les élections présidentielles. Il sera réélu en 2007.

⁴ Les membres d'Al-Qaïda au Maghreb islamique se sont ainsi adaptés au contexte géopolitique régional. Leur mouvement a été progressivement chassé d'Algérie, suite aux politiques anti-terroristes du gouvernement algérien, et retrouvé de l'autre côté de la frontière, dans le Nord du Mali caractérisé à la fois par l'absence de l'État central et par les revendications autonomistes de certains mouvements politiques Touaregs locaux. De plus, le régime d'Amadou Toumani Touré menait dans cette région une politique de négociation plutôt que de répression avec les preneurs d'otages. Ces différents éléments ont favorisé l'implantation de ces groupes et ont incité ces derniers à se réfugier dans les massifs montagneux du nord malien, d'où ils ont pu y développer leur sanctuaire. Sur ce point, voir notamment Serge Daniel (2012).

⁵ J'étais d'autant plus sensibilisé à cette situation du fait que l'un de ces jeunes, Antoine de Léocour, était un étudiant de la promotion 2007-2008 du Master professionnel « Migrations internationales, conception de projets en coopération pour le développement » dont la formation est dispensée au sein de Migrinter, l'un de mes laboratoires de rattachement, et dont mon co-directeur de thèse est le responsable...

n'étaient a priori plus seulement circonscrits à certaines zones désertiques, mais à l'ensemble du territoire des États sahéliens, y compris dans les capitales, lieux supposés les plus sûrs et les mieux contrôlés par les différents gouvernements de la région. Après Niamey, y aurait-il de nouveaux enlèvements d'occidentaux à Bamako, Ouagadougou ou Ndjamena ? Cette question envahissait à présent nos esprits.

Depuis, le ministère français des Affaires Étrangères a inséré sur la page d'accueil de son site Internet « Conseils aux voyageurs⁶ » un onglet permanent relatif à la « sécurité au Sahel ». Cette région est désormais le plus grand espace frappé par des restrictions formelles émanant du Quai d'Orsay. À partir de 2011, les missions de terrain à Bamako, comme dans le reste du Mali, ont été fortement déconseillées et les déplacements conditionnés à de multiples autorisations préalables.

En conséquence, les projets de thèse sur le Mali doivent sans doute aujourd'hui se faire relativement rares. Les épisodes qui ont conduit le Mali à être amputé pendant plusieurs mois de la majeure partie de son territoire, puis l'entrée en guerre du pays aidé par les armées françaises et africaines constituent à n'en point douter un événement sans précédent pour ce pays⁷. Il y aura désormais un avant et un après. Cette thèse s'achève à ce moment charnière. Elle aspire, à travers son objet, à contribuer à la compréhension de quelques-uns des éléments qui ont pu mener à une telle situation.

Les « élites » maliennes aujourd'hui mises en cause

La crise que traverse actuellement le Mali a mis en lumière un État en plein délitement. Le Coup d'État perpétré en mars 2012 n'en était en réalité pas un. La mutinerie des soldats de la garnison de Kati n'avait pas pour ambition initiale de renverser le président Amadou Toumani Touré. C'est devant le peu de résistance des hommes de la garde présidentielle que ces soldats ont vu une opportunité de donner une autre dimension à leurs revendications en « montant sur Koulouba⁸ ». Sur place, le « pouvoir » s'est effondré de lui-même, sans résistance réelle. Et lorsque les soldats mutins ont pris le contrôle de la télévision d'État dans la même soirée, ils ont justifié à l'antenne la destitution du Président de la République en rappelant « l'incapacité notoire du régime » et « l'inaction du gouvernement à doter de moyens » l'armée dans sa défense du territoire national⁹. Dans l'opinion publique, un discours très critique

⁶ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>. Consulté le 21 mars 2013.

⁷ Sur l'aspect sans précédent de cette crise, voir l'analyse de Lecoq et *al.*, à paraître.

⁸ La colline de Koulouba, qui surplombe l'ensemble de l'agglomération bamakoise, abrite la présidence de la république ainsi que quelques ministères. Aussi dénommée « colline du pouvoir » par les bamakois, elle est le symbole du pouvoir politique malien.

⁹ Depuis janvier 2012, des groupes armés appartenant aux mouvements rebelles touareg ont attaqué des positions de l'armée régulière malienne dans des villes de l'extrême nord du pays. Parmi ces rebelles figuraient d'anciens mercenaires financés par

vis-à-vis des élites politiques du pays s'est développé en rapport à cette « incapacité » et ce « manque de moyens » de l'État. Les pratiques de corruption de ces élites, en particulier celles des généraux de l'armée qui sont notamment accusés d'avoir détourné l'argent destiné à l'entretien du matériel de l'armée, ont été dénoncées comme étant directement responsables de la déroute des militaires maliens dans les villes du Nord. Les élites politiques, quant à elles, sont accusées d'avoir bradé la « démocratie » au profit de pratiques clientélistes généralisées ayant pour objectif principal l'enrichissement personnel. Leur manque de vision politique ainsi que l'absence de posture idéologique réelle ont contribué à les délégitimer aux yeux de la population qui a, pour une bonne part, salué le coup d'État perpétré en mars 2012¹⁰.

Le projet de recherche, tel qu'il a initialement été formulé concernait la compréhension des mobilités de ces « élites » maliennes vers les États-Unis et le Canada. Je m'intéressais aux phénomènes migratoires maliens en choisissant une destination à la fois populaire et relativement nouvelle : l'Amérique du Nord. Sous le terme d'« élites », je souhaitais interroger les rapports qu'entretenaient les groupes sociaux privilégiés, issus des hautes sphères de la société malienne, avec la migration et la mobilité entre leur pays d'Afrique francophone et l'Amérique, essentiellement anglophone et sans lien historique fort avec le Mali. Dans cette perspective, j'envisageais au départ ces « élites » comme des classes dominantes disposant des différentes ressources (économiques, sociales, culturelles, pour reprendre la terminologie des capitaux de Pierre Bourdieu) leur permettant de concentrer l'essentiel des richesses du pays, sinon d'en avoir l'exclusivité, tout en étant mobiles. Même dans un contexte social marqué par une pauvreté endémique comme au Mali, la petite minorité de la population qui concentre l'essentiel des richesses devait être toute puissante, possédant toutes les « qualités » requises pour parcourir le monde et en faire « son jardin », ainsi que de se mettre à l'abri des difficultés rencontrées par la grande majorité de leurs compatriotes. Cette lecture quelque peu « figée » des rapports sociaux au Mali n'avait encore que très peu été confrontée au travail empirique¹¹.

La consultation d'une bibliographie issue de la sociologie critique s'est d'emblée intégrée dans ma « trajectoire de lecture ». Elle renvoyait en effet à des thématiques proches de celles de la géographie sociale et comportait un certain nombre de questionnements sur l'espace. Ils m'ont servi de point de départ à l'analyse des groupes

Mouammar Kadhafi, ayant fui la Libye à la chute du dictateur en emportant avec eux des armes de guerres récupérées dans les arsenaux libyens. Ces rebelles disposaient ainsi d'un armement supérieur à celui de l'armée régulière malienne. Leurs attaques sur certaines villes furent particulièrement violentes. La garnison de la ville d'Aguelhok fut attaquée en janvier 2012 et une centaine de soldats maliens furent égorgés. Cet épisode d'une extrême violence donna lieu à des manifestations de femmes de soldats à Bamako et sera sans nul doute un élément important qui déclencha la mutinerie puis le Coup d'État du 22 mars 2012. Lors de leur intervention télévisée au soir du coup d'État, les soldats mutins font implicitement référence à cet épisode en dénonçant le manque de moyen de l'armée.

¹⁰ Pour une analyse des discours au cours des mois qui ont suivi le coup d'État, voir Gavelle *et al.* (2013).

¹¹ Seul un travail de terrain d'un mois à Bamako avait été effectué dans le cadre du Master 2.

sociaux privilégiés. Ainsi, les travaux de Michel et Monique Pinçon-Charlot (2003, 2005, 2006, 2007) insistent sur la toute puissance de la grande bourgeoisie, qui dispose d'un pouvoir sur l'espace à même de maintenir et, *in fine*, de reproduire sa condition sociale. Anne-Catherine Wagner (1998), dans son étude sur l'expatriation de hauts cadres d'entreprises multinationales, rappelait les facilités à l'émigration octroyées à cette catégorie de migrants par les différents pays récepteurs. Les « élites » maliennes, bien que ressortissantes de l'un des pays les plus pauvres de la planète, n'étaient-elles pas elles aussi en mesure de combiner cet accès privilégié à la mobilité avec la capacité de maintenir et de reproduire leur condition sociale avantageuse ? Si, comme dans le cas français, la puissance sociale se mesure en partie à l'aune de la capacité à être mobile, les « élites » maliennes capables de se rendre en Amérique ne faisaient-elles pas également partie d'une certaine « élite mondialisée » ?

Les différents travaux réalisés sur les élites africaines relevaient en majorité de la science politique (Daloz, 2002 ; Médard, 1992, etc.) et insistent de ce fait plutôt sur les élites politiques au pouvoir (Tessy, 1990). Ces études décrivent effectivement des pratiques d'ostentation de la part de ces dirigeants, mais elles resituaient rarement dans une perspective pluri-générationnelle, et surtout n'accordent pas une place centrale à la migration, tandis que j'allais interroger avant tout les jeunes générations maliennes ayant effectué leurs études supérieures en Amérique du Nord. Un second corpus bibliographique africaniste est constitué de travaux sur l'immigration étudiante africaine en Europe et en Amérique du Nord (Gueye, 2002), mais en définitive, ces travaux africanistes informent donc peu sur l'objet de ma recherche, alors que les études sociologiques réalisées en France analysent un contexte sociétal bien différent de celui du Mali. Je partais à Bamako à la recherche d'une catégorie de jeunes privilégiés, tendant ou souhaitant « s'ouvrir » sur l'Amérique, disposant de moyens financiers *a priori* importants et, le cas échéant, de capacités d'influence sociale leur permettant d'assurer la reproduction de leur mode et leur niveau de vie.

Les travaux de terrain entrepris en 2009, lors d'un séjour à Bamako, puis en 2010 en Amérique du Nord confrontèrent cette grille de lecture à une réalité empirique plus complexe, qui rendait plus difficile, voire impossible, une conceptualisation en termes d'« élites », ou de « classe dominante » aux délimitations claires et relativement figées. Ils incitaient au contraire à une vision plurielle et dynamique de ces groupes sociaux. Peut-être devait-on plutôt penser, avec Jean-François Bayart, à une classe dominante en cours de formation (Bayart, 2006, 2008) dans le contexte malien ? Ce dernier se déclare en effet également « à la recherche de la classe dominante » (*Ibid.*, p. 222).

Pour une « géographie sociale des migrations maliennes ». Articuler géographie sociale et géographie des migrations

Cette recherche est avant tout un travail de géographie sociale, articulé à la question des phénomènes migratoires. Autrement dit, il s'agit ici d'étudier la société malienne à travers le prisme de ses migrations internationales - importantes au demeurant - dans une perspective attentive aux rapports sociaux et aux rapports à l'espace, éventuellement inégaux, qui existent entre des « élites » et le reste de la société.

Force est de reconnaître que ce choix théorique est dû, au moins en partie, à mon intégration au sein de deux laboratoires : ESO-Caen, au sein de l'UMR ESO (Espaces et Sociétés) et MIGRINTER. Cette double appartenance suppose dès lors de se familiariser, puis procéder à deux manières, parfois différentes, d'envisager et de faire de la recherche. Si leurs objets et certaines de leurs grilles d'analyse diffèrent, ces deux laboratoires sont loin d'être incompatibles et se complètent en l'occurrence l'un l'autre. « L'équipe de géographie sociale de la France de l'Ouest », à la manière dont sont parfois dénommés, depuis la fin des années 1970, les membres de l'UMR ESO, comme le rappellent Raymonde Séchet et Régis Keerle (2009), trouve sa cohésion non dans un objet spécifique, mais plutôt dans une façon d'envisager la recherche¹². Autrement dit, les objets de recherche de ses membres peuvent apparaître variés¹³, mais les outillages théoriques mobilisés (de traditions marxistes) sont censés converger vers une géographie sociale, qui se veut une géographie des inégalités (Fournier et Raoulx, 2003). Au sein de cette unité de recherche, mon appartenance au site caennais constitue également un aspect important de mon parcours et de mon identification à une manière d'envisager le travail de chercheur. J'ai d'abord été formé à la géographie, et ce depuis ma licence, par des enseignants membres de ce laboratoire. Le site caennais présente ensuite la particularité d'être vu comme étant l'un des « berceaux historiques » de la géographie sociale telle qu'elle est pratiquée en France¹⁴. La parution du « manuel de géographie sociale », publié en 1984¹⁵, a en effet constitué une étape importante de ce processus qui a beaucoup marqué la géographie sociale caennaise, tant dans la recherche que dans la formation universitaire¹⁶. Aussi, la problématique de cette thèse a été élaborée avant tout en fonction de cette façon d'envisager la géographie.

Mon rattachement, plus tardif, au laboratoire MIGRINTER constitue également un élément important de mon itinéraire de chercheur. C'est lors d'un Master 2 que j'ai pris contact avec ce laboratoire spécialisé dans l'étude des migrations.

¹² C'est du moins historiquement autour d'une certaine « posture » de recherche de tradition marxiste que s'est développé, à partir des années 1980, l'UMR ESO.

¹³ Ceci d'autant plus que l'UMR ESO regroupe cinq laboratoires répartis dans cinq universités de la France de l'Ouest (Angers, Caen, Le Mans, Nantes, Rennes). Cette Unité Mixte de Recherche (UMR) concentre 80 chercheurs et environ 90 doctorants. Pour un aperçu synthétique de l'UMR ESO, voir : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?rubrique27>

¹⁴ Roger Brunet a, lui, utilisé en 1986 l'expression de « lieux saints » pour désigner « les lieux qui étaient alors les plus impliqués, ou plus exactement les chercheurs les plus investis, dans l'essor de la géographie sociale, en l'occurrence des géographes de Caen, Lyon, Pau » (Séchet, Veschambre, 2006, p. 15).

¹⁵ Frémont, Armand, Chevalier, Jacques, Hérim, Robert, Renard, Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

¹⁶ En effet, les principaux contributeurs de ce manuel, à savoir Armand Frémont et Robert Hérim, sont tous deux caennais.

MIGRINTER, à l'inverse de l'UMR ESO, a opéré un choix plus thématique. Créée en 1985 par Gildas Simon, l'unité de recherche MIGRINTER a regroupé des chercheurs spécialisés dans la thématique des migrations internationales. Dans les années 1980, cela représentait un choix engagé : celui de travailler sur un objet de recherche encore marginal, et ce, dans un contexte de crise économique, d'« arrêt » de l'immigration de travail et de montée du chômage et du racisme. En adoptant une vision à contre courant des idées reçues sur l'immigration, la démarche de MIGRINTER se présentait comme un positionnement engagé. Ce laboratoire, composé essentiellement de géographes¹⁷, proposait également une lecture transversale des phénomènes migratoires, en ce sens qu'elle incluait à la fois les pays d'arrivée, les pays d'origine, voire également les pays de transit. Cette vision apparaissait assez enthousiasmante au regard de mon projet puisque je souhaitais, par le prisme de la migration, m'interroger essentiellement sur la société malienne. En cela, je me situais au cœur de l'un des axes du projet scientifique de MIGRINTER, comme l'indique Gildas Simon lorsqu'il rappelle que ce laboratoire :

« Inscrit une partie importante de son effort de recherche dans l'étude des relations migratoires entre pays du Sud et pays du Nord et l'analyse des effets de ces relations dans les sociétés d'origine » (Simon, 1995, p. 143).

C'est au final l'articulation de ces deux approches de la recherche, matérialisée par ces deux appartenances institutionnelles et scientifiques, qui m'a permis d'associer une géographie sociale sensible aux inégalités et une géographie axée sur la thématique des migrations. La thèse de la géographe Chadia Arab, sur la migration des Aït Ayad depuis le Maroc (2009), constitue à ce titre un exemple de la richesse que peut représenter un tel croisement¹⁸.

« L'intérieur » et « l'extérieur »

Des stratégies marquées par l'extraversion

La société malienne connaît une émigration importante. La nature même de cette émigration ne permet pas de mesurer de manière précise le nombre de Maliens vivant à l'étranger¹⁹. On dispose cependant d'estimations qui indiquent qu'une part

¹⁷ Dont un certain nombre travaillant sur des terrains africains proches du mien.

¹⁸ Chadia Arab a effectué sa thèse entre les laboratoires MIGRINTER et ESO-Angers, sous la direction d'Emmanuel Ma Mung et Christian Pihet. Cependant, à l'inverse de cette thèse, le laboratoire de rattachement principal de Chadia Arab était MIGRINTER et non le site d'ESO.

¹⁹ L'émigration malienne est avant tout interne au continent africain, soit dans des pays qui enregistrent peu et/ou mal le nombre de leurs migrants (Côte-d'Ivoire, Guinée, Congo, etc.), soit dans des pays où l'on ne recense pas les Maliens car ils peuvent y

importante de la population malienne vit à l'étranger : selon ces estimations (dont les différences peuvent être importantes), entre 2,7 et 4,5 millions de Maliens étaient expatriés en 2001²⁰. Sur une population totale d'un peu plus de 15 millions d'habitants²¹, cela représente un contingent important. Sans entrer dans le débat sur les enjeux politiques liés à cette émigration²², force est de reconnaître que l'ampleur du phénomène migratoire au Mali représente un enjeu social important.

Certes, la migration internationale suppose la possession d'un certain nombre de ressources (financières, mais aussi sociales et informationnelles) nécessaires et, en conséquence, les Maliens les plus pauvres se voient contraints de rester sur place (Gonin, Kotlok, 2012)²³. Cependant, la migration internationale concerne aujourd'hui, au Mali, une pluralité de mondes sociaux : du ressortissant des villages de la vallée du fleuve Sénégal partant séjourner dans les foyers de la banlieue parisienne (Gonin, 1997), au fils de ministre que l'on a envoyé faire ses études aux États-Unis, en passant par le riche commerçant parti faire fructifier ses affaires à Brazzaville (Whitehouse, 2012). Ces migrations apparaissent non exclusives à un groupe social en particulier et les « élites » n'ont, en l'occurrence, pas le monopole de la migration internationale. Ces dernières n'en entretiennent pourtant pas moins un rapport privilégié à l'environnement extérieur, comme l'ont notamment montré les travaux de Jean-François Bayart et de Frederick Cooper sur les sociétés africaines, à travers le paradigme de l'extraversion :

« Les groupes dominants qui détiennent le pouvoir en Afrique noire [vivent] pour l'essentiel des rentes que leur assure leur position d'intermédiaires vis-à-vis du système international » (Bayart, 2006, p. 47).

Si Jean-François Bayart indique ici que les élites tirent l'essentiel de leurs revenus de cette position d'interface avec l'extérieur, il ajoute qu'elle constitue l'élément primordial de l'accès à la richesse dans les contextes africains :

« Le rapport à l'environnement extérieur est une ressource majeure du processus de centralisation politique et d'accumulation économique » (*Ibid.*, p. 45). « L'Afrique reste en phase avec celui-ci par l'intermédiaire de toute une série d'échanges : en particulier par l'aide privée et publique au développement qu'elle reçoit, par ses exportations de produits

entrer sans visa (Maroc, Algérie). Ensuite, la migration malienne dans les pays du Nord est composée d'une part importante de personnes « sans papiers » ou sans titres de séjours en règle et s'avère donc par définition difficile à mesurer.

²⁰ Le chiffre de 2,7 millions est avancé par la Direction Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) et repose sur les enregistrements dans les différents consulats maliens. On peut donc estimer, sans prendre de risque, que ce chiffre est sous-évalué. Le gouvernement malien, quant à lui, par le biais du Ministère des Maliens de l'Extérieur, estime que les Maliens expatriés seraient 4,5 millions. Ce chiffre apparaît au contraire artificiellement « gonflé » non parce qu'il prend en compte la population « sans papier », mais parce qu'il considère comme Maliens expatriés les enfants de migrants nés à l'étranger.

²¹ Estimations, en 2009.

²² Et la volonté de certains pays, notamment la France, de restreindre l'émigration malienne via des « accords de réadmission dans le cadre de la gestion concertée des flux migratoires », que le gouvernement d'Amadou Toumani Touré s'est toujours refusé à signer, en dépit de la forte pression exercée par Nicolas Sarkozy.

²³ Gildas Simon dit d'ailleurs que « ce n'est pas « la misère du monde » qui émigre », en référence au contexte mondial des migrations internationales (Simon, 2008, p. 119).

primaires [...], par ses importations de biens de consommation ou de biens durables, par le biais de sa dette extérieure et intérieure [...], par l'émigration » (*Ibid.*, p. XXXI).

Plus précisément, c'est l'appropriation, à titre personnel, des ressources venues de l'étranger qui permet l'enrichissement, ce que Béatrice Hibou nomme « l'économie de pillage » et dont elle précise qu'elle est organisée par les élites au pouvoir (1997, p. 107). À ce titre, le Mali ne fait selon nous pas exception aux thèses de Jean-François Bayart, et ce, d'autant plus que le pays s'inscrit « dans un milieu [géographique] soudano-sahélien fragile en ressources productives » (Bertrand, 2011, p. 25). S'agissant de l'aide internationale, il suffit de penser aux « villas de la sécheresse » de Bamako, édifiées grâce au détournement de l'aide humanitaire par des proches du régime militaire de Moussa Traoré lors des sécheresses survenues dans les années 1980²⁴ ou, plus récemment, à l'arrestation du Ministre de la santé en 2010, suite à un scandale de détournement de fonds octroyés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'aide humanitaire, tout comme l'aide au développement, deviennent ainsi une véritable « arène du pouvoir » (Hibou, 2011, p. 138). Les multiples scandales qui ont éclaboussé des cadres de la douane malienne²⁵ reflètent également l'aspect stratégique de cette position de contrôle des importations et des exportations qui constitue « un dispositif fondamental de l'exercice du pouvoir et de la domination » (Hibou, 2011, p. 31). En effet, les douanes représentent l'une des principale recette fiscale pour l'État²⁶ (*Ibid.*, p. 110).

L'émigration, enfin, si elle est généralement associée à la pauvreté, concerne également les groupes dominants au Mali, comme nous l'avons vu. Ces derniers y ont notamment recours dans le cadre des stratégies éducatives qu'ils mettent en place pour leurs enfants. Il est de notoriété publique aujourd'hui au Mali que les chefs d'État, ministres et autres grands commerçants préfèrent, pour les études supérieures de leurs enfants, les bancs des universités étrangères à ceux du Mali. L'émigration des « élites » se traduit ici par la « migration étudiante » de leurs enfants dans des pays étrangers. Il s'agit en effet de l'une des priorités des groupes dominants, dès lors qu'ils accèdent à un certain niveau d'enrichissement, comme l'a souligné Jean-François Bayart :

« Les positions de pouvoir sont les voies prioritaires, voire monopolistiques, qui mènent aux [...] ressources culturelles, déterminantes maintenant que la maîtrise du savoir occidental conditionne celle de l'État et de l'économie. Dès les débuts de la colonisation, l'école a puissamment concouru au modelage de la stratification sociale. Cela est demeuré si vrai qu'elle est l'un des enjeux les plus valorisés des stratégies individuelles, sociales ou

²⁴ Sur ce point, voir notamment l'article d'Alain Gresh, « le Mali des militaires à l'école du FMI », *Le Monde diplomatique*, février 1986.

²⁵ Un scandale impliquant l'importation d'hydrocarbures a éclaté en 2004, sous l'administration d'Amadou Toumani Touré. Sur cet épisode, voir Le Sphinx, « *ATT-cratie : la promotion d'un homme et de son clan. Tome 1* », p. 39-41.

²⁶ Mariam Traoré, la femme de l'ancien dictateur Moussa Traoré, ne s'y est pas trompée lorsqu'elle a fait nommer au poste de directeur général des douanes son propre frère. Sur cet aspect, voir notamment Catherine Coquery-Vidrovitch dans son article sur « les convulsions et la chute de la dictature malienne », *Le Monde diplomatique*, avril 1991.

ethniques. [...] Les instruments éducatifs font l'objet d'une gestion toute politique de la part des gouvernants, l'appartenance aux catégories dirigeantes de l'État est l'un des critères saillants de cette inégalité devant le savoir [...]. La distribution des bourses, les inscriptions dans les prestigieuses universités occidentales [...] quand ils n'obéissent pas aux desseins explicites et immédiats du pouvoir, n'en reflètent pas moins sa structure radicale » (*Ibid.*, p. 104).

De surcroît, le contexte éducatif malien se caractérise par la fragilité de son système d'enseignement supérieur, qui est confronté à une crise endémique²⁷ (bien qu'un ensemble de grandes écoles ait été créé à Bamako dès 1962, « l'université du Mali » n'a ouvert ses portes qu'en 1996). Les effectifs pléthoriques des différentes universités et grandes écoles maliennes ainsi que les grèves à répétitions, qui transforment bien souvent les années universitaires en « années blanches », contribuent à dévaloriser l'enseignement local et à le rendre logiquement peu attractif pour les familles au fort capital économique. Ces différents éléments ont contribué à développer un processus de formation des « élites » dans les universités étrangères²⁸. En retour, cette situation a participé à faire de l'université malienne un lieu de relégation où se concentrent la fraction inférieure de la classe moyenne et les classes populaires, les « élites » ayant opté pour des itinéraires privilégiant « l'extérieur »²⁹.

Aussi, les stratégies scolaires de ces « élites », marquées par le processus d'extraversion, éclairent un aspect de la dimension spatiale des rapports sociaux au Mali, à la manière dont l'ont formulé les auteurs du manuel de « géographie sociale » :

« Le système scolaire est au centre du système social. Il est l'un des agents les plus déterminants de sa reproduction. [...] Aussi l'école, la scolarisation, ses filières et ses diplômes, constituent un enjeu majeur, ce dont ont tout à fait conscience les catégories sociales attachées à leur position dominante. Leurs stratégies scolaires qui, en dernière analyse visent à confirmer et conforter le statut quo social, s'effectuent par le choix des filières et des établissements scolaires. Ces stratégies ont des dimensions spatiales fort significatives » (Frémont *et al.*, 1984, p. 126).

Vu sous cet angle, les migrations étudiantes apparaissent en relation avec les positions sociales des familles. Elles sont selon nous l'indice d'un projet scolaire familial fort, comme l'a indiqué Jean-François Bayart. Elles renseignent également sur l'idée que se font les « élites », ou groupes sociaux dominants, du rôle et des possibilités du système éducatif, ainsi que des itinéraires appropriés pour se ménager les meilleures chances. Ces itinéraires géographiques, en l'occurrence, semblent passer systématiquement par les pays étrangers et constituent en cela un vecteur d'inégalités sociales entre ceux qui

²⁷ Voir à ce sujet Drissa Diakité, 2000, « La crise scolaire au Mali », *Nordic journal of African Studies*, n°9, p. 6-28. Ou encore Issiaka Bagagyogo, 2007, « La crise de l'enseignement supérieur au Mali », in Adebayo Olukoshi et Mohamed Chérif Diarra (dir.), *Enjeux du financement et de la planification de l'éducation en Afrique*, Dakar, ADEA, p. 18-32.

²⁸ Ce processus n'est par ailleurs pas nouveau et remonte dès avant les indépendances.

²⁹ Cette situation n'est pas spécifique au Mali et s'observe dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest. Pour une illustration sur le cas sénégalais, voir Harouna Sy, « Les carabins de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar : diagnostic des inégalités, autopsie des parcours », *Autrepart*, n°59, p. 161-179.

peuvent se permettre de partir étudier à l'étranger, et les autres, qui demeurent en quelque sorte « assignés à résidence ». Des disparités spatiales liées aux études supérieures apparaissent ainsi au Mali, qui ne s'appliquent non pas tant à l'échelle nationale³⁰, mais plutôt à l'échelle internationale, opposant « l'intérieur » et « l'extérieur » des frontières nationales.

L'«extérieur» : un espace fragmenté

Les migrations pour études à partir du Mali ont débuté pendant la période de la colonisation du pays par la France et c'est en « métropole » qu'ont été envoyés les premiers étudiants maliens. L'indépendance du Mali en 1960 ne marque pas une rupture avec cet héritage colonial, bien qu'un nouveau pôle de formation apparaisse, en URSS. Cette situation trouve son origine dans l'option politique « socialiste » choisie par le Mali nouvellement indépendant, sous l'égide de son premier président, Modibo Keita, qui dirige le pays de 1960 à 1968. Les deux décennies suivantes sont ensuite marquées par l'entrée des pays d'Amérique du Nord dans l'espace des destinations pour études. Les États-Unis et le Canada s'imposent en effet comme de nouvelles destinations au moment où les pays européens sont confrontés à la crise. Ces dernières années, l'horizon s'est encore élargi et de nouveaux pôles ont émergé. Il s'agit d'une part de la Chine (Bredeloup, 2014), qui est aujourd'hui l'un des principaux pays donateurs de bourses d'études, et d'autre part des pays du Maghreb qui se sont récemment imposés comme des destinations importantes pour les études des Maliens (Mazzella, 2007 ; 2009)³¹.

Au total, ces différentes destinations renvoient à des États inégalement développés et rappellent qu'évoquer l'espace « extérieur » au Mali suppose de penser la diversité des pays où partent étudier les jeunes Maliens. Ne pourrait-on pas reprendre à ce sujet les propos de Pierre Bourdieu lorsqu'il affirme qu'il n'y a « pas d'espace qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales » (1993, p. 251) ? Dans une telle conception, le fait de pratiquer certains espaces plutôt que d'autres équivaut à marquer une différence, une distance entre son groupe social et les autres, dans le sens où « la position d'un agent dans l'espace social s'exprime [aussi] dans le lieu de l'espace physique où il est situé » (*Ibid.*, p. 252). De fait, en évoquant la constitution de ce champ migratoire international, une dichotomie principale n'apparaît-elle pas lorsque l'on mentionne les « destinations de prestige » que sont la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Canada, ou encore l'Espagne – en bref les pays

³⁰ L'Université de Ségou, ouverte en janvier 2012, est la seule qui existe en dehors de la capitale, Bamako.

³¹ Le tableau dressé ici rend compte des principaux pôles de formations supérieures à l'étranger pour les étudiants maliens. En cela, il n'est pas exhaustif. Il existe en effet d'autres espaces de formation disséminés ailleurs (dans la péninsule arabique notamment, ou encore en Afrique du Sud).

occidentaux au fort différentiel de développement économique avec le Mali – et les destinations africaines, à la fois plus proches géographiquement et relativement communes³², représentées par des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Sénégal ou encore le Gabon ? Entre ces deux pôles sont apparus plus récemment les pays du Maghreb ou encore la Chine, sortes « d'espaces intermédiaires », qui renvoient à la diversité « des Suds », et qui ne restent *a priori* assimilables à aucun des deux pôles précédemment mentionnés.

En définitive, ces différents « extérieurs » apparaissent dissemblables. Cet aspect entre en contradiction, ou du moins vient complexifier la référence émiqne à « l'extérieur », communément reprise au singulier dans les conversations quotidiennes au Mali.

De la difficulté à catégoriser le social

Des « élites » maliennes ?

Le concept d'élites, qui a connu de profonds renouvellements depuis sa naissance (Lefèrme-Falguières et Van Renterghem, 2000), est aujourd'hui le plus souvent utilisé dans un but de désapprobation ou de rejet (Coenen-Huther, 2004, p. 2). D'une manière générale, son utilisation renvoie à deux conceptions différentes de la société (Boudon et Bourricaud, 1994, p. 225-232). La première est celle où les élites, du fait de leurs compétences et leurs performances propres, représentent les individus situés « au sommet » des différentes hiérarchies (approche pluraliste). La seconde suppose, au delà des différentes hiérarchies, la capacité d'une élite dominante d'imposer à l'ensemble de la société ses valeurs (approche dite « holiste »). Cette seconde approche se veut moins neutre, car lorsqu'elle est associée à la prise en compte des rapports de pouvoir, elle pose le problème de la légitimité de ces « élites » (Mills, 2012). C'est dans cette deuxième acception que nous nous inscrivons. On rejoint-là le sociologue américain Shamus Khan pour qui l'étude des élites signifie d'entreprendre une analyse « par le haut » des inégalités (2012, p. 362).

Si la notion d'élite s'avère polysémique, elle présente cependant l'avantage d'être un terme englobant (Dubues, 2009, p. 13). En ce sens, elle est un outil qui permet de ne pas circonscrire ou segmenter trop rapidement notre objet de recherche qui se caractérise par une pluralité de situations sociales. Ce terme présente par ailleurs

³² L'essentiel de l'émigration malienne se déploie à l'intérieur du continent africain. Sur ce point, voir notamment Lessault et Bauchemin, 2009.

également l'avantage d'être facilement identifiable et compris intuitivement en dehors du champ scientifique, ce qui, potentiellement, en accroît sa portée.

Parler d'« élites » dans un pays dit « du Sud », renvoie également à un débat théorique autour la dépendance des sociétés du « Sud », à l'échelle mondiale. La théorie de la dépendance, élaborée à partir des contextes latino-américains, permet à la fois de situer ces « élites » dans le contexte mondial des inégalités entre « Nord » et « Sud », et de pointer la responsabilité de ces mêmes « élites » dans cette situation qui se pérennise (Gunder Frank, 1971, Fanon, 2002, Bresser-Pereira, 2009). La « dépendance » du continent africain a notamment fait l'objet de discussions dans le cadre du « débat kenyan », animé entre 1975 et 1985 par la *Review of African Political Economy* (Roy, 2010, p. 97 ; Grignon, 1996, p. 495)³³. Cette question fut plus tard revisitée par J.-F. Bayart dans l'emploi du concept d'extraversion.

Si l'on choisit d'utiliser le terme d'« élite » de manière extensive en incluant les travaux qui ne mobilisent pas explicitement cette notion, il s'avère que la dénomination des groupes sociaux privilégiés demeure un problème non résolu. Cette difficulté de nommer les classes dominantes se retrouve chez différents auteurs dont aucun ne semble entièrement satisfait du (ou des) terme(s) qu'il emploie. Il en va ainsi d'André Gunder Frank, qui parle de « lumpen-bourgeoisie », tout en indiquant :

« On m'a dit que je ne devrais jamais employer le mot « bourgeoisie » parce qu'il implique une formation ou un procès social qui n'a pas eu et n'aura jamais lieu en Amérique latine, coloniale et néo-coloniale. Mais je n'ai pas su comment remplacer ce mot. « Classe dominante » ne me satisfait pas davantage ; « oligarchie » comporte des implications trop équivoques [...] je laisse les termes « aristocratie » ou « classe moyenne », à certains idéologues de l'impérialisme et de ladite classe en Amérique latine. En sorte que je choisis de conserver le mot « bourgeoisie » et d'y ajouter l'épithète « lumpen » » (1971, p. 15-16).

Jean-François Bayart, quant à lui, récuse le terme de « bourgeoisie nationale » dans le contexte africain :

« La notion de « bourgeoisie nationale » est elle-même contestable. [...] Le terme de « classe compradore » devrait [lui] être préféré. [...] L'adhésion de l'Afrique à l'éthos bourgeois demeure incertaine et très contrastée d'une région à l'autre. [...] Historiquement, la bourgeoisie en Europe s'est constituée par rapport à une classe dominante établie, l'aristocratie. [...] La thématique de la « bourgeoisie nationale » ne nous renseigne en rien sur les classes anciennes vis-à-vis desquelles celle-ci se définit en Afrique » (2006, p. 134-138).

D'ailleurs, l'emploi d'un terme pour désigner ces catégories, n'exclut pas automatiquement l'emploi d'autres termes car il est fréquent que les auteurs passent

³³ Jean Copans a contribué à introduire ce débat auprès du public français dans un article publié en 1981 dans les colonnes du *Monde Diplomatique*. Il constitue une bonne entrée en matière pour qui souhaite se familiariser avec ce débat.

d'un concept à l'autre, éclairant ici encore la difficulté d'appréhender des réalités forcément plurielles et complexes. D'un point de vue plus conceptuel, la théorie des élites ne s'oppose pas nécessairement à celle de la lutte des classes (Coenen-Huther, *op. cit.*, p. 3) comme le prouve l'utilisation du concept d'élites, qui « fait partie du vocabulaire des auteurs se réclamant de la théorie des élites tout comme ceux se situant dans la tradition marxienne » (Dahrendorf, cité par Coenen-Huther, *op. cit.*, p. 28).

En définitive, outre le fait qu'il ait été peu travaillé en géographie³⁴, nous considérons le concept d'élite opératoire dans la mesure où il permet de rendre compte d'un certain nombre de réalités sociales (comme la mobilité sociale) et qu'il « permet surtout d'étudier une société telle qu'elle se voit ou telle qu'elle se rêve [dans la mesure où] les élites offrent le miroir déformant d'une société et de ses aspirations » (Lefèrme-Falguières et Van Renterghem, *op. cit.*, p. 67).

Les « élites » dans les contextes africains et maliens

« Il n'existe pas d'une manière générale de consensus quant à la définition du mot « élite », il n'en existe pas non plus en ce qui concerne son usage dans l'étude des sociétés africaines » rappelle Bakary Tassy (1990, p. 11), en ajoutant qu'il est « nécessaire de mentionner qu'étudier les élites ne signifie nullement l'adoption d'une perspective élitiste de l'histoire ou des faits sociaux. (...) Il ne s'agit pas d'étudier les « meilleurs » en général » (Tassy, *op. cit.*, p. 36).

Plutôt que de naturaliser ou de réifier la catégorie d'« élite », il importe donc de la contextualiser au regard des sociétés africaines en général et de la société malienne en particulier. Cela implique de penser les « élites » de manière relationnelle, à l'instar de la tradition sociologique portant sur les classes sociales. Il s'agit donc de penser la relation entre ces « élites » et le reste de la population. Appartenant au même corps social, ces deux « groupes » ne sont en effet pas déconnectés l'un de l'autre, bien que leurs différences, en termes niveau de vie notamment, soient le plus souvent importantes.

Ainsi, il paraît important de rappeler l'ampleur des inégalités sociales, que l'on pourrait qualifier de « spectaculaires », présentes dans la société malienne où les plus pauvres (qui constituent une majorité, faut-il le rappeler) sont soumis à « l'insécurité alimentaire » (Arditi *et al.*, 2011). Et, sans nier les pratiques de redistribution de la part des puissants qui existent bel et bien et qui contribuent sans doute à garantir un

³⁴ La notion d'élite a principalement été travaillée en sociologie (Coenen-Huther, *op. cit.*).

certain *statu quo* social, force est de reconnaître (et de constater empiriquement) la violence des relations sociales et la dureté des conditions de vie vécues par la grande majorité de la population de ce pays.

C'est pourquoi il nous paraît important de penser la société malienne, avant tout, dans sa banalité. Car au delà des particularités propres aux sociétés africaines mises en évidence par les africanistes et en particulier les pratiques de redistribution effectivement importantes des *big men* (Médard, 1992, Daloz, 2002), la répartition des richesses aux mains de quelques-uns ne permet cependant pas, comme l'indique Jean-Pascal Daloz, que « très peu de personnes [restent] complètement hors jeu » des pratiques redistributives (Daloz, *Ibid.*). Il semble qu'au contraire, la majorité soit bel et bien privée des besoins les plus élémentaires. L'adoption d'une lecture des « élites » maliennes en termes de distinction, propre notamment à la sociologie de Pierre Bourdieu (1979), nous semble opératoire dans la mesure où elle permet d'indiquer que ces catégories ne doivent pas être déconnectées, dans l'analyse, d'une population qui, dans une large mesure, fait face à des situations endémiques de sous-nutrition et de malnutrition (Marie, 2011). Dans une telle conception, il convient de garder en tête que les « élites » sont avant tout la partie de la population qui a pu « sortir de la pauvreté » (*Ibid.*).

Pour ces raisons, nous entendons la catégorie d'« élite » comme une dynamique et un rapport de pouvoir au sein de la société toute entière, plutôt que comme un agrégat définitif et isolé. En tentant d'éviter une lecture « surplombante » de la société malienne, uniquement par le prisme de ses élites, nous espérons au contraire pouvoir mettre la réalité de la domination de ces acteurs en regard de celle du manque chronique de nourriture et de l'expérience de la faim du « petit peuple des affamés permanents » (Arditi *et al.*, 2011, p. 24). L'influence de Jean-François Bayart se fait ici sentir en rappelant l'un des aspects les plus concrets de la « politique du ventre », à savoir que les « élites », elles, sont en capacité de « bouffer³⁵ ».

Au Mali, les familles que nous étudions représentent donc les catégories sociales les plus privilégiées. Il s'agit des familles les plus riches de Bamako, au sein desquelles on trouve des parents occupant de hautes fonctions dans l'appareil d'État (Président de la république, ministres, généraux de l'armée, directeurs de cabinet, etc.) ou encore des personnes ayant fait fortune dans le commerce ou les affaires (grands commerçants, industriels, etc.)³⁶. Les enfants issus de ces familles sont communément appelés *Fàama Dén*³⁷ en bambara, ou encore « enfant de riches » ou « fils à papa » dans leur formulation en français du Mali. Ces dénominations relèvent de jugements

³⁵ Selon la formulation employée dans le français du Mali. Sur les autres significations de l'expression « politique du ventre », voir Bayart, 2006, p. 11-12., et Fay, 1995, p. 23.

³⁶ Même si, dans la pratique, ces deux catégories s'avèrent largement poreuses et dépendantes l'une de l'autre. Cet aspect sera notamment discuté dans le chapitre 5.

³⁷ Littéralement « enfant des puissants », de *Fàama*, puissant et *Dén*, enfant.

généralement péjoratifs l'encontre de « ceux qui ont tout » et sont fortement enviés, même si le rapport aux riches est à bien des égards un rapport ambigu, à l'image de ce que le politiste Comi Toulabor a observé chez les jeunes togolais. Il y indique que « la société dans son ensemble, entretient avec la richesse, et en particulier l'argent, des rapports complexes qui ne permettent pas une prise de position claire » (2008, p. 120). Néanmoins, les « fils à papa » constituent l'une des figures de la richesse matérielle à laquelle on aspire, face à l'inégal accès de tous à cette dernière. Ils figurent à ce titre en bonne place des conversations ordinaires dans les « grins » ou autres lieux de sociabilité. Le fait qu'ils puissent à Bamako être ciblés lors des émeutes, comme le rapporte la politiste Johanna Siméant (2014, p. 105), nous semble représenter l'un des signes les plus parlant de la relation qu'ils entretiennent avec le reste de la société. Plusieurs de nos interlocuteurs ont ainsi mentionné au cours de l'enquête que leur maison avait pu être incendiée par des émeutiers qui savent cibler telle ou telle villa appartenant à tel ou tel « puissant ».

Problématique et questionnements

Notre démarche pourrait se résumer à ce simple questionnement : quelles sont les interactions qui se jouent entre les migrations pour études et la reproduction des groupes sociaux dominants au Mali ? Nous avons tenté d'y répondre en partant d'une destination dont on s'accorde à dire qu'elle contribue actuellement à réorienter les flux étudiants africains : l'Amérique du Nord. Il s'agira donc de tester cette hypothèse d'un fort attrait pour ces pays parmi les élites et d'analyser d'une manière plus générale quelles sont les dynamiques locales qui contribuent pour ces acteurs à opter pour ces pays étrangers comme lieux de formation universitaire.

L'objectif sera ensuite de saisir les différents enjeux qui entourent l'expérience ainsi que les diplômes acquis en Amérique du Nord. Comment s'opère pour les jeunes de ces familles le basculement d'un environnement francophone à un environnement anglophone américain ? L'acquisition d'un diplôme constitue-t-elle l'objectif unique de ces migrations ? Comment se négocient ces titres universitaires dans le contexte malien ? Permettent-ils l'obtention d'un capital culturel et symbolique légitimé par la société malienne ? Notre problématique, centrée sur la catégorie des élites, incite en dernier lieu à s'interroger peut-être moins sur la notion de mobilité sociale que sur celle de reproduction sociale. Dans la mesure où ces jeunes pourront au mieux conserver le même statut social que leurs parents, notre démarche s'intéresse, *in fine*, à la reproduction des groupes sociaux dominants dans les structures du pouvoir politique et économique malien.

Le terrain et ses méthodes

Des terrains longs

Les différents terrains qui constituent ce travail de thèse se situent au cœur de l'analyse car, comme l'écrivait Bernard Kayser (1978), « sans enquête, pas de droit à la parole ! »³⁸. Ils ont donc consisté en des terrains longs de plusieurs mois, échelonnés sur trois années (carte 1).

Un premier terrain, le plus long, a eu lieu au Mali, à Bamako, en 2009. Durant 7 mois, j'ai arpenté les rues de la capitale malienne³⁹ à la rencontre des histoires et des contacts de celles et ceux rentrés de leurs études en Amérique du Nord. À la suite des premiers entretiens, par arborescence, plusieurs réseaux sociaux se sont dévoilés. Les migrations maliennes vers les États-Unis et le Canada étant par nature hétérogènes, l'échantillon s'est également constitué par contraste, en interrogeant des personnes parties pour des raisons autres que les études, et ce, afin de permettre d'ouvrir la voie à la comparaison entre les différents profils de migrants.

Le choix de Bamako comme espace d'enquête au Mali se justifie par le poids démographique de la capitale malienne par rapport à l'ensemble du réseau des villes du pays. En effet, Bamako, avec ses 2 millions d'habitants, concentre plus de 12% de la population nationale et 40% de la population urbaine⁴⁰. Une telle macrocéphalie urbaine fait de Bamako le cœur du pays. En retour, cette centralité fait de la capitale malienne le lieu où se concentre *le capital*. Ainsi la capitale malienne, dont le nom signifie en bambara le « marigot du caïman » (Philippe, 2010) renvoi fortement à ce qui a déjà été observé ailleurs : « Comme une sorte de marigot à crocodiles, la capitale est par excellence le centre du pouvoir sur le pays » écrivait Athanase Bopda à propos de Yaoundé, la capitale camerounaise. (cité par Choplin, 2009, p. 126).

Et qui contrôle la capitale, contrôle le pays, à l'instar de ce qu'Armelle Choplin a montré à propos de Nouakchott :

« La capitale est espace de convoitise car elle renferme en ses murs une classe dirigeante, disposant d'une certaine assise. Habiter (dans) la capitale se veut un passage obligé pour qui entend acquérir une place prépondérante dans la société. Hommes politiques, cadres, chefs religieux, administrateurs, intellectuels originaires de toutes les parties du pays, tous

³⁸ Il reprenait alors à son compte une formule de Mao Tsé-Toung dans *le Petit livre rouge*.

³⁹ À l'aide notamment d'une moto « djakarta », j'ai pu également faire l'apprentissage de la circulation dense et chaotique de Bamako. Sur l'arrivée des motos chinoises en Afrique de l'Ouest, voir Khan Mohammad Guive (à paraître).

⁴⁰ La deuxième ville du pays, Sikasso, concentre un peu plus de 200 000 habitants (2009).

y ont élu domicile ou sont contraints de la fréquenter physiquement, à travers des allers-retours » (2009, p. 129).

Aussi, en tant que lieu où se concentrent les « élites » qui évoluent à l'échelle nationale⁴¹, Bamako s'est imposé comme (l'unique) terrain d'enquête au Mali.

Mais plus particulièrement, ce premier terrain a été pensé comme une immersion (Olivier de Sardan, 2008) dans la société malienne. Par la pratique quotidienne de la ville et de ses habitants, il ne s'agissait plus de voir Bamako, mais d'y vivre, ce qui est tout autre chose. En effet, la compréhension des pratiques sociales et des logiques propres aux acteurs locaux passe - obligatoirement - par des moments partagés au quotidien avec eux. Ainsi, il a fallu savoir « perdre du temps » et « prendre du temps » pour mieux appréhender la réalité sociale de cette ville et de ce pays sahélien d'Afrique de l'Ouest.

À la suite de cette première expérience, un deuxième terrain a été effectué l'année suivante, de l'autre côté de l'Atlantique cette fois, en Amérique du Nord. À la faveur d'un accord avec un laboratoire de recherche américain spécialisé dans l'étude des migrations internationales⁴², j'ai fait de la ville de Washington DC mon principal lieu d'investigation sur le territoire nord-américain. Dans la capitale américaine, je suis parti à la rencontre de la représentation diplomatique malienne ainsi que de l'association des Maliens de Washington⁴³, ce qui m'a permis de réaliser une série d'entretiens avec la communauté malienne résidant dans cette ville.

Un second terrain états-unien s'est également imposé : la ville de New York en tant que pôle d'accueil principal des migrants maliens en Amérique⁴⁴. Là, deux structures m'ont aidé à entrer en contact avec la communauté malienne : l'association des Maliens de New York⁴⁵ dans le quartier de Harlem et le *Malian Cultural Center*⁴⁶, situé dans le Bronx.

Si mon expérience de terrain de l'année passée au Mali a constitué une indéniable valeur ajoutée dans la prise de contact ainsi que la qualité des relations (d'amitié parfois) que j'ai pu développer avec les « Maliens de l'extérieur » installés aux États-

⁴¹ Ce constat sera vérifié au chapitre 5.

⁴² Grâce aux contacts de l'une de mes collègues du laboratoire Migrinter, j'ai pu intégrer l'équipe de l'*Institute for the Study of International Migration* de l'université de Georgetown en qualité de *Visiting Scholar* durant 4 mois. URL : <http://isim.georgetown.edu/>

⁴³ URL : <http://www.amaw.us/>

⁴⁴ Bien qu'aucun comptage strict ne permette de connaître le nombre exact de ressortissants maliens vivants dans la ville de New York, on estime cette population à plusieurs milliers de personnes (Powell et Bernstein, 2008).

⁴⁵ URL : <http://amany.us/>

⁴⁶ URL : <http://umaca.org/>

Unis, les contacts pris à Bamako auprès de Maliens de retour d'Amérique ne m'ont que très peu aidé dans mes enquêtes de terrain menées aux États-Unis⁴⁷.

Enfin, un terrain a été entrepris au Canada cette même année. Il a duré un peu moins d'un mois et fut le plus court des terrains nord-américains. Ici, à l'inverse des États-Unis, c'est un contact établi depuis Bamako qui a décidé du choix de la ville de Moncton⁴⁸ comme espace d'étude canadien. En effet, j'ai été mis en contact par mon épouse avec un ancien étudiant malien de l'université de Moncton qui résidait toujours là-bas. Il était embauché par cette même université en qualité d'« ambassadeur »⁴⁹ pour le Mali. Les « ambassadeurs » sont d'anciens étudiants étrangers reconvertis en recruteurs dans leur pays d'origine. Ainsi, ils ont pour mission de retourner régulièrement dans leurs pays d'origine afin de faire la promotion de l'université de Moncton dans les lycées ou lors de forums étudiants⁵⁰. Cheick Tidiane m'a accueilli à Moncton et s'est intéressé à mon travail. Il m'a présenté à la majorité de la (petite) communauté d'étudiants maliens de Moncton, et ce d'autant plus facilement qu'il en connaissait la plupart pour les avoir recrutés depuis Bamako.

Je suis retourné à Bamako en 2011 pour conduire la dernière phase de mon travail de terrain. D'une durée d'un peu moins de cinq mois, cette partie de l'enquête a représenté une étape importante dans la constitution du corpus final de la thèse, à la fois en tant qu'aboutissement des terrains précédents et qu'élargissement à d'autres méthodes d'investigation. En effet, en plus d'une série d'entretiens visant à compléter le corpus déjà existant, ce dernier terrain a été d'une part l'occasion de rencontrer des « personnes ressources » issues de différents milieux professionnels⁵¹, d'effectuer des entretiens « transversaux » et d'apporter, à travers mon objet, une lecture plus globale de la société malienne. D'autre part, il s'est agi de jouer sur la complémentarité des méthodes à travers la mise en place d'une enquête par questionnaires dans plusieurs lycées de la capitale malienne⁵². Les contacts développés depuis 2009 ainsi que

⁴⁷ Ainsi, lors des entretiens réalisés l'année précédente à Bamako, je demandais systématiquement aux personnes s'ils (ou elles) avaient des contacts avec des Maliens des États-Unis et/ou du Canada et s'il leur était possible de m'en faire profiter lors de mon travail de terrain en Amérique. Tous ou presque avaient encore des contacts avec des personnes résidant sur le continent américain (parfois des membres de leur famille). Cependant, après avoir contacté par e-mail plusieurs d'entre eux à ce sujet une fois aux États-Unis, très peu m'ont répondu. Bien entendu, la force de tels contacts tient avant tout à la nature de la relation entretenue avec les interviewés (pour certains que je n'avais rencontrés qu'une seule fois à Bamako), mais même dans le cas de personnes plus proches, les résultats n'ont pas été à la hauteur de mes espérances. À titre d'exemple, un contact donné par un ami bamakois s'est révélé inutilisable car il concernait une personne qui vivait auparavant à New York avait récemment déménagé dans la ville de Chicago (on touche ici à un autre problème, à savoir celui de la distance géographique importante qui sépare certains lieux de ce vaste pays). Aussi, l'essentiel des entretiens réalisés aux États-Unis l'ont été grâce aux contacts que j'ai pu développer sur place.

⁴⁸ Situé dans la seule province bilingue du Canada, au Nouveau Brunswick, la ville de Moncton possède la plus grande université francophone du Canada, en dehors du Québec. Elle est connue au Mali pour avoir été l'université qui a formé les deux filles du président déchu Amadou Toumani Touré (dit ATT). Ce dernier s'est d'ailleurs vu attribuer le grade de docteur *honoris causa* de l'université de Moncton en 2008.

⁴⁹ Selon la terminologie officielle utilisée par l'université de Moncton.

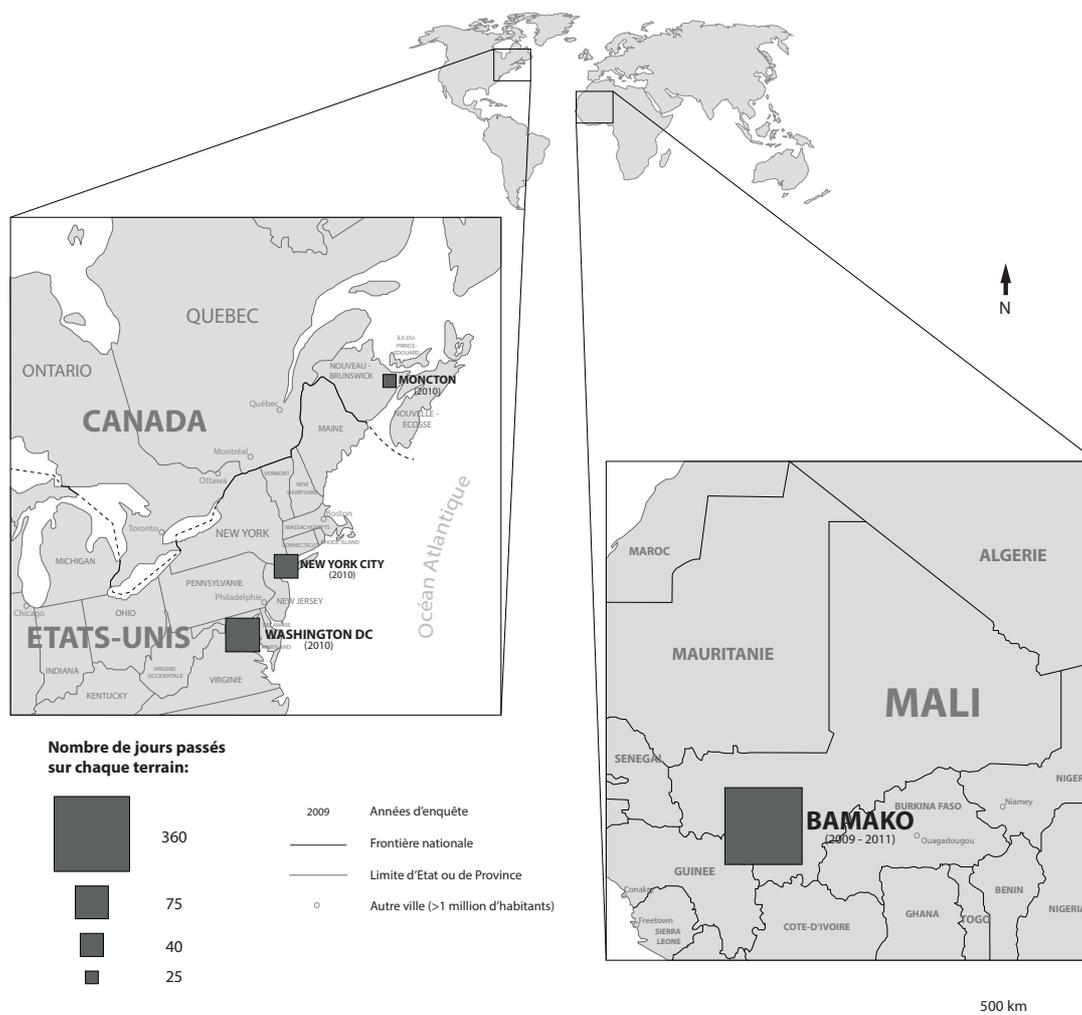
⁵⁰ Un « ambassadeur » est rémunéré 1500 dollars canadiens par étudiant recruté. Avant de payer son « ambassadeur », l'université de Moncton s'assure que l'étudiant recruté ait bien payé ses frais de scolarité et soit resté au minimum 6 mois inscrit dans l'établissement.

⁵¹ Un écrivain, un ancien éditeur aujourd'hui journaliste, un cinéaste, un avocat, un anthropologue, l'ancien président du Conseil National du Patronat du Mali, un haut fonctionnaire.

⁵² Pour une description méthodologique plus complète de cette enquête par questionnaires, voir la première partie du chapitre 4.

l'expérience des séjours précédents ont permis à la fois d'accéder plus facilement aux personnes que je souhaitais rencontrer⁵³ et de pouvoir cibler, grâce à une meilleure connaissance empirique de la ville, de manière plus efficace et logique les établissements scolaires à enquêter.

Carte 0 : Des terrains construits dans l'espace et dans le temps



Au total, la pratique de ces différents terrains a construit un échantillon « raisonné », dans la mesure où il est constitué d'un mélange de « méthodes », mais aussi (et surtout ?) de « hasards » liés aux rencontres. L'ordre des terrains répond d'abord à un objectif de connaissance empirique de la société malienne en général et bamakoise en particulier à travers un premier terrain long (en 2009). Le second terrain avait pour ambition de confronter ces premiers acquis avec les réalités vécues par les Maliens « en migration » aux États-Unis et au Canada, dans quelques pôles urbains nord-

⁵³ La société bamakoise s'est avérée, au fil de mes différents séjours, être finalement « un tout petit monde », pour reprendre la formule développée par l'écrivain David Lodge.

américains (en 2010). Le dernier se conçoit comme une « migration de retour » ayant pour objectif d'approfondir, de manière plus ciblée, certains des enjeux sociaux liés à ces migrations internationales (en 2011). En définitive, c'est l'entrée par l'espace qui a guidé l'ordre de ces différents terrains, entre société d'origine et espaces d'installation outre-Atlantique. Ainsi, par le prisme de ces migrations internationales, la société malienne offre le visage d'un espace discontinu, éclaté entre différents continents et en construction.

« *Tour d'horizon* » du corpus

Les entretiens compréhensifs constituent le corpus principal de cette recherche. Ils ont été effectués sur tous les terrains d'enquêtes et auprès de la majorité des acteurs rencontrés⁵⁴. Sauf quelques rares cas, les personnes ont été interrogées à titre individuel. Nous avons fait le choix de ne pas recourir à un traducteur (ou une traductrice) et la quasi-totalité des entretiens se sont déroulés en français⁵⁵. En effet, l'objet principal de la thèse indique d'emblée que l'on aura affaire à une population ayant suivi une scolarisation en langue française⁵⁶, ce qui a été confirmé lors des entretiens où les personnes interviewées possédaient en règle générale un très bon niveau de français⁵⁷. Il est vrai cependant que la maîtrise de la langue bambara⁵⁸ ou le recours à des traductions aurait constitué un plus⁵⁹, mais la recherche d'un traducteur sur certains terrains nous a semblé présenter plus d'inconvénients que d'avantages⁶⁰.

Articulés à ces entretiens, j'ai eu recours à des récits historiques de familles. Ils ont été réalisés au cours du dernier terrain. La méthode consistait ici à interroger des « personnes ressources » ayant une bonne connaissance du milieu économique-politique bamakois et de ces principaux acteurs, plutôt que les intéressés eux-mêmes. Par effets de recoupement des historiques auprès de plusieurs de ces personnes, cette méthode a permis de mettre en lumière les trajectoires de certains des parents des jeunes interviewés sur les précédents terrains. En introduisant la « temporalité cyclique des générations » (Bertaux, 2010, p. 46), ces « historiques de familles » apportent une perspective diachronique à l'analyse.

⁵⁴ Le reste étant constitué de conversations informelles consignées dans des carnets de terrains.

⁵⁵ À l'exception d'un entretien qui s'est déroulé en anglais... à Bamako.

⁵⁶ Le français est la langue officielle de l'enseignement au Mali. De ce fait, le français est souvent considéré comme la langue des élites (Gérard, 1997).

⁵⁷ Certaines fois, il s'agissait même de leur langue maternelle, notamment chez les jeunes scolarisés au lycée français de Bamako.

⁵⁸ Plus que d'autres langues vernaculaires du Mali dans la mesure où le bambara est la langue dominante au Mali (bien avant le français et toutes les autres langues nationales).

⁵⁹ Notamment sur le terrain états-unien où, de l'aveu de certains de mes interlocuteurs, la maîtrise du bambara m'aurait permis d'effectuer des entretiens avec certains membres de la communauté parlant peu le français ou l'anglais. Cependant, il ne s'agissait jamais d'étudiants et ne correspondaient donc pas au cœur de mon objet d'étude.

⁶⁰ Il faut alors trouver une personne de confiance, ce qui aurait pu s'avérer relativement difficile sur les terrains où je suis resté moins longtemps.

Les enquêtes par questionnaires menées auprès de lycéens de plusieurs établissements de la capitale malienne constituent l'un des matériaux quantitatifs de cette recherche. Il s'agit donc ici de données quantitatives « produites » dans le cadre de cette thèse et non d'un travail d'analyse statistique à partir de bases de données existantes (dont on connaît les lacunes et les défaillances au Mali, comme dans la plupart des pays dits du « Sud »). Le but principal de cette enquête est de pouvoir quantifier l'attraction qu'exercent les universités nord-américaines auprès de la « jeunesse dorée » bamakoise. Les recensements américains et canadiens des services de l'État en charge des questions migratoires ont également été auscultés : *Yearbooks of Immigration Statistics* (États-Unis) et *Faits et chiffres de l'immigration* (Canada). Sans entrer ici dans le détail de la méthodologie employée dans le cadre de cette enquête par questionnaires⁶¹, il convient par contre d'indiquer que le choix d'une telle méthode de type quantitative, articulée à d'autres de nature plus qualitatives, participe d'une complémentarité bienvenue des matériaux, propre notamment à la géographie sociale :

« La querelle entre les tenants des techniques quantitatives modélisantes et ceux qui défendent l'empirisme descriptif et littéraire est un peu vaine. Les unes et les autres, utilisées à des échelles différentes, contribuent à mieux décrypter et comprendre les processus des rapports entre les espaces et les sociétés. Il faut donc s'en servir de façon oecuménique et repousser les condamnations dogmatiques. Ce qui est essentiel c'est que ces techniques ne soient pas mystificatrices et qu'elles ne servent pas à éluder les vrais problèmes » (Frémont *et al.*, 1984, p. 154-155).

L'observation est également partie prenante de la méthodologie, avec l'écriture de carnets de terrain dans lesquels sont consignés tour à tour des interrogations, des impressions, des descriptions⁶²... et ce quelle que soit la méthode mobilisée par ailleurs, le carnet de terrain fut utilisé de manière quotidienne. Car l'observation se conçoit dans un engagement méthodologique en termes « d'investissements », selon la formule de Monique Bertrand:

« Le fait de mener personnellement les entretiens qualitatifs [ainsi que] l'administration de questionnaires [...] n'a pas été une fin en soi. Au-delà du gage de « traçabilité » des informations recueillies, c'est aussi une occasion d'être dans le décor, d'en photographier les nuances, d'en capter les enjeux muets, certains non-dit tout autant que les ambiances sonores et les brouhahas d'arrière-fond, les réactions suscitées par la démarche d'investigation – de la gêne à l'ironie, de la convivialité à la fuite – [ont été] autant de moments riches d'informations » (Bertrand, 2011, p. 46-47).

⁶¹ Les détails méthodologiques de cette enquête figurent p.

⁶² Dans ce cadre d'investigation, j'ai notamment assisté à des réunions de « clubs » tels le « Rotary club » de Bamako ou encore « Bamako Elite » organisé par la Jeune Chambre Internationale (JCI). Pour une analyse de ces clubs comme lieux des élites, voir la thèse de Dominique Connan (2014) portant sur le cas kenyan.

Enfin, les photographies constituent un complément à l'écrit. Elles « donnent à voir » des conditions matérielles d'existence, tout comme des lieux qui peuvent être décrits dans le texte.

Pour une approche « sensible » du terrain

En lien avec un questionnement récurrent chez les géographes ces dernières années, le terrain semble aujourd'hui être envisagé de manière moins opaque ou moins linéaire. Selon cette démarche, il doit plutôt être envisagé comme la résultante d'une approche du terrain en termes réflexifs. Une posture « qui admet le terrain comme un moment situé dans la construction de la connaissance » (Retailé, 2010, p. 86) et non comme une approche désincarnée, « une extériorité indépendante du chercheur (...) [réduite] au rôle de dispositif commode de validation ou d'invalidation du raisonnement scientifique », garante d'une soi-disant objectivité (Labussière et Aldhuy, 2008). Cette posture laisse ainsi la place aux expériences personnelles du chercheur, a priori indépendantes de sa recherche, mais qui au final viennent parfois se télescoper avec son objet. Elle constitue en cela une expérience sensible qui « force le chercheur à redéployer ses catégories cognitives » (Labussière et Aldhuy, *op. cit.*).

En l'occurrence, j'ai fait l'expérience d'une telle approche du terrain lors de ma rencontre puis de mon mariage avec une Bamakoise. Le fait de me marier a d'emblée provoqué mon intégration au sein d'une famille membre de la bourgeoisie bamakoise. Le père a occupé des fonctions politiques de premiers plans dans les années 1980 où il fut ambassadeur du Mali en Belgique. La famille connaît cependant aujourd'hui un certain déclassement, mais continue de mener un train de vie aisé dans la capitale (propriétaire d'une maison de plusieurs étages dans un quartier résidentiel, déplacements en véhicule quatre-quatre notamment.). Si le rapport particulier établi ici entre le chercheur et son objet d'étude, ne constitue pas, en soi, une « méthode » ou une « technique d'enquête », cette « place *arrangée* » dans la société, évoquée par Gilles Holder et Emmanuelle Olivier au cours du récit de leur mariage traditionnel au Mali, peut être envisagée comme un « mode d'intégration rapide et privilégié au terrain permettant d'acquérir une identité sociale et une certaine respectabilité » (2005, p. 145). Par mon intronisation « officielle » au sein d'une famille malienne, je devenais acteur de la situation que j'étudiais. Cela a sans nul doute eu un impact sur ma pratique du terrain et ma connaissance de ces milieux sociaux. Cette expérience n'est pas allée non plus sans constituer par moment des incompréhensions ou tensions à l'égard d'une démarche scientifique critique⁶³ dans des milieux assez largement réticents à se confier sur la sphère privée.

⁶³ Sur la démarche de géographie critique, voir Gintrac (2012).

Plan

La première partie de ce travail dresse un historique de l'immigration d'abord africaine puis malienne aux États-Unis (chapitre 1) et au Canada (chapitre 2). Elle présente également un portrait des politiques d'immigration en vigueur dans ces deux pays. L'analyse des statistiques fournies par les autorités américaines et canadiennes en charge des questions migratoires permet ensuite d'interroger les migrations maliennes dans les pays d'Amérique du Nord à l'aune des catégories statistiques officielles de leurs administrations respectives.

La seconde partie apporte un regard historique sur la genèse et le délitement du système d'enseignement supérieur malien qui permet de mieux saisir le contexte dans lequel se déploient les migrations pour études. Elle établit ensuite une cartographie des destinations d'études plébiscitées par les membres des classes dominantes, avant de s'intéresser aux pratiques et aux politiques mises en place au Mali par certaines universités canadiennes et états-uniennes pour attirer les étudiants maliens chez eux (chapitre 3). L'enquête tente dans un second temps de prendre la mesure de la « puissance sociale » de ces familles en analysant la nature et la configuration de leur capital économique (chapitre 4) et de leur capital relationnel (chapitre 5).

Enfin, la troisième partie a pour ambition de mettre en lumière la fragilité inhérente à ces milieux sociaux. Elle montre d'abord comment et dans quelles conditions se déroulent les séjours d'études aux États-Unis et au Canada (chapitre 6). Elle aborde ensuite la question de l'acquisition d'une deuxième nationalité de l'un de ces pays, qui s'est révélée empreinte d'enjeux multiples (chapitre 7). L'analyse s'attache enfin au retour et à ses différentes dimensions (chapitre 8). Elle souligne les limites de ces stratégies d'expatriation en examinant les difficultés du ré-ancrage dans le pays d'origine.

PREMIÈRE PARTIE

QUI SONT LES MALIENS
D'AMÉRIQUE DU NORD ?

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'Amérique du Nord est une destination méconnue de l'émigration malienne. Cela est sans doute à mettre sur le compte d'une population malienne encore peu présente sur ce continent (Gonin et Kotlok, 2013, p. 206). Aussi, il apparaissait nécessaire de commencer ce travail en portant un regard historique sur ces migrations. Une attention portée aux politiques migratoires mises en place par les États-Unis et le Canada permet de saisir le contexte dans lequel prennent part ces migrations. Ces politiques entrent en résonance avec celles appliquées parallèlement en Europe et aident à saisir certaines des dynamiques qui ont pu contribuer à l'installation des Maliens – et des Africains d'une manière générale – aux États-Unis comme au Canada.

L'analyse des statistiques officielles de l'immigration, disponibles annuellement au travers des rapports intitulés *Yearbooks of Immigration Statistics* aux États-Unis et *Faits et chiffres de l'immigration* au Canada, constitue le deuxième temps de chacun des chapitres. Ces rapports se sont avérés de précieuses sources d'information sur les flux migratoires des Maliens dans ces deux pays. Ils permettent en effet de tracer les grandes tendances de ces migrations et d'en faire émerger quelques figures emblématiques. Sous ce double aspect historique et statistique, se dessine enfin un certain nombre de différences entre les destinations canadienne et américaine.

La démonstration s'intéresse d'abord à cerner la place de l'Amérique du Nord au sein de l'émigration malienne (chapitre 1). Elle prend ensuite appui sur la destination états-unienne (chapitre 1) puis canadienne (chapitre 2).

APPROCHE HISTORIQUE ET STATISTIQUE DE LA MIGRATION MALIENNE AUX ÉTATS-UNIS

L'Amérique du Nord dans l'espace migratoire malien

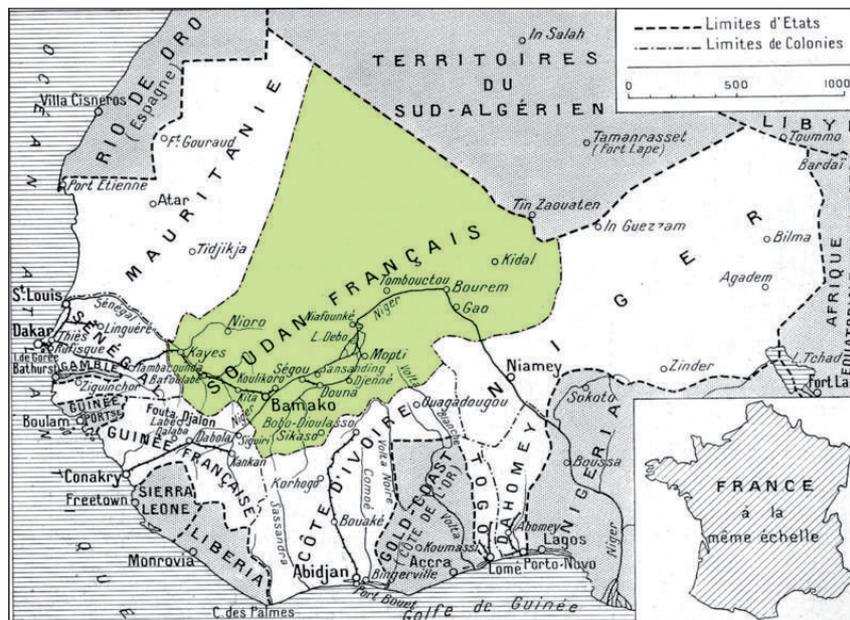
La migration constitue au Mali un phénomène à la fois ancien et important. Cet État situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et qui connaît depuis 2012 une crise politique majeure, est considéré comme étant l'un des plus pauvres de la planète, si l'on s'en tient aux instruments de mesure développés par les différentes institutions internationales. Et si l'émigration malienne s'explique d'abord par la prégnance de la pauvreté, d'autres facteurs contribuent à son maintien : la pression démographique, la sécheresse et les crises politiques. À l'image des pays voisins, l'émigration malienne est avant tout interne au continent africain, et particulièrement à l'Afrique de l'Ouest (Lessault et Beauchemin, 2009). La France demeure la première destination des migrants maliens hors de l'Afrique, bien que de nouvelles destinations apparaissent depuis environ 20 ans, qui contribuent à diversifier fortement l'espace migratoire malien.

Aucun comptage strict ne permet de connaître le nombre de ressortissants à l'étranger, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction. Pour en donner une fourchette, le chiffre de quatre millions de Maliens expatriés est avancé par les autorités maliennes, tandis que les Nations Unies l'estime à près d'un million.

Une émigration d'abord héritée de la colonisation

À l'indépendance du pays en 1960, le système migratoire malien hérite de la logique économique et spatiale de la période coloniale. Le Mali (alors Soudan français) constitue l'un des maillons du système économique colonial français tourné notamment vers la production de cultures d'exportation. Ce système oriente les flux migratoires maliens principalement vers le Sénégal et la Gambie (zones de culture de l'arachide) et la Côte-d'Ivoire (zone de culture du cacao et du café). Le Mali, tout comme les autres pays du Sahel, est à cette époque relativement peuplé comparativement aux pays côtiers tels la Côte-d'Ivoire qui ont besoin d'une main-d'œuvre nombreuse dans les zones de plantation (Ndiaye et Robin, 2010). À ces destinations s'ajoute, pour les populations du Nord du pays (Dogons et Songhaï particulièrement), le Ghana (l'ancienne *Gold Coast*) et ses zones cacaoyères⁶⁴, géographiquement plus proches pour elles que le Sénégal ou la Côte-d'Ivoire (Dougnon, non daté ; Rouch, 1956, p. 61).

Carte 1.1 : L'Afrique-Occidentale française en 1936



Source: *L'œuvre de la France en Afrique occidentale*, numéro spécial de *L'illustration*, 29 février 1936, p. 261.

⁶⁴ La langue songhaï parlée au Mali est d'ailleurs empreinte de mots anglais symboles de l'influence de cette émigration sur la société d'origine. Le nom du « *marché Washington* » de Gao est également un héritage de ces migrations vers le Ghana mises en place dès la colonisation du pays par les Anglais.

Parallèlement, une émigration intercontinentale se développe. Elle concerne principalement les populations de la région de Kayes (originaires de la vallée du fleuve Sénégal, dans l'Est du pays) et est axée vers la France, l'ancienne métropole. Comme l'indique François Manchuelle (2004), cette migration trouve ses origines dans ce que l'on appelait à l'époque coloniale les « laptots », des manoeuvres employés dans les soutes des bateaux à vapeur de la marine marchande qui assuraient le trafic sur le fleuve Sénégal jusqu'à la ville de Saint Louis. Cette pratique amena certains d'entre eux à rejoindre des villes portuaires françaises, comme Le Havre ou Marseille.

D'autres filières migratoires ont été constituées par des « tirailleurs sénégalais » restés ou revenus après les deux guerres mondiales. Le contexte économique et politique français facilite alors cette émigration car l'ancienne métropole est confrontée à un besoin important de main-d'œuvre. La France se trouve par ailleurs à ce moment enlisée dans le conflit avec l'Algérie et souhaite diversifier les pays d'origine de ses travailleurs immigrés, elle fera alors appel notamment aux ressortissants de l'ancienne Afrique-Occidentale française (AOF). Ces différents éléments se conjuguent au fait que les Maliens jouissent à cette époque d'un droit de libre circulation en France. À la faveur d'accords bilatéraux entre la France et le Mali, le Sénégal et la Mauritanie⁶⁵, ils sont uniquement soumis à un contrôle sanitaire à leur arrivée et à l'obligation de possession d'un contrat de travail, à l'époque facile à obtenir (Gonin, 2001). Néanmoins, les flux migratoires maliens vers la France restent faibles et concernent quelques milliers de personnes qui se concentrent essentiellement en région parisienne.

Au total, l'émigration malienne des années 1960, jusqu'au milieu des années 1970, combine deux champs migratoires, l'un « Sud-Sud » vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest qui concentre la grande majorité des migrants, l'autre « Sud-Nord » vers la France, ancienne métropole.

Vers un espace migratoire mondialisé

Le milieu des années 1970 préfigure cependant une période de crises qui va remettre en cause ce système migratoire. Ces changements instaurent une phase de transition où les liens hérités de la colonisation vont s'estomper et faire place à de nouvelles tendances (Lalou, 1996).

Au Nord, l'Europe, et en particulier la France, sont confrontées à une crise économique et industrielle à la suite du choc pétrolier de 1973. L'approvisionnement

⁶⁵ Ces accords seront cependant de courte durée puisqu'ils ne couvriront qu'une période comprise en 1963 et 1964.

énergétique des pays occidentaux constitue dès lors une contrainte extérieure. L'indice des prix à la consommation augmente et la France entreprend de réaliser des économies d'énergie. Surtout, cette année annonce le début de la période de montée du chômage dans le pays.

Dès l'année suivante, la France décide de ne plus faire appel à la main-d'œuvre étrangère. La circulaire du 3 juillet 1974 annonce à ce titre la suspension de l'immigration de travail. Les Maliens n'arrêtent pas d'émigrer dans ce pays pour autant, mais le profil des nouveaux arrivants évolue: ce ne sont plus des hommes seuls qui arrivent, mais de plus en plus des femmes et des enfants à mesure que l'immigration de travail cède la place au regroupement familial. Ainsi, paradoxalement, le nombre de Maliens en France augmente et passe d'environ 12 500 personnes recensées en 1975, dont 10 % de femmes, à 24 000 au recensement de 1982 dont un quart est composé de femmes, à plus de 37 000 en 1990 et près de 60 000 en 2008 avec une présence féminine voisine des 40 %, selon les chiffres fournis par l'INSEE.

En Afrique de l'Ouest, la situation n'est pas meilleure. La chute des cours du café et du cacao à la fin des années 1970 entraîne une crise agricole qui frappe durement la Côte-d'Ivoire, première destination d'émigration des Maliens, dont l'économie toute entière est tournée vers ses matières premières agricoles. Cette chute des cours annonce la fin du « miracle ivoirien » et il devient plus difficile pour les émigrés d'y trouver un emploi, même non qualifié.

Face à ces contextes de crises, l'héritage de la période coloniale se fragilise. Au Mali, la situation économique se détériore également. Les années 1970 sont celles des grandes sécheresses (particulièrement en 1972 et 1974). Cette période sera notamment celle du recours à l'aide alimentaire venant des pays étrangers. C'est à ce moment que les États-Unis vont véritablement faire leur entrée sur la scène malienne, avec l'envoi d'aide alimentaire par le biais de la *United States Agency for International Development* (USAID)⁶⁶, mais aussi par l'envoi des premiers volontaires du Corps de la Paix⁶⁷. Les années 1980, quant à elles, sont celles de la mise en place des Plans d'Ajustements Structurels, dans un Mali gouverné par le régime militaire de Moussa Traoré (1968-1991). Le gouvernement malien suivra « à la lettre » les préconisations d'inspiration néolibérales du FMI et de la Banque mondiale⁶⁸. Une cure d'austérité sans précédent

⁶⁶ L'Agence des États-Unis pour le développement international est l'agence indépendante du gouvernement américain en charge du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde. Elle est partie prenante du Ministère des Affaires Étrangères américain (*Secretary of State*).

⁶⁷ Le *Peace Corps* est une agence indépendante du gouvernement des États-Unis créé en 1961 par le président Kennedy. Ce corps a pour mission de favoriser la paix et l'amitié entre les peuples, notamment via l'aide, aux habitants des pays les plus pauvres, à satisfaire leurs besoins élémentaires. Le 15 avril 1971, les gouvernements maliens et américains signent un accord autorisant le Corps de la Paix à opérer au Mali, ce qui a permis, cette même année, d'y envoyer 25 volontaires américains. Les volontaires du Corps de la Paix au Mali travaillent en majorité sur des projets appuyés par l'USAID. (Source : B.M. Sissoko, 2011, Corps de la Paix au mali, l'esprit d'un partenariat vrai, journal *L'Essor*, édition du 2 mars).

⁶⁸ C'est en des termes relativement flatteurs que la Banque mondiale dressait le bilan de la réforme économique entreprise par les

est mise en place : dégraissage de fonctionnaires, privatisation d'entreprises publiques conduisant à des licenciements importants, réduction des dépenses d'éducation et de santé, etc.

Enfin, en 1994, la dévaluation du franc CFA⁶⁹, toujours dans le cadre de l'ajustement structurel, dégrade encore soudainement l'économie du Mali. Cette mesure qui accentue l'austérité dans le pays participe également à faire baisser drastiquement le niveau de vie des Maliens suite à la hausse des prix des produits de première nécessité. Avec la dévaluation, « chacun [se trouve] confronté aux affres de la vie quotidienne et à l'obligation de restreindre sa consommation alimentaire, notamment en milieu urbain », comme le note Paule Dupraz (1994), qui a recueilli des « paroles de dévalués » à Bamako lors d'enquêtes de terrain. Dans de telles conditions, les candidats à l'émigration restent nombreux. Face à ces difficultés, la réponse des Maliens sera de diversifier les pays et régions d'émigration, tant dans les pays du Nord que ceux du Sud.

En Europe, les émigrés se dirigent dorénavant vers des pays comme l'Italie (Schmidt di Friedberg, 1993) ou l'Espagne, en plus de la France qui perd peu à peu son leadership. C'est à ce moment que certains vont partir de l'autre côté de l'Atlantique, aux États-Unis et au Canada, diversifiant ainsi l'horizon des pays occidentaux d'émigration pour les Maliens.

Au Sud, bien que les itinéraires migratoires soient moins bien mesurés par les statistiques officielles, on observe d'importants flux migratoires vers les pays d'Afrique Centrale. Les émigrés maliens sont notamment attirés par les nouveaux États pétroliers que sont le Gabon et la République du Congo (Whitehouse, 2012), mais aussi par le Cameroun (Cissé, 2009) ou encore la République Démocratique du Congo. Ces migrants s'installent dans les villes et sont, dans leur grande majorité, employés dans le secteur informel. En 1995, les accords de Schengen entrent en vigueur et l'Europe renforce la protection à ses frontières pour empêcher la migration clandestine. La migration vers le continent européen est rendue plus complexe pour les migrants, elle s'effectue désormais par étapes : les pays du Maghreb (Bensaad, 2009 ; Peraldi, 2011), ainsi que la Libye (Haddad, 2007), situés à l'interface entre le Mali et l'Europe, deviennent des pays de transit, voire d'installation suite à la difficulté croissante de rejoindre la rive nord de la Méditerranée.

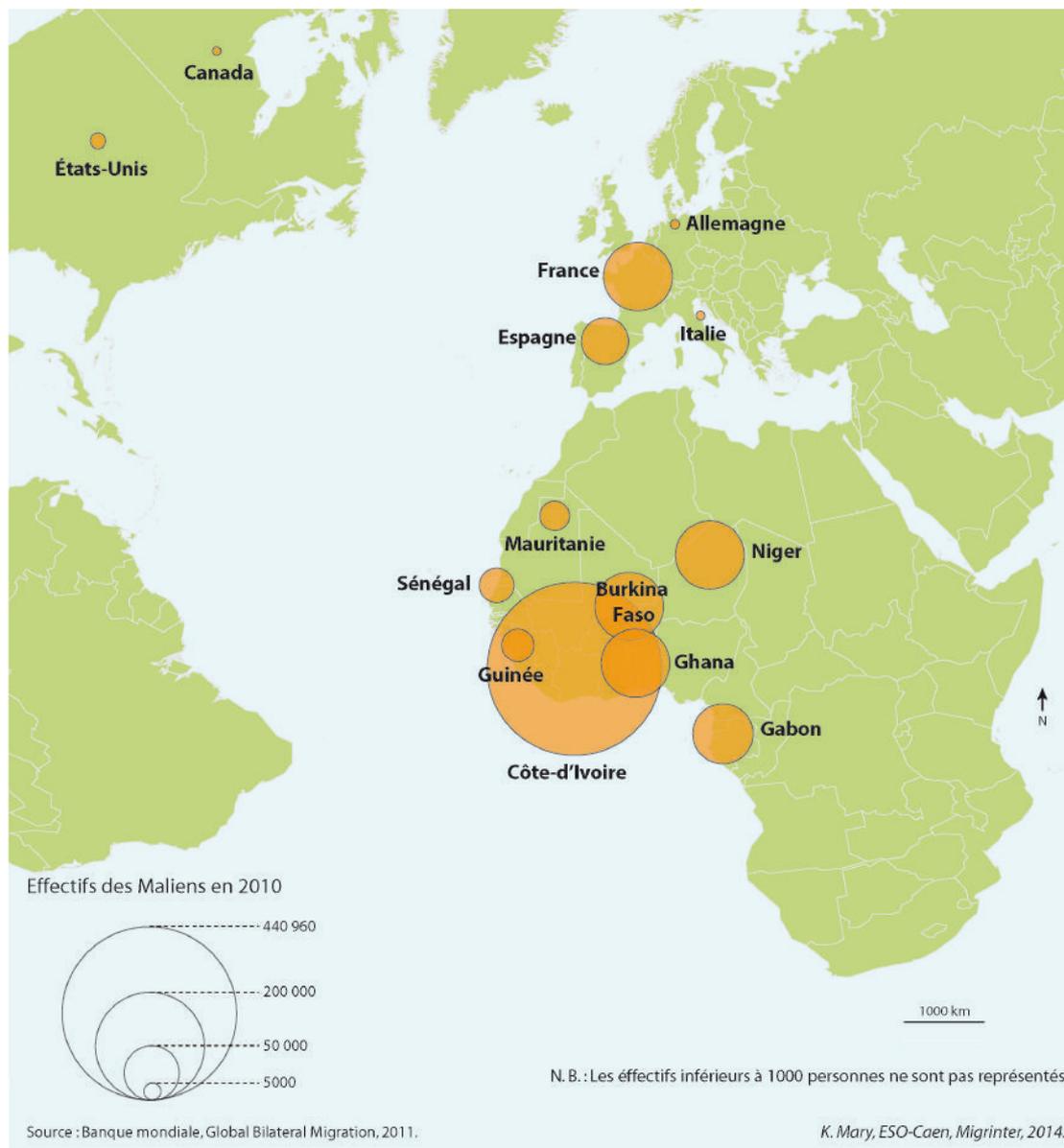
autorités de Bamako, dans son rapport annuel de 1985 : « Les résultats obtenus par rapport aux objectifs de politique générale qui avaient été fixés ont été généralement positifs (malgré la sécheresse) et le déficit du compte courant du Mali a diminué. Ce pays a fait preuve d'une discipline financière accrue en réintégrant l'Union monétaire ouest-africaine, en maintenant une levée partielle des contrôles sur le marché des céréales et en prenant d'importantes mesures pour améliorer l'efficacité du secteur semi-public » (cité par Gresh, Alain, 1986, *Le Mali des militaires à l'école du FMI, Le Monde Diplomatique*). Sur l'application de l'ajustement structurel au Mali, voir également Cheick Oumar Diarra (1990).

⁶⁹ Le Franc de la Communauté Financière Africaine est la devise en cours au Mali. Elle est également commune à plusieurs États africains francophones. Pendant la colonisation le même acronyme était utilisé, mais il signifiait alors « franc des Colonies Françaises d'Afrique ».

Les crises simultanées à l'intérieur et à l'extérieur du Mali ont eu pour effet non de réduire l'émigration, mais plutôt de la redéployer spatialement. Cette recomposition des migrations annonce ainsi une mondialisation du système migratoire malien.

Au total, l'émigration internationale malienne contemporaine est faite de ruptures, mais aussi de continuités. La répartition actuelle des « Maliens de l'extérieur » laisse encore largement entrevoir les sillons tracés par la colonisation (carte 1.2). En effet, le principal pôle de résidence des « Maliens de l'extérieur » reste la Côte-d'Ivoire, malgré une attractivité en baisse suite aux crises récentes qu'à connu ce pays en 2002 et 2011. La France, ancienne métropole coloniale, reste également la principale destination des migrants maliens en dehors du continent africain. Les effectifs des « Maliens de l'extérieur » dans ce pays sont cependant sans commune mesure avec ceux des pays de la sous-région ouest africaine, et de la Côte-d'Ivoire en particulier, relativisant fortement le « mythe de l'invasion » (De Haas, 2008) évoqué par certains médias occidentaux au sujet de la présence supposée importante d'immigrés africains en Europe. La migration malienne reste avant tout une migration africaine, voire ouest-africaine.

Pour autant, des ruptures sont également visibles, liées aux différents éléments conjoncturels mentionnés plus haut. De nouveaux pôles émergent parmi lesquels les pays du Maghreb et du Machrek, qui, par leur situation géographique, tiennent une place importante. Enfin, les pays d'Amérique du Nord, pourtant sans liens historiques forts avec le Mali, constituent aujourd'hui une alternative à l'Europe pour des migrants qui souhaitent se rendre dans un pays occidental.

Carte 1.2 : Répartition des Maliens de l'extérieur en 2010

Perspectives historiques et tendances contemporaines de la migration africaine en Amérique

Des esclaves aux immigrants

L'immigration africaine aux États-Unis est au premier abord loin d'être un phénomène récent. En effet, un nombre significatif de Ouest Africains furent amenés en tant qu'esclaves en Amérique dans le cadre du commerce triangulaire. Entre 1519 et 1876, on estime le nombre d'Africains déportés aux États-Unis à environ 360 000

(Ettis, 2001). Certaines sources indiquent que les immigrants africains, au début du 17^{ème} siècle, étaient plus nombreux que les Européens (Kennedy, 1996).

Après l'interdiction officielle de la traite négrière sur le territoire américain en 1808, la présence d'immigrés sub-sahariens remonte à la fin du 17^{ème} siècle, lorsque des Cap Verdiens employés dans les navires de pêches à la baleine s'installèrent en Nouvelle-Angleterre (Halter, 1993). Ce cas constitue cependant une exception dans la mesure où entre cette période et les années 1960, l'immigration africaine fut pratiquement inexistante. En effet, selon les chiffres fournis par le département de la justice américaine⁷⁰, entre 1841 et 1960, les migrants africains sont arrivés aux États-Unis à un rythme annuel moyen de 396 personnes. Au delà de la difficulté pour les Africains d'obtenir des visas d'études pour l'Amérique et du voyage nécessairement long et coûteux qui permet d'atteindre les côtes américaines depuis l'Afrique, évoqués par Sanford Ungar (1998), le racisme de la société américaine de l'époque constitue le facteur déterminant de cette faible présence d'Africains sur le sol américain, comme le rappellent Konadu-Agyemang et Takyi (2006). C'est d'abord la fin de la période de l'esclavage (de 1619 à 1865) aux États-Unis, qui succèdera à celle de la ségrégation raciale de 1865 aux années 1960. Dans ce contexte peu accueillant – le mot est faible – pour les Africains noirs, le gouvernement américain semble également s'être prémuni de l'arrivée de « personnes de couleurs » en édictant des conditions très contraignantes d'accès aux visas pour les population du continent africain (*Ibid.*, p. 3).

Les années 1960 vont marquer un changement de contexte important. L'Amérique amorce une réforme de sa politique migratoire. Sur fond de lutte des Afro-américains pour la reconnaissance de leurs droits civiques (Zinn, 2002, p. 503-530), l'Amérique du président Kennedy se rêve en nation plus ouverte et généreuse. En 1959, le président américain publie un ouvrage au titre évocateur : « Une nation d'immigrants ». L'évolution de la société américaine à cette période trouve notamment son incarnation dans l'*Immigration and Nationality Act* de 1965, qui met fin au système de contingentement par nationalité en vigueur depuis 1924, comme le rappelle Gildas Simon (1995). Les pays africains nouvellement indépendants ont à ce moment envoyé quelques uns de leurs ressortissants effectuer des études supérieures aux États-Unis, sans que ces chiffres puissent représenter une véritable tendance de l'émigration africaine.

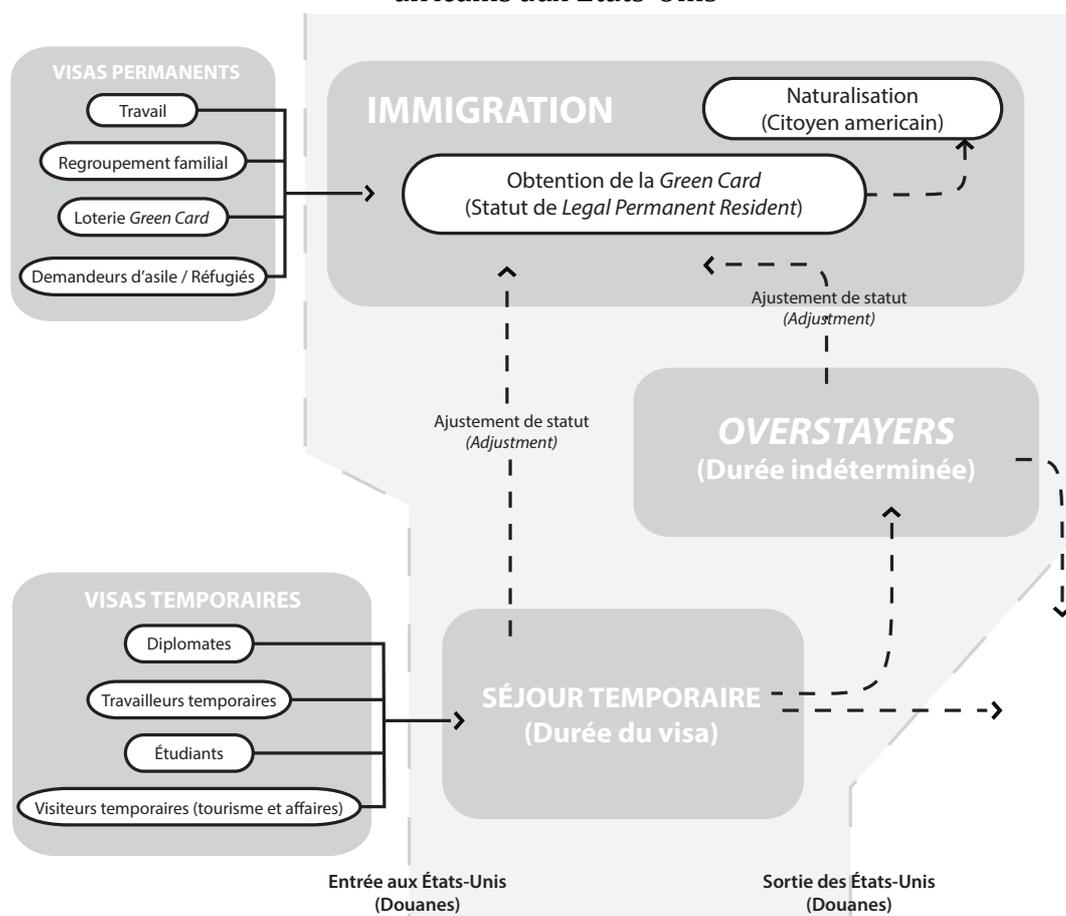
Mais c'est finalement plus tard, à partir du milieu des années 1980, que le nombre d'immigrés africains aux États-Unis a véritablement commencé à augmenter. Plusieurs phénomènes sont liés à cette évolution. Après plus d'une dizaine d'années d'indépendance, les économies et les systèmes politiques de beaucoup de pays africains sont entrés en crise, comme nous l'avons vu précédemment, au Mali

⁷⁰ United States Department of justice, 1997.

notamment, où les périodes de sécheresses succèdent aux plans d'ajustements structurels mis en place par le FMI et la Banque Mondiale.

Dans le même temps, l'Europe de l'Ouest (en particulier l'Angleterre et la France) entrait dans une période de crise économique et élaborait des lois sur l'immigration plus restrictives tout en voyant naître une montée de la discrimination envers les migrants des anciennes colonies européennes (Gordon, 1998).

Schéma 1.1 : Principaux modes d'entrées et de séjours des ressortissants africains aux États-Unis



Aux États-Unis, le Département d'État américain inaugurerait en 1990 le « programme de visa d'immigrant « diversité » » qui consiste à octroyer tous les ans 55 000 visas de séjours permanents (qui conduiront à l'obtention d'une *Green Card*) à des personnes nées dans des pays à faible taux d'immigration aux États-Unis⁷¹. Les candidats sont initialement sélectionnés par tirage au sort au moyen d'une loterie électronique puis répartis entre six régions géographiques. Un nombre plus élevé de visas est destiné

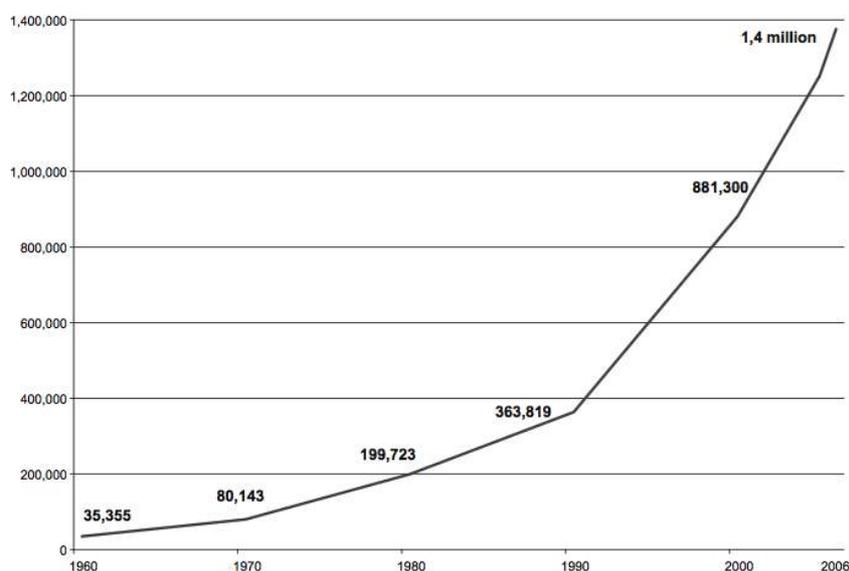
⁷¹ Les conditions complètes d'obtention du « visa loterie » sont disponibles sur le site internet du département d'État Américain à l'adresse : http://travel.state.gov/visa/immigrants/types/types_1318.html (consulté le 18 juillet 2013).

aux pays ou régions dont le taux d'immigration est faible aux États-Unis. Les pays africains récoltent ainsi chaque année 40% de ces visas et permettent à environ 20 000 africains de s'établir dans le pays tous les ans. Cette loterie à la Green Card, spécifique aux États-Unis⁷², constitue ainsi l'un des trois canaux principaux de l'émigration africaine en Amérique, après le regroupement familial et les demandes d'asiles.

Une immigration récente

Les différents éléments évoqués dans le point précédent ont contribué à l'arrivée récente des Africains sur le sol américain, puisque 70% d'entre eux sont installés aux États-Unis durant ces quinze dernières années (Wilson et Habecker, 2008). La migration africaine aux États-Unis est donc avant tout une migration récente, qualifiée par certains auteurs de « nouvelle diaspora » africaine en Amérique, en référence à la première communauté « noire » d'Amérique : celle des Afro-américains (Konadu-Agyemang, Takyi et Arthur, 2006).

Graphique 1.1 : La population immigrée africaine aux États-Unis de 1960 à 2006



Source : Wilson et Habecker (2008)

⁷² Le plan réforme du système d'immigration américain adopté par le Sénat le 27 juin 2013 et en cours de discussion à la Chambre des représentants prévoit néanmoins de supprimer cette loterie à la carte verte. Des voix s'élèvent dans la communauté africaine des États-Unis contre cet aspect de la réforme qui, si elle est votée, handicaperait la venue de migrants africains en Amérique pour qui ce programme constitue un canal d'immigration important. Sur ces protestations, voir notamment l'article de journal publié par la Public Radio International : <http://www.pri.org/stories/politics-society/immigration-reform-would-bring-end-to-u-s-visa-program-benefitting-africans-14222.html> (consulté le 23 juillet 2013).

Selon le graphique 1, environ 1,4 million d'Africains vivaient sur le sol américain en 2006. Le bureau du recensement américain⁷³, lui, évoque la présence de 1,7 million de migrants africains⁷⁴ en Amérique dès les années 2000. Les derniers recensements indiquent la présence d'un peu plus de 1,6 million de migrants en 2011⁷⁵. Cependant, ces statistiques ne tiennent, par définition, pas compte du nombre de migrants en provenance du continent africain qui résident de manière « illégale » sur le territoire américain. Différents auteurs s'accordent cependant pour estimer que le nombre de migrants africains « illégaux » avoisinerait celui des légaux, voire le dépasserait (Dondson et Diouf, 2005, p. 2, cité par Mambou, 2008, p. 21). Comme l'indiquent Howard Adelman et John Sorenson (1994) :

« Il serait vain de rechercher le nombre exact des migrants africains vivant dans ce pays tant leurs situations sont complexes vis-à-vis du droit, notamment celui de la nationalité et de la réglementation relative à l'accès et au séjour des nouveaux immigrants aux États-Unis. Les données statistiques divergent. Au demeurant, la divergence constatée entre les statistiques disponibles peut s'expliquer aussi par la non comptabilisation d'un nombre important d'immigrants africains rentrés aux États-Unis avec un visa de tourisme (*Non-Immigrant visa, B-2 visa*) et qui ne seraient pas retournés dans leur pays d'origine » (Adelman et Sorenson, cité par Mambou, 2008, p. 24).

Ainsi, l'estimation du nombre exact de migrants africains aux États-Unis pose problème, au regard notamment de la non connaissance du nombre d'« illégaux » parmi eux. Ces derniers peuvent être regroupés en deux catégories principales, selon qu'ils soient arrivés dans le pays de manière illégale ou qu'ils aient outrepassé la durée de validité de leur visa.

La première catégorie, mentionnée plus haut, se compose des personnes entrées légalement aux États-Unis, mais qui sont restés sur le territoire américain après que la durée de validité de leur visa ait expiré. L'administration américaine leur octroi le qualificatif d'*overstayers*⁷⁶, dont le séjour aux États-Unis peut être plus ou moins long (Schéma 1). Cette catégorie est la plus importante de celle des migrants africains considérés comme résidant « illégalement » sur le territoire américain⁷⁷. Cependant, cette surreprésentation n'exclue pas quelques tentatives désespérées de migrants qui tentent de rejoindre « à tout prix » les États-Unis. Éli Mambou, dans son travail sur l'immigration africaine en Amérique, rapporte l'épisode, en janvier 2007, d'une

⁷³ Il s'agit du *United States Census Bureau*.

⁷⁴ Le dénombrement obtenu par cet organisme s'effectue sur la base des réponses des personnes se décrivant comme étant « nées en Afrique ».

⁷⁵ Ces derniers chiffres proviennent de l'*American Community Survey* (ACS). Source : http://factfinder2.census.gov/faces/tableservices/jsf/pages/productview.xhtml?pid=ACS_11_1YR_Bo5006&prodType=table (consulté le 25 juillet 2013).

⁷⁶ Qui signifie littéralement « ceux qui sont restés plus longtemps »...

⁷⁷ Compte tenu de la distance géographique importante entre le continent africain et la côte Est des États-Unis, arriver en Amérique par la voie illégale nécessite de réaliser un voyage en mer de plus de 6000 km. Aussi, il apparaît de manière plus ou moins évidente que cette catégorie soit la plus représentée.

arrestation par les douanes maritimes américaines de 14 migrants sénégalais au large de New York, interpellés après 47 jours de traversée de l'Atlantique à bord d'un bateau de pêche (Mambou, 2008, p. 53). Il mentionne également la mort de centaines d'autres qui se sont introduits dans les trains d'atterrissage d'avion en partance de capitales ouest-africaines et à destination des États-Unis (*Ibid.*, p. 53)⁷⁸.

Des communautés africaines toujours plus présentes

Avec 4% du total de l'immigration américaine en 2009 (Capps, McCabe et Fix, 2011, p. 2), la migration africaine représente une faible part du total des immigrés en Amérique, au regard notamment de l'importante immigration en provenance du continent latino-américain. À titre de comparaison, la communauté mexicaine des États-Unis représente à elle seule 11,7 millions de personnes en 2011 et un peu moins de 30% de l'immigration totale américaine⁷⁹. Les migrants africains représentent environ 3% du total de la population noire aux États-Unis. Les Africains sont le deuxième groupe le plus important de l'immigration noire en Amérique, après les ressortissants des pays de la Caraïbe (*Ibid.*, p. 3).

Cependant, l'une des particularités de l'immigration africaine réside dans sa récente et rapide augmentation, qui se développe à partir des années 1990 (figure 1). Entre 2000 et 2009, la population noire originaire d'un pays d'Afrique a augmenté de 92% (*Ibid.*, p. 3). Si cette tendance se poursuit, en 2020, les Africains deviendront la première communauté d'immigrants « noirs » des États-Unis.

Comme pour signifier l'importance de cette migration, le journaliste Sam Roberts du *New York Times* indiquait, sur un ton provocateur, dans l'un de ses articles en 2005, qu'il y avait « plus d'Africains qui arrivaient aujourd'hui aux États-Unis que pendant la période de l'esclavage »⁸⁰ :

« D'après les chiffres de l'immigration, plus d'Africains sont arrivés volontairement depuis 1990 que le total de ceux arrivés « enchaînés », avant que les États-Unis n'abolissent l'esclavage en 1807. Ils sont plus nombreux à venir chaque année – environ 50 000 immigrants légaux – que pendant n'importe laquelle des années les plus intenses du

⁷⁸ Cet auteur rapporte également la présence d'une filière migratoire clandestine sud-africaine dans les années 1970 et 1980 au départ de la ville du Cap. Les migrants se dissimulaient alors dans les navires transportant des matières premières entre cette ville portuaire d'Afrique du Sud et la ville de Miami, dans l'État de la Floride.

⁷⁹ D'après les données des différents organismes de recensement américains. Source : <http://www.migrationinformation.org/USFocus/display.cfm?ID=935>. Consulté le 21 juillet 2013.

⁸⁰ Traduction personnelle. Titre original : « *More Africans Enter U.S. Than in Days of Slavery* ». *New York Times* daté 21 janvier 2005. Disponible en ligne : http://www.nytimes.com/2005/02/21/nyregion/21africa.html?_r=0 (consulté le 23 juillet 2013).

commerce triangulaire. Ils ont ainsi été plus nombreux à venir depuis 1990 que pendant les deux siècles précédents »⁸¹.

Des pays d'origine qui se diversifient

À l'échelle des pays africains émetteurs de migrants aux États-Unis, les liens historiques et linguistiques jouent un rôle important. En effet, entre 1974 et 1995, parmi les onze pays africains les plus représentés aux États-Unis, neuf sont anglophones et représentent à eux seuls 65% de l'immigration africaine (Gordon, 1998)⁸².

Le Cap Vert et l'Éthiopie sont les deux seuls pays non anglophones de ce classement. Ils ont cependant entretenu des liens historiques importants avec les États-Unis avant les années 1970. L'émigration Cap-Verdienne, comme nous l'avons vu, remonte à la fin du 17^{ème} siècle. L'Éthiopie, quand à elle, fut alliée des États-Unis contre les Italiens, pendant la seconde guerre mondiale. Durant les années 1950 et 1960, les États-Unis furent le principal allié de l'Éthiopie et ont construit une base militaire près d'Asmara. L'Amérique, en contre partie, accorda à l'Éthiopie une grande partie de son aide internationale à destination de l'Afrique (Gordon, 1998).

L'avantage de venir d'un pays anglophone réside non seulement dans la capacité à comprendre et parler l'anglais, mais il est également culturel selon certains auteurs (Clausen et Birmingham, 1982). Les « pionniers » qui sont arrivés aux États-Unis au moment des indépendances africaines pour poursuivre des études supérieures étaient souvent le produit de l'éducation coloniale enseignée dans leurs pays d'origine et avaient acquis « un système de valeur compatible avec le mode de vie américain » (*Ibid.*, 1982). Le mode de fonctionnement anglo-saxon ne leur était alors pas étranger. Aujourd'hui encore, les Africains francophones restent minoritaires sur les campus universitaires américains puisqu'ils représentaient un peu plus de 20% des étudiants africains pour l'année scolaire 2008/2009⁸³. Il n'empêche, le nombre de ressortissants des pays d'Afrique francophone aux États-Unis ne cesse d'augmenter. Au même titre que les africains anglophones, mais de manière plus rapide (Thomas, 2011).

⁸¹ Traduction personnelle. Paragraphe original: "Since 1990, according to immigration figures, more have arrived voluntarily than the total who disembarked in chains before the United States outlawed international slave trafficking in 1807. More have been coming here annually - about 50,000 legal immigrants - than in any of the peak years of the middle passage across the Atlantic, and more have migrated here from Africa since 1990 than in nearly the entire preceding two centuries".

⁸² Ces pays anglophones sont (par ordre d'importance) le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Libéria, le Kenya, la Sierra Leone, l'Ouganda, la Tanzanie et le Soudan. Bien que ce dernier ne soit pas considéré comme anglophone, il a été inclut dans cette liste parce qu'il fut une colonie anglaise pendant près de soixante ans (de 1896 à 1953).

⁸³ Selon les chiffres indiqués dans le rapport « *Open Doors* » daté de 2009, de l'*Institute for International Education (IIE)*.

Les grands centres urbains états-uniens : pôles d'installation privilégiés

D'après Takye et Boate (2006), les migrants africains des États-Unis sont essentiellement concentrés dans quelques États : New York, la Californie, le Texas, le Maryland, le New Jersey, le Massachusetts, la Virginie et la Géorgie⁸⁴. Ces différents États sont par ailleurs, d'une manière générale, les principaux pôles d'accueil des populations immigrées aux États-Unis. Sans que l'on puisse véritablement savoir s'il existe un lien, il s'avère que la plupart de ces États sont ceux qui hébergent également une importante population « noire », qu'elle soit afro-américaine ou caribéenne. C'est le cas des États de New York, du New Jersey, de Géorgie, de Virginie, et du Maryland. Plus vraisemblablement, selon Joseph Takougang (1995), ces États américains ont été choisis par les migrants parce qu'ils constituent avant tout les plus grands bassins d'emplois du pays. En effet, ces États abritent les villes de New York, Chicago, Dallas et Washington DC.

Il suffit de regarder à l'échelle des villes américaines pour s'apercevoir que la migration africaine se concentre dans quelques unes des « aires métropolitaines »⁸⁵ du pays, avec, pour les plus importantes, celles de Washington DC⁸⁶, New York et Atlanta.

Tableau 1.1 : Aires métropolitaines américaines avec la plus grande concentration d'immigrés africains en 2000

Aire métropolitaine	Population immigrée née dans un État africain	Part de la population immigrée née dans un État africain
Washington, DC-MD-VA	80 281	23%
New York, NY	73 851	21%
Atlanta, GA	34 302	10%
Minneapolis-St. Paul, MN-WI	27 592	8%
Los Angeles-Long Beach, CA	25 829	7,5%
Boston, MA-NH	24 231	7%
Houston, TX	22 638	6,5%
Chicago, IL	19 438	5,5%
Dallas, TX	19 134	5,5%
Philadelphia, PA-NJ	16 344	4,5%

Source : Takye et Boate, 2006, p. 56.

⁸⁴ Les États sont cités par ordre d'importance suivant la proportion de la migration africaine qu'ils accueillent.

⁸⁵ Ces « aires métropolitaines », appelées *United States Metropolitan Areas*, sont des régions géographiques avec une forte densité de population et une grande ville en leur centre qui domine, par son influence, une région. Certaines aires métropolitaines concentrent cependant plusieurs grandes villes (comme San Francisco et Oakland, par exemple). Les aires métropolitaines des États-Unis ne constituent pas des entités administratives officielles. Elles abritent à elles seules 83 % des citoyens américains. Source : <http://www.brookings.edu/research/topics/u-s-metro-areas> (consulté le 24 juillet 2013).

⁸⁶ L'aire métropolitaine de la capitale américaine rassemble le *District of Columbia*, les comtés (*County*) Nord de l'État de Virginie et les comtés Sud de l'État du Maryland, c'est-à-dire les parties urbanisées de ces deux États qui jouxtent le *District of Columbia*. Le *Department of Homeland Security* la nomme « *National Capital Region* ».

La migration malienne aux États-Unis : estimation de la population et modes d'entrées légaux

L'impossible estimation ?

À l'image de la migration africaine, la migration malienne aux États-Unis s'avère difficile à comptabiliser de manière exacte. D'abord parce que les différentes sources disponibles n'évoquent pas les mêmes chiffres, ensuite car ces chiffres ne prennent logiquement pas en compte la part importante de la migration « illégale ».

Les autorités consulaires maliennes estimaient en 2001 le nombre de leurs ressortissants aux États-Unis à 5500 (carte 1)⁸⁷. Le Recensement Administratif à vocation d'État Civil malien (RAVEC), quant à lui, avance le chiffre de 3 605 Maliens établis en Amérique en 2001⁸⁸. Il est probable cependant que ce chiffre corresponde à une fourchette basse du nombre de Maliens aux États-Unis car « pour des raisons diverses, nombre de Maliens ne peuvent pas ou ne souhaitent pas être enregistrés dans des fichiers informatisés dont l'utilisation pourrait être détournée des objectifs énoncés. Ainsi, les sans-papiers [...] ne veulent pas alimenter des bases de données informatiques qui pourraient favoriser leur expulsion », comme l'indiquent Patrick Gonin et Nathalie Kotlok (2013, p. 205). Selon l'OCDE, les Maliens des États-Unis étaient 4500 en 2005⁸⁹. L'Amérique serait ainsi, selon ce dernier organisme, la seconde destination des migrants maliens dans les pays de l'OCDE, après la France⁹⁰. Au total, d'après ces différentes sources, la migration malienne vers les États-Unis concentre quelques milliers de personnes.

Les autorités américaines, par le biais de leur recensement décennal en 2000⁹¹, indiquaient que 2 735 Maliens résidaient aux États-Unis. En raison d'effectifs trop faibles (bien que logiquement supérieurs à ceux de 2000), le groupe « *Maliens* » a disparu du recensement de 2010, noyé dans la catégorie « *Other Western Africans* » qui regroupe l'ensemble des pays francophones d'Afrique de l'Ouest (cette catégorie

⁸⁷ Cette estimation prend en compte le nombre de Maliens qui ont été recensés par les consulats du Mali à Washington DC (au nombre de 2000) et à New York (au nombre de 3500). Ne sont donc comptabilisés ici que les Maliens ayant effectué des démarches auprès de leur représentation diplomatique. En cela, il est probable que ce chiffre corresponde à une sous-estimation.

⁸⁸ Le gouvernement malien procède au RAVEC depuis le 26 octobre 2008. Ce recensement, qui s'effectue de manière informatisée, a pour but de moderniser l'État civil malien en constituant un fichier central qui attribue un numéro unique à chaque malien. Les données biométriques ainsi recueillies ont été matérialisées sous la forme de cartes NINA (Numéro d'Identification Nationale) utilisées notamment lors de la campagne présidentielle malienne de 2013.

⁸⁹ Source : OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, p. 360. Table des matières disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr> (consulté le 21 juillet 2013).

⁹⁰ Bien qu'une disproportion importante existe entre ces deux pays dans la mesure où la France enregistre 88% des arrivées de migrants maliens dans les pays de l'OCDE et les États-Unis seulement un peu plus de 7%. Source : OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, p. 360.

⁹¹ Source : U.S. Census Bureau, *Census 2000 Special Tabulations* (STP-159).

représente un total d'un peu plus de 80 000 personnes lors de ce recensement)⁹². Bien que le recensement américain repose sur le critère premier de l'anonymat, et donc que les migrants résidants « illégalement » sur le sol américain n'aient théoriquement rien à craindre à participer au sondage, il est probable qu'une partie au moins de ces derniers soient réticents à y prendre part. De la même manière, certains migrants peuvent « mentir » sur leur pays d'origine puisque les données du recensement sont constituées exclusivement sur la base des réponses des administrés.

D'une manière générale, ce dont ces données ne tiennent pas compte, c'est de l'ensemble de la migration dite « illégale ». De ce point de vue, les chiffres précédemment avancés correspondent à une sous-estimation. L'évaluation numérique précise du nombre de migrants maliens se heurte au problème du statut juridique, comme l'indiquait en 2002 une note du Département de la sécurité intérieure américaine⁹³, l'organisme en charge du contrôle et de l'évaluation des flux migratoires aux États-Unis :

« Il apparaît évident que dénombrer la population africaine sub-saharienne n'est pas une tâche aisée. Cette difficulté résulte du nombre élevé de personnes sans-papiers parmi les ressortissants de certaines nationalités : les Sénégalais, Gambiens, Ivoiriens et Maliens en particulier. Il est possible, sans prendre de risque, d'affirmer que parmi les 3000 Sénégalais qui sont entrés aux États-Unis avec un visa « business » et les 5800 qui sont venus en tant que touristes en 2000, une large proportion n'ait pas quitté le pays et ne figure dans aucune statistiques »⁹⁴.

Les (rares) sources disponibles qui traitent explicitement de la communauté malienne des États-Unis font état de la présence de 6000 à 10 000 Maliens à New York, dont la communauté présente dans cette ville est décrite comme étant la plus importante du pays⁹⁵. Une seconde source évoque l'implantation de 200 Maliens à Chicago, en provenance de New York et Washington DC, décrits comme les deux foyers principaux de ressortissants maliens⁹⁶. La communauté malienne de Chicago serait, selon l'auteur, en majorité composée de femmes travaillant dans des salons de coiffure.

⁹² Malgré plusieurs demandes effectuées auprès du service en charge des statistiques sur les migrants étrangers au recensement, il n'a pas été possible d'obtenir d'eux qu'ils désagrègent les personnes nées au Mali du reste des Africains de l'ouest francophones. Des raisons de confidentialité les en empêchent.

⁹³ *Department of Homeland Security* (DHS).

⁹⁴ Traduction personnelle. Texte original : « Obviously, to adequately count the Sub-Saharan African population is no easy task, and the difficulty is compounded by the high number of undocumented people represented among certain nationalities : the Senegalese, Gambians, Ivoirians, and Malians in particular. One can safely argue that among the 3,000 Senegalese who entered the United States as business visitors and the 5,800 who came as tourists in 2000, a large proportion did not leave and do not appear in any statistics ». Source : Department of Homeland Security, Supplemental Tables. « Nonimmigrants Admitted by Country of Citizenship and Class of Admission, Fiscal Year 2002 ». Disponible en ligne à l'adresse : <http://dhs.gov/graphics/shared/aboutus/statistics/SupplementalTables.htm>. (Consulté le 30 juillet 2013). Le surlignage est le fait de l'auteur.

⁹⁵ Selon un article du *New York Times* paru en mars 2007. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.nytimes.com/2007/03/10/world/americas/10iht-web.0310.mali.4866230.html?pagewanted=all&_r=0 (consulté le 9 août 2013).

⁹⁶ En 2004, selon Tracy Steffes, auteur de l'« entrée » *Maliens* de l'encyclopédie de Chicago. Disponible en ligne à l'adresse : <http://encyclopedia.chicagohistory.org/pages/782.html> (consulté le 21 juillet 2013).

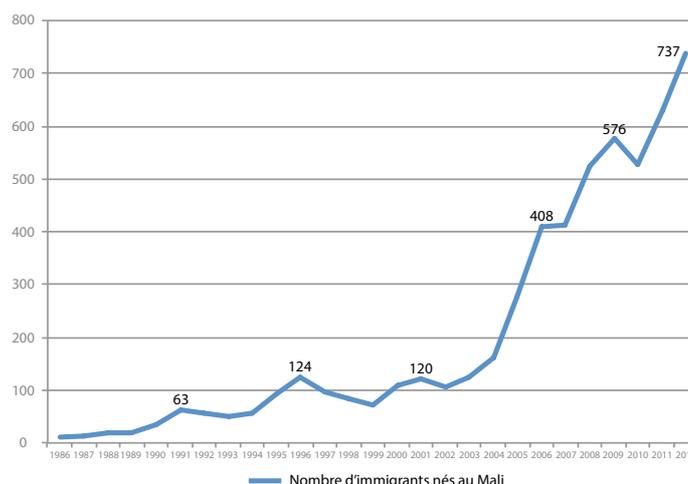
Mécanismes légaux d'arrivée des Maliens aux États-Unis : visas « immigrants » et « non-immigrants »

Si aucune des sources disponibles ne parvient à estimer de manière précise le nombre de Maliens résidants aux États-Unis, le Département de la sécurité intérieure américaine produit en revanche des données concernant les flux d'entrées dans le pays. Ces flux constituent un indicateur de la tendance à l'augmentation de la population malienne aux États-Unis depuis les années 1990, à l'image du reste de la migration africaine en Amérique. À partir d'une grille d'analyse législative et selon une démarche chronologique, les données issues des *Yearbooks*⁹⁷ sur l'immigration, publiés par les autorités américaines en charge de ces questions, montrent des écarts importants concernant la communauté malienne entre les catégories d'« immigrants » et de « non immigrants » et esquissent certains aspects qui relèvent de la sociologie de cette communauté ouest africaine en Amérique.

Devenir résident permanent américain : quels visas « immigrants » pour les Maliens ?

La législation migratoire américaine opère une distinction entre deux principaux types de visas : les visas temporaires dits « non immigrant » et les visas permanents dits « immigrant » (Lowell, 2000, p.2).

Graphique 1.2 : Évolution du nombre annuel d'immigrants maliens⁹⁸ aux États-Unis (1986-2012)



Sources : *Yearbooks of Immigration Statistics, Immigration and Naturalization Service, 1986-2001* ; *Yearbooks of Immigration Statistics, Department of Homeland Security*⁹⁹, 2002-2012.

⁹⁷ Les *Yearbooks of Immigration Statistics* sont une publication du *U.S. Department of Homeland Security*. Ils sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse : <http://www.dhs.gov/yearbook-immigration-statistics>. (Consulté le 31 juillet 2013).

⁹⁸ Basé sur le pays de naissance.

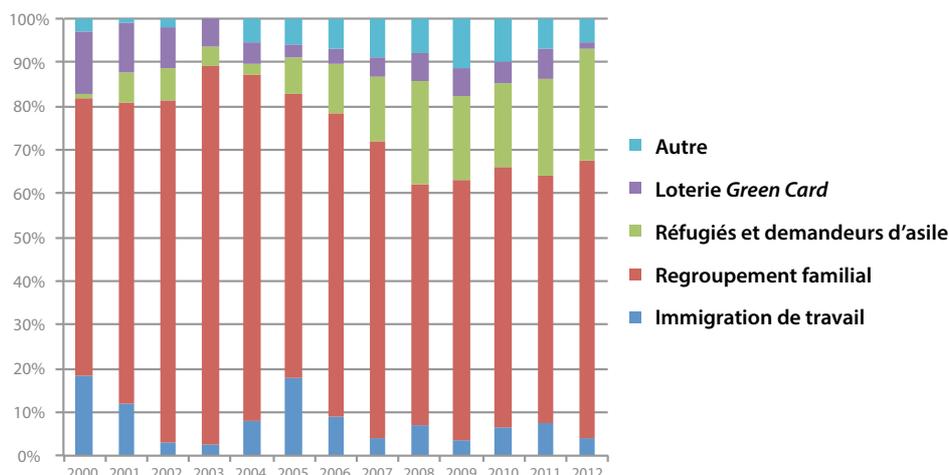
Les visas « *immigrant* » sont attribués aux personnes qui ont pour projet de s'établir de manière permanente aux États-Unis. Ces visas permettent dans un premier temps d'entrer sur le territoire américain, puis d'y déposer, une fois arrivé, une demande de résidence permanente, afin d'obtenir une carte de résident permanent, plus connue sous le nom de *Green Card*⁹⁹. Cette carte ne pouvant en effet être délivrée qu'à l'intérieur du territoire des États-Unis. Le graphique 2 met en évidence une croissance quasi continue du nombre d'immigrants maliens aux États-Unis, bien que les effectifs restent globalement faibles, ne dépassant (pas encore) la barre du millier de nouveaux immigrants par an. Ce graphique décrit également une immigration récente puisque la période d'augmentation des effectifs la plus soutenue ne commence qu'au début des années 2000, période à partir de laquelle les effectifs passent d'environ 150 migrants par an en 2005 à 500 de plus 7 ans plus tard, en 2012. Les chiffres utilisés pour le graphique 2 sont le résultat de l'addition de nouveaux arrivants disposants d'un visa « *immigrant* » entrés dans l'année, et des personnes arrivées aux États-Unis avec des visas temporaires (« *non immigrants* »), qui ont été « ajustés » (*adjusted*) au cours de l'année dans la catégorie des résidents permanents (*Legal Permanent Resident*) après en avoir fait la demande (Monger et Yankay, 2013, p. 2). L'appellation « immigrants » désigne donc explicitement dans ce graphique les personnes nées au Mali qui ont obtenu, ou sont dans une démarche d'obtention, du statut de « résidents permanents » aux États-Unis. Toutes ces personnes auront par la suite la possibilité de s'installer de manière permanente dans le pays¹⁰¹.

⁹⁹ Au cours de cette période, le nom de l'institution publiant le rapport annuel sur les migrations a été modifié à la suite des attentats du 11 septembre 2001, passant de l'*Immigration and Naturalization Service* (INS) au *Department of Homeland Security* (DHS). Bien que ce changement corresponde à une vision plus sécuritaire des questions migratoires, la forme et le fond de ces rapports restent à peu près les mêmes, comme l'indique Aurélie Varrel (2008, p. 123).

¹⁰⁰ Le terme *Green Card* (ou carte verte) vient de la couleur du papier utilisé par le formulaire I-151, prédécesseur de la carte, qui fut de couleur verte jusqu'en 1964. Depuis cette date, la carte a été de différentes couleurs, mais elle est toujours connue sous le nom de *Green Card*.

¹⁰¹ De ce point de vue, le nombre cumulé d'immigrants maliens depuis 1986 permettrait *a priori* de donner une autre estimation de la population malienne vivant en Amérique, qui s'élèverait à 5503 personnes. Seulement, et comme nous le verrons au chapitre 7, les personnes qui obtiennent ce statut ne souhaitent pas nécessairement s'installer de manière permanente aux États-Unis.

Graphique 1.3 : Répartition des immigrants maliens selon la catégorie¹⁰² d'admission aux États-Unis (2000-2012)



Sources : *Yearbooks of Immigration Statistics, Immigration and Naturalization Service, 2000-2001* ; *Yearbooks of Immigration Statistics, Department of Homeland Security, 2002-2012*.

Selon les chiffres fournis par l'administration américaine, cette croissance de l'immigration malienne repose en grande partie sur le regroupement familial, comme l'indique le graphique 1.3, où cette catégorie compte en moyenne pour plus de 60% de l'immigration malienne sur la période 2000-2012. Il s'agit de citoyens américains ou de résidents permanents, nés au Mali, qui ont parrainé (*sponsored*) des membres de leur famille pour qu'ils obtiennent des titres de séjours permanents aux États-Unis. Cela concerne les enfants mineurs, les époux, et les ascendants de citoyens américains, considérés comme les parents directs (*Immediate Relatives of U.S. Citizens*). Cette première catégorie du regroupement familial est la plus importante en nombre car elle n'est soumise à aucun quota. Viennent ensuite les enfants majeurs et leurs propres familles, les collatéraux et leurs familles, de citoyens américains, mais également les enfants mineurs et époux de résidents permanents (*Lawful Permanent Residents*), regroupés dans la catégorie des « préférences familiales » (*Family Sponsored Preferences*). Le terme « *préférence* » signifie que le choix d'attribution des titres de séjour se fait en fonction de priorités fixées par l'administration américaine. Ainsi, de manière générale, les demandes formulées par les membres de la famille d'un citoyen américain sont prioritaires sur celles des membres de la famille d'un résident permanent¹⁰³. Cette seconde catégorie est par contre soumise à un quota compris

¹⁰² Nous avons à la fois traduits les catégories et simplifiés certaines d'entre elles en les regroupant, afin d'en faciliter la compréhension. Ainsi, la catégorie « regroupement familial » concentre celle des parents directs de citoyens américains (*Immediate Relatives of U.S. Citizens*) et celle des « préférences familiales » (*Family Sponsored Preferences*). La catégorie « Réfugiés et demandeurs d'asile » correspond aux personnes dont les demandes ont été approuvées et qui ont été « ajustées » dans la catégorie des résidents permanents. Le label « loterie *Green Card* » fait référence au *Diversity Program*, qui permet d'obtenir la résidence permanente par tirage au sort.

¹⁰³ Pour une vision exhaustive de l'ordre de ces priorités, voir : <http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6dra/?vgnnextoid=1d383e4d77d73210VgnVCM10000082ca60aRCRD&vgnnextchannel=1d383e4d77d73210VgnVCM100000082ca60aRCRD>.

entre 226 000 et 480 000 titres de séjour par an, pour l'ensemble des communautés immigrées aux États-Unis (Monger et Yankay, 2013, *op. cit.*). L'importance du regroupement familial au sein de l'immigration malienne ne constitue pas un phénomène isolé puisque, comme l'indique Gildas Simon (1995, p. 233), celui-ci s'est progressivement imposé comme le principal mode d'immigration aux États-Unis.

Les immigrants maliens admis au titre de réfugiés ou de demandeurs d'asile¹⁰⁴ représentent la seconde voie, en terme d'importance, de l'immigration malienne, selon ces mêmes sources officielles américaines (graphique 1.3). Elle constitue la voie d'acquisition d'un titre de séjour permanent en moyenne pour 17% des immigrants maliens sur la période 2000-2012. La part de ces réfugiés ou demandeurs d'asiles a pris de l'importance au cours des dernières années, passant de quelques dizaines d'obtentions par an entre 2000 et 2007 à plus d'une centaine chaque année entre 2008 et 2012. Comme le souligne Michael Powell and Nina Bernstein¹⁰⁵, l'un des arguments principalement avancé par les Maliens dans leurs demandes semble être celui du risque d'excision dont peuvent potentiellement être victimes les femmes¹⁰⁶. En effet, après avoir effectué une recherche depuis Internet auprès des autorités américaines en charge de ces questions¹⁰⁷, nous avons trouvé plusieurs comptes rendus de décisions de justice sur lesquels cet argument été systématiquement avancé dans la perspective d'obtenir le statut de demandeur d'asile (encadré 1.1).

Encadré 1.1 : Extrait d'une décision de justice concernant une demande d'asile

Texte original:

The respondent is a 28-year-old native and citizen of Mali who was admitted into the United States as a visitor on October 4, 2000, and applied for asylum on May 12, 2004. The respondent testified that she underwent female genital mutilation ("FGM") as a young girl but has no memory of the procedure. According to the respondent, she is opposed to the practice of FGM and, if she were to have a daughter in the future, would actively oppose having the procedure performed on her child. The respondent further stated that she had recently learned that her father had arranged for her to marry her first cousin and that she fears the consequences of refusing to comply with her family's wishes. The respondent's uncle also testified on her behalf.

¹⁰⁴ La législation américaine entend par « réfugiés et demandeurs d'asile » toute personne qui demande à résider aux États-Unis de manière permanente afin d'éviter des persécution dans son pays d'origine. Les personnes ayant obtenue le statut de réfugiés ont formulé leur demande depuis leur pays d'origine, tandis que les demandeurs d'asiles font obligatoirement leur demande alors qu'elles se trouvent déjà aux États-Unis. Source : *Yearbook of Immigration Statistics*, 2011, p. 1.

¹⁰⁵ Michael Powell et Linda Bernstein, 2007, Disaster puts spotlight on Malian Immigrants to U.S., *New York Times*, 10 mars, *op. cit.*

¹⁰⁶ Selon le dernier rapport publié par UNICEF sur l'excision dans le monde, 89% des femmes maliennes sont excisées. Source : UNICEF, 2013, *Female Genital Mutilation/Cutting : a statistical overview and exploration of the dynamics of change*, New York, 194 p. Disponible en ligne à l'adresse: http://www.unicef.org/media/files/FGCM_Lo_res.pdf (consulté le 5 août 2013).

¹⁰⁷ Nous avons tapé le mot « Mali » dans la barre de recherche du site officiel du *United States Citizenship and Immigration Services*, et relevé toutes les décisions de justice disponibles impliquant des requérant de nationalité malienne. Source : <http://search.uscis.gov/search?affiliate=82601b2ec&query=mali&x=0&y=0>.

Traduction:

Le demandeur d'asile est une personne de 28 ans native du Mali et de nationalité malienne, qui est entrée aux États-Unis en qualité de touriste le 4 octobre 2000 et qui a fait une demande d'asile le 12 mai 2004. Elle a témoigné avoir subi une excision dans son enfance, bien qu'elle n'en garde aucun souvenir. Elle déclare être opposée à la pratique de l'excision. Si elle devait un jour avoir une petite fille, elle s'opposerait fermement à ce que cette dernière subisse à son tour cette forme de mutilation. De plus, cette personne a indiquée avoir récemment appris que son père avait arrangé son mariage avec l'un de ses cousin au premier degré. Elle indique avoir peur des conséquences qu'impliquerait pour elle le refus de se soumettre aux désirs de sa famille. L'oncle du demandeur d'asile témoigne de ces propos en son nom.

Source : U.S. Department of Justice, Executive Office for Immigration Review, 27 septembre 2007, Rockville, Maryland.
<http://www.uscis.gov/ilink/docView/INT/HTML/INT/0-0-0-42832/0-0-0-56585.html>

Comme on le voit dans cet extrait, l'argument de l'excision se conjugue à celui des mariages forcés, comme autant de caractéristiques qui témoignent de l'oppression dont peuvent être victimes les femmes dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Au regard de ces éléments, il semble que les demandes de statut de réfugié ou de demandeur d'asile soit déposées, pour une part au moins, sur la base des risques liés aux mutilations infligées aux femmes par l'excision, ainsi qu'aux menaces de mariage forcés qui pèsent sur une partie des femmes maliennes¹⁰⁸.

La catégorie de l'immigration de travail, quant à elle, se rapporte à des visas accordés à des travailleurs étrangers dans des secteurs où l'économie américaine manque de main-d'œuvre (il s'agit généralement d'emplois qualifiés, mais pas uniquement¹⁰⁹). Cette dernière catégorie est soumise à un quota global annuel de 140 000 visas et compte pour environ 7% des entrées d'immigrants maliens aux États-Unis entre 2000 et 2012. Cette catégorie est censée contenir une part de l'« immigration qualifiée » malienne en Amérique.

Enfin¹¹⁰, le *diversity program* (loterie *Green Card*), qui permet annuellement à 50 000 personnes d'obtenir une carte de séjour permanente par le biais d'une loterie, dans laquelle peuvent participer les pays ayant un faible taux d'immigration vers les États-Unis, permet à un peu moins de 6% des immigrants maliens de venir s'installer en Amérique depuis 2000. Au cours de la période mentionnée sur le graphique n°1.2, le nombre de *Green Card* attribuées reste stable, autour d'une dizaine chaque année. Néanmoins, ce canal de l'immigration malienne aux États-Unis est aujourd'hui remis en cause par la réforme de l'immigration de 2013, qui prévoit de le supprimer.

¹⁰⁸ Comme on le voit sur le graphique 2, en 2012, la part des demandeurs d'asile dans le total de l'immigration malienne aux États-Unis cette année là est la plus élevée enregistrée sur la période 2000-2012. Peut-être est-il possible d'avancer ici que l'occupation de tout le Nord du pays par des groupes islamistes en 2012 ait participé de sensibiliser les autorités américaines sur les questions des droits de l'homme et de la place des femmes dans la société malienne, tandis que ces dernières considéraient un an plus tôt le Mali comme un État « démocratique ».

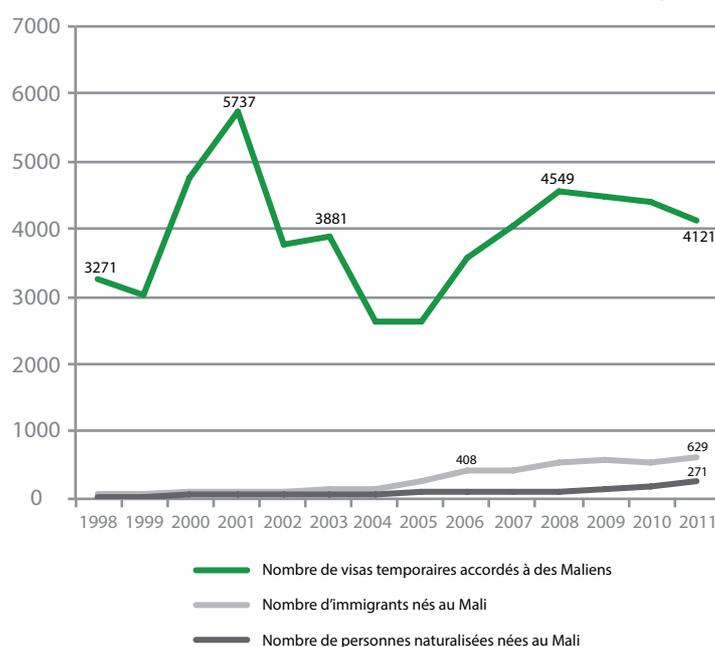
¹⁰⁹ L'une des catégories présente dans cette appellation est celle des « emplois non qualifiés nécessaires » (*needed unskilled workers*). Source : Manger et Yankay, *op. cit.*

¹¹⁰ La catégorie « autre », indiquée sur le graphique 2 ne fait pas l'objet d'une analyse car son contenu n'est pas spécifié par les autorités américaines, qui se contentent d'indiquer qu'elle regroupe des personnes qui sont admises aux États-Unis au titre de « procédures spéciales » (*Special Legislation*). Source : Manger et Yankay, *op. cit.*

Les visas « non immigrant » comme mode d'entrée privilégié aux États-Unis

Créée par l'*Immigration and Nationality Act* de 1952, la catégorie des visas « Non Immigrant » est dédiée à des individus qui peuvent séjourner aux États-Unis de manière temporaire, mais qui ne sont pas censés immigrer définitivement dans le pays.

Graphique 1.4 : Évolution du nombre annuel de visas temporaires accordés par les autorités américaines à des ressortissants maliens (1998-2011)



Sources : *Yearbooks of Immigration Statistics, Immigration and Naturalization Service, 1998-2001* ; *Yearbooks of Immigration Statistics, Department of Homeland Security, 2002-2011*.

Entre 1998 et 2011, le nombre de visas temporaires attribués à des ressortissants maliens se monte à plusieurs milliers par an. On constate une légère hausse du nombre de ces visas sur cette période, passant d'environ 3000 en 1998 à un peu plus de 4000 en 2011. L'augmentation la plus significative a lieu durant les quelques années qui précèdent 2001, puis chute pendant les trois années suivantes (graphique 3). Cette baisse soudaine est sans doute à mettre au compte des attentats du 11 septembre, et de la fièvre sécuritaire qui s'est emparée des États-Unis en matière de contrôle des frontières, suite à cet événement (Daniel, 2003, p. 154). En effet, la loi dite *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act*, mise en application en 2002, prévoit notamment un resserrement de la procédure de demande de visas. Le nombre de visas temporaires attribués aux Maliens augmente ensuite légèrement jusqu'en 2008, pour finir sur une baisse en 2011.

Le graphique 4 indique, en plus du nombre annuel de ressortissants maliens arrivés aux États-Unis munis d'un visa temporaire, les chiffres annuels de la population immigrée malienne mentionnée dans le graphique 1.2, ainsi que ceux des personnes nées au Mali et naturalisées américaines¹¹¹. La comparaison de ces trois catégories d'admission met en évidence la prégnance des visas temporaires (*Non Immigrant*) comme mode d'entrée des ressortissants maliens en Amérique. En effet, au regard des catégories d'« immigrant » et - surtout - de « naturalisés », il apparaît clairement ici que la grande majorité des entrées de ressortissants maliens sur le sol des États-Unis s'effectue grâce à des visas qui ne permettent pas de venir s'installer en Amérique, mais d'y séjourner de manière temporaire. Le nombre de personnes naturalisées est d'ailleurs deux fois inférieur à celui des immigrants, considérés comme des résidents permanents (*Legal Permanent Resident*), alors que la naturalisation reste le moyen le plus simple et sûr, car non soumis à des quotas, d'obtenir des permis de séjour permanent pour des membres de sa famille, au titre du regroupement familial. Les membres de la famille des citoyens américains entrent en effet dans la catégorie des *Immediate Relatives of U.S. Citizens*, évoquée dans le point précédent. Ainsi, sur la totalité des personnes nées au Mali et admises aux États-Unis en 2011, 83% l'ont été dans la catégorie des visas temporaires, un peu plus de 12% dans celle des visas permanents, tandis que 5% sont passés dans la catégorie des citoyens américains.

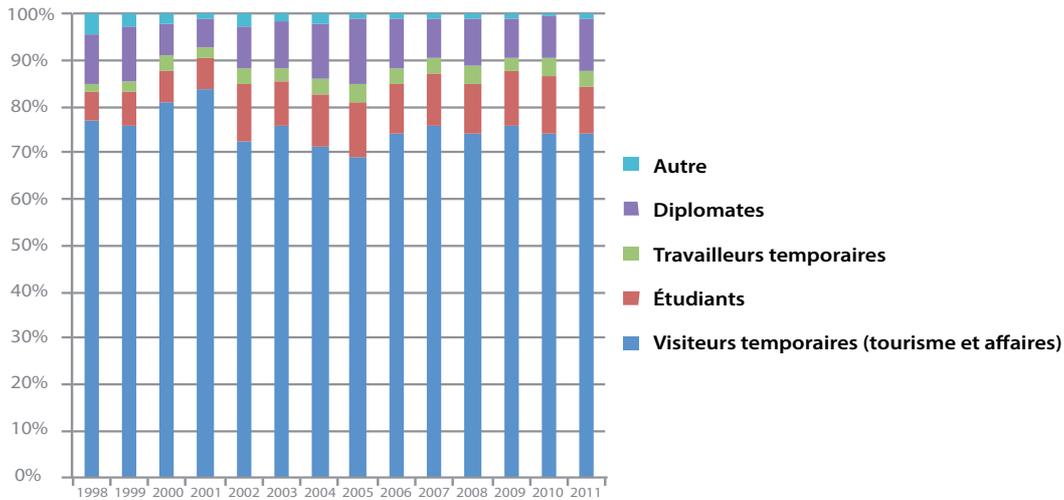
La catégorie des visas dits *non immigrant* est répartie en différentes classes en fonction du motif du séjour des requérants, qui souhaitent se rendre de manière temporaire aux États-Unis. Il s'agit des visas de tourisme (B-2), des visas pour affaires (B-1), des visas étudiants (F, M et J), des visas de travail temporaire (H, O, P, Q, R et L), et des visas pour le personnel diplomatique (A et G)¹¹². Le graphique 1.5 présente la répartition de ces différentes classes¹¹³ pour les ressortissants maliens. Les catégories « tourisme » et « affaires » (B-1 et B-2) ont ici été regroupées sous l'appellation « visiteurs temporaires ».

¹¹¹ Ce qui signifie que ces personnes sont des citoyens américains.

¹¹² Pour une liste exhaustive des différentes classes de visas temporaires, le lecteur pourra se reporter à Monger (2012, p. 8-9). Disponible en ligne à l'adresse : http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/publications/ni_fr_2011.pdf (consulté le 8 août 2013).

¹¹³ Comme pour le graphique 3, les noms des différentes classes ont été simplifiés et certaines d'entre elles ont été regroupées afin d'en faciliter la lecture.

Graphique 1.5 : Répartition des visas temporaires américains accordés aux ressortissants maliens selon le type de visa (1998-2011)



Sources : *Yearbooks of Immigration Statistics, Immigration and Naturalization Service, 1998-2001* ; *Yearbooks of Immigration Statistics, Department of Homeland Security, 2002-2011*.

Selon les données fournies par le département de la sécurité intérieure américaine, un peu plus des trois quarts des Maliens (76%) entrés aux États-Unis avec un visa temporaire sur la période 1998-2001 étaient munis d'un visa de tourisme ou d'affaires (visiteurs temporaires). Ce type de visas a été distribué aux ressortissants maliens à un rythme moyen d'environ 3000 visas chaque année sur cette période. La catégorie des visiteurs temporaires constitue ainsi, depuis plus d'une dizaine d'années, le moyen principal d'entrée des ressortissants maliens aux États-Unis.

Les étudiants représentent la seconde catégorie d'entrée aux États-Unis pour les Maliens dans ce graphique. Avec une moyenne de 10% sur la période comprise entre 1998 et 2011, ils se situent loin derrière les entrées dues aux visiteurs temporaires. Cette catégorie comprend ici trois types de visas : F, M et J. Elle rassemble les étudiants inscrits dans des filières générales ou de langues (F) et ceux inscrits dans des filières professionnelles et commerciales (M). Nous y avons également inclus celle des « échanges culturels » (*exchange visitors*) qui concerne les programmes d'échange culturels ou éducatifs et regroupe différentes activités : étudiants du secondaire et du supérieur, stagiaires, professeurs et chercheurs invités, au pair¹⁴. Ce visa présente néanmoins l'inconvénient d'imposer une clause de retour dans le pays d'origine d'une durée d'un ou deux ans après la fin du séjour aux États-Unis¹⁵.

¹⁴ Pour une vision exhaustive des différentes catégories présentes dans ce visa, voir le site officiel du département d'État américain consacré à ce visa : <http://jvisa.state.gov/> (consulté le 8 août 2013).

¹⁵ Cet élément, qui peut paraître anecdotique, présente un handicap pour certaines des stratégies mises en œuvre par certains membres de la communauté malienne des États-Unis, comme nous le verrons dans le chapitre 6.

Viennent ensuite les diplomates et représentants officiels du gouvernement malien, qui constituent le troisième contingent d'entrée aux États-Unis depuis 1998. Cela concerne à la fois les ambassadeurs et le personnel des ambassades et consulats maliens (implantés à Washington DC et New York), mais également les déplacements officiels des ministres, hauts fonctionnaires et autres personnels des différents ministères maliens basés à Bamako. Les membres des institutions internationales (Nations Unies à New York, FMI et Banque mondiale à Washington DC) sont également référencés dans cette catégorie. Les diplomates et représentants officiels comptent pour 9% des entrées de ressortissants maliens sur la période 1998-2011, avec une moyenne d'un peu moins de 400 visas annuels distribués sur cette période.

Les travailleurs temporaires constituent l'une des catégories les moins représentées dans les entrées de ressortissants maliens munis d'un visa temporaire, en totalisant seulement 3% des entrées entre 1998 et 2011. Cette catégorie concentre pas moins de 26 types de visas, dont le plus connu est le H1-B. Il est, pourrait-on dire, l'équivalent de la carte « Compétences et talents » créée en France par l'administration Sarkozy¹⁶. Il constitue un outil important d'entrée pour certaines communautés étrangères, notamment pour les Indiens qui l'ont utilisé dans le cadre de métiers liés à l'informatique et à l'électronique, comme l'a montré Aurélie Varrel (2008, p. 125-130), qui rappelle en outre les principales caractéristiques de ce visa de travail :

« Il [est] réservé à des personnes ayant *a priori* au moins un diplôme du supérieur. [...] Le visa H1-B est valable pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Il est lié à un contrat de travail aux États-Unis : un titulaire qui perd son emploi doit quitter le territoire américain dans les quatre-vingt-dix jours, sauf s'il retrouve un nouvel emploi durant cette période de grâce. Être titulaire de ce visa permet d'entamer les démarches pour obtenir une *Green Card* durant les trois ou six années de séjour. L'obligation de s'engager à ne séjourner que de façon temporaire aux États-Unis a en effet été supprimée par la réforme de 1990, qui a imposé en outre que le *numerus clausus* soit révisé annuellement par le Congrès américain. Le visa H1-B est donc devenu implicitement à partir de 1990 un statut transitoire. C'est un outil d'ajustement de la politique migratoire aux besoins de l'économie américaine » (Varrel, 2008, p. 125).

Seulement, dans le cas des travailleurs temporaires maliens, et d'après les chiffres communiqués par l'administration américaine sur la période 1998-2009¹⁷, ce visa n'a été présenté que dans un peu plus de 30% des cas, signifiant que les Maliens entrent peu aux États-Unis grâce à leurs « compétences », dans le sens des diplômes universitaires qu'ils possèdent. Les « travailleurs temporaires » maliens ont en effet

¹⁶ Le visa H1 est théoriquement destiné à « un ressortissant étranger, résidant dans un pays étranger qu'il n'a pas l'intention de quitter, se distinguant par son mérite et ses compétences (*ability*) et qui vient aux États-Unis pour des activités de nature exceptionnelle requérant exactement ses compétences et son mérite » (Varrel, 2008, d'après l'*Immigration and Nationality Act*, 1952).

¹⁷ Les *Yearbooks* de 2010 et 2011 ne spécifient pas le type de visa temporaire obtenu.

davantage sollicité (44%) le visa réservé aux sportifs et aux artistes (P1, P2 et P3) sur cette même période.

Au total¹¹⁸, si d'une manière générale au cours de la période indiquée sur les différents graphiques, l'essentiel des entrées de ressortissants maliens sur le sol américain s'est appuyée sur les visas temporaires, les chiffres fournis par les autorités américaines nous indiquent que ces flux se sont majoritairement fait sur la base de visas de tourisme ou d'affaires. Au regard de cette catégorie, les autres types de visas temporaires s'avèrent secondaires, aussi bien pour les étudiants que pour les travailleurs temporaires. Ces derniers représentent d'ailleurs une portion infime des visas attribués à des Maliens souhaitant se rendre aux États-Unis. À ce stade de l'argumentation, il paraît opportun de rappeler la possibilité, pour des personnes qui résident en Amérique avec un visa temporaire, de demander, sous certaines conditions, d'obtenir un titre de séjour permanent (une *Green Card*). Cette opération, qui permet de passer d'un statut à l'autre, est appelée l'« ajustement » (*Adjustment*), que nous avons évoqué dans le point précédent au sujet des visas d'immigrants. Ainsi, comme le rappelle Aurélie Varrel, ces visas constituent potentiellement une troisième voie d'immigration (*op. cit.*, p. 123) pour les ressortissants maliens d'Amérique. Les chiffres fournis par l'administration américaine en matière d'« ajustement » de visas pour les Maliens ne permettent en revanche que d'obtenir une vision parcellaire du phénomène puisque l'opération n'est spécifiée que pour une période courant de 1998 à 2002¹¹⁹. Néanmoins, les chiffres qui concernent cette période permettent d'esquisser une première tendance où l'on constate que les « ajustements » ont été le mode d'admission d'en moyenne 70% des immigrants maliens, ce qui tend à réaffirmer l'importance des visas temporaires comme moyen d'entrée, voire de rester, aux États-Unis pour la communauté malienne.

¹¹⁸ La catégorie « autre » du graphique 5 ne fait pas ici l'objet d'une analyse car elle concerne à la fois un nombre trop faible de cas, et une trop forte hétérogénéité de statuts (allant des personnes en transit aéroportuaire aux personnes en attente de visa immigrant).

¹¹⁹ Avant 1998, les ajustements pour les ressortissants du Mali ne sont pas spécifiés dans les *Yearbooks* où ne sont concernés que les principaux pays pourvoyeurs d'immigrés aux États-Unis. Après 2002, suite à la réorganisation du ministère de la sécurité intérieure, les ajustements ne sont plus spécifiés en fonction des pays d'origine des migrants.

Conclusion

L'immigration africaine aux États-Unis représente une faible part (4%) du total de l'immigration en Amérique. Cette faible représentation ne doit cependant pas occulter le fait que cette immigration soit récente et, surtout, en constante augmentation. Si les pays d'origine de ces migrants sont encore majoritairement ceux de l'Afrique anglophone, les ressortissants des pays d'Afrique francophone sont de plus en plus nombreux et sont ceux qui contribuent le plus à cette augmentation (Thomas, 2011). Les sources disponibles indiquent en outre que les migrants originaires d'Afrique se concentrent dans les grandes villes américaines, qui constituent par ailleurs les principaux bassins d'emplois du pays.

À l'image de la migration africaine aux États-Unis, les migrants maliens sont difficilement dénombrables de manière précise. Aux quelques milliers de Maliens recensés sur le sol américain, il faut vraisemblablement en ajouter plusieurs milliers d'autres qui résident dans le pays de manière « illégale ». Au regard de l'ensemble de l'importante émigration internationale malienne, l'Amérique apparaît cependant comme étant une destination secondaire, voire relativement mineure, bien que le nombre de migrants maliens ne cesse d'augmenter dans ce pays, au même titre que la migration africaine dans son ensemble.

L'analyse des statistiques américaines relatives aux flux de migrants maliens sur le sol américain permet en outre de tirer quelques enseignements sur les différents modes légaux d'entrée des Maliens aux États-Unis. D'abord, il apparaît que depuis plus d'une dizaine d'années, l'essentiel des entrées de ressortissants maliens s'est appuyée sur des visas temporaires, qui, pour la grande majorité d'entre eux, se révèlent être des visas de tourisme ou d'affaires (de type B-1 et B-2), tandis que l'on compte peu d'étudiants et un nombre infime de visas alloués par des employeurs américains, au titre d'une migration temporaire de travail.

L'immigration malienne aux États-Unis connaît, quant à elle, une croissance régulière depuis une vingtaine d'année. Elle concerne les personnes qui ont *a priori* pour projet de s'installer de manière permanente aux États-Unis. Ici, les données fournies par l'administration américaine indiquent que cette croissance repose, depuis le début des années 2000, avant tout sur le regroupement familial, puis, de manière secondaire, sur les demandes d'asile.

Au final, ces différents modes d'entrée, puis d'installation, des ressortissants maliens semblent indiquer que cette communauté est d'une manière générale composée de personnes relativement peu qualifiées. En outre, le fait que la plupart des détenteurs

de *Green Card* maliens soient d'anciens titulaires de visas temporaires¹²⁰ semble signifier que les Maliens des États-Unis se trouvent assez régulièrement dans des situations juridiques précaires, au regard du droit américain. L'exploration des données statistiques devra néanmoins à ce stade être confrontée aux réalités empiriques de cette migration malienne.

¹²⁰ Il s'agit dans ce cas de personnes ayant changé de statut (*adjusted*).

LES MALIENS DU CANADA. ASPECTS STATISTIQUES ET HISTORIQUES

Il convient, avant toute chose, de s'acquitter d'un constat, banal, mais qui contribue à marquer la singularité du Canada, en matière de politique migratoire : ce pays ne possède qu'une seule frontière terrestre, avec les États-Unis qui demeurent encore aujourd'hui le premier pôle mondial d'immigration. Cette situation géographique, qui peut être assimilée à un « relatif isolement » (Crépeau, 1986, p. 145), fait du Canada un pays moins concerné par les flux migratoires « irréguliers », qui se trouvent en quelque sorte « absorbés » par le « leadership migratoire des États-Unis » (Simon, 2008, p. 62). Comme l'indiquent Halli et Driedger (1999, p. 25), la question des immigrés « sans papiers » préoccupent beaucoup plus les États-Unis que le Canada, en raison notamment de leur frontière commune avec le Mexique ainsi que leur proximité avec le bassin Caraïbe.

Au Canada, la population immigrée représente cependant une part importante de la population totale¹²¹. Les données issues du recensement canadien de 2006 indiquent

¹²¹ C'est-à-dire l'effectif d'immigrants rapporté à celui de la population du pays d'accueil.

que presque 20% de la population canadienne est née à l'étranger, ce qui représente plus de 6 millions d'individus, tandis qu'aux États-Unis, la proportion de personnes nées à l'étranger est plus faible (Barbieri et Ouelette, 2012, p. 279-280).

Malgré ces quelques différences, les politiques migratoires des États-Unis et du Canada s'avèrent relativement similaires « à la fois dans leur forme et dans leur contenu » (Jones, 2008, p. 140).

L'immigration africaine au Canada

Des esclaves noirs aux « indésirables »

Le premier habitant « noir » du Canada est recensé en 1606. Il arrive en Nouvelle France accompagné de l'explorateur Pierre Dugua de Mons et se nomme Mathieu Da Costa (Mensah, 2002, p. 44, cité par Drescher, 2008, p. 38). Il n'est cependant pas précisé si ce dernier arrive sur le territoire de l'actuel Canada en qualité d'esclave. Le premier esclave africain « officiellement » recensé se nomme Olivier Le Jeune, il est âgé de huit ans lorsqu'il arrive à Québec en 1629 (Trudel, 1960, p. 3). Il travaille comme domestique et meurt en 1654 (*Ibid.*, p. 5).

Au moment de la colonisation du pays par les Français (1534-1760), puis par les Anglais (1760-1867), la disparition progressive de la population amérindienne amène les colons à recourir à l'importation d'esclaves en provenance du continent africain¹²². Après une demande faite par les autorités coloniales françaises du Canada, Louis XIV autorise, en 1689, les Canadiens à se fournir en esclaves noirs depuis les côtes ouest-africaines, dans le cadre du commerce triangulaire (Trudel, 1960, p. 21-26). Le Canada est ainsi intégré à la traite négrière dès le 17^{ème} siècle (Drescher, 2008, p. 38). La Nouvelle France se situe cependant à la périphérie de la route empruntée par les navires négriers qui s'acheminent majoritairement bien plus au Sud, vers les colonies françaises des Antilles. Le géographe canadien Joseph Mensah qualifie d'« insignifiant » le nombre d'esclaves débarqués au Canada à cette période (Mensah, 2002, p. 44, cité par Drescher, 2008, p. 38). L'historien canadien Marcel Trudel a insisté sur les difficultés d'arrivées pour les bateaux. Elles sont d'abord liées à des guerres¹²³, puis à des difficultés économiques rencontrées par les Canadiens¹²⁴. Aussi,

¹²² Comme le rappelle Marcel Trudel (1960), l'esclavage au Canada touche à cette époque deux catégories de population : les Amérindiens et les Africains « noirs ».

¹²³ De 1689 à 1697, la guerre de la ligue d'Augsbourg éclate entre nations protestantes et catholiques et oppose la France et l'Angleterre. Cette guerre qui a pour théâtre principal l'Europe touche également les colonies d'Amérique du Nord. De 1701 à 1713, la guerre de succession d'Espagne oppose une nouvelle fois la France à l'Angleterre et grève les finances de la France.

¹²⁴ Suite au traité d'Utrecht (1713), qui met fin à la guerre de succession d'Espagne, les Canadiens perdent une partie de l'Acadie, dont les comptoirs de la baie d'Hudson, et font face à « une désastreuse liquidation de l'argent de papier » (Trudel, 1960, p. 26).

les arrivées d'esclaves venus d'Afrique se font au « compte goutte » et le Canada ne connaîtra jamais d'importation massive d'esclaves africains.

L'arrivée d'esclaves africains au Canada s'effectue plutôt par des voies détournées, telles que les prises de guerre ou la contrebande (Trudel, 1960, p. 90). Au total, de 1689 à 1806, on estime à 1 132 le nombre d'esclaves africains au Canada (*Ibid.*, p. 89). Martina Drescher (2008, p. 38) parle de 500 à 700 esclaves présents en 1792 dans l'actuelle province de l'Ontario. Ainsi, bien que beaucoup moins concerné que les États-Unis par le phénomène, le Canada n'en a pas moins, au cours de son histoire, pratiqué l'esclavage sur son territoire.

La communauté « noire » du Canada s'est par la suite essentiellement constituée par l'arrivée d'Afro-américains au moment des guerres que traversent les États-Unis aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, comme le rapporte Martina Drescher:

« À la suite de la guerre d'indépendance américaine (1776-1781), environ 3000 *Black Loyalists*, des esclaves libérés pour leur soutien des Anglais, viennent en 1783 au Canada. Et la plupart s'installent en Nouvelle-Écosse, dans la région de Halifax. Leurs descendants forment la plus ancienne communauté noire du Canada. Après l'*Abolition Act* de 1793 qui accordait la liberté à tout esclave qui avait réussi à s'enfuir, le nombre de Noirs venant des États-Unis augmenta considérablement. En 1850 les États-Unis ont ratifié le *Fugitive Slave Act*¹²⁵, ce qui a causé une nouvelle vague d'immigration de la part des Noirs américains. Une grande partie de ces anciens esclaves s'installe dans le sud-ouest de l'Ontario, le long de la frontière avec les États-Unis. On estime qu'en 1860 environ 60 000 Noirs vivent au Canada, pays qui a la réputation d'être plus tolérant que les États-Unis¹²⁶. Une nouvelle loi américaine, la *Proclamation d'Émancipation* de 1863, et la fin de la guerre de Sécession (1861-1865), décidèrent beaucoup de Noirs à retourner aux États-Unis. Ceux qui restent s'installent avant tout en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Ils s'intègrent dans la communauté anglophone et constituent ce qu'on pourrait appeler la communauté noire « de souche » au Canada. En 1951, le nombre total de Noirs au Canada est de 18 020 personnes, ce qui correspond à 0,13% de la population » (Drescher, 2008, p. 38-39).

Le statut d'hommes « libres » dont bénéficiaient les anciens esclaves des États-Unis, n'empêchait cependant pas le Canada de pratiquer ce que le sociologue canadien Ali Abdi nomme un « racisme institutionnel » (Abdi, 2005, p. 51), matérialisé notamment par l'établissement en 1842 du quartier d'*Africville*, au sein des faubourgs de la ville d'Halifax¹²⁷. Ce quartier pauvre d'environ 400 personnes, peuplé d'anciens esclaves,

¹²⁵ Cette loi oblige les agents de l'État (les policiers notamment) à participer à la recherche et la capture d'esclaves évadés. Les suspects appréhendés ne peuvent pas faire appel à un tribunal pour se défendre. Toute personne aidant un fugitif était également passible d'une forte amende (pouvant aller jusqu'à mille dollars de l'époque).

¹²⁶ Une chanson populaire de 1860, intitulée « *Song of the free* », évoquait dans ses paroles « *I am on my way to Canada... That cold and distant land... Farewell old master... I am on my way to Canada. Where colored men are free* » (Hill, 1981, p. 25, cité par Abdi, 2005, p. 51). Cette chanson retrace l'histoire d'un homme Noir du Tennessee ayant fui au Canada pour échapper à sa condition d'esclave.

¹²⁷ Si l'exemple de ce quartier apparaît comme étant l'un des plus éclairant et représentatif de cette époque, d'autres peuvent être avancés, tels celui de la mise en place de la ségrégation raciale dans les écoles d'Halifax en 1865 (Darden et Teixeira, 2009, p. 16);

était dépourvu des services de bases - eau, canalisations, électricité - de la municipalité d'Halifax, qui y a par ailleurs implanté nombre de services indésirables : décharge, station d'épuration, abattoir, prison. Pour Ali Abdi, ce quartier¹²⁸ met en lumière la façon dont les autorités canadiennes pratiquaient la discrimination raciale et traitaient ceux qu'elles jugeaient comme étant « inférieurs » (Abdi, 2005, p. 52).

La seconde moitié du 19^{ème} siècle marque la fin de la période esclavagiste. Alors que les Africains sont dorénavant en mesure de venir « librement » au Canada, les politiques de l'immigration mises en place par l'État les considèrent comme étant des migrants « indésirables ». Les critères d'admission des immigrants reposent à cette période principalement sur l'origine raciale. La priorité est en effet donnée aux migrants des pays européens - de race blanche - alors que les Asiatiques et les Africains sont explicitement désignés comme étant des catégories « indésirables » par les autorités canadiennes (Drescher, *op. cit.*, p. 39; Elabor-Idemudia, 2005, p. 63 ; Jones, *op. cit.*, p. 140)¹²⁹. Le géographe Djibril Diop rappelle d'ailleurs qu'avant 1961, seulement 1 % des immigrants au Canada étaient originaires d'Afrique (Diop, 2008, p. 171).

Il faudra attendre une modification de la politique d'immigration en 1962 pour que les choses commencent à évoluer. La discrimination raciale est alors officiellement prohibée. La priorité est désormais donnée aux personnes possédant un niveau d'éducation ou une qualification permettant de leur assurer une réussite économique et sociale au Canada (Parai, 1975, p. 456). Cette modification permet également aux résidents permanents et citoyens canadiens, toutes origines confondues, de faire venir leurs proches au Canada selon un système de parrainage. Cette évolution reste néanmoins un trompe l'œil dans la mesure où, comme l'a indiqué l'économiste Louis Parai (1975, p. 456-457), le parrainage concernerait en priorité le plus gros contingent de migrants déjà sur place, à savoir les Européens, et signifiait la reconduction d'une dynamique toujours favorable à ces derniers. L'accent mis sur l'éducation réduisait également les chances des ressortissants originaires de pays au système scolaire peu développé, dont bon nombre sont Africains. Enfin, les officiers d'immigration canadiens disposaient d'une marge de manoeuvre importante pour déterminer le profil de chaque individu alors que « le climat de racisme pendant cette période, et les préférences ethniques et raciales précédentes au Canada ne rendaient pas impossible l'idée que ces officiers d'immigration manquent d'impartialité » (Jones, *op. cit.*, p. 141).

ou encore le vote, en 1911, par le conseil municipal de la ville d'Edmonton, d'une résolution interdisant l'accès de la ville aux Noirs (Abdi, 2005, p. 53). Pour d'autres exemples, voir Abdi, 2005, p. 52-55.

¹²⁸ *Africville* fut détruit au cours des années 1960 et les habitants relogés dans des logements sociaux de la ville d'Halifax. En 2002, l'ancien site de ce quartier fut déclaré « site historique national ». Pour un historique approfondi de ce quartier, le lecteur se reportera à l'ouvrage de Donald Clairmont et Dennis Magill (1999). Voir également le site Internet officiel d'*Africville* à l'adresse : <http://www.africville.ca/> (consulté le 12 septembre 2013).

¹²⁹ Les *Immigration Acts* de 1906 et 1910 stipulent de manière explicite les différentes classes d'immigrants considérés comme indésirables. Ils sont disponibles gratuitement sur Internet à l'adresse : http://www.canadiana.ca/citm/specifique/immigration_e.html (consulté le 22 août 2013).

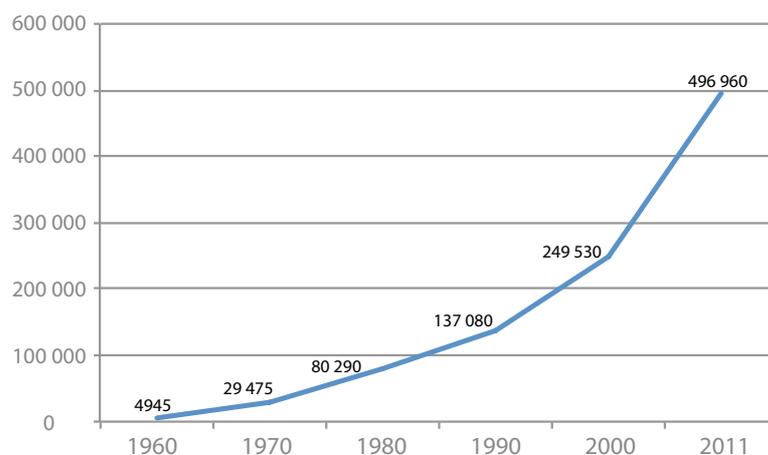
C'est l'année 1967 qui marque un véritable tournant dans la politique d'immigration canadienne, avec l'entrée en vigueur d'un système à points.

L'arrivée récente des immigrants africains

Avec l'établissement de ce système à points, les critères de recrutement d'immigrants au Canada se veulent désormais plus objectifs, puisque basés principalement sur le niveau d'éducation, la connaissance de l'anglais ou du français, ou encore l'âge (Green et Green, 2005). Le système de points constitue encore aujourd'hui l'instrument majeur de la politique d'immigration canadienne (Parant, 2001, p. 9). Il a logiquement contribué à élargir l'horizon des pays d'origine des migrants au Canada. La sociologue canadienne Terry-Ann Jones note cependant que « le but principal n'était pas forcément de diversifier la population du Canada, mais d'accroître le nombre d'immigrants qualifiés » (Jones, *op. cit.*, p. 141), pour répondre aux besoins croissants de l'économie du pays (Parant, *op. cit.*, p. 5). À partir de 1967, l'immigration européenne va commencer à décliner tandis que celle en provenance d'Asie, et surtout des Caraïbes – majoritairement originaire de la Jamaïque et d'Haïti – prend de l'importance (Drescher, *op. cit.*, p. 39-40). Depuis 1975, plus d'immigrants arrivent au Canada en provenance des pays dits du « Sud » que d'Europe (Halli et Dredger, *op. cit.*, p. 51).

Ce n'est pourtant qu'à partir des années 1980, et surtout 1990, que l'immigration africaine va se développer au Canada (Diop, *op. cit.*, p. 171). Depuis cette période, le nombre d'immigrants africains est en progression constante (Drescher, *op. cit.*, p. 42). Selon plusieurs auteurs, l'arrivée relativement tardive de ces immigrants au Canada s'explique également par la nature des flux migratoires africains à l'échelle mondiale, traditionnellement orientés vers l'Europe – en particulier vers les anciens pays colonisateurs comme l'Angleterre ou la France – plutôt que vers l'Amérique du Nord (Opoku-Dapaah, *op. cit.*, p. 71 ; Drescher, *op. cit.*, p. 41). C'est au moment où l'Europe connaît une crise économique importante et que certains pays – comme la France – décident de stopper l'immigration de travail, que l'on assiste à une redirection des flux de migrants africains vers de nouvelles destinations, dont le Canada.

Graphique 2.1 : Évolution de la population immigrée africaine¹³⁰ au Canada de 1960 à 2011



Sources : *Statistique Canada*, Recensements du Canada, 1996, 2001, 2006, *Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM)*, 2011.

Comme l'indique le graphique 2.1, la progression la plus forte de la population africaine au Canada est également la plus récente. Entre 2000 et 2011, le nombre d'immigrants africains au Canada a doublé, approchant, au dernier recensement de 2011, le demi million de personnes. Les Africains sont ainsi trois fois moins nombreux au Canada qu'aux États-Unis, en chiffres absolus (chapitre 1, p. 11). Cependant, ils représentent une part plus importante de la population immigrée au Canada (7 % en 2011) qu'en Amérique (4 % en 2009).

L'immigration au Canada est en fait essentiellement constituée de ressortissants des pays asiatiques (Inde, Chine et Philippines principalement), et européens (en particulier du Royaume-Uni et d'Italie)¹³¹, bien que l'immigration africaine connaisse une croissance continue (graphique 6).

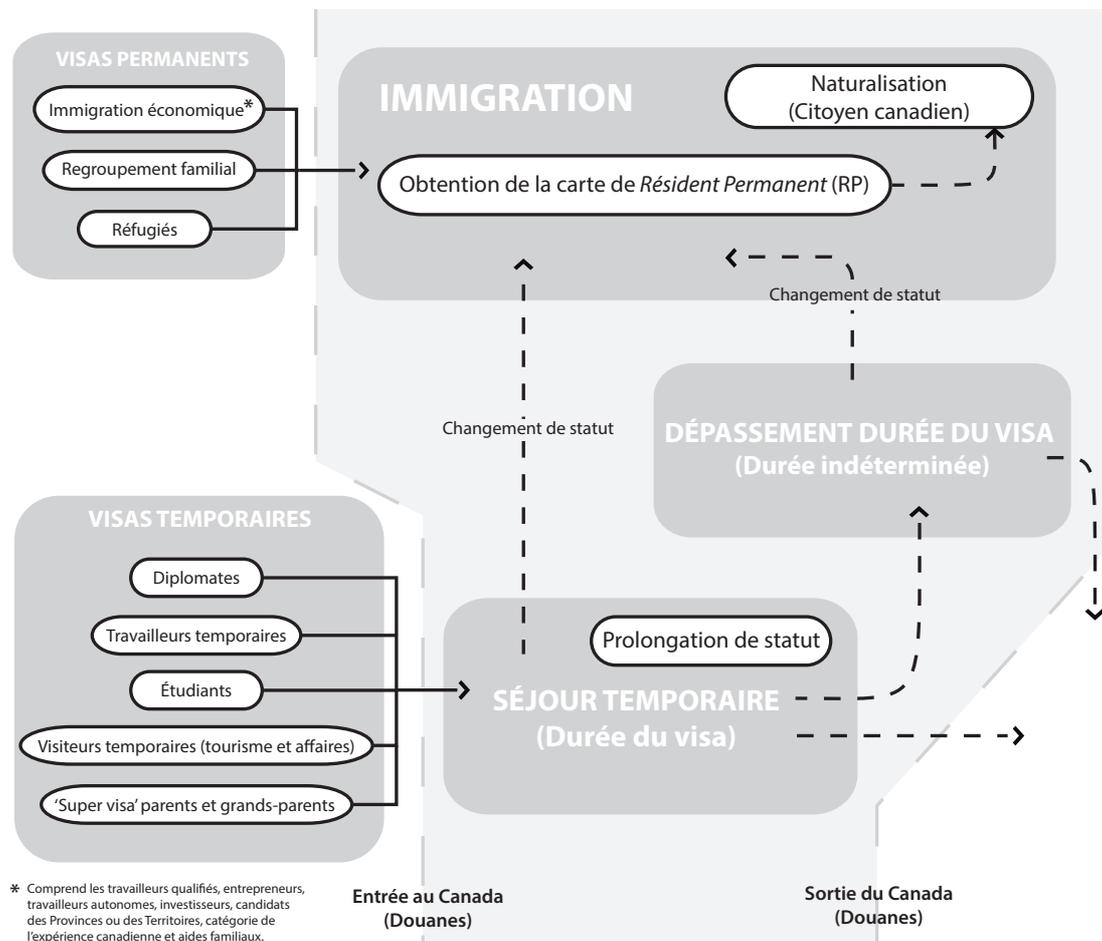
À notre connaissance, il n'existe pas d'estimation rapportant le nombre d'immigrants africains résidants « illégalement » sur le territoire canadien. Il n'existe pas non plus d'estimation officielle du nombre global d'immigrants illégaux, bien que les médias canadiens avancent régulièrement une fourchette comprise entre 200 000 et 400 000, ce qui représenterait entre 3 et 6% de la population immigrée du Canada (Bloemraad, 2012, p. 5). Ces migrants se divisent en deux catégories : ceux arrivés en franchissant la frontière canadienne de manière illégale, et ceux arrivés au Canada munis d'un visa temporaire dont ils ont outrepassé la durée. De ce deuxième type d'entrée, le sociologue Edward Opoku-Dapaah (1997) évoque l'exemple des immigrants africains

¹³⁰ Basé sur le lieu de naissance.

¹³¹ Source : Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM), 2011. Disponible à l'adresse : <http://www12.statcan.gc.ca> (consulté le 5 septembre 2013).

venu au Canada en tant que touristes, ayant ensuite déposé une demande d'asile une fois arrivé. Plusieurs auteurs indiquent cependant qu'immigrer au Canada de manière « illégale » reste difficile, comparativement à d'autres pays d'immigration occidentaux (Crépeau, *op. cit.*, p. 145 ; Bloemraad, *op. cit.*, p. 5). Selon les enquêtes menées par la juriste Estibaliz Jimenez auprès de migrants, d'avocats spécialisés dans l'immigration et de travailleurs sociaux de la région de Montréal, tous ces acteurs s'accordent à dire que « l'accès au Canada est plus complexe et plus coûteux qu'aux États-Unis » (Jimenez, 2009, p. 153). En effet, la politique d'immigration du Canada privilégie depuis plusieurs décennies l'immigration dite « économique », composée essentiellement de travailleurs qualifiés, plutôt que le regroupement familial. L'influence de cette politique sur les flux migratoires est manifeste depuis 1986, date à partir de laquelle le nombre de migrants économiques admis au Canada a dépassé celui du regroupement familial (Barbieri et Ouelette, *op. cit.*, p. 282). Cette politique tend ainsi naturellement à privilégier les immigrants les mieux dotés en ressources économiques, culturelles (par le biais de leurs diplômes) ou sociales.

Schéma 2.1 : Principaux modes d'entrées et de séjours des ressortissants africains au Canada



Un système de recrutement des immigrants socialement (très) sélectif

Le système canadien d'immigration à points introduit dans le processus de recrutement des futurs immigrants un nombre de points minimum requis, qui diffère en fonction de la catégorie dans laquelle les candidats à l'immigration postulent. Ce système à points ne concerne cependant pas tous les modes d'entrée d'immigrants au Canada, mais seulement ceux qui entrent en qualité d'« immigrants économiques », pour reprendre les catégories officielles du gouvernement canadien. Cette catégorie constitue, depuis 1986, le principal mode d'entrée d'immigrants au Canada. On dénombre cinq catégories d'entrée pour ces candidats.

La première est celle des travailleurs qualifiés¹³². Pour pouvoir y prétendre, il faut d'abord avoir acquis une expérience d'au moins un an dans un métier entrant dans la Classification Nationale des Professions (CNP). Il faut également disposer de fonds suffisants pour subvenir à ses besoins et ceux de sa famille au Canada. Une fois passées ses étapes qualifiées de « conditions de base » par les autorités canadiennes, le postulant est soumis aux critères de sélection d'une grille à points, notée sur cent. Le nombre minimum de points requis pour être admis est de soixante sept. Le total des points est divisé en six catégories de sélection, détaillées dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1 : Critères de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés

Critère de sélection	Maximum de points
Compétences en français ou en anglais	28
Niveau d'études	25
Expérience professionnelle	15
Âge	12
Emploi réservé au Canada	10
Capacités d'adaptation	10
Total	100
Note de passage : 67 sur 100	

Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*, 2013.

La seconde catégorie d'immigrants économiques regroupe les « gens d'affaires », divisée en trois modes d'entrée : en tant qu'investisseur, entrepreneur ou travailleur autonomes. Les investisseurs et entrepreneurs ne sont pas soumis à des critères de sélections à points. Ils doivent cependant justifier d'une expérience dans les affaires, et

¹³² Pour une vision exhaustive de cette catégorie, voir le site Internet de *Citoyenneté et Immigration Canada*, à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/qualifie/demande-qui.asp> (consulté le 28 août 2013).

surtout posséder un avoir net minimal de plus d'un million d'euros, dont ils s'engagent à investir presque 570 000 au Canada¹³³. Les entrepreneurs immigrants au Canada sont censés créer puis gérer des entreprises. On attend d'eux qu'ils créent des emplois dans le pays. Pour ces derniers, un chiffre d'affaires net d'un peu plus de 200 000 euros est nécessaire (Jones, *op. cit.*, p. 143). Enfin, cette catégorie contient également ce que les autorités canadiennes appellent les « travailleurs autonomes ». Ces derniers doivent avoir « l'envie et la capacité »¹³⁴ de créer leur propre emploi, dans le domaine de la culture, du sport, ou de la gestion de fermes¹³⁵. Les postulants sont ensuite soumis à cinq critères de sélection et doivent engranger un minimum de trente cinq points sur cent pour être admissibles à ce statut, comme l'indique le tableau 2.2.

Tableau 2.2 : Critères de sélection pour la catégorie des travailleurs autonomes

Critère de sélection	Maximum de points
Expérience professionnelle	35
Niveau d'études	25
Compétences en français ou en anglais	24
Âge	10
Capacités d'adaptation ¹³⁶	6
Total	100
Note de passage : 35 sur 100	

Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*, 2013.

À ces deux principales catégories de l'immigration économique s'agglomèrent trois autres, qui concentrent une part importante des « immigrants économiques ». Il s'agit du « Programme des Candidats des provinces et territoires » (PCP), qui désigne des candidats à l'immigration répondants aux besoins économiques locaux, spécifiques à chacune de ces provinces ou territoires, à l'exception du Québec, qui possède une législation spécifique en matière d'immigration (encadré 2), et du territoire du Nunavut, situé à l'extrême nord du pays. Les candidats de ce programme ne sont pas assujettis au système à points¹³⁷.

La catégorie dite des « aides familiaux » concernent des immigrants travaillant dans le domaine des services à la personne, puisque ce programme requiert – uniquement –

¹³³ Pour une vision exhaustive la catégorie des investisseurs, voir le site Internet de *Citoyenneté et Immigration Canada*, à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/affaires/investisseurs/index.asp> (consulté le 28 août 2013).

¹³⁴ Selon les termes utilisés par les autorités canadiennes en charge des questions d'immigration.

¹³⁵ La catégorie des travailleurs autonomes est présentée de manière exhaustive à l'adresse officielle : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/affaires/autonomes/demande-qui.asp> (consulté le 28 août 2013).

¹³⁶ Le fait qu'un ou plusieurs membres de sa famille résident au Canada permet notamment de faire augmenter le nombre de points de ce critère de sélection.

¹³⁷ Les conditions d'admission complètes relatives à cette catégorie sont disponibles à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/provinces/index.asp> (consulté le 30 août 2013).

des compétences en matière de soins aux enfants, aux personnes âgées ou malades, ainsi qu'aux personnes handicapées¹³⁸. Les aides familiaux sont également soumis à une clause qui les oblige à habiter dans la résidence privée où ils travaillent¹³⁹.

Enfin, la catégorie de « l'expérience canadienne », est de création récente (2008). Elle concerne en premier lieu les anciens étudiants ayant effectué leur cursus au Canada ainsi que les travailleurs temporaires, dont le gouvernement estime que leur expérience de vie dans le pays ainsi que les compétences qu'ils ont développées dans les différentes universités canadiennes ou leur lieu de travail au Canada constituent autant d'atouts pour de futurs immigrants. Bien que non soumise au système à points, cette catégorie présente des similarités avec celle des « travailleurs qualifiés » dans le sens où une expérience professionnelle minimale d'un an est requise. En revanche, cette expérience doit impérativement avoir été acquise au Canada¹⁴⁰. La province du Québec ne participe pas à ce programme.

Vient ensuite la catégorie du regroupement familial, qui constitue un mode d'entrée alternatif à celui de l'immigration économique citée précédemment. Elle permet, comme aux États-Unis, à des citoyens ou résidents permanents canadiens de plus de 18 ans de parrainer des membres de leur famille proche¹⁴¹. Il s'agit du visa d'immigrant canadien intitulé « parrainage d'un membre de la famille ». Au bout de deux années, les personnes parrainées obtiennent le statut de résident permanent au titre du regroupement familial¹⁴². Cette catégorie d'immigration n'est pas soumise au système de points. Cependant, le parrain doit prouver qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour subvenir aux besoins des membres de sa famille qu'il parraine, pendant une durée pouvant aller de 3 à 10 ans, selon l'âge et le degré de parenté. Il doit également s'assurer que la (ou les) personne(s) qu'il parraine « n'ai(en)t pas à faire appel au gouvernement du Canada pour obtenir de l'aide sociale »¹⁴³. Sur ce point, les ressources financières demandées au parrain s'avèrent plus exigeantes que celles nécessaires aux procédures en cours aux États-Unis où le parrain (*Sponsor*) doit prouver qu'il possède des revenus supérieurs de 25 % au niveau de pauvreté américain. Il doit pour cela remplir le formulaire *i-864* du *United States Citizenship and Immigration Services* et indiquer le montant de ses revenus. Le gouvernement américain souhaite ainsi s'assurer que la personne sponsorisée ne devienne pas une

¹³⁸ Ce programme remplace depuis 1992 celui des « employés de maison étrangers ».

¹³⁹ Pour plus de renseignements sur cette catégorie d'immigration, voir notamment le site officiel du gouvernement canadien, à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides/index.asp> (consulté le 30 août 2013).

¹⁴⁰ Pour une vision exhaustive de cette catégorie récente de l'immigration canadienne, le lecteur peut se reporter aux informations contenues sur le site Internet *Citoyenneté et Immigration Canada*, à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/cec/index.asp> (consulté le 30 août 2013).

¹⁴¹ Cela concerne les conjoints, parents, grands-parents, enfants à charges, mais aussi les frères et sœurs, neveux et nièces de moins de 18 ans, petits enfants mineurs.

¹⁴² Bien qu'une mesure spécifique relative aux époux ou conjoints ait été mise en place en 2012, prévoyant de que le statut de résident permanent ne soit alloué qu'en cas de « relation légitime ». Sur ce point, voir le communiqué du ministre Kenney, à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2012/2012-10-26.asp> (consulté le 28 août 2013).

¹⁴³ Pour reprendre les termes officiels du gouvernement canadien. Source : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/epoux.asp> (consulté le 29 août 2013).

charge pour l'État (sans que cela soit *a priori* interdit, comme au Canada). Le contrat qui lie le parrain au parrainé dure jusqu'à ce que ce dernier accède au statut de résident permanent¹⁴⁴.

Enfin¹⁴⁵, la catégorie des réfugiés concerne les personnes qui craignent d'être persécutées dans leur pays, ou si elles y retournent¹⁴⁶. Elle comprend donc à la fois des personnes qui ne sont encore jamais allées au Canada (en référence au terme juridique de « réfugié ») et les demandeurs d'asile, présents sur le sol canadien, qui seront potentiellement victimes de persécutions si elles repartent dans leur pays d'origine. Cette catégorie a pris une importance croissante dans la politique d'immigration du Canada depuis la *Loi sur l'immigration* de 1976 (effective en 1978), puis la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2002, qui rappellent que la politique d'immigration du Canada répond également à une « tradition humanitaire » (Antonius, Labelle et Rocher, 2007, p. 197¹⁴⁷).

Encadré 2.1 : Spécificité de la politique d'immigration du Québec

Au Canada, l'immigration est un domaine de compétence partagé entre le gouvernement fédéral – basé à Ottawa – et les différentes provinces, bien que le niveau fédéral soit prépondérant (Parant, 2001, p. 14). Le caractère particulier de la province du Québec réside notamment dans le fait qu'elle soit la seule province du Canada à avoir mis en place un système de sélection des nouveaux immigrants qu'elle gère en partie de manière autonome¹⁴⁸.

En effet, depuis 1966, le Québec définit sa propre politique d'immigration en matière de recrutement de ses travailleurs qualifiés. Le Canada – par le biais de son État fédéral – demeure en revanche responsable des admissions des immigrants sur le territoire national (délivrance des visas et permis de séjour), ainsi que des demandes d'asile et du regroupement familial (*Ibid.*, p. 16). Aussi, la marge de manœuvre du Québec s'avère relativement limitée (puisque restreinte à la catégorie des travailleurs qualifiés), d'autant plus que si le gouvernement fédéral autorise une telle autonomie, c'est qu'elle ne remet pas en cause les décisions prises à l'échelle nationale, notamment celles relatives aux mesures générales qui décident des périodes de fermeture et d'ouverture du pays à l'immigration (Parant, *op. cit.*, p. 14-15).

¹⁴⁴ Les informations relatives à ce contrat sont disponible gratuitement sur Internet à l'adresse : <http://www.uscis.gov/i-864> (consulté le 13 septembre 2013).

¹⁴⁵ La catégorie « autres immigrants », présente sur le graphique 6, constitue le dernier mode d'admission au Canada en tant qu'immigré. Il ne fait cependant pas ici l'objet de commentaires particuliers dans la mesure où son contenu reste relativement flou, les autorités canadiennes se contentant d'indiquer que : « Dans des circonstances exceptionnelles, la *Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés* (LIPR) autorise *Citoyenneté et Immigration Canada* à octroyer le statut de résident permanent à des individus et des familles qui ne peuvent l'obtenir au titre d'aucune catégorie, dans les cas où des motifs d'ordre humanitaire ou l'intérêt public le justifient pleinement. Ces dispositions discrétionnaires permettent l'acceptation des cas méritoires non prévus par la Loi ». Source: *Faits et chiffres 2012, Aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires*, p. 1.

¹⁴⁶ Pour plus de détails concernant cette catégorie, le lecteur peut se reporter à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/index.asp> (consulté le 30 août 2013).

¹⁴⁷ L'article dont il est fait référence ici se veut également une critique des politiques d'immigration canadiennes envers les réfugiés, notamment au travers de leur vision sécuritaire « post 11 septembre » et des dérives que cela peut entraîner, l'article critique également l'établissement d'un lien entre les demandeurs d'asile et la criminalité par les autorités canadiennes (Antonius, Labelle et Rocher, *op. cit.*, p. 199).

¹⁴⁸ Depuis 1998, d'autres provinces telles le Manitoba, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, ont entrepris d'établir leurs propres programmes de sélection des migrants, mais aucune de ces provinces « n'a voulu ou pu mettre en place un système de sélection des nouveaux immigrants aussi complet et ambitieux que celui du Québec » (Parant, *op. cit.*, p. 14).

La différence principale entre les politiques québécoises et canadiennes de l'immigration porte essentiellement – et fondamentalement pourrait-on dire - sur la volonté du Québec de pérenniser l'utilisation de la langue française, et ainsi de favoriser l'immigration de locuteurs francophones. « Minoritaires à l'échelle canadienne et à plus forte raison nord-américaine, les Québécois demeurent très sensibles à la fragilité de leur environnement linguistique et culturel particulier, et ont donc avant tout, pour cette raison, choisi d'engager leur gouvernement sur la voie d'une gestion réfléchie des entrées internationales », rappelle l'historien québécois Pierre Anctil (2005, p. 45).

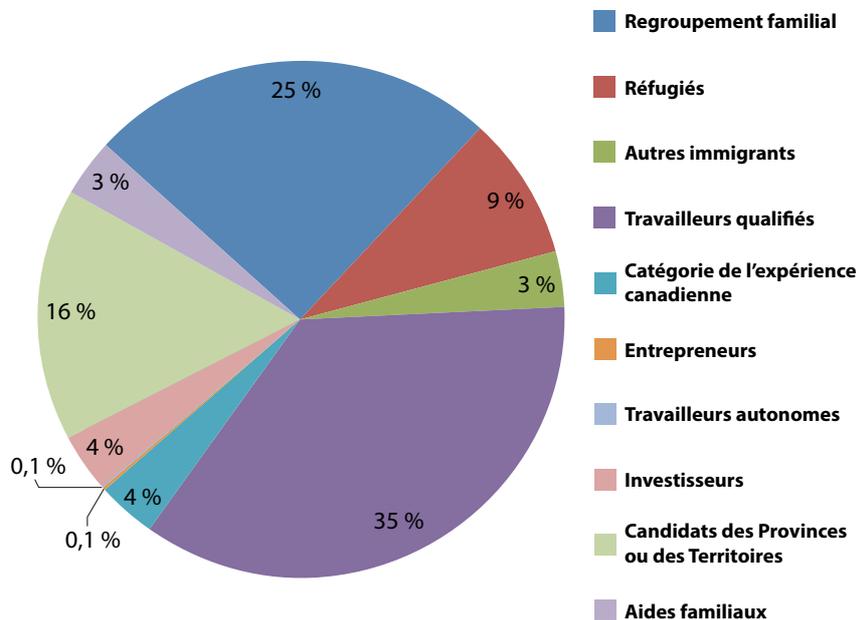
Différents accords entre les gouvernements canadien et québécois ont scellé la mise en place de cette politique. En 1977, la loi dite « 101 » fait du français la seule langue officielle du Québec (Ndoye, 2003, p. 15) et oblige notamment les nouveaux immigrants parlant le français à inscrire leurs enfants dans des écoles francophones jusqu'au niveau universitaire (Parant, *op. cit.*, p. 17). En 1978, « l'entente Couture-Cullen », du nom des ministres québécois et canadien en charge de la question de l'immigration, octroie le droit au Québec de recruter ses immigrants qualifiés en fonction de sa spécificité francophone, ce qui va conduire ce dernier à valoriser le critère de la maîtrise du français comme mode de sélection. En 1991, un nouvel accord, dit « entente Gagnon-Tremblay/ Mc Dougall » consolide les pouvoirs de sélection du Québec et insiste notamment sur la nécessité de l'apprentissage du français pour les nouveaux immigrants non francophones. Des bureaux d'immigration spécifiquement québécois sont par la suite créés sur les différents continents¹⁴⁹.

Le Québec a également mis en place de manière autonome des programmes de participation des immigrés à la vie civique, qui participent de donner l'image d'une société québécoise acceptant la diversité de sa population (Anctil, *op. cit.*, p. 49). La « Semaine québécoise des rencontres interculturelles », la « Semaine d'action contre le racisme », le « Mois de l'histoire des Noirs », ou encore la « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » sont autant d'évènements culturels qui distinguent la province du reste du pays.

En définitive, l'un des défis majeur du Québec « consiste à faire progresser le français comme langue incontournable dans l'administration québécoise et le monde du travail » (Parant, *op. cit.*, p. 17). C'est en grande partie cet objectif qui guide sa politique d'immigration (De Guibert-Lantoine, 1992, p. 79 ; Anctil, *op. cit.*, p. 53).

¹⁴⁹ Le Québec possède aujourd'hui 7 bureaux d'immigration répartis dans le monde. Chaque pays est associé à un bureau « régional », bien que ce dernier se situe parfois géographiquement loin du pays concerné. Le Mali dépend par exemple du bureau de Paris. La liste exhaustive des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger est disponible à l'adresse : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/adresses-continent.html> (Consulté le 1er septembre 2013).

Graphique 2.2 : Répartition des entrées d'immigrants au Canada en 2012 selon la catégorie d'admission (demandeurs principaux et personnes rattachées)



Source : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), *Faits et chiffres 2012, Aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires*.

Le graphique 2.2 illustre la proportion d'immigrants au Canada en 2012 dans chacune des catégories énumérées plus haut. Selon les chiffres fournis par les autorités canadiennes en charge des questions d'immigration, les travailleurs qualifiés sont ceux arrivés en plus grand nombre, ils ont été le mode d'entrée de 35% des nouveaux immigrants. Les candidats à l'immigration recrutés directement par certaines provinces pour faire face à leurs besoins locaux ont compté pour 16% des entrées pendant cette année, tandis que 4% des nouveaux immigrants ont tiré bénéfice de leur expérience au Canada en qualité de résidents temporaires (en tant qu'étudiants ou travailleurs temporaires), tout comme les entrepreneurs qui ont, eux aussi, concentré 4% des entrées. Les aides familiaux viennent juste après avec 3% des arrivées, alors que les entrepreneurs et les travailleurs autonomes sont quasiment inexistant, totalisant chacun 0,1% de l'immigration en 2012. Ces différentes catégories constituent le groupe de l'immigration économique qui, s'il est pris d'un seul tenant, concentre la majorité (62%) des entrées d'immigrants en 2012, confirmant ainsi une tendance enclenchée depuis le début des années 2000 (Bloemraad, *op. cit.*, p. 3). Ces chiffres semblent indiquer qu'au cours de cette année, les immigrants économiques étaient majoritairement des personnes qualifiées à la recherche d'un travail (travailleurs qualifiés, candidats des provinces, etc.), plutôt que des immigrants créateurs d'emplois (investisseurs et entrepreneurs). Le programme dit de « l'expérience canadienne », qui ouvre d'une manière générale la voie à l'immigration

des anciens étudiants étrangers au Canada, semble rencontrer un certain succès dans la mesure où, seulement quatre années après sa création, il constitue déjà le mode d'entrée de 4% des immigrants.

La catégorie du regroupement familial rassemble quant à elle un quart des arrivées d'immigrants, ce qui contraste avec l'immigration américaine, nettement dominée par ce mode d'entrée (Simon, 1995, p. 233). Enfin, les réfugiés ont représenté 9% des arrivées d'immigrants en 2012.

Au final, ce tableau de l'immigration canadienne en 2012 rappelle celui dressé en 2001 par Marc Parant qui indiquait que : « L'immigrant idéal des années quatre-vingt-dix et deux mille est donc plutôt qualifié, veut travailler, investir ou créer une entreprise au Canada, parle l'anglais ou le français, est financièrement autonome, paie son billet d'avion¹⁵⁰, son déménagement et son installation lui-même, et n'a pas besoin de l'aide financière de l'État » (Parant, *op. cit.*, p. 10).

L'immigration africaine¹⁵¹ de l'année 2012 présente des tendances similaires à celles observées pour l'ensemble de l'immigration au Canada, à savoir qu'elle est composée en majorité d'« immigrants économiques » (63,5%) et que le regroupement familial fait partie des trois principales catégories d'immigration des africains avec 16,5% des admissions. La différence majeure repose sur la place de la catégorie des réfugiés qui, pour l'année 2012, représente une part deux fois supérieure (18%) à celle observée pour l'ensemble de l'immigration au Canada. Cette part importante renvoie à une tendance récente, qui place l'Afrique en tête des continents pourvoyeurs de réfugiés au Canada, si l'on en croit les chiffres fournis par les autorités canadiennes. En effet, depuis 2008, les réfugiés africains sont plus nombreux que les ressortissants des pays d'Asie¹⁵². D'après plusieurs auteurs ayant travaillé sur l'immigration au Canada, cette tendance est relativement nouvelle dans la mesure où la politique d'immigration canadienne a longtemps favorisée d'autres régions du monde dans l'accès au statut de réfugiés. En 1986, le juriste canadien François Crépeau rappelait que : « Le gouvernement canadien se dit mieux sensibilisé aux problèmes de l'Afrique [...]. Le nombre de réfugiés d'Afrique reste cependant stationnaire à un niveau très bas par rapport à l'importance reconnue du problème des réfugiés en Afrique. Pour ce continent, l'asile

¹⁵⁰ En 1951, le gouvernement canadien a mis en place l'*Assisted Passage Loan Scheme* (plan d'indemnité de passage), un système de prêts à ses futurs immigrants, afin de leur permettre de financer leur voyage jusqu'au Canada. Ces prêts devaient ensuite être remboursés par versements mensuels, étalés sur deux années. À l'origine réservé aux migrants en provenance d'Europe, ce système fut étendu en 1966 aux ressortissants des pays de la Caraïbe. En 1967, des indemnités ont commencé à être demandées aux migrants. En 1970, ce système fut finalement mis en place pour les ressortissants de tous les pays, alors qu'une indemnité de l'ordre d'environ 6% était demandée sur les prêts.

¹⁵¹ Les rapports statistiques canadiens de l'immigration ici étudiés englobent l'Afrique et le Moyen Orient dans la même catégorie. Pour une liste exhaustive des pays qui composent cette catégorie voir le rapport *Faits et chiffres 2012, Aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires*, p. 121-122. Les tableaux relatifs à l'immigration africaine présents dans ce rapport se contentent d'indiquer les catégories principales de l'immigration (regroupement familial, immigration économique, réfugiés, autres immigrants) sans donner le détail de ces catégories, à l'inverse des chiffres figurants dans le graphique 6, pour l'ensemble de l'immigration au Canada.

¹⁵² Source : *Faits et chiffres 2012, Aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires*, p. 22.

temporaire dans les pays voisins en attendant le rapatriement semble au gouvernement canadien la meilleure solution » (Crépeau, *op. cit.*, p. 158). Le Canada préfère en effet envoyer de l'aide dans les camps de réfugiés en Afrique, plutôt que d'accueillir ces derniers sur son territoire (Opoku-Dapaah, *op. cit.*, p. 73).

Origine géographique des immigrants africains

Les Éthiopiens, arrivés au début des années 1980, furent l'une des premières communautés d'immigrants africains au Canada. L'Éthiopie est alors confronté à une série de crises majeures favorisant l'émigration : la guerre civile éthiopienne, la guerre d'indépendance de l'Érythrée, ainsi que plusieurs épisodes de sécheresse. La décennie suivante verra l'arrivée de ressortissants de la Somalie et du Ghana (Opoku-Dapaah, *ibid.*, p. 74). La Somalie entre à ce moment en guerre civile (qui débutera officiellement en 1991) alors que le régime militaire de Siyaad Barre mène une répression sanglante contre les civils, transformant la chute de son régime en ce qui deviendra l'un des conflits les plus meurtriers du continent¹⁵³. Plusieurs centaines de Somaliens arrivent en 1989 au Canada, espérant obtenir le statut de réfugiés¹⁵⁴, qu'ils auront par ailleurs moins de mal à obtenir que la plupart des ressortissants d'autres pays africains (Opoku-Dapaah, *ibid.*, p. 74).

Le recensement canadien de 2011¹⁵⁵ fait ressortir la part importante (36%¹⁵⁶) prise par les pays d'Afrique du Nord, qui constituent la région d'Afrique la plus représentée au Canada. Le Maroc, l'Algérie et l'Égypte, sont, par ordre d'importance, les trois pays africains les plus représentés en 2011. L'Afrique de l'Est forme le second bloc le plus présent (avec une part de 21%). Les immigrants canadiens originaires de cette région proviennent essentiellement d'Éthiopie, du Kenya, de Somalie et de Tanzanie¹⁵⁷. L'Afrique de l'Ouest s'affirme comme étant la troisième région de provenance des ressortissants africains au Canada. Elle concentre 16% des immigrants de ce continent. Cette région est majoritairement représentée par les deux pays anglophones que sont le Nigéria (27 625 personnes) et le Ghana (21 600), suivis de

¹⁵³ Un rapport de Human Rights Watch estime qu'en 1990, la répression menée par l'armée régulière de Siyaad Barré a fait entre 50 000 et 60 000 morts. Source : *Somalia. A government at war with its own people : testimonies about the killings and the conflict in the north*, Human Rights Watch Publications, janvier 1990, p. 10. Disponible en ligne à l'adresse : http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/somalia_1990.pdf (consulté le 10 septembre 2013).

¹⁵⁴ Source : Rapport « Screening of Ethnic Somalis : the Cruel Consequences of Kenya's Passbook System », *Human Rights Watch*, septembre 1990, p. 29. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/kenya0909web.pdf> (consulté le 10 septembre 2013).

¹⁵⁵ Qui porte le nom officiel d'*Enquête Nationale auprès des Ménages* (ENM).

¹⁵⁶ Calculs de l'auteur d'après le tableau de données issues de l'*Enquête Nationale auprès des Ménages*, présentant les pays de naissance des immigrants africains au Canada, en 2011. Tableau disponible gratuitement en ligne à l'adresse : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Ap-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=0&PID=105411&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=05&VID=0&VNAME=E=&VNAMEF> (consulté le 10 septembre 2013).

¹⁵⁷ Les différents pays sont cités par ordre d'importance.

loin par la Côte d'Ivoire (5570) et le Sénégal (4985). Les ressortissants des pays d'Afrique Australe forment la quatrième région de provenance des immigrants africains (avec une part de 15% de cette immigration), dont plus de la moitié sont originaires d'Afrique du Sud. Enfin, l'Afrique Centrale, dominée par les ressortissants de République Démocratique du Congo, d'Ouganda et du Cameroun, est en 2011 la région d'où est originaire la plus faible part (12%) des immigrants du continent africain.

Au total, l'immigration africaine francophone au Canada est, selon les derniers chiffres disponibles, essentiellement composée de personnes originaires du Maghreb, tandis que la plupart des immigrants d'Afrique subsaharienne viennent de pays anglophones. Le premier pays francophone d'Afrique subsaharienne est la République Démocratique du Congo, suivie du Cameroun¹⁵⁸, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Des immigrants concentrés dans les grandes régions urbaines¹⁵⁹ du Canada

La concentration spatiale des immigrants africains dans les grandes villes du Canada est l'une des caractéristiques les plus saillantes attribuables à ces migrations (Opoku-Dapaah, *ibid.*, p. 74).

Tableau 2.3 : Agglomérations canadiennes avec la plus grande concentration d'immigrés africains en 2011¹⁶⁰

Agglomération	Population immigrée née dans un État africain	Part de la population immigrée née dans un État africain
Montréal	157 855	32%
Toronto	136 625	28%
Ottawa-Gatineau	33 395	7%
Vancouver	28 160	6%
Calgary	26 915	5%
Edmonton	22 195	4,5%
Winnipeg	9 955	2%
Hamilton	8 400	1,7%
Québec	6 980	1,4%

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, 2011.

¹⁵⁸ Bien que ce pays soit caractérisé par un bilinguisme « anglais/français ».

¹⁵⁹ Nous reprenons ici la dénomination officielle du gouvernement canadien, qui précise qu'il s'agit d'un « secteur comprenant une ou plusieurs municipalités voisines dont le noyau est un centre urbain qui compte au moins 100 000 habitants ». Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Disponible en ligne à l'adresse : http://www4.rhdcc.gc.ca/gl_4ss.1ry@-fra.jsp?word=grandes%20r%20Egions%20urbaines (consulté le 11 septembre 2013).

¹⁶⁰ Les données présentes dans ce tableau sont disponibles gratuitement en ligne à l'adresse : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/tp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=0&PID=105411&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=05&VID=0&VNAME=E=&VNAMEF> (consulté le 10 septembre 2013).

Les neuf agglomérations présentes dans le tableau 4 concentrent à elles seules 87% des immigrants africains en 2011¹⁶¹. C'est dans la ville de Montréal que vit le plus grand nombre d'immigrés africains, suivie par Toronto, la plus grande agglomération du pays. Les chiffres du tableau 4 tiennent compte de l'ensemble de la population immigrée africaine, qui incluent les pays d'Afrique du Nord. Mais si l'on ne prend en compte que les populations originaires des pays d'Afrique subsaharienne, ce rapport s'inverse, et Toronto passe devant Montréal. C'est ici la langue parlée par les immigrants qui fait la différence. Alors que les Africains francophones – Marocains et Algériens principalement – s'installent plutôt à Montréal, les anglophones – Égyptiens, Nigérien, ou encore Ghanéens¹⁶² – plébiscitent nettement la ville de Toronto, qui constitue par ailleurs le premier bassin d'emplois du pays.

L'immigration malienne au Canada : estimations et modes d'entrées

Les Maliens du Canada : diversité et limites des sources statistiques

Différents organismes produisent des estimations sur la population malienne qui vit au Canada. Les autorités maliennes en donnent deux estimations. La première, issue des consulats maliens, évoque en 2001 la présence de 500 Maliens au Canada¹⁶³. La seconde est tirée du fichier de recensement électoral (RAVEC), qui indique qu'en 2013, 565 Maliens ont été recensés au Canada dans ce fichier électoral¹⁶⁴.

L'OCDE, dans un rapport publié en 2012, recensait 900 Maliens au Canada en 2005¹⁶⁵. Ce chiffre porte le Canada au troisième rang des pays d'installation des migrants maliens dans les pays de l'OCDE, après la France et les États-Unis¹⁶⁶.

¹⁶¹ Calcul de l'auteur.

¹⁶² Les pays sont cités par ordre d'importance.

¹⁶³ Cette estimation, puisqu'elle ne prend en compte que les ressortissants maliens du Canada s'étant volontairement enregistrés auprès de leur consulat, correspond probablement à une sous-estimation de la population.

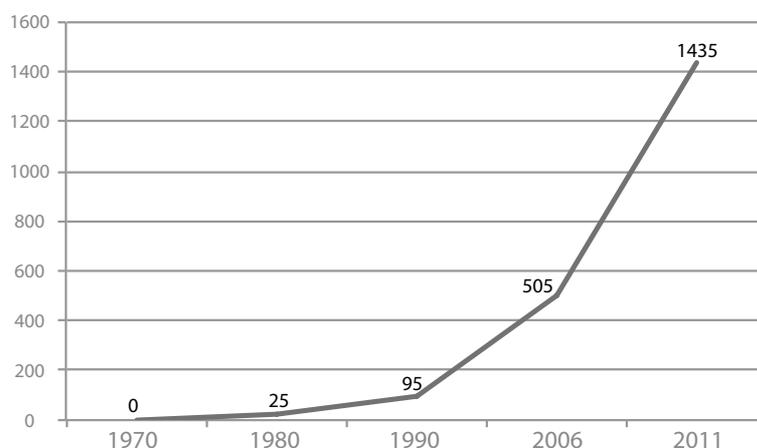
¹⁶⁴ Là aussi, il est probable que ce chiffre soit sous-estimé. Surtout lorsque l'on connaît la polémique qui a précédé l'élection du 28 juillet 2013, faisant état du faible nombre de « Maliens de l'extérieur » recensés sur les listes électorales. Sur ce point, voir notamment l'article du journal *L'Indépendant* du 30 mai 2013. Article disponible en ligne à l'adresse : <http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/72848-pour-cause-de-non-inscription-au-ravec-%3A-pr%C3%AAs-de-400-000-maliens.html> (consulté le 16 septembre 2013).

¹⁶⁵ Source : OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, p. 360. Table des matières disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr> (consulté le 16 septembre 2013).

¹⁶⁶ Les États-Unis et le Canada arrivent cependant loin derrière la France qui enregistre 88% des arrivées de migrants maliens dans les pays de l'OCDE, tandis que le Canada en compte seulement 1,5%. Source : OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, p. 360.

Les données les plus récentes proviennent des autorités canadiennes. Le dernier recensement canadien¹⁶⁷ indique qu'en 2011, la communauté malienne comprenait 1435 personnes¹⁶⁸. Un second mode de comptabilisation existe par ailleurs dans ce recensement, qui prend en compte « l'origine ethnique » et évoque la présence de 2530 Maliens¹⁶⁹. L'immigration malienne comptait ainsi en 2011 pour moins de 2% du total de l'immigration ouest-africaine au Canada¹⁷⁰.

Graphique 2.2 : Évolution de la population immigrée malienne au Canada de 1970 à 2011¹⁷¹



Sources : Statistique Canada, Recensements du Canada, 1996, 2001, 2006, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM), 2011.

¹⁶⁷ Il s'agit de l'*Enquête Nationale auprès des Ménages* (ENM). La méthodologie employée lors de ce recensement a consisté en l'élaboration d'un échantillon aléatoire de 4,5 millions de logements, soit un peu moins d'un tiers de tous les logements privés au Canada en 2011. Il s'agit d'une enquête à participation volontaire ayant enregistré un taux de réponse de 68,6%. Pour plus de précisions concernant le plan d'échantillonnage et la collecte des données de cette enquête, voir le site Internet de *Statistique Canada* à l'adresse : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_2-fra.cfm (consulté le 17 septembre 2013).

¹⁶⁸ Basé sur le lieu de naissance. Statistique Canada indique par ailleurs que des « résidents non permanents » présents au moment de l'enquête ont pu être inclus dans cette estimation. D'autre part, ce chiffre est le résultat d'un calcul statistique (pondération) à partir d'un échantillon de personnes nées au Mali recensées lors de l'*Enquête Nationale auprès des Ménages* de 2011 (ENM). Autrement dit, la communauté malienne du Canada n'a pas été recensée de manière exhaustive. Cette estimation correspond donc à une généralisation à partir d'un échantillon enquêté. Le détail de la méthodologie employée lors de cette enquête est disponible à l'adresse : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_3-fra.cfm (consulté le 18 septembre 2013).

¹⁶⁹ Cette donnée, relative à « l'origine ethnique », prend en compte la communauté malienne du Canada sur trois générations successives. Les enfants de migrants, ainsi que leurs propres enfants sont ici considérés comme étant « Maliens », sans que cela ne soit questionné : Se considèrent-ils comme étant Maliens ? Canadiens ? Les deux ? Sont-ils nés au Canada ou au Mali ? Où vivent-ils et où ont-ils vécu ? Se sont-ils déjà rendus au Mali ? Etc. Parce que nous estimons que cette donnée est moins représentative de la population « migrante » à proprement parler, nous avons préféré nous appuyer dans cette partie sur l'estimation basée sur le lieu de naissance.

¹⁷⁰ Calcul de l'auteur d'après l'ENM. Comme cela a été souligné dans la partie sur l'immigration africaine au Canada, le Nigéria (36% du total de l'immigration ouest-africaine) et le Ghana (28%) sont les deux pays les plus représentés dans cette immigration. Ils totalisent à eux seuls plus de la moitié (64%) des immigrants ouest-africains. Le Mali compte cependant pour 6,5% de l'immigration des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

¹⁷¹ Basé sur le lieu de naissance.

Le graphique 2.2 décrit une forte augmentation de la communauté malienne dans les années 2000, où le nombre de Maliens au Canada a triplé entre le recensement de 2006 et celui de 2011¹⁷². La courbe du graphique montre également que cette immigration est récente, puisqu'en 1970, aucun Malien n'était recensé par les autorités canadiennes comme étant résident au Canada. De ce point de vue, l'immigration malienne, qui semble débiter à partir des années 1980, présente des similarités avec l'ensemble de la migration africaine dans ce pays, qui connaît une augmentation sensible au cours de la même période.

Distribution spatiale des Maliens au Canada

Selon les données du recensement canadien de 2011, la communauté malienne apparaît fortement polarisée au Québec, province francophone qui concentre plus de 80% des Maliens du Canada (carte 2.1). En dehors du Québec, l'Ontario, qui regroupe plusieurs grandes agglomérations¹⁷³, constitue le deuxième pôle d'installation de la communauté malienne, bien qu'elle ne compte que pour 7% du total. Le reste de la migration est disséminée à hauteur de quelques dizaines de personnes au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Les autres provinces et territoires ne comptent aucun immigré malien au recensement¹⁷⁴ de 2011.

À l'image de la concentration de la population canadienne « dans les zones urbaines, notamment les plus grandes villes, aux dépens des zones rurales, où vit aujourd'hui moins d'un canadien sur cinq » (Barbieri et Ouellette, *op. cit.*, p. 232), l'immigration malienne est avant tout une immigration urbaine. En 2011, 88% des Maliens du Canada vivaient dans les dix plus grandes villes du pays, toujours selon le recensement de 2011 (tableau 5). Là encore, leur distribution géographique apparaît très inégale puisque plus de 70% de ceux installés dans des zones urbaines (920 personnes), vivent dans la ville de Montréal, au Québec. Montréal concentre d'ailleurs à elle seule plus de la moitié (64%) de l'immigration malienne du Canada. La région dite de la capitale nationale, située à la fois sur les provinces de l'Ontario

¹⁷² Cependant, il faut rappeler ici que le mode de calcul employé lors de l'ENM de 2011 diffère de celui des recensements précédents. Avant 2011, les questionnaires étaient envoyés à un nombre plus restreint de ménages (20% de la population totale) qui avaient l'obligation (par la loi) de les renvoyer à l'administration. L'enquête de 2011 a concerné un échantillon plus grand (30% des ménages canadiens), alors que le retour des questionnaires s'est effectué sur la base du volontariat. De ce point de vue, toute comparaison entre les chiffres produits en 2006 et ceux produits en 2011 ne va pas de soi. À ce sujet, *Statistique Canada* indique toutefois qu'il a respecté les mêmes normes de qualité au fil des différents recensements officiels : « on ne peut déterminer avec certitude si, et dans quelle mesure, les modifications d'une variable sont attribuables à un changement réel ou découlent d'un biais de non-réponse. C'est pourquoi à toutes les étapes de traitement, de vérification et de diffusion, de nombreux efforts ont été faits pour produire des données ayant un niveau de détail aussi précis, de même que pour assurer que les estimations diffusées de l'ENM sont de bonne qualité selon les normes de Statistique Canada. ». Des informations plus détaillées sont disponibles à l'adresse : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_4-fra.cfm (consulté le 18 septembre 2013).

¹⁷³ Dont Toronto, l'agglomération la plus peuplée du pays, avec 5,5 millions d'habitants en 2011.

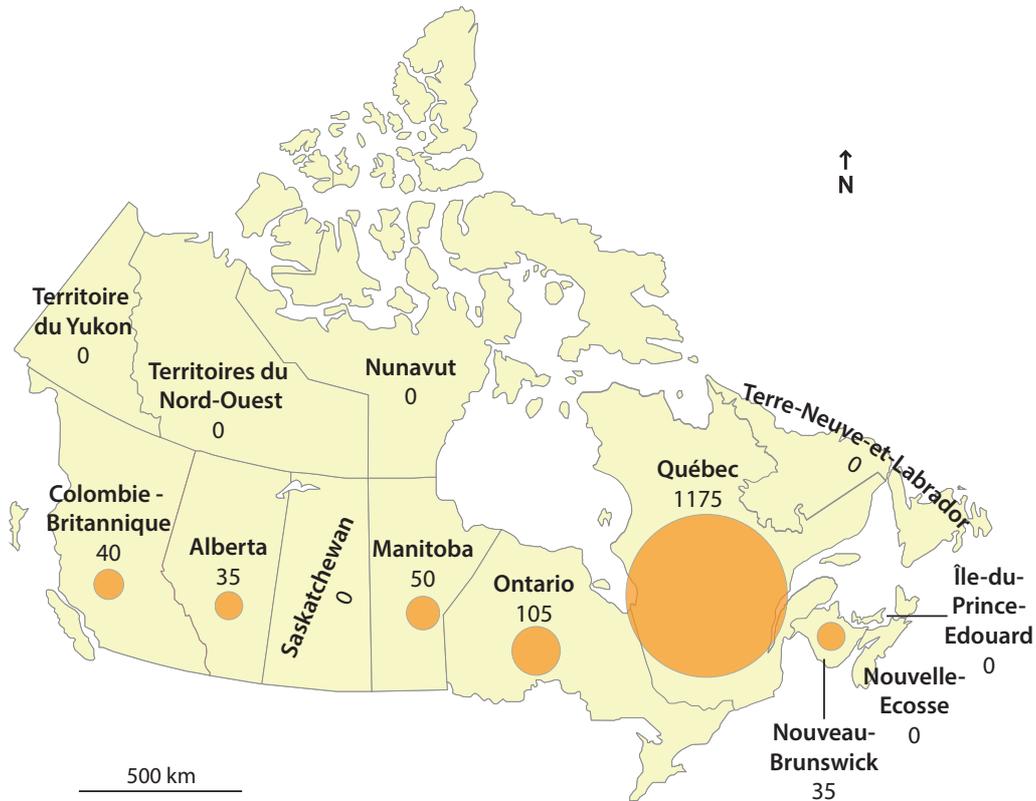
¹⁷⁴ Il s'agit de l'*Enquête Nationale auprès des Ménages* (ENM).

(ville d'Ottawa) et du Québec (ville de Gatineau), est la deuxième destination des Maliens, même si elle se situe loin derrière Montréal. Ottawa concentre en effet un peu moins de 10% des migrants maliens qui vivent en zones urbaines. La présence, dans cette ville, de l'ambassade du Mali, et de son personnel diplomatique, pourrait bien expliquer pour partie le recensement de la centaine de Maliens résidants dans la capitale canadienne en 2011. Enfin, la ville de Québec s'affirme comme étant le troisième pôle d'installation. En comparaison, la présence des Maliens à Toronto apparaît faible, au regard du dynamisme et du poids démographique de cette ville anglophone du Canada, ainsi que de l'importante communauté africaine qui y vit (tableau 2.4).

Ce recensement nous apprend également que la population malienne du Manitoba se concentre en totalité dans la ville de Winnipeg, tandis que la moitié des Maliens de Colombie-Britannique ont indiqué vivre à Vancouver. Leurs compatriotes d'Alberta peuvent apparaître comme une exception à la règle dans la mesure où aucun d'entre eux ne vit dans les deux principales villes de la province (Calgary et Edmonton). Il est probable que la présence d'une communauté malienne au Nouveau-Brunswick soit en grande partie imputable à l'inscription d'étudiants à l'université de Moncton, qui s'est constituée en pôle attractif depuis qu'elle a accueilli la fille de l'ancien président Amadou Toumani Touré au début des années 2000.

Au total, la distribution spatiale des Maliens du Canada apparaît largement circonscrite aux provinces où l'on parle le français, tout comme elle revêt un caractère très urbain. La ville de Montréal se révèle être le lieu d'implantation principal de la communauté malienne, non seulement à l'échelle du Québec, mais également à celle du pays entier.

Carte 2.1 : Localisation des Maliens au Canada en 2011 par province et territoire (effectifs)



Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.
K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2013.

Tableau 2.4 : Population malienne dans les dix premières régions métropolitaines de recensement du Canada en 2011

Rang	Nom	Province ou Territoire	Nombre de Maliens
1	Toronto	Ontario	50
2	Montréal	Québec	920
3	Vancouver	Colombie-Britannique	20
4	Ottawa-Gatineau	Ontario/Québec	125
5	Calgary	Alberta	0
6	Edmonton	Alberta	0
7	Québec	Québec	100
8	Winnipeg	Manitoba	50
9	Hamilton	Ontario	0
10	Kitchener-Cambridge-Waterloo	Ontario	0
TOTAL			1265

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Mécanismes légaux d'entrée des Maliens au Canada : visas « temporaires » et « permanents »

Au delà des estimations de population fournies par les différents recensements canadiens, le regard porté sur les flux d'entrée des Maliens au Canada permet d'aborder de manière plus détaillée ces migrations. Cette étape amène à disséquer ces flux pour en connaître la composition au regard des différentes catégories de visas mises en place par les autorités canadiennes. L'organisme fédéral *Citoyenneté et Immigration Canada* est en charge de ces questions. Il publie annuellement des rapports (*Faits et chiffres : aperçu de l'immigration - Résidents permanents et temporaires*) qui s'avèrent assez similaires à ceux des autorités américaines (*Yearbooks of Immigration Statistics*), dans leur forme comme dans leur contenu. Cette similarité des nomenclatures doit ainsi permettre d'esquisser des points de comparaison entre les flux migratoires maliens aux États-Unis et au Canada, sur une période d'un peu plus d'une décennie (2000-2012).

Les rapports annuels canadiens s'avèrent cependant moins détaillés concernant les données sur les flux relatifs aux Maliens. Ne figuraient en effet dans ces rapports que les chiffres globaux des visas permanents leurs étant attribués, sans indication du détail des catégories d'admission. Les visas temporaires n'étaient, eux, spécifiés pour les Maliens que dans le cas des étudiants et des travailleurs temporaires, sans préciser le nombre de touristes, de diplomates, etc. Il a donc fallu formuler une demande à titre personnel auprès des services statistiques de *Citoyenneté et Immigration Canada* afin d'obtenir les informations manquantes¹⁷⁵.

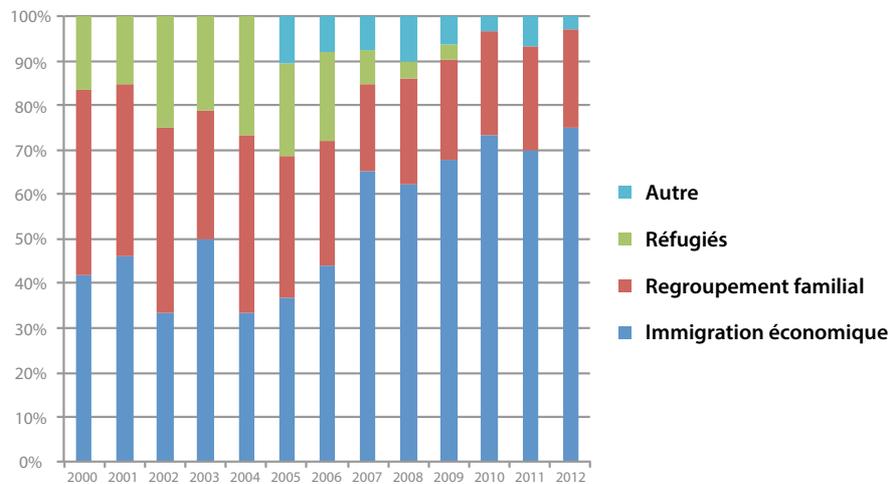
Les chiffres présentés ici ont par ailleurs pu être complétés par des informations de nature plus qualitatives obtenues auprès du consulat du Canada à Bamako en 2009. Des témoignages ont en effet été recueillis auprès du Consul du Canada au Mali, ainsi que de la personne en charge de la délivrance des visas.

Devenir résident permanent : l'« immigration économique » comme mode d'entrée privilégié.

Tout comme la législation états-unienne en matière de migrations, les autorités canadiennes distinguent deux catégories principales de visas : celle des visas temporaires et celle des visas permanents.

¹⁷⁵ Moyennant l'acquittement de frais à hauteur de 100 dollars canadiens hors taxes (environ 80 euros en 2013). Cette demande porte le numéro de suivi RE-13-0923, qui figure dans la source des graphiques 3, 4 et 5.

Graphique 2.3 : Répartition des immigrants maliens selon la catégorie¹⁷⁶ d'admission au Canada (2000-2012)



Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*, données n° RE-13-0923.

Les données fournies par l'administration canadienne révèlent que depuis plus de dix ans (sur la période 2000-2012), l'immigration légale malienne¹⁷⁷ repose en majorité sur l'immigration dite « économique », qui concentre près de 60% des entrées. Entre 2000 et 2012, la part de cette catégorie d'immigration a augmenté. Alors qu'elle représentait une part sensiblement équivalente à celle du regroupement familial jusqu'en 2006, elle représente quasiment les trois-quarts de l'immigration malienne de 2007 à 2012.

Au regard des différentes classes qui composent cette catégorie, l'immigration économique malienne au Canada apparaît très peu diversifiée. En effet, sur la période comprise entre 2000 et 2012, 99% des migrants économiques maliens sont des travailleurs qualifiés. On dénombre ensuite seulement 1% d'immigrants admis au titre de « candidats des provinces ou des territoires », ce qui représente en tout une vingtaine d'admissions¹⁷⁸ durant plus d'une décennie. Compte tenu d'un nombre trop faible d'entrées, les autres classes de l'immigration économique – les entrepreneurs, investisseurs, travailleurs autonomes, etc. – sont invisibles dans les statistiques produites par *Citoyenneté et Immigration Canada*. C'est bien ici la figure du travailleur qualifié qui caractérise en quasi totalité l'immigration de travail malienne au Canada. Il s'agit d'une différence majeure avec les flux observés aux États-Unis sur la même période, où l'immigration qualifiée ne représentait que 7% des entrées d'immigrants maliens admis dans ce pays.

¹⁷⁶ Nous avons ici simplifiés la catégorie de l'immigration économique, afin d'en faciliter la compréhension. Ainsi, les différentes classes qui la compose ne sont pas spécifiés dans le graphique mais mises en évidence dans le texte.

¹⁷⁷ Selon le pays de naissance.

¹⁷⁸ L'organisme *Citoyenneté et Immigration Canada* indique que ses données font l'objet d'un arrondissement aléatoire, afin de protéger des renseignements personnels. De la même manière, les données inférieures à 5 ne sont pas indiquées. C'est pourquoi le nombre d'admissions ne peut pas être dénombré avec précision.

La catégorie du regroupement familial constitue la seconde voie d'immigration pour les personnes nées au Mali sur la période 2000-2012, avec 27% des entrées, soit moitié moins qu'aux États-Unis sur la même période. La politique migratoire canadienne privilégiant l'immigration qualifiée se reflète donc à l'échelle de l'immigration malienne. Le regroupement familial se situe en effet loin de l'immigration économique en termes d'entrées pour les Maliens du Canada. Cette place du regroupement familial s'explique sans doute aussi en partie par les conditions financières plus restrictives demandées aux parrains canadiens, comparativement aux conditions en application aux États-Unis.

Les réfugiés regroupent 10% des immigrants maliens munis d'un titre de séjour permanent entre 2000 et 2012. La part de ces réfugiés a cependant diminué au cours de cette période (graphique 2.3), jusqu'à concerner moins de cinq personnes par an de 2010 à 2012. Tandis que les statistiques états-uniennes montrent au contraire une croissance des admissions de réfugiés maliens sur la même période, le Canada semble ici ne plus en accueillir¹⁷⁹.

Enfin, la catégorie désignée comme « autre » dans le graphique 2.3 rassemble 5% des admissions d'immigrants maliens sur la période 2000-2012. Elle ne fait cependant pas ici l'objet d'une analyse détaillée dans la mesure où elle regroupe des situations hétérogènes (retraités, demandeurs d'asiles non reconnus au Canada, cas humanitaires parrainés au titre d'une catégorie autre que le regroupement familial, etc.¹⁸⁰), alors que son contenu n'est pas spécifié dans les statistiques fournies par *Citoyenneté et Immigration Canada*.

L'importance des visas « étudiants » parmi les visas temporaires

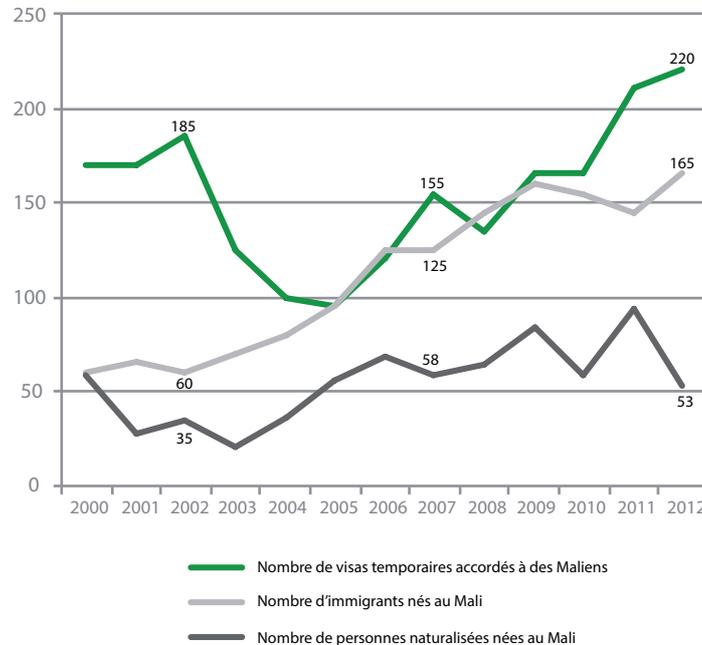
Entre 2000 et 2012, le nombre de visas temporaires attribués à des personnes nées au Mali se monte à quelques centaines par an (graphique 2.4). C'est environ dix fois moins qu'aux États-Unis sur la même période (graphique 1.4, chap. 1). Il est à noter cependant que les chiffres indiqués dans le graphique 2.4 ne prennent pas en compte les visas attribués dans le cadre de missions diplomatiques, ou encore ceux liés au tourisme, comme c'est le cas pour les données fournies par les autorités américaines. On constate au cours de cette période une légère augmentation du nombre de visas

¹⁷⁹ Ce qui apparaît somme toute surprenant au regard de la dégradation de la situation sécuritaire au Mali ces dernières années, et plus particulièrement depuis 2012.

¹⁸⁰ Pour une vision exhaustive de cette catégorie, le lecteur peut se reporter au glossaire des termes et concepts de l'immigration employé par les autorités canadiennes à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2011/glossaire.asp> (consulté le 27 novembre 2013).

temporaires accordés annuellement à des ressortissants maliens. À partir de 2011, le nombre de ces visas passe la barre des 200 titres attribués annuellement.

Graphique 2.4 : Évolution du nombre annuel de visas temporaires accordés par les autorités canadiennes à des ressortissants maliens (2000-2012)



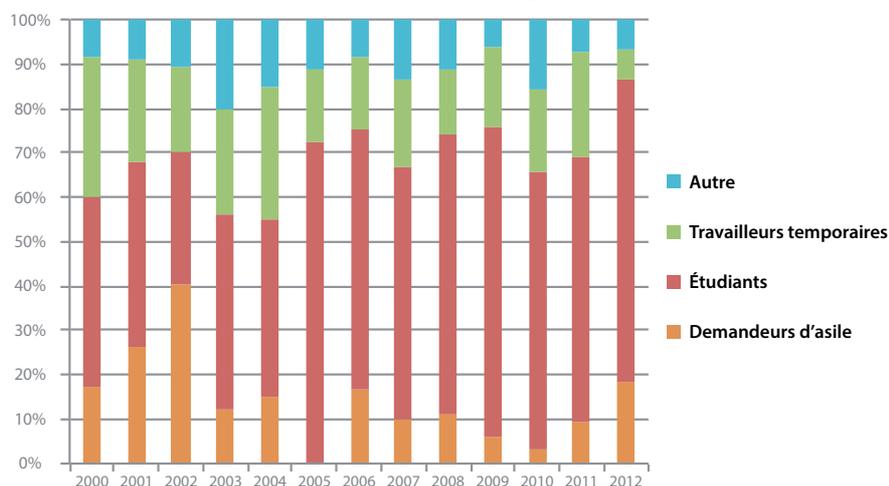
Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*, données n° RE-13-0923 et RE-14-0305.

Le graphique met également en parallèle le nombre de visas permanents octroyés annuellement à des Maliens, avec celui des visas temporaires. Les deux courbes montrent des niveaux assez similaires en termes de nombre de visas attribués dans les deux catégories d'entrées au Canada, en particulier depuis 2005. Il apparaît en effet d'une manière générale que les Maliens sont arrivés au Canada avec autant de visas temporaires que de visas permanents depuis plus de dix ans.

Ces chiffres sont cependant à relativiser dans la mesure où ils ne couvrent qu'une partie de la réalité. En effet, l'organisme *Citoyenneté et Immigration Canada* n'a pu mettre à notre disposition que les données relatives à certaines classes de visas temporaires, en n'y incluant pas les séjours des diplomates et représentants officiels du gouvernement malien, tout comme les séjours des touristes maliens au Canada. N'y figure également pas les visas dits « Super visa » mis en place en 2011 pour faciliter les

séjours des parents et grands-parents des citoyens et résidents permanents canadiens¹⁸¹.

Graphique 2.5 : Répartition des visas temporaires canadiens accordés aux ressortissants maliens selon le type de visa (2000-2012)



Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*, données n° RE-13-0923.

Selon les données fournies par le ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, plus de la moitié des Maliens (55%) entrés au Canada munis d'un visa temporaire entre 2000 et 2012 étaient des étudiants. Les visas étudiants ont été délivrés aux ressortissants maliens à un rythme moyen d'environ 80 par an. Si la proportion d'étudiants est ici importante, les chiffres en valeur absolue sont cependant moins élevés que ceux des États-Unis à la même période, où près de 400 visas étaient délivrés annuellement pour la poursuite d'études.

Les travailleurs temporaires constituent la seconde catégorie d'entrée au Canada pour les Maliens dans ce graphique. Ils ne représentent toutefois en moyenne que 20% des entrées sur la période comprise entre 2000 et 2012. Il s'agit ici de résidents temporaires ayant obtenu un permis de travail, sans que les différentes classes de visas ne soient précisées. Les autorités canadiennes ne donnent en effet pas le détail des différents métiers qui entrent en compte dans cette catégorie de visas temporaires.

La catégorie des demandeurs d'asile¹⁸² figure en troisième position des admissions au titre de visas temporaires. Elle concentre 15% des demandes sur la période comprise

¹⁸¹ Ces visas permettent en effet de bénéficier d'un visa d'une durée de dix ans, au cours desquels des séjours pouvant durer au total jusqu'à deux années peuvent étre effectués. Le détail de cette catégorie de visa est consultable à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/supervisa.asp> (consulté le 29 novembre 2013).

¹⁸² Les autorités canadiennes utilisent la dénomination « cas d'ordre humanitaires » pour cette catégorie. Dans un souci de simplification, nous avons fait le choix de la dénommer « demandeurs d'asile » dans la mesure où le ministère canadien en charge des questions migratoire indique qu'elle regroupe en quasi-totalité des demandeurs d'asile, en prédisant uniquement que le reste de cette catégorie se compose de personnes autorisées à demeurer au Canada en vertu d'« éléments particuliers ».

entre 2000 et 2012. Elle concerne les personnes qui ont sollicité une protection à leur arrivée au Canada, ou au cours de leur séjour. Si la demande d'asile est acceptée, la personne bascule dans la catégorie des réfugiés et bénéficie d'un titre de séjour permanent.

La catégorie « autre » est celle qui concerne le moins grand nombre de cas dans le graphique 2.5. On sait finalement peu de chose de cette catégorie d'admission, si ce n'est qu'elle regroupe les personnes n'ayant ni permis de travail, ni permis d'études, ni de dossier de demande d'asile.

Diplomates et étudiants : les deux grandes figures des visiteurs temporaires au Canada

Des informations recueillies au cours d'un travail de terrain effectué à Bamako en 2009 viennent ici compléter en partie les chiffres fournis par le ministère canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration. Nous avons en effet pu nous entretenir avec plusieurs cadres de l'ambassade du Canada au Mali, dont le travail est en partie lié au traitement des demandes de visas de séjours temporaires au Canada, les demandes en matière de visas permanents n'étant pas traitées au Mali, mais directement depuis le Canada¹⁸³. Il convient de souligner par ailleurs que ces informations ne recoupent qu'en partie celles fournies par les autorités canadiennes, dans la mesure où les services du Consulat du Canada ne traitent logiquement que les demandes de visas formulées à Bamako. Certains auteurs travaillant sur l'immigration au Canada insistent en effet sur l'importance du phénomène de « seconde émigration » (Jimenez, 2009, *op. cit.*, p. 153 ; Diop, 2008, *op. cit.*, p. 171) où les migrants formulent des demandes de visa pour le Canada depuis un premier pays d'émigration. En ce sens, les données établies par les autorités canadiennes sont censées couvrir la totalité des demandes de ressortissants maliens, et s'avèrent en cela plus complètes.

L'ancien Consul du Canada au Mali, en élaborant un tableau général des demandes de visas déposées à Bamako, estimait d'emblée que qu'elles « *ne se bouscul[aient] pas* ». En se comparant notamment au Consulat de France à Bamako, il déclarait : « *Ici, il n'y a personne. [...] Au total, on doit traiter environ mille demandes par an, tous types de visas confondus, ce qui fait à peu près dix demandes par jour. On a pas cette pression du nombre comme au consulat de France, qui a beaucoup de dossiers à traiter* »¹⁸⁴. Il expliquait en partie ce faible nombre de demandes par le fait que les procédures de visas soient « *difficiles* », précisant qu'elles l'étaient « *plus qu'aux États-Unis* ». Ces « *difficultés* » seraient peut-être à même d'expliquer - au moins en partie -

¹⁸³ Ces entretiens n'ont pas été enregistrés. Ils ont été consignés dans un carnet de terrain, puis retranscrits.

¹⁸⁴ Entretien réalisé à Bamako, le 28 août 2009.

la faiblesse des flux migratoires répertoriés dans les statistiques officielles entre le Mali et le Canada comparativement à ceux en direction des États-Unis. Si les flux se montent à plusieurs milliers par an vers les États-Unis, ils ne sont que de quelques centaines pour le Canada (2.4). Durant les quatre années où il a exercé sa profession au Mali¹⁸⁵, il constate une « *légère augmentation des demandes* ».

Concernant les différentes catégories de visas sollicitées par les ressortissants maliens à Bamako, l'un des agents du service des visas a pu esquisser un tableau des types de visas généralement réclamés, lors d'un entretien¹⁸⁶. Il énumère ainsi les demandes, en les hiérarchisant par ordre d'importance :

« La plupart des visas concernent les missions du gouvernement, que ce soit pour des sommets ou des rencontres bilatérales. Les missions de travail organisées par les ONG sont nombreuses également. Les deux cas concentrent à peu près un quart des demandes qu'on reçoit ici. Ensuite il y a les étudiants. Là, c'est des gens aisés, de la classe supérieure, car il faut des preuves financières de 22 000 dollars canadiens par an, ce qui fait environ neuf millions de francs CFA¹⁸⁷. Il y a très peu de bourses parmi eux, et si il y en a, il s'agit de bourses de la francophonie. Après, on a les familles des étudiants : à la fin de l'hiver, les parents ou un membre de la famille va visiter son parent [son enfant ou son neveu]. Les vacanciers viennent après ça. La plupart viennent visiter leur famille qui habite au Canada. Parfois, il s'agit aussi de personnes aisées qui sont en vacances avec toute leur famille, mais c'est plus rare. Ensuite, on a les travailleurs [temporaires], qui pour la plupart suivent des programmes d'échanges comme « Jeunesse Canada-Monde » ou « Carrefour canadien international ». Ils travaillent puis ils reviennent ».

Absentes des statistiques officielles canadiennes, les missions diplomatiques liées aux activités gouvernementales maliennes s'avèrent, selon ce témoignage, représenter une partie importante des visas temporaires accordés depuis le Mali.

L'importance des visas étudiants est réaffirmée ici, ils seraient la deuxième catégorie de visa sollicitée. En plus des étudiants à proprement parler, les visites de leurs familles semblent constituer elles aussi un contingent non négligeable de visas, qui entrent dans la catégorie des visas touristiques, également non répertoriés dans les statistiques du *Ministère de La Citoyenneté et de l'Immigration* canadien.

Comme dans le graphique 2.4, les travailleurs temporaires apparaissent dans ce témoignage moins nombreux que les étudiants. L'entretien donne ici des compléments d'informations quant aux canaux qui permettent aux Maliens d'aller travailler de manière temporaire au Canada. « Jeunesse Canada Monde » est un programme de volontariat international qui offre à des jeunes la possibilité de mener

¹⁸⁵ Entre 2006 et 2009.

¹⁸⁶ Réalisé à Bamako, le 28 août 2009.

¹⁸⁷ Ce qui équivaut à environ 15 000 euros.

des projets de développement, et qui tente de développer leurs « compétences en leadership »¹⁸⁸. Le programme « Carrefour International » concerne également le volontariat international entre le Canada et les pays « en voie de développement »¹⁸⁹. Il a pour but de mener des actions de « lutte contre l'extrême pauvreté et le non-respect des droits des femmes »¹⁹⁰.

Conclusion

L'histoire du peuplement noir, puis africain, aux États-Unis comme au Canada, présente des similarités. La traite liée au commerce triangulaire (entre le 18^{ème} siècle et la première moitié du 19^{ème} siècle) constitue la première d'entre elles. Les politiques migratoires qui ont directement succédé à cette période, en érigeant des principes qui empêchaient l'arrivée de migrants africains, en sont une autre. L'arrivée récente de ressortissants du continent africain, tant aux États-Unis qu'au Canada, relève également de ces similarités. Pour autant, du point de vue des statistiques concernant les flux migratoires des Maliens dans ces deux pays, il semble que l'on ait affaire à des migrations bien différentes. L'analyse des différentes catégories de visas sollicités par les Maliens pour entrer aux États-Unis fait ressortir des profils *a priori* plutôt peu qualifiés, tandis que les flux d'entrée des Maliens du Canada font plutôt apparaître des profils de personnes plus qualifiées, dont une part importante d'étudiants. Bien évidemment, ces profils demandent à être confrontés à une analyse empirique de nature à démontrer la porosité de ces catégories d'assignations officielles. En effet, « c'est lorsque ces identifications se durcissent, notamment dans les procédures d'enregistrement administratif, par exemple dans la statistique, qu'elles se prêtent le mieux à leur déconstruction » (Martiniello et Simon, 2005, p. 8), tant il est vrai, par ailleurs, que « le durcissement des identités dans des identifications retranscrites par des *catégories* pose problème » (*Ibid.*, p. 8).

Les politiques d'immigration nord américaines sont également à replacer, d'une manière plus générale, dans le cadre de leur orientation néolibérale qui accorde « au secteur privé une plus grande place dans la gestion de la migration » (Pellerin, 2011, p. 69). Aux États-Unis, la réforme de l'immigration de 2013 propose « d'instaurer un nouveau système d'attribution des visas qui fera la part belle aux désidérata des entreprises » (Bréville, 2013). Au Canada, cette approche renvoie à ce que la politiste Hélène Pellerin (2011) appelle le « paradigme de la mobilité ». Dans ce cadre, l'État

¹⁸⁸ Pour plus d'informations concernant ce programme, voir leur site Internet officiel, à l'adresse : <http://jeunessecanadamonde.org/> (consulté le 29 novembre 2013).

¹⁸⁹ Pour reprendre la dénomination employée par cet organisme.

¹⁹⁰ La liste exhaustive des missions de cet organisme est consultable à l'adresse : <http://www.cintl.org/accueil> (consulté le 29 novembre 2013).

canadien cherche à adapter sa gestion migratoire aux besoins du marché du travail et participe à une « recherche de compétences » au niveau mondial (*Ibid.*, p. 67). Cette approche conduit à favoriser les recrutements de travailleurs temporaires au détriment de la catégorie traditionnelle de l'immigration économique, tel que le gouvernement conservateur de Stephen Harper l'a clairement indiqué dans sa stratégie économique de 2006 (*Ibid.*, p. 66).

Cette approche de l'immigration se traduit notamment par la place importante accordée aux migrations étudiantes, qui représentent un enjeu dans le cadre d'une mise en concurrence mondiale des territoires (Harvey, cité par Labica, 2010, p. 24) pour attirer chez soi les meilleurs étudiants et tenter d'améliorer sa compétitivité. À l'échelle de la population malienne, et d'après les statistiques officielles des États-Unis et du Canada, on estime que depuis plus de dix ans, près de 500 étudiants partent se former annuellement en Amérique du Nord.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

À l'issue de cette partie ressortent des aspects qui permettent de tirer les premiers enseignements de ces migrations maliennes outre-Atlantique. Le premier est indéniablement celui d'une immigration relativement récente qui a trouvé à se développer au moment de la levée des politiques migratoires discriminantes à l'encontre des migrants africains ou caribéens. L'abolition de ces mesures a eu lieu au début des années 1960 aux États-Unis comme au Canada. La véritable croissance des communautés maliennes dans ces deux pays ne s'est cependant déroulée que deux décennies plus tard. Elle s'est opérée en lien avec le durcissement des politiques migratoires européennes - et notamment françaises - mis en place dès le milieu des années 1970.

Le second enseignement réside dans les limites des sources statistiques disponibles cherchant à dénombrer les communautés maliennes aux États-Unis comme au Canada. Elles ne permettent au final que de fournir des estimations de ces populations composées *a priori* de seulement quelques milliers de personnes dans chacun des deux pays. Ces chiffres semblent cependant largement sous-estimés en ce qui concerne les États-Unis.

Car l'analyse des statistiques officielles de l'immigration émises par les gouvernements américain et canadien permet d'y apporter des éléments de réponses. Les rapports statistiques consultés informent en effet sur les flux de personnes nées au Mali. De là émerge notamment la figure du migrant peu qualifié entré aux États-Unis avec un visa temporaire et se trouvant dans une situation juridique précaire, au regard du droit américain, une fois la date de validité de son visa expirée. Elle semble s'avérer être une figure centrale de cette immigration, tant la part des visas alloués aux autres catégories (travailleurs qualifiés, étudiants, etc.) s'est avérée infime.

Les statistiques de l'immigration canadiennes, quant à elles, font apparaître une immigration plus qualifiée, faisant la part belle aux étudiants que l'on peut considérer ici comme étant l'une des figures emblématiques.

DEUXIÈME PARTIE

LES ATTRIBUTS D'UN GROUPE SOCIAL EN FORMATION

INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Cette partie se penche à présent sur la société malienne. À travers un examen de la genèse puis du délitement du système d'enseignement supérieur malien, elle entend apporter les éléments d'explication relatifs au désinvestissement de l'enseignement local pour tous ceux ayant les moyens d'investir dans une éducation ailleurs, à l'étranger. Elle établit ensuite une cartographie des destinations d'études étrangères plébiscitées par les classes dominantes de laquelle ressort les pays d'Amérique du Nord, parmi d'autres. L'analyse revient ensuite sur la compétition mondiale qui se joue pour attirer les étudiants dont on considère souvent qu'ils représentent un atout majeur dans le cadre que ce que l'on appelle parfois « l'économie de la connaissance ». Elle se centre sur les politiques mises en place au Mali par certaines universités canadiennes et américaines (chapitre 3).

Par le biais d'une enquête par questionnaires auprès des jeunes des familles d'élites, ce travail interroge la place des études à l'étranger dans les modes de vie de ces familles. Il s'agit en effet de savoir avec quelles autres dispositions sociales s'articulent les séjours d'études « à l'extérieur ». La question de l'attrait de la destination nord-américaine est ici également posée, mais cette fois directement aux futurs étudiants puisque le questionnaire s'adresse à des élèves de classe de Terminale des lycées chics de la capitale malienne. Les traitements statistiques issus de cette enquête permettent enfin de dresser un portrait à l'échelle de presque 1000 personnes des différents attributs possédés par les familles d'élites bamakoises (chapitre 4).

Le dernier chapitre de cette partie repose sur des entretiens menés avec des lycéens à la suite de l'enquête par questionnaire. Ils révèlent – dans une perspective diachronique – les trajectoires de certaines de ces familles et amènent, *in fine*, à comprendre d'où provient la richesse qui permet, entre autre, d'envoyer ses enfants étudier dans les universités à l'étranger (chapitre 5).

« ENVOYER SES ENFANTS AILLEURS ». ENTRE REJET DU LOCAL ET POLITIQUES D'ATTRACTIONS DES ÉTATS DU NORD.

Ce chapitre interroge spécifiquement le champ éducatif, et ses enjeux au Mali, dont le sociologue Etienne Gérard indique que son pouvoir est convoité et qu'« à bien des égards, l'école cristallise les enjeux sociaux » (1997, p. 16). Ce champ de questionnement invite à s'intéresser à la catégorie des étudiants, qui partent suivre des formations universitaires en Amérique du Nord, et interroge les raisons pour lesquelles une part croissante d'étudiants maliens franchit l'Atlantique pour y suivre des formations universitaires.

Un retour sur la genèse et l'évolution des structures nationales de formation des élites au Mali permet de se rendre compte que l'enseignement supérieur malien a été désinvesti par les classes dominantes qui leur préfèrent les formations à l'étranger, et plus particulièrement dans les pays occidentaux. C'est l'objet de la première partie du chapitre. L'état actuel de l'école malienne constitue ainsi l'un des effets structurel de ces migrations pour études. Les classes dominantes sont les groupes sociaux ayant le mieux su tirer parti de cette situation, puisque disposants des ressources nécessaires à un investissement dans le « label » étranger. La « grande porte » se trouve ainsi vraisemblablement à l'extérieur du pays, les formations à l'étranger faisant en quelque sorte office de « grandes écoles », au sens français du terme.

Parallèlement, les effets de l'internationalisation du champ de l'enseignement supérieur sur les différents systèmes nationaux sont de plus en plus perceptibles. Toute une série de réformes, impulsées par les institutions multilatérales, cherchent à imposer l'idéal d'un « marché » mondial de l'éducation supérieure, fondé sur la libre circulation des étudiants, l'harmonisation des standards et des titres universitaires, et où l'éducation est de plus en plus considérée comme un « service » comme un autre (Leclerc-Olive *et al.*, 2011). De nouveaux indicateurs d'excellence classent désormais les universités au niveau mondial. La seconde partie du chapitre revient sur certaines des stratégies développées par le Canada et les États-Unis pour attirer ces étudiants membres des classes dominantes, au fort « potentiel » financier, dans le cadre d'une compétition mondiale où la France perd peu à peu des « parts de marché ». Des initiatives originales ont ainsi émergé de la part des pays anglo-saxons pour attirer les étudiants maliens, appliquées notamment par des acteurs locaux, parfois eux-mêmes issus de ces catégories dominantes.

Éléments d'analyse historique sur l'enseignement supérieur malien

L'évolution du système éducatif malien est le fruit de rencontres successives. Ce fut d'abord celle de la conquête arabo-musulmane à l'époque médiévale, lorsque le Mali s'appelait le *Bilad es Soudan*¹⁹¹. Elle a produit des lieux d'enseignement réputés, dont témoignent encore les collections de manuscrits en langue arabe consignées au Centre Ahmed Baba de Tombouctou. La seconde fut celle de la conquête coloniale française à la fin du XIX^e siècle. Elle institua l'enseignement en langue française sur toute l'étendue du pays, qui demeure encore la langue officielle d'enseignement au Mali.

À un système d'enseignement de type arabo-musulman s'est donc juxtaposé un système de type européen. Le développement de l'école malienne est encore aujourd'hui très dépendant de ces rencontres qui l'ont fait naître, comme l'indique la sociologue Marie-France Lange, précisant que « l'organisation des cycles d'enseignement, des contenus, des modalités de sélection et le choix de la langue d'enseignement découle de cette histoire singulière » (Lange, 2003, p. 144). Au Mali, ce double héritage se traduit par l'existence à la fois de médersas¹⁹² et d'écoles franco-arabes, intégrées à l'enseignement officiel à partir de 1980¹⁹³ (Brenner, 2000), et d'établissements en Français, dans le cadre d'un enseignement dans la langue officielle du pays. Des tensions existent entre ces deux formes d'enseignement, quant à leurs places respectives dans le champ éducatif malien. Alors que l'enseignement en Arabe

¹⁹¹ Littéralement, le « pays des Noirs ».

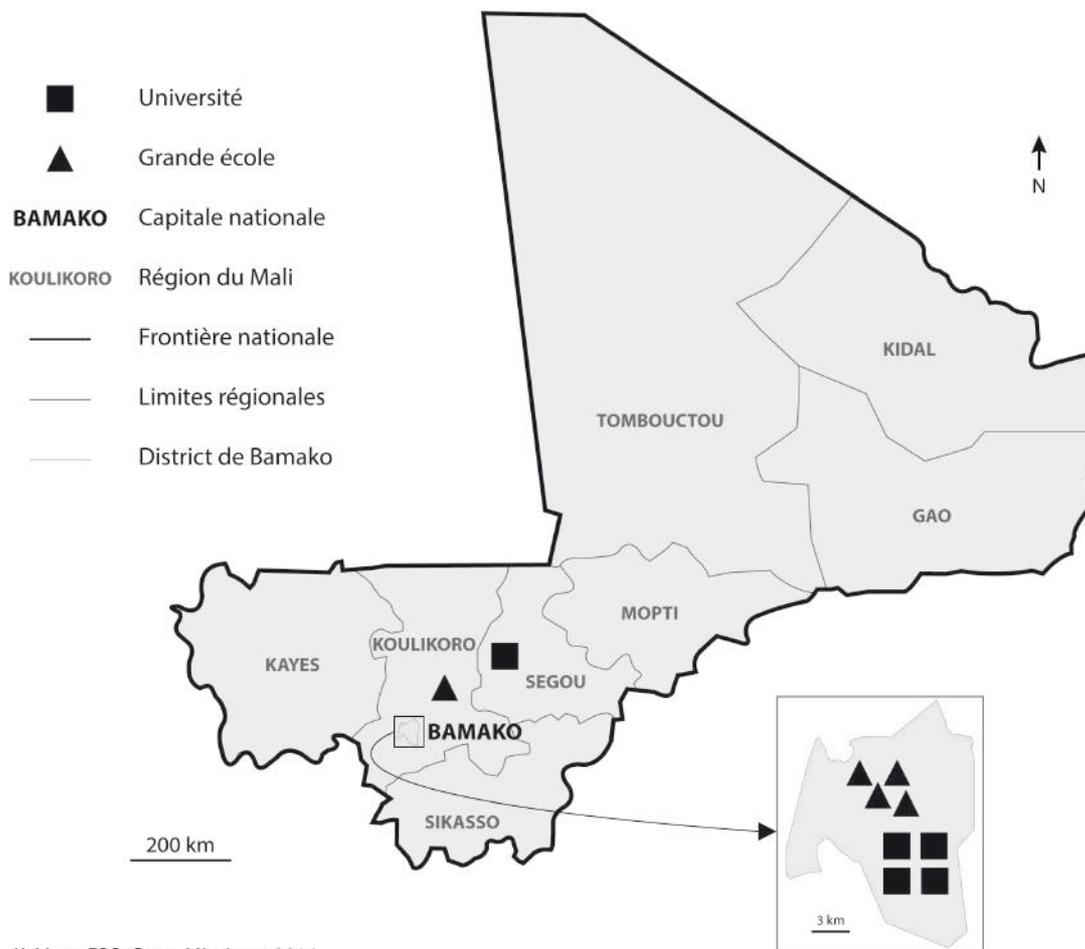
¹⁹² Terme désignant un établissement d'enseignement théologique musulman. On les nomme parfois « écoles coraniques ».

¹⁹³ Sur la proposition d'experts internationaux, les medersas furent incluses dans l'enseignement officiel national pour accroître le nombre d'établissements scolaires, dans le cadre des restrictions imposées par les plans d'ajustements structurels.

tente de se faire reconnaître, les écoles qui dispensent leurs cours en langue française luttent pour conserver leur place prépondérante.

L'enseignement supérieur malien, quant à lui, est exclusivement dispensé en Français. La répartition géographique des établissements d'enseignement supérieur est quant à elle à l'image du poids disproportionné de Bamako dans la population urbaine du Mali¹⁹⁴ : huit établissements sur dix se concentrent dans la capitale (carte 1). L'Institut Polytechnique Rural (IPR), installé à Koulikoro a longtemps été le seul établissement d'enseignement supérieur en dehors de Bamako. Depuis 2012, l'Université de Ségou a ouvert ses portes, mais comprend encore peu d'étudiants¹⁹⁵.

Carte 3.1 : Répartition des établissements publics d'enseignement supérieur en 2013 : « Bamako et le désert malien¹⁹⁶ ».



K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Source: Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Mali, 2013.

¹⁹⁴ La capitale concentrait 40% de la population urbaine du Mali en 2009.

¹⁹⁵ Ils étaient environ 600 à la rentrée 2012, selon les estimations fournies par le Rectorat de l'université de Bamako.

¹⁹⁶ Cette appellation se veut un clin d'œil à la formule célèbre du géographe Jean-François Gravier, dont le titre de l'ouvrage publié en 1947 était *Paris et le désert français*. L'ouvrage détaillait le poids disproportionné de la capitale au regard des autres villes françaises. Le parallèle est fait ici avec le poids disproportionné de Bamako dans la répartition géographique des établissements d'enseignements supérieurs maliens.

La débâcle éducative : genèse et discrédit du système d'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur du Mali indépendant s'est constitué au cours de deux événements majeurs : la réforme de l'éducation de 1962 et l'ouverture de l'université en 1996 (Bagayogo, 2007, p. 19).

À l'indépendance du pays en 1960, il n'existait aucune structure d'enseignement supérieur, tandis que le Mali possédait l'un des taux de scolarisation les plus bas (7%) de l'ancienne Afrique Occidentale française (*Ibid.*, p. 19). Sur la base de l'option socialiste dans laquelle s'est engagé le pays, la réforme de 1962 visait à l'autonomie en matière de ressources humaines nationales, dans le cadre d'une économie planifiée dont l'État était le principal agent, et faisait le choix de former sur place ses cadres supérieurs par le biais de grandes écoles. Pendant une vingtaine d'années, l'État malien a systématiquement intégré les diplômés de ses écoles, mais également ceux formés à l'étranger, compte tenu du manque de diplômés dans le pays durant cette période. Pour l'anthropologue Jean-Loup Amselle, « en 1960, il s'agissait pour la classe politique de peupler l'appareil d'État abandonné par le colonisateur » (1987, p. 28). L'enseignement supérieur doit en effet satisfaire les besoins de la jeune république malienne en formant le personnel qualifié dont elle a besoin. L'anthropologue malien Issiaka Bagayogo rapporte que la majorité des cadres formés à l'étranger provenaient des pays de l'Est, et en particulier d'ex-URSS, tandis qu'une minorité avait été formée en Occident. À leur retour au Mali, tous étaient cependant engagés indifféremment au service de l'État, bien que « sans risque de se tromper, on [puisse] affirmer que ce sont les cadres et techniciens formés sur place qui domin[ai]ent » (*Ibid.*, p. 23).

Dans cette « ère de l'État-Patron » (Bagayogo, *Ibid.*, p. 23), où l'école est pensée comme la « chose de l'État » (Lange et Diarra, 1999, p. 167), les diplômés ne représentaient qu'une petite minorité des actifs maliens, pour lesquels le chômage était un phénomène inconnu.

Les années 1980 marquent le passage du Mali sous ajustement structurel, qui remet en cause l'intégration systématique des diplômés dans la fonction publique. L'État ne recrute plus désormais que sur concours, et selon ses besoins. Les cadres maliens, qu'ils aient été formés sur place ou à l'étranger, doivent donc subir ces concours « aux résultats plus qu'incertains » (Bagayogo, *Ibid.*, p. 24), puisque largement soumis à des pratiques clientélistes, voire du népotisme¹⁹⁷.

¹⁹⁷ Ces problèmes semblent encore perdurer aujourd'hui. À titre d'exemple, les résultats aux concours de la fonction publique de 2011, concernant des postes à l'université, firent les gros titres des journaux quotidiens nationaux s'insurgeant contre des résultats peu transparents. Le journal *Le Républicain* titrait avec la manchette « Des titulaires de DEA préférés à des docteurs », 9 juillet 2011.

Les remèdes préconisés par les institutions de Bretton Woods conduisent notamment à un dégraissage de la fonction publique, où l'enseignement supérieur devient progressivement une fabrique de chômeurs diplômés, tout pendant que les effectifs d'étudiants croissent de manière rapide et régulière, dépassant largement les capacités d'accueil des grandes écoles (graphique 3.1). L'image de l'enseignement supérieur malien comme lieu principal de formation de l'élite nationale est remis en cause et la « question scolaire » entre sur le devant de la scène politique malienne.

On mesure aujourd'hui les conséquences néfastes qu'ont produites les Programmes d'ajustements structurels sur le développement de la scolarisation au Mali, comme ailleurs en Afrique. Il y a une certaine ironie à constater que c'est dans le cadre de « la dimension sociale » de ces programmes que la Banque mondiale commence à intervenir dans l'éducation des pays africains (Lange, *op. cit.*, p. 145).

Cette étape marquera le début de la désorganisation du système d'enseignement supérieur. Elle s'observe d'abord à l'échelle nationale, par l'inconsistance des projets politiques en matière d'éducation autres que ceux reposant sur la seule logique économique, dans le cadre des plans d'ajustements structurels de réduction des dépenses publiques. Cette politique a conduit à une succession de « crises scolaires ». En 1980, une grève générale menée notamment par une association étudiante¹⁹⁸ manque de faire tomber le régime en place, dirigé par des militaires¹⁹⁹ méfiants à l'égard de cette jeunesse éduquée (Diakité, 2000, p.7, Bagayogo, *op. cit.*, p. 26). Ce sera chose faite dix ans plus tard, en 1991. Lors de la « transition démocratique » qui s'en est suivie, les revendications des étudiants, en termes de perspectives d'insertion sur le marché du travail ou d'augmentation des bourses, sont érigées en priorités nationales (Bertrand, 1991, p. 10 ; Lange et Diarra, *op. cit.*, p. 164).

À l'échelle locale, le désordre s'affiche avant tout dans les calendriers universitaires. Les mouvements de grèves conduits régulièrement par les étudiants ou les enseignants²⁰⁰, voire les fermetures administratives décrétées par le gouvernement²⁰¹, mettent à rude épreuve l'organisation des années scolaires. Les décalages successifs du calendrier ont également des effets sur les nouveaux entrants, qui attendent parfois de long mois avant de pouvoir s'inscrire, tout comme ils influent sur les « carrières » des enseignants : reports des promotions, des congés, mais aussi du versement des salaires.

¹⁹⁸ Il s'agit de l'Union Nationale des Élèves et Étudiants du Mali (UNEEM), qui sera démantelée cette même année. L'Association des Élèves et Étudiants du Mali (AEEM) a pris le relais de l'UNEEM à partir de 1990, et continue d'exister.

¹⁹⁹ En 1968, un coup d'État militaire renversa le régime socialiste de Modibo Keita. Un régime militaire s'installe à ce moment à la tête du pays, jusqu'en 1991.

²⁰⁰ Pour un historique des mouvements de grèves scolaires sous le régime de Moussa Traoré, voir l'ouvrage de Cheick Oumar Diarra (1990, p. 41-43).

²⁰¹ À titre d'exemple, Ibrahim Boubacar Keita, alors premier ministre, décrète une « année blanche » pour la période scolaire 1993-1994, alors qu'il fait face à un mouvement de grève.

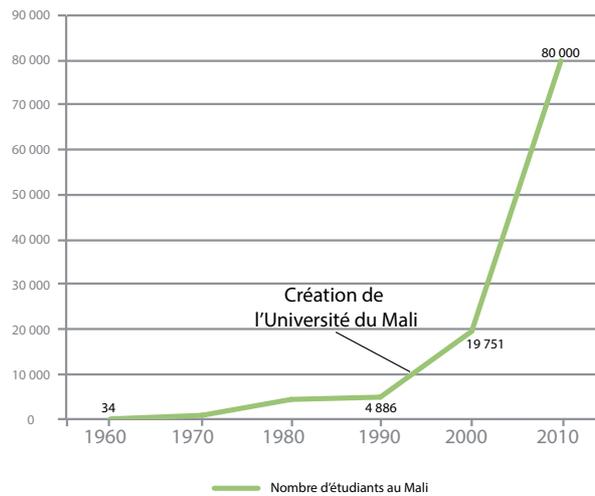
C'est dans ce contexte de crise qu'est née en 1996 l'université du Mali. Elle s'intègre en complément des grandes écoles, face à l'augmentation toujours importante du nombre de bacheliers : d'environ 10 000 étudiants en 1995 avant la création de l'université, les effectifs ont doublé cinq ans plus tard avec près de 20 000 étudiants (graphique 3.1).

Les politiques d'austérité, prônées par l'idéologie libérale triomphante, perdurent, tandis que la période de la 3^{ème} République malienne, débutée en 1992, se caractérise notamment par une très forte demande scolaire (Lange et Diarra, *op. cit.*, p. 164). Comme le montre le tableau 1, les taux de croissance annuels moyens de la population étudiante sont bien supérieurs à ceux de la population totale²⁰². Le nombre d'étudiants au Mali augmente en effet de manière exponentielle depuis l'indépendance du pays, conduisant à une véritable « explosion scolaire ». Alors que les effectifs étudiants se sont véritablement envolés à partir de la création de l'université du Mali en 1996 (graphique 3.1), l'ensemble de la population malienne a connu une croissance assez régulière jusqu'en 2010 (graphique 3.2).

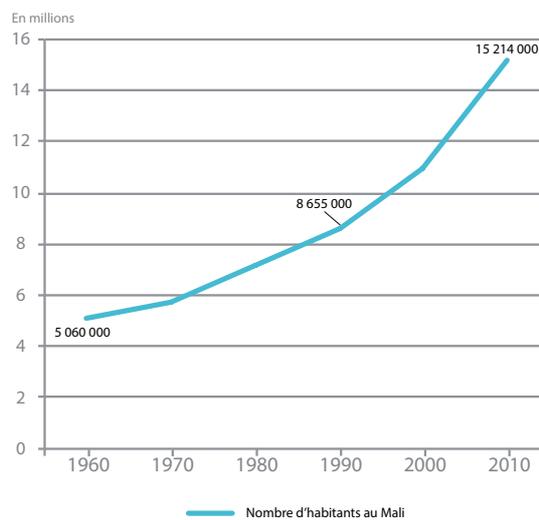
Le retrait de l'État du champ de l'éducation est parallèlement encore plus manifeste qu'auparavant. Les réformes scolaires, largement impulsées de l'extérieur, préconisent un ambigu « partenariat » entre acteurs aux intérêts parfois contradictoires²⁰³. Ces réformes sont mises en place à partir de 1997 dans le cadre du financement des « Plans pour l'éducation », dont la variante malienne s'intitule le Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC). Ces politiques « posent comme hypothèse qu'il n'est dorénavant plus possible à l'État de financer seul le système éducatif » (*Ibid.*, p. 168).

²⁰² À une exception près, pendant les années 1980.

²⁰³ Dans le sens où travailler ensemble ne signifie pas forcément avec les mêmes objectifs, comme le rappelle Marie-France Lange, *op. cit.*, p. 148-150. Ce « partenariat » fait ici référence à trois acteurs principaux : l'État, les bailleurs de fonds et les familles.

Graphique 3.1 : Population étudiante au Mali de 1960 à 2010

Sources : 1960-2006 : Bagayogo, 2007. 2007-2008 : Keita, 2010. 2008-2010 : Rectorat de l'Université de Bamako (estimations).

Graphique 3.2 : Population du Mali de 1960 à 2010

Source : Nations Unies, division de la population, 2013.

Tableau 3.1 : Population étudiante au Mali de 1960 à 2010 et taux de croissance annuel moyen par période décennale

Années	Effectif	Taux de Croissance Annuel Moyen (%)	Taux de Croissance Annuel Moyen ensemble de la population (%)
1960	34		
1970	649	34,30	1,15
1980	4475	21,30	1,65
1990	4886	0,88	1,69
2000	19751	14,99	2,57
2010	80000	15,01	3,15

Sources : 1960-2006 : Bagayogo, 2007. 2007-2008 : Keita, 2010. 2008-2010 : Rectorat de l'Université de Bamako (estimations). Pour l'ensemble de la population (1960-2010) : Nations Unies, division de la population, 2013.

L'une des conséquences logiques de ces politiques de désengagement de l'État fut « l'explosion des initiatives privées » (Lange et Diarra, *op. cit.*, p. 168). Issiaka Bagayogo indique que se sont ainsi développés des établissements d'enseignements supérieurs privés, répertoriés au nombre de 52 en 2004. Ces établissements sont cependant confrontés au problème de l'homologation de leurs diplômes, susceptible de remettre en cause la participation de leurs étudiants aux concours et examens d'État (Bagayogo, *op. cit.*, p. 22). Dans un contexte de forte concurrence entre ces établissements, la question de leur évaluation, tout comme celle de leur pérennité, se pose également. Ces lieux de formation, souvent de création récente, sont ainsi difficilement comptabilisables de manière précise.

Une partie d'entre eux développent également depuis peu des partenariats avec des établissements étrangers. À titre d'exemple, l'Institut des Hautes Études en Management (IHEM) de Bamako offre des formations en partenariat avec des universités canadiennes, françaises et américaines²⁰⁴. L'Institut Supérieur de Technologies Appliquées (ISTA) propose également des programmes en partenariat avec des établissements supérieurs français, suisses et tunisiens²⁰⁵. Ces structures délivrent ainsi des diplômes étrangers « délocalisés » dans le pays d'origine et promeuvent ce que la sociologue Grazio Scarfò Ghellab (2007) nomme « l'internationalisation sur place ». La délivrance d'un diplôme étranger, tout en restant au Mali, étant le principal avantage mis en avant par ces établissements. Ces nouveaux lieux de formation montrent que l'usage de l'internationalisation se joue dorénavant aussi en partie sur place. Assez logiquement cependant, ce type de programmes éducatifs va de pair avec des frais de scolarité très élevés, au regard notamment du niveau de vie local²⁰⁶. Ils attirent donc un nombre assez faible d'étudiants maliens. Il est également encore trop tôt pour savoir si ces formations internationales privées sur le sol national vont se muer en « substitut » des études à l'étranger.

En 2011, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public continue d'exploser et passe à environ 80 000²⁰⁷. Les années scolaires partielles se banalisent, tandis que les « années blanches » n'ont pas disparu. Le manque d'enseignants, du à la faiblesse des recrutements, demeure. Il apparaît également difficile de croire que les initiatives locales privées arriveront à réduire les problèmes que rencontre actuellement le système éducatif malien. La « question scolaire » apparaît à ce titre encore aujourd'hui loin d'être résolue. Récemment, une polémique a d'ailleurs enflé sur ce sujet lors de la diffusion d'une émission de télé-réalité en janvier 2014 sur la

²⁰⁴ Il s'agit de l'université du Québec à Montréal (UQAM) dès la création de l'IHEM en 2001, puis de partenariats plus récents avec les universités de Nanterre-La Défense en France et la *Georgia State University* aux États-Unis en 2011. Source : Malika Grogga-Bada, *Jeune Afrique* du 17/10/2011.

²⁰⁵ Pour plus de renseignements sur ces partenariats, voir le site Internet de l'ISTA à l'adresse : <http://www.technolab-ista.com/> (consulté le 7 janvier 2014).

²⁰⁶ Les frais de scolarités des deux établissements mentionnés se montent le plus souvent à plusieurs millions de francs CFA par an (ce qui équivaut à plusieurs milliers d'euros), avec des différences de prix en fonction des programmes et du cycle d'inscription.

²⁰⁷ Source : Rectorat de l'université de Bamako (estimations).

chaîne *Africable*. Les candidates maliennes à un concours de beauté, se présentant comme des étudiantes, mais arborant un bas niveau de connaissances et un mauvais niveau d'expression en Français (unique langue d'enseignement du système éducatif supérieur malien), ont choqué une partie de l'opinion publique malienne tant elles ont révélé au grand jour l'état de délabrement de l'enseignement supérieur malien. Tandis que l'une d'elles, étudiante en secrétariat de direction, n'arrivait pas à épeler le mot « bienveillance », une autre, étudiante en médecine, ne connaissait pas le sens du mot « hypoglycémie ». L'épisode était notamment relaté dans le journal privé malien *Les Échos*, qui titrait : « La médiocrité de l'école malienne dévoilée »²⁰⁸.

Impasses scolaires. La fin de l'école comme moyen d'élévation sociale ?

À l'issue des études, les nouveaux diplômés se trouvent confrontés à un problème de débouchés, et nombre d'entre eux ne trouvent pas d'emplois à l'issue de leurs formations. Comme l'indique le sociologue Étienne Gérard (2008), la notion de « jeune diplômé » au chômage est une création politique, née pendant la période de la transition démocratique du début des années 1990. Cette catégorie correspond en effet à une « institutionnalisation du marché de l'emploi » (Gérard, 2008, p. 214), issue en grande partie de nomenclatures importées par les bailleurs de fonds. Elle signifie l'absence, chez les personnes munies de diplômes, d'un travail salarié. Au Mali, l'emploi salarié s'est historiquement construit autour de la figure du fonctionnaire d'État, embauché dans la fonction publique une fois sorti de l'école. Mais en incitant à l'initiative privée des jeunes diplômés, l'État malien a cherché, depuis les années 1980, à se désengager le plus possible (*Ibid.*, p. 215). Selon un responsable de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi²⁰⁹ (ONMOE), l'apparition de la catégorie des jeunes diplômés au chômage remonte au début des années 1980 :

« À partir de 1982, l'État, par le biais des finances publiques, n'était plus capable de prendre en charge l'ensemble des diplômés, dont le nombre atteignait 2500 par année. Le concours d'entrée dans la Fonction Publique a été instauré. Aussi, les cohortes sorties depuis cette époque et qui ont grossi le rang des chômeurs, atteignent 15 000 jeunes diplômés sans emploi » (Fofana, 1992, cité par Gérard, 2008, p. 215).

Parallèlement, dans le cadre de la mise en place d'un Programme d'Ajustement Structurel, le gouvernement malien s'engageait à licencier un certain nombre d'employés des Sociétés et Entreprises d'État (SEE), à réduire les subventions à ces dernières, et également à dissoudre quatre d'entre-elles²¹⁰ (Gérard, 2008, p. 211-212).

²⁰⁸ Journal *Les Échos* du 29 janvier 2014. Disponible à l'adresse : <http://maliactu.net/la-mediocrite-de-lecole-malienne-devoilee/> (consulté le 2 février 2014).

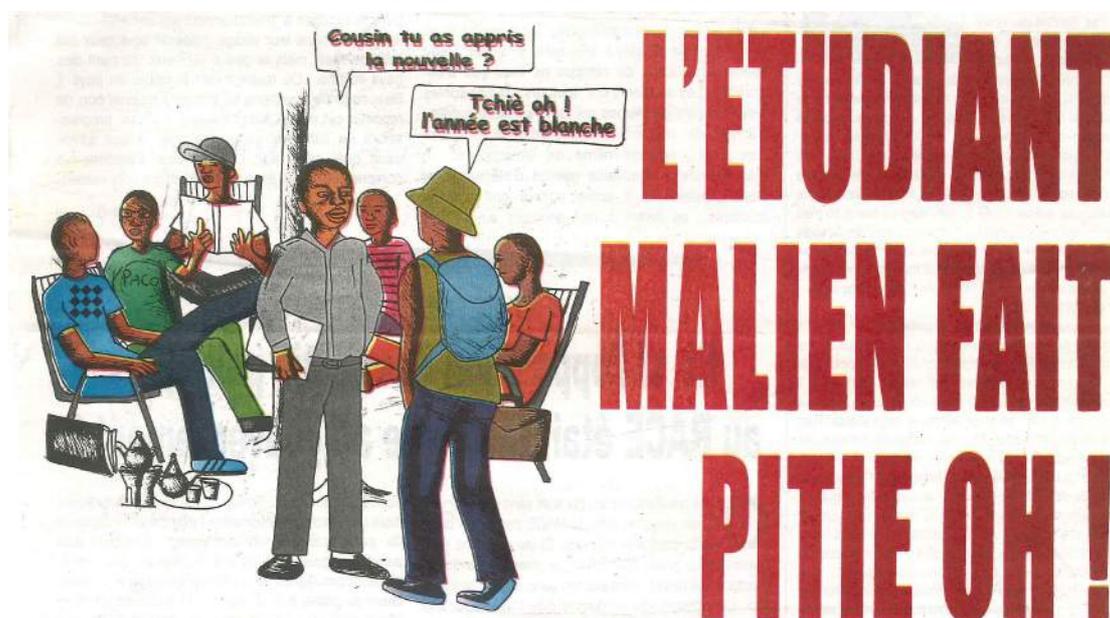
²⁰⁹ Ancêtre de l'ANPE malienne, créée en 2001.

²¹⁰ La SCAER, la SOCORAM, la SAT et la SONITRAM.

Entre 1985 et 1988, c'est 2600 emplois dans les entreprises publiques qui ont été « compressés » (*Ibid.*, p. 212).

Ces nouvelles conditions « imposèrent aux dirigeants de reconsidérer l'emploi, et de maîtriser son nouveau corollaire, le chômage » (*Ibid.*, p. 213).

Figure 3.1 : La Une du journal hebdomadaire d'informations bamakois *Soloni*, daté du 29 juillet 2011. Des étudiants font du thé au « grin » en attendant que l'année scolaire démarre.



Avec le rétrécissement des possibilités d'insertion professionnelle, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur n'ayant pas trouvé d'emploi salarié se trouvent socialement dévalorisés. Privés de l'accès au fonctionariat auquel les générations précédentes ont pu bénéficier, les jeunes diplômés bamakois au chômage interrogés en 1992 par Étienne Gérard font état de sentiments de frustration, d'inutilité, voire de honte (*Ibid.*, p. 218). Car avec l'inactivité, et en particulier l'impossibilité d'accéder à un revenu fixe, il est difficile de tenir son « rang ». Sans ressources financières, on n'est pas en mesure de « courtiser »²¹¹, et encore moins de se marier. Ne pas pouvoir participer au « prix du thé » peut également amener à se trouver exclus des « grins »²¹². L'inactivité, subie par une partie importante de ces jeunes, les amène en conséquence à perdre de leur prestige. Ils pâtissent de « la déconsidération dont les intellectuels

²¹¹ Sur la monétarisation des relations amoureuses, voir l'ouvrage de G. Dumestre et S. Touré, « *chroniques amoureuses au Mali* ».

²¹² Groupes d'amis où l'on prépare généralement du thé. Sur ce phénomène, voir notamment l'article de Julien Bondaz (2013) qui traite des « grins » bamakois.

sont l'objet »²¹³ (*Ibid.*, p. 220), dans une société où « la priorité [est] toujours accordée à l'argent dans la panoplie des signes de réussite » (*Ibid.*, p. 221). En conséquence, nombre de ces jeunes diplômés se voient « contraints » de chercher des « petits boulots », souvent informels, afin de subvenir à leurs besoins, balayant ainsi le rêve d'une ascension sociale par le biais d'un travail salarié. Cette situation trouve notamment une illustration à travers le personnage de Marguerite, du roman de Birama Konaré (2010), qui, au sortir de ses études, se voit contrainte d'abandonner son rêve de femme cadre salariée, au profit d'une activité de commerce informel (encadré 1).

Encadré 3.1 : L'insertion des jeunes diplômés à travers le personnage de Marguerite

« Marguerite, vingt-six ans, maîtrise de droit des affaires en poche, se souvient de Bamako, de ses rues sinueuses à la recherche d'un stage. Elle avait débarquée de San, sa ville natale, pour continuer l'école dans la capitale malienne. Des années durant, elle avait bravé les mauvaises conditions d'hébergement, la nourriture insipide, l'adversité de l'aventure, et n'avait cessé de dire : « Tout comme le soleil se lève et se couche, tout finit un jour, même la pire des souffrances ».

À force de courage, elle avait assimilé davantage de connaissances. Elle avait appris la géographie, la distance précise qui séparait Bamako de Paris. Elle avait aussi appris l'histoire, la Déclaration des droits de l'homme : « Les hommes naissent libres et égaux... » Au diable ce discours ! « De qui se moque-t-on » ? clamait-elle haut et fort.

Malgré des années d'études, à aucun moment elle n'avait pu s'insérer dans un milieu professionnel en rapport avec son diplôme. Refus après refus, elle n'avait pu habiter la peau d'une jeune cadre dynamique. À chaque fois, Marguerite s'était vu interdire le bonheur : « Mademoiselle, nous sommes débordés... Mademoiselle, le directeur préfère embaucher les jeunes de son village... Mademoiselle, vous n'êtes pas motorisée... Mademoiselle, votre français est trop approximatif pour une juriste... » Mais comment faire ? Cette langue n'était pas la sienne !

Du caractère, Marguerite en avait ! Et des rêves aussi.

[...] C'était ainsi qu'elle avait décidé de piétiner ses projets d'insertion dans la vie des cadres réduits à travailler de huit heures à dix-sept heures, cinq jours sur sept ! Elle avait opté pour un petit commerce de bazin. Tous les lundis, le temps d'un aller-retour à Dakar, à bord du train express Dakar-Bamako, elle vendait aux belles de Bamako des bazins richement brodés, des bijoux en perles, des mèches de cheveux... Mais cette vie là non plus ne lui convenait pas, car elle l'éloignait de ses ambitions d'antan, du temps de l'école où, naïvement, elle avait cru qu'en côtoyant les enfants de riches, elle également conduirait un jour les siens en 4x4, tailleur sombre, chemise blanche, lunettes noires et cartable en cuir. Tout le contraire de sa vieille maman soumise, dont l'image en train de piler le mil ne cessait de la hanter. Marguerite voyageait à bord de ce train en rêvant qu'un jour les rails décollent de la terre pour lui dresser une voie royale dans le firmament. Cette fantaisie lui montait à la tête, et elle reniflait ce bonheur hypothétique

²¹³ Cette déconsidération remonte historiquement à la période du régime militaire de Moussa Traoré (1969-1991), qui s'opposa aux enseignants dès la première année de son accession au pouvoir, face à leurs revendications en termes de rétablissement de l'ordre constitutionnel et de retour des militaires dans les casernes. Le nouveau pouvoir des militaires tenta ainsi de « mater » les enseignants en dégradant notamment leurs conditions de travail, voire en les humiliant publiquement. Ces pratiques visaient à dégrader l'image du corps enseignant auprès de l'opinion publique malienne. Sur ce point, voir l'ouvrage de Moussa Konaté, « Mali, ils ont assassiné l'espoir », p. 48-53.

qui l'aidait à tenir son mal en patience. Pour l'heure, retour sur terre dans les wagons qui lui permettaient de payer le loyer familial. Grâce à elle, la famille, y compris ses demi-sœurs, pouvaient plonger les mains dans le plateau, former des boulettes de riz dans la paume et les doigts, et les avaler en abreuvant de bénédictions celle qui désormais jouait le rôle de chef de famille. Marguerite était ambitieuse, et si nourrir les seins lui procurait de la fierté, elle avait aussi d'autres projets. Elle ne voulait surtout pas s'interdire d'envoyer ses parents à la Mecque, d'inscrire ses frères dans les meilleures universités du monde, de se construire une luxueuse demeure. Pourquoi n'aurait-elle pas droit à cette vie-là ? Pourquoi d'autres et pas elle ? »

Birama Konaré, 2010, *Les marguerites ne poussent pas dans le désert*, p. 11-14.

« Au début de la politique »

Si la fonction sociale de l'institution scolaire est aujourd'hui remise en cause, le rapport des Maliens à l'éducation reste empreint de schémas établis par le passé, dont le premier d'entre eux demeure « le lien, établi sous la colonisation et entériné durant les deux premières décennies de l'indépendance du Mali, entre diplôme et salariat, ou diplôme et promotion sociale » (*Ibid.*, p. 213). Les administrateurs coloniaux ont en effet développé le mythe de l'instruction en la promouvant « comme condition d'accès aux postes réservés de l'administration et du pouvoir » (*Ibid.*, p. 228). Comme le rappelle également Étienne Gérard (1997, p. 114), ce sont ensuite ces mêmes « scolarisés » qui « fondèrent les premières associations et groupements [desquels] naquirent les premiers partis [politiques] » : le PSP²¹⁴ de Fily Dabo Sissoko et l'USRDA²¹⁵ de Modibo Keita, tous deux créés en 1946, « au début de la politique », pour parler comme les Bamakois²¹⁶. Car « l'école des Blancs » est la seule à enseigner dans la langue officielle de l'administration, elle inculque les savoirs reconnus et légitimés dans la sphère de l'État. Selon Étienne Gérard (*op. cit.*, p. 228), ce privilège a « permis l'érection de classes articulées autour du rapport entre "Gens du pouvoir" – qui sont les "Gens de la Lettre" – et les "Gens de la Terre" ». Il note que cette partition entre instruits et non-instruits demeure au sein des représentations des jeunes diplômés, trente ans plus tard (*op. cit.*, p. 229). Ainsi, l'institution scolaire, bien qu'aujourd'hui délégitimée, conserve encore des prérogatives pour le moins importantes, dans la mesure où « l'État veille à la reproduction d'un "élitisme politique", selon lequel la sélection mesurée d'une minorité d'instruits conditionne la permanence du pouvoir » (Gérard, 1992, p. 69).

La dégradation du système d'enseignement supérieur malien, ainsi que les difficultés d'insertion des jeunes diplômés, n'ont donc pas fondamentalement remis en cause la demande sociale d'éducation. L'inégalité devant les possibilités d'investissement

²¹⁴ Le Parti de la Solidarité et du Progrès, originellement dénommé Parti progressiste soudanais.

²¹⁵ L'Union Soudanaise – Rassemblement Démocratique Africain.

²¹⁶ Propos rapportés par Jean-François Bayart (2006, p. 125).

scolaire s'est en revanche accrue et « l'appartenance aux catégories dirigeantes de l'État [s'avère être] l'un des critères saillants de cette inégalité devant le savoir », comme l'explique Jean-François Bayart (2006, p. 104) à propos du contexte africain. La priorité donnée à l'instruction chez les classes dirigeantes bamakoises ressortait effectivement comme un trait saillant des entretiens menés tout au long des enquêtes de terrain. La plupart du temps, les enfants, dans ces familles, avaient accès à ce qu'Étienne Gérard (1992, p. 64) nomme « l'éducation parallèle », où des enseignants du secondaire dispensent des cours particuliers à domicile. « Les enfants citadins aisés peuvent [en effet] davantage que les autres pallier le manque de qualité de l'enseignement par le recours à des enseignants tout disposés, eux, à combler leurs retards de salaires » (*Ibid.*, p. 64). L'investissement consenti ici dans l'éducation n'est pas sans rappeler celui constaté par Pierre Bourdieu lors de ses enquêtes en France. Le sociologue indiquait alors que « les classes privilégiées [étaient les] principales utilisatrices du système d'enseignement » (Bourdieu, 1985, p. 108). Les modalités d'investissement dans l'éducation – et plus particulièrement dans l'enseignement supérieur – diffèrent cependant fortement entre les contextes français et malien.

Encadré 3.2 : Élités « aristocratiques »/élités « modernes »

Au Mali, « la politique coloniale a rebattue les cartes à différents niveaux. La première génération de ceux qui évoluaient dans l'administration était passée par les écoles des chefs ou par l'armée. Dans un cas comme dans l'autre, tous ne sont pas issus des notabilités pré-coloniales (...). Sans que l'on en connaisse les proportions exactes, certains fils de chefs réquisitionnés pour aller à l'école, n'y allaient pas, d'autres enfants leur étant substitués » (Roy, 2012, p. 93). Shaka Bagayogo rappelle à ce sujet que les premières écoles créées par l'administration coloniale étaient destinées aux fils de chefs qui furent très peu nombreux à les fréquenter (1987, p. 120). Or les enfants scolarisés à « l'école des blancs » sont ceux qui s'érigeront plus tard à la tête de l'État. Bagayogo parle ici de la « double victoire » de ces scolarisés qui ont dû mener de front deux batailles : celle contre leurs pères présomptifs et celle contre le pouvoir colonial (*Ibid.*, p. 107). Ainsi, la France a formé une nouvelle élite dans ses écoles, même si certains enfants des familles notables de l'époque y furent inscrits, comme le rappelle l'historien Jean-Hervé Jézéquel à propos de l'école William Ponty²¹⁷ (2005, p. 522).

²¹⁷ Il a montré la disparité des origines sociales des élèves de cette école, qui formait les élites, où tout de même presque la moitié (45 %) est issue de ce qu'il nomme les *notabilités indigènes*.

« *Moi, j'envoie mes enfants ailleurs* ». *Les classes dominantes et la quête d'internationalisation des études supérieures*

Le tableau qui suit est tiré d'une série d'entretiens menés à Bamako en 2011, lors des derniers moments des enquêtes de terrain. Il s'agit d'« interlocuteurs privilégiés²¹⁸ » qui ont un « statut épistémologique » particulier, dans le sens où ils ont été sollicités pour leur lecture « englobante » de la société malienne. Leur formation, leur métier, leur trajectoire, font d'eux des personnes – à notre sens – susceptibles d'apporter une lecture d'ensemble. Ils livrent ici leur regard sur les évolutions de la relation des classes dominantes maliennes avec le système d'enseignement supérieur, révélant leur propension à investir dans le « label étranger » (Niane, 1992, p. 20) pour la formation de leurs enfants.

Bien que le Mali indépendant - sous l'impulsion du régime socialiste de Modibo Keita - ait opté pour une politique de formation locale de ses cadres, via la réforme de l'éducation de 1962, il faut accorder au phénomène des études à l'étranger un principe d'antériorité. En effet, avant l'indépendance du pays en 1960, l'État colonial s'était déjà mué en État formateur : les premiers étudiants maliens l'ont été soit en France, soit au Sénégal²¹⁹, lorsque le colon avait besoin d'intermédiaires indigènes dans son administration.

L'option socialiste envisagée au moment de l'indépendance, et en pleine Guerre froide, a permis de développer les liens avec les pays du Bloc de l'Est, qui deviendront à ce moment le premier pôle de formation des Maliens. Les étudiants africains étaient alors convoités, car situés au centre des enjeux politiques internationaux. C'est ainsi que des étudiants maliens sont partis se former en ex-URSS, mais aussi dans des pays comme la Pologne, la République Démocratique Allemande (RDA), la Tchécoslovaquie, la Roumanie, ou encore Cuba et la Chine.

Pour autant, la France continue de former des étudiants venus du Mali, en nombre certes moins important que dans les pays de l'Est, comme l'a rappelé Issiaka Bagayogo (*op. cit.*, p. 23), mais de manière continue. Selon le cinéaste et homme politique Cheick Oumar Sissoko²²⁰, la France constitue cependant le pôle de formation le plus envié : « *La destination première, c'était vraiment la France, en termes de souhaits.*

²¹⁸ Ce terme, qui renvoi à la « dimension interactive et intersubjective de la relation ethnographique » (Fouquet, 2011, p. 65) est préféré à celui d'« informateur ».

²¹⁹ À l'école normale William Ponty, près de Dakar.

²²⁰ Il est président du SADI (Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance), parti politique souvent assimilé à la gauche anticapitaliste, et fut Ministre de la culture de 2002 à 2007. Il a par ailleurs réalisé un film intitulé « l'école malienne » en 1982.

Même si les pays socialistes donnaient beaucoup plus de bourses. À cause de la langue et de l'histoire, de la culture qui nous unit²²¹ ».

L'arrivée au pouvoir des militaires en 1968 va marquer une diversification des destinations pour études, sans pour autant remettre profondément en cause le schéma préexistant. Sous des auspices désormais plus « libéraux », les États-Unis et le Canada s'imposent progressivement comme des destinations de premier plan pour les études. Deux raisons principales peuvent être évoquées ici. La première renvoie à l'insertion du Mali dans une économie de marché où ces deux pays cherchent à attirer de nouveaux étudiants, comme le souligne Cheick Oumar Sissoko : *« Je crois que ces pays ont compris que pour les pays africains qui ne font pas partie de leur marché potentiel, il était intéressant de leur ouvrir ».*

La seconde raison a trait à la mise en place, en France, de politiques de contrôles des flux migratoires, entamées en 1974 avec l'arrêt de l'immigration de travail. Il apparaît en effet que l'intérêt suscité par les campus universitaires nord-américains se développe en proportion des barrières qu'érigent la France afin d'endiguer les migrations en provenance du continent africain (Mary, 2010). Pour les étudiants notamment, ces politiques restrictives, à la suite desquelles le continent européen est en passe de devenir une « forteresse », se traduisent concrètement par toute une série de tracasseries administratives apparentant les démarches d'obtention de visa d'étudiants à un véritable « parcours du combattant ». De ce point de vue, les études en Amérique du Nord apparaissent plutôt comme un choix par défaut, en réaction à la France qui ferme progressivement ses frontières. Ces nouvelles conditions ne remettent cependant pas fondamentalement en cause l'attrait pour cette destination historique : la France reste l'une des destinations d'études privilégiée auprès des membres des classes dominantes. Les choix éducatifs réalisés par les dignitaires du régime militaire²²² de l'époque se révèlent à l'image de cette évolution du contexte où l'ancienne puissance coloniale se voit concurrencée par de nouvelles destinations, comme l'indique l'anthropologue Issiaka Bagayogo, lors d'un entretien²²³ : *« Quand ils sont arrivés au pouvoir, les militaires étaient assez jeunes, ils n'avaient pas d'enfants qu'ils pouvaient envoyer à l'école. Il leur a fallu du temps, de la maturation. Et finalement, quand c'est arrivé, leurs choix ont été divers : c'était la France, soit c'était les États-Unis, ou le Canada ».*

Le romancier Ousmane Diarra note qu'il y a eu selon lui un « mouvement chez les familles nanties, qui se sont tournées vers l'Amérique à partir de 1983²²⁴ », resituant

²²¹ Entretien réalisé à Bamako le 25 juillet 2011.

²²² Nous entendons par cette expression les membres de la junte qui ont formé le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) à la suite du coup d'État de 1968 (voir document 1), puis, plus largement, les membres fondateurs de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), parti unique créé par Moussa Traoré en 1979.

²²³ Réalisé le 19 août 2011 à Bamako.

²²⁴ Entretien réalisé à Bamako le 7 août 2011.

cette étape à celle de l'intervention de la Banque mondiale et du FMI au Mali, dans le cadre des programmes d'ajustement structurels... Et du développement de la crise que connaît encore aujourd'hui le système d'enseignement supérieur malien. Cheick Oumar Sissoko relate ainsi l'état d'esprit qui a animé les classes supérieures maliennes à partir de cette période :

« Comme de plus en plus l'école se cassait la gueule ici, que l'université ne formait que des tocards, les gens qui ont de l'argent se sont dits : « moi, j'envoie mes enfants ailleurs ». Et se sont généralement les gens qui sont dans les sphères de l'État : ministres, présidents, directeurs SEE [Sociétés et Entreprises d'État] - avant qu'elles ne soient toutes vendues - ou bien des directeurs de grandes entreprises ».

Au total, il semble que les évolutions constatées au cours de la deuxième République du Mali (1974-1992) se soient opérées selon un double mouvement d'attraction-répulsion. En effet, alors que la France se montre réticente à l'idée d'accueillir de nouveaux migrants en provenance notamment de ses anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest (Quiminal et Timéra, 2002), les candidats maliens à l'émigration pour études ont trouvé de nouveaux interlocuteurs - américains et canadiens - voyant dans ce « marché périphérique » des opportunités à saisir. Sur fond de politiques d'austérité, la dégradation de la qualité du système d'enseignement malien s'impose comme l'élément structurel d'abandon des établissements locaux de formation supérieure pour les classes dominantes, au profit d'un intérêt décuplé pour la migration internationale pour études.

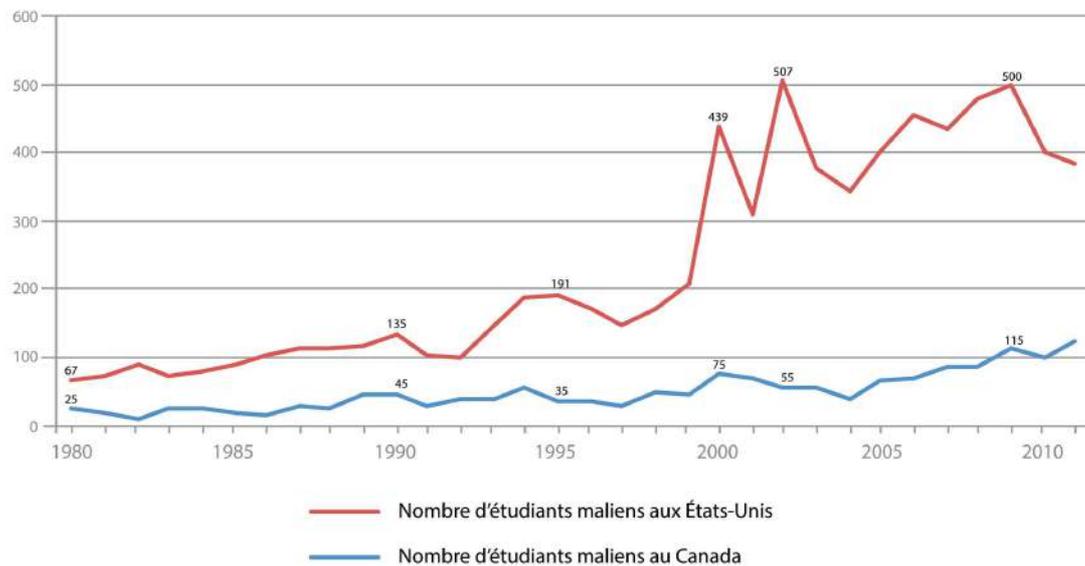
La chute du régime militaire en 1991 préfigure une période propice aux changements. L'avènement de la « démocratie », matérialisée par l'adoption d'une nouvelle constitution en 1992, n'a pourtant pas d'influence considérable sur les destinations de l'exode scolaire, du moins en ce qui concerne les élites nationales. D'une manière plus générale cependant, il apparaît que l'horizon des destinations pour études se soit élargi. Les pays du Maghreb se sont en effet imposés dans le paysage académique malien - et plus largement africain - ces dernières années, comme le souligne les travaux récents de la sociologue Sylvie Mazzella (2007 ; 2009). Si ces pays s'avèrent d'un accès facile pour les Maliens²²⁵, les étudiants subsahariens inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur maghrébins semblent toutefois faire partie de catégories sociales moins privilégiées, tant ces universités paraissent relever d'un second ordre académique, au regard d'autres places universitaires dans le monde (Mazzella, 2009, p. 344). Il semble en aller de même pour les actuels étudiants maliens en Chine (Bredeloup, 2014), dont la mobilité apparaît intimement liée à l'octroi de

²²⁵ En vertu d'accords bilatéraux, les détenteurs de passeports maliens peuvent entrer sans visa aussi bien au Maroc, en Algérie, qu'en Tunisie.

bourses d'études²²⁶. D'autres filières universitaires se dirigent également vers l'Afrique du Sud (Tati, 2010).

Depuis les années 1990, les conditions d'accès en France n'ont cessé de se durcir, tandis que les événements du 11 septembre ont, pour un moment, quelque peu crispé les autorités américaines dans la délivrance des visas. La France, malgré sa politique de fermeture, reste, selon les estimations disponibles, la première destination d'études des Maliens dans le monde²²⁷. Néanmoins, un nombre croissant d'étudiants maliens se rend aux États-Unis et au Canada depuis cette période jusqu'à aujourd'hui.

Graphique 3.3 : Évolution du nombre annuel d'étudiants maliens aux États-Unis et au Canada (1980-2011)



Sources : Rapport *Open Doors*, *Institute of International Education* ; *Citoyenneté et Immigration Canada*, données n° RE-14-0305.

L'analyse du graphique 3.3 montre que les étudiants maliens aux États-Unis sont plus nombreux que ceux du Canada. Si les effectifs apparaissent presque équivalents dans les années 1980, le nombre d'étudiants aux États-Unis a augmenté plus rapidement qu'au Canada dans les années 2000. Les effectifs restent néanmoins globalement faibles.

²²⁶ La Chine fait preuve d'un dynamisme certain en matière de formation d'étudiants maliens, et son gouvernement offre annuellement plusieurs dizaines de bourses d'études.

²²⁷ Selon l'institut de la statistique de l'UNESCO, bien que ces chiffres ne couvrent qu'une partie de la réalité car ils ne comprennent pas les étudiants ayant le statut de résidents permanents dans les pays d'accueil. On ne connaît par ailleurs pas le nombre exact d'étudiants maliens à l'étranger. Source : Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU). 2010. Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010. Montréal, ISU, 2010.

Les liens historiques unissant le Mali à son ancienne puissance coloniale resteraient forts et ne remettraient ainsi que partiellement en cause l'attrait qu'elle suscite auprès des groupes sociaux dominants. C'est du moins ce qu'affirme l'avocat d'affaires et homme politique Abdoulaye Garba Tapo²²⁸ :

« Aujourd'hui l'idéal, pour ceux qu'on peut considérer comme les plus nantis, comme les classes moyennes, ... des gens qui ont un minimum de moyens : tous aspirent à envoyer leurs enfants à l'étranger, parce que tout simplement, ici le niveau de l'enseignement est très bas, c'est instable, c'est mal organisé, l'éducation est au plus bas. Ceux qui ont moins de moyens envoient leurs enfants en Tunisie, Maroc, où même jusqu'au Sénégal, où la vie est moins cher et l'accès moins compliqué. [...] Ce qui les détourne de la France, c'est les conditions d'accès et d'obtention du visa et tout le reste. Sinon la référence ça reste toujours la France. [...] Les gens sont un peu dépités. Ils trouvent anormal qu'ils puissent rencontrer les mêmes difficultés pour aller au Canada que pour la France, car ils se sentent plus liés à la France. Mais il faut reconnaître que les Américains ont fait plus d'ouverture, surtout ces dernières années pour ceux qui veulent aller étudier. Et même dans l'obtention des visas... Il y a maintenant une tendance chez les Américains à donner des visas de cinq ans systématiquement à ceux qui ont déjà séjourné une ou deux fois chez eux. Or en France, c'est quand même toujours très très strict et c'est ça qui au fond frustre un peu les gens, et qui fait qu'ils s'éloignent un peu de plus en plus de ce pays. [...] Mais la France reste quand même la destination privilégiée, la cible idéale ».

Au sortir de ce tour d'horizon, il apparaît que les principales destinations de l'émigration pour études à partir du Mali sont faites de ruptures, mais aussi de continuités. D'une République malienne à l'autre, les évolutions politiques ont participé au redéploiement spatial de ces migrations, sans pour autant remettre en cause la tendance historique aux études en France. La « quête d'internationalisation » des élites nationales en matière d'éducation n'est par ailleurs pas sans rappeler le rapport de force symbolique qui se joue entre les nations. La France, les États-Unis et le Canada se démarquent ainsi comme trio de tête, en vertu d'un tropisme en direction des pays développés.

Plus de 50 ans après sa création, la dégradation du système d'enseignement supérieur malien aura finalement consacré la faiblesse des structures nationales de formation des élites. Les familles qui en ont les moyens mettent désormais en place des stratégies d'exode scolaire, afin d'envoyer leurs enfants étudier à l'étranger. L'enseignement supérieur malien se trouve ainsi délégitimé par les groupes sociaux dominants, qui reconnaissent dans les pays étrangers les nouveaux pôles d'excellence en matière de formation. Curieux destin que celui des dirigeants maliens, qui, en charge notamment de la question scolaire depuis plusieurs décennies, choisissent de ne pas y investir à titre personnel, lorsque l'enjeu est celui de l'avenir de leur progéniture, et alors que

²²⁸ Maître Garba Tapo fut Ministre de la justice de 2002 à 2004, il milite actuellement à l'ADEMA, le parti politique majoritaire au Mali. Entretien réalisé le 26 juillet 2011 à Bamako.

l'immense majorité des étudiants maliens - faut-il le rappeler - ne peuvent financièrement se permettre d'aller effectuer leurs études supérieures à l'étranger.

« *Si les étudiants ne veulent pas étudier, laissez-les continuer à grever, nous nos enfants étudient à l'étranger, ils reviendront vous gouverner comme nous nous l'avons fait²²⁹* ». Ces propos tenus en 1994 par Ibrahim Boubacar Keïta - Premier ministre à l'époque - à la télévision nationale, alors qu'il faisait face à un mouvement de grève des étudiants, suggèrent assez bien l'état d'esprit qui anime les dirigeants du pays quant à la question de l'éducation en général, et de celle de leurs enfants en particulier. Elle en dit également long sur leur conception du pouvoir, qui dans cet extrait se mêle étroitement à celui du savoir. De tels propos, dans la bouche de l'actuel Président de la République, invitent donc à s'interroger - à l'heure où le Mali revêt de nouveau les atours de la « démocratie » - le rapport au pouvoir du nouveau chef de l'État et sur la relation qu'il entretient avec le système d'enseignement supérieur malien. Quel crédit apporter en effet à ses propos de campagne, lorsqu'il prétend vouloir « refonder l'école malienne pour reconstruire des compétences nationales²³⁰ », en déclarant qu'« *entre toutes les nécessités du temps, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple* » ?

Attirer les étudiants étrangers. Enjeux internationaux et acteurs locaux.

Le choix des études à l'étranger, tout comme celui du (ou des) pays de destination(s), ne peuvent être pleinement saisis sans les articuler aux enjeux liés à la concurrence – aujourd'hui mondiale – que se livrent les établissements d'enseignements supérieurs pour attirer les étudiants internationaux, dans le cadre d'une « économie du savoir ».

Replacer le débat à l'échelle mondiale en adoptant une perspective historique impose de rappeler que la mobilité internationale étudiante, aujourd'hui largement encouragée par les organisations internationales (Wagner *et al.*, 2011, p. 8), est loin d'être une nouveauté. Dès leur fondation au haut Moyen Âge, le réseau des universités européennes fonctionnait en effet déjà comme un marché international, « fondé sur une même langue d'enseignement, un régime juridique largement extra territorial, un

²²⁹ Ces paroles nous ont été rapportées par plusieurs interlocuteurs, et sont régulièrement reprises dans la presse malienne.

²³⁰ Pour reprendre le titre du programme de campagne d'Ibrahim Boubacar Keïta en matière d'éducation, ainsi que ses déclarations extraites de discours, et disponibles sur le site officiel de sa campagne électorale de 2013 : <http://www.ibk2013.com/-Vision-.html> (consulté le 26 octobre 2013).

organigramme en quatre facultés avec les mêmes matières traitées, des idéaux et des méthodes pédagogiques interchangeables » (*Ibid.*, p. 8). La sociologue Anne-Catherine Wagner rapporte ainsi que les migrations étudiantes appartiennent au mode de fonctionnement normal des universités médiévales (Wagner, 2007, p. 10). Elle indique en effet que « pour les penseurs du Moyen Âge, il est de coutume de voyager de monastère en universités, tels Thomas d'Aquin qui partageait ses activités intellectuelles entre Cologne, Paris et Naples » (Charle et Verger, 1994, cité par Wagner, 2007, p. 10). Aujourd'hui, ce sont les étudiants d'Afrique subsaharienne qui sont les plus mobiles au monde (*Ibid.*, p. 9).

L'enseignement supérieur dans le monde s'est en revanche profondément modifié depuis une vingtaine d'années, « sous l'effet notamment de la globalisation économique et financière » (*Ibid.*, p. 7). Cette transformation a trait au fait que « l'éducation est de plus en plus considérée comme un marché de service comme les autres » (*Ibid.*, p. 11). Elle a notamment été entérinée par le processus de Bologne, qui permet la reconnaissance internationale des diplômes et des qualifications en instaurant le cursus LMD (Licence – Master – Doctorat). Ce système conçu en Europe, qui rend plus facilement lisible et comparable les diplômes, est censé améliorer la compétitivité de l'enseignement supérieur européen à l'échelle mondiale²³¹. Il est en cela un des instruments qui doit faire aboutir le « libre échange des services d'éducation » (*Ibid.*, p. 11). Ainsi, c'est le système universitaire nord-américain qui tend à se généraliser partout, alors qu'il prône une « idéologie de la *parentocratie* », selon la formule du sociologue anglais Philip Brown (1990), entendue comme un système où l'éducation dépend avant tout des capacités financières que les parents sont prêts à mobiliser pour leurs enfants. Les familles ayant le plus de moyens bénéficient alors d'un avantage concurrentiel sur le marché de l'éducation et de l'emploi.

Si l'Europe cherche à améliorer sa compétitivité, c'est en grande partie parce que l'espace concurrentiel de l'enseignement supérieur place le continent européen « à la traîne » d'autres parties du monde. Dans ce domaine, la domination symbolique des États-Unis est très forte (*Ibid.*, p. 13). Le classement publié par le *Times Higher Education*²³², intitulé *World University Rankings*, et celui dit de Shanghai²³³, plus spécifiquement dénommé *Academic Ranking of World Universities* - qui sont les deux classements universitaires les plus médiatisés aujourd'hui²³⁴ - placent systématiquement les universités états-uniennes aux premiers rangs de leurs listes respectives. Harvard, Stanford, Berkeley, Princeton, Yale, le *Massachusetts Institute of Technology* sont ainsi les universités les mieux notées en 2013, et donc

²³¹ Le processus s'étend depuis peu à certains pays d'Afrique subsaharienne.

²³² <http://www.timeshighereducation.co.uk/world-university-rankings/2013-14/world-ranking> (consulté le 30 janvier 2014).

²³³ <http://www.shanghairanking.com/ARWU2013.html> (consulté le 30 janvier 2014).

²³⁴ Ces classements, bien qu'ils fassent autorité, relèvent d'un biais méthodologique important, jouant en défaveur des universités françaises, et plus généralement non anglophones. Ne sont en effet comptabilisés que les publications scientifiques en langue anglaise.

potentiellement les plus attirantes pour la « clientèle » étudiante. Ces classements rencontrent un engouement certain de la part de nombreux gouvernements, dont le gouvernement français, mais aussi des organisations internationales (*Ibid.*, p. 381). Les premières universités françaises figurant dans ces classements se trouvent « reléguées » aux 37^{ème} et 65^{ème} rangs, tandis que la première université d'Afrique subsaharienne figure au 126^{ème} rang²³⁵.

Attirer des étudiants étrangers relève d'enjeux multiples dans le cadre de cette compétition. D'un point de vue géopolitique d'abord, le recrutement d'étudiants internationaux revêt un caractère stratégique dans la mesure où accueillir des étudiants revient à former – pour une part au moins – les « futures élites » de pays étrangers possiblement « acquis à leur cause » et qui compteront parmi leurs meilleurs ambassadeurs dans les pays d'origine. Toutes choses qui pourront faciliter les relations bilatérales et avoir des répercussions en termes économiques et/ou politiques. À titre d'exemple, l'attitude de Robert Lansing en 1924, ancien secrétaire d'État de l'administration de Woodrow Wilson (1913-1921), à l'égard de la formation des « élites » mexicaines, constitue un cas d'école en la matière :

« Nous devons abandonner l'idée de placer un citoyen états-unien à la présidence du Mexique, car cela nous conduirait une fois de plus à la guerre. La solution nécessite plus de temps : nous devons ouvrir nos universités à de jeunes et ambitieux Mexicains et faire l'effort de les former à l'*American way of life*, à nos valeurs et au respect du leadership des États-Unis. Le Mexique aura besoin d'administrateurs compétents et, au fil du temps, ces jeunes gens finiront par occuper des positions importantes, avant de s'emparer de la présidence elle-même. Et sans que les États-Unis n'aient à déboursé un seul cent ou à tirer un seul coup de feu, ils feront ce que nous voulons, et le feront mieux et plus radicalement que nous n'aurions pu le faire ». (Lansing, cité par Cockcroft, 2011). Lettre de février 1924.

Les étudiants internationaux constituent également « des candidats idéaux à l'attraction de professionnels qualifiés », comme le rappelle le politiste canadien Chedly Belkhodja, enseignant à l'Université de Moncton travaillant sur les problématiques liées à l'immigration dans les villes de « taille moyenne » (2012a, p. 140). Derrière l'attrait d'étudiants internationaux se déploie une volonté de sédentarisation de ces mêmes étudiants, censés pallier au manque de main-d'œuvre qualifiée dans certains pays. Ces étudiants, avec leurs diplômes locaux, représentent une solution « presque idéale » (*Ibid.* p. 140) pour tenter de résoudre ce problème. C'est le sens notamment de la création en 2008 de la Catégorie de l'Expérience Canadienne (CEC), qui valorise à la fois le diplôme acquis au Canada, mais également, et plus globalement, l'expérience de vie dans le pays des étudiants

²³⁵ Selon le classement du *Times Higher Education* en 2013. Il s'agit de l'université du Cap, en Afrique du Sud. Le classement de Shanghai n'attribue plus de numérotation spécifique au delà du 100^{ème} rang. L'université du Cap y est cependant également la première université africaine mentionnée aux rangs compris entre 200 et 300.

étrangers en les rendant éligibles, après un an d'expérience professionnelle, à la résidence permanente²³⁶.

Enfin, la simple présence physique de ces étudiants - en tant que consommateurs - dans le pays qui les forme participe à la croissance de l'économie nationale. On estime par exemple à 12 milliards de dollars la contribution des étudiants internationaux à l'économie américaine en 2003 (Davis, 2003, cité par Altbach et Knight, 2007, p. 292). Ils sont aussi et surtout une source importante de revenus pour les universités. Les étudiants internationaux payent en effet parfois des frais de scolarités plus élevés que les étudiants locaux, comme c'est le cas au Canada et aux États-Unis (Altbach et Knight, 2007, p. 292). Dans ce dernier pays, les frais de scolarité élevés des universités, et notamment les prêts bancaires qui sont contractés pour y accéder, alimentent une importante économie, où la dette étudiante représente aujourd'hui le deuxième budget d'endettement des ménages américains, après les emprunts immobiliers²³⁷.

Les stratégies déployées par les différents pays dans le cadre de cette compétition trouvent notamment leur incarnation à l'échelle locale, par le biais d'acteurs locaux engagés dans la promotion de destinations d'études. Il s'agira donc de suivre certaines des méthodes employées au Mali pour la promotion des destinations canadiennes et états-uniennes.

Des « ambassadeurs » pour le Canada

Le Canada est l'une des principales destinations pour études dans le monde. En 2005, il était classé sixième mondial par le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans ses universités, et troisième par le taux d'étudiants internationaux sur les campus canadiens (Suter et Jandl, 2008, cité par Wade et Belkhodja, 2011, p. 39). La répartition des étudiants internationaux au Canada relève d'une géographie très inégale où les trois-quarts des étudiants internationaux se concentraient dans les trois provinces de l'Ontario, de Colombie-Britannique et du Québec en 2003²³⁸, et plus particulièrement dans les trois principales villes du pays : Toronto, Montréal et Vancouver (*Ibid.*, p. 149). Le défi consiste donc, pour les autorités canadiennes, à répartir plus équitablement ces étudiants si possible hors des grands centres urbains du pays. Elles développent pour cela des politiques et des pratiques incitatives dans le cadre de la « régionalisation de l'immigration » (*Ibid.*, p. 148).

²³⁶ Pour plus de détail sur cette catégorie d'immigration au Canada, voir le chapitre 2, p. 64.

²³⁷ D'après les chiffres fournis par la banque centrale américaine (FED), au troisième semestre 2013, la dette étudiante représentait 9% du stock de la dette des ménages, soit le deuxième poste de d'endettement après la dette hypothécaire qui en représentait 70%. Source : rapport de la FED, disponible à l'adresse : http://www.newyorkfed.org/householdercredit/2013-Q3/HHDC_2013Q3.pdf (consulté le 2 février 2014).

²³⁸ Selon l'organisme *Citoyenneté et Immigration Canada* dans un rapport de 2004.

L'université de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick, constitue un exemple intéressant de mise en place de ces politiques. Créée en 1963, elle est la plus grande université francophone canadienne en dehors du Québec, et comptait un peu plus de 4000 étudiants en 2012. C'est une université proposant des formations essentiellement en premier cycle. Seules deux filières permettent l'accès au doctorat. La ville de Moncton - qui abrite le principal campus de l'université - compte environ 135 000 habitants au recensement de 2011. Elle est la principale agglomération du Nouveau-Brunswick, seule province bilingue du Canada. *A priori*, rien ne destinait cette ville relativement petite et assez éloignée des grandes métropoles du pays à devenir un centre attractif pour les étudiants internationaux. Chedly Belkhodja rapporte en effet que Moncton possède les traits historiques et culturels d'une ville ouvrière réputée « rugueuse » (elle est parfois surnommée « *rough and tough* »), façonnée par une culture majoritaire anglophone et protestante (2012b, p. 101). Au cours des années 1960 et 1970, la ville est marquée par des tensions linguistiques et des expressions politiques anti francophones (*Ibid.*, p. 100), mais elle va tenter de modifier cette image au cours des années 1980 - en pleine période de marasme économique - en pariant sur la francophonie internationale, et en établissant notamment des ententes avec certains pays africains francophones (*Ibid.*, p. 91). Elle accueillera en septembre 1999 le huitième sommet de la francophonie, qui constitue un moment clé de cette stratégie.

L'université de Moncton vient en appui de cette politique et cherche à recruter des étudiants dans les pays de la francophonie. D'ailleurs, Yvon Fontaine, recteur de l'université de Moncton de 2000 à 2012, sera élu président de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) de 2009 à 2013. En 2002, l'université crée un poste à temps plein de responsable du recrutement international. Le consultant part ainsi en tournée dans différents pays, comme cela se fait dans d'autres universités canadiennes, notamment anglophones. Mais l'université de Moncton innove en embauchant des diplômés internationaux en charge de recruter de futurs étudiants dans leurs pays d'origine respectifs. Ils sont parfois dénommés les « ambassadeurs ». C'est dans ce cadre que Cheick Tidiane Konaté²³⁹ a été embauché en 2005 en qualité de représentant officiel de l'université de Moncton pour le Mali :

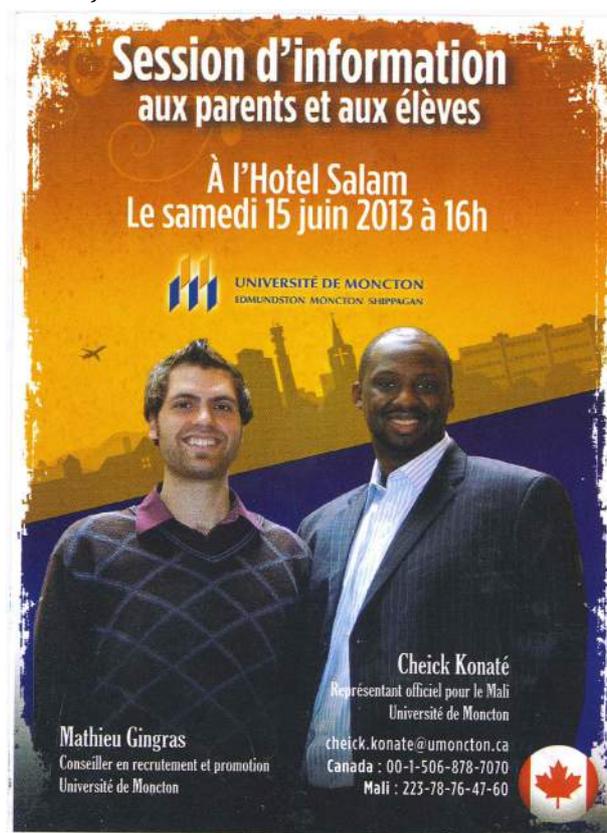
« En fait, quand je suis venu [au Canada], je me suis beaucoup impliqué dans les associations. J'ai été un moment président de l'association des étudiants maliens de Moncton, puis de celle des étudiants internationaux. J'ai été le premier Noir à gagner une élection contre un Canadien Blanc au poste de vice-président de la fédération des étudiants de l'université de Moncton... Donc j'étais devenu un peu comme le doyen, j'étais un peu connu comme celui qui connaissait les rouages de l'université. Donc souvent, quand il y avait des nouveaux étudiants qui arrivaient, je les aidais dans leur intégration, à

²³⁹ Dans la mesure où il a accepté que son identité soit divulguée, il s'agit de son véritable nom.

trouver un appartement, etc. Même quand je rentrais au Mali [pour des vacances] j'aidais des gens pour qu'ils puissent venir ici. [...] Après, en 2004, je suis allé au Sommet de la jeunesse francophone à Memramcook [dans le sud-est du Nouveau-Brunswick] et je me souviens d'un colloque où les Canadiens disaient qu'ils voulaient doubler d'ici quelques années le nombre d'étudiants étrangers. Je suis allé les voir à la fin en leur disant : « C'est possible, si vous mettez les moyens ». Un an après ça, l'université de Moncton m'a proposé de recruter des étudiants maliens ».

J'ai rencontré Cheick pour la première fois en 2010, lors de mon enquête de terrain à Moncton. Il est un ami et ancien « promotionnaire » de mon épouse : elle est arrivée à Moncton seulement un an après lui. Ce contact a été décisif dans mon choix d'enquêter dans cette ville pour mon terrain canadien. Il m'a accueilli dans sa ville d'adoption et m'a « ouvert les portes » à une bonne partie de la communauté des étudiants maliens de Moncton. Cheick s'est facilement prêté au jeu de l'entretien et a constitué mon interlocuteur privilégié sur ce terrain. Il m'a ainsi fait partager sa bonne connaissance de la plupart des membres de cette communauté qu'il a fortement contribué à faire grandir au cours de ces dernières années. Un lien a perduré suite à ce terrain via des échanges téléphoniques réguliers. Nous nous sommes revu une fois à Bamako, en 2013.

Figure 3.3 : Prospectus pour une session d'information aux études à l'université de Moncton. Cheick reçoit les visiteurs dans l'un des hôtels de luxe de Bamako.



Depuis 2005, Cheick, dans le cadre de son travail, se déplace régulièrement au Mali. Il part représenter l'université de Moncton dans les différents salons de l'étudiant à Bamako (figures 3.4). Il va aussi à la rencontre des futurs étudiants dans différents lycées de la capitale malienne. Il se rend souvent dans un deuxième temps auprès des parents des futurs étudiants potentiels. Auprès d'eux, il tente de promouvoir cette destination d'études en mettant en avant les frais d'inscription et le coût de la vie moins élevés que dans les universités états-uniennes ou québécoises. Il fait valoir le calme et la tranquillité de la ville comme un environnement permettant de rester concentré sur les études, loin des éventuelles distractions des grandes villes du pays. Il insiste également sur la particularité culturelle de Moncton, devenue officiellement la première ville bilingue du Canada en 2002. Les étudiants maliens peuvent donc y apprendre l'anglais dans la vie de tous les jours, tout en étudiant en français. Cheick peut également faire part au Mali de son expérience et son vécu d'Africain noir au Canada. Il n'hésite pas sur ce point à valoriser «*la gentillesse*», «*l'accueil*» et l'absence de racisme des Canadiens envers les Noirs, quitte à forcer un peu le trait²⁴⁰.

Figure 3.4 : Stand de l'université de Moncton lors d'un salon de l'étudiant à Bamako. Cheick et ses deux assistantes tiennent le stand et renseignent les visiteurs. 15 Décembre 2013.



²⁴⁰ Chedly Belkhdja, qui a mené des enquêtes auprès de la communauté guinéenne de Moncton, rapporte des problèmes d'intégration, et notamment des épisodes où des africains sont pris à partie par de jeunes monctoniens cherchant à « se faire un africain » à la fermeture des bars, ou encore de jeunes étudiants africains aisés pâtissant de la mauvaise réputation des Noirs de la Nouvelle-Ecosse, réputés bagarreurs. Sur ce point, voir l'ouvrage de Chedly Belkhdja (2012b, p. 94).

L'accueil des étudiants internationaux par l'université constitue aussi un atout mis en avant pour « vendre » la destination « Moncton » auprès des futurs étudiants et leurs parents. Une navette de l'université vient d'abord les chercher à l'aéroport de Moncton, ils sont dès leur arrivée mis en contact avec les deux associations étudiantes de l'université. L'organisation d'activités d'orientation obligatoires sur le campus ainsi que la mise en place d'une ligne de téléassistance pendant les premières semaines de chaque semestre afin d'aider les étudiants dans leurs éventuels problèmes d'adaptation, sont autant de services qui participent à rassurer parents et enfants. L'intégration des étudiants étrangers est également un souci affiché de l'université, qui n'hésite pas à mettre en valeur leurs cultures respectives. Ces derniers sont par exemple invités à venir à Moncton munis de leurs différentes tenues traditionnelles²⁴¹, qui ne manqueront pas d'être exhibées lors des « soirées internationales » organisées chaque année, et dont le succès auprès de la population locale ne se dément pas depuis environ trente ans²⁴². Au regard du nombre croissant d'étudiants musulmans, une salle de prière a été aménagée en 2005 au sein de l'université, et la cafétéria propose depuis peu des menus compatibles avec les pratiques alimentaires des musulmans.

Figure 3.5 : Le « carré malien » à la soirée internationale de 2012²⁴³. Les étudiants maliens arborent leurs plus beaux *bazins* pour l'occasion.



²⁴¹ Le guide pratique des étudiantes et étudiants internationaux de l'université de Moncton de 2011 indique en page 17 : « Nous vous invitons à apporter vos tenues traditionnelles : elles peuvent se porter facilement à l'université quand le temps le permet et d'autre part, elles vous seront utiles lors des activités culturelles, comme les soirées internationales de l'université ».

²⁴² Chedly Belkhodja rapporte la manière dont ces soirées à la dimension « folklorique » sont devenues un véritable événement culturel pour les habitants de Moncton (2012b, p. 94).

²⁴³ Source : page *Facebook* de l'association des Maliens de Moncton, 2012.

Si l'on en juge par l'augmentation importante ces dernières années du nombre d'étudiants étrangers à l'université de Moncton, il semble que cette stratégie « fonctionne à merveille » (*Ibid.*, p. 91). Cheick fait partie des seize autres « ambassadeurs » recrutés par l'université - leur employeur - pour se rendre dans leur pays d'origine en quête de futurs étudiants. Après huit années passées à recruter des étudiants, il estime avoir fait venir environ trois cents Maliens à Moncton. Ces derniers représentaient la deuxième communauté d'étudiants étrangers de l'université en 2013²⁴⁴.

À la différence d'un consultant « classique », qui effectue des tournées à la rencontre d'établissements secondaires dans différents pays qu'il connaît en définitive assez peu, les « ambassadeurs » ont une bonne connaissance des deux espaces où ils opèrent : du pays d'études, mais aussi et surtout de leur pays d'origine. C'est là l'un des atouts majeurs de cette stratégie. L'« ambassadeur » sait *a priori* comment et à qui s'adresser. Cheick, lorsqu'il se rend à Bamako, va régulièrement à la rencontre de parents, et ce parfois directement à leur domicile. Il sait en effet comment leur parler - dans une des langues nationales du Mali s'il le faut - et les rassurer sur cette destination à la fois fort lointaine et peu connue des Maliens : « *Ce sont souvent des gens qui connaissent ma famille, qui me connaissent, ça les rassure énormément que je sois là* » déclare-t-il. Cibler les parents est primordial : c'est à eux que revient le choix de la destination d'études de leurs enfants. À environ 22 000 dollars l'année universitaire au Canada, Cheick sait également cibler les établissements d'enseignement secondaire qui concentrent les « clientèles solvables » susceptibles de se permettre un tel investissement financier pour des études à l'étranger. Son choix d'établissements « cibles » est révélateur de la situation de l'école malienne évoquée plus haut :

« Je cible [les établissements] où les parents ont les moyens d'envoyer leurs enfants au Canada. Je ne vais dans aucun lycée public : là-bas, ils vont juste me fatiguer pour avoir des bourses, où bien ils vont me donner pleins de dossiers qui vont être ensuite refusés au Consulat. Pour filtrer dès le début, je dis qu'il n'y a pas de bourses. Le seul organisme canadien qui donne des bourses, c'est l'ACDI²⁴⁵, et elles sont devenues très très²⁴⁶ rares. Ils n'en donnent même plus au niveau du premier cycle car [les étudiants] ne revenaient pas. Ils n'en donnent qu'au deuxième et troisième cycle. C'est pour ça que moi je dis directement qu'il n'y a pas de bourses pour le Canada »²⁴⁷.

Il emploie le terme de « lycées côtés », pour désigner les établissements privés de Bamako aux frais de scolarités élevés. Et même parmi les élèves de ces établissements socialement sélectifs, il arrive, tel un véritable représentant de commerce, à opérer des distinctions assez fines lui permettant de reconnaître les réels « clients » potentiels dans

²⁴⁴ Source : Université de Moncton, service des relations internationales.

²⁴⁵ Agence de Coopération et de Développement International.

²⁴⁶ Il insiste sur le mot.

²⁴⁷ Notes de terrain, 9 juin 2010.

les salles de classes où il intervient, suggérant par la même des différences d'appartenances sociales entre ces élèves :

Lui : Dans les écoles, beaucoup d'élèves, pour prouver que leurs parents ont les moyens, me remettent les dossiers. Alors que je sais que leur dossier ne passera pas. C'est ça qui me fatigue à Bamako.

Moi : Ah bon, et comment tu les reconnais ?

Lui : En fait, c'est les questions qu'ils posent. Ils parlent de prix : « C'est quoi le billet d'avion ? Et les frais de scolarité ? Est-ce que ça comprend le logement et la nourriture ? »

Là tu te dis que pour eux, c'est un peu difficile au niveau des frais²⁴⁸.

Si Cheick se permet de tels jugements à l'égard des élèves qu'il considère en quelque sorte comme étant « insolubles » pour des études au Canada, c'est sans doute parce que ceux qui le « fatiguent » - qui lui envoient de nombreux e-mails lui demandant de leur trouver une place dans une université au Canada, ou bien une bourse d'études - lui font « perdre son temps » alors qu'ils savent *a priori* que leur dossier ne sera pas retenu. Mais c'est peut-être aussi - et avant tout - parce qu'ils sont moins « riches » que lui. Ses parents à lui ont effectivement pu l'envoyer faire des études au Canada, et il ne semble pas réellement éprouver d'empathie particulière pour tous ces jeunes - autant dire l'immense majorité de la population - qui ne pourront jamais aller étudier dans ce pays, et pour lesquels le Canada représente un rêve totalement inaccessible. C'est en tout cas ce qui ressort des discussions que nous avons pu avoir au fil de nos rencontres. « Complètement dans son rôle » de représentant de l'université de Moncton, Cheick souhaite aller droit au but et toucher au plus vite les personnes dont il sait qu'elles ont les moyens de financer des études au Canada : « Ici [au Canada], ils sont très sélectifs », dit-il. Pour ça, il dispose d'un atout : son père. Ce dernier est en effet l'un des plus importants « opérateur économique » du Mali, un « grand commerçant » ayant pignon sur rue à Bamako. Ayant fait fortune dans l'import-export à partir des années 1980, il compte parmi les commerçants les plus riches du pays et possède de nombreux terrains et immeubles dans la capitale malienne. Cheick a d'ailleurs ouvert un bureau de recrutement dans l'un des immeubles possédés par son père dans le quartier Hamdallaye-ACI de Bamako.

Moi : Comment est-ce que tu te présentes aux parents ?

Lui : Bon... Je leur dis que je viens pour l'université de Moncton.

Moi : Et est-ce que tu leur parles de ton père ?

Lui : [Rires] Non... Bon, en fait... Je n'ai même pas besoin trop... Quand j'arrive, c'est eux mêmes qui disent : « Konaté ? Tu habites l'hippodrome²⁴⁹ ? Tes parents là, ils viennent de quel village ? » Et après ils voient bien qui c'est.

Moi : Et quel effet ça a sur eux ?

Lui : Eh bien c'est rassurant pour eux, ils se disent qu'il n'y a pas de risque d'arnaque, que vu qui est mon père, je ne suis pas à ça près²⁵⁰.

²⁴⁸ Notes de terrain, 9 juin 2010.

²⁴⁹ Quartier de Bamako.

Cet élément pris en considération, on comprend mieux pourquoi les parents que Cheick rencontre dans le cadre de son travail de recruteur « *connaissent* [ses] *parents*, *et* [le] *connaissent* ». Il avoue souvent connaître les familles dont sont issus les étudiants maliens de Moncton et déclare : « *Je n'ai pas besoin de demander la profession des parents. Tu sais, quatre vingt quinze pour cent des Maliens qui sont ici, je connais leurs familles. Au Mali, tout le monde se connaît et Bamako, c'est un gros village* ». Si la familiarité n'est pas pour autant toujours de mise, il est capable de donner le nom ainsi que quelques éléments biographiques de la plupart des parents de ces étudiants. Ces familles qui se connaissent ou *a minima* se reconnaissent entre elles constituent le « cœur de cible » de l'« ambassadeur ». Aussi, la stratégie de l'université de Moncton, en termes de recrutements de diplômés étrangers, semble aller au-delà d'une simple recherche de proximité avec les étudiants, en opposition au consultant qui pourrait paraître relativement « vieux jeu » aux yeux de jeunes lycéens. C'est au contraire une logique d'efficacité et de rentabilité qui semble primer ici. L'université de Moncton cherche en effet essentiellement à attirer une « clientèle » étudiante aisée - et donc solvable - venue de l'étranger, et choisit pour cela l'une des solutions les plus efficaces : recruter une personne membre de ces riches familles maliennes. L'argument est d'ailleurs avancé sans détour par Yvon Fontaine, ancien recteur de l'université, en 2013 dans l'un des principaux journaux quotidiens canadiens :

« Le Mali a probablement été le pays-clé avec lequel nous avons commencé [cette stratégie de recrutement internationale], et franchement, nous avons eu de très bons étudiants de ce pays. Nous n'étions pas en position d'offrir des bourses d'études importantes, alors les familles qui sont venues... Étaient un peu l'élite du pays, dans la mesure où il s'agissait de familles membres du gouvernement ou d'entrepreneurs privés »³⁵¹.

La concentration des familles les plus riches du pays dans la capitale fait du Mali un espace particulièrement adapté à cette méthode de recrutement. Bamako domine en effet littéralement le reste du pays. Cette centralisation de la capitale, qui découle de l'histoire coloniale du Mali, en fait le lieu unique de concentration du pouvoir, du moins lorsqu'il s'exerce à l'échelle nationale. Nul besoin pour l'« ambassadeur » de se déplacer en dehors de Bamako, toute la « clientèle » est là. Lorsque je lui demande d'où sont originaires les Maliens qui étudient à Moncton, sa réponse est expéditive : « *Bamako, tous* ».

Cheick, lui, n'a pas été recruté par un « ambassadeur », dans la mesure où il est le premier d'entre eux au Mali. Une consultante canadienne était en revanche passée

³⁵⁰ Notes de terrain, 12 juin 2010.

³⁵¹ Traduction personnelle. Texte original : « Mali was probably the key one [country] that we started with », he recalled about how the university's international-recruitment strategy began. « And frankly, we had very good students from there. We weren't in a position to offer big scholarships, so the people that would come... were kind of the elite of the country, in terms of people from the government or private business. » Source : *The Globe and Mail*, tiré d'un article intitulé « Why the bond between Mali and Moncton is so strong », édition du 19 janvier 2013.

dans son lycée pour y faire la promotion de l'université de Moncton. Le lien existant entre son pays et la ville de Moncton était cependant antérieur à cette période. Il remonte à l'organisation du sommet de la francophonie à Moncton en 1999, auquel le président malien Alpha Oumar Konaré (1992-2002) s'est rendu. Quelques mois plus tôt, rapporte le journal canadien *The Globe and Mail*⁵², le gouverneur général du Canada s'était rendu à Bamako pour inviter le président malien à ce sommet de la francophonie qui s'est déroulé dans sa région natale du Canada. Il invitera également plus tard Alpha Oumar Konaré dans sa résidence secondaire du golfe du Saint-Laurent. Au cours de ce sommet, le président malien découvre la ville et l'université de Moncton. C'est cependant un autre événement qui va réellement populariser cet établissement, et l'ancrer en tant que destination « élitare » au Mali. Au début des années 2000, l'une des filles d'Amadou Toumani Toure – pas encore président – s'inscrit à l'université de Moncton. Elle termine ses études en 2003, et ses parents viennent assister à la remise de son diplôme, lors de la cérémonie de « graduation ». Cheick évoque le passage de la fille de l'ancien président malien comme un argument qui participe de mettre en valeur cette université, en rassurant notamment sur le caractère à la fois sélectif et « sérieux » des cursus qu'elle propose. Il estime en effet que cet événement donnait « *plus de crédibilité* » à l'université de Moncton : « *Les gens se disaient : si le Président, qui a forcément les moyens d'envoyer ses enfants partout dans le monde, choisit Moncton, c'est que ça doit valoir le coup* ». Cet événement a ainsi contribué à « valider » cette destination du Nouveau-Brunswick comme un lieu d'études de premier plan au Mali. En 2008, l'université de Moncton décerne au président Amadou Toumani Touré le titre honorifique de docteur *honoris causa* pour son travail en faveur de la démocratie⁵³. Cette cérémonie est l'occasion de rappeler à la fois les liens « affectifs » existant entre l'université et la famille présidentielle, et la volonté de les réaffirmer et les renforcer. Alors que le président malien, dans son discours, évoque « *l'émotion* » qu'il ressent « *car c'est ici à Moncton, qu'une de [ses] filles a fait sa formation* »⁵⁴, les représentants de l'université espèrent que ce doctorat honorifique « *scelle à jamais les liens avec l'université de Moncton* » et que les étudiants maliens de cette université « *communiquent à d'autres le goût de venir* »⁵⁵. Au final, derrière cet événement ponctuel, et au caractère uniquement symbolique, l'université de Moncton a trouvé un moyen de renforcer sa visibilité auprès des Maliens.

⁵² Édition du 19 janvier 2013.

⁵³ Lors de sa venue, Cheick le rencontre avec le reste de la communauté malienne de Moncton. Il dira avoir entendu parler de Moncton alors qu'il était médiateur pour le conflit en Centrafrique.

⁵⁴ Discours disponible à l'adresse : <http://maliatt2002-2012.net/spip.php?article1593> (consulté le 13 février 2014).

⁵⁵ Paroles rapportées par le journal malien *L'Indépendant*, dans son édition 28 octobre 2008. Article disponible à l'adresse : http://www.malijet.com/a_la_une_du_mali/765-a_t_t_eleve_au_grade_de_docteur_honoris_causa.html (consulté le 13 février 2014).

Figure 3.6 : Visite du président Amadou Toumani Touré à Moncton²⁵⁶. Le président malien et sa femme sont accueillis par le Maire de Moncton George LeBlanc, le 15 octobre 2008.



Recruter des étudiants internationaux est un travail de tous les instants. Le rôle de l'« ambassadeur » ne se limite pas à des participations aux divers salons étudiants, ou encore à des visites dans les lycées. Aller à la rencontre des parents et les inciter à envoyer leurs enfants au Canada ne va pas sans une certaine forme de responsabilité envers ces derniers, et ce d'autant plus lorsque l'on recrute parmi les membres de son entourage, même « éloigné ». Cheick évoque à ce titre des devoirs à assumer qui peuvent s'avérer encombrants : « *Des fois, certains [parents] me fatiguent quand leurs enfants sont là-bas [à Moncton], ils me demandent tout le temps de rendre des services pour leurs enfants et parfois je dois faire beaucoup de choses moi-même, à leur place*²⁵⁷ » déclare-t-il. Certains parents n'hésitent pas en effet à faire de l'« ambassadeur » le véritable tuteur des étudiants, quitte à ce que leurs enfants n'aient à assumer quasiment aucune charge. Un agent immobilier canadien, propriétaire de plusieurs maisons et appartements à Moncton qu'il loue en partie à des étudiants maliens sur recommandation de Cheick, m'indiquera ainsi que certains parents lui envoient tout l'argent nécessaire pour leur enfant en une seule fois. C'est Cheick qui doit ensuite gérer et répartir cet argent pour le montant des loyers mensuels et des frais de scolarité. Cette forme d'engagement auprès des parents n'est pas uniquement réductible au pays d'études. Elle s'exerce au contraire sur les deux espaces où opère l'« ambassadeur », puisque son schéma migratoire s'inscrit dorénavant plutôt dans celui de la circulation. « *Dès que je reviens à Bamako, je dois voir tous*²⁵⁸ *les parents* » confie Cheick. Il doit ainsi sacrifier à la tradition locale de la « visite aux parents » qui lui demandent à la fois des nouvelles de leurs enfants, et de transporter pour ces derniers des objets et autres cadeaux jusqu'au Canada : « *Ça peut être trois ou quatre bazins, des mèches [de*

²⁵⁶ Source : Mairie de Moncton.

²⁵⁷ Notes de terrain, 14 juin 2010.

²⁵⁸ Il insiste sur le mot.

cheveux, pour les femmes], *ou bien de la nourriture. Mais tout ça, c'est des excédents de bagages pour moi après !* ».

Si Cheick a tendance à considérer ces services rendus comme un fardeau, c'est notamment parce qu'il s'agit d'un travail pour lequel il ne perçoit aucune rémunération. Derrière le statut valorisant d'« ambassadeur » se dessine en effet une réalité plus précaire où la rémunération s'effectue non pas selon une grille salariale fixe, mais uniquement sous la forme de commissions. Pour chaque étudiant recruté, Cheick touche la somme – ponctuelle – de 1500 dollars canadiens²⁵⁹. Pour percevoir cette rémunération, il doit cependant s'assurer que l'étudiant reste à Moncton pendant six mois au minimum et qu'il paye ses frais de scolarité. Ses voyages entre Moncton et Bamako ne lui sont en outre pas remboursés. L'« ambassadeur » touche une prime s'il atteint son quota, selon une véritable logique de « marchandisation » de la migration. Il vit le « stress du rendement » comme l'indique Chedly Belkhodja, qui compare les « ambassadeurs » à des « bergers [qui] surveille[nt] [leur] troupeau et s'assure[nt] qu'il soit heureux dans une petite ville, il faut le dire, assez ennuyante par rapport au rythme nocturne de Montréal » (*Ibid.*, p. 93). Cheick n'arrive pas à vivre uniquement de son activité de recrutement. Diplômé en finance, il travaille à mi-temps comme expert comptable dans une compagnie d'assurance installée à Moncton. Au fur et à mesure de l'arrivée de ressortissants maliens dans cette ville, Cheick constate que de nouveaux étudiants arrivent maintenant d'eux-mêmes : « *Aujourd'hui, avec le bouche à oreille, parfois j'ai plus besoin de faire de la pub : ils viennent sans moi. Le plus dur, c'est d'amener le premier contingent* »²⁶⁰. Ce constat n'est pas sans rappeler la théorie de la « causalité cumulative » développée par le sociologue américain Douglas Massey dans laquelle, après un certain temps, la migration devient auto-entretenu (Massey, 1990). Aussi, le succès rencontré par l'université de Moncton dans ses recrutements d'étudiants internationaux, dû en partie aux méthodes de recrutement innovantes mises en place, ne va pas pour autant sans poser un certain nombre de questions concernant les coûts qu'ils induisent. Cette stratégie renvoie en effet aussi à des formes de « marchandisation » des migrations à travers lesquelles l'étudiant est avant tout un « client » dont il faut arriver à capter le capital financier... et le retenir.

Au final, Cheick se constitue en « intermédiaire » susceptible de construire des liens entre l'étranger et les populations locales. L'aspect relativement précaire de son emploi - le paiement à la commission - semble paradoxalement réactualiser la figure locale du « coxueur », ce rabatteur de clients touchant une commission dans les relations personnalisées dont il est l'intermédiaire. Généralement utilisé au Mali - à l'instar d'autres pays francophones ouest-africains - en référence aux rabatteurs de clients pour les transports en commun de voyageurs, ce terme apparaît relativement peu valorisant

²⁵⁹ Environ 1000 euros.

²⁶⁰ Notes de terrain, 16 décembre 2013.

localement. Il renvoie en effet la plupart du temps aux métiers de la « débrouille ». Même s'il s'agit ici manifestement d'une version « haut de gamme » de cette profession, elle participe néanmoins du même processus. Cheick admet d'ailleurs qu'on « *ne peut pas faire carrière* » dans ce métier, « *à moins de se diversifier* »²⁶¹. C'est ce qu'il tente de faire aujourd'hui en cumulant son activité d'« ambassadeur » avec la création d'un centre de langue à Bamako accrédité par les autorités canadiennes.

« Sessions d'orientations » pour les études aux États-Unis

Les stratégies innovantes en matière de recrutement d'étudiants internationaux développées par le Canada sont à l'image de celles mises en places par d'autres pays anglo-saxons comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, nous apprend Chedly Belkhodja²⁶² (2011, p. 3). Ces trois pays ont en effet développé des politiques et des programmes d'immigration relativement similaires et se concurrencent directement pour attirer ces étudiants venus d'ailleurs.

Berceau des universités les plus prestigieuses, les États-Unis semblent concevoir autrement le recrutement de leurs étudiants étrangers. Dans un travail comparatif sur les dynamiques migratoires des étudiants internationaux dans cinq pays²⁶³, Chedly Belkhodja estime que les États-Unis demeurent plutôt passifs au regard des politiques incitatives développés par des pays comme le Canada ou l'Australie (2012a, p. 143).

À notre connaissance, il n'existe pas au Mali de recruteurs pour les universités états-uniennes. Le centre culturel américain de Bamako propose en revanche des sessions d'orientations sur les études aux États-Unis. Situé dans l'enceinte de l'ambassade américaine, le centre met à disposition du public trois types de sessions : elles peuvent être de groupes, individuelles, ou encore proposer un appui aux recherches d'universités sur Internet (figure 6).

²⁶¹ Notes de terrain, 16 décembre 2013.

²⁶² Il s'agit également de propos tenus lors d'un séminaire par le même auteur, organisé le 16 mai 2013 au laboratoire Migrinter. Titre de sa présentation : « L'instrumentalisation des étudiants internationaux dans les politiques d'immigration au Canada ». Résumé de l'intervention disponible à l'adresse : <http://migrinter.hypotheses.org/962> (consulté le 15 février 2014).

²⁶³ Il s'agit de l'Australie, du Canada, de la Belgique, de l'Espagne et de la Suisse.

Figure 3.7 : Plaquette du Centre culturel américain de Bamako. Les sessions d'orientation pour les études figurent comme une activité parmi d'autres.



J'ai assisté au cours de l'été 2011 à deux sessions de groupes, qui ont duré une heure chacune. Situé dans l'enceinte de l'ambassade des États-Unis à Bamako, le centre culturel impose à ses visiteurs de se soumettre aux contrôles de sécurité qui régissent l'entrée à l'intérieur de l'ambassade. Aussi, mon carnet de notes fut l'unique support avec lequel j'ai pu me rendre au centre culturel, mon dictaphone ainsi que mon appareil photo ayant été confisqués à l'entrée. Les notes prises au cours des deux sessions constituent donc le matériau mobilisé ici. Elles ont été retranscrites et partiellement réécrites pour en faciliter la compréhension.

Figure 3.8 : L'ambassade des États-Unis au Mali²⁶⁴. Les deux bâtiments austères entourés de hautes grilles lui donne un aspect de « forteresse » peu accessible.



Le centre culturel américain est situé au rez-de-chaussée de l'un des deux bâtiments qui composent l'ambassade des États-Unis au Mali (figure 7). Le centre culturel présente l'allure d'une bibliothèque, et tient dans une seule pièce. Le personnel du centre est uniquement malien. Lors des différentes sessions, deux personnes étaient présentes pour accueillir et orienter le public.

À 15h00, l'un des membres du personnel du centre apporte dans la pièce un meuble roulant équipé d'un téléviseur cathodique et d'un magnétoscope. Le public est alors invité à se réunir autour d'une grande table de lecture située au centre de la pièce. Une cassette vidéo est insérée dans le magnétoscope et un documentaire intitulé « *Exploring New Worlds*²⁶⁵ » démarre. Il est en langue anglaise, avec un doublage en français légèrement décalé de la voix originale. Le public présent - une vingtaine de personnes à chaque session - est uniquement composé de jeunes, dont une très large majorité d'hommes. J'apprendrai par la suite qu'il s'agit essentiellement d'étudiants de l'université de Bamako.

La vidéo diffusée dure environ vingt minutes. Elle débute par quelques rappels généraux, invitant les futurs étudiants à se demander pourquoi ils choisissent les États-Unis et quelles universités sont les mieux adaptées à leurs besoins. Sans autre forme de transition, on rappelle d'emblée aux étudiants qu'« *il est impératif d'avoir des ressources financières suffisantes* » en référence au coût des études et de la vie aux États-Unis, puis qu'« *il faut avant tout réussir les tests démontrant [ses] qualifications* », signifiant qu'un niveau minimum d'anglais est demandé avant l'entrée dans le pays. Les tests de langue, et en particulier celui du TOEFL²⁶⁶, sont en effet obligatoires avant toute inscription. Lorsque la vidéo évoque la procédure d'inscription dans les universités, on signale d'abord qu'elle « *prend neuf à douze mois*

²⁶⁴ Source : *United States Department of State*, 2009.

²⁶⁵ Littéralement « *explorer de nouveaux mondes* ».

²⁶⁶ Test of English as a Foreign Language. Il s'agit du test de langue le plus usité aux États-Unis (contrairement au TOEIC plutôt demandé au Royaume-Uni). Il est obligatoire de le passer et d'obtenir un score assez élevé pour intégrer les universités américaines.

dans l'ensemble », avant de détailler les étapes une à une. On évoque sans détour les justificatifs de ressources financières qui seront demandés et on rappelle qu'il faut verser « *une redevance de demande pour chaque établissement* » qui ne sera pas remboursée. Concernant les aides financières, il est dit que « *vingt pour cent seulement des étudiants étrangers reçoivent une aide des États-Unis* », en insistant sur le fait qu'elles proviennent majoritairement des pays d'origine ou du « *soutien financier des parents* ». On rappelle tout de même que « *des postes d'assistant universitaires peuvent être sollicités, mais [en précisant qu'ils] sont rares* ». Ensuite, les coûts associés aux études sont détaillés : voyage jusqu'aux États-Unis, assurance, logement, repas, vêtements, transports. Pour ces derniers, on indique que les transports publics sont « *onéreux et pas toujours disponibles* », tandis que l'achat d'une voiture implique « *des frais considérables* ». Cette partie se conclue sur une mise en garde : « *les droits de scolarité et autres frais augmentent constamment* ». Le volet consacré aux procédures de visas est plutôt expéditif. Il est simplement indiqué que « *l'aval d'un établissement universitaire américain ne garantit pas le visa* ». La vidéo se termine sur l'adaptation des étudiants étrangers aux États-Unis qui est décrite comme « *peu facile* », spécifiant que « *les étudiants américains ont l'esprit de compétition* » et que « *certaines pratiques pourront [leurs] sembler bizarres* ».

La vidéo apparaissait, au terme de sa diffusion, relativement déroutante. En effet, ce qui devait être au départ une « session d'information », sonnait désormais plutôt comme une tentative de dissuasion de partir étudier aux États-Unis. Au delà de points de détails d'ordre essentiellement financier, la vidéo, sensée être une présentation des études en Amérique, s'avérait floue et allusive sur à peu près tout le reste. Le titre de la vidéo ne sonnait-il pourtant pas comme une invitation à « explorer de nouveaux mondes » ? À ce titre, aucune mention n'était par exemple faite de la renommée de certaines universités ainsi que de leurs disciplines de prédilection. L'ouverture des universités américaines aux intellectuels du monde entier, y compris africains²⁶⁷, n'était pas non plus mise en avant²⁶⁸. La hiérarchisation des établissements d'enseignement supérieur américains – au demeurant relativement complexe – n'était également pas abordée. Au final, il m'apparaissait peu probable que l'étudiant(e) potentiel(le) (s'il ou elle s'avère toujours intéressé) reparte de cette session mieux informé(e) sur les études aux États-Unis. Il (elle) pourrait au contraire légitimement se questionner sur l'intérêt d'aller étudier dans ce pays.

²⁶⁷ On pense ici par exemple à l'intellectuel camerounais Achille Mbembe qui enseigne aujourd'hui à l'université de *Duke*, en Caroline du Nord (bien qu'il soit aussi enseignant à l'université de Johannesburg, en Afrique du Sud). Ou encore de l'universitaire malien Manthia Diawara, professeur de littérature à la *New York University*.

²⁶⁸ L'« ouverture sur le monde » de l'université états-unienne est notamment évoquée par le sociologue Razmig Keucheyan en référence à l'accueil de théoriciens critiques originaires de pays du Sud dans les universités américaines. Il rappelle la longue tradition d'accueil des intellectuels dans ce pays en évoquant notamment le cas des *refugee scholars* émigrés durant la seconde guerre mondiale (Keucheyan, 2013, p. 35).

À l'issue de la diffusion de la vidéo, un débat s'engage, animé par les deux membres du personnel du centre²⁶⁹. Au cours des deux séances auxquelles j'ai assisté, les débats se sont orientés vers des thèmes similaires, repris d'ailleurs quasiment dans le même ordre. Durant la session du 18 août 2011, le débat a commencé par aborder la question du financement des études :

PERSONNEL DU CENTRE : Bien... Est-ce que vous avez des questions ?

[Temps d'hésitation]

JEUNE DU PUBLIC : Concernant le côté financier, ça part jusqu'où comme ça ?

PC : À partir de 10 millions, jusqu'à 50 millions, sans compter les coûts de transports²⁷⁰

[Les jeunes dans l'assistance n'ont pas l'air étonné]

J : Est-ce qu'il y a des possibilités de bourses ?

PC : Il faut dans tous les cas payer la première année. Après, il existe beaucoup d'aides financières pour les étudiants étrangers, sur la base du mérite.

Les sommes mentionnées par l'une des responsables du centre culturel sont véritablement astronomiques, notamment pour des étudiants de l'université de Bamako dont le montant des bourses d'études ne dépasse pas – au maximum – l'équivalent de 475 euros par an. Le caractère relativement flou de l'information qui ressortait de la vidéo apparaît ici de nouveau. Évoquer une fourchette de prix d'une telle amplitude relève semble-t-il d'une volonté de dissuasion. L'objectif poursuivi ici est vraisemblablement celui d'ériger une barrière entre la volonté d'aller étudier en Amérique et la réalité du coût des études dont on sait qu'il s'avère trop élevé pour les membres de l'assistance. La question du jeune sur les possibilités de bourses peut ainsi être comprise comme une réponse logique, censée contourner cette première barrière. La réponse évoquée sonne alors comme une seconde tentative de retour à un principe de réalité, tout en esquissant les contours d'un discours « méritocratique ».

Lors des deux séances, le débat s'est dans un second temps articulé autour de l'apprentissage de la langue anglaise, entendu comme un préalable à une inscription dans une université états-unienne :

J : Si on passe le TOEFL, et qu'on a un bon score, est-ce qu'on doit encore prendre des cours d'anglais [une fois sur place] ?

PC : On souhaite que vous choisissiez une université qui a déjà un centre de langue. [...] Il y en a beaucoup [de Maliens] qui commencent la première année par prendre uniquement des cours d'anglais. Certaines universités ont des centres de langues et proposent des tests d'anglais qui permettent ensuite d'intégrer l'université.

J : Et combien coûtent ces tests ?

PC : C'est quatre mille dollars pour dix mois de langue.

J : Et si après les dix mois on ne réussit pas, il faut tout recommencer ?

²⁶⁹ Les propos retranscrits ici correspondent à une synthèse des deux sessions d'orientation qui ont fait l'objet d'une observation.

²⁷⁰ Il s'agit ici de francs CFA. Les montants indiqués représentent respectivement 15 000 et 76 000 euros.

PC : Bien sûr, tu vas payer encore ! Nous, on vous conseillera d'apprendre l'anglais ici, ou bien en Afrique, à Accra par exemple [capitale du Ghana], ça vous coûtera un million maximum²⁷¹.

J : Là, il faut avoir la chance de passer au premier coup !

PC : C'est pas la chance *deh* ! Il faut apprendre [bien travailler] ! Sinon moi-même je serai partie ! [Rires dans la salle] Tout est difficile, mais si vous étudiez bien, ils vont vous aider. Qui étudie très bien est récompensé.

Ici encore, le personnel du centre tente de refréner les ambitions de ces jeunes qui visiblement souhaitent s'assurer qu'un bon score au test de langue du TOEFL leur permettra d'éviter d'avoir à payer des cours de langue anglaise une fois sur place, avant de commencer à proprement parler leur cursus. Une première émigration vers un pays de l'Afrique anglophone leur est d'abord conseillée, s'ils souhaitent prendre des cours d'anglais. Le personnel du centre culturel insiste enfin une nouvelle fois sur la difficulté - « *tout est difficile* » - d'atteindre le niveau d'anglais requis pour les universités américaines, à l'exception des étudiants particulièrement doués, dont on nous indique qu'ils seront « *récompensé[s]* ».

La question de l'apprentissage de l'anglais a servi de préalable, au cours des deux séances, à une discussion sur les procédures d'inscription dans les universités :

J : Pour les inscriptions, vous avez la liste des différentes universités ?

PC : On a pas de liste détaillée des universités, il faut regarder dans les catalogues.

J : Est-ce que vous nous aidez pour les inscriptions ?

PC : Nous, on corrige juste les informations que vous mettez, c'est vous-même qui remplissez.

J : Et si on a une bourse, est-ce qu'on doit payer l'inscription quand même ?

PC : [Le ton est dur, dissuasif] Si tu ne montres pas de ressources financières valables, l'université ne peut pas t'accepter. Il faut un montant qui peut couvrir au minimum la première année. Si tu n'as pas les ressources, tu n'es pas accepté.

J : Est-ce qu'il y a un partenariat entre l'université de Bamako et une université américaine ?

PC : Je ne sais pas.

L'aide proposée par le personnel du centre culturel concernant les procédures d'inscription à l'université apparaît minimale. Les membres du personnel déclarent ne même pas connaître l'existence - ou non - de partenariats entre les universités américaines et maliennes. La question posée par un jeune du public sur le paiement de frais d'inscription, dans l'hypothèse de l'obtention d'une bourse d'études, agace visiblement les agents du centre culturel qui durcissent à ce moment le ton, renvoyant une nouvelle fois aux capacités financières requises pour intégrer les universités américaines. Toutefois, lors de la séance du 18 août 2011, l'une des responsables du

²⁷¹ Soit l'équivalent de 1500 euros.

centre a, de manière surprenante, proposé aux jeunes présents de leur imprimer une liste d'universités où l'on « *ne paye pas* » :

J : Est-ce qu'il y a des universités qu'on ne paye pas ?

PC : Oui. Il y en a au moins huit.

J : C'est quels critères pour être admis ?

PC : De bonnes notes, un bon niveau d'anglais, un bon score au TOEFL.

J : Madame, est-ce que vous avez la liste de ces universités ?

PC : Oui.

J : Est-ce que vous pouvez nous en donner deux ou trois ?

PC : Oui, je peux même vous donner les huit. [Elle part chercher la liste dans son bureau]

À ce moment, le public rit. On sent une certaine impatience, une excitation. Elle demande qui souhaite se procurer cette liste. À la vue des mains levées, elle semble s'inquiéter du nombre important de copies à distribuer, puis prévient : « *Je vous donne mais vous allez me montrer vos scores au TOEFL quand vous l'aurez fait. Promettez-moi que c'est pas pour aller donner à la femme du coin qui vend l'arachide* ». C'est la fin de la séance. Je lui demande alors pourquoi elle a choisie de donner cette liste aux étudiants et si elle n'appréhende pas le fait de se voir assaillie de demandes par la suite, ce à quoi elle répond : « *Non, pas du tout. Je les connais. Ils n'iront pas. Ils n'iront nulle part. Ils ne sont pas sérieux de toute façon, ils n'aiment pas travailler* ». Ce jugement de valeur traduit un certain mépris à l'égard à la fois de ces jeunes que la responsable considère comme « n'aimant pas travailler », mais aussi de toute une partie de la population bamakoise qui vit - ou plutôt survit - de petits commerces informels, à travers la figure de la « *femme du coin qui vend l'arachide* ». Dans les deux cas, elle considère que l'accès aux études en Amérique leur est impossible. J'apprendrai plus tard qu'en plus d'être salariée de l'ambassade des États-Unis, son mari est un fonctionnaire haut placé dans les services de la douane malienne.

Au cours de la session d'information du 11 août 2011, les procédures de visas ont compté parmi les thématiques abordées. Les agents du centre culturel vont alors mettre en avant leur méconnaissance de la question - ce qui ne paraît au demeurant pas surprenant compte tenu de l'opacité qui règne autour de la délivrance des visas - tout en insistant sur la précarité supposée du réseau social des jeunes du public :

J : Comment se passe l'interview au consulat quand on demande un visa ?

PC : Les interviews pour le visa peuvent se faire en français, comme en anglais, ça dépend du niveau d'anglais du requérant.

J : Si on a quelqu'un en Amérique, est-ce qu'il peut nous sponsoriser ?

PC : Ça dépend ce qu'il fait là-bas.

J : Il est étudiant.

PC : Attention, il se peut qu'il soit venu comme étudiant, puis qu'il ait arrêté sans qu'il te le dise. Y'a pleins de cas comme ça : ils vont pour des études, puis ils arrêtent. Ils sont plus étudiants, ils sont clandestins. Toi aussi, tu vas rester là-bas ?

[Rires dans la salle]

L'image renvoyée aux jeunes du public correspond finalement à celle d'une migration économique de cadets sociaux partis « à l'aventure », en « prétextant » une poursuite d'études, le discours basculant ici dans le registre de la lutte contre l'immigration « illégale ». Selon cette logique, le migrant part en Amérique muni d'un visa d'études, puis « outrepassé » la durée de ce visa en travaillant dans des emplois peu qualifiés pour lesquels la possession de papiers en règle n'est pas forcément obligatoire. Bien qu'il existe de nombreuses variantes propres à ce type de migration²⁷², force est de constater que cette réalité touche une partie de la communauté malienne des États-Unis. Au delà de ces cas de figure, ce passage est éclairant sur la perception qu'ont les agents du centre culturel des jeunes qui composent le public de ces « sessions d'orientation ».

Suite à ces sessions, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec l'une des responsables du centre, cherchant à comprendre à quoi correspondait la violence du discours²⁷³. Elle évoque un attrait difficile à canaliser de ces jeunes étudiants de l'université de Bamako pour l'Amérique, légitimant selon elle de recourir à un « discours de vérité » :

« C'est vrai que la situation des jeunes étudiants à l'université ici est très inquiétante. Tout le monde se cherche. [...] Ils planifient longtemps à l'avance. Ils font souvent trois demandes, avec des breaks d'une année. [...] Souvent ils disent : « il faut que j'aille tenter ma chance ». [...] Ils veulent rentrer, c'est tout. Ils savent pas ce qui les attend là-bas. Je leur dis mais ils disent que je chante seulement. Eux, ils voient les USA, ils veulent partir. C'est très difficile de les raisonner. [...] Je leur dis qu'étudier et travailler, c'est pas possible : au mieux, c'est un mi-temps, et ça, ça ne permet pas de payer tes études, au mieux, ça paye ton transport et tes vêtements. Ils sont d'accord avec tout ça ! Ils disent : « tout ça c'est mieux que rien, je ne me plains pas ». Pour eux, l'essentiel c'est de partir. Ils ne savent pas dans quelle université aller. Ils prennent des noms d'universités au hasard sur Internet. Quand ils réalisent qu'il y a des différences de prix, ils changent en fonction de ça. ».

On saisit mieux, à l'évocation de ces propos, le profil de ces jeunes étudiants n'ayant d'autre choix que de subir les dysfonctions du système d'enseignement supérieur malien. De leur point de vue, étudier aux États-Unis correspondrait à une opportunité majeure d'ascension sociale. Ils souhaitent « tenter leur chance »... bien que celle-ci soit faible et qu'ils n'aient qu'une idée très partielle de la façon d'y parvenir. Quelle position adopter face à ces jeunes ? La réponse n'apparaît pas si évidente. Doit-on blâmer, dans ce contexte, la position adoptée par les agents du centre culturel ? Le recours à un

²⁷² Cette migration économique aboutissant à un statut « illégal » dans le pays d'arrivée n'est pas forcément intentionnelle, du moins au départ. Certains de ces jeunes partent dans l'intention – réelle – d'effectuer des études mais se trouvent confrontés une fois sur place à un manque de ressources financières durant tout ou partie de leur parcours universitaire.

²⁷³ Ces entrevues ont à chaque fois eu lieu au centre culturel.

discours d'une telle violence est-il toutefois justifié ? Au final, les sessions d'orientation ne conduisent-elles pas simplement à l'instauration d'un « dialogue de sourd » ?

À l'évidence, le public potentiellement intéressé par des études en Amérique – autrement dit ceux ayant les ressources financières suffisantes – ne fréquente pas le centre culturel américain et ses sessions d'orientation. Comme l'indique en effet l'une des responsables du centre : « *Ceux qui ont vraiment les moyens partent : mais très peu passent par nous* »²⁷⁴. Cet élément pris en considération, on comprend mieux le peu de moyens de communication mis en place pour promouvoir les études en Amérique. La plaquette du centre culturel américain (figure 6) se révèle en effet peu attrayante au regard du prospectus développé par l'université de Moncton, invitant parents et élèves à une session d'information dans l'un des hôtels chics de Bamako (figure 2). De la même manière, la vétusté du matériel de projection – télévision cathodique, magnéto et cassette vidéo – détenu par le centre culturel américain apparaît comme un indice du peu de moyens mis en œuvre.

Menaces sur le « pré carré » ?

« L'Afrique francophone ne constitue plus le « domaine réservé » de la France. [...] Elle est en train de perdre (ou, dans certains cas, a déjà perdu) une très grande partie de l'influence culturelle qu'elle exerçait autrefois sur les élites africaines. [...] Les États-Unis sont manifestement les principaux bénéficiaires de cette défection », indique l'historien et politiste camerounais Achille Mbembe (2013, p. 99-100). Bien que ce lien semble persister au Mali, du moins si l'on en croit les témoignages recueillis auprès d'acteurs membres des classes dominantes maliennes, le constat d'Achille Mbembe était visiblement partagé par les représentants de l'institution scolaire française au Mali. En effet, au cours de mes enquêtes de terrain de 2011, et notamment lors de l'administration d'une enquête par questionnaires, j'ai pu prendre la mesure de l'enjeu que représentait la formation universitaire de jeunes considérés comme « *les futures élites maliennes* ». Le 2 mai 2011, je me suis rendu au lycée français de Bamako afin de demander l'autorisation d'administrer des questionnaires auprès des élèves de classe de terminale. Au cours de l'entretien avec la proviseur du lycée, l'objet de ma recherche lui est apparu problématique :

Elle : Dites-moi un peu de quoi parle votre recherche

Moi : Je travaille sur les jeunes Maliens qui partent faire leurs études supérieures en Amérique du Nord : aux États-Unis et au Canada. Je souhaite voir dans quelle mesure ces pays sont attirants pour les jeunes Maliens, et notamment ceux du lycée français.

Elle : Est-ce que le lycée français va être cité dans votre recherche ?

²⁷⁴ Notes de terrain, 19 août 2011.

Moi : Oui, a priori, ce sera le cas...

Elle : Je ne veux pas. Je souhaite instamment que le lycée français ne soit pas cité. Le système des lycées français à l'étranger est exceptionnel, il n'y a pas d'équivalent dans le monde. Nous participons au rayonnement de la France. Évidemment, on attend des retombées. Notre objectif n'est pas de former des jeunes pour qu'ils partent ensuite en Amérique du Nord. Nous souhaitons former les futures élites maliennes. Et évidemment, dans ce domaine, on est en concurrence avec les États-Unis. Vous pouvez nous citer dans les remerciements. Mais je ne veux pas qu'on puisse dire qu'en 2011, tel pourcentage de Maliens du lycée français sont partis aux États-Unis.

Manifestement, il s'agit ici d'une question relativement sensible. Un an plus tôt, une journaliste française de *Mediapart* allait également à la rencontre d'élèves du lycée français dans le cadre d'une enquête sur les relations entre la France et le Mali, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance. Au regard de nombre d'élèves lui témoignant leur désir de partir étudier aux États-Unis, elle titrait son article : « *Au Mali, l'élite étudiante rêve d'Amérique, pas de France* ». Une professeure du même lycée témoignait également dans l'article du fait qu'« *il n'y a pas si longtemps, les élèves de l'école française se dirigeaient systématiquement vers la France. [Et que cela] n'est plus le cas aujourd'hui* »²⁷⁵.

Bien que les États-Unis aient mis un certain temps avant de s'intéresser au continent africain (Martin, 1983), ils ont néanmoins su développer, au cours des années 1980, ce que le sociologue Jean-Philippe Dedieu nomme une « diplomatie de l'intelligence », s'appuyant sur les échanges scientifiques (2003, p. 121). Cette forme de diplomatie, impulsée par des fondations privées²⁷⁶, visait le « développement sélectif d'une élite professionnelle africaine » (*Ibid.*). Elle a permis de constituer des réseaux entre chercheurs africains - notamment francophones - et américains, et tenté, *in fine*, de rendre les universités américaines plus attractives pour les Africains que leurs homologues françaises (*Ibid.*, p. 130). Plus récemment, l'administration Obama a mis en place en 2010 la *Young African Leaders Initiative*, qui a pour but - affiché - d'« investir dans la prochaine génération de leaders africains et de renforcer les partenariats entre les États-Unis et l'Afrique²⁷⁷ ». Ce programme souhaite développer un réseau de « jeunes leaders africains » en lien avec l'Amérique. Il offre notamment pour cela des bourses afin que ces jeunes puissent acquérir « une formation académique et de leadership au sein d'universités et de grandes écoles américaines²⁷⁸ ». En 2010, un premier sommet s'est tenu à la Maison Blanche, auquel trois jeunes maliennes ont participé²⁷⁹.

²⁷⁵ Le journal *Mediapart* étant payant, nous renvoyons le lecteur vers un site Internet d'informations malien ayant publié l'article en totalité, à l'adresse : <http://maliactu.net/au-mali-lelite-etudiante-reve-damerique-pas-de-france/> (consulté le 22 février 2014).

²⁷⁶ Dont les principales étaient les fondations Ford, Rockefeller et Carnegie.

²⁷⁷ Source : <http://www.state.gov/p/af/rt/pyali/> (consulté le 23 février 2014).

²⁷⁸ Propos du 29 juin 2013 tenus par le bureau du secrétaire de presse de la Maison Blanche. Ils sont disponibles dans leur version intégrale en français à l'adresse : <http://iipdigital.usembassy.gov/st/french/texttrans/2013/07/20130705278205.html#axzz2u9zh1iXa> (consulté le 22 février 2014).

²⁷⁹ Source : site Internet de l'ambassade des États-Unis à Bamako. Lien : http://mali.usembassy.gov/president_forum.html (consulté le 22 février 2014).

L'émergence du Canada en tant que destination d'études au Mali participe de cette même logique de concurrence. Les autorités canadiennes exposent clairement les enjeux qui se présentent à elles au Mali, dans leur volonté d'attirer une « élite étudiante », entendue comme une clientèle solvable. C'est du moins le discours - très direct - d'un chargé de mission de l'ambassade du Canada à Bamako rencontré en août 2011²⁸⁰ :

« On n'est pas assaillis de demandes. Pour le Mali, le Canada, c'est un nouveau pays d'études. [...] C'est très récent, ça se bouscule pas, c'est pas la France ! On a environ cent demandes par an, pour des visas étudiants. Nous, on nous demande [le gouvernement canadien] de faire de la promo. On vise essentiellement les lycéens, très peu les étudiants. Ceux qui ont les moyens financiers sont déjà partis dès le bac. Bon c'est pas toujours vrai, mais la plupart du temps, c'est le cas. Mais, nous dans tous les cas, on se dit qu'il n'y a pas de potentiel [financier] à l'université. En fait, c'est les lycées chers à Bamako qu'on cible. [...] Il y a environ dix lycées. Comme ils sont chers, c'est eux qui nous intéressent ! [...] On investi beaucoup d'argent, d'énergie. [...] Les deux filles d'ATT à Moncton nous ont fait une publicité extraordinaire. Il y a aussi un ancien étudiant de Kodonso²⁸¹, Cheick Tidiane²⁸², qui travaille pour le Canada, et nous fait une très bonne pub. [...] On n'est pas philanthropes : le coût des études et le coût de la vie d'un étudiant sont des montants importants. On considère qu'un étudiant étranger contribue à l'économie canadienne. En plus, la formation des élites, des futures élites, c'est tisser des relations de confiance avec le Mali, on n'est pas naïf. Former une élite étrangère facilite la coopération internationale, ça augmente l'influence du Canada. [...] Par contre, on est conscient d'être très peu compétitifs par rapport à la France. On met en avant la qualité des programmes universitaires canadiens et la qualité de vie au Canada, car les étudiants étrangers se sentent parfaitement intégrés. [...] Mais c'est vrai que les gens payent en fonction de leurs possibilités. En dernier ressort, c'est toujours les moyens financiers. Chez nous, ça coûte 22 000 dollars par an : ça coûte cher, c'est très très cher. En France, avec 2000 ou 3000 euros par an, pas de problème. En plus les réseaux maliens sont très développés là-bas, donc souvent, les étudiants ne payent pas l'hébergement [ils sont logés chez des proches]. [...] Nous sommes [aussi] très fortement concurrents avec les Américains. Bien sûr, si les États-Unis et la France n'existaient pas, ça nous faciliterai la tâche. Nous, ce qu'on dit dans notre discours, c'est : il n'y a pas que la France, pas que les États-Unis. Notre argument c'est de dire que les études au Canada sont moins chères qu'aux États-Unis, et chez nous il y a le bilinguisme qui fait qu'on peut être une porte d'entrée pour les États-Unis. [...] En plus, on n'est pas visé par le terrorisme comme les États-Unis ou la France. [...] Moi, je dirai que le Canada, en termes d'image, c'est un pays discret, mais efficace ».

Le discours de ce conseiller fait une nouvelle fois ressortir les destinations d'études françaises et états-uniennes. Elles sont en effet érigées en concurrents directs du Canada sur le « marché » des étudiants ayant un « *potentiel* » financier. Pour les

²⁸⁰ J'ai rencontré ce chargé de mission d'origine ivoirienne le 1^{er} juillet 2011, lors d'une cérémonie organisée à la résidence de l'ambassadeur du Canada à Bamako, à l'occasion de la fête nationale canadienne. Il m'a été introduit par mon épouse, qui collaborait régulièrement avec lui dans le cadre de son travail. L'entretien que nous avons ensuite effectué a eu lieu un mois plus tard, dans l'enceinte de l'ambassade du Canada à Bamako. Il n'a pas pu être enregistré. Les informations qui suivent sont donc constituées de notes retranscrites, et parfois partiellement réécrites pour en faciliter la compréhension.

²⁸¹ Lycée privé situé dans le quartier de Djélibougou, en commune 1 du district de Bamako.

²⁸² Il s'agit de « l'ambassadeur » de l'université de Moncton évoqué plus haut.

Canadiens, la formation des « futures élites » maliennes dans leur pays implique visiblement de prendre des parts de marché aux Français et aux Américains. Les autres pays d'émigration pour études des Maliens - parfois nouveaux - ne semblent en effet pas se situer sur le même plan, du moins si l'on en croit l'expérience de ce chargé de mission :

Lui : Les parents font des efforts financiers, voire des sacrifices pour les études de leurs enfants. Regardez les études au Mali, c'est une déliquescence totale, on ne sait plus si l'année est noire, blanche, ou rouge. Tout le monde ici, si les parents ont les moyens, c'est directement l'extérieur, et le plus loin possible sera le meilleur.

Moi : Mais il y a pourtant des destinations, pas si loin que ça, qui attirent des étudiants maliens, comme les pays du Maghreb par exemple.

Lui : Oui, mais il y a une hiérarchie vous savez... Un MBA marocain, comparé à un MBA canadien, français ou américain... Entre le diplôme africain - y compris maghrébin - et occidental : franchement, il y a pas match ! [...] Dans les domaines de l'éducation et du luxe, les Occidentaux ont encore une grande marge d'avance... Étudier en Occident, c'est un produit de luxe en soi.

Moi : On parle aussi beaucoup de la Chine en ce moment au Mali, est-ce que vous la voyez comme un concurrent ?

Lui : Non, pas vraiment. Concrètement, il s'agit d'étudiants boursiers qui ont moins de moyens. Je n'ai pas encore vu d'étudiant malien se battre pour aller de lui-même étudier en Chine. Ce n'est pas encore un concurrent, mais tout est possible !

Le chargé de mission de l'ambassade du Canada au Mali témoigne de rapports relativement tendus avec le lycée français de Bamako, qui a refusé en 2009 de faire de la publicité pour le salon des études au Canada organisé au Centre des Congrès de Bamako (CICB). Pour lui, « *le lycée français ne fait pas preuve d'ouverture d'esprit* ». De la même manière, Cheick Konaté, « l'ambassadeur », représentant pour le Mali de l'université de Moncton, se voit refuser l'accès du lycée français lors de ses tournées dans les établissements secondaires de Bamako :

« Ça fait plusieurs années que je ne leur demande même plus. Je me suis présenté il y a cinq ans - et j'étais même venu avec des Blancs de Moncton - et le proviseur de l'époque²⁸³ m'avait dit que ça n'était pas possible de déranger les élèves pendant leurs classes²⁸⁴. Il m'a dit que je pouvais lui laisser des affiches qu'il allait ensuite se charger d'afficher, mais je suis sûr qu'il ne l'a jamais fait »²⁸⁵.

En définitive, une concurrence semble bien se jouer au Mali entre ces trois pays occidentaux, sur la question des étudiants, dans la mesure où tous les trois tentent, *in fine*, d'attirer la même « clientèle ». Les universités états-uniennes et canadiennes semblent en effet prendre de l'importance, au détriment de la France, ancienne puissance coloniale, qui a jusqu'ici su jouer de ses liens historiques avec le Mali, et voit

²⁸³ Il ne s'agit pas de la personne que j'ai rencontrée en 2011.

²⁸⁴ Ce qui m'a pourtant été autorisé lors de la passation de mes questionnaires.

²⁸⁵ Entretien téléphonique, 22 février 2014.

d'un mauvais œil l'arrivée de nouveaux concurrents occidentaux qui arrivent à capter une partie de ce que tous ces pays nomment les « futures élites » maliennes. Le « pré carré » de la France semble ici menacé. Ce problème a d'ailleurs été récemment évoqué de manière particulièrement explicite par l'ancien Ministre de l'Intérieur français, Manuel Valls, lors d'une émission télévisée, à une heure de grande écoute, sur l'une des chaînes de l'audiovisuel public français :

« Il faut des étudiants de haut niveau, parce que c'est important pour l'attractivité de notre pays. Les grands pays de demain, c'est sur la connaissance et l'université qu'ils fondent leur compétitivité. [...] Sur les étudiants, il y a un phénomène qui est extrêmement préoccupant pour la France, depuis déjà un certain nombre d'années. C'est que les élites des pays francophones, notamment des grands pays africains, au lieu de venir étudier en France, ces élites, vont au Canada et aux États-Unis. Et nous perdons ainsi les forces et les moyens de notre influence, dans ce continent d'avenir, sur le plan démographique, sur le plan économique... [...] Et ces étudiants, au lieu que nous puissions les accueillir chez nous, sont partis dans d'autres pays... [...] Comment pouvons-nous accepter que des étudiants qui parlent français, qui viennent de ces pays, qui représentent un plus pour notre attractivité, partent ailleurs ? »²⁸⁶

Conclusion

L'école malienne, et plus particulièrement son système d'enseignement supérieur, se trouve aujourd'hui dans une situation critique. L'arrivée des bailleurs de fonds dans les années 1980 marquera le développement de la « question scolaire ». Elle sera ensuite pointée du doigt comme étant l'un des problèmes majeurs du pays à chaque campagne électorale, sans pour autant être résolue... Et pour cause, les dirigeants maliens - « ceux qui en ont les moyens » -, loin d'avoir renoncés à l'instruction de leur progéniture, ont fait preuve d'un certain « sens du placement », en envoyant leurs enfants ailleurs, et en investissant dans le « label » étranger.

Car « l'école des Blancs » - autrement dit l'instruction occidentale - bien que dépréciée localement, conserve des prérogatives pour le moins importantes, dont celle d'enseigner dans la langue officielle de l'administration... indispensable donc pour accéder aux sphères de l'État. Au Mali, comme le note Etienne Gérard, « la puissance est encore, au moins à titre symbolique et aux yeux de la majorité, sur le chemin tracé par le Blanc » (1997, p. 259). Ibrahim Boubacar Keïta - alors Premier ministre - ne s'y est d'ailleurs pas trompé lors de sa déclaration en 1994, en admettant à demi mots que la situation des étudiants à l'université de Bamako lui importait peu, étant donné

²⁸⁶ Émission *Des paroles et des actes* du 6 février 2014, sur France 2. Séquence comprise entre 1h30 et 1h35.

qu'eux, les dirigeants, ont envoyé leurs enfants étudier à l'étranger, et que ces derniers « *reviendront* [les] *gouverner* ».

Si ces enfants « privilégiés » sont partis étudier à l'étranger, il ne s'agit pas pour autant de n'importe quel étranger. Sur ce point, les Maliens semblent se manifester par un tropisme en direction des pays développés, formé par un trio de tête composé de la France - avec laquelle les liens restent forts - des États-Unis et du Canada. Ces trois pays se livrant à une compétition pour le « marché » des étudiants maliens au fort « potentiel » financier. En la matière, les pays d'Amérique du Nord font figure d'ambitieux nouveaux venus, prêts à conquérir des parts de marché à la France, qui semble s'inquiéter des conséquences de ce qu'elle vit comme une perte d'influence. Cette « hiérarchie » des pays n'est cependant pas figée et de nouveaux acteurs pourraient bien faire leur apparition au cours des prochaines années.

Le Canada a su développer des méthodes innovantes pour capter cette « clientèle », à l'image de « l'ambassadeur » malien recruté par l'université de Moncton. Les États-Unis, eux, semble plus passifs, mais leur pouvoir d'attraction apparaît néanmoins fort. Dans les deux cas cependant, on assiste à une volonté affichée d'attirer les étudiants les plus aisés. Tout, cependant, ne semble pas obéir aux règles strictes du marché, en témoigne le lien qui perdure entre la France et son ancienne colonie, signe que l'histoire commune pèse encore d'un poids certain. Différentes dynamiques semblent en effet être à l'œuvre ici, où s'entremêlent les politiques éducatives locales, les politiques incitatives mises en place par certains pays, mais également les politiques migratoires de pays comme la France. Elles conduisent à orienter les étudiants vers une direction ou une autre.

Reste maintenant à interroger les jeunes « privilégiés » eux-mêmes. Nous sommes allés à leur rencontre dans les établissements secondaires privés chics de la capitale malienne, là où se fait « la reproduction de la distribution du capital culturel », comme l'indique Pierre Bourdieu (1989, p. 13).

LES ÉTUDES EN AMÉRIQUE DU NORD À L'ÉPREUVE DES APPARTENANCES SOCIALES.

L'appréhension de groupes sociaux pose souvent problème. L'un des soucis du chercheur étant concrètement celui de les circonscrire dans l'espace. Où en effet rencontrer les jeunes bamakois privilégiés ? Quel(s) lieu(x) investiguer pour rendre compte de l'attrait des pays d'Amérique du Nord parmi eux ? Inspirés par le travail de Cheick, l'« ambassadeur » au Mali d'une université canadienne, nous avons décidé de suivre ses pas et d'aller à la rencontre de ces jeunes dans l'une des « grandes institutions » - pour reprendre le vocabulaire de Max Weber - qu'ils pratiquent au quotidien : l'école. Notre choix s'est ensuite porté sur les lycées, et plus particulièrement les classes de terminale, en faisant l'hypothèse que ce sont dans ces établissements, et dans ces classes, que se forment les choix d'orientation pour les études supérieures. Ainsi, dans l'appréhension des groupes sociaux, les lycées présentent l'avantage d'exister en tant que lieux concrets, comme bâtis, comme espaces clôturés. Il suffisait dès lors de cibler les établissements où « les enfants des riches » sont inscrits.

Les salles de classes se prêtant particulièrement bien à l'exercice, un travail quantitatif par la voie d'administration de questionnaires a donc été entrepris. Ce travail par

questionnaire permet de mesurer les déterminants sociaux qui pèsent sur ces jeunes, et ce à une autre échelle que ne pourraient l'envisager la pratique exclusive d'entretiens. Ce moment sert donc ici de prise de contact avec les classes dominantes maliennes, et se situe clairement dans une phase exploratoire, pour reprendre une notion de sociologie quantitative.

La première partie du chapitre est centrée sur la genèse et l'administration du questionnaire. De nature plus méthodologique, cette partie ausculte les différentes phases de l'enquête par questionnaires : de son élaboration à son administration dans les lycées, en passant par le choix des établissements d'enquête et les difficultés rencontrées lors de la négociation avec les chefs d'établissements. Une seconde partie entre à proprement parler dans l'analyse des données recueillies, à l'aide de tableaux croisés qui font ressortir les éléments qui structurent l'échantillon. Des attributs socialement sélectifs émergent ainsi de ces analyses : les « V » des « villas », « voitures », « voyages » ou autres « vergers » apparaissent en filigrane comme les éléments les plus statistiquement « significatifs » de l'accès à un mode de vie privilégié, en fonction des critères locaux de la réussite sociale. Une dernière partie développe enfin une analyse statistique qui permet de synthétiser l'ensemble de ces attributs sociaux, par le biais d'une analyse factorielle des correspondances multiples (ACM), une technique qui a connu un grand succès dans les années 1970 et 1980, autour notamment des travaux de Pierre Bourdieu²⁸⁷.

Des questionnaires en « passation assistée » auprès de classes de Terminale

Le dispositif empirique mobilisé dans ce chapitre consiste en la passation d'enquêtes par questionnaires auprès d'élèves de nationalité malienne de classes de terminale. Cette étude a été menée en 2011 sur un échantillon de huit établissements d'enseignement secondaire de la ville de Bamako. La méthode de récolte de l'information est celle dite de la « passation assistée ». Cette méthode indique que l'enquêteur est présent lorsque les enquêtés remplissent les questionnaires. En l'occurrence, étant le seul enquêteur, je supervisais l'administration des questionnaires dans chacune des classes de terminale dans lesquelles je me suis rendu. Le recours à une telle méthode présente un certain nombre d'avantages méthodologiques. D'abord, le fait d'être le seul enquêteur facilite la standardisation de la situation d'enquête, même si, comme le souligne à juste titre François de Singly (2008, p. 84), celle-ci est en partie un leurre « puisqu'il y a des effets associés au profil de l'enquêteur

²⁸⁷ Et en particulier dans ses ouvrages majeurs que sont *La Distinction*, *La Noblesse d'État*, ou encore *Homo Academicus*.

(sa voix, son identité sexuelle ou sociale) (...) pour que d'autres « biais » ne soient pas ajoutés ». En effet, des variations dans les réponses des élèves ont pu apparaître selon les situations : présence ou non de l'enseignant dans la salle de classe avec l'enquêteur, plusieurs classes enquêtées au même moment, état de fatigue de l'enquêteur ou des élèves, etc. Cependant, cette méthode présente l'avantage de pouvoir enquêter tous les élèves présents dans les classes, de manière exhaustive. On peut également avancer l'hypothèse que l'administration d'un questionnaire dans le cadre d'une salle de classe incite les élèves à s'appliquer dans leurs réponses, comme ils le feraient dans le cadre d'un exercice scolaire.

Le choix des établissements

Il n'existe pas au Mali de répertoire officiel des lycées présents dans la capitale malienne, et encore moins de classements des établissements secondaires en fonction, par exemple, de leur taux de réussite au baccalauréat. Les établissements enquêtés l'ont donc été sur la base d'expériences d'enquêtes de terrains effectuées depuis 2009. L'administration de questionnaires au cours du dernier terrain d'enquête, en 2011, résulte en effet d'un choix délibéré. Les entretiens réalisés en 2009 auprès de jeunes de retour au Mali après des études en Amérique du Nord, puis en 2010 auprès d'étudiants maliens aux États-Unis et au Canada, ainsi que l'expérience de Cheick, « l'ambassadeur » du Mali auprès d'une université canadienne, ont permis de bénéficier d'informations précieuses en amont de l'enquête par questionnaires. Il nous a d'abord convaincus de n'enquêter qu'à Bamako, en tant que lieu – unique – de concentration des élites nationales. Nous avons également calqué nos choix d'établissements sur ceux où lui-même se rend pour tenter de recruter des étudiants. Les entretiens réalisés en 2009 et 2010, à la fois au Mali et en Amérique du Nord, sont ensuite venus confirmer ces choix d'établissements, au regard des établissements où les jeunes enquêtés ont passé leur baccalauréat. L'expérience de « vie » sur place, à Bamako, pendant presque une année au total, par une attention portée à la réputation d'établissements où vont « les enfants des riches » - pour reprendre une expression locale -, a enfin participé en dernier lieu à arrêter notre choix, en aboutissant à ce que le sociologue Jean-Claude Kaufmann nomme la « saturation du modèle » (2008, p. 102).

Ces établissements se sont révélés finalement peu nombreux. Depuis la libéralisation du marché de l'enseignement au Mali dans les années 1990, de nombreux promoteurs privés ont créé, ou tenté de créer, des établissements scolaires, dont seuls quelques uns arrivent réellement à se pérenniser²⁸⁸. À notre connaissance, la plupart des

²⁸⁸ Dans ce domaine, les appuis politiques s'avèrent bien souvent déterminants. Ce constat est cependant surtout valable dans le cas des établissements du système d'enseignement malien.

établissements privés « côtés »²⁸⁹ de la ville de Bamako ont pu être enquêtés : ils sont au nombre de six dans l'enquête. Dans chacun de ces établissements, toutes les classes de terminales - à une exception près - se sont vues administrer le questionnaire.

Des lycées « internationaux »

Le lycée français de Bamako fut le premier à être approché. Il est l'un des établissements d'enseignement secondaire aux frais de scolarité les plus élevés du Mali (tableau 1). Il appartient au réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et respecte en cela les programmes applicables dans les établissements publics français. Le lycée français *Liberté*²⁹⁰ de Bamako prépare donc aux mêmes examens et diplômes que ces derniers.

Le second lycée privé de type international enquêté fut l'établissement *Horizon*. Il est issu d'un partenariat entre les gouvernements turc et malien, et a ouvert ses portes en 2002²⁹¹. Les enseignements sont dispensés suivant le principe de la séparation des sexes : il existe un lycée pour filles, et un pour garçons. Seul l'établissement pour garçons nous a ouvert ses portes, malgré de nombreuses tentatives.

Au final, ces deux établissements sont, en termes d'effectifs, les plus importants lycées privés « internationaux » de la capitale malienne. D'autres établissements manquent cependant à notre panel, dont le lycée américain de Bamako, qui a refusé de participer à l'enquête²⁹².

²⁸⁹ Comme les nomme Cheick, dont le parcours est mentionné dans le chapitre précédent.

²⁹⁰ Fondé à l'indépendance du Mali en 1960, il s'installe initialement sur la place de la Liberté - d'où il tire son nom -, dans l'actuel site du Ministère de l'éducation nationale malien.

²⁹¹ Sans que cette dimension ait pu être approfondie, des rumeurs indiquent que la création de cet établissement serait liée à des détournements de fonds initialement destinés à l'aide au développement de la Turquie au Mali. De l'argent, initialement destiné aux « enfants démunis » aurait été détourné, avec la complicité de certains dirigeants maliens, pour en faire une école pour « riches ». Il existe très peu d'informations disponibles sur l'établissement « Horizon » (pas de site Internet officiel par exemple), qui semble pourtant prospérer puisqu'un nouveau complexe scolaire va bientôt sortir de terre, situé lui aussi à Bamako.

²⁹² La direction de l'établissement a trouvée notre enquête - et en l'occurrence notre questionnaire - peu en phase avec le public de leur établissement. Ils ont notamment argué qu'un questionnaire rédigé en français allait être difficile à faire administrer à des élèves dont la plupart ne pratiquent pas cette langue, et que relativement peu de leurs élèves sont de nationalité malienne. Les élèves de l'*American International School of Bamako* sont en effet majoritairement anglophones. Leurs parents sont le plus souvent membres du corps diplomatique américain ou d'« expatriés » citoyens d'autres pays non francophones, préférant que l'éducation de leurs enfants s'effectue en langue anglaise. Aussi, ce refus se révèle sans véritables conséquences pour notre enquête. L'établissement ne compte en effet qu'une seule classe de terminale, ce qui signifiait objectivement que seules quelques personnes de nationalité malienne auraient été présentes dans cette classe. Pour de plus amples renseignements sur cet établissement, voir à l'adresse : <http://www.aisbmali.org> (consulté le 6 mars 2014).

Des lycées privés

Quatre lycées composent notre échantillon. *Ecovie*, *Les Castors*, *Le Progrès* et *Kodonso* sont des établissements ayant pignon sur rue à Bamako. Ils sont reconnus comme les établissements où sont inscrits « les enfants des riches » par les Bamakois. Cheick Tidiane Konaté se rend à ce titre dans chacun de ces lycées lors de ses « tournées » de recrutement. *A posteriori*, le lycée *Cheick Anta Diop* aurait pu figurer dans notre échantillon, mais c'est sur le tard - en l'occurrence à la fin du terrain d'enquête - que nous avons pris connaissance de son existence. Au delà de leur statut « officiel » de lycées privés, ces établissements se caractérisent aussi - et peut-être avant tout - par la logique de rentabilité financière qui transparaît dans leur fonctionnement. Ils sont en effet assimilables à de véritables entreprises, dirigées par des promoteurs privés, qui appliquent notamment des frais de scolarité élevés dans le but de les rendre viables économiquement²⁹³.

Des lycées publics

Deux lycées publics ou « semi-publics » ont également été enquêtés. Ils l'ont été principalement pour obtenir des points de comparaison avec les autres lycées enquêtés, dans la mesure où toute position sociale (celle des « enfants des riches ») est avant tout relationnelle. Ici, nous ne pouvons prétendre avoir atteint une certaine représentativité, et encore moins de parvenir à l'exhaustivité. La capitale malienne, qui compte aujourd'hui près de deux millions d'habitants, concentrait 132 lycées au total, et un nombre très important d'élèves. Cette sélection repose donc sur des critères - il faut l'admettre - essentiellement subjectifs, qui relèvent avant tout d'une attention portée à l'histoire de ces deux établissements.

Le lycée *Askia Mohamed* a la particularité d'être le premier lycée du Mali construit par les colons français²⁹⁴ en 1923. À ce titre, il a formé les premières élites politiques maliennes, qui accéderont aux plus hautes fonctions une fois l'indépendance acquise²⁹⁵. Le lycée *Prosper Kamara*²⁹⁶, quant à lui, a été créé à la fin des années 1950, et présente

²⁹³ Ainsi, ces établissements connaissent des succès et des durées de vie variables. À titre d'exemple, le lycée « Ecovie » ici enquêté, est depuis 2013 confronté à d'importants problèmes de gestion, et de nombreux élèves sont depuis partis. Même s'il n'est pas fermé, il ne figure *a priori* plus dans la liste des lycées « côtés » de la ville. Si cette enquête était à refaire aujourd'hui, il est probable que nous n'aurions pas inclut ce lycée dans l'échantillon.

²⁹⁴ L'établissement s'appelait alors le lycée « Terrasson de Fougères », du nom du Gouverneur général du Soudan français de 1924 à 1931. Son nom actuel fait référence à l'un des Empereurs de l'Empire Songhaï de 1493 à 1528. Askia Mohamed est en outre le premier descendant de la « dynastie des Askia ».

²⁹⁵ Le premier Président du Mali indépendant (Modibo Keita), le Président Alpha Oumar Konaré (1992-2002) et le Président de la transition Dioncounda Traoré (2012-2013) y ont notamment fait leurs classes.

²⁹⁶ Du nom du Père Prosper Kamara, premier prêtre malien, ordonné le 29 juin 1936.

la particularité d'être un établissement catholique²⁹⁷. Cette catégorie d'établissements est née des missions chrétiennes du temps de l'AOF. Officiellement, le lycée *Prosper Kamara* est un lycée privé, mais à la différence des lycées privés cités précédemment, cet établissement n'appartient pas à un promoteur privé, mais à l'Église du Mali²⁹⁸. Son caractère « privé » résulte de l'autonomie de gestion qui lui est accordée²⁹⁹. En revanche, il a signé une convention avec l'État malien dans les années 1970 stipulant qu'il doit accueillir des élèves boursiers de l'État n'ayant pas trouvé de place dans les établissements publics. Leur personnel enseignant est à la fois composé de personnes recrutées dans le privé et de fonctionnaires. De plus, le lycée *Prosper Kamara* ne dispense pas une éducation chrétienne³⁰⁰, mais applique strictement les programmes scolaires maliens, au même titre que les établissements publics. La différence majeure avec les autres établissements privés cités précédemment résulte dans la finalité des établissements catholiques, qui ne sont pas mués par une stricte logique économique³⁰¹. Pour ces raisons, nous avons fait le choix d'inclure ce lycée dans la catégorie des lycées dits « publics » de Bamako. Bien qu'ayant conscience de la porosité de ces catégories³⁰², il nous a semblé que les dissemblances étaient trop fortes avec le reste des lycées privés enquêtés, et que le considérer comme un lycée « public » apparaissait, à défaut, comme la moins mauvaise des assignations. Au même titre que le lycée *Askia Mohamed*, *Prosper Kamara* a également formé de nombreux cadres actuels du Mali³⁰³. Aujourd'hui, ces établissements « historiques » de la capitale malienne souffrent des mêmes maux que ceux touchant le système éducatif malien dans son ensemble : classes aux effectifs pléthoriques, bouleversements chroniques des calendriers scolaires³⁰⁴, etc. Aussi, « les enfants des riches » ne fréquentent, généralement, pas ces lycées. Leur investigation, dans le cadre de cette enquête, résulte plutôt d'un souci de travailler par contrastes, et de pouvoir proposer un schéma explicatif plus large que celui résultant des seuls lycées privés « cotés », qui représentent – faut-il le rappeler – une infime minorité des lycéens bamakois.

²⁹⁷ Le Mali est un pays à 90 % musulman.

²⁹⁸ L'établissement est administré jusqu'en 1976 par l'archevêque de Bamako. Depuis, la direction est confiée à des « laïcs », mais toujours sous la responsabilité de l'église.

²⁹⁹ À l'indépendance du Mali, si les administrateurs coloniaux sont partis, les « Pères Blancs » sont en revanche restés. Le régime socialiste de Modibo Keita a choisi de ne pas nationaliser les établissements catholiques, en grande partie car on manquait de fonctionnaires enseignants maliens. Les « missions chrétiennes » de l'ancienne AOF étaient en effet connectées entre elles dans différents pays et pouvait recruter au Mali des enseignants togolais, béninois, etc. En 1983, au moment de la mise en place des programmes d'ajustements structurels, et face au « surplus » de fonctionnaires dénoncé par les Institutions internationales, l'État malien a commencé à placer une partie de ses fonctionnaires enseignants dans les établissements catholiques. Avant la « démocratisation » de 1991, le système scolaire malien était uniquement composé d'établissements publics et d'établissements catholiques.

³⁰⁰ C'est la contrepartie de l'État malien dans le cadre de la réforme de l'éducation de 1962. S'il a été décidé de ne pas nationaliser ces établissements, l'État contrôle en revanche les programmes scolaires et s'assure qu'aucun enseignement de type catholique ne soit dispensé.

³⁰¹ Aussi, certains enseignants fonctionnaires de l'État espèrent ne pas être affecté dans un établissement catholique, où les salaires sont réputés inférieurs à ceux des établissements publics. À ce titre, les dirigeants des établissements catholiques invoquent souvent le caractère de « charité » qui a trait à ces établissements.

³⁰² Les établissements catholiques sont réputés rigoureux en matière de discipline, et certains parents « aisés » préfèrent ainsi inscrire leurs enfants dans ces établissements, plutôt que dans les lycées privés aux frais de scolarités élevés.

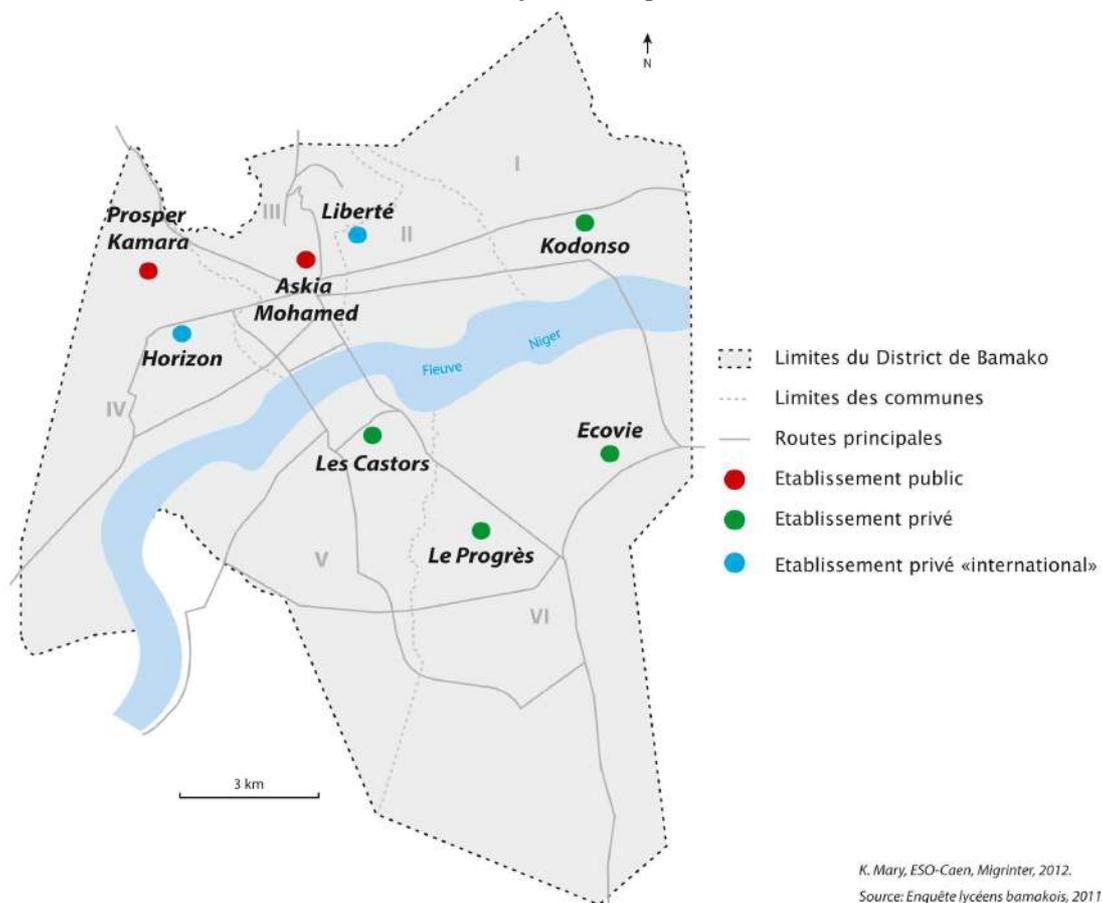
³⁰³ D'anciens Ministres sous le mandat présidentiel d'Amadou Toumani Touré y ont fait leur classes., tels Oumar Hamadou Dicko (Ministre des Maliens de l'Extérieur), Sanoussi Touré (Ministre de l'Économie et des Finances), Madeleine Bâ (Ministre de la Santé) et Mariam Flantié Diallo (Ministre de la Communication).

³⁰⁴ Notamment par l'intermédiaire de grèves.

Tous les lycées enquêtés, à l'exception du lycée français, suivent le programme scolaire malien et visent donc à l'obtention du baccalauréat malien (y compris le lycée « international » *Horizon*).

La comparaison des coûts de scolarité dans chacun de ces établissements (tableau 1) permet de se rendre compte d'écart importants en fonction des établissements, révélatrice d'une première forme de sélectivité sociale, dans un pays où le revenu mensuel moyen dépassait à peine l'équivalent de 50 euros en 2009³⁰⁵.

Carte 4.1 : Localisation des lycées enquêtés à Bamako en 2011



³⁰⁵ Soit 35 000 francs CFA. Source : INSTAT, 2009.

Tableau 4.1 : Coût d'une année d'études dans les établissements enquêtés (2011)

	Frais d'inscription (CFA)	Prix d'une année scolaire (CFA)	Total (équivalent en euros)
Lycées publics			
<i>Askia Mohamed</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<i>Prosper Kamara</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lycées privés			
<i>Castors (Les)</i>	50 000 CFA	300 000 CFA	534 €
<i>Ecovie</i>	70 000 CFA	180 000 CFA	380 €
<i>Horizon</i>	-	600 000 CFA	916 €
<i>Kodonso</i>	295 000 CFA	636 000 CFA	1421 €
<i>Liberté</i>	533 000 CFA	2 196 000 CFA	4166 €
<i>Progrès (Le)</i>	75 000 CFA	350 000 CFA	649 €

Sources : www.libertebko.org ; www.kodonso.net ; Enquêtes personnelles.

La négociation de l'enquête auprès des responsables d'établissements : un système scolaire à plusieurs vitesses

Les établissements secondaires enquêtés se caractérisent au final par une hétérogénéité de statut : des établissements publics aux établissements privés, en passant par les lycées étrangers. Cette diversité s'est reflétée au cours de l'enquête, et notamment lors des premiers contacts pris avec ces établissements en vue d'obtenir un accord pour enquêter à l'intérieur de leur structure. D'une manière générale, deux systèmes de fonctionnement distincts ont semblé s'opposer lors de la négociation de l'enquête. D'un côté les établissements gérés par des pays étrangers (Lycée français et lycée « Horizon »), et de l'autre, les établissements du système éducatif malien, qu'ils soient privés ou publics.

Dans le premier cas, une demande officielle a dû être introduite et a constitué la première étape de la demande. Une rencontre a ensuite été organisée entre l'enquêteur et le ou la responsable d'établissement. Le questionnaire a été ausculté et le responsable a éventuellement posé ses conditions. Une fois la demande d'enquête validée, l'équipe pédagogique a pris en charge l'organisation de l'emploi du temps des passages dans les classes. La négociation avec le lycée français de Bamako est à ce titre représentative :

28 avril 2011 : Je me présente au lycée français et m'entretiens avec la secrétaire de direction du lycée. Cette dernière me demande de déposer une lettre écrite à l'attention de la Proviseur, lui expliquant ma démarche.

2 mai 2011 : Je retourne au lycée français muni de ma lettre. La secrétaire appelle la Proviseur, à qui elle a déjà parlé de ma démarche. Cette dernière me reçoit dans son bureau. Elle me demande de parler de ma recherche (je lui indique que je travaille sur les

élites maliennes qui partent effectuer leurs études supérieures en Amérique du Nord). En regardant succinctement le questionnaire, elle me demande pourquoi je travaille sur le Mali. S'ensuit alors une conversation sur les conditions de l'enquête :

PROVISEUR : Est-ce que le lycée français va être cité dans votre recherche ?

MOI : oui, a priori, ce sera le cas...

P : Je ne veux pas. Je souhaite instamment que le lycée français ne soit pas cité. Le système des lycées français à l'étranger est exceptionnel, il n'y a pas d'équivalent dans le monde. Nous participons au rayonnement de la France. Évidemment, on attend des retombées. Notre objectif n'est pas de former des jeunes pour qu'ils partent ensuite en Amérique du Nord. Nous souhaitons former les futures élites maliennes. Et évidemment, dans ce domaine, on est en concurrence avec les États-Unis. Vous pouvez nous citer dans les remerciements. Mais je ne veux pas qu'on puisse dire qu'en 2011, tel pourcentage de Maliens du lycée français sont partis aux États-Unis.

MOI : Si c'est votre volonté, alors je ne citerai pas le lycée français...

P : Dans ce cas, il n'y a aucun problème. Au contraire, le sujet nous intéresse, bien sûr. Ma deuxième condition est que vous m'apportiez un compte rendu de votre enquête (ce que je proposais dans la lettre à son intention). Voici notre CPE, c'est elle qui va s'occuper de l'aspect plus logistique... »³⁰⁶

Une fois cette étape franchie, la Conseillère principale d'éducation (CPE) a organisé mes passages dans toutes les classes de terminal du lycée, à raison d'une ou deux classes par jour, une à deux fois par semaine.

Cette expérience, si elle permet de rendre compte des différentes étapes de la négociation auprès de cet établissement, pose inévitablement un autre problème, d'ordre méthodologique, ayant trait « à la position de l'enquêteur vis-à-vis de l'enquêté, de son éthique et de ses éventuels dilemmes moraux », comme l'indique Sylvain Laurens (2007, p. 122). Le problème mis en évidence par le sociologue concerne ici particulièrement celui de la « confiance » et du « mensonge » (*Ibid.*). En effet, devais-je me plier à l'injonction du proviseur cet établissement, souhaitant « *instamment que le lycée français ne soit pas cité* » ?

Comment rendre cette source anonyme, dans la mesure où cet établissement est le seul de ce type au Mali ? En outre, comme le précise Laurens, « le respect de l'anonymat ne prend pas le même sens lorsqu'il s'agit seulement de protéger une source privilégiée (un peu comme le ferait un journaliste), ou lorsque l'anonymat empêche le repositionnement de l'enquêté dans un espace de positions » (*Ibid.*). Ne pas citer le lycée français, lors notamment des traitements statistiques, revenait précisément à s'interdire de le situer en rapport avec les autres établissements... Et remettait donc en cause l'intérêt même d'enquêter dans ce lieu. La sociologie critique développée par Sylvain Laurens invite, dans de tels cas de figure, à ne pas se soumettre à ce type d'injonctions, dans la mesure où :

³⁰⁶ Notes de terrain, 28 avril et 2 mai 2011.

« Soumettre systématiquement le travail scientifique à l'autorisation préalable pose [dans certains cas] problème. Pour peu que le chercheur estime que le dévoilement de détails fait sens, l'autocensure confinerait à mettre de côté une part de connaissance au nom du respect d'une convention dont on ne voit pas en vertu de quoi elle primerait sur le travail scientifique » (2007, p. 124).

Dans les établissements du système scolaire malien, en revanche, la situation était bien différente. Aucun des établissements enquêtés ne m'a demandé de formuler de demande écrite. Aucun non plus n'a réellement pris le temps d'ausculter mon questionnaire. L'enquête fut négociée de manière plus informelle, et variait d'un établissement à l'autre, en fonction des situations. Le contact prit avec le lycée *Ecovie* est à ce titre évocateur :

28 avril 2011 : Je rentre dans l'enceinte du lycée sans que le gardien ne me pose aucune question. Je lui demande où se trouve le bureau du proviseur. Malgré ses indications, je n'arrive pas à trouver le bureau et fais le tour du lycée, sous les yeux de lycéens manifestement surpris de voir un Occidental dans l'enceinte de leur établissement. Après avoir demandé à un groupe d'élèves dans la cour, je trouve enfin le bureau du proviseur. La porte est ouverte et ce dernier est endormi sur son siège, visiblement bercé par le son de sa radio allumée. Je frappe à la porte et il se réveille en baissant le son de la radio. Je lui parle de ma démarche pendant quelques secondes avant qu'il ne me donne son accord pour administrer les questionnaires, sans même prendre le temps de regarder mon questionnaire que je dépose au même moment sur son bureau. Il me dit qu'il a été « *prof lui aussi* », que « *la science n'a pas de frontière* » et « *qu'il faut aider les jeunes chercheurs* ». À partir de cet instant, la porte de cet établissement m'a été grande ouverte et le CPE m'accompagnait dans chacune des classes de terminale, sans préavis pour les enseignants. J'étais ainsi véritablement « libre » et pouvais enquêter autant de classes que je le souhaitais par jour³⁰⁷.

L'exigence de solidarité de réseau

Dans les autres cas, la démarche fut plus complexe. Je me heurtais parfois au refus des chefs d'établissements. Mais même dans ces situations, la décision ne sera jamais irrévocable. Pour faciliter la procédure, voire pour faire accepter ma démarche, il s'agissait pour moi de valoriser mes réseaux sociaux sur place, et de tenter de faire valoir un lien quelconque entre moi et les dirigeants des établissements, dans le cadre de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nomme - dans le contexte africain - « l'exigence de solidarité de réseau » dont « chacun est porteur de solidarités » (1996, p. 105). À l'image de la négociation qui a eu lieu au lycée *Les Castors*, l'activation de tels réseaux s'avéraient particulièrement efficaces, et prouvaient à l'envi la « force des liens faibles », selon l'expression célèbre du sociologue Mark Granovetter (1973).

³⁰⁷ Notes de terrain, 28 avril 2011.

Le 10 mai 2011, je me rends au lycée *Les Castors*. Le gardien me demande d'aller voir le censeur de l'établissement pour formuler ma demande. Je trouve ce dernier dans les couloirs de l'établissement et nous nous dirigeons vers son bureau. Je lui présente ma recherche. Devant son air dubitatif, je comprends qu'il ne souhaite pas réellement m'aider dans ma démarche. Sitôt mon discours fini, il me demande si j'ai une autorisation de recherche du CNRST³⁰⁸. Je lui indique que non et il me fait alors comprendre qu'il ne peut pas donner de suite favorable à ma demande sans cette autorisation [ce qui, dans la réalité, est faux]. Il coupe ainsi court à la conversation et m'indique qu'il a beaucoup de travail. Déçu par cette expérience et aussitôt sorti de l'enceinte de l'établissement, je téléphone à l'un de mes amis qui m'avait indiqué quelques jours plus tôt qu'il souhaitait inscrire sa fille « aux Castors ». En lui faisant part de ma déception, ce dernier me demande le nom du censeur. Il m'indique alors qu'il s'agit de l'un de ses amis d'enfance et me dit : « *passe-le moi au téléphone, je vais lui dire que tu es avec moi* ». Je reviens alors vers le censeur et lui tend mon téléphone en lui indiquant le nom de mon ami. Après les salutations d'usages, ils discutent quelques secondes au téléphone, le ton est alors beaucoup plus enjoué. Je reprends mon ami au téléphone qui me signifie que « *c'est ok, il va t'aider* ». Le censeur revient vers moi et après une poignée de main chaleureuse me dit : « *je crois que je vais pouvoir vous aider, à demain !* ». Il fut alors un allié durant tout le processus d'administration des questionnaires dans son établissement. Je comprendrais plus tard qu'ils sont tous deux originaires de la même ville du Mali, et qu'ils sont des « promotionnaires », ayant effectué toutes leurs études secondaires dans la même classe et une partie de leurs études supérieures dans le même établissement de la capitale malienne.³⁰⁹

Les liens tissés entre « promotionnaires », tout comme ceux qui unissent les originaires d'une même région, participent en effet de ce devoir d'entraide, comme l'indique Olivier de Sardan. L'anthropologue ajoutant qu'ils prennent part dans un contexte plus général « d'assistance mutuelle » :

« Non seulement ces diverses formes de relations inter-personnelles sont particulièrement étendues et procurent à chacun un capital de relations sociales nettement plus fourni [en Afrique] que dans d'autres continents, mais encore elles comportent une obligation morale quasi-généralisée d'assistance mutuelle. On ne saurait refuser un service, une faveur, un « piston », une complaisance, à un parent, à un voisin, à un camarade de parti, à un ami. On ne saurait pas plus refuser tout cela à quelqu'un qui vous est envoyé « de la part » de l'un quelconque d'entre eux. Le cercle de ceux à qui on se sent obligé de rendre service est donc remarquablement large. Le système devient donc celui d'un « échange généralisé » de services, petits ou grands, qui ont en général la forme de « passe-droits », officiellement illicites » (*op. cit.*, p. 105).

³⁰⁸ Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique malien délivre des autorisations de recherche normalement indispensables à toute démarche scientifique réalisée sur le territoire malien. En réalité, peu de personnes pensent à demander cette autorisation qui coûte environ quinze euros. D'abord parce que les enquêtés sont rarement au courant de cette démarche administrative, et ensuite parce qu'elle ne garantit en rien l'accès à ces derniers. D'autres logiques, en partie exposées ici, et qui s'avèrent autrement plus efficaces, permettent en effet d'accéder au terrain et aux enquêtés. En définitive, cette autorisation en théorie indispensable se révèle en réalité peu utile. Suite à cette demande de la part du censeur, je n'ai donc pas été me procurer cette autorisation qui, si elle n'est pas coûteuse financièrement, peut s'avérer en revanche coûteuse en temps (à cause notamment de certaines « lenteurs » propres à l'administration malienne). Je devais en effet tenir compte de délais courts pour l'administration de mon questionnaire, qui devait impérativement intervenir avant le début des examens du baccalauréat.

³⁰⁹ Notes de terrain, 10 mai 2011.

De ces logiques découlent des situations par nature hétérogènes, et des rapports qui doivent être renégociés en permanence. Au lycée du *Progrès*, c'est le lien avec la famille de mon épouse qui a permis et facilité l'enquête. Le censeur de cet établissement m'a en effet accueilli chaleureusement, se souvenant de mon épouse comme d'une « élève sérieuse », et de sa mère : « *Oui, oui, je la connais bien, comment elle va ? Il faut la saluer de ma part !* ». Il m'a ensuite conduit chez le surveillant général, lui demandant de m'accompagner dans les salles de classe pour la distribution des questionnaires. Ce dernier me permettra d'enquêter rapidement et efficacement pendant les quelques jours que prendra l'administration du questionnaire dans ce lycée³¹⁰.

Au lycée *Kodonso*, c'est le lien avec un cousin au premier degré d'un ami qui a permis de m'introduire dans l'établissement. Cela m'a permis de m'introduire plus facilement auprès du chef d'établissement, qui m'a ensuite donné sans difficulté son autorisation d'enquêter.

Les établissements les plus difficiles à enquêter furent finalement les deux lycées publics maliens. D'abord parce que je n'avais aucun contact dans ces établissements, mais également à cause des multiples grèves organisées successivement par les élèves, puis par les enseignants. Ces difficultés m'ont parfois retardé et fait perdre des journées entières de travail alors que les examens du baccalauréat approchaient³¹¹.

Au lycée *Askia Mohamed*, je contournais l'avis du Proviseur, qui souhaitait que je délègue le travail d'administration du questionnaire au surveillant général, en traitant directement avec ce dernier et le convaincre que je devais être avec lui en classe lorsque les élèves rempliraient les questionnaires. Au lycée *Prosper Kamara*, le censeur se montrait inquiet à l'idée de devoir déranger les élèves de classe de terminale, et m'incitait à venir distribuer le questionnaire soit durant la pause du matin, soit en fin d'après-midi, à la sortie des cours. Voyant que la plupart des élèves mettaient plus de temps que je ne lui avais annoncé à remplir les questionnaires, il m'orientaient par la suite vers des salles de classes peu nombreuses, constituées d'élèves n'ayant pas cours mais qui souhaitaient rester dans leurs salles de classes pour réviser. Ceci explique en grande partie le faible nombre de questionnaires remplis dans cet établissement.

³¹⁰ Notes de terrain, 24 mai 2011.

³¹¹ Un exemple : le mercredi 17 mai 2011, je me présente à 8h30 devant le lycée Askia Mohamed. Un flot ininterrompu d'élèves sort de l'établissement. L'un d'entre eux, qui m'a reconnu suite à une visite précédente dans sa salle de classe m'indique qu'il s'agit d'une « grève générale dans les lycées publics de soixante douze heures ». Je dois revenir le lundi suivant pour pouvoir continuer mon enquête dans cet établissement.

Sur quelques éléments matériels d'organisation du protocole

La situation d'enquête qui implique un chercheur occidental - qui plus est à la peau blanche - et des lycéens africains, induit assez généralement, et de manière implicite, un rapport dissymétrique entre enquêteur et enquêté. C'est ce rapport inégal qui a essayé d'être réduit au maximum dans la manière que j'ai eu de me présenter aux élèves. En effet, si elle permet de collecter de manière exhaustive les réponses de tous les élèves présents dans les salles de classe, la méthode dite de la « passation assistée » ne garantit pas pour autant la qualité du contenu des questionnaires tels qu'ils sont remplis. Le fait que je puisse être moi-même présent devant les élèves a certes pu *a priori* minimiser les non-réponses de certains élèves, mais elle n'a bien évidemment pas généré une situation de complète confiance avec les élèves.

En fonction des lycées enquêtés, la situation variait considérablement, puisque les publics des différents établissements n'avaient en réalité que très peu de choses en commun. Si les élèves du lycée français remplissaient le questionnaire en totale autonomie et sans avoir recours à une aide, il en allait autrement dans les établissements publics maliens. Les élèves de ces établissements n'ont en l'occurrence pas le même niveau de français que leurs collègues du lycée français, tout comme leurs homologues des établissements privés maliens³¹². Dans les lycées publics, il me fallait donc écrire certains mots de vocabulaire au tableau afin de m'assurer que tous puissent répondre à l'ensemble des questions³¹³. Je me rendais également plus disponible pour ces élèves et n'hésitais pas à parcourir en permanence la salle de classe en vue d'aider certains d'entre eux. Je tenais en revanche un discours standardisé aux élèves des différents établissements (encadré 2). Je mettais notamment l'accent sur ma qualité d'étudiant en formation. J'omettais cependant de préciser l'objet spécifique de ma recherche (qui porte sur les migrations des Maliens vers les pays d'Amérique du Nord) et j'indiquais m'intéresser à leurs mobilités³¹⁴ pour études d'une manière plus générale.

³¹² À la différence de la plupart des élèves du lycée français, ceux inscrits dans les lycées du système d'enseignement malien ne pratiquent souvent la langue française que dans le cadre de leur salle de classe. Dès qu'ils sortent de classe, ils parlent entre eux la langue bambara, qui est la langue dominante au Mali et à Bamako. Avec leurs parents, ils parlent généralement la langue de leur ethnie ou région d'origine, mais très rarement le français. Ces jeunes ont en conséquence un faible niveau de français.

³¹³ Le mot « optimiste » et le verbe « solliciter » étaient définis au tableau dans les lycées publics.

³¹⁴ Le terme de « mobilités » était employé à l'oral de façon à tenter de ne stigmatiser aucune catégorie d'élèves. Car si les élèves du lycée français partent quasiment tous étudier à l'étranger, c'est la situation inverse pour les élèves du système d'enseignement public. Ces derniers auraient ainsi pu ne pas se sentir concernés par un questionnaire qui s'intéresse uniquement aux migrations internationales.

Encadré 4.1 : Discours de présentation aux élèves

« Bonjour à tous, je m'appelle Kevin, je suis étudiant français et je réalise une thèse, un doctorat en géographie. Je travaille sur le Mali, comme vous pouvez vous en douter, et plus particulièrement sur les mobilités, car vous savez que vous avez la particularité d'être un peuple qui voyage beaucoup.

[Cette dernière phrase a pour but de les valoriser en tant que Maliens et de banaliser la migration qui touche au Mali à peu près toutes les catégories sociales et donc *a priori* la plupart des familles de ces élèves]

Plus précisément, je travaille sur les mobilités des étudiants. C'est pourquoi je viens vous voir, vous, élèves de terminale. Car pour la plupart d'entre-vous, je l'espère, vous allez faire des études supérieures. Cela m'intéresse beaucoup de savoir où vous allez effectuer vos études [l'idée ici est de valoriser leurs compétences]. Que ce soit ici au Mali : dans quelle université vous allez vous inscrire, ou à l'étranger. Et surtout pourquoi vous avez fait le choix de tel ou tel pays. J'ai besoin de connaître l'avis de chacun d'entre-vous. C'est pourquoi je vais distribuer à chacun un questionnaire.

Lorsqu'on fait de la recherche, il y a deux méthodes. La première c'est le questionnaire, qui permet de toucher un grand nombre de personnes en même temps, comme ici toute votre classe, mais n'est pas forcément trop précis. Il y a alors une deuxième méthode qui est l'entretien. C'est une discussion entre vous et moi où vous m'expliquez plus précisément pourquoi vous avez fait tel ou tel choix. [Je prends alors un exemplaire du questionnaire en main]. C'est pourquoi à la fin du questionnaire vous avez une partie optionnelle - qui n'est pas obligatoire - où vous pouvez d'abord réagir par rapport au questionnaire : si ça vous a plu, si ça ne vous a pas plu, n'hésitez pas à être critique. Et à la toute fin vous avez la possibilité de mettre vos coordonnées, si vous en êtes d'accord. Je vous demande donc, s'il vous plaît, de mettre vos coordonnées : mettez votre prénom, éventuellement votre nom, et votre numéro de téléphone. Ça m'aidera beaucoup dans ma recherche et dans l'obtention de mon diplôme [je leur rappelle ici ma condition d'étudiant, similaire à la leur].

Je tiens à vous assurer, avant que vous commenciez à répondre, que toutes les infos que vous mettez sont confidentielles et anonymes, autrement dit, il n'y a que moi qui traite les réponses et elles ne seront communiquées à personne. Le but est uniquement scientifique, pour que j'obtienne mon diplôme.

Dernière chose : dans le questionnaire, il y a plusieurs tableaux, peut-être que vous n'avez pas toutes les réponses aux questions que je vous pose. Par exemple, je demande des informations sur vos grands-parents et peut-être que vous avez peu d'informations sur eux : ça n'est pas grave, je ne vous demande pas de tout savoir, je vous demande simplement de mettre ce que vous savez. Soyez le plus précis possible et répondez honnêtement aux questions, c'est tout ce que je vous demande et je vous remercie. J'espère également que vous allez prendre plaisir à répondre à ce questionnaire.

Pendant que vous remplissez, je reste avec vous et je suis à votre disposition. Surtout, si vous avez une question ou si vous ne comprenez pas quelque chose, n'hésitez surtout pas à lever la main ou à m'appeler. L'important pour moi est que vous compreniez bien toutes les questions. Si vous avez également des questions sur ma démarche, ma recherche, n'hésitez pas à m'envoyer un mail : mon adresse se trouve à la fin du questionnaire. »

Source : Notes de terrain, 13 juin 2011.

Cependant, il faut accepter et garder à l'esprit qu'il est impossible de maîtriser l'ensemble des conditions de la passation de l'enquête, comme l'indique François de Singly :

« La maîtrise totale du questionnement est un objectif inaccessible, les impondérables des interactions, la variation sociale des réactions du public empêchant un contrôle absolu de la situation d'enquête - et c'est d'une certaine manière heureux. Cela n'interdit pas la

poursuite de la réflexion pour améliorer l'objectivation des conduites et des représentations par le détour obligé, dans le cas du questionnaire, au langage » (2008, p. 85).

*Structuration et contenu du questionnaire*³⁵

Tout l'enjeu de l'exercice du questionnaire est d'arriver à ce que les enquêtés s'expriment de la manière la plus naturelle possible malgré la contrainte que représente le questionnaire en tant qu'instrument de mesure. De la même manière que la présentation orale aux élèves, l'accroche du questionnaire a pour objectif de rassurer les enquêtés sur le cadre dans lequel ils sont interrogés. L'encadré situé en haut du questionnaire, où sont présents les différents logos institutionnels ainsi que mes coordonnées professionnelles, était surtout destiné aux chefs d'établissements lors de la phase de négociation de l'enquête vue plus haut. Ces logos servent à situer le cadre de l'enquête par rapport à des institutions bénéficiant d'une forte légitimité (l'université et le CNRS) et de rendre à ce travail un aspect « sérieux » et professionnel. Comme nous l'avons vu, l'utilité de cette technique a été quelque peu minimisée par le fait que seuls deux chefs d'établissements ont pris le temps de regarder le questionnaire dans le détail³⁶. Les phrases d'accroche situées en dessous du cadre étaient, elles, destinées aux élèves. Dans le même esprit que la présentation orale, ces phrases ont pour but d'éviter de produire un sentiment de violence symbolique chez les élèves. C'est pourquoi l'accent est mis avant tout sur la valorisation de leurs compétences, en indiquant que leur opinion « m'intéresse beaucoup ». Le but est également de leur rappeler la confidentialité des informations qu'ils vont inscrire dans le questionnaire. Aussi, il leur est spécifié qu'il ne s'agit pas d'un exercice scolaire, de manière à ce qu'ils ne soient pas tentés d'indiquer de fausses réponses plutôt que des non-réponses dans le cas où ils n'auraient pas toutes les informations demandées dans l'enquête. Enfin, il leur est précisé qu'ils n'hésitent pas à me solliciter, et que je suis à leur disposition pour les aider.

³⁵ Le questionnaire est présenté dans son intégralité en annexe B (p. 396). Des extraits de ce dernier apparaissent cependant dans le corps du texte.

³⁶ Il s'agit de la proviseure du lycée français et du proviseur du lycée turquo-malien « Horizon ».

Figure 4.1 : Extrait de l'entête du questionnaire

Merci de prendre quelques minutes (15 min environ) pour répondre à ce questionnaire.

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'une thèse de géographie que je prépare à l'université de Caen. Dans mon étude sur les mobilités, **votre opinion m'intéresse beaucoup**. Ce questionnaire est **confidentiel et anonyme**. Ce n'est **pas un exercice scolaire**, autrement dit, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Mon travail est **indépendant**, ses résultats seront utilisés uniquement dans un **cadre scientifique**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à lever la main et me demander !

Le questionnaire se subdivise en quatre modules et deux grandes parties. Comme dans la plupart des questionnaires qui portent sur une pratique ou un ensemble de pratiques, les deux grandes parties correspondent à deux moments bien distincts. L'un est consacré à l'objet proprement dit (ici les mobilités passées, futures et souhaitées, rassemblées successivement dans les modules I, II et III) et l'autre doit permettre de mettre à jour les déterminants sociaux de ces pratiques (ici le module IV qui porte sur les propriétés sociodémographiques et socioéconomiques des élèves). À l'inverse des enquêtes de l'INSEE ou de l'INED, nous avons fait le choix de placer les questions sur les déterminants sociaux à la fin du questionnaire plutôt qu'au début. Nous avons ici suivi les conseils de François de Singly qui indique que « les individus ne comprennent pas pourquoi il leur faut d'abord décliner l'arbre généalogique de la famille (la profession du grand-père, de la grand-mère, de la mère, etc.) avant de décrire leurs activités sportives ou leurs préférences alimentaires. » (2008, p. 78). Il nous a en effet semblé plus approprié de commencer le questionnaire directement par l'objet de l'étude (les mobilités) afin d'être plus en phase avec mon discours introductif (encadré 4.1), mais aussi afin de mettre progressivement à l'aise les élèves avec des questions moins personnelles. Les trois premiers modules comprennent donc généralement des questions filtres (A1 et B1) suivies de tableaux à remplir sur leurs mobilités passées et futures.

Figure 4.2 : Extrait du questionnaire sur les questions de mobilités

I. VOS MOBILITÉS PASSÉES

A.1. Avez-vous déjà quitté le Mali ?

- Oui Non (passez directement à la question B.1)

II. VOS MOBILITÉS FUTURES

B.1. Comptez-vous suivre des études supérieures ?

- Oui Non (précisez pour quelles raisons) :

Si vous avez répondu non, passez directement à la question C.1.

Après une première question ouverte (B₃), les questions portent sur les conditions de financement de leurs éventuelles mobilités pour études (B₄ et B₅), puis testent l'hypothèse de l'influence des réseaux sociaux dans le choix des destinations (B₆, B₇ et B₈).

Figure 4.3 : Extrait du questionnaire sur les conditions d'études B.3. D'une manière générale, qu'est-ce que vos parents pensent de ces vœux ?

B.4.a. Est-ce que quelqu'un va vous aider à financer vos études ?

- Oui Non (passer directement à la question B.5.)

B.4.b. Si oui, précisez de qui il s'agit ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Mon père 2. Ma mère 3. Un oncle 4. Une tante
 5. Un de mes frères 6. Une de mes sœurs 7. Un(e) ami(e) de la famille 8. Autre (précisez) :

↳ Parmi eux, quelle personne va le plus contribuer à financer vos études ? (Ex : s'il s'agit de votre père : 1) :

B.5. Par quel(s) moyen(s) vos études vont-elles être financées ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Un prêt bancaire 2. L'aide financière de votre famille 3. Une bourse
 4. Mes propres économies 5. Un travail étudiant 6. Autre (précisez) :

↳ Quel sera le moyen principal de financement de vos études ? (Ex : s'il s'agit d'un prêt bancaire : 1) :

B.6.a. Connaissez-vous une (ou des) personne(s) dans la ville de l'université ou de l'établissement dans lequel vous souhaitez le plus suivre des études supérieures (vœu n°1) ?

- Oui Non (passer directement à la question C.1.)

B.6.b. Si oui, de qui s'agit-il ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Un membre de ma famille (précisez) : Un ancien voisin Un ami
 Une connaissance (précisez) : Autre (précisez) :

B.7. Allez-vous solliciter cette (ces) personne(s) ?

- Oui Non (passer directement à la question C.1.)

B.8. Si oui, pour quels types de demandes ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Des témoignages 2. Des conseils 3. Un travail
 4. Un hébergement 5. De l'argent 6. Autre (précisez) :

↳ Quelle demande principale allez-vous formuler ? (ex : s'il s'agit de surtout demander un travail : 3) :

Le troisième module reprend la question des mobilités pour études mais en la formulant de manière différente que la première fois (C1) : il est demandé aux élèves non plus où ils vont aller, mais où il souhaiteraient aller si aucune contrainte ne pesait sur eux (parentale, financière, etc.). Si pour les élèves du lycée français, les réponses à ces deux questions sont souvent les mêmes, il en va différemment des élèves des lycées publics « emprisonnés » dans des contraintes fortes (financières notamment).

Figure 4.4 : Extrait du questionnaire sur la question du pays d'études idéal

C.1. En l'absence de toute contrainte (financière, familiale, etc.), où souhaiteriez-vous étudier dans l'idéal?

Remplissez ce court tableau

Pays	Ville	Pour quelles raisons ?

A posteriori, les questions ouvertes des tableaux B2 et C1 relatives aux raisons pour lesquelles ils ont effectué ces choix se sont avérées relativement mal formulées³⁷. Elles ne satisfont en effet pas à une règle assez élémentaire de la construction du questionnaire qui suggère que l'on pose uniquement une question (aux enquêtés) par question (de recherche). Ainsi, dans le tableau B2 (figure 4.5), les élèves ont souvent spécifié les raisons pour lesquelles ils ont choisi d'étudier telle ou telle matière, alors que la réponse attendue étaient celle des raisons du choix du pays. De la même manière, dans le tableau C1, ils ont souvent indiqué pourquoi ils avaient choisi telle ou telle ville et non le pays. En conséquence, les réponses à ces questions ouvertes n'ont pas fait l'objet d'analyses. Les entretiens menés au cours du travail de thèse permettent cependant en grande partie de combler cette lacune puisque ressortent de ces derniers des éléments sur le choix du pays d'études, du moins pour les destinations nord-américaines et françaises. Ils seront exposés au début du chapitre 6.

Figure 4.5 : Extrait du questionnaire portant sur les études supérieures

B.2. Si vous comptez suivre des études supérieures, quels sont vos vœux d'orientation pour l'année prochaine ?

Remplissez ce court tableau par ordre de préférence

	Pays	Université ou établissement	Discipline	Pour quelles raisons ?
Vœu n°1				
Vœu n°2				
Vœu n°3				

³⁷ Et ce, malgré les nombreuses relectures effectuées par des collègues et un questionnaire remanié une dizaine de fois.

Malgré son libellé qui tente de banaliser les questions qu'elle contient, la partie IV intitulée « Pour finir, quelques questions plus générales » renferme des questions plus personnelles, et donc potentiellement plus sensibles. Cette partie occupe presque les trois-quarts du questionnaire et a pour objectif de saisir le plus justement possible le contexte social dans lequel évolue l'élève, et ce, à l'aide de variables qui servent à mesurer le niveau des différents capitaux : sociaux, culturels et économiques. Au delà des questions classiques (le sexe, l'âge, la date et le lieu de naissance, etc.), la situation familiale des élèves est adaptée au contexte local (régime marital monogame ou polygame, à la question D8) et étendue aux mobilités des frères et sœurs (question D10). Le tableau D11, relatif aux parents, s'intéresse également aux mobilités et demande le lieu de naissance et d'études de ces derniers. Avec le recul, il manque cependant une question sur le lieu de vie actuel des parents (le tableau sur les grands-parents comprend cette question). Il s'agissait ici d'obtenir des informations sur les éventuelles mobilités intergénérationnelles et de savoir si les familles aisées maliennes sont bamakoises depuis plusieurs générations ou sont au contraire arrivées récemment dans la capitale.

Dans le contexte malien, les questions de ce tableau sur la profession des parents s'avèrent relativement peu opératoires, dans la mesure où l'identification des professions pose – d'une manière générale – problème. En effet, il n'existe pas de nomenclature officielle susceptible de rendre compte des dynamiques propres au marché local de l'emploi, caractérisé notamment par la prééminence du secteur informel, de l'emploi non salarié, de la fréquence de la pluri-activité, etc. En conséquence, et bien que ces données aient fait l'objet d'un traitement, l'enquête ne retient les professions des parents ni comme un critère décisif d'échantillonnage, ni comme une valeur sûre des propriétés sociales des familles. Ce sont également les réserves qu'exprime la géographe Monique Bertrand dans son enquête réalisée à Bamako :

« L'identification des professions et des qualifications, le classement des occupations secondaires, ne cessent de poser problème dans un marché du travail régi par une forte instabilité de l'emploi, par sa précarisation dans le « secteur formel » (l'emploi salarié) – d'où les figures du salarié « compressé », du « contractuel » et du « jeune diplômé sans emploi » -, par sa précarité dans le « secteur informel », et enfin par l'irrégularité des revenus que perçoit une majorité des actifs. Les navettes entre les deux secteurs autant que les problèmes posés par leur délimitation, les pratiques de pluri-activité, la mise à contribution croissante des jeunes et des femmes, sont des faits suffisamment connus dans les villes en développement, pour que toute transposition mécanique de nomenclatures définies dans les économies de salariat généralisé soit suspectée de biais important » (2011, p. 64).

Nous avons tenté de minimiser ce biais en laissant la question de la profession des parents ouverte, et en précisant bien (à l'oral) aux élèves d'être « *le plus précis possible* ». De plus, une seconde question relative à la profession cherchait à affiner les

réponses de la première en distinguant deux grandes catégories : celle des fonctionnaires et celle du secteur privé. Avec le recul, l'emploi du terme « salarié » accolé au secteur privé dans le tableau aurait pu être évité puisque l'on sait que l'essentiel des économies urbaines africaines repose sur le secteur « informel » : seule une minorité d'employés du secteur privé est donc « salariée » (figure 4.6). Au final, on touche ici aux limites de l'enquête par questionnaires où le recours à l'entretien s'avère indispensable pour connaître précisément la (ou les) profession(s) des parents.

Figure 4.6 : Extrait du questionnaire portant sur la profession des parents

D.11. Pouvez-vous remplir ce rapide tableau sur vos parents ?		
	Père	Mère
Activité/profession (Ex : avocat, secrétaire retraitée, etc.)		
Sont-ils fonctionnaires (s'ils travaillent dans le secteur public comme les Ministères ou l'Administration malienne) ou salariés du secteur privé (s'ils travaillent pour une entreprise privée) ?		

Concernant l'identification des élèves, il leur est demandé à la question D4 leur appartenance ethnique. Le concept d'ethnie fait polémique, surtout lorsque l'on en fait une utilisation à la fois surdéterminante et rigide³¹⁸. Contre cette conception naturaliste, née de la colonisation, les anthropologues africanistes français ont entamé au cours des années 1980 un travail de déconstruction critique de cette notion, la décrivant au contraire comme un processus fluide et mouvant, à l'image des travaux pionniers de Jean-Loup Amselle (1985 ; 1990). Cependant, « on ne saurait prétendre qu'au Mali, l'ethnie ne fait aucun sens », comme le montre Anne Doquet (2013, p. 169) à propos de la société malienne contemporaine où les individus s'identifient *aussi* par leur appartenance ethnique. Nous avons ainsi fait le choix d'inclure ce critère dans le questionnaire, tout en gardant bien à l'esprit que « l'identité ethnique [doit] être pensée au sein d'une palette d'appartenances possible, qu'elle ne domine aucunement » (*ibid.*, p. 181).

La question D12, relative à la (aux) langue(s) que parlent les élèves avec leurs parents a pour objectif de mesurer le degré de pratique du français ou de l'anglais dans la sphère familiale. Le français est l'une des langues officielles du Mali, mais elle n'est cependant comprise et pratiquée que par une minorité de la population. En est-il de même pour les familles des jeunes enquêtés ? Certaines familles instituent-elles la pratique de la langue anglaise – qui n'est pas une langue officielle au Mali et qui est au demeurant

³¹⁸ C'est le cas notamment lorsque les médias occidentaux couvrent certains conflits africains en les qualifiant de « conflits ethniques ».

peu pratiquée - dans la sphère familiale afin de préparer leurs enfants à des études dans des pays anglophones ?

Enfin, la question du quartier de résidence à Bamako a été laissée ouverte afin que les élèves puissent restituer le plus précisément possible le secteur de la ville dans lequel ils habitent. Les quartiers de Bamako se divisent en effet en « secteurs ». Certains d'entre eux font figure de marqueurs sociaux importants, synonymes de « quartiers riches », où le nombre de villas au kilomètre carré est supérieur à la moyenne de l'agglomération. Ces secteurs correspondent généralement aux espaces urbains où le foncier a fait l'objet d'une viabilisation, voire d'une opération de promotion immobilière... Et où les prix du foncier et de l'immobilier sont parmi les plus élevés de la capitale. On pense ici particulièrement à la « cité du Niger », au secteur de *magnambougou* « *Faso Kanu* », *Baco Djicoroni* « *Golf* », etc³¹⁹. C'est aussi le cas des différentes zones de la ville estampillées « *Séma* » pour la *Société d'Équipement du Mali*, et surtout des zones « *ACI* » pour l'*Agence de Cessions Immobilières*. Impulsée par la Banque mondiale, l'*ACI* fonctionne selon une logique de marché qui sélectionne les citadins les plus solvables, par la mise en place de critères financiers drastiques lors de la mise en vente des terrains³²⁰. Elle gère aujourd'hui les plus grosses réserves foncières de la ville³²¹. La prise en compte de ces secteurs imposait donc de recourir ici à une question ouverte afin de restituer les lieux d'habitation des élèves au plus fin de la trame urbaine.

Les « 3 V » : la Villa, la Voiture et les Vergers

Le questionnaire s'oriente ensuite vers des questions relatives au capital économique des familles des élèves. Elles trouvent leur formulation à travers une expression locale de l'accumulation de capital et de biens de prestige : les « *V* », prisés des Maliens et mis en lumière par les travaux de Jean-Loup Amselle (1985b). La réussite économique et sociale des individus s'affiche en effet au Mali par l'acquisition foncière (les « *vergers* »), immobilière (la « *villa* »), et la possession de biens de prestige (ici, la « *voiture* »)³²². Qui possède les « *3V* » se trouve alors assigné à la catégorie des « *nantis* »³²³.

³¹⁹ Sur les dynamiques toponymiques à Bamako, voir Monique Bertrand (2001).

³²⁰ Sur la mise en place de l'*ACI* au Mali et à Bamako, voir Monique Bertrand (2003, p. 154).

³²¹ C'est l'Agence de Cessions Immobilières qui gère aujourd'hui le site de l'ancien aéroport de Bamako, déplacé en 1974 aux limites sud du District de Bamako. Ce site abrite maintenant le quartier de l'« *ACI 2000* ».

³²² Le désir suscité par ces biens matériels, au delà de cette formulation malienne, s'avère somme toute assez universel. À titre d'exemple, les Pinçon-Charlot (2012), dans leur ouvrage sur les gagnants du loto en France, rappellent que l'acquisition d'une belle maison et d'une belle voiture constituent les premiers achats effectués par quasiment tous ces « nouveaux millionnaires ».

³²³ Ces trois éléments matériels correspondent à une inflation du niveau de vie, puisque la sociologue Sylvie Bredeloup (2007, p. 197-201) dans son étude sur les diamantaires de la vallée du fleuve Sénégal ayant fait fortune aux seuils des indépendances africaines, décrit la réussite matérielle et sociale de ces migrants par les « *3 B* » : le grand boubou, la bicyclette et le bœuf.

Figure 4.7 : Publicité à Bamako pour gagner une villa ou des voitures (4X4)



On trouve ainsi à la page 5 du questionnaire des questions relatives à ces trois biens matériels. La question D14, qui demande aux élèves de décrire avec minutie leur habitation a été, si on s'en réfère aux commentaires laissés par certains enquêtés à la fin du questionnaire, l'une des moins bien perçue. Certains ont en effet estimé cette partie « indiscrete » et d'autres ne voyaient pas l'intérêt d'énumérer le nombre de climatiseurs qu'ils possèdent chez eux (figure 4.7). Ces derniers sont pourtant bien des marqueurs sociaux. Le prix de l'électricité au Mali est en effet le même qu'en France lorsqu'il est converti du franc CFA à l'euro³²⁴. Dès lors, avoir chez soi un ou plusieurs climatiseurs s'avère être un gage de solvabilité certain pour les familles.

Figure 4.8 : Extrait du questionnaire portant sur l'habitation des élèves

D.14. Pouvez-vous compléter cette partie qui concerne votre habitation ?

<p>a. Avez-vous un jardin ou une cour ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, pouvez-vous le ou la décrire ? (ex : cour commune, gazon, piscine, etc.) </p> <p>b. Possédez-vous une antenne parabolique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, depuis combien de temps ?</p> <p>c. Avez-vous accès à l'Internet chez vous ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, depuis combien de temps ?</p> <p>d. Avez-vous des animaux domestiques ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, combien ?</p>	<p>e. Pouvez-vous compléter ce rapide tableau sur les caractéristiques de votre habitation en indiquant un nombre en face de chaque ligne?</p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'étages</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de chambres</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de climatiseurs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'ordinateurs</td> <td></td> </tr> </table>	Nombre d'étages		Nombre de chambres		Nombre de climatiseurs		Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)		Nombre d'ordinateurs	
Nombre d'étages											
Nombre de chambres											
Nombre de climatiseurs											
Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)											
Nombre d'ordinateurs											

³²⁴ En 2012, le prix moyen du kilowatt-heure était de cent francs CFA, soit 0,15 centime d'euro : le prix du tarif « heure pleine » d'EDF. Source : *Énergie du Mali*, rapport annuel d'activité.

La question D18 s'intéresse ensuite à la possession ou non de « vergers », en demandant le nombre de parcelles de terrains possédés par les familles des élèves. Posséder des vergers autour de la ville est en effet l'un des attributs des bourgeoisies urbaines, comme l'a montré Issiaka Bagayoko (1982), en prenant pour exemple la région de Bamako. Ces terrains permettent à la fois d'accumuler du capital en produisant des fruits ou des légumes, voire en pratiquant l'élevage ; mais ils constituent aussi une sorte d'« assurance » et peuvent être revendus lorsque l'on a éventuellement besoin de liquidités.

Les questions D19 et D20 concernent l'équipement automobile, qui, dans un contexte de rareté des véhicules automobiles, est un signe majeur de distinction sociale (Daloz, 1990). L'hypothèse selon laquelle ces jeunes (surtout les garçons) n'auraient aucun mal à identifier le modèle précis de véhicule que leurs parents possèdent a conduit à formuler une question ouverte. Cette question souhaitait également pouvoir introduire une différence entre les modèles de voitures. Au Mali, deux principaux types de véhicules s'opposent : ceux d'occasion importés d'Europe, et les véhicules de plus haut standing, comme les quatre-quatre de grandes marques, apanage des plus riches (photo 1).

Le fait de faire ses courses dans les « supermarchés » (généralement gérés par des commerçants libanais) où l'on trouve de la nourriture importée à des prix élevés constitue également un marqueur social fort. C'est le sens de la question D21. Il en va de même pour la question D26, à propos des hôpitaux, où aller se faire soigner dans un établissement public n'a pas la même signification que fréquenter les cliniques privées, dans un pays où le système de santé public souffre d'un manque chronique de moyens. Les questions D22 à D25 s'intéressent quant à elles au capital culturel des élèves.

La dernière question (D28) a pour but d'indiquer la perception qu'ont les élèves de leur trajectoire sociale et de tester d'éventuels effets de « vieillissement social » tel que décrits par Pierre Bourdieu (1979). Cette notion renvoie à la réduction du champ des possibles chez les individus qui réalisent la place éventuellement dominée qui leur est attribuée par la société. Enfin, la place laissée aux remarques à la fin du questionnaire a pour but principal d'essayer de percevoir la place qu'attribuent les élèves à l'enquêteur.

Figure 4.9 : Extrait du questionnaire portant sur le rapport à l'avenir des élèves**D.28. Tout bien considéré, et par rapport à votre avenir, vous êtes...**

Très optimiste Plutôt optimiste Plutôt pas optimiste Pas optimiste du tout

D.29. Et pourquoi ?

.....

Avec le recul, quelques formulations de questions se sont avérées peu adaptées au contexte malien³²⁵. Dans le tableau concernant le niveau d'études des parents (D11), il aurait plutôt fallu se baser sur les intitulés des diplômes maliens et indiquer par exemple « DEF³²⁶ » au lieu de « certificat ». De la même manière, à la question D14, le terme d'« animaux domestiques » n'a pas été compris par les élèves des lycées publics qui ont souvent indiqué le nombre de bêtes qui compose le cheptel familial³²⁷, alors que la question s'intéressait au nombre d'animaux qui vivent avec eux dans l'enceinte de la maison. Après en avoir discuté avec des collègues maliens, il s'est avéré qu'il aurait été ici préférable d'indiquer le terme « animaux de compagnie », compréhensible par tous les élèves de la même façon.

Caractéristiques de l'échantillon final

L'administration des questionnaires s'est étalée sur un peu plus d'un mois, de la fin avril au début du mois de juin 2011. Elle a pris fin quelques jours avant les examens du baccalauréat. Au final, 940 questionnaires ont été administrés durant cette période³²⁸. Le temps de réponse au questionnaire par les élèves variait de trente minutes à une heure, selon les établissements. C'est logiquement dans les lycées publics, où les élèves sont en général moins à l'aise dans la pratique du français, que l'administration du questionnaire s'est avérée la plus longue.

³²⁵ Le questionnaire a été testé auprès de cinq élèves, tous scolarisés dans des établissements privés, avant d'être administré. Il aurait fallu le tester également auprès d'élève de lycées publics.

³²⁶ Diplôme d'Études Fondamentales.

³²⁷ Un élève a par exemple indiqué dans cette case posséder « 137 moutons » comme animaux domestiques.

³²⁸ Pourtant, plus de mille élèves ont répondu au questionnaire, mais nous avons dû enlever de l'échantillon tous ceux qui n'étaient pas de nationalité malienne. Ce qui a pu notamment faire baisser le nombre de questionnaires « valides » dans des établissements comme le lycée français *Liberté*.

Tableau 4.2 : Administration du questionnaire et échantillon final

	Période d'enquête (2011) ³²⁹	Nombre de classes enquêtées	Nombre de questionnaires
Lycées publics			
<i>Askia Mohamed</i>	Du 10 mai au 6 juin	9	271
<i>Prosper Kamara</i>	Du 16 mai au 7 juin	4	67
Lycées privés			
<i>Castors (Les)</i>	Du 10 au 24 mai	2	35
<i>Ecovie</i>	Du 28 avril au 13 mai	6	128
<i>Horizon</i>	Du 4 au 11 mai	1	18
<i>Kodonso</i>	Du 26 mai au 3 juin	8	182
<i>Liberté</i>	Du 28 avril au 19 mai	5	55
<i>Progrès (Le)</i>	Du 24 au 26 mai	9	184
Total	Du 28 avril au 7 juin	44	940

Le nombre de questionnaires récoltés paraît en revanche logiquement faible au regard des 95 013 candidats au baccalauréat en 2011 au Mali, dont 28 743 à Bamako³³⁰. Ce ne sont ici également que 8 lycées sur les 132 que compte la capitale malienne qui ont été enquêtés³³¹. Mais le but de cette démarche n'était ni d'obtenir une (illusoire) exhaustivité, ni même une représentativité de la population, au sens statistique du terme, mais bien d'enquêter dans la plupart des lycées « côtés » de la capitale, en faisant l'hypothèse que les lycéens rencontrés dans ces établissements sont ceux que l'on retrouvera ensuite étudier dans les pays occidentaux d'une manière générale, et dans les pays d'Amérique du Nord en particulier.

Il convient également de garder à l'esprit qu'il est impossible d'affirmer que les élèves des lycées publics enquêtés représentent les catégories sociales opposées à celles que l'on trouve dans les établissements privés. Le taux de scolarité secondaire au Mali est en effet très bas (51% en 2012, selon les estimations de la Banque mondiale), ce qui signifie d'une certaine manière que ces élèves ont déjà la « chance » de faire partie des Maliens scolarisés jusqu'au niveau secondaire. Tous les autres se trouvent par définition totalement exclus de l'enquête, alors qu'ils sont probablement ceux connaissant les situations sociales les plus difficiles.

³²⁹ La période d'enquête commence au moment de la prise de contact avec le chef d'établissement et se termine par la dernière classe de terminale enquêtée dans l'établissement.

³³⁰ Source : Ministère de l'Éducation, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales. Centre national des examens et concours de l'éducation, 2011.

³³¹ Source : idem.

Figure 4.10 : Lycéens lors de l'administration du questionnaire dans six établissements

Dans les lycées privés...



Photo 1 - Kodonso, mai 2011



Photo 2 - Ecovie, avril 2011

Dans les lycées privés «internationaux»...



Photo 3 - Horizon, mai 2011



Photo 4 - Liberté, avril 2011

Dans les lycées publics...



Photo 5 - Askia Mohamed, juin 2011

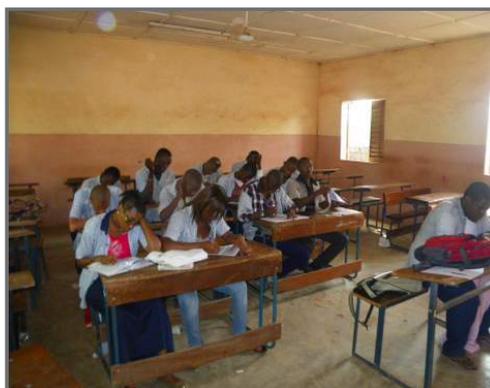
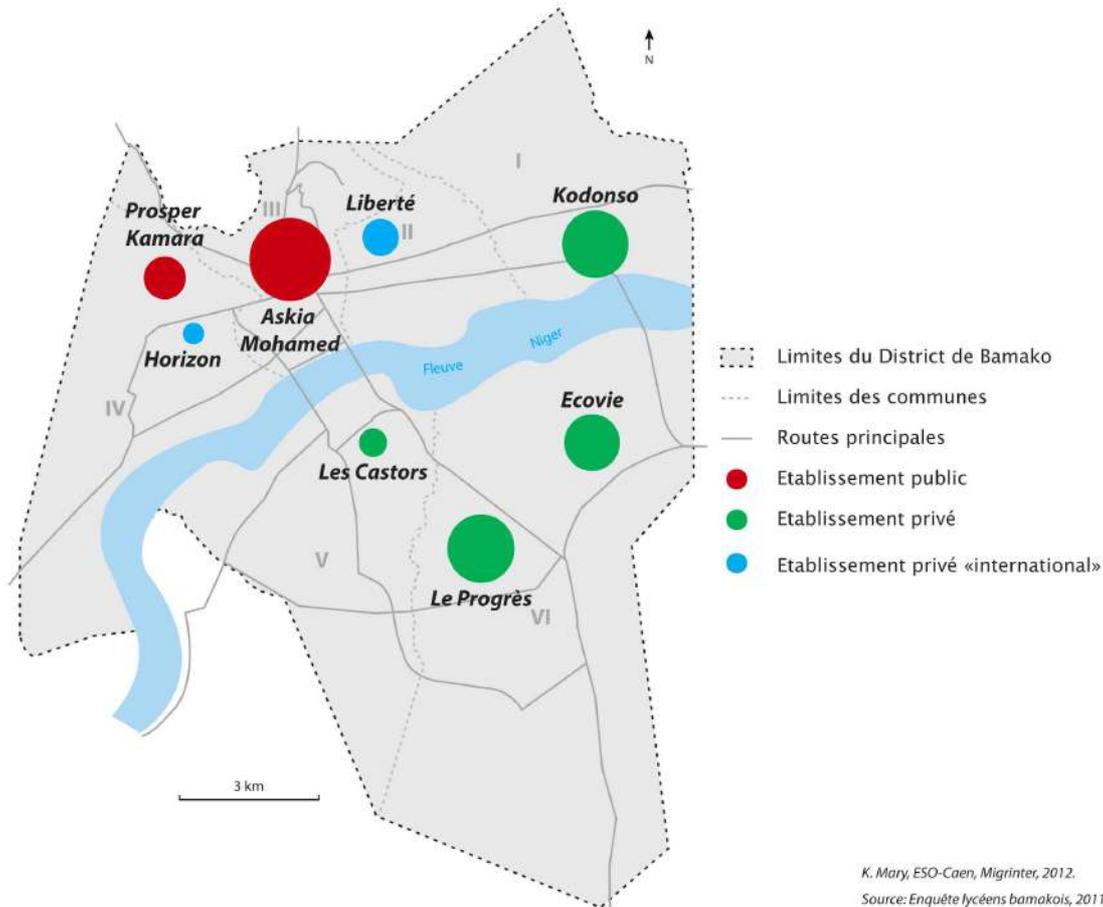


Photo 6 - Prosper Kamara, juin 2011

Source: Kévin Mary, avril - juin 2011.

Carte 4.2 : Poids de chaque lycée bamakois dans l'échantillon final



L'échantillon ainsi constitué se répartit inégalement entre les établissements. Deux raisons principales sont imputables à cette situation, somme toute inévitable. D'abord parce que le poids démographique de chaque établissement est différent. Les lycées publics enquêtés comptent un nombre plus important d'élèves et certains lycées privés sont de création récente (comme *Les Castors* ou *Horizon*) et ne recensent encore qu'un nombre très limité d'élèves de terminale. Ensuite car les conditions d'accès ont été différentes dans chaque établissement. Ainsi, au lycée public *Prosper Kamara*, le responsable des études s'est montré moins coopératif, ce qui explique le faible nombre de questionnaires administrés dans cet établissement, à l'inverse des lycées privés *Kodonso* et *Le Progrès* qui comptent un nombre important d'élèves et où toutes les classes de terminale ont pu être enquêtées.

Au total, l'échantillon se compose de 61 % d'hommes et de 39 % de femmes. Les écarts d'âge apparaissent logiquement faibles dans la mesure où l'enquête n'a concerné que des élèves de classe de terminale, et 95 % des enquêtés ont entre 17 et 21 ans.

Encadré 4.2 : Mode de saisie et de nettoyage des données³³²

La saisie des questionnaires s'est faite par un masque de saisie développé à l'aide du logiciel *Open Office* et du gestionnaire de base de données appelé « *Base* », qui est l'équivalent de *Microsoft Access*, mais qui présente à la fois l'avantage d'être gratuit et de fonctionner sous le système *mac* (ce qui n'est pas le cas d'*Acces*). Au total, la saisie sur informatique des 940 questionnaires administrés a demandé un peu plus de deux mois de travail à temps plein.

L'étape de nettoyage de la base de données constituée a ensuite été exécutée avec le logiciel *Statistical Analysis System (SAS)*. Ce logiciel a permis non seulement de nettoyer la base de données, mais aussi d'effectuer les analyses statistiques qui figurent dans ce chapitre³³³.

Des modes de vies et des pratiques discriminantes

L'analyse des données issues de l'enquête par questionnaire fait ressortir - d'une manière générale - des clivages entre lycéens inscrits dans des établissements publics et ceux inscrits dans les lycées privés enquêtés. Des nuances existent cependant entre les différents établissements de chacune de ces catégories, et elles tenteront d'être explicitées le cas échéant, mais elles n'apparaissent souvent pas fortes au point de remettre en cause ce qui semble constituer une tendance lourde. Bien évidemment, toutes les questions présentes dans le questionnaire ne feront pas l'objet d'un développement dans ce chapitre. Si elles ont bien toutes été analysées, nous en avons écartées certaines pour ne garder ici que les plus pertinentes. D'abord parce que certaines questions se sont avérées mal posées et donc difficiles à exploiter, comme nous l'avons explicité plus haut, mais également parce que toutes ne se sont pas révélées pertinentes pour l'analyse. Cette partie ne retient donc que les variables les plus structurantes. Ainsi, l'ensemble des relations établies dans ce chapitre sont toutes statistiquement « très significatives », au regard du test du khi-2. Ce test indique en effet si les variables entretiennent une relation entre elles, en rejetant de manière statistique l'éventualité que ces relations soient le fait du hasard. Le seuil de confiance fixé ici est celui d'une probabilité inférieure à 1% ($<0,1\%$), ce qui correspond au seuil le plus exigeant que se fixent généralement les travaux sociologiques, comme le rappelle le sociologue et statisticien Olivier Martin (2009, p. 79).

L'enquête, qui s'est déroulée dans la plupart des lycées « côtés » de la capitale malienne³³⁴, a permis de mettre à jour certains des déterminants sociaux propres aux

³³² Pour de plus amples renseignements sur cette étape, voir le rapport que nous avons produit dans le cadre d'une formation en SIG (Mary, 2012, p. 29-32).

³³³ Nous remercions Cyril Coinaud, ingénieur de recherche au Pôle Universitaire de Données de Caen (PUDC), qui a supervisé une grande partie de l'exécution des tâches sur le logiciel SAS.

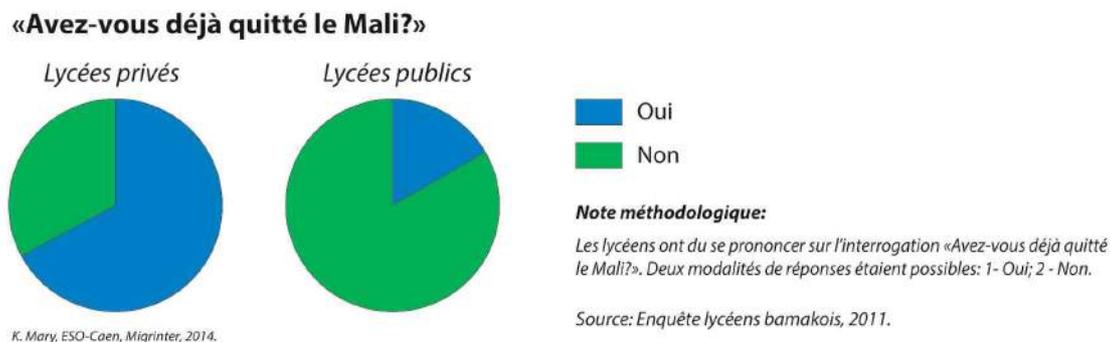
jeunes issus des catégories sociales privilégiées qui fréquentent ces établissements. Confrontés aux réponses des jeunes scolarisés dans les lycées publics, cette enquête offre des possibilités inédites permettant de cerner les mondes sociaux auxquels ces jeunes privilégiés appartiennent.

Les « mobiles » contre les « assignés à résidence » ?

Le continent africain regroupe les populations ayant le plus fort taux de mobilité au monde. Les spécialistes s'accordent d'ailleurs à dire que ces mouvements migratoires s'accroissent et concernent en particulier les populations les plus jeunes, comme l'indique le géographe Jérôme Lombard (2012, p. 231). Évidemment, tous les jeunes africains ne sont pas mobiles, loin de là. Ces mobilités se révèlent en effet socialement sélectives. Sur ce point, Patrick Gonin et Nathalie Kotlok (2012) s'acquittent d'un constat relativement simple concernant le contexte malien : ce ne sont pas les plus pauvres qui partent. Les deux géographes rappelant ainsi que « partir pour l'étranger ne peut se faire sans la détention d'un capital financier minimal qui résulte bien souvent d'un capital social », et que ces ressources nécessaires sont notamment transmises à travers l'appartenance à certaines classes sociales (*Ibid.*). Ces propos rejoignent ceux du politiste Jean-François Bayart, pour lequel « l'Afrique est le continent de la mobilité et, comme jadis, l'inégalité, pour une part importante, procède de celle-ci » (2006, p. 137).

Ces lignes de l'inégalité, si l'on en croit Bayart, sont apparues dans les réponses des enquêtés, alors qu'il leur était demandé s'ils avaient déjà voyagé à l'étranger (figure 4.11).

Figure 4.11 : Les lycéens et la mobilité internationale



³³⁴ Bien qu'il soit difficile de le quantifier avec précision, il est néanmoins possible de l'affirmer sans risque de se tromper. Les raisons de ce constat figurent en début de chapitre.

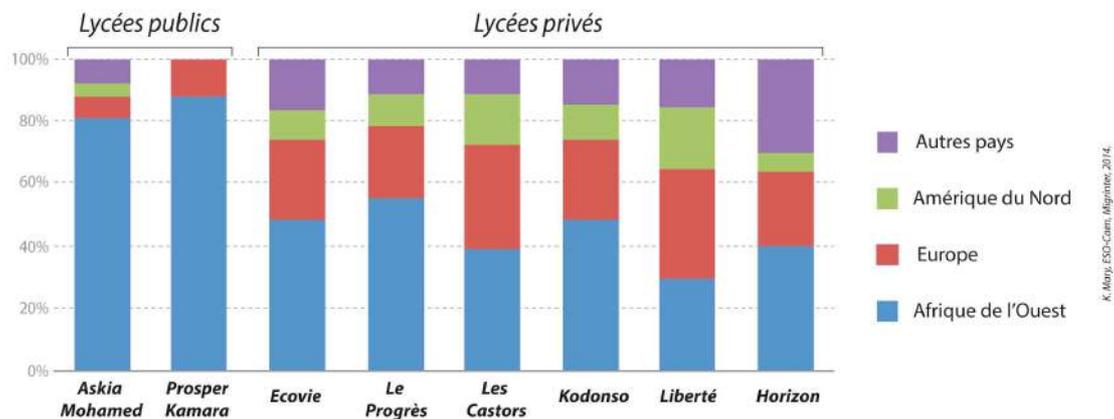
Un rapport quasiment inverse s'établit entre élèves des lycées publics et élèves de l'enseignement privé. Près des trois quart (73 %) des élèves inscrits dans les établissements publics enquêtés ont déclaré ne jamais avoir quitté le Mali, alors que 80 % des élèves scolarisés dans le privé ont indiqué avoir déjà voyagé dans un pays étranger. Des contrastes apparaissent également entre les établissements, et particulièrement entre le lycée français *Liberté* où la quasi totalité des élèves (96 %) a déclaré être déjà partie à l'étranger, et le lycée public *Askia Mohamed* où c'est le cas pour seulement un quart des élèves (24 %). Si au lycée français la mobilité internationale semble être une norme sociale, les élèves du lycée *Askia Mohamed* ayant déjà voyagé hors du Mali sont une minorité.

Un regard plus fin porté sur ces données souligne également des différences en termes de destinations de voyage pour les élèves des différents établissements (figure 4.12). Les réponses des enquêtés ont ainsi fait émerger trois grands pôles : l'Afrique de l'Ouest, l'Europe et l'Amérique du Nord (catégorie qui comprend uniquement le Canada et les États-Unis). La visite des pays voisins d'Afrique de l'Ouest apparaît ici comme transcendant les différents établissements, indépendamment de leur statut. Le test du khi-2 n'est, pour cette destination, pas « significatif ». À cette situation l'on peut d'abord imputer, sans risque de se tromper, la faible distance et donc le faible coût des déplacements, qui permettrait notamment aux élèves les moins dotés en ressources financières, de s'y rendre. Les pays voisins du Mali sont également les destinations historiques de l'émigration malienne, et celles concentrant la majeure partie des migrants internationaux maliens. La Côte d'Ivoire particulièrement, qui ressort comme étant la destination privilégiée des élèves du lycée *Askia Mohammed*, tout comme ceux du lycée *Prosper Kamara*, est le premier pôle de l'émigration malienne, qui s'est historiquement développé autour des migrations de travailleurs temporaires en direction des plantations de cacao. Cette migration, qui dès les années 1950, « suit les récoltes » comme l'indique l'historien Daouda Gary-Tounkara (2009), s'est construite autour de la figure sociale du *baragnini* (de *bara*, « travail », et *gnini*, « chercher », en bambara), ce travailleur non qualifié. Les élèves inscrits dans les établissements privés ont, quant à eux, plus souvent indiqué s'être déplacé au Sénégal. Les réponses au questionnaire ne fournissent en revanche pas d'informations sur les lieux de destination dans ces différents pays.

Si les pays d'Afrique de l'Ouest se démarquent largement comme étant la destination principale des séjours à l'étranger dans les deux lycées publics enquêtés (dans 80% des cas à *Askia Mohamed*, et à 85 % à *Prosper Kamara*), la situation est plus diversifiée dans les lycées privés où l'Europe s'impose comme une destination aussi visitée que les pays de la sous région ouest africaine. De manière assez logique, c'est la France qui revient le plus souvent dans les réponses des lycéens de ces établissements. Les liens

unissant le Mali et son ancienne colonie ont été soulignés dans le chapitre précédent. L'importance de la communauté malienne dans ce pays, qui constitue le premier pays d'émigration des Maliens en dehors du continent africain, a permis de tisser une importante toile de liens familiaux. Ainsi, nombreux ont été les élèves à avoir indiqué « rendre visite à la famille » comme le motif de leur séjour – souvent estival – en France. C'est finalement l'Amérique du Nord qui semble être la destination la plus discriminante. Aucun lycéen de *Prosper Kamara* n'a indiqué avoir visité les pays de cette région, et ils ne sont qu'un peu moins de 5 % à *Askia Mohamed*. La distance géographique qui sépare le Mali de ces pays y est peut-être pour quelque chose, de même que la faible présence de Maliens aux États-Unis et au Canada, qui permet donc *a priori* moins d'aller rendre visite à des membres de sa famille.

Figure 4.12 : Part des pays visités par les élèves dans chaque établissement



Note méthodologique:

Les lycéens ont répondu à cette question en remplissant un tableau leur demandant dans quels pays ils étaient déjà allés. Les réponses ont ensuite été recodées et regroupées par grandes régions selon le découpage suivant: 1 - Afrique de l'Ouest; 2 - Europe; 3 - Amérique du Nord; 4 - Autres pays.

Source: Enquête lycéens bamakois, 2011.

Enfin, si la catégorie « autres pays » concentre par définition une grande variété de destinations, quelques régularités sont cependant observables. Il s'agit d'abord de la quasi absence de destinations « autres » chez les élèves inscrits dans le système public malien : aucun à Prosper Kamara et seulement cinq à Askia Mohamed. Ces cinq personnes ayant toutes inscrites des destinations africaines dans le questionnaire, comme le Cameroun, ou encore le Gabon. Les réponses des élèves des lycées privés font en revanche apparaître une mosaïque de destinations comme les pays du Maghreb, l'Afrique du Sud, ou encore – mais plus rarement – Dubaï. Si la catégorie des « autres pays » est fortement représentée au lycée *Horizon*, cela tient moins à la nature potentiellement plus « aventureuse » des familles de ces élèves, qu'au statut de cet établissement. En effet, si l'on retrouve parmi les réponses des élèves de cet établissement la destination « Turquie » dans plus de 80 % des cas, c'est en raison de voyages scolaires organisés tous les ans par le lycée *Horizon*, administré par un

personnel de nationalité turque. Des voyages scolaires sont également organisés par le lycée français, même s'ils sont moins réguliers. Cette place accordée aux voyages dans ces deux établissements n'est peut-être pas étrangère à la place centrale qu'ils occupent dans le fonctionnement des écoles internationales décrites par Anne-Catherine Wagner (1998, p. 61) dans le contexte français. La sociologue explique ainsi que ces voyages ont une place centrale dans les pratiques éducatives de ces établissements, soucieux de transmettre aux élèves des ressources internationales censées participer à l'inculcation de modes de vie cosmopolites.

Une autre différence majeure ressort du croisement de la variable des séjours à l'étranger avec celle des différents établissements enquêtés : celle de la fréquence des séjours à l'étranger. Là encore, de forts contrastes émergent des réponses des enquêtés en fonction de leur établissement d'inscription. D'une manière générale, les élèves des lycées publics ont indiqué avoir séjourné entre une et trois fois au maximum dans des pays étrangers, tandis que leurs homologues des lycées privés ont séjourné en général plusieurs fois dans un même pays étranger, ce qui semble souligner un certain *habitus* aux mobilités internationales. Plusieurs élèves du lycée français ont même paru avoir du mal à dénombrer le nombre de leurs séjours à l'étranger. Ainsi, une élève indique simplement être allé « *beaucoup* » de fois au Canada (femme, 23 ans, terminale scientifique), une autre se souvient uniquement de « *nombreux* » séjours en France et au Sénégal (femme, 18 ans, terminale scientifique), tandis que cette élève n'arrive pas à dénombrer ses séjours en France, parce que « *trop nombreux* » (femme, 17 ans, terminale littéraire).

La fabrique des dispositions à la mobilité

Comment se déploie la mobilité internationale des élèves des lycées privés enquêtés ? Au regard de la fréquence des déplacements à l'étranger de certains d'entre eux – en particulier les élèves du lycée français – les séjours à l'étranger semblent constituer quelque chose d'assez banal, voire faisant partie de leur quotidien. Pourtant, certains États Nations – souvent ceux du Nord – ont mis en place depuis plus d'une dizaine d'années des politiques migratoires restrictives, à l'image de l'Europe « forteresse » (Pian, 2009) ou de l'Amérique « post 11 septembre » (Andreas et Biersteker, 2003), et qui ciblent en particulier les ressortissants des pays du Sud. Il s'agit pourtant des lieux qui reviennent fréquemment dans les réponses aux questionnaires de ces lycéens maliens. Un indice semble se dessiner dans la réponse des élèves relative à leur nationalité, qui pourrait expliquer – au moins en partie – la fréquence de ces séjours à l'étranger (tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Nationalité(s) des élèves dans chaque établissement

	Lycées publics		Lycées privés						Ensemble	N
	<i>Askia Mohamed</i>	<i>Prosper Kamara</i>	<i>Castors (Les)</i>	<i>Ecovie</i>	<i>Horizon</i>	<i>Kodonso</i>	<i>Liberté</i>	<i>Progrès (Le)</i>		
Maliennne	100%	94%	85%	89%*	100%	82%	41%	89%	89%	811
Plusieurs nationalités	0%	6%	15%	11%	0%	18%	59%	11%	11%	105
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	916

* Lecture : 89% des élèves de terminale du lycée *Ecovie* ont indiqué avoir uniquement la nationalité maliennne.

Source : Enquête lycéens bamakois, 2011.

L'analyse du tableau 5 montre d'abord que si une large majorité des élèves de l'échantillon (89 %) ont indiqué n'avoir qu'une seule nationalité - maliennne en l'occurrence -, la répartition de ceux en ayant plusieurs apparaît en revanche fort dissymétrique en fonction des établissements d'enquête. Quasiment aucun des élèves scolarisés dans les deux lycées publics n'a indiqué avoir plusieurs nationalités : seuls quatre élèves l'ont fait... sur les 329 ayant répondu. Aucun des 263 élèves du lycée *Askia Mohamed* ne possède plusieurs nationalités, si l'on en croit leurs réponses. C'est la situation inverse au lycée français où une majorité d'élèves (59 %) a déclaré posséder plusieurs nationalités, ce qui constitue une proportion assez impressionnante. Dans les autres lycées privés, la situation semble toutefois différente et le lycée français apparaît comme un cas à part. Les élèves scolarisés dans le privé sont cependant entre 11 et 18 % à avoir spécifiés disposer de plusieurs nationalités, exception faite du lycée *Horizon*.

Un regard porté sur les pays de nationalité mentionnés permet également de dégager quelques tendances. Ainsi, les quatre élèves inscrits dans des lycées publics ont tous fait mention de doubles nationalités relatives à des pays africains, et qui plus est de pays voisins du Mali : la Guinée est revenue une fois et la Côte-d'Ivoire, trois. Au lycée français, c'est la double nationalité maliennne et française qui domine largement (dans 75 % des cas), tandis que deux élèves possèdent un passeport canadien, et deux autres un passeport américain. Le reste est constitué de personnes à la double nationalité du Mali et d'un autre pays d'Afrique de l'Ouest (quatre cas). Le reste des établissements privés enquêtés se partagent de manière assez équitable entre les nationalités françaises (qui restent cependant les plus nombreuses), américaines, canadiennes, ouest africaines, ou encore russes.

Le Mali autorise en effet la double nationalité, tout comme à peu près la moitié des États africains (Manby, 2009, p. 66). Cette double nationalité (ou double citoyenneté) pourrait être un moyen de se jouer des restrictions mises en place par les pays du Nord, du moins pour la partie des élèves déclarant posséder une nationalité d'un pays occidental. La géographe Aurélie Varrel s'est notamment intéressée à des pratiques équivalentes en travaillant sur les Indiens très qualifiés formés aux États-Unis, dans le cadre de son travail de thèse. Elle indique que pour ces personnes, posséder la

nationalité américaine (l'Inde ne reconnaît pas la double nationalité), permet de « pouvoir s'assurer de rester dans la mobilité » (2008, p. 402). Cela leur octroie en effet la possibilité de « voyager à l'étranger beaucoup plus facilement qu'avec un passeport indien » (*Ibid.*, p. 378). La géographe met par ailleurs en exergue une pratique qui permet l'obtention de la nationalité américaine : celle de mettre au monde un enfant aux États-Unis, spécifiant qu'un « enfant né sur le territoire américain est automatiquement américain en vertu du droit du sol très large appliqué dans ce pays » (*Ibid.*, p. 379). Elle précise qu'il s'agit d'une pratique très connue dans le milieu des Indiens très qualifiés de retour en Inde (*Ibid.*).

Si l'on s'en réfère aux réponses des élèves maliens enquêtés dans le cadre de notre enquête, et portant sur leur lieu de naissance, cette pratique mise en lumière par Varrel pourrait être une hypothèse à ne pas sous estimer. En effet, les réponses des enquêtés à la question de leur lieu de naissance semblent fortement corrélées avec celles relatives à leur (double) nationalité. Parmi les élèves du lycée français ayant indiqué posséder la double nationalité malienne et française, plus de 60% sont nés en France, tandis que tous les élèves de l'échantillon ayant mentionné avoir la double nationalité malienne et américaine sont nés aux États-Unis. On observe la même chose s'agissant des élèves de double nationalité malienne et canadienne de l'échantillon.

Le français, langue des élites ?

Les chercheurs travaillant sur les classes supérieures dans différents contextes géographiques s'accordent à dire que la connaissance des langues est socialement distinctive (Wagner, 2007). Plusieurs langues sont pratiquées au Mali³³⁵, mais elles n'ont pas toutes le même statut, comme l'indique la sociolinguiste Marie-Gaëlle Tholé, qui distingue trois pôles :

« D'un côté du pôle se trouve le français, qui jouit du statut particulier de langue officielle. Elle tient une place importante dans l'univers linguistique des Maliens car « elle demeure la langue de l'écriture, des lois, du pouvoir, des dirigeants et de l'ascension sociale » (T. Tréfauld et D. Douyon, 2007, p. 32). Le français est également langue de communication internationale et langue de l'enseignement car, malgré l'introduction des langues nationales à l'école, le français reste présent dans tous le cursus et demeure la condition nécessaire à la réussite scolaire. [Mais] l'exposition langagière au français est très peu importante³³⁶ et il est surtout présent dans les grandes villes. [...] À l'opposé du pôle français se trouve le bambara [qui] est compris et parlé par 60% de la population du Mali, comme langue première ou seconde. Il peut être considéré comme la seconde langue du

³³⁵ Pour de plus amples renseignements sur les dynamiques linguistiques au Mali, le lecteur peut se reporter aux travaux de Cécile Canut (1995).

³³⁶ Les différentes estimations sur la pratique du français indiquent que le Mali compte entre 4 et 14% de locuteurs en français (voir Thalé, p. 41).

pouvoir car, lorsque les hommes politiques ne s'expriment pas en français, ils utilisent le bambara. [...] Le bambara est une langue véhiculaire qui a investi, beaucoup plus que d'autres langues, le domaine de l'écrit (presse, médias, vie publique, éducation, arts). [...] Le statut des langues nationales n'est donc pas identique au Mali et plutôt que de parler de diglossie langue nationale/français, on peut avancer l'hypothèse de « diglossies enchâssées », c'est-à-dire d'une tripartition linguistique français/bambara/autres langues nationales, dans laquelle le bambara joue le rôle de charnière » (2013, p. 41-42).

Cette idée de la langue française comme langue de « l'ascension sociale » n'est pas exclusive à cette citation, mais revient notamment dans la littérature malienne, à l'image du roman « *Toiles d'araignées* » d'Ibrahima Ly, où les prisonniers incarcérés dans un établissement de l'extrême nord du pays³³⁷, tentent de parler le français dans la perspective de leur sortie prochaine. L'auteur explique ainsi que « les plus dégourdis parvenaient à bien prononcer ou, à défaut, à maîtriser l'accent de cette langue si utile dans la promotion sociale » (1997, p. 359).

Si le bambara est effectivement la « seconde langue du pouvoir » (*Ibid.*), sa seule maîtrise ne suffit pas pour accéder aux instances du pouvoir administratif, où la maîtrise du français est obligatoire. De plus, le français reste nécessaire à la réussite scolaire, comme le rappelle Marie-Gaëlle Tholé. Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ce sont historiquement les « scolarisés » qui ont été « à l'origine de la politique », dans les années 1940. La politique malienne s'avère donc intimement liée à la pratique du français. L'enquête par questionnaires souhaitait ainsi tester l'hypothèse d'un fort investissement dans la langue française parmi les familles de la bourgeoisie bamakoise.

En effet, les sociologues travaillant sur les classes supérieures dans les pays du Nord indiquent bien que l'une des forces des catégories dominantes réside dans l'inculcation de compétences sur un mode non scolaire, par le truchement d'habitudes de vie (pratique de langues étrangères des enfants avec par exemple des filles au pair) qui aboutissent à créer des dispositions cosmopolites, des « goûts » pour les langues. L'apprentissage des langues dans ces familles se déroulant plutôt de la manière suivante :

« Ce sont les conditions sociales d'acquisition des compétences linguistiques qui font en grande partie leur valeur. Connaître une langue, c'est comprendre les sous entendus, savoir jouer avec les différents niveaux de langage et produire des formes linguistiques appropriées à l'interlocuteur et à la situation. La seule situation scolaire se prête mal à ces apprentissages. L'aisance linguistique est une compétence d'interaction qui s'acquiert par une exposition diversifiée et prolongée avec les langues et leurs locuteurs. Ceux qui apprennent les langues comme les langues maternelles dans un environnement bilingue, sont ainsi privilégiés. Les héritiers de la culture internationale se distinguent des autodidactes ou de ceux qui n'ont qu'une connaissance scolaire des langues. Des

³³⁷ Qui est en fait une métaphore du bagne de Taoudenni, où l'auteur sera incarcéré durant quatre ans.

socialisations internationales produisent un ensemble de dispositions qui portent à considérer les relations avec les étrangers comme s'inscrivant dans la continuité de l'identité sociale. Ces savoir-faire se renforcent les uns les autres : on se constitue d'autant plus aisément un réseau international qu'on parle les langues et, en retour, la fréquence des interactions avec les locuteurs étrangers est essentielle pour entretenir et développer ses compétences linguistiques » (Wagner, 2007, p. 45).

Aussi, l'interrogation portant sur les langues parlées dans le questionnaire s'intéressait à la langue que parlaient le plus les élèves dans la sphère familiale³³⁸. Mais les analyses développées par la sociologie critique française sur les classes supérieures se sont avérées peu en phase avec les réalités maliennes. L'analyse du tableau 4.6 montre en effet que si le français apparaît bien comme la seconde langue pratiquée par l'ensemble de l'échantillon, elle ne l'est que dans un peu plus de 7% des cas. C'est bien ici le bambara qui semble confirmer son statut de langue (largement) dominante, puisqu'elle est la langue la plus parlée dans la sphère familiale pour plus de 80% des élèves enquêtés.

Tableau 4.6 : Langues parlées par les élèves dans la sphère familiale

	Anglais	Français	Bambara	Dogon	Peul	Songhaï	Soninké	Autres langues	Total	N
Lycées publics										
<i>Askia Mohamed</i>	0%	3%	79%	5%	1%	2%	2%	8%	100%	251
<i>Prosper Kamara</i>	0%	6%	86%	0%	0%	2%	2%	5%	100%	66
Lycées privés										
<i>Castors (Les)</i>	0%	6%	94%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	35
<i>Ecovie</i>	0%	9%	83%	0%	3%	2%	1%	2%	100%	119
<i>Horizon</i>	0%	6%	83%	0%	0%	6%	6%	0%	100%	18
<i>Kodonso</i>	1%	7%	86%*	0%	1%	1%	2%	1%	100%	167
<i>Liberté</i>	0%	13%	87%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	47
<i>Progrès (Le)</i>	0%	10%	85%	0%	1%	1%	1%	1%	100%	162
<i>Ensemble</i>	0%	7%	84%	2%	1%	1%	2%	3%	100%	865

* Lecture : 86% des élèves de terminale du lycée Kodonso ont déclaré que le bambara était la langue qu'ils parlaient le plus avec leurs parents.
Source : Enquête lycéens bamakois, 2011.

On retrouve ici le « triptyque » linguistique français/bambara/autres langues nationales évoqué par les sociolinguistes. Les deux « pôles » français et bambara concentrant à eux seuls 91 % des réponses des enquêtés. Les autres langues nationales apparaissent très peu parlées par les personnes de l'échantillon, et ce particulièrement dans les lycées privés où elles n'ont quasiment jamais été mentionnées. C'est en fait le lycée public *Askia Mohamed* qui s'avère le plus « cosmopolite », en termes de diversité des langues parlées dans la sphère privée familiale. La pratique du français apparaît plus importante dans les lycées privés, avec un différentiel allant de 3 à 10 points entre le lycée *Askia Mohamed* (3 %) et les lycées privés *Les Castors* (6 %) et *Liberté* (13 %).

³³⁸ Pour ces raisons, la question sur le niveau d'anglais a été exclue de l'analyse, car elle ne permettait pas de distinguer les savoirs scolaires de ceux acquis dans l'intimité familiale.

Bien que reposant sur des effectifs réduits (N=47), le lycée français se démarque – assez logiquement – comme l'établissement où les élèves indiquent le plus pratiquer le français hors de l'école. Mais là encore - et c'est plus surprenant -, le bambara domine largement car plus des trois-quarts des élèves ont déclaré parler cette langue lorsqu'ils sont chez eux.

La pratique de l'anglais dans la sphère familiale semble en revanche totalement absente. Seul un élève (lycée *Kodonso*), sur les 865 ayant répondu à la question, a indiqué que l'anglais était la langue avec laquelle il s'exprime le plus en famille. La langue anglaise paraît ainsi uniquement apprise dans un cadre scolaire, à l'inverse du schéma décrit plus haut par les sociologues français au sujet des familles d'élites européennes.

Au total, les deux langues « mondialisées » que sont le français et l'anglais ne ressortent pas comme étant celles dans lesquelles investit la bourgeoisie bamakoise. Même le français - pourtant langue officielle du Mali – apparaît dans tous les établissements enquêtés comme étant fortement minoritaire, face à une domination indiscutable du bambara.

En revanche, ce que le questionnaire ne montre pas, c'est la part de chaque langue dans les interactions sociales quotidiennes. L'analyse du nombre de langues parlées par les élèves indique cependant que la majorité d'entre eux (68 %) parlent plusieurs langues au quotidien. Cette situation pourrait ainsi se rapprocher de celle décrite dans un cadre plus général au Mali :

« Il n'existe pas [au Mali], de situation de communication où l'usage du français soit impératif et les situations où deux Maliens utilisent le français comme médium linguistique sont quasiment inexistantes. Même dans le milieu intellectuel, la vie affective, familiale et les interactions sociales quotidiennes lui échappent en partie, soit au profit d'une langue africaine, soit au profit d'un discours mixte, alternant des énoncés en français et des énoncés en langue africaine » (Tholé, 2013, p. 41).

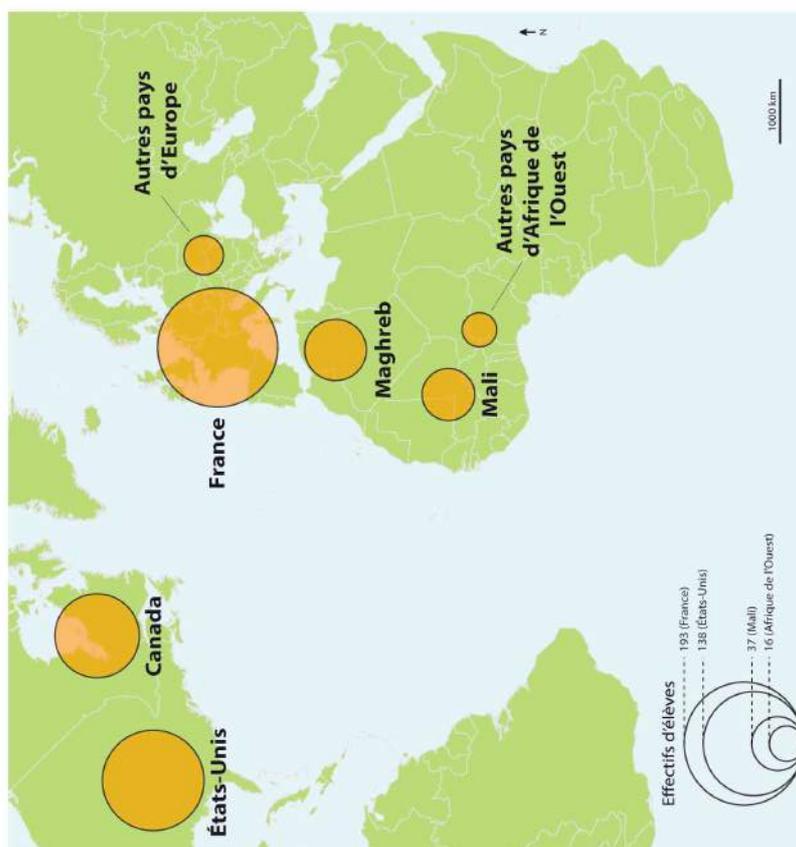
Les études en Occident comme privilège

On sait que « les études supérieures à l'étranger jouent, dans de nombreux pays, le rôle d'école de pouvoir et les futures classes dirigeantes effectuent souvent une part importante de leur formation à l'étranger » (Wagner *et al.*, 2011, p. 14). Cette remarque semble appropriée au contexte malien. En effet, la principale structure qui ressort de la carte 3 oppose les élèves des lycées privés « cotés », qui vont aller massivement poursuivre leurs études supérieures à l'étranger (93 %), à leurs homologues des lycées publics, qui, dans leur grande majorité, vont rester étudier au Mali (69 %).

Pour les élèves des lycées publics...



Pour les élèves des lycées privés...



Note méthodologique:

Les lycéens ont répondu à cette question en remplissant un tableau leur demandant dans quels pays ils souhaitaient aller étudier. Ils pouvaient émettre trois vœux. Seul le premier d'entre eux a été pris en compte ici.

Source: Enquête lycéens bamakois, 2011.
K. Mary, ESO-Caen, Migrants, 2014.

Carte 4.3 : Choix des pays d'études des élèves

Certes, ces informations ne sont que des déclarations d'intention formulées par les élèves, mais elles éclairent néanmoins sur la tendance à partir étudier à l'étranger selon le type d'établissements, d'autant plus que les élèves étaient – en théorie – bien au courant que cette question portait sur leurs choix d'orientation pour l'année prochaine, comme s'ils remplissaient officiellement leurs vœux d'affectation dans différents établissements.

Une autre question³³⁹ portait ainsi sur leur lieu d'études « *idéal, en l'absence de toute contrainte* », de sorte que la question analysée ici se concentre uniquement sur les endroits où, objectivement, ils étaient susceptibles d'aller étudier l'année suivante (en prenant donc en compte les diverses contraintes qui peuvent peser sur eux : manque de moyens financiers, décision imposée par les parents, etc.).

Aussi, le traitement de cette question permet de dégager quelques tendances.

La première a trait à la forte volonté d'aller étudier à l'étranger chez les enquêtés. Seuls 6 % des élèves des lycées privés ont en effet déclaré vouloir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur au Mali. Cette volonté semble s'expliquer par le caractère « répulsif » qu'exercent sur ces familles les études au Mali, en témoignent leurs réponses à la question ouverte « *D'une manière générale, qu'est-ce que vos parents pensent de ces vœux ?* » :

« *Ils pensent que le meilleur pour moi est de suivre une bonne formation dans un bon pays, une bonne université* » (Femme, 17 ans, *Les Castors*, veut étudier au Canada) ; « *Mon père est d'accord pour que je parte à l'étranger pour continuer mes études, c'est plus développé que ici* » (Femme, 19 ans, *Ecovie*, veut étudier en France) ; « *Ils sont favorables à ces vœux (et surtout le vœux n°1), car le système scolaire est un peu foutu au Mali donc ils m'encouragent beaucoup à voyager* » (Homme, 18 ans, *Kodonso*, veut étudier au Canada) ; « *Mes parents sont d'accord avec mes choix, les études sont une valeur importante à leurs yeux et ils sont prêts à payer ce qu'il faudra pour les meilleures universités* » (Femme, 19 ans, *Liberté*, veut étudier aux États-Unis) ; « *En général, mes parents aiment l'idée que j'aille étudier à l'étranger du pays* » (Femme, 18 ans, *Progrès*, veut étudier aux États-Unis).

Les élèves des deux lycées publics, quant à eux, ont exprimé dans leurs réponses un choix par défaut, indiquant globalement qu'ils vont rester étudier au Mali, faute de mieux :

« [Mes parents] *n'ont pas beaucoup de moyens pour que je puisse étudier à l'étranger c'est la raison pour laquelle ils décident que je fais mes études ici* » (Homme, 18 ans, *Askia Mohamed*) ; « *Ils disent qu'ils n'ont pas les moyens de me payer des études à l'étranger* » (Homme, 20 ans, *Askia Mohamed*) ; « *Ils n'ont pas de moyens pour que j'aille à l'étranger* » (Femme, 19 ans, *Prosper Kamara*).

La seconde tendance qui se dégage est celle, évoquée dans le chapitre précédent, du tropisme des élites en direction des pays développés. En effet, la France, les États-

³³⁹ Non traitée ici.

Unis et le Canada ressortent à nouveau comme trio de tête chez les élèves des lycées privés les plus « côtés » du pays. L'analyse des questionnaires trouve donc ici une confirmation des propos évoqués par les « interlocuteurs privilégiés » (chapitre 3). Cette tendance se retrouve également en filigrane de plusieurs romans en langue française d'auteurs Maliens, dont les histoires constituent autant de témoignages riches d'enseignements. Deux romans en particulier mettent en exergue ce tropisme, définissant les études en Occident comme un « produit de luxe³⁴⁰ », et plus généralement comme un attribut des élites maliennes, qui constitue un signe de distinction sociale. Dans *Pagne de femme*, le second roman d'Ousmane Diarra, les hommes politiques maliens sont décrits comme des adeptes de discours populistes hypocrites dans leur relation aux pays occidentaux (ici, la France) :

« Dans la capitale fourmilière éclatée au soleil [Bamako], les opérateurs politiques tentaient de trouver la solution aux maux par les mots. Bien entendu, ils avaient pris soin de planquer jetons et rejets au chaud chez l'impérialiste colonialiste néocolonialiste impénitent ! Broyeurs de nègres ! Coupable du déficit pluviométrique chronique et de l'impossible vie du peuple souverain qui devait constamment se rappeler qu'il était souverain et demeurait souverain et grand et digne et puissant et beau depuis la nuit des temps ! » (2007, p. 23-24).

Dans *Crime en mode majeur*, roman de Facoh Donki Diarra, le personnage principal connaît une ascension sociale fulgurante et choisit d'envoyer ses enfants étudier en France. Il décrit de manière assez subtile les raisons qui l'ont poussé à faire ce choix :

« Si malgré son grand amour de dieu, sa foi inébranlable, il avait finalement choisi de laisser ses enfants partir à l'école française, c'était que comme beaucoup de croyants lucides de son âge, il situait l'avenir de son pays non plus exclusivement sur le terrain infertile de la récitation béate de la Sunna et des Hadith, mais bien dans la maîtrise de l'économie, de l'informatique et autres sorcelleries des dernières années inventées par les petits enfants de Dieu et sous lesquelles, semblait-il, le monde négro-africain devait courber l'échine pour se tirer de ce que les spécialistes, à tort ou à raison, dénommaient le sous-développement économique. En cela, nul ne pouvait lui en tenir rigueur car il ne faisait que suivre son temps et son monde » (2009, p. 125-126).

Mais ce qui frappe également, dans ces deux romans, c'est la manière dont ces trois pays (France, États-Unis et Canada) sont mis sur un pied d'égalité. *Crime en mode majeur* évoque ainsi la chance de ceux, parmi les pauvres, ayant pu aller étudier « en Europe ou en Amérique » :

« Quelques-uns aussi avaient poussé les études plus loin, se payant même le luxe d'aller se balader en Europe et en Amérique avant de s'en retourner au pays, bardés de diplômes » (2009, p. 20).

³⁴⁰ Terme par ailleurs également entendu de la bouche du chargé de mission de l'ambassade du Canada à Bamako au sujet des études en Occident. Source : carnet de terrain, 3 août 2011.

Enfin, *Pagne de femme* suit les difficultés du personnage de Madouni à se construire un avenir dans son pays, et tentant à un moment d'émigrer. Il frappe alors aux portes de trois consulats :

« J'avais couru en vain après un visa d'entrée en France, où résidait pourtant mon frère aîné, même père, même mère ! [...] Mais la France n'a pas voulu de moi. [...] Tant pis donc pour cette petite France-là [...]. Je m'étais tourné vers les États-Unis d'Amérique. Ouais, les Yankees wait and see ! C'était encore mieux. Washington Dallas and so on ! Qu'est-ce que la petite France à côté, avec son seul Paris au milieu de la figure ? [...] Mais l'Amérique elle aussi m'avait rejeté. [...] Je m'étais tourné vers le Canada. Au Canada, on ne gagne pas beaucoup de fric, m'avait-on averti, mais on vit bien. Je n'en demandais pas plus. Mais le Canada non plus n'a pas voulu de moi » (2007, p. 72-74).

Notons au passage que ces trois destinations semblent dans cet extrait difficiles d'accès, comme réservées à une « élite ».

La troisième tendance qui semble se dégager de l'analyse du choix des pays d'études supérieures, parmi les élèves des lycées privés enquêtés, est celle de l'importance prise par les pays d'Amérique du Nord. Le « bloc » constitué des États-Unis et du Canada apparaît en effet ici comme le premier pôle de formation des enfants de la bourgeoisie bamakoise, devant l'Europe (41 % contre 38 %). C'est un fait nouveau : le pouvoir d'attraction des pays d'Amérique du Nord dépasserait celui des pays européens, et en particulier celui de la France, si l'on en croit les réponses à l'enquête dans les lycées privés. Car il s'agit d'une autre tendance qui se dégage de la lecture de la carte 3 : le poids écrasant de la France parmi les destinations d'études européennes (34 % contre 4 %). La France détient un quasi monopole en Europe chez les déclarants de notre échantillon. Enfin, un troisième pôle d'études se dessine au Maghreb, plutôt chez les élèves du privé que ceux du public (9 % contre 6 %). Cette destination se construisant, selon la sociologue Sylvie Mazzella (2009), comme un moyen terme, situé « entre Nord et Sud », pour les étudiants subsahariens.

L'analyse portée à l'échelle de chaque établissement réaffirme les forts contrastes observés plus haut, mais établit également une certaine hiérarchie entre les différents lycées privés enquêtés. Ainsi, le lycée français se distingue comme étant l'établissement le plus sélectif en matière de destinations d'études : le « trio » constitué de la France, des États-Unis et du Canada explique 96 % des réponses³⁴¹. Aucun élève n'a déclaré envisager de poursuivre ses études dans des pays moins « développés » (Afrique de l'Ouest et Maghreb). Le lycée du *Progrès* s'affirme en revanche comme celui concentrant le plus de vœux d'études au Maghreb (14 %) et en Afrique de l'Ouest (4 %), bien que là encore, les destinations premières restent occidentales.

³⁴¹ Respectant en partie la demande du proviseur du lycée français, nous n'indiquerons pas ici le pourcentage de réponses par destinations. Cette information n'étant en effet pas primordiale à l'analyse.

Les attributs du pouvoir

Dans un numéro spécial de la revue *Politique africaine* paru en 2001, le politiste Richard Banégas et l'anthropologue Jean-Pierre Warnier s'interrogeaient sur les « nouvelles figures de la réussite et du pouvoir ». En s'accordant sur la difficulté à définir cet objet : « qu'est-ce que la « réussite » ou le « succès », et vers quels jury nous tourner pour décerner les premiers prix, les médailles et les accessits ? » (2001, p.9), ils indiquaient « faute de mieux, avoir pris le parti d'aborder cette question selon une approche pragmatique, fondée sur ce que Mike Rowlands a nommé la « culture matérielle du succès » » (*Ibid.*). L'approche développée par cet anthropologue anglais consiste en effet à considérer que dans les sociétés africaines, la réussite se matérialise par un certain nombre de mises en objets emblématiques. Rowlands se garde cependant de considérer cette « culture matérielle » comme une chose fixe et définitive (1996, p. 201). Ramenée au contexte malien, cette « culture matérielle du succès » trouve son interprétation la plus convaincante dans l'acquisition des « V » : la villa, la voiture, les vergers, auxquels l'on peut ajouter les voyages à l'étranger vus plus haut. Ces « V » constituent pour Jean-Loup Amselle (1985, p. 258) autant de « signes » de l'accession à un « statut déterminé ». Ces biens « emblématiques », qui accompagnent la réussite sociale des familles sont ici autant de variables « lourdes » permettant d'identifier « le haut » de la société : la possession immobilière (« villa »), l'acquisition foncière (« vergers ») qui constituent les biens immobiliers, et la « voiture » représentant une valeur mobilière. Parce qu'elle est avant tout relationnelle, cette mise en objet s'articule avec « le bas » : ceux qui vivent dans les « concessions » bamakoises, ou plus encore dans les fameux « entré-couché », cet habitat du pauvre constitué d'une seule pièce qui sert à la fois de salon et de chambre. La catégorie de la « voiture », quant à elle, mériterait d'être affinée tant le nombre de véhicules s'est multiplié à Bamako depuis les travaux d'Amselle. De « voitures », il s'agit aujourd'hui plutôt de véhicules quatre-quatre contrastant avec les autres modes de transport locaux, comme l'indique les auteurs d'une étude sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à Bamako, à propos de l'intense circulation bamakoise :

« Bamako met en scène son intense circulation, où les gros quatre-quatre fendent le grouillement des vieux camions cabossés, des camionnettes-taxis surchargées, des frêles deux roues, des vélos rafistolés et de tout un peuple de piétons silencieux : pousseurs de charrettes à bras, porteurs, jeunes colporteurs à la sauvette, revendeuses de tous âges trotinant sous leur charge, ascétiques marcheurs partis dès l'aube à la recherche d'improbables emplois temporaires » (Arditi *et al.*, 2011, p. 22).

Au total, le passage par la « culture matérielle du succès » paraît justifié tant elle se réfère ici à des variables « lourdes », finalement forts similaires de celles que l'on pourrait rencontrer dans d'autres contextes (notamment des valeurs immobilières

somme toute assez universelles). Et bien qu'elles ne puissent prétendre à elles seules témoigner de manière exhaustive de la réussite des individus, cette approche matérialiste présente néanmoins l'avantage d'accéder directement aux critères les plus discriminants et les plus distinctifs de la société étudiée, comme s'en défendent Banégas et Warnier :

« Il s'agit là d'une conception matérialiste et mondaine du succès, qu'on ne manquera pas d'imputer à un regard occidental sur l'Afrique. Mais est-ce si sûr ? [...] On pourra également déplorer que cette approche pragmatique élimine des sujets qui, selon d'autres critères, ont des succès remarquables à leur actif sans pour autant participer de la culture matérielle du succès. Nous pensons par exemple à des universitaires ou à des hommes d'Église qui ne roulent pas en Mercedes et n'en sont pas moins d'éminentes figures de la réussite, jaugée à d'autres critères que le succès mondain³⁴². [...] À l'encontre de ces objections, nous ferons valoir que l'approche par la culture matérielle du succès nous permet d'accéder directement à ce qui fait le ressort de la divergence sociale et de la formation de l'État : à savoir l'accumulation, la richesse, les réseaux, le pouvoir, et leur convertibilité mutuelle. [...] Enfin, elle est intimement liée à l'appropriation des ressources de l'extraversion, ainsi que l'a souligné Jean-François Bayart, au point que les deux en viennent à se confondre ou à entretenir des rapports de substitution » (2001, p. 10).

C'est donc aux différents « capitaux économiques » possédés par ces familles, au sens où l'entend Pierre Bourdieu, que l'on se réfère ici.

Voitures et prestige

La voiture est un bien rare en Afrique. Le continent abrite en effet moins de 2% du parc automobile mondial (Diaz *et al.*, 2008, p. 199). Sur mille habitants à Bamako, on estime qu'entre 20 et 30 possèdent une voiture (*Ibid.*). Dès lors, la possession d'un tel véhicule apparaît comme un élément majeur de distinction sociale (Daloz, 1990, p. 148).

La question posée aux élèves des différents lycées relative à la possession d'une voiture par leurs parents a, pourrait-on dire, été concluante, puisque seuls 5% des enquêtés n'ont pas souhaiter répondre à cette interrogation. L'analyse des réponses obtenues semble bien faire ressortir le caractère distinctif de ce bien d'importation³⁴³. La ventilation des possesseurs de voitures apparaît en effet fort inégale selon les établissements (tableau 4.6). Si les familles des élèves du lycée *Askia Mohamed* ne possèdent en majorité aucune voiture (61 %), aux lycées *Les Castors* et *Kodonso*, la

³⁴² Quoiqu'au Mali, il ne soit pas rare que les Imams les plus reconnus s'affichent au volant de gros véhicules quatre-quatre de marque *Hummer*. Les enseignants, quant à eux, ont fait l'objet d'une campagne active de dénigrement par le régime de Moussa Traoré. Il y a fort à parier qu'aujourd'hui les universitaires soient relativement peu vus comme des « figures de la réussite ».

³⁴³ Il n'existe pas d'usine de fabrication de voiture au Mali.

tendance est clairement à en posséder plusieurs (82 % et 78 %). En dépit d'un effectif statistique réduit ($n=54$), les élèves du lycée français ont été 83 % à déclarer que leurs parents possédaient plusieurs véhicules, ce qui représente le plus fort taux d'équipement de l'échantillon.

Tableau 4.6 : Véhicule(s) possédé(s) par les familles des élèves

	Lycées publics		Lycées privés						Ensemble	N
	<i>Askia Mohamed</i>	<i>Prosper Kamara</i>	<i>Castors (Les)</i>	<i>Ecovie</i>	<i>Horizon</i>	<i>Kodonso</i>	<i>Liberté</i>	<i>Progrès (Le)</i>		
Aucune voiture	61%	44%	0%	8%	12%	1%	4%	5%	22%	201
Une voiture	31%	40%	18%	27%	23%	21%	13%	36%	29%	256
Plusieurs voitures	8%	16%	82%	65%	65%	78%	83%*	59%	49%	437
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	894

* Lecture : 83% des élèves de terminale du lycée français *Liberté* ont indiqué que leurs parents possédaient plusieurs voitures.
Source : Enquête lycéens bamakois, 2011.

Un regard porté sur les modèles de véhicules possédés permet également de souligner des différences, parmi ceux ayant indiqué posséder une ou plusieurs voitures³⁴⁴. Il fait apparaître de « subtiles hiérarchies » comme l'a remarqué le politiste Jean-Pascal Daloz (1990, p. 148) à propos du Nigéria du début des années 1990. Dans les lycées publics, et particulièrement à *Askia Mohamed*, le modèle de la « *Mercedes 190* » revient régulièrement comme la seule voiture possédée par les familles des élèves. Ce modèle commercialisé dans les années 1980 par la marque allemande était conçu au départ pour une clientèle au budget plus serré que celle des habituels modèles de luxe du constructeur³⁴⁵. La Mercedes 190 n'est donc pas un modèle de voiture récent. Il représente plutôt l'archétype local de la voiture d'occasion importée d'Europe, qui, comme le reste des véhicules d'occasion en circulation à Bamako sont parfois dénommés les « *au revoir la France* » ou « *au revoir l'Europe* ». Modèle de voiture réputé endurant et facile à réparer sur place, la Mercedes 190 connaît un succès incontesté depuis de nombreuses années. Elle n'est toutefois pas la voiture plébiscitée par les plus riches. Ceux qui ont plus de moyens préfèrent s'exhiber au volant de véhicules de meilleur standing. Ainsi, les élèves des lycées privés enquêtés ont certes pu mentionner posséder des voitures de la même marque, mais ils étaient rarement du même modèle (Mercedes 250 ou 300 par exemple)³⁴⁶. Ce sont surtout des modèles plus récents qu'ont déclaré les élèves inscrits dans le privé : Peugeot 406 ou 407, Toyota RAV4, voire des modèles de grand luxe comme des Hummer³⁴⁷ ou des Range Rover. Circuler dans des véhicules récents ou d'occasion n'a pas la même signification et « être installé dans une automobile respectable, climatisée, confortable sans doute, voire même exacerbe, le sentiment de supériorité que doivent éprouver les membres

³⁴⁴ Une question ouverte (D.20.b) demandait aux élèves de préciser le(s) modèle(s) de voiture(s) possédé(s) par leurs parents.

³⁴⁵ Les ingénieurs lui donnèrent le surnom de « baby-benz ».

³⁴⁶ Citons, pour l'illustration autant que pour l'anecdote, le roman nigérien de Nkem Nwankwo intitulé *Ma Mercedes est plus grosse que la tienne...*

³⁴⁷ Très gros quatre-quatre américain dérivé du véhicule tout terrain militaire *Humvee*.

de l'élite ». L'auteur ajoutant qu'il « en résulte parfois des comportements particulièrement dédaigneux et hautains » (Daloz, p. 150).

Hierarchies modales

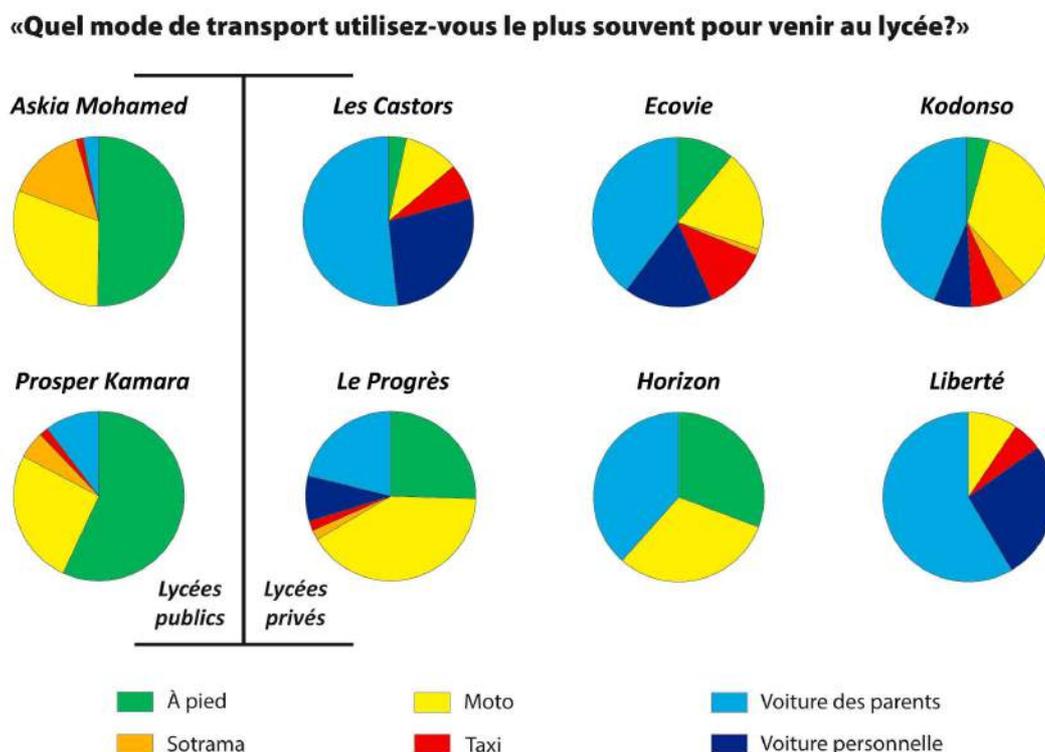
L'observation mentionnée précédemment de l'anthropologue Alain Marie l'évoque bien : des hiérarchies sociales sont observables dans l'intense circulation bamakoise. Des « gros quatre-quatre » au « petit peuple de marcheurs silencieux », se déploie toute une panoplie de moyens de transport qui contribuent à situer les individus dans l'échelle sociale. Les économistes Diaz Olvera, Plat et Pochet étendent d'ailleurs ce constat à « bien des villes africaines [où] la hiérarchie sociale s'y donne à voir dans l'usage des modes de transport urbains » (2002, p. 289).

D'assez nettes différences apparaissent effectivement dans les réponses des enquêtés quand vient la question du mode de transport qu'ils utilisent pour se rendre dans leur lycée (figure 4.13). Entre lycées publics et privés, les modes de transport utilisés semblent différer sensiblement. La moitié des élèves du lycée *Askia Mohamed* et de *Prosper Kamara* a indiqué se rendre dans leurs lycées respectifs à pied (48 % et 55 %), alors qu'ils sont un quart au maximum à l'avoir mentionné dans les établissements privés (lycée *Le Progrès*). Les élèves des établissements publics ayant indiqué se rendre à pied à l'école font-ils pour autant partie du « petit peuple des marcheurs silencieux » (Arditi *et al.*, p. 22) ? C'est du moins ce que semble penser un élève du lycée français qui, après un entretien, m'a revu marcher quelques jours plus tard à pied dans son quartier, et m'envoyait un SMS sur un mode comique, indiquant : « *Tu partais où à pied ? LoF⁴⁸ »...*³⁴⁹

³⁴⁸ Interjection fréquemment utilisée dans le langage informatique, acronyme anglophone de « *Laughing out loud* » (éclater de rire).

³⁴⁹ Carnet de terrain, 15 juillet 2011.

Figure 4.13 : Les lycéens et leurs modes de transport urbains

**Note méthodologique:**

Les lycéens ont dû se prononcer sur l'interrogation «*Quel(s) mode(s) de transport utilisez-vous pour venir au lycée tous les jours?*». Huit modalités de réponses étaient possibles: 1 - Sotrama/dourouni; 2 - Voiture personnelle des parents; 3 - À pied; 4 - Votre voiture; 5 - Voiture de fonction des parents; 6 - Moto; 7 - Taxi; 8 - Autre (précisez). Si l'élève cochant plusieurs cases, il lui était demandé d'indiquer le moyen de transport qu'il utilisait le plus souvent. Les réponses ont ensuite été traitées en ne prenant en compte que le moyen de transport le plus utilisé. Les diagrammes circulaires représentent donc ici la part de chaque modalité dans l'effectif total des élèves ayant répondu à cette question (n=865).

Source: Enquête lycéens bamakois, 2011.

K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Prendre le « Sotrama » apparaît également être un mode de transport discriminant aux regard des réponses des élèves. Ces minibuses – généralement de marque Toyota – sont des transports collectifs privés peu onéreux³⁵⁰ apparus à partir des années 1980³⁵¹. Leur nom provient – non sans humour – de l'acronyme « Société des Transports du Mali », dans la mesure où l'État ne régule pas cette activité. Ce mode de transport est l'un des principaux utilisé par les Bamakois. Il est néanmoins synonyme d'inconfort à cause notamment de la promiscuité qui y règne, où les passagers sont parfois « serrés comme des sardines³⁵² », et de sa relative lenteur due aux nombreux arrêts du minibus. Il n'est donc pas étonnant de ne trouver les clients de ces transports collectifs que parmi les élèves des lycées publics enquêtés, où ce mode de transport est, si l'on en

³⁵⁰ Le trajet coûte en général 150 FCFA, soit l'équivalent de 20 centimes d'euro.

³⁵¹ Les Sotrama ont en fait remplacé les *Dourounis*, des véhicules bâchés de type Peugeot 404 et 504. Alors que ces derniers peuvent transporter 16 personnes au maximum, les Sotrama peuvent en embarquer plus de 20. Nous avons regroupés dans le questionnaire ces deux modes de transport dans la même modalité de réponse mais avons simplement indiqué « Sotrama » dans la figure 4.13. En effet, si les Dourounis n'ont pas disparu, ils sont aujourd'hui très rares et réservés à certaines lignes (notamment à celles qui rejoignent le quartier de N'tomikorobougou). Nous avons estimé que la mention des Sotrama suffit à définir ce type de transport.

³⁵² « *Anw te saridiniw bwati kono* » (on n'est pas des sardines en boîte !) ou « *Anw serelen don !* » (on est déjà serrés !) sont des phrases récurrentes des usagers des Sotrama s'adressant en bambara aux apprentis qui tentent d'embarquer un maximum de clients, tel que le rapporte Monique Bertrand (1998, p. 100).

croît les réponses des élèves, utilisé par 14% d'entre eux au maximum (au lycée *Askia Mohamed*). Aucun élève n'a indiqué prendre le Sotrama dans trois lycées privés, sur les six enquêtés³⁵³. Au contraire, ce mode de transport a pu apparaître comme un sujet de moqueries des élèves entre eux, notamment au lycée privé du *Progrès*, où un petit groupe d'élèves s'approchant d'un de leur camarade n'ayant pas fini de remplir le questionnaire, lance un : « *il a répondu qu'il venait en Sotrama !* », suivi d'un éclat de rire général du groupe...³⁵⁴

La voiture confirme ici en partie sa réputation de mode de transport des privilégiés : son utilisation semble concerner en quasi totalité les élèves des lycées privés (en bleu clair et foncé dans la figure 4.13). Elle est utilisée par une écrasante majorité des élèves dans les lycées privés *Liberté* (81 %) et *Les Castors* (80 %), et concerne quasiment la moitié des élèves à *Kodonso* (49 %) et *Ecovie* (40 %). La possession d'une voiture personnelle apparaît logiquement plus discriminante encore. Aucun élève inscrit dans le système scolaire public malien n'en possède une, alors qu'une part non négligeable d'élèves du lycée français *Liberté* (57 %) et du lycée privé *Les Castors* (52 %) ont spécifié disposer de leur propre véhicule pour se rendre en cours.

C'est finalement la moto qui paraît être le moyen de transport le plus transversal aux différents établissements enquêtés, et donc le moins discriminant. Elle concentre à elle seule 30% des réponses de l'échantillon. De « motos », il s'agit sans doute plus probablement de modèles importés de Chine et baptisés localement « *motos Jakarta* ». Ces motos, d'un modèle unique, ont littéralement envahi les bitumes de Bamako, et du Mali plus largement. Elles ont aujourd'hui remplacé quasiment totalement les motos de marque Yamaha. Une moto neuve de type « Jakarta » coûte un peu plus de l'équivalent de 500 euros³⁵⁵.

Hormis ces principaux différents modes de transport urbain, une modalité « autre » laissait la possibilité aux élèves d'indiquer d'autres moyens de transport. Bien qu'elle ait été très peu utilisée, cette case a fait apparaître trois autres moyens de transport : le bus scolaire, le vélo, et l'auto-stop. L'utilisation du bus scolaire a uniquement concerné les élèves du lycée *Ecovie*, qui dispose de bus spéciaux (figure 4.14, photo 3). Seuls trois élèves ont spécifié faire de l'auto-stop. Le vélo, quant à lui, n'a été évoqué qu'à trois reprises, dont deux fois par des élèves du lycée public *Askia Mohamed*.

³⁵³ Alors que les taux sont particulièrement faibles dans le reste des lycées privés : 4% à *Kodonso*, 2% au *Progrès*, et 1% à *Ecovie*.

³⁵⁴ Carnet de terrain, 25 mai 2011.

³⁵⁵ Soit 350 000 francs CFA.

Figure 4.14 : Arrivée à l'école et sortie des cours dans quatre lycées privés

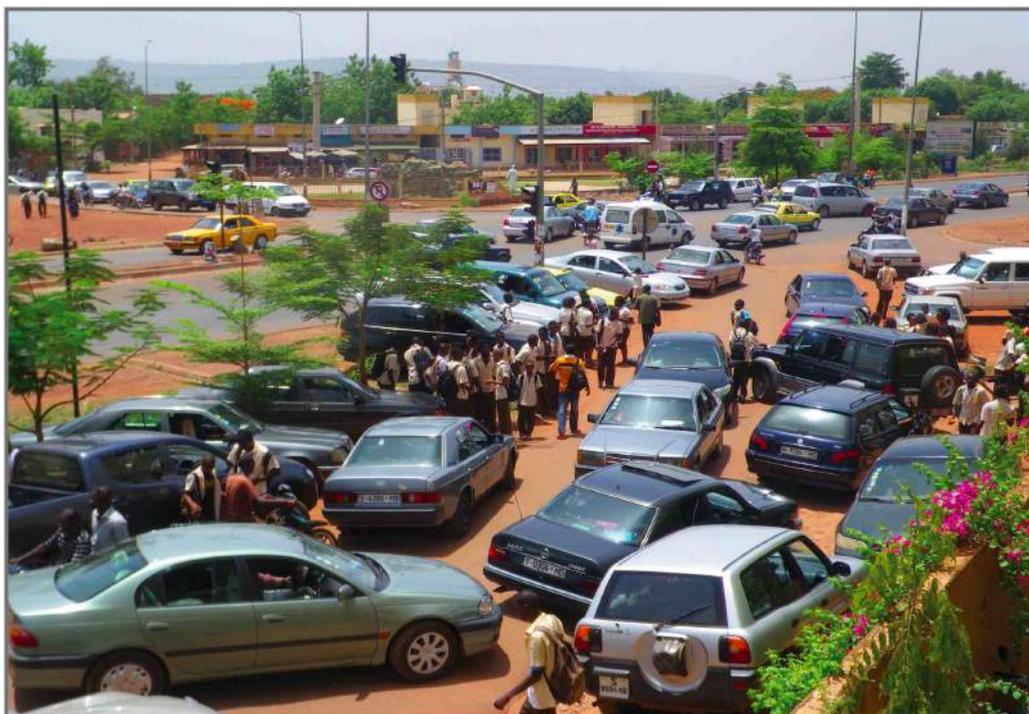


Photo 1 - Les Castors. Berlines et quatre-quatre attendent les élèves à la sortie de l'école, mai 2011.



Photo 2 - Liberté. Des véhicules de standing attendent la sortie des cours devant le lycée français, avril 2011.

Source: K. Mary, avril - mai 2011.



Photo 3 - *Ecovie*. Les bus scolaires de l'établissement attendent la fin des cours pour ramener les élèves, mai 2011.



Photo 4 - *Horizon*. Un parent d'élève dépose son enfant à l'école devant une lignée de motos de type «Jakarta», mai 2011.

Source: K. Mary, avril - mai 2011.

À cette quasi absence du vélo, nous émettrons l'hypothèse d'une forte stigmatisation de ce moyen de transport, archétype du déplacement en milieu rural. Comme l'on fait remarquer Diaz Olvera, Plat et Pochet dans leurs propres enquêtes sur les différents modes de transport à Bamako, « dans l'esprit des citadins, utiliser le vélo, " *ça fait villageois* " » (2002, p. 301).

Patrimoines familiaux immobiliers

Les biens immobiliers possédés par les familles des répondants laissent entrevoir certains des ressorts de la réussite sociale (tableau 7), même si l'analyse des réponses ne permet pas d'évaluer la nature exacte des biens possédés.

Si une large majorité d'élèves a indiqué que leurs parents étaient propriétaires de leur habitation (82%), des différences sensibles apparaissent lorsque l'on compare les propriétaires en fonction du type d'établissement. La part de propriétaires est ainsi systématiquement supérieure à la moyenne de l'échantillon dans les lycées privés, où elle concerne même la totalité des familles dans deux de ces établissements (*Les Castors* et *Horizon*). Il s'agirait donc ici de citadins « ancrés » dans la ville. Le statut de propriétaire étant par ailleurs l'un des traits de l'« aïnesse sociale » (Bertrand, 2011, p. 277).

Tableau 4.7 : Patrimoine immobilier des familles des élèves

	Statut d'occupation du logement			Possession d'autres logements			Possession de parcelles de terrain		
	Locataire	Propriétaire	NSP	Oui	Non	NSP	Oui	Non	NSP
Lycées publics									
<i>Askia Mohamed</i>	18%	63%	19%	46%	30%	23%	48%	27%	25%
<i>Prosper Kamara</i>	24%	70%	6%	49%	33%	18%	54%	24%	22%
Lycées privés									
<i>Castors (Les)</i>	0%	100%	0%	65%*	15%	20%	76%	6%	18%
<i>Ecovie</i>	5%	86%	9%	79%	10%	11%	77%	9%	14%
<i>Horizon</i>	0%	100%	0%	61%	22%	17%	78%	0%	22%
<i>Kodonso</i>	5%	92%	3%	81%	6%	13%	76%	8%	16%
<i>Liberté</i>	11%	85%	4%	73%	16%	11%	87%	6%	7%
<i>Progrès (Le)</i>	6%	92%	2%	76%	10%	14%	79%	7%	14%
<i>Ensemble</i>	10%	82%	8%	66%	17%	17%	68%	14%	18%

* Lecture : 65% des élèves de terminale du lycée *Les Castors* ont indiqué que leurs parents possédaient d'autres maisons ou appartements.
Source : *Enquête lycéens bamakois, 2011.*

Mais tous ces propriétaires le sont-ils à Bamako ? Le corpus ne spécifie en l'occurrence pas la localisation de ces habitations. Le croisement avec la variable du lieu de naissance des élèves permet en revanche d'émettre l'hypothèse qu'une part plus

importante de ces logements se situent en dehors de la capitale, s'agissant des élèves scolarisés dans le système public. Les enquêtés des lycées *Askia Mohamed* et *Prosper Kamara* ne sont en effet qu'une petite majorité à être nés à Bamako (55 %), alors que c'est le cas d'environ les trois quart des élèves du privé (72 %) ³⁵⁶. Les familles des élèves scolarisés dans les établissements privés enquêtés auraient ainsi tendance à être ancrées depuis plus longtemps à Bamako.

Au-delà de l'habitation principale, il ressort des réponses au questionnaire que la majorité des familles des élèves (66 %) ont entrepris d'autres chantiers de construction immobilière. Le « V » de « villa » serait-il donc plutôt à conjuguer au pluriel ? Les familles des élèves inscrits dans les établissements publics enquêtés ont cependant tendance à moins posséder d'autres maisons ou appartements (de 30 à 33 %) que leurs homologues scolarisés dans le privé (de 61 à 81 %). Un regard particulier porté sur les personnes de l'échantillon ayant indiqué posséder d'autres parcelles permet en outre de voir qu'en moyenne les familles des élèves du privé possèdent deux fois plus de biens immobiliers que celles des élèves du public ³⁵⁷ (deux en moyenne, contre quatre dans le privé). Des différences apparaissent donc dans la capacité de la construction immobilière des familles en fonction du type d'établissement enquêté (public ou privé). On ne sait rien en revanche de la nature de ces biens immobiliers, ni de leurs superficies : s'agit-il de gros négociants de l'import-export possédant plusieurs immeubles dans la capitale, comme c'est par exemple le cas du père de Cheick, l'« ambassadeur » de l'université canadienne de Moncton, ou de petits propriétaires terriens ayant construit quelques maisons en banco ³⁵⁸ à l'extérieur de la ville ou dans des villages ? Les entretiens mobilisés au chapitre cinq permettront d'analyser de manière plus détaillée sur cette question.

Les réponses des élèves relatives à la possession éventuelle de parcelles de terrain annexes à leur habitation participent du même schéma que celui observé juste avant. Une large majorité des familles ayant inscrit leurs enfants dans le privé semblent posséder plusieurs parcelles de terrains non bâtis (de 76 % au lycée *Les Castors* à 87 % au lycée français). Le nombre de parcelles détenues varie d'ailleurs du simple au double selon que les réponses émanent des élèves scolarisés dans le privé (quatre parcelles en moyenne) ou dans le système public malien (deux en moyenne). À *Kodonso*, *Liberté*, *Les Castors*, ou encore *Le Progrès*, il n'est pas rare que les élèves mentionnent la possession par leurs parents d'une dizaine de terrains. Il est probable qu'il s'agisse ici des fameux « vergers », cette tendance ancienne aux processus d'accumulation des élites via des investissements dans des exploitations fruitières ou légumières, voire d'élevage, dans la mesure où la possession d'une dizaine de terrains

³⁵⁶ Par omission, le questionnaire ne spécifie pas le lieu de vie actuel des parents.

³⁵⁷ Une question attenante à celle de la possession d'autres biens immobiliers (D.17.b) demandait aux élèves de spécifier leur nombre.

³⁵⁸ Matériau de construction résultant d'un mélange d'argile et de terre.

non bâtis sert rarement aux seules cultures d'autosubsistance³⁵⁹. Dès les années 1960, on parle déjà de commerçants et de fonctionnaires frappés par « la fièvre du verger » autour de Bamako (Bagayogo, 1982, cité par Roy, 2010, p. 100). Une situation qui perdure encore aujourd'hui si l'on en croit Alexis Roy (2010, p. 100) qui indique par exemple qu'« un nombre important de parcelles irriguées de l'Office de Baguinéda³⁶⁰ [sont] mises en exploitation pour le compte de la bourgeoisie bamakoise (hommes d'affaires, leaders d'ONG, hauts fonctionnaires) ».

La « villa » et son équipement

Un détour par quelques-unes des propriétés des habitations dans lesquelles vivent les élèves permet de mieux saisir les types de logements auxquels l'on a affaire, en vertu des distinctions locales : de la « villa » et son confort parfois luxueux, aux « entrée-couché » pour le moins sommaires, en passant par les « concessions » et leurs cours communes. Les aménités du logement dans lequel vivent les élèves ont donc été envisagées comme des « rapports sociaux objectivés dans les objets familiers », pour reprendre une formule empruntée à Pierre Bourdieu (1979, p. 84). Leur description permet donc *in fine* d'obtenir des éclaircissements sur leurs conditions de vie. Le tableau 8 synthétise les équipements où sont apparus les liens les plus significatifs durant l'analyse des questionnaires.

Tableau 4.8 : Équipement de la maison et établissement d'inscription

	Climatiseur(s)						Antenne parabolique		Accès privé à Internet	
	Aucun	1	2	3	4-5	Plus de 5	Oui	Non	Oui	Non
Lycées publics										
<i>Askia Mohamed</i>	56%	16%	12%	8%	3%	5%	44%	56%	20%	80%
<i>Prosper Kamara</i>	49%	28%	13%	4%	6%	0%	53%	47%	30%	70%
Lycées privés										
<i>Castors (Les)</i>	0%	3%	9%	22%	37%	28%	84%	16%	94%	6%
<i>Ecovie</i>	14%	10%	16%	16%	18%	30%	80%	20%	74%	26%
<i>Horizon</i>	29%	29%	0%	24%	12%	6%	61%	39%	50%	50%
<i>Kodonso</i>	5%	12%	15%	17%*	19%	32%	85%	15%	82%	18%
<i>Liberté</i>	5%	13%	9%	4%	29%	40%	78%	22%	83%	17%
<i>Progrès (Le)</i>	5%	15%	26%	18%	18%	19%	71%	29%	73%	27%
<i>Ensemble</i>	20%	14%	16%	14%	16%	21%	67%	33%	59%	41%

* Lecture : 17% des élèves de terminale du lycée *Kodonso* ont indiqué avoir trois climatiseurs chez eux.

Source : Enquête lycéens bamakois, 2011.

³⁵⁹ Bien que d'autres processus peuvent également être en jeu, notamment des terrains hypothéqués pour l'obtention de crédits bancaires.

³⁶⁰ Situé à 35 km à l'est de Bamako.

Au regard des éléments contenus dans ce tableau, le présence ou non d'un climatiseur apparaît comme un élément fortement discriminant, qui opère d'abord une distinction assez nette entre – une nouvelle fois – familles ayant inscrit leur enfants dans le public et ceux scolarisés dans le privé. Alors qu'une majorité des élèves d'Askia Mohamed et de Prosper Kamara indiquent ne posséder aucun climatiseur chez eux (56% et 49%), très peu n'en ont pas dans les lycées publics (de 0% aux Castors à 29% à Horizon). Mais le recodage de la variable des « climatiseurs » en six catégories permet également d'apercevoir des différences entre les établissements privés en fonction du nombre de climatiseurs qu'ils possèdent. Le lycée français *Liberté* se démarque ainsi comme l'établissement où les familles possèdent de nombreux climatiseurs : 40% des répondants ont en effet indiqué avoir plus de cinq climatiseurs chez eux. Ces appareils plutôt très gourmands en énergie sont bien connus pour faire monter le tarif de la facture d'électricité de manière drastique, alors que les prix pratiqués par la société nationale malienne d'énergie (EDM³⁶¹) sont parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest. L'électricité constitue d'ailleurs un bien rare à Bamako où des quartiers entiers de la ville n'ont pas accès à cette ressource. De plus, la tarification pratiquée au Mali incite à ne pas utiliser abusivement de l'énergie, dans la mesure où une consommation élevée engendre une grille tarifaire qui va en augmentant. Il n'est donc pas surprenant que la question liée à ses appareils ménagers – par ailleurs jugée intrusive par certains répondants – ait été porteuse de fortes distinctions.

Plus surprenant fut de constater une dichotomie liée à l'acquisition d'une antenne parabolique entre les familles des élèves du privé et du public. Bien qu'elle apparaisse comme un bien moins rare que les climatiseurs (presque la moitié des enquêtés des lycées publics indiquent en posséder une chez eux), les réponses obtenues dans les lycées privés marquent un différentiel d'environ vingt points avec celles de leurs homologues du public. Regarder la télévision via une antenne parabolique semble ainsi constituer une norme pour les élèves des lycées privés enquêtés. Notons par ailleurs que l'antenne parabolique rend possible l'accès aux médias occidentaux et notamment aux chaînes de télévision françaises (TF1, M6, etc.). Sans elle, l'offre télévisuelle se voit réduite à la chaîne nationale malienne (ORTM³⁶²), voire à TV5 Monde. L'idée de l'antenne parabolique comme marqueur social trouve par exemple une illustration dans la réaction d'un ancien élève du lycée français, recueillie sur sa page *Facebook* quelques jours après le Coup d'État militaire du 22 mars 2012. Alors que le pays scrutait les agissements de la junte militaire sur les antennes de l'ORTM, devenue entre temps le quartier général des mutins, ce jeune riait de la télévision nationale passée du jour au lendemain au statut d'unique chaîne à regarder pour se tenir informé de la – brûlante – actualité. « *Avoue qu'il y a quelques jours tu*

³⁶¹ Énergie du Mali.

³⁶² Office de Radiodiffusion-Télévision du Mali.

connaissais même pas sur quelle chaîne était l'ORTM... Now c'est le must !!», déclarait-il à son cercle d'amis sur le réseau social³⁶³.

Enfin, l'accès privatif à Internet a constitué un autre marqueur social entre un accès à Internet largement inexistant dans les habitations des familles scolarisant leurs enfants dans les deux lycées publics enquêtés (70% des élèves n'y ont pas accès à *Prosper Kamara*, et jusqu'à 80% à *Askia Mohamed*), et un accès quasiment automatique chez les familles ayant leurs enfants dans les écoles privées³⁶⁴ (de 73% au lycée *Ecovie* à 94% aux *Castors*). Trois opérateurs se partagent le marché et proposent des tarifs mensuels d'environ 30 000 FCFA, soit l'équivalent de 45 euros. Cette forme privative d'accès à l'Internet doit par ailleurs être distinguée d'une autre, largement démocratisée aujourd'hui, qui consiste à accéder à Internet à partir de cybercafés dont la prolifération à Bamako est manifeste dans le paysage urbain³⁶⁵.

Au total, l'équipement des habitations des élèves enquêtés semble différer sensiblement en fonction qu'ils soient inscrits dans le système public ou privé. Si chez les élèves des six établissements privés l'équipement témoigne d'un certain confort de vie (être à l'abri de la chaleur, pouvoir profiter de bouquets de télévision et de l'Internet tout en restant chez soi), les élèves du lycée *Prosper Kamara*, et surtout ceux d'*Askia Mohamed* apparaissent bénéficier de conditions de vie plus sommaires. Alors que ces derniers semblent occuper un logement à l'équipement assez rudimentaire, plutôt par exemple de type « habitat de cour » (Antoine *et al.*, p. 178), se dessine chez les élèves du privé un habitat de standing plus proche de la « villa ».

Deux mondes sociaux face à la légitimité du questionnaire ?

Comment tous ces attributs et marqueurs sociaux évoqués précédemment influencent-ils les comportements des jeunes enquêtés ? L'asymétrie sociale a, on l'a vu, tenté d'être réduite au maximum dans le mode de présentation adopté face aux lycéens. Conscient de l'impossibilité de réduire à néant cette asymétrie, un encart était réservé à la fin du questionnaire, proposant aux jeunes d'y laisser leurs « *remarques, réactions* » et « *critiques* » sur ce dernier, ayant pour but de recueillir des éléments sur la perception et le rapport qu'ils entretiennent avec le chercheur. Au final, un peu plus de la moitié des enquêtés (53%) a exprimé son point de vue sur l'enquête. Les commentaires laissés par les jeunes se révèlent ainsi riches d'enseignements.

³⁶³ 24 Mars 2012. La citation a fait l'objet d'une réécriture partielle, pour en faciliter la compréhension, car le texte original était écrit dans un langage de type « texto ».

³⁶⁴ Exception faite du lycée *Horizon*.

³⁶⁵ Sur les cybercafés de Bamako, voir les travaux de la politiste Béatrice Steiner (2011).

Lorsque les élèves des lycées privés ont exprimé leur opinion à la fin du questionnaire, c'est plus souvent pour émettre des remarques sur le caractère jugé intrusif de certaines questions, signifiant au chercheur qu'il n'a pas à poser « les questions qui fâchent » (Laurens, 2007, *op. cit.*), portant sur des domaines de l'existence considérés comme plus intimes :

« *Vous posez trop de questions sur la famille et vous voulez tout savoir sur les économies de nos parents* » (Homme, 19 ans, *Le Progrès*, père « directeur » dans la fonction publique) ; « *Vous ne devez pas poser certaines questions (nombre de chambres, etc.)* » (Homme, 17 ans, *Le Progrès*, père commandant de l'armée en retraite) ; « *Je trouve ce questionnaire un peu délicat, j'ai l'impression d'avoir donné toutes les informations me concernant* » (Homme, 18 ans, *Ecovie*, père « entrepreneur ») ; « *Essayez de ne pas trop rentrer dans la vie des gens* » (Homme, 19 ans, *Ecovie*, père expert-comptable) ; « *J'ai des remarques sur toutes ces questions sur mon intimité et celle de mes parents* » (Femme, 18 ans, *Kodonso*, père ingénieur) ; « *Je n'ai pas beaucoup aimé ce questionnaire, il est trop « cliché »* » (Femme, 19 ans, *Liberté*, père diplomate).

À l'inverse, lorsque les lycéens des établissements publics s'aventurent dans des commentaires, c'est plutôt pour saluer la démarche d'enquête auprès d'eux, et éventuellement manifester l'espoir de voir leurs conditions de vie s'améliorer grâce à elle :

« *C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté de vous aider dans votre travail de recherche, je vous souhaite bonne chance et que vous pensiez à nous qui vous ont décrit nos conditions de vie* » (Femme, 19 ans, *Askia Mohamed*, père retraité) ; « *J'ai remarqué que vous avez posé toutes ces questions pour mieux nous connaître* » (Homme, 21 ans, *Askia Mohamed*, père chauffeur) ; « *C'est bien de nous poser ce type de questions pour connaître notre état de difficultés* » (Homme, 22 ans, *Askia Mohamed*, père « cultivateur ») ; « *Cela permettra à certains d'entre nous d'avoir des occasions et des relations, et le point de vue des Français quant aux problèmes qui nous empêchent d'étudier* » (Homme, 23 ans, *Askia Mohamed*, père sans profession) ; « *Votre questionnaire est très important car vous êtes quelqu'un de bien pour gérer nos problèmes* » (Homme, 22 ans, *Askia Mohamed*, père « cultivateur ») ; « *En fait ça m'a plu car j'ai eu le pouvoir d'exposer mes vœux* » (Homme, 20 ans, *Prosper Kamara*, père sans profession).

Les remarques consignées par les élèves des établissements privés ne sont pas sans rappeler les situations d'asymétries sociales auxquelles fait référence la sociologie critique, lorsqu'elle se trouve confrontée aux « imposants » (Laurens, 2007, *op. cit.*). Nous pensons ici particulièrement à la propension des dominants à « rester discret » sur leurs vies personnelles, lorsque toute question relative à la sphère privée est vécue comme intrusive. C'est en revanche la situation inverse qui se profile dans les commentaires émanant des lycées publics. Ici le chercheur est plutôt vu comme un « passeur » d'information potentiel sur les conditions de vie et d'études difficiles qui transparaissent dans les propos des élèves. Les questions personnelles ne semblent alors plus jugées intrusives, mais nécessaires à une meilleure connaissance des faits à transmettre.

Mais les élèves des lycées privés qui se sont plaints dans les commentaires de questions « trop personnelles » n'ont, de manière assez surprenante, pas pour autant dédaigné y répondre. L'administration des questionnaires dans le cadre scolaire y est sûrement pour quelque chose, si l'on considère que les élèves se sont sentis relativement obligés d'y répondre, aidés en cela par la présence de leur professeur dans la plupart des classes enquêtées. Mais une autre hypothèse peut aussi être invoquée. De nature tout aussi méthodologique, elle a trait au tempérament souvent réputé « curieux » des Occidentaux. Cet élément a en effet surgi du commentaire d'une lycéenne du *Progrès*, se montrant compréhensive à l'égard de la tonalité intrusive du questionnaire en déclarant : « *Je comprends votre curiosité car le Blanc selon moi est curieux* ».

Les structures de l'inégalité. Des cumuls de capitaux aux cumuls de handicaps

L'identification puis l'analyse des variables apparues comme les plus significatives à l'issue du traitement des questionnaires a permis de mettre à jour les effets d'indicateurs sociaux (les « V ») en fonction de l'établissement d'inscription des élèves, et ce à l'aide de tableaux croisés. La méthode dite de « l'analyse factorielle » permet cependant d'aller plus loin dans l'analyse en cherchant à explorer les effets combinés de ces différents indicateurs. Elle ajoute en cela de la profondeur sociologique au propos. Cette technique présente en outre l'intérêt de proposer une « métaphore spatiale » (Martin, 2009, p. 104) des données grâce à la projection des individus sur un plan géométrique (plan factoriel). Il en ressort une représentation à la fois synthétique et imagée des individus de l'échantillon, dans la mesure où cela « fournit une image presque spontanément intelligible des relations que les variables entretiennent entre elles » (*op. cit.*, p. 108). Une Analyse des Correspondances Multiples (ACM) a été réalisée pour établir le plan factoriel. Cette technique convient en effet particulièrement au traitement des enquêtes par questionnaires car elle permet de transformer un ensemble de variables qualitatives, constituées des réponses des lycéens, en variables quantitatives, représentées par les coordonnées des individus dans un tableau disjonctif complet (Sanders, 1990, p. 138).

Seules certaines variables issues du questionnaire ont été sélectionnées pour intervenir dans le calcul des axes factoriels : elles sont les variables principales (ou variables « actives ») présentées dans le tableau 9. Elles sont considérées comme les plus structurantes de notre population. Ces variables s'articulent sociologiquement autour des « V » évoqués précédemment dans ce chapitre, dont plusieurs ont fait l'objet d'analyses bi-variées. L'ACM comprend finalement huit variables principales : trois décrivant les propriétés sociales des enquêtés, et cinq leurs dispositions à la mobilité.

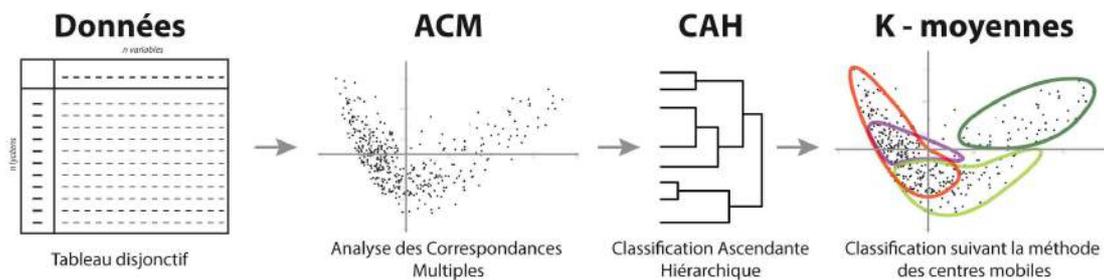
Tableau 4.9 : Variables principales introduites dans l'ACM

Nature des variables	Variables introduites	Détail des postes
Propriétés sociales (3 variables)	Habitation	Jardin ; antenne parabolique ; accès Internet ; nombre d'étages ; nombre de climatiseurs
	Moyen de transport	Mode de transport urbain ; possession de voiture(s)
	Biens immobiliers	Statut d'occupation du logement ; autres logements possédés ; parcelles de terrain possédées
Mobilités (5 variables)	Vœux d'études	Pays d'études envisagé
	Conditions d'études	Financement des études
	Mobilités internationales	Pays déjà visités
	Réseau familial à l'étranger	Frères et sœurs vivant ou ayant vécu dans un pays étranger
	Dispositions à la mobilité internationale	Nationalité(s) possédée(s)

Si les analyses bi-variées cherchaient à analyser les pratiques des élèves enquêtés à l'aune d'indicateurs sociaux (modes de transport utilisés quotidiennement, lieux d'études supérieures, etc.), le but ici est de mettre en évidence des profils d'individus basés sur l'ensemble de ces indicateurs.

On a pour cela réalisé une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) en aval de l'ACM. Cette opération permet en effet d'élaborer une typologie des lycéens bamakois enquêtés, en partitionnant la série statistique en différentes classes. Ces classes ont ensuite été consolidées et affinées par une seconde classification selon la méthode dite des « centres mobiles » (K-moyennes).

Figure 4.15 : Méthode de traitement des données de l'enquête par questionnaires



K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Les deux premiers axes du plan factoriel sont – de manière classique – présentés en figure 4.15. Ils sont les deux axes les plus significatifs qui rendent compte, pour reprendre le vocabulaire technique, de 14,48 % et 5,5 % de l'inertie totale ; ce qui apparaît loin d'être négligeable compte tenu du nombre de variables (8) et du nombre

de modalités (45) introduites dans le modèle. Le premier facteur explicatif (axe 1) distribue les individus en fonction de leur niveau de vie, de leur patrimoine et de leurs dispositions à la mobilité internationale. Pour le résumer brièvement, s'opposent ici les lycéens qui vivent dans des « villas » (au regard de l'équipement de leur habitation : pièces climatisées sur plusieurs étages, jardin avec piscine, etc.) dont les parents sont propriétaires, qui possèdent souvent une voiture (la leur propre ou celle de leurs parents) et qui ont déjà l'expérience de voyages à l'étranger, qu'ils souhaitent prolonger par des études dans les pays occidentaux grâce au financement de leurs parents, à ceux qui vivent dans des habitations plus sommaires, doivent se déplacer à pied ou en transports en commun, qui n'ont souvent jamais quitté le Mali et vont rester étudier dans leur pays d'origine. L'axe 2 est quant à lui structuré autour de l'opposition entre modalités extrêmes (celles de l'axe 1 entre les « mobiles » et ceux qui font office « d'assignés à résidence », ceux qui sont véhiculés ou non, ceux habitant dans des « villas » et les autres à l'habitat très peu équipé) et modalités médianes (ceux qui vont aller étudier à l'étranger mais pas en Occident, dont les parents possèdent un seul véhicule, éventuellement d'occasion et la climatisation uniquement quelques pièces de leur habitation). On a là un effet Guttman dans le plan formé par les axes 1 et 2, dans la mesure où, selon Jean de Lagarde, « on obtient un nuage en forme de croissant enroulé autour du point G [origine du repère]. C'est l'effet Guttman : l'axe principal oppose alors les extrêmes, alors que l'axe n°2 oppose les individus moyens aux deux extrêmes » (1998, p. 75). Les individus dispersés sur l'ACM se distribuent autour d'une parabole, que l'on a représentée sur la figure 4.16. Les indicateurs les plus pertinents étant ceux qui se situent à proximité de celle-ci : ils sont mieux expliqués que ceux qui s'en éloignent (Michon, 2008, p. 66).

À partir de ce plan factoriel, on a tracé quatre ellipses qui renvoient à des mondes sociaux établis en fonction de la répartition des modalités de réponse (construites grâce à une CAH et solidifiées selon la méthode des centres mobiles). Le travail de catégorisation du social est néanmoins toujours une tâche périlleuse, qui expose le chercheur au risque de la réification. Il faut en effet se garder, comme le souligne Luc Boltanski, de donner « une définition substantielle des classes, comme si les catégories que fait surgir le travail de catégorisation étaient enracinées de toute éternité dans la trame chosifiée du social » (2009, p. 70). Aussi, il convient de se prémunir de ce risque en spécifiant bien que ces quatre ellipses « renvoient à des catégories plus poreuses qu'hermétiques » (Rivière, 2008, p. 40). Elles permettent en revanche de relier les réponses individuelles des élèves à des agencements plus collectifs (les ellipses), selon la proximité ou la ressemblance de leurs réponses aux questions, et aident donc, *in fine*, à identifier les grandes lignes de division de l'échantillon.

La lecture qui est proposée de cette carte factorielle fait donc émerger des tendances structurelles (figure 4.16) faisant l'objet d'une analyse détaillée au fil du texte. Les

relations entre les variables sont en effet développées là où la carte factorielle offre une vision plus synthétique. Leur interprétation doit néanmoins être prudente³⁶⁶, en raison notamment d'effectifs statistiques parfois réduits³⁶⁷.

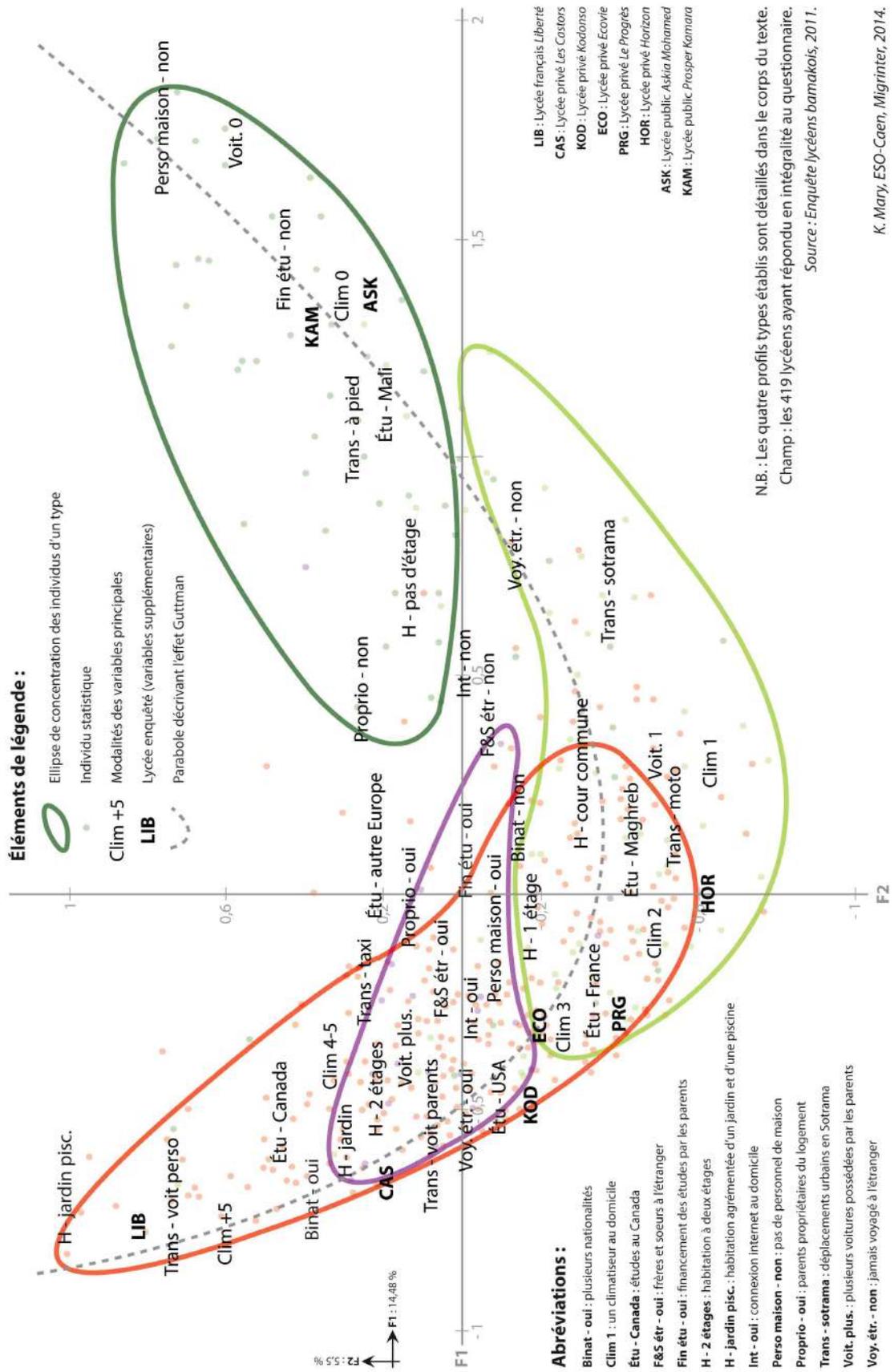
La réalisation sociale dans l'extraversion

La première ellipse située en haut à gauche du plan (n=263, figurée en rouge) regroupe les lycéens au statut le plus privilégié de l'échantillon. Tous les signes de la réussite sociale locale semblent ici être réunis. Le « V » des vacances à l'étranger est bien présent, et trouve une certaine forme de continuité dans un rapport à l'étranger qui s'étend aux études supérieures puisque 89% d'entre eux vont en effet partir étudier à l'étranger. Cet effectif se répartit en outre équitablement - et quasiment exclusivement - entre les trois destinations d'études dont on a vu qu'elles étaient les plus plébiscitées par les classes dominantes maliennes : la France (34%), les États-Unis (31%) et le Canada (23%). Ces études vont en toute logique s'effectuer dans des conditions correctes dans la mesure où 96% ont indiqué bénéficier du financement de leurs études par leurs parents. Leurs conditions de vie quotidienne dans la capitale malienne se caractérisent par un mode de vie assez luxueux, au regard notamment de la grande majorité de la population bamakoise qui rencontre, de manière quotidienne, d'énormes difficultés pour « se nourrir suffisamment et convenablement » (Marie, 2011, p. 279). Les individus de cette catégorie vivent au contraire dans ce qui rappelle fortement les « villas » de la bourgeoisie locale.

³⁶⁶ Même si les variables principales introduites dans l'ACM sont toutes statistiquement significatives au regard du test du khi-2.

³⁶⁷ L'ACM ne prend en compte que les individus ayant répondu en totalité au questionnaire, ce qui représente au final 419 personnes. Ainsi, les élèves des lycées publics, dont on a spécifié en amont dans ce chapitre leurs difficultés plus grandes à s'exprimer et écrire en français, sont sous représentés dans l'échantillon utilisé pour construire l'ACM. À l'inverse, moins de questionnaires ont dû être éliminés de l'échantillon parmi ceux des élèves des lycées privés.

Figure 4.16 : L'espace social des lycéens bamakois enquêtés



De l'équipement de leur maison émane en effet un confort qui a trait aux habitations des citadins les plus nantis : ils disposent d'un personnel de maison (pour 99% d'entre eux), d'un accès à Internet, d'un nombre important de climatiseurs (avec une forte proportion de ceux en possédant plus de cinq). Cette habitation comprend également plusieurs étages (43 % déclarent habiter dans une maison à un étage, et 41 % à deux étages), agrémentés par la présence d'un jardin, et parfois d'une piscine (11% des cas, mais la plus forte proportion de l'échantillon). Ces lycéens privilégiés se déplacent majoritairement en voiture (57 %), qu'il s'agisse de leur propre véhicule (14 %) ou de celui de leurs parents (43 %). Le « V » de la voiture est d'ailleurs ici à conjuguer au pluriel puisque 73 % d'entre eux indiquent que leurs parents possèdent plusieurs véhicules. Au total, c'est la catégorie des « 3V » qui apparaît ici : « voyages », « villa » et « voitures » sont les attributs principaux de cette frange de la jeunesse bamakoise que l'on pourrait qualifier de « dorée ». Ils sont « *les grands-grands qui ont beaucoup d'argent* », pour reprendre la catégorisation proposée par une habitante du quartier populaire de Dialakorodji, citée par l'anthropologue Alain Marie (2011, p. 294), l'habitante estimant qu'ils se situent au sommet de la hiérarchie sociale bamakoise.

Encastrée dans la première, la seconde ellipse (n=38, figuré en violet) constitue un sous groupe de l'ellipse décrite précédemment. Le rapport à l'étranger est relativement similaire, mais les destinations d'études diffèrent quelque-peu : le Canada est très peu présent (8 %), alors que la France (21 %), les États-Unis (25 %), et surtout l'Afrique de l'Ouest (29 %) concentrent la grande majorité des réponses. Des pays d'Afrique de l'Ouest, il s'agit surtout du Sénégal (60 %) et de la Côte d'Ivoire (34 %), les deux voisins francophones du Mali disposant des systèmes universitaires parmi les mieux développés de la sous région. Les individus de cette catégorie ont cependant plus de frères et sœurs à l'étranger que dans la première (79 % contre 62 %). Ils sont également ceux concentrant le plus de binationaux (42 %), ce qui indique un rapport toujours très fort à l'étranger. L'équipement de la maison apparaît également similaire aux individus décrits plus haut, quoique moins doté en climatiseurs (plutôt trois climatiseurs). Leur mode de déplacement urbain privilégie l'usage du taxi (71 %) sur la voiture (25 %), alors qu'aucun d'entre eux n'a déclaré posséder son propre véhicule. Les différences observées entre ces deux premières catégories sont cependant à interpréter avec prudence au regard des effectifs peu élevés de cette seconde catégorie.

La troisième ellipse du plan factoriel concentre quant à elle les individus de l'échantillon s'inscrivant dans un moyen terme entre les lycéens les plus privilégiés cités précédemment, et leurs homologues les moins bien dotés en capitaux de différentes sortes. Situés en bas au centre du plan (n=59, figuré en vert clair), les individus de ce groupe sont une petite majorité à n'avoir jamais voyagé à l'étranger (53%), alors que très peu d'entre-eux possèdent une double nationalité (3 %). Ils vont cependant

pouvoir aller étudier à l'étranger, mais pas dans les pays aux systèmes d'enseignement supérieurs les plus développés. Ils iront en effet en majorité étudier dans les pays du Maghreb (61 %) dont on a vu qu'ils représentaient une sorte d'interface « entre Nord et Sud ». Ces pays sont d'un accès beaucoup plus simple pour les Maliens : pas de visa nécessaire, frais de scolarité inférieurs à ceux pratiqués en Occident, proximité géographique (situés juste sur « l'autre rive » du Sahara), etc. L'équipement de leur habitation est également plus sommaire : un peu plus de la majorité (51 %) n'a pas ou possède un seul climatiseur. Ce groupe se différencie également des deux premiers par ses moyens de déplacement : ils circulent dans Bamako soit en empruntant les Sotrama (transport en commun de type minibus) pour presque la moitié d'entre-eux (49 %), soit en conduisant une moto (19 %). Cette troisième ellipse se veut au final une sorte d'« intermédiaire » entre les différents individus de l'échantillon. Ni « riches », ni véritablement « pauvres » car dotés d'un certain nombre d'attributs socialement valorisés (études à l'étranger, maison relativement équipée, etc.), les individus membres de cette classe parviennent donc d'une certaine manière à affiner les analyses bi-variées desquelles ressortaient généralement deux grands pôles constitués des plus nantis et des moins privilégiés.

La dernière ellipse (en vert foncé), qui occupe la partie droite du plan factoriel ($n=59$) rassemble les individus les moins bien dotés en capitaux divers. Ni « voyages », ni « voiture », ni « villa », ils s'opposent en tous points aux individus de la première ellipse (figurée en rouge). Ils n'ont en majorité jamais quitté leur pays d'origine (56 %) et vont rester étudier au Mali (pour 51 % d'entre eux) dans des conditions qui s'annoncent difficiles puisque 70 % d'entre eux indiquent que leurs parents n'ont pas les moyens de financer leurs études supérieures. Leur réseau social et familial s'étend également moins dans les pays étrangers et aucun ne possède de nationalité autre que malienne. Leurs conditions de vie dans la capitale sont moins confortables : ils subissent vraisemblablement la chaleur jusque chez eux puisque leur habitation ne dispose généralement pas de climatiseur (64 %). Leurs déplacements en ville s'effectuent en majorité à pied (64 %) et leurs parents ne possèdent souvent aucun véhicule (56 %). Au total, cette ellipse concentre assez clairement les lycéens les moins privilégiés. Au regard des autres catégories de l'échantillon, ils font en quelque sorte figure d'« assignés à résidence » ne disposant pas des attributs nécessaires à des conditions de vie « agréables » dans la capitale malienne.

La projection des lycées d'inscription des enquêtés en tant que variables qualitatives supplémentaires dans le plan factoriel invite à confirmer la présence des « enfants des riches » dans certains établissements plutôt que d'autres. Leur localisation sur le plan de l'ACM suit en effet presque parfaitement la parabole décrivant l'effet Guttman. Du lycée français *Liberté* aux deux lycées publics enquêtés situés aux extrémités, s'égrène au fil de la parabole la liste des établissements privés (figure 4.16).

Conclusion

Le détour par les méthodes quantitatives a permis d'explorer en deux temps les réponses des lycéens enquêtés à Bamako : par le biais de tableaux croisés détaillant les variables « lourdes » qui se sont révélées être les plus significatives, statistiquement parlant ; puis par l'élaboration d'un plan factoriel offrant la possibilité d'explorer de manière combinée les effets de ces différents indicateurs. De ce raisonnement probabiliste (Weber, 1995) ressort des « modes de subjectivation » différenciés, au sens où l'entend Jean-François Bayart (2004), et qui désignent l'inscription pratique des individus dans des conduites de vie. Ces modes d'existence, ou « styles de vie », s'articulent au Mali autour des « V », comme l'avaient déjà remarqué certains chercheurs travaillant sur le Mali dès les années 1980³⁶⁸. La possession – ou non – de biens emblématiques tels que la « villa » ou encore la « voiture » informe en somme utilement sur ce qui fait la réussite ou l'échec social. Car, comme l'explique Jean-Pierre Warnier, « au-delà de leurs fonctions pratiques, les objets donnent corps à l'image de ce que l'on désire être. L'importance que revêtent les objets matériels leur vient de ce qu'ils concrétisent cette image et permettent de mesurer le chemin parcouru dans la bonne ou la mauvaise direction » (1993, p. 196). Les réponses au questionnaire des élèves inscrits dans les lycées privés « côtés » de la capitale malienne suggèrent aussi que cette réussite sociale se réalise à travers l'extraversion, entendue comme l'importance de la relation à l'étranger pour les classes dominantes africaines.

L'extraversion se lit ainsi d'abord dans l'appropriation de biens d'importation : la (ou les) « voiture(s) » étrangères, l'ordinateur, la parabole qui permet de capter les chaînes étrangères. Elle trouve également une forte résonance dans les voyages à l'étranger, qui apparaissent nombreux - et lointains - dans la frange des enquêtés scolarisés dans les lycées privés. Ces voyages ne sont en outre pas une fin en soi, mais semblent plutôt trouver une forme de continuité dans les études à l'étranger, où l'on retrouve une nouvelle fois le triptyque « France - États-Unis - Canada » comme lieux d'études prestigieux, mentionné dans le chapitre précédent. Des réponses de ces élèves émane ainsi un véritable « désir d'ailleurs ».

Les questionnaires, s'ils rendent ici visibles un certain nombre de déterminants sociaux, ne nous disent en revanche rien de la construction de ces trajectoires. C'est l'objet du prochain chapitre que d'interroger certains de ces jeunes et d'apporter de la profondeur sociologique en s'intéressant notamment à leurs représentations. Mais c'est « armés par la connaissance des corrélations statistiques et du raisonnement probabiliste qu'elle soutiennent » (Weber, 1995, p. 156) que nous irons individuellement à leur rencontre. Car comme l'indique la socio-anthropologue

³⁶⁸ On pense ici en particulier aux travaux de Jean-Loup Amselle (1985b).

Florence Weber, « l'ethnographie, en aval du travail statistique, permet de reconstituer les processus qui peuvent rendre compte des corrélations statistiques et d'en proposer des hypothèses explicatives » (*Ibid.*, p. 163).

LES LIENS FORTS. TRAJECTOIRES FAMILIALES D'UN GROUPE SOCIAL EN FORMATION.

Mali à m ba dòn. À m ba dòn jòn è jòn è.
(Au Mali, on se connaît, on sait qui est qui)
Moussa Mara, Premier Ministre,
discours à l'assemblée nationale du Mali,
18 juin 2014.

La possession de biens de prestige, qu'ils soient importés ou non, met en évidence des modes de vies qui apparaissent comme privilégiés. Ils ne disent rien en revanche sur la façon dont on se les approprie. C'est l'objet de ce chapitre que d'interroger les processus par lesquels ces modes de vies se mettent en place. À l'issue de l'enquête par questionnaires, une série d'entretiens a été réalisée en sélectionnant plusieurs individus de chaque établissement enquêté. Au total, vingt-quatre entretiens ont été conduits auprès d'élèves ayant accepté le principe d'un entretien lors de la passation du questionnaire dans leur salle de classe. Cet effectif correspond à la conduite de trois entretiens par lycées. Ils constituent le matériau empirique mobilisé dans ce chapitre. Les élèves ont été sélectionnés de manière aléatoire, en tentant de respecter à la fois un ratio équivalant hommes/femmes, et un équilibre dans les filières scolaires suivies par ces derniers. Ainsi, onze hommes et treize femmes ont pris part à l'enquête, dont six en section littéraire, huit en section économique et sociale et dix en filière scientifique³⁶⁹.

³⁶⁹ Ce protocole d'enquête a été envisagé pour des raisons pratiques liés à ma présence sur le terrain. Les entretiens se sont en effet déroulés à la suite de l'administration du questionnaire, et donc avant les traitements statistiques réalisés sur ce dernier mis en évidence dans le chapitre précédent.

Les entretiens réalisés auprès des élèves inscrits dans des lycées publics viennent ainsi en « appui comparatif » de ceux conduits avec leurs homologues des lycées chics de Bamako, qui constituent le principal objet de la thèse. Ces entretiens d'élèves des lycées publics *Askia Mohamed* et *Prosper Kamara* permettent en effet de prendre la mesure des rapports sociaux qui se jouent à une échelle plus large que celle du groupe social des jeunes privilégiés.

Les entretiens montrent comment les familles des jeunes enquêtés dans les lycées chics en viennent à toutes avoir plus ou moins des liens entre elles. Par le jeu des alliances, auxquelles s'ajoute la fréquentation des mêmes établissements scolaires, ressort un important capital social dont ce chapitre esquisse certains des ressorts. L'analyse montre également comment l'accès à la propriété foncière, la place des parents dans la hiérarchie professionnelle, ou encore l'origine de la fortune (fonctionariat ou commerce) peuvent faire émerger des différences au sein du groupe. Un regard porté sur les modes de vies de ces jeunes permet ainsi de lier ces différents éléments.

Le chapitre s'organise en deux parties distinctes. La première restitue les témoignages des élèves par une mise en récit de nature biographique. L'un des entretiens constitue l'armature principale de la narration. Ainsi, à travers le récit d'Ibrahim, auquel se mêleront progressivement d'autres voix, il s'agit, comme le suggérait le sociologue Charles Tilly, de suivre « la chaîne ontologique qui mène des transactions sociales aux groupes en passant par des liens, catégories, et réseaux sociaux » (Tilly, 1994, p. 4). Une seconde partie, plus analytique, tente de déceler certains des processus à l'œuvre, expliquant en partie comment se construit ce groupe social. Une réflexion sur les limites du groupe et les éventuelles divergences en son sein est enfin envisagée.

Des modes de vie privilégiés

Ibrahim a 18 ans, il est en classe de terminale scientifique au lycée français de Bamako, et habite dans une « villa » à *Faso Kanu*, un quartier résidentiel de la capitale malienne. Il me reçoit chez lui pour un entretien suite à l'enquête par questionnaires effectuée quelques semaines plus tôt dans sa salle de classe. L'intérieur de sa maison offre peu de dépaysement à l'Occidental de passage que je suis, tant l'agencement des pièces et l'ameublement rappellent ce qu'il serait possible de trouver en France. Quelques éléments décoratifs viennent cependant apporter une touche « africaine » à l'ensemble (figure 5.1). Ibrahim commence l'entretien en s'exprimant dans un français dont on

devine que c'est la langue maternelle³⁷⁰. Il décrit ses nombreuses déambulations dans la ville - « *je me promène partout* » - au volant de sa voiture personnelle, et notamment des visites à ses amis habitant à l'ACI 2000 ou à la Cité du Niger, deux des quartiers les plus chics de Bamako. Ensemble, ils font aussi de la moto, tout en précisant qu'il ne s'agit pas de modèle « Jakarta » d'importation chinoise lorsque je lui pose la question : « *Non... les Jakarta c'est pas des motos ça ! C'est dangereux ! Nan des vraies motos... genre des quads... en Jakarta... moi je roules pas avec ça...* »³⁷¹. Lui et ses amis vont en fait certains soirs sur une route bitumée très peu fréquentée proche de l'aéroport et testent la puissance de leurs engins, voire s'exercent à des acrobaties. Ibrahim aime par ailleurs sortir dans les boîtes de nuit branchées de la capitale, au *Byblos* et à l'*Ibiza*, où il est « *tout le temps* ». Il se défend par contre de fréquenter les « maquis », ces bars dansant en plein air, généralement plus populaires. Lorsqu'il évoque l'un de ses amis qui les fréquente, il exprime son étonnement : « *Ah non... moi je pars jamais là-bas. J'ai des potes par contre, ils sont tout le temps là-bas. Il y en a un qui passe sa vie là-bas. Le 31 (décembre), au lieu de sortir avec nous, il était à « La Source », je sais pas ce qu'il est allé foutre là-bas (rires). Il y va avec des potes de son quartier* ». Des maquis, Ibrahim apprécie modérément l'ambiance « coupé décalé³⁷² », lui préférant des sonorités plus hip hop, qu'elles soient américaines ou françaises. Avec ses amis, pour la plupart inscrits au lycée français comme lui, ils ont d'ailleurs formé un groupe de rap appelé « *Rocket* »³⁷³.

³⁷⁰ Autrement dit, il parle un français parfaitement maîtrisé, « à l'accent de France » et agrémenté d'expressions verbales identiques à celles d'adolescents de France, comme c'est souvent le cas des élèves scolarisés au lycée français depuis plusieurs années. Il a de plus indiqué dans le questionnaire que cette langue est celle qu'il parle le plus chez lui avec ses parents, bien qu'il comprenne et sache parler le bambara.

³⁷¹ Entretien à Bamako, le 7 juillet 2011.

³⁷² Musique africaine très rythmée apparue en Côte-d'Ivoire au moment de la crise politique de 2003. Sur ce phénomène musical, voir l'ouvrage d'Anicet Boka (2013), ou encore l'article de Dominik Kohlhagen (2005).

³⁷³ Le rap s'est véritablement développé au Mali à partir de 1991, au moment de la transition démocratique, comme le rappelle l'anthropologue malien Birama Diakon (2009). Les chanteurs de groupes de rap malien sont généralement issus de familles relativement aisées (Siméant, 2014, p. 114), contrairement à leurs homologues américains ou européens. Leurs chansons portent parfois des messages politiques contestataires, à l'image du groupe Tata Pound dénonçant les pratiques corrompues du président ATT ou celles du maire de Bamako (*Ibid.*, p. 115). Nous avons omis de demander à Ibrahim quels étaient les thèmes des chansons de son groupe. Néanmoins, lors d'une enquête ultérieure, un autre rappeur, Yeli Fuzzo (qui a fait ses études en Amérique), rencontré en 2009, fils d'un homme d'affaires et homme politique bamakois nous semble pouvoir apporter quelques indices dans la mesure où il appartient aux mêmes milieux sociaux qu'Ibrahim. Le rap de Yeli Fuzzo est qualifié de « festif » par B. Diakon. Il vante en effet généralement les richesses de la culture malienne et africaine, et ses aspects « positifs » à valoriser, mais apparaît en revanche assez dépolitisé. L'anthropologue malien estimant que « Yeli Fuzzo est plus sensible aux doctrines libérales que ces camarades de Tata Pound qui clament la révolution ». Sur ce point, voir l'article de B. Diakon, « Jeunesse et Rap au Mali », disponible sur son blog à l'adresse : <http://fr.netlog.com/diakonbirama/blog> (consulté le 6 août 2014).

Figure 5.1 : Villa d'Ibrahim, élève au lycée français de Bamako



Photo 1- Ibrahim chez lui lors de l'entretien, juillet 2011.



Photo 2 - Le salon de la villa des parents d'Ibrahim, dans le quartier huppé de Magnambougou Faso Kanu, juillet 2011.

Source: K. Mary, juillet 2011.

L'aéroport de Bamako est également un endroit qu'Ibrahim fréquente assidûment, eu égard à ses nombreux voyages à l'étranger. Sa mère, ancienne hôtesse de l'air et aujourd'hui cadre commerciale chez Air France, lui obtient des billets d'avion à des prix défilants toute concurrence, « *elle m'a arrangée* » dit-il en plaisantant. Fort de ces réductions, Ibrahim avoue « *bouger tout le temps, pendant les congés, et même les week-end des fois* ». Il cite Paris, New York, Dakar et Abidjan comme ses lieux d'escapades, qui sont d'autant plus facilitées par sa double nationalité américaine et malienne, lui permettant de se rendre dans toutes ces villes sans avoir besoin de formuler de demande de visa. Né d'une mère malienne et d'un père guinéen, Ibrahim a acquis la nationalité américaine à sa naissance, à Philadelphie, où il est resté vivre les trois premières années de sa vie, chez sa tante, mariée à un Afro-américain.

Sa mère voyage beaucoup à cette époque-là et vient le voir très régulièrement : « *chaque deux jours elle était là* », précise-t-il. Elle travaille à ce moment-là à Air Afrique et après ses premières années en Amérique, Ibrahim part vivre avec elle. Commence alors pour lui une existence véritablement « nomade », au gré des mutations professionnelles de sa mère : un an à Paris, puis cinq années à Abidjan, au siège de la compagnie. Ils iront ensuite vivre à Dakar pendant trois ans, avant de revenir à Bamako pour deux années où Ibrahim effectue son CM2 et sa sixième. Ils rejoignent ensuite le père à Conakry pendant un an, et depuis 2006, lui et ses frères et sœurs sont retournés vivre à Bamako.

Malgré sa double citoyenneté, Ibrahim se considère « *plus Malien* », expliquant que sa nationalité américaine revêt avant tout un caractère pratique pour ses voyages : « *genre je suis pas réellement américain (rires)... américain, c'est plus pour les papiers, je voyage plus tranquillement, j'ai pas de visa et tout... Pas besoin de visa... tranquille... N'empêche que je parle anglais, mais voilà quoi... Je suis Malien...* ».

« *J'ai couru pour revenir* » : liens distendus au « village »

L'adolescent se rend par contre beaucoup moins souvent dans les différentes régions du Mali, hors de Bamako. « *Je suis déjà allé à Niono et à Ségou, et je suis passé une fois à Kayes en allant à Dakar par la route* », admet-il. À Ségou, il est allé assister à plusieurs reprises au « *Festival sur le Niger* », un événement musical organisé chaque année depuis dix ans et réunissant des artistes essentiellement africains³⁷⁴. Quant à son (unique) séjour à Niono, il avait pour but de rendre visite à son grand-père maternel.

³⁷⁴ Ce festival de musique constitue un événement culturel important au Mali, et attire de nombreux maliens, mais également des touristes étrangers. Site Internet officiel : <http://www.festivalsegou.org/> (consulté le 24 mai 2014).

En la matière, le témoignage d'Ibrahim ne fait pas exception, tant les entretiens ont fait émerger un rapport pour le moins distendu au « village ». Les espaces ruraux dont sont originaires les familles de ces jeunes se sont révélés très peu pratiqués, soulignant le véritable fossé qu'il existe entre ces lieux et la capitale, en termes de confort de vie notamment. Le témoignage d'Aminata, élève au lycée privé Les Castors, est de ce point de vue éclairant :

Aminata : « Il y a une des mes grand-mère qui nous a dit à mes frères et sœurs et moi : "pourquoi vous ne partez pas dans votre village ?" (Là d'où leurs parents sont originaires). Mon père lui il nous dit que là-bas c'est pas bien, que si tu ne pries pas, ils vont te refouler directement à Bamako. (...) Notre village, c'est vers Mopti. (...) Je ne suis jamais allé là-bas. (...) Je ne suis jamais sortie de Bamako, il y a que ma sœur qui est partie à Kayes, dans le village de ma mère, avec la petite sœur de ma mère qui vit en Amérique, mais moi je suis jamais partie là-bas.

Moi : Et ça ne te tente pas d'y aller ?

Aminata : Si, ça m'attire... mais j'ai aussi un peu peur... parce que je suis adaptée à une condition de vie qui est ici (à Bamako) depuis toute petite... donc j'ai pas... comment je pourrais dire ça... c'est pas que je peux pas m'adapter à ça mais bon... je ne connais pratiquement personne de mon âge, et si je devais y aller, il faudrait que je parte seule... je connais pas trop de gens là-bas... »³⁷⁵

D'autre fois, c'est le registre de l'aversion qui est évoqué pour décrire la relation que l'on a avec « le village », comme c'est le cas pour Issa, élève au lycée du *Progrès*, qui n'est allé que deux fois rendre visite à son grand-père dans un village près de Kayes, lorsqu'il était plus jeune. Il garde de l'un de ses séjours le souvenir de conditions de vie difficiles :

« C'est en sable là-bas, il n'y a que le sable, il y a pas de lumière (rires)... rien... ni réseau... J'ai fait deux semaines là-bas... J'ai maigris là-bas, et puis j'ai couru pour revenir (à Bamako)... on ne peut pas boire leur eau... c'est dur quoi... ».

Pour autant, cela ne signifie pas que ces jeunes soient totalement réticents à l'idée de quitter la capitale. Dans plusieurs entretiens, des sorties à la campagne ont été évoquées. Elles renvoyaient cependant moins à des visites familiales, qu'à une familiarisation avec les activités productives mises en places dans le cadre de l'acquisition de vergers autour de Bamako. Ainsi, Aïda, élève au lycée français, évoque les nombreux « *champs* » que possède sa famille, et en particulier sa mère qui, après avoir été directrice de l'entreprise publique HUICOMA³⁷⁶ avant sa privatisation, s'est depuis reconvertie dans la gestion de « *sa ferme et (de) son usine de fertilisants* ». Voici comment la lycéenne décrit avec force détails ses nombreux séjours « *aux champs* » :

³⁷⁵ Entretien à Bamako, le 5 août 2011.

³⁷⁶ L'huilerie cotonnière du Mali. Pour des éléments sur le processus de privatisation de cette entreprise, voir notamment la thèse d'Alexis Roy (2012, p. 488-502).

« Très très très loin, il y a la ferme de ma mère, à Titibougou. C'est un hectares, et elle a 18 000 (poules) pondeuses. Donc elle vend des œufs. J'y vais régulièrement, je vais l'aider... tu sais il faut trier les œufs... certains valent 1800 (francs CFA), d'autres 1500 (francs CFA)... c'est pas évident à trier. Les travailleurs (de la ferme) ne comprennent pas ça quoi... eux ils mélangent tout... et c'est des pertes après... donc on y va souvent... et surtout c'est compliqué parce que les poules, il faut voir si c'est propre... et comme nous (elle et ses frères et sœurs) on va souvent dans la ferme, on a surtout pas le droit d'aller dans d'autres fermes... pour ne pas prendre les maladies des autres fermes... bon... elle a un autre champ à Sanankoroba à trente minutes de Bamako. Là-bas, elle utilise les fientes de ses poules pour en faire de l'engrais organique sur 3 hectares. Là-bas j'y vais moins souvent, mais c'est bien aussi... (...). Sinon mes grands parents ont un champ à Samaya. On y va souvent, on s'y retrouve chaque premier janvier et on passe la journée là-bas. Au calme et loin de la pollution ». (Entretien à Bamako, le 11 juillet 2011).

Dans certains cas – à l'image de celui d'Aïda – les vergers deviennent de véritables entreprises agro-pastorales performantes, constituées d'un « grand domaine de culture ouvert sur le marché de consommation urbain, mettant les techniques modernes de production et de gestion (irrigation, sélection des variétés à haut rendement, comptabilité assistée, prêts bancaires) au service d'un écoulement commercial de large envergure » (Bertrand, 1990, p. 98). Aïda s'extirpe ainsi régulièrement de la ville pour se rendre dans les vastes propriétés foncières possédées par sa mère dans la campagne autour de Bamako.

Néanmoins, ces jeunes lycéens, par leurs pratiques de la ville, qu'ils arpentent à l'aide de leurs véhicules pour se rendre chez leurs amis, souvent disséminés aux quatre coins de Bamako - et généralement dans les quartiers huppés - apparaissent moins ancrés dans le quartier où ils habitent qu'à la ville elle-même, dans son entièreté. Et bien qu'ils puissent sortir régulièrement de Bamako, ils n'en entretiennent pas moins des liens plutôt lâches avec les zones rurales d'origine de leurs parents. C'est finalement d'une vraie « citadinité » dont se prévalent ces jeunes, au sens où l'entend notamment le géographe Philippe Gervais-Lambony (1994, p. 452-453). Ils témoignent en effet d'un réel ancrage urbain et d'un attachement à la ville, au point de ne pas s'imaginer vivre ailleurs au Mali.

Un tout petit monde

Bien que ses parents ne soient pas divorcés, Ibrahim vit avec sa mère et ses trois frères et sœurs à Bamako. Son père, lui, vit en Guinée, à Conakry, où il travaille depuis une dizaine d'années au secrétariat de la Présidence de la République. Son père voyage lui aussi énormément pour son travail, et Ibrahim indique acheter très fréquemment du crédit téléphonique pour l'appeler : « *je vais souvent chez le boutiquier dans la rue parce que j'achète du crédit chaque deux secondes pour appeler mon père* », précise-t-

il. Alors qu'il reçoit un appel téléphonique de son père pendant l'entretien, il répond : « *papa, t'es toujours à Lyon ? Ah, non... t'es en Suisse maintenant* (rires) ». En raccrochant il m'indique : « *je l'ai appelé il y a deux jours, il était à Conakry* ». Ce poste haut placé – à la Présidence – permet à son père de mener un train de vie aisé : en plus de ses nombreux voyages, il possède deux résidences à Conakry³⁷⁷, et une à Bamako, dans le quartier de l'ACI 2000. La famille de son père entretient par ailleurs des liens avec les hautes sphères de l'État guinéen depuis déjà deux générations : le grand père paternel d'Ibrahim était en effet un « *cousin direct* » d'Ahmed Sékou Touré, le premier président de la Guinée indépendante (1958-1984), et occupait également des fonctions importantes à la Présidence³⁷⁸. À Bamako, le père d'Ibrahim fréquente également des membres de la classe politique malienne : il nous confie que son père est notamment ami avec Cheick Boucadry Traoré, candidat à l'élection présidentielle de 2013 et fils de l'ancien Président Moussa Traoré, qui a dirigé le pays pendant plus de vingt ans (1968-1991). Mais au Mali, c'est indéniablement sa mère qui possède les réseaux sociaux locaux les plus développés : elle est la « *cousine directe* » de Cheick Modibo Diarra, ancien astrophysicien à la Nasa, Premier Ministre de la transition en 2012, et accessoirement gendre de Moussa Traoré, puisque marié à la fille de l'ancien Président. La tante d'Ibrahim est également mariée avec le docteur Aly Guindo, qui dirige l'une des cliniques les plus réputées de la capitale, où l'ambassade du Canada envoie notamment les requérants à un visa d'études effectuer leur visite médicale obligatoire. « *Sa femme, c'est ma tante, c'est la sœur de ma mère* », nous explique Ibrahim, avant de préciser que « *Bamako est très petit. Tout le monde se connaît, je peux pas détailler* (rires) ». Lorsqu'il mentionne le fait d'avoir une petite amie dans son lycée, il indique que leurs deux familles se connaissent, et que cela ne le surprend pas : « *J'ai bien fais mes recherches... (rires)... Elle est pas de ma famille... Mais nos parents se connaissent... il y a rien à faire... tous les parents se connaissent ici* ».

Selon une logique similaire à celle décrite dans le témoignage d'Ibrahim, la famille d'Awa, élève de terminale au lycée privé *Kodonso*, se trouve proche des cercles dirigeants maliens. De son père, Awa sait qu'il est douanier à un poste haut placé, « *est-ce qu'il n'est pas au dessus du directeur même ?* » se demande-t-elle, avant d'ajouter : « *il est PDG je crois* ». Ce dernier, effectivement haut placé, fut colonel de la douane, puis Directeur Général des douanes du Mali pendant six ans, avant de se lancer en politique. Sous la bannière du parti de l'UDA³⁷⁹, il se présente aux élections présidentielles de 2013, ne remportant qu'un faible nombre de voix³⁸⁰. Au cours de la discussion, et alors qu'Awa évoque son désir de s'inscrire à l'université de Moncton au Canada, je lui demande si elle connaît Cheick, « l'ambassadeur » pour le Mali de cet établissement, qui est le fils d'« *ABK*³⁸¹ », un grand commerçant de l'import-export.

³⁷⁷ À *la Minière*, un quartier huppé de la capitale guinéenne.

³⁷⁸ Sans qu'Ibrahim sache me préciser quel(s) poste(s) il a occupé.

³⁷⁹ Union pour la démocratie et l'alternance.

³⁸⁰ Il a recueilli 0,49% des suffrages au premier tour.

³⁸¹ Amadou Baba Konaté.

Elle rétorque alors que non, tout en précisant : « *Mais ABK je le connais, c'est un ami à mon papa* ». La mère d'Awa vient également d'une « bonne famille ». Elle est la petite sœur de Soumaïla Cissé³⁸², un homme politique de premier plan, ayant échoué au second tour des élections présidentielles de 2013 face au candidat Ibrahim Boubacar Keïta, tandis que Dioncounda Traoré, le Président de la transition en 2012, est l'un de ses cousins. Elle est également « *cousine directe* » d'Alou Tomota, un Industriel bamakois, notamment propriétaire de la société *Graphique Industrie*³⁸³. Awa, quant à elle, possède un réseau social qui s'étend au delà de ses ami(e)s du lycée. Je découvre en effet qu'elle connaît personnellement plusieurs lycéens d'autres établissements avec lesquels j'ai eu à faire des entretiens les jours précédents, dont Binta, scolarisée au lycée *Ecovie*, et fille de Babani Koné, l'une des chanteuses maliennes les plus populaire, « *je la connais* », dit-elle, « *même l'autre soir, on étaient ensemble en boîte* ». Au lycée français, elle affirme avoir « *des cousines et des amies là-bas* », avant de me dire que l'une d'entre elles est « *sortie avec un pote d'Ibrahim au lycée français* »...

Il suffit également de demander à Ibrahim quelques précisions sur son groupe d'amis pour mesurer l'étendue de son propre réseau social : l'un d'eux est le fils de Modibo Keita, un riche commerçant bamakois, PDG de Grand distributeur de céréales du Mali, l'un des principaux opérateurs céréalier du pays. Un autre de ses amis - son « *pote à la Cité du Niger* » - n'est autre que le fils de Mamadou Sinsy Coulibaly, le PDG du groupe Kledu. Cet entrepreneur est aujourd'hui l'une des plus grandes fortunes du Mali, présent dans des domaines aussi divers que l'industrie, l'audiovisuel, ou encore la formation. Des activités qu'il cumule avec le poste de vice président du Conseil National du Patronat du Mali depuis 2002.

Ainsi, dans l'entourage d'Ibrahim gravitent deux des plus grandes fortunes de l'entrepreneuriat malien, tandis que la famille d'Awa comprend les hommes politiques parmi les plus influents du pays. Ces situations illustrent par ailleurs fidèlement la plupart des trajectoires familiales rencontrées au cours des entretiens avec les lycéens des établissements privés enquêtés à Bamako où étaient évoqués les noms des membres des gouvernements maliens qui se sont succédés, mêlés à ceux d'éminents hommes d'affaires. La présence de ce « capital social » (Bourdieu, 1980) contraste cependant fortement avec les entretiens menés auprès des lycéens scolarisés dans le système public malien, où les réseaux sociaux de ces jeunes s'avéraient sans commune mesure avec ceux décrits précédemment. C'est au contraire un sentiment d'exclusion des cercles du pouvoir qui se dégageait lors des discussions avec ces jeunes. De ce point de vue, la description que fait Modibo, élève au lycée public *Askia Mohamed*, de ses relations sociales, en dit long sur la pauvreté des appuis dont il peut disposer, dans une société fonctionnant pourtant sur la base de pratiques clientélistes :

³⁸² Ils sont de même mère, pas de même père.

³⁸³ Pour une biographie plus étayée sur cet industriel, voir Roy (2012, 490). Voir également le site Internet de son groupe : <http://www.groupe-tomota.net/> (consulté le 7 septembre 2014).

Moi : Est-ce que ta famille possède des relations ?

Modibo : Ouais... Bon... En fait euh... Oui, on a des relations, mais c'est des relations qui ne sont pas tout à fait... fondées à 100 %... c'est des petites relations quoi... mais bon peut-être qu'avec ces petites relations, puis la chance (il fait un signe de la main signifiant que l'on « ne sait jamais »)... avec le tout puissant, le bon Dieu... peut-être que les choses peuvent marcher...

Moi : Et de quels types de relation il s'agit ?

Modibo : Bon en fait... bon... on a des cousins qui sont policiers... et bon... on a des connaissances... bon en fait, généralement... pour avoir un emploi, il te faut être auprès des cadres de ce pays... tel que les gens qui travaillent dans le gouvernement : les Ministres, les douaniers, les directeurs de services, ainsi de suite quoi...

Moi : Est-ce que tu connais des cadres du gouvernement ou des directeurs de services ?

Modibo : Euh... non... franchement, non... les gens que je connais, ils se débrouillent, ils ne sont pas riches... c'est des débrouillards...³⁸⁴

Les « débrouillards » de l'entourage de Modibo semblent ainsi s'opposer en tout point aux familles d'Ibrahim et d'Awa. S'il s'en remet à Dieu, c'est peut-être avant tout parce que Modibo est lucide sur les conditions qui permettent, selon lui, d'accéder aux emplois et à la réussite sociale : « *il te faut être auprès des cadres de ce pays* » assène-t-il. Ces conditions, Ibrahim et Awa les remplissent, point par point. Autour de ces deux jeunes privilégiés se dessine en effet un réseau social pour le moins dense, fait de connexions au sommet de l'État, qui contrastent brutalement avec celles de Modibo, qui lui, parle de policiers en charge de la circulation sur les carrefours de la capitale malienne comme faisant partie de ses relations familiales les plus haut placées. Né d'un père « *cultivateur* » et d'une mère « *ménagère* », Modibo est originaire de Bougouni, une ville d'environ 30 000 habitants situé à 170 kilomètres au sud-est de Bamako. Il est venu effectuer à Bamako ses dernières années de lycée. Il se dit « *fil de pauvre* » et déclare ne pas vouloir exercer le même métier que son père, puisque l'on « *ne gagne rien ici au Mali en cultivant* », tout en indiquant qu'il a appris à le faire. À Bamako, il habite le quartier populaire de Banconi, où il loue une pièce dans une concession familiale pour l'équivalent de 12 euros par mois³⁸⁵ (figure 5.2). Il décrit la ville de Bamako comme « *diamétralement opposée à Bougouni* », se plaignant de la cherté de la vie dans la capitale. Modibo ambitionne de devenir un homme politique (« *l'affaire de la politique là... ça me plaît vraiment* ») ou commerçant dans l'import-export. Pour cela, il souhaite intégrer l'ENA³⁸⁶ à Bamako, ou, encore mieux, aller étudier à l'étranger, bien qu'il admette manquer de moyens financiers pour le faire. Son père, lui, voudrait qu'il aille à l'étranger, « *que ça soit pour les études ou d'autres choses* ».

³⁸⁴ Entretien à Bamako, le 20 juillet 2011.

³⁸⁵ Soit 7500 francs CFA.

³⁸⁶ L'École Nationale d'Administration, calquée sur le modèle français.

Figure 5.2 : Modibo, élève au lycée public *Askia Mohamed*



Photo 1- Modibo fait du thé chez lui lors de l'entretien, juillet 2011.



Photo 2 - La concession dans laquelle Modibo loue une chambre (à droite) dans le quartier populaire de *Banconi*, juillet 2011.

Source: K. Mary, juillet 2011.

Le « haut » et le « bas » de la ville : distance sociale et violence des rapports sociaux

Aminata, elle, va vraisemblablement aller étudier au Canada l'année prochaine. Son père, du moins, en a les moyens. Ce dernier, propriétaire d'une boutique ayant pignon sur rue au grand marché de Bamako, est également propriétaire de plusieurs stations essences. Lorsqu'elle se remémore les anciens élèves de son lycée privé ayant rejoint ce pays pour des études supérieures, Aminata mentionne le cas de la famille de l'ancien chef de l'État, Amadou Toumani Toure : « ATT, il y a sa fille qui était aux Castors, la plus petite, celle qu'il a adopté : Lobbo. Elle a eu son bac l'année dernière, et elle est partie au Canada aussi. Je crois qu'elle a même été première nationale, quand elle a fait le DEF³⁸⁷ ».

Cette information, révélée par Aminata dans un mode qui relève du registre de l'anecdotique, est réapparue au cours d'un entretien avec une élève scolarisée au lycée public *Prosper Kamara*, mais cette fois sous un éclairage bien différent.

Alors que Fatoumata vient de passer son baccalauréat quelques semaines plus tôt, elle confesse, à la fin de l'entretien, être pessimiste face à l'avenir. Elle témoigne ainsi du mépris avec lequel les hommes politiques traitent « *les pauvres* », reprenant l'allocution d'Ibrahim Boubacar Keïta lorsqu'il était le Premier Ministre d'Alpha Oumar Konaré, et faisait face à un mouvement de grève chez les étudiants bamakois :

« IBK, quand il a fait face à une menace de grève d'étudiants, il est allé dire à l'ORTM³⁸⁸ que s'ils veulent faire grève, ils n'ont qu'à le faire, puisque de toute façon, ses enfants à lui sont à l'étranger pour étudier. (...) À l'université ici au Mali, pour pouvoir être pris à un concours de la fonction publique, il faut soit faire partie de l'AEEM³⁸⁹ et avoir un bon poste dedans, soit avoir de l'argent, ou bien même les deux c'est encore mieux... même si tu n'as pas le niveau. (...) Ici, c'est foutu, les pauvres ont perdu l'espoir... on régresse (...) Même ATT il s'en fout de nous, il nous fait savoir qu'on est rien... dans un discours une fois, il a dit que "la main qui reçoit est toujours en dessous de la main qui donne". (...) Ici, jamais un pauvre n'a de mention "Bien" aux concours... jamais les pauvres ne passent à la télé pour les qu'on les félicite de leurs bons résultats... c'est grave ça... par contre Lobbo Coulibaly, la fille adoptive d'ATT, comme par hasard, elle a obtenue la mention " très bien " au DEF en 2007 avec 18 sur 20... elle a été reçue avec les honneurs à Koulouba³⁹⁰ par son père adoptif qui a organisé une cérémonie juste pour elle au Palais de Koulouba... »³⁹¹.

Ce qu'exprime Fatoumata, c'est avant tout la violence des rapports sociaux qui se manifestent autour de l'accès à l'éducation, et des inégalités qui la structure. Faire

³⁸⁷ Le diplôme d'études fondamentales, que les élèves maliens passent à l'âge de 12 ans.

³⁸⁸ Office de Radio-Télédiffusion du Mali.

³⁸⁹ L'Association des Élèves et Étudiants du Mali.

³⁹⁰ Colline dominant la ville de Bamako, sur laquelle se situe le Palais présidentiel.

³⁹¹ Entretien à Bamako, le 21 juillet 2011.

partie de la très politique association des étudiants et élèves du Mali (AEEM)³⁹², et/ou venir d'une famille aisée, disposant de moyens, sont pour elle les seules voies possibles vers la réussite sociale.

Ce qui est dénoncé ici, c'est également la valorisation de telles pratiques par les dirigeants politiques eux mêmes, à l'image de la récompense attribuée à la fille adoptive du président. On comprend mieux le pessimisme de Fatoumata par rapport à un avenir qu'elle voit bouché d'avance. Sa famille n'est pas riche et ne dispose pas d'entregent, hormis un cousin évoqué, qui travaille à l'ambassade de France à Bamako, mais comme simple gardien. La vie n'a pas toujours été facile pour la jeune femme de 19 ans qui a connu déjà bien des difficultés avant de pouvoir passer son baccalauréat.

Originaire de Manantali, une ville située à l'Est du Mali - et à presque sept heures de route de Bamako -, Fatoumata est la fille d'un père « cultivateur » et d'une mère « ménagère ». « *Ma vie a été un peu pénible, mais bon... maintenant grâce à Dieu, ça va* » explique-t-elle, en évoquant des « *problèmes familiaux (...) des difficultés pour étudier* » en grande partie dues aux relations conflictuelles qu'elle a avec son père. Ce dernier a en effet tenté de la marier à trois reprises. La première fois, et alors qu'elle n'a que 9 ans, c'était avec « *un Malien sarakolé qui vit en France* ». Elle refuse, soutenue par sa mère. À 11 ans, c'est avec l'un des amis de son père, « *pour que je sois sa troisième femme* », rajoute-t-elle. Face à un nouveau refus, son père entreprend de la retirer de l'école, mais Fatoumata indique que les professeurs l'ont défendue. Lorsqu'elle a 13 ans, il réitère en voulant qu'elle se marie avec l'un de ses amis émigré au Gabon. Cette fois-ci elle ruse, se disant qu'un refus catégorique de sa part entraînerait son retrait de l'école par son père. Elle fait donc semblant d'accepter pour gagner du temps et pouvoir passer son DEF. Son père se rend compte du stratagème et la chasse de la résidence familiale un mois avant l'examen. Sa mère lui donne alors l'argent nécessaire pour prendre un bus en direction de Bamako. Recueillie chez l'une de ses tantes paternelle dans le quartier populaire de Missira³⁹³, elle fait face à de nouvelles difficultés. La concession familiale est déjà surchargée et sa tante souhaite éviter que Fatoumata soit un poids financier pour elle, en l'incitant notamment à avoir des amants qui la prennent en charge financièrement, comme le font ses cousines :

« Là-bas (dans le quartier de Missira), je n'aimais pas le comportement des gens. (...) Le comportement de mes cousines n'allait pas avec le mien... elles fréquentent des délinquants... ils ne sont pas éduqués du tout. (...) Je préférais me mettre à l'écart pour ne pas avoir de problèmes. (...) Ma tante voulait que je sois comme elles, toujours en déplacements, toujours collés avec des gars... ils leur payait des trucs. (...) Il y en a qui sont des voleurs : ils cambriolent les motos. (...) Elles ont pleins d'enfants qui ne sont pas de

³⁹² De nombreux scandales ont en effet entaché la réputation des dirigeants de l'AEEM. Méfiants à l'égard de cette association ayant joué un rôle moteur dans la destitution du régime militaire de Moussa Traoré en 1991, les différents régimes politiques qui se sont succédés depuis ont tous tentés, avec un certain succès, de « récupérer » ses dirigeants.

³⁹³ L'un des quartiers centraux de Bamako, qui porte l'ancien nom de l'Égypte, *Misra*.

mêmes pères. Elles n'arrivent pas à étudier... je n'ai jamais vu ce genre de famille de ma vie... moi, je suis venue étudier, je ne suis même pas Bamakoise. (...) C'est répugnant... ma tante voulait que j'ai des gars qui viennent me chercher à la maison, qui me donnent de l'argent... je lui ai dit que je ne veux pas de cette vie là. (...) Elle m'a punie en me renvoyant... ».

Fatoumata part ensuite habiter chez une autre tante paternelle dans le quartier de *Badialan*. Ses conditions de vie se sont considérablement améliorées depuis, même si l'argent manque toujours là où elle habite : « *ma tante ici (à Badialan) vit avec la pension de son mari décédé... il était employé aux chemins de fer... c'est difficile aussi, parce que elle-même est malade et doit s'acheter des médicaments... mais elle m'aide un peu quand même, malgré ça* ».

Les quartiers centraux de Bamako, tels Missira, Bozola, ou encore Bagadadji, constituent ce qu'Ibrahim, l'adolescent scolarisé au lycée français, nomme le « *Bamako d'en bas* ». En faisant plus explicitement référence à ce dernier quartier, il explique : « *Il y a un Bamako d'en bas : Bagadadji*³⁹⁴. *Ça c'est les gars frustrés (rires)... eux, si tu as des problèmes, tu les appellent : ils ne viennent pas pour te taper, ils viennent pour te tuer carrément !* ».

Si l'on retrouve une référence à la délinquance, comme dans le témoignage de Fatoumata, la vision qu'Ibrahim a de ces quartiers reste cependant caricaturale, comme une référence lointaine, signe d'une méconnaissance de ces lieux qu'il ne fait que traverser lors de ses pérégrinations en ville. Cette étiquette accolée aux quartiers centraux, et dont les journaux locaux se font régulièrement l'écho³⁹⁵, provient notamment de leur proximité avec le grand marché de Bamako - le *Dabanani* - et des divers trafics qui y sont associés, lorsque des marchandises illicites sont entreposées dans certaines concessions familiales, avant d'être réacheminées. Ces quartiers très fréquentés se caractérisent aussi et surtout par leur forte densité de population et la promiscuité qui règne dans les concessions familiales. Si les conditions de vie y sont difficiles, ces quartiers ne constituent en revanche pas des espaces où il s'avère particulièrement dangereux de se déplacer, à part peut-être à certaines heures avancées de la nuit. En matière de délinquance, la capitale malienne reste en effet relativement préservée, au regard d'autres grandes villes ouest-africaines comme Abidjan ou Lagos, où les problèmes d'insécurité s'y sont développés de manière beaucoup plus importante.

³⁹⁴ C'est l'un des trois plus vieux quartiers de Bamako. Comme le précise l'architecte Sébastien Philippe (2009) dans son ouvrage « Une histoire de Bamako », ce quartier fut officiellement créé en 1920, sur le site de l'ancienne ville indigène de Bamako. Son nom provient de la dérivation locale de Bagdad. Une référence à la capitale irakienne en tant que haut-lieu de la culture islamique entre les IX^e et XII^e siècles.

³⁹⁵ Les journaux maliens dépeignent régulièrement les rues des quartiers centraux comme étant des espaces criminogènes, dans leurs rubriques consacrées aux faits divers. À titre d'exemple, voir l'article de Denis Théra, « Dans les rues de Bagadadji : l'équipe de patrouille interpelle deux cambrioleurs en possession de leur butin », *L'Indépendant*, 12 mai 2014. Ou encore celui de Cléophas Thyenou, « Suite à l'agression d'une jeune étudiante à Missira : Kassim Ba « le Blanc » épinglé par la brigade des mœurs », *L'Indépendant*, 27 mars 2014.

Carte 5.1 : Le Bamako des riches



Contexte géographique et administratif

- Zone urbanisée
- Relief
- Limites du District de Bamako

Transport

- Routes principales
- Piste de l'aéroport

Le Bamako du luxe et du pouvoir

- Quartier chic
- Lieu du pouvoir d'État
- Ambassade
- Supermarché
- Hôtel international
- Lieu de détente de luxe
- Discothèque
- Cinéma

Enquête auprès des lycéens

- Lycée enquêté
 - Lieu de résidence d'un(e) lycéen(ne) enquêté(e)
- 1 Chez Modibo (Lycée Askia Mohamed)
 - 2 Chez Aïssata (Lycée Kodonso)
 - 3 Chez Fatoumata (Lycée Prosper Kamara)
 - 4 Chez Awa (Lycée Kodonso)
 - 5 Chez Aïda (Lycée Liberté)
 - 6 Chez Ibrahim (Lycée Liberté)
 - 7 Chez Coumba (Lycée Le Progrès)

Sources : Institut Géographique du Mali, 2011 ; Ateliers de maîtrise d'oeuvre urbaine, 2011 ; Enquêtes personnelles, 2011.



* ACI : Agence de cession immobilière
 ** SEMA : Société d'équipement du Mali



1 km

K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Les jeunes bamakois privilégiés : un groupe social homogène ?

Lorsqu'Ibrahim parle de ses amis du lycée français, il évoque assez rapidement des différences en termes de statut social. Par exemple, il établit une différence assez nette entre sa famille et celle de son ami dont le père est un entrepreneur connu, n'hésitant pas à en parler en des termes relativement condescendants. En effet, il goûte peu le style à la fois architectural et décoratif de la maison dont le père de son ami vient d'achever la construction : « *C'est moche, ça fait trop « nouveau riche »... je vois vraiment pas pourquoi il a fait ça... c'est juste le paraître. C'est trop cette maison, j'aime pas : des salons tous moches, des trucs qui vont pas ensemble, des tableaux avec des pots de fleurs... en plus c'est du gaspillage d'énergie dedans : quand on rentre à cinq heures du mat' de boîte, tout est allumé, les clim comme les lumières...* ». Il est vrai que Mamadou Sinsy Coulibaly - pourtant de nature discrète - a fait construire une villa à la mesure de la fortune qu'il a accumulée. Les travaux ont duré pas moins d'une dizaine d'années car, outre l'armature principale (murs, toit, etc.), la résidence est agrémentée d'une multitude de statues à son effigie et ceux de sa femme et de ses trois enfants. Dans un style baroque, statues et peintures remettent au goût du jour l'épopée des Coulibaly de Ségou³⁹⁶ dont cet homme d'affaires et entrepreneur se revendique comme étant l'un des descendant. À l'intérieur, une peinture murale les montre lui et sa femme en haut du monumental escalier qui trône dans le salon, tandis que les murs sont agrémentés de tableaux le représentant en « habits traditionnels » richement brodés (figure 5.3). Les meubles ont tous été importés du Canada, où la famille dispose d'un pied à terre. Le tout est agrémenté d'un mini zoo peuplé de tortues et de caïmans. Cette villa, pour le moins originale, pourrait volontiers faire office de « Versailles bamakois »³⁹⁷. Rien à voir en tout cas avec la sobre décoration de la résidence des parents d'Ibrahim (figure 5.1).

À travers ces jugements, Ibrahim met en lumière des différences entre deux familles aux trajectoires dissemblables. Bien que les deux adolescents fréquentent la même école et aient été dans la même classe, il semble qu'ils se perçoivent comme différents. Ibrahim estime venir d'une famille « *d'intellectuels* », et, au regard du parcours de son grand-père paternel proche des cercles du pouvoir guinéen sous la Présidence de Sékou Touré, il y a fort à parier que sa famille paternelle mène déjà grand train depuis au moins deux générations. Ce n'est pas le cas de celle du père de son ami.

³⁹⁶ Le royaume bambara de Ségou s'étendait sur une partie du territoire de l'actuel Mali, de la fin du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Fondé par Kaladjan Coulibaly autour de l'actuelle ville de Ségou, le royaume connaîtra son apogée au XVIII^e siècle avec le règne de Biton Coulibaly qui l'étendra de Bamako à Tombouctou, sur les deux rives du fleuve Niger. Après la mort de Biton, la dynastie des Diarra prend le relais, jusqu'à ce que El Hadj Oumar Tall s'empare du royaume en 1861. Sur cette période historique, le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage de Gérard Dumestre (1979).

³⁹⁷ Signe de cette exubérance, des rumeurs circulaient à Bamako en 2011 indiquant que Kadhafi eut un temps été intéressé par l'achat de cette villa, une proposition qu'aurait déclinée le propriétaire.

Figure 5.3 : Le « Versailles bamakoïse », villa d'un homme d'affaires



Photo 1- Mamadou Sinsy Coulibaly pose dans son salon pour un journaliste de l'agence Reuters, septembre 2012.



Photo 2 - Des peintures représentant Mamadou Sinsy Coulibaly en habits «traditionnels» décorent les murs de la villa, septembre 2012.

Source: Joe Penney, 2012.

Originaire de Ségou, Mamadou Sinsy Coulibaly ne vient pas d'une famille particulièrement aisée. Il est néanmoins scolarisé et effectue des études supérieures en URSS dans les années 1970. À son retour au Mali dans les années 1980, il devient comptable pour la compagnie aérienne russe *Aeroflot*, d'où il commence à s'enrichir. Très lié au régime du Président Moussa Traoré, la rumeur rapporte qu'il est à cette époque impliqué dans divers trafics entre le Mali et l'URSS³⁹⁸, dont il tire de substantiels revenus.

Fort de ce capital accumulé, Mamadou Sinsy Coulibaly investit dans divers domaines de l'économie malienne, jusqu'à constituer la fortune que les Maliens lui connaissent aujourd'hui. Mais pour Ibrahim, cette trajectoire rappelle avant tout celle d'un « *nouveau riche* », lorsqu'il le renvoie à ses origines modestes : « *Ce gars quand il était jeune, il voyageait pas, c'était un Malien de base. (...) Quand il était plus jeune, il voulait se marier avec ma mère. Il s'est pris un râteau (rires)* ».

D'autres différences apparaissent également pour Ibrahim, à l'intérieur même de son groupe d'amis qu'il divise en deux parties distinctes : « *dans notre groupe il y a le côté Malien, on parle bambara, tout ça... et le côté plus cultivé* ». Il m'indique que parmi eux, tous ne vivent pas dans les mêmes conditions, « *ce n'est pas la même chose* » dit-il, sans pouvoir m'expliquer sur quoi reposent ces différences. Alors que je l'informe de la programmation d'un entretien le lendemain avec Oumar, l'un des amis de son groupe, il m'indique que je vais pouvoir prendre la mesure de ces différences : « *tu vas voir, ce n'est pas la même chose* ».

Installée dans une résidence réservée aux cadres de l'entreprise publique malienne en charge de l'énergie (EDM³⁹⁹), la famille d'Oumar vit dans le quartier de Djicoroni Para, situé au bord du fleuve Niger. Sa mère est propriétaire de ce logement de la « cité EDM ». Le bâtiment n'a manifestement pas fait l'objet de modifications architecturales majeures, tant il paraît petit au milieu de la large cour qui l'entoure. La mère d'Oumar a fait toute sa carrière au sein de cette entreprise d'État dont elle est aujourd'hui « *directrice de l'audit interne* ». Une photo d'elle à côté du Président ATT trône d'ailleurs sur une commode du salon, « *c'est quand il est venu à l'EDM* », nous indique Oumar. Après avoir obtenu une bourse d'État pour aller étudier aux États-Unis, à Nashville, où Oumar est né, elle revient au Mali, et intègre l'EDM. « *Sûrement grâce à (son) oncle* » précise Oumar. Le frère de sa mère est en effet à ce moment bien placé dans l'entreprise. Son père est quant à lui médecin à l'hôpital public Gabriel Touré. Ses parents sont divorcés. Oumar a passé toute sa scolarité au

³⁹⁸ Il est d'abord soupçonné de s'être accaparé à son compte le marché de billets d'avion pris en charge par l'État malien pour le rapatriement d'étudiants ayant terminé leurs études en URSS dans les années 1980. Il est également suspecté d'avoir participé à la même époque à des trafics de diamants et d'œuvres d'art africains, en accointance avec Mariam Traoré, l'épouse du Président de l'époque. Les journaux maliens se font encore régulièrement l'écho d'affaires similaires. À titre d'exemple, voir l'article de Kady Théra, « Rapatriement d'un étudiant malien de l'URSS : Fonds de commerce pour le directeur du service administratif », *Le Guido*, 27 juillet 2010.

³⁹⁹ Énergie du Mali.

lycée privé des *Castors*, mais change d'établissement pour intégrer le lycée français au niveau du lycée, lorsque *Les Castors* ne proposaient que des cursus jusqu'au Collège. De ce changement d'établissement, Oumar dit que l'adaptation a été « *un peu compliquée* » en ce qui concerne le niveau d'études qu'il juge plus élevé. La pratique du français en dehors des salles de classes par les élèves du lycée *Liberté* lui semble également être une différence importante avec son ancienne école où l'on parle plutôt bambara dans la cour. Pour ses déplacements quotidiens, il dispose d'une moto « Jakarta ». Il envisage l'année prochaine d'aller étudier en Amérique, même s'il ne sait pas encore précisément où. En attendant, il logera chez sa cousine, infirmière dans une maison de retraite, qui vit à New York, dans le quartier du Bronx.

Des différences en termes de statuts sociaux, Coumba en perçoit également dans son lycée. Scolarisée dans l'établissement privé du *Progrès*, elle peste contre « *les fils à papa* » qui donnent selon elle une mauvaise image de son lycée :

Coumba : Au début, je ne voulais pas aller au *Progrès*. C'est vrai qu'on y travaille bien, mais il y a des élèves là-bas qui sont des fils à papa, et ils ont une très mauvaise influence. (...) Ils amènent trop d'argent, ils aiment se montrer, tu vois... Ils montrent qu'ils ont beaucoup d'argent, de l'influence familiale... Ils s'habillent bien, ils viennent le montrer en classe, des fois ils jouent avec les professeurs... il y a un peu de corruption des fois... si ils ont beaucoup d'argent. C'est surtout ça qui fait le défaut du *Progrès*. Mais l'enseignement, quand même c'est très bien. Il y a les professeurs qui disent même que " si tu viens au *Progrès* pour jouer, alors tu vas jouer (rires)... mais si tu viens pour étudier, tu vas étudier "... il y a deux clans là-bas : soit tu joues, soit tu étudies (rires)... Quand je suis arrivé là-bas, si tu ne faisais pas partie d'une famille très aisée, tu ne pouvais pas partir (s'inscrire) au *Progrès* à ce moment-là... maintenant c'est pire, puisque l'autre jour, j'ai un copain de classe qui a imprimé un article (de presse) sur le *Progrès* où ils disaient beaucoup de mal du lycée... surtout sur les élèves... l'article disait que les élèves venaient des familles très riches quoi...

Moi : Est-ce que tu te considères comme faisant partie de ces familles riches ?

Coumba : Non, même pas... car en général je travaille en classe... Avec mes copines de notre entourage, on essaye pas de corrompre les professeurs pour nous donner des notes qu'on n'a pas... et... on se montre pas trop quoi... même si on a un peu d'argent... c'est pas la peine de le montrer à tout le monde... alors qu'il y a des élèves qui font que ça... Ce sont eux qui font la mauvaise publicité de l'école... Et parmi les écoles qui sont sur la rive droite (du fleuve Niger) eh bien nous entre élèves on se dit que ce sont les refoulés (du lycée) *Cheick Anta Diop* que le *Progrès* accepte... Et ce sont les refoulés du *Progrès* que *Ecovie* accepte (rires)... en général c'est ce qu'on a remarqué quoi... (rires)

Moi : Est-ce qu'il existe d'autres écoles où les familles riches mettent leurs enfants à Bamako ?

Coumba : Oui... bon... il y a d'autres écoles comme le complexe scolaire *Mali Univers* à Faladié... là c'est très cher ! Donc se sont plus des enfants qui viennent de familles riches qui peuvent aller là-bas... il y a aussi *Liberté*, *Kodonso*, *Cheick Anta Diop*, *Ecovie*... et puis *Horizon* aussi...⁴⁰⁰

⁴⁰⁰ Entretien à Bamako, 18 juillet 2011.

Si Coumba s'avère lucide sur la sélectivité sociale du lycée où elle est scolarisée, elle se détache néanmoins de ceux qu'elle appelle « *les fils à papa* », de leurs pratiques corruptives, ainsi que de leur façon exubérante de montrer qu'ils ont de l'argent et de « *l'influence familiale* ». Elle se considère néanmoins comme venant d'une famille ayant « *un peu d'argent* ». Le père de Coumba est effectivement administrateur à l'institut national de prévoyance sociale du Mali (INPS). Dans cet organisme étatique en charge de la gestion du régime malien de sécurité sociale, Coumba indique que son père est à un « *poste élevé dans la hiérarchie* », tout en précisant qu'« *il y a d'autres postes encore plus élevés en grade que lui là-bas* ». Sa mère, quant à elle, ne travaille pas. La famille de Coumba vit dans le quartier résidentiel de Faladié, dans une concession acquise par l'INPS, qui a négocié des lots en série auprès des banques à ses employés dans le quartier : « *toutes les maisons de cette rue, ça appartient à l'INPS, l'autre rue, ça c'est pour les gens qui travaillent à la CMDT⁴⁰¹* » nous indique Coumba. La famille est aujourd'hui propriétaire de sa résidence qu'elle a peu à peu fait agrandir, jusqu'à ce qu'elle devienne une maison à étage de type « villa ». Parmi les enfants de la famille, deux font des études au Canada, à l'université de Winnipeg. Attirée par le cursus bilingue que propose cette université, Coumba souhaite rejoindre ses frères l'année prochaine. Mais l'argent entre en compte ici, et l'un de ses frères lui conseille plutôt d'obtenir une bourse d'études pour la France, et de ne pas venir étudier au Canada, « *puisque ça va coûter très cher à mon père* » indique-t-elle. C'est ce que ce dernier souhaite également.

Parfois, les différences sociales se révèlent également à travers les rapports de genre. C'est le cas d'Aïssata. Inscrite au lycée privé *Kodonso*, elle souhaite partir étudier l'année prochaine à Moncton, et y rejoindre son grand frère. C'est du moins ce qu'elle a indiqué dans le questionnaire rempli quelques semaines plus tôt dans son lycée. Au moment de l'entretien, Aïssata se montre gênée, une situation que je mets sur le compte d'une éventuelle timidité de sa part. Mais au moment d'évoquer ses études supérieures, la situation devient plus claire : « *je dois me marier le 21 juillet* » rétorque-t-elle. Son père vient en effet de décider qu'elle épousera un membre de sa famille qui vit actuellement en Guinée Conakry. Aïssata précise qu'elle connaît son futur époux, mais qu'elle ne sait pas où il réside dans le pays. Concernant ses études, elle rappelle que cela « *dépendra de (son) père et de (son) mari, de ce qu'ils ont décidé* », signifiant que ce projet est maintenant totalement remis en question. Elle ne sait d'ailleurs pas non plus où elle ira habiter dans les prochains mois, tout en spécifiant qu'« *en tout cas, (elle) ne veut pas aller en Guinée* ». Originnaire de la ville de Banamba, situé à 200 km au nord de la capitale, son père a interrompu ses études très tôt selon Aïssata, « *pour aller chercher de l'argent* ». Aujourd'hui commerçant dans l'import-export à Bamako, elle indique qu'il prend « *des cours du soir* », sans plus de précision. Sitôt l'entretien

⁴⁰¹ Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles, l'entreprise d'État qui encadre notamment l'ensemble des activités liées à la filière cotonnière.

terminé - et alors que nous sommes maintenant tous deux gênés - Aïssata m'accompagne rejoindre l'un de ses camarades de lycée qui réside dans le même quartier, et avec lequel je dois effectuer un entretien dans la foulée. Alors que les deux lycéens se saluent, Aïssata demande avec appréhension à son camarade s'il compte venir à son mariage prévu dans moins d'une semaine. Lorsque nous nous retrouvons seuls, ce dernier m'indique : « *Elle ne le montre pas, mais je crois que ça ne lui plaît pas. Son père n'était pas trop pour le mariage, mais c'est son grand frère (l'oncle d'Aïssata) qui a insisté... Ça, c'est des traditions Soninké et Djogoramé⁴⁰²... C'est comme ça chez eux...* ».

Venant d'une famille aisée - son père est un grand commerçant de l'import-export -, Aïssata n'en est ici pas moins soumise aux règles d'une société malienne où les alliances matrimoniales dépendent encore avant tout de négociations entre « chefs de famille ». Cela rappelle que les femmes sont, dans cette configuration, considérées comme des « cadets sociaux » soumises au pouvoir des aînés qui contrôlent l'accès aux femmes pour les mariages et définissent les alliances. À partir de terrains africains, mais dans une volonté de généralisation, l'anthropologue Georges Balandier décelait dans la relation hommes/femmes « l'assise la plus profonde de toutes les relations inégales » (1985, p. 79), ajoutant même que « l'exclusion sociale est formulée et interprétée sous deux aspects : d'une part, l'appartenance de classe s'efface avec l'affirmation que le sexe prévaut sur la situation de classe ; d'autre part, l'univers social défini et fait par et pour les hommes apparaît comme condamnant les femmes au silence, à la soumission à un monde où les valeurs, les normes et les modèles sont *a priori* masculins » (*Ibid.*, p. 83). La trajectoire d'Aïssata, scolarisée dans l'un des établissements les plus chers de Bamako et projetant d'aller entamer une formation universitaire au Canada, va donc connaître une « bifurcation », au sens où l'entend le sociologue Michel Grossetti (2006), soulignant l'idée que ce mariage va conduire la jeune femme à reconsidérer son parcours de vie dans sa globalité.

La densité des réseaux de relations, une « assimilation réciproque des élites » ?

Les lycées privés huppés de la capitale malienne pourraient aisément être pris d'un seul bloc, tant le degré d'interconnaissance est apparu fort entre les élèves qui y sont inscrits. Certes, des différences en termes de niveau de vie ont émergé des analyses statistiques, plaçant notamment le lycée français en tête de liste⁴⁰³. Néanmoins, ces différences tendent à s'effacer dès lors que la parole est donnée à ces lycéens. Les entretiens menés auprès de ces adolescents tissent en effet une sorte de « toile

⁴⁰² Il s'agit de groupes « ethniques » exerçant un rôle majeur dans le commerce général d'importation et d'exportation depuis plus d'une vingtaine d'années (Amselle, 1992, p. 630). On leur attribue généralement une forte endogamie.

⁴⁰³ Voir le chapitre 4 et en particulier la figure 4.16.

d'araignée »⁴⁰⁴ où les familles riches, indifféremment du lycée privé fréquenté par leurs enfants, se côtoient et s'allient. Politiciens, hommes d'affaires, grands commerçants de l'import-export y sont cités pêle-mêle par les élèves décrivant leur trajectoire familiale, et souvent en mentionnant plusieurs de ces catégories à la fois. De telles configurations renvoient inévitablement aux réflexions de Jean-François Bayart sur ce qu'il nomme « l'assimilation réciproque des élites » (2006, p. 193-226), comme processus de fusion des différentes fractions de la classe dominante en Afrique subsaharienne. Elles invitent à plusieurs remarques.

Avant tout, les réseaux de relations extrêmement denses qui se dessinent en filigrane des entretiens rappellent une évidence : la taille démographique restreinte de l'État-maliens. Peuplé d'un peu plus de 15 millions d'habitants en 2011, le Mali reste en effet un État de petite taille. Avec une population de surcroît particulièrement jeune et peu éduquée⁴⁰⁵, la classe dominante malienne ne peut être que réduite. Sans pouvoir en donner une estimation précise, il est néanmoins possible d'avancer qu'elle ne se compose sans doute que de quelques centaines de familles. L'interconnaissance étant par ailleurs facilitée par leur concentration spatiale dans la capitale. « *L'élite bamakoise, c'est en général l'élite malienne, ceux que l'on peut qualifier comme « élites », sont généralement concentrées sur Bamako* » nous confiait Bassirou Diarra⁴⁰⁶, ancien conseiller à la Présidence sous le mandat d'Amadou Toumani Touré. Le centralisme administratif et politique malien hérité de la colonisation semble donc toujours d'actualité, malgré la mise en place de politiques de décentralisation depuis plus d'une vingtaine d'années. Ces deux éléments participent donc à donner à cette classe dominante un caractère volontiers intimiste.

Ensuite, les trajectoires familiales esquissées par les jeunes privilégiés inscrits dans des lycées privés invitent à accorder une place centrale à ce qui s'apparente à de véritables stratégies matrimoniales. Elles tendent en effet à lisser les différences entre bourgeoisie d'affaires et bourgeoisie d'État, pour reprendre la formulation de l'anthropologue Jean-Loup Amselle, et tenter de gommer ce que Bayart nomme « l'hétérogénéité des positions de départ » (2006, p. 226). Ainsi le parcours de la famille d'Aminata, citée plus haut, dont le père est commerçant : en épousant la fille de Bakara Diallo, gouverneur de Gao à l'indépendance du pays, puis directeur de cabinet auprès du Président Modibo Keita de 1966 à 1968, ce dernier s'allie avec une frange de la classe politique locale. Les cas d'ailleurs ne manquent pas et peuvent être multipliés hors de l'échantillon d'enquête. Il en est ainsi de Soumaïla Cissé, marié avec la fille de Dossolo Traoré, un commerçant ayant fait fortune dans l'import-export, puis la boulangerie et la sacherie au cours des années 1980 (Amselle, 1987, p. 64). L'ancien

⁴⁰⁴ Cette expression se veut une référence au roman d'Ibrahima Ly « toiles d'araignées ».

⁴⁰⁵ Selon les chiffres fournis par la Banque mondiale, la population des moins de 15 ans s'élevait à 47 % en 2010, alors que le taux d'alphabétisation s'élevait lui à 31 %.

⁴⁰⁶ Entretien à Bamako, le 21 juillet 2011.

Premier ministre Modibo Sidibé, quant à lui, est marié avec l'une des filles de l'homme d'affaires Babou Thiam. L'opérateur économique Mafa Haïdara s'est lui marié avec une fonctionnaire : Mme Niania Cissé, qui fut un moment directrice nationale des Impôts. Enfin, et pour arrêter ici une liste loin d'être exhaustive, citons le cas de l'homme d'affaires Madala Kouma qui a bâti sa fortune sous le régime de Moussa Traoré. Il fut marié à Assitan Berthé, une femme influente au sein du parti unique de l'UDPM, via la puissante Union nationale des femmes du Mali (Konare Bâ, 1995).

La force de ces stratégies matrimoniales tient également au fait qu'elles ne s'arrêtent pas aux seuls époux, mais unissent deux familles, dans une acception plus large. Beaux-frères et belles-sœurs participent aussi pleinement de ces alliances, tissant la toile des relations au sommet de la hiérarchie sociale et constituant autant « d'occasions au cours desquelles les « grands » fraient entre eux » (Bayart, 2006, p. 204). Si le père d'Awa, élève au lycée privé *Kodonso*, est directeur général des douanes, sa mère est simplement agent commercial pour la filiale automobile d'un groupe français installé au Mali⁴⁹⁷. Le frère de sa mère, en revanche, n'est autre que Soumaïla Cissé, l'une des personnalités politiques les plus connues et les plus fortunées du Mali.

Les jeunes que nous avons interrogés ont également souvent mentionné les « *cousins directs* » de leurs parents respectifs, soulignant là aussi un lien de proximité avec la personne citée, considérée comme faisant partie de la famille proche. D'anciens Présidents du Mali, d'anciens Ministres, à l'image du témoignage d'Aminata évoqué plus haut, des avocats de renom, des « *grands hommes d'affaires* » ont ainsi égrené la liste de ces cousins « *directs* » dont recèlent les alliances que nouent ces familles. À ce titre, les faire-part de mariage des « en haut des en hauts » n'hésitent pas à mettre explicitement en avant cette endogamie sociale. Ils mentionnent en effet certains signes symbolisant la réussite sociale, tels le titre professionnel des époux, ou encore les lieux de dispersion géographiques des deux familles⁴⁹⁸.

Les stratégies matrimoniales charrient à elles seules un nombre de personnes qui se révèle dès lors assez important. Des époux jusqu'aux cousins proches se fabriquent *in fine* des formes d'entre-soi qui ne sont pas sans rappeler certaines des dynamiques propres aux classes supérieures occidentales, et notamment françaises⁴⁹⁹. La grande bourgeoisie française trouve en effet dans les relations « une richesse décisive » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 2007, p. 49), n'hésitant pas à organiser des « rallyes » au cours desquels on apprend à « reconnaître son semblable » (*Ibid.*, p. 41). Les rallyes montrent l'importance accordée aux mariages socialement assortis dans ces milieux

⁴⁹⁷ Il s'agit du groupe CFAO, anciennement Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, une entreprise française du secteur de la distribution spécialisée automobile et pharmaceutique implantée en Afrique et dans les territoires d'Outre-mer.

⁴⁹⁸ Pour une analyse des faire-part de mariage de la bourgeoisie bamakoïse, voir notre article « *Faire-part de mariage à Bamako (Mali) : la migration internationale comme enjeu de distinction sociale* » (2013).

⁴⁹⁹ Nous pensons en particulier ici aux travaux des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2007).

puisqu'ils « permettent une cooptation immédiate, quasi instinctive, dans les rapports amoureux » (*Ibid.*, p. 42).

À l'évidence, les lycées privés que nous avons enquêtés sont l'un des espaces de prédilection de l'assimilation réciproque. Ces écoles participent à n'en pas douter à ce processus. Fils et filles de grands commerçants et d'hommes politiques y socialisent, fraternisent, ou encore se courtisent. C'est le cas notamment du groupe d'amis que s'est constitué Ibrahim - inscrit au lycée français de Bamako - composé à la fois de fils d'entrepreneurs parmi les plus riches du pays et de fils d'hommes politiques de premier plan. À eux tous, ils forment notamment un groupe de rap, comme il nous l'a indiqué lors de son témoignage présenté en début de chapitre. Les relations nouées dans ces établissements scolaires élargissent ainsi le réseau social de ces familles. Parfois, ces jeunes n'ont en effet pas à faire appel à leurs parents ou à leur entourage familial pour trouver des appuis, comme l'illustre l'anecdote révélée par Aminata, élève scolarisée au lycée des *Castors* :

« Je veux aller au Canada l'année prochaine pour suivre des études en gestion-finance, parce que j'aimerais bien travailler un jour dans une banque, à la BCEAO⁴⁰. En fait j'aimerais bien faire comme Igor Diarra qui est aujourd'hui Ministre des Mines (du gouvernement d'Amadou Toumani Touré en 2011) et qui était banquier avant. J'ai vu son parcours dans un magazine et je me suis dit que c'est ça que je veux faire... À ce moment, je ne savais même pas que c'était le père d'une amie... Une amie que j'ai connue ici aux Castors, et qui est partie en France avec sa mère depuis. Mais elle revient chaque vacances. Quand je l'ai vue, je lui ai dit : " attends, c'est ton père ?!, c'est à cause de lui que je fais SET " (terminale série scientifique). Elle m'a appelé l'autre jour pour dire que son père veut que je vienne passer la journée à la maison, il veut me parler »⁴¹.

L'inscription d'Aminata au lycée des *Castors* a ici un effet cumulatif sur son réseau de relations en s'agrégeant à celui de sa famille, déjà fort dense au demeurant. Ce capital social acquis à l'école paraît d'autant plus efficace qu'il se construit à l'âge stratégique qu'est l'adolescence.

Entre parents (grands) commerçants et parents (hauts) fonctionnaires, ces écoles de l'élite participent de dynamiques d'agrégation sociale. Dans ces établissements, et pendant toute leur adolescence, les jeunes se retrouvent entre eux, entre enfants d'un milieu social étroit. Les relations qu'ils nouent durant leur scolarisation secondaire ne sont par ailleurs pas à sous estimer, tant il est vrai que le capital social exerce un effet multiplicateur sur les autres formes de capitaux possédés, comme le rappelle Pierre Bourdieu (1980, p. 2).

⁴⁰ Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest, dont le siège est à Dakar, mais dont la représentation malienne se situe dans un imposant immeuble au centre ville de Bamako, au bord du fleuve, et qui domine la ville.

⁴¹ Entretien à Bamako, 3 juillet 2010.

Autour de ces familles, c'est enfin un rapport à l'État qui se dessine en filigrane. Et plus précisément ici bien souvent des rapports au sommet de l'État. Les familles ayant inscrits leurs enfants dans les écoles chics de Bamako semblent en effet accaparer toutes les positions de pouvoir. Par cet accaparement, ces familles se trouvent enserrées dans des rapports sociaux qui excluent le reste de la population. Une page semble bel et bien s'être tournée pour le lycée *Askia Mohamed*. Le tout premier lycée du Mali, construit pas les colons français en 1923, a contribué à former dans ses murs pas moins de trois anciens Présidents : Modibo Keïta, Alpha Oumar Konaré et Diounounda Traoré. Si les premières élites politiques ont ainsi été en partie formées dans des établissements publics, cela ne semble plus être le cas aujourd'hui, en témoigne l'écart monumental en termes de conditions de vie et de réseaux de relations entre les élèves du public et leurs homologues inscrits dans le privé, à l'image du témoignage de Modibo, élève en 2011 au lycée *Askia Mohamed*. De toute évidence, il s'agit ici de mondes sociaux différents, et qui ne se fréquentent pas.

Tout incite donc à penser que « l'assimilation réciproque » fonctionne à plein parmi les élites. Mais Jean-François Bayart a néanmoins amendé cette notion d'un avertissement. En tant que processus, le politiste insiste sur le caractère à la fois inachevé et potentiellement réversible de l'assimilation réciproque des élites. Il indique ainsi que « le passage peut être rapide, de la dynamique de la fusion à celle de l'effritement, de la force centripète à la force centrifuge » (2006, p. 197). Cette précaution ainsi rappelée permet de se garder de tout raisonnement trop mécaniste qui conduirait à voir dans ces dynamiques un mouvement irréversible. Au regard des entretiens menés, il serait en effet tentant d'y déceler un scénario de « consolidation » et de clôture sociale, « d'une structure de l'inégalité en voie de s'inscrire dans les profondeurs de la société et susceptible de se reproduire dans l'avenir » (*Ibid.*, p. 197). De ces deux scénarios envisageables, l'on se gardera pourtant de trancher pour l'un ou pour l'autre.

Enfants de grands commerçants, enfants de hauts fonctionnaires

Nous avons posé précédemment la question de l'homogénéité de ce groupe social composé des adolescents inscrits dans les écoles chics de la capitale malienne. Autour de cette interrogation, les propos du jeune Ibrahim, à propos du mauvais goût qu'il attribue au père de son ami (figure 5.3), tendent à rappeler qu'au-delà de l'assimilation réciproque, l'appartenance à l'élite se joue également sur le plan symbolique.

À l'échelle du groupe social, les écarts entre les différentes fractions qui le compose réapparaissent au contraire. La sociologie critique développée par Pierre Bourdieu a

bien montrée que les goûts « purs » n'existaient pas, et qu'ils étaient à l'inverse socialement situés. Le goût représente en effet pour le sociologue « la nécessité sociale devenue nature » (1979, p. 552). À l'encontre de l'idée reçue selon laquelle « les goûts et les couleurs ne se discutent pas », le travail de déconstruction opéré par P. Bourdieu indique au contraire qu'ils conduisent à s'affirmer, à se *distinguer*.

N'était-ce pas précisément cela qu'Ibrahim tente de faire dans le jugement qu'il porte à l'endroit du père de son ami ? À l'image de la décoration intérieure de son habitation (figure 5.1), lui se réclamerait plutôt d'une esthétique du « sobre », effectivement à l'opposé de celle de la résidence de l'homme d'affaires (figure 5.3). Si la famille d'Ibrahim apparaît sans nul doute comme privilégiée, celle de son ami est plus riche encore, tant la fortune de Mamadou Sinsy Coulibaly rencontre peu d'équivalent au Mali. Lorsqu'Ibrahim dit de la décoration intérieure de la villa de son ami que « *c'est moche, (que) ça fait trop « nouveau riche »... des salons tous moches, des trucs qui vont pas ensemble, des tableaux avec des pots de fleurs...* », n'exprime-t-il pas la concurrence classique que se livrent sous d'autres latitudes les fractions de la classe dominante les mieux dotées en capital économique, et celles où priment le capital culturel, pour reprendre un vocabulaire emprunté à Bourdieu ? Les figures locales de « l'intellectuel » - autrement dit celui qui a fait des études - et de « l'analphabète » - celui qui est non scolarisé en français - ne réactivent-elles pas précisément cette compétition ?

Les grands commerçants, au Mali comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, investissent en effet dans l'éducation de leurs enfants, à l'image des diamantaires originaires du Sénégal, de Mauritanie et du Mali étudiés par Sylvie Bredeloup, ces commerçants partis de leur village faire fortune dans les mines de diamants d'Afrique Centrale à partir des années 1970. Si l'anthropologue précise bien que tous les diamantaires n'ont pas incité leur progéniture à suivre le chemin de l'école occidentale, elle indique néanmoins qu'un certain nombre y cèdent, rêvant de voir leurs enfants investis dans la sphère politique :

« L'attitude des diamantaires est équivoque quand il s'agit de pourvoir à l'éducation scolaire de leurs enfants. Cependant, ils ne gèrent pas tous de la même manière leur analphabétisme. Les uns reproduisent le schéma connu et focalisent leur attention sur l'école coranique, refusant que leur descendance puisse être influencée par « l'école des Blancs ». (...) D'autres diamantaires, à l'inverse, souhaitent que leurs enfants soient préparés à suivre une autre route que la leur, plus académique. Ayant souffert d'une réputation d'illettrés, ils incitent leurs fils et parfois leurs filles à suivre un cursus scolaire prolongé de façon à ce qu'ils puissent tenter leur chance dans une activité professionnelle moins dangereuse, moins aléatoire même si liée parfois directement à leurs propres affaires. Ils n'hésitent pas alors à prendre en charge financièrement les études supérieures de commerce ou de *management* en Europe ou aux États-Unis de leur importante progéniture. Ils ont dans l'idée que l'obtention d'un label « occidentalisé » permettra d'inverser les rapports de domination et rendre notamment plus facile l'accès aux sphères

de l'État et aux institutions économiques et politiques qui lui sont liées. D'autres encore cumulent les deux stratégies, encourageant ceux qui le souhaitent à se lancer dans l'aventure du diamant et accompagnant les autres dans leur cursus universitaire » (2007, p. 264-265).

S. Bredeloup insiste ici sur le fait que certains diamantaires souffrent de leur réputation d'illettrés, et souhaitent que leurs enfants suivent un cursus scolaire opposé au leur afin, dit-elle, de pouvoir inverser les rapports de domination. On retrouve donc ici l'idée d'un complexe d'infériorité lié à la non fréquentation de « l'école des Blancs », aboutissant au statut péjoratif d'illettré ou d'analphabète. Nous avons vu au cours des chapitres précédents comment l'éducation en français conditionnait concrètement l'accès au statut de fonctionnaire, et donc à l'État au Mali. Les diamantaires décrits par Sylvie Bredeloup ont au contraire tenté l'aventure du diamant, à la fois dangereuse et incertaine, mais située en dehors de l'État. Ils ont souvent échoué lors de leur retour dans le pays d'origine à intégrer les réseaux de distribution de la rente étatique. Par maladresse envers les agents de l'État sénégalais et par manque de capital social⁴², leur reconversion est apparue bien difficile (*Ibid.*, p. 210-224). La voie des études dans des universités occidentales pour leurs enfants - dans l'optique qu'ils puissent ensuite intégrer les (hautes) sphères de l'État - leur semblant dès lors un moyen de pallier en partie à ces lacunes.

La présence des enfants des grands commerçants bamakois dans les lycées privés chics de la capitale malienne semble indiquer que ces derniers aient à cœur de procurer à leur progéniture une éducation scolaire de type occidentale. Parmi les parents des élèves rencontrés dans ces lycées figurent en effet les plus grands opérateurs économiques du pays tels Bakoré Sylla et Modibo Keïta, les principaux négociants céréaliers du Mali, le riche commerçant Babou Yara, ou encore Seydou Ndiaye, très actif dans le domaine des hydrocarbures via sa société SNF⁴³. La liste pourrait ainsi sans doute s'étendre encore. L'enquête ne permet en revanche pas de savoir si tous les enfants de ces commerçants sont scolarisés. Leur descendance est en effet souvent nombreuse, puisque la plupart du temps issue de mariages polygames.

Dans ces lycées réservés à l'élite, les enfants de hauts fonctionnaires côtoient donc les fils et filles de grands commerçants. Ces deux types de trajectoires familiales distinctes renvoyant en fait aux relations entre ce que l'anthropologue Jean-Loup Amselle et le géographe Emmanuel Grégoire (1987) ont nommé les « bourgeoisies d'État » et les « bourgeoisies d'affaires » maliennes constituées pendant la colonisation, en identifiant un pôle de fonctionnaires et un autre de commerçants au sein des classes dominantes. Les auteurs précisant que les relations entre ces deux pôles sont empreintes de

⁴² Un peu rustres, en corrompant parfois trop, et pas forcément les bonnes personnes, en nouant des relations plus ponctuelles que pérennes, Sylvie Bredeloup estime qu'ils ont en définitive pratiqué un « investissement corruptif mal adapté à la configuration sénégalaise ou malienne » (*Ibid.*, p. 215).

⁴³ Seydou N'diaye et Frères.

concurrences, mais également de connivences. Le propos ici n'est pas tant de montrer comment s'articulent les deux pôles, dont on connaît les pratiques de « chevauchement »⁴⁴ caractéristiques de leurs modes de fonctionnement : le grand commerçant ayant besoin du soutien des hommes politiques - via notamment l'attribution de marchés publics - s'il veut espérer voir son entreprise prospérer ; et les fonctionnaires s'improvisant « hommes d'affaires » en investissant dans des domaines aussi divers que l'immobilier, les transports, ou encore l'agriculture (Bayart, 2006, p. 123-133). Il s'agit plutôt de mettre en lumière les trajectoires personnelles différenciées ayant conduit ces acteurs aux positions d'accumulation dans lesquelles ils se trouvent aujourd'hui, et dont l'une des divergences fondamentales résulte de leur rapport à l'éducation occidentale. Si les fonctionnaires et hommes politiques sont passés par les bancs de « l'école des Blancs » avant d'intégrer la fonction publique ou d'entrer en politique comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, ce n'est pas nécessairement le cas des grands commerçants dont l'éducation peut s'être limitée à la fréquentation de l'école coranique. « Intellectuels » et « analphabètes⁴⁵ » - pour reprendre les expressions du français du Mali - s'opposent ainsi sur la base de leur accès à l'éducation dans la langue du colon, voire de l'ancienneté de cet accès, comme le montre les réflexions d'Ibrahim au sujet du père de son ami.

Ces pratiques de « chevauchement » rendent peu aisé de différencier, comme c'est le cas en France, un pôle de l'espace social où domine clairement le capital économique. Au sein de la classe dominante malienne, les pratiques informelles des fonctionnaires, tout comme celles des commerçants rendent en effet toute estimation quasiment impossible, ou du moins invérifiable. En revanche, la présence d'enfants de grands commerçants dans les lycées chics indique clairement que ces familles sont dans une dynamique d'acquisition d'un capital culturel. Cette *distinction* fait qu'ils n'échappent pas à des « luttes de classements » concernant le niveau plus ou moins élevé de détention de ce capital par les familles, dont Bourdieu rappelle qu'elles sont selon lui une dimension oubliée de la lutte des classes (*op. cit.*, p. 564).

Patrons et cadres

Des différences en termes de niveau de vie entre les élèves inscrits dans les lycées huppés ont émergé des analyses statistiques développées dans le chapitre précédent, et notamment de la représentation graphique qui était proposée. Les témoignages

⁴⁴ Le socio-anthropologue Jean Copans (1981, p. 20) rapporte dans une synthèse que ce terme est une traduction du mot *straddling* utilisé par les africanistes anglophones depuis les années 1980 pour qualifier les pratiques des bourgeoisies africaines.

⁴⁵ Il est généralement accolé en termes péjoratifs aux grands commerçants, bien qu'il soit en fait techniquement inexact : est ici considéré comme « analphabète » celui qui n'a pas connu de scolarisation en français. La fréquentation de l'école coranique n'entre pas ici en compte.

recueillis auprès de certains de ces lycéens permettent en revanche d'aller plus loin dans la compréhension des dynamiques conduisant à ces disparités.

Des éléments glanés au cours des entretiens sur la façon dont ces lycéens se perçoivent les uns des autres ont notamment été envisagé comme autant d'indices parfois significatifs de différences propres au groupe social. Ainsi, Coumba, élève au lycée du *Progrès*, parle de « *fil à papa* » en désignant les élèves qui ont « *beaucoup d'argent* ». Se sentant différente d'eux, elle indique ne pas apprécier la façon dont ils se comportent en cours, pointant du doigt les attitudes exubérantes qu'ils adoptent pour montrer que leurs parents ont des moyens, ainsi que leur habitude de corrompre les professeurs au moment des contrôles et des examens⁴⁶. Utilisant des dénominations lourdes de sens, elle décrit ses camarades comme ayant de « *l'influence familiale* », tout en précisant que sa famille à elle possède « *un peu d'argent* ». De la même manière, Oumar, élève au lycée français, mène une existence moins privilégiée que son ami Ibrahim. Parmi les disparités observables, on remarque d'une part qu'il a beaucoup moins voyagé que lui⁴⁷, puisqu'il n'est parti que deux fois à l'étranger : en Côte-d'Ivoire et aux États-Unis. Il ne possède d'autre part pas de véhicule personnel, contrairement à Ibrahim, mais uniquement une moto chinoise de type « Jakarta ». Si dans le témoignage d'Oumar ne sont pas apparues de mentions de sa part sur d'éventuelles différences de niveau de vie entre lui et certains de ses camarades du lycée français de Bamako, son ami Ibrahim, lui, semble en percevoir. « *Tu vas voir, ce n'est pas la même chose* », me prévenait-il en effet avant que je ne rencontre son ami Oumar.

L'une des clés de compréhension des situations différentes vécues par ces jeunes réside sans doute dans le métier exercé par leurs parents, ou plus précisément dans le poste occupé par ces derniers. La place dans la hiérarchie semble s'imposer ici en effet comme l'un des critères de différenciation majeur entre ces familles et celles de leurs camarades plus fortunés. Si Coumba perçoit son mode de vie comme différent de celui des « *fil à papa* », c'est peut-être avant tout parce que son père n'est ni PDG d'une société de commerce, ni directeur général d'une administration, ni Ministre du gouvernement. Il est en l'occurrence un cadre d'entreprise publique. Bien que titulaire d'un poste hiérarchique élevé dans la fonction publique, il y a néanmoins « *d'autres postes encore plus élevés en grade que lui là-bas* », comme le rapporte bien Coumba. Sa position de cadre supérieur, bien que lui conférant un statut social élevé, se situe en revanche en dessous de celle d'autres parents d'élèves placés à la tête d'entreprises ou

⁴⁶ Ces pratiques corruptives réapparaissent notamment chaque année dans les journaux maliens au moment des épreuves du baccalauréat. À titre d'exemple, voir l'article de Toguna Traoré « Fuites massives des épreuves du bac : la situation de troubles presque sous contrôle », *Nouvel Horizon*, 13 juin 2014. Deux élèves du lycée français interviewés dans le cadre de ce travail nous ont à ce sujet mentionné le cas du fils de l'entrepreneur Mamadou Sinsy Coulibaly, qui aurait selon eux acheté son baccalauréat malien alors qu'il n'était qu'en classe de première au lycée français, afin de partir précocement étudier à Montréal, où ses parents disposent d'un pied à terre.

⁴⁷ Bien qu'il soit vrai qu'Ibrahim pourrait faire office d'exception tant ses voyages sont fréquents, aidés en cela par les réductions sur les prix des billets d'avions dont il bénéficie grâce à sa mère qui travaille chez Air France.

d'administrations, voire dirigeant des Ministères. Ces différences hiérarchiques se manifestent ainsi de plusieurs manières.

Le mode d'acquisition foncière apparaît d'abord ici comme l'un des dénominateurs commun de ces deux familles. C'est en effet par l'intermédiaire des sociétés publiques qui les emploient qu'elles ont plus facilement été en mesure de s'insérer dans le « marché foncier » bamakois. Monique Bertrand relevait des différences similaires en s'intéressant aux titres fonciers mis aux enchères par l'agence de cessions immobilières (ACI) dans la capitale malienne. La géographe y décelait des divergences parmi les profils sociaux des clients ayant fait l'acquisition de terrains sur ce marché foncier « haut de gamme » :

« Le poids des cadres moyens et supérieurs relève en bonne partie de montages collectifs : de grandes entreprises du Mali, mixtes ou d'État, négocient en effet directement ou par des banques interposées pour garantir sur leurs bénéfices financiers des lots en série à leurs employés bamakois. Des pressions syndicales président donc au rapide gonflement du groupe salarié ; l'existence de fonds sociaux d'entreprise explique également la présence de techniciens aux côtés des plus hauts cadres » (2003, p. 157).

Citant les entreprises en charge de l'énergie (EDM), et de la sécurité sociale (INPS) - respectivement les employeurs de la mère d'Oumar et du père de Coumba - Monique Bertrand souligne donc l'aide importante octroyée par ces entreprises à leurs salariés, dont certains n'auraient autrement jamais pu prétendre à la propriété foncière dans ces zones très recherchées de la ville.

C'est via un prêt accordé par l'INPS aux parents de Coumba que sa famille a pu faire l'acquisition d'une parcelle dans le quartier résidentiel de *Faladié*. Cette parcelle était à l'origine déjà agrémentée d'une habitation. « *Au début, la maison était toute petite, il n'y avait pas d'étage* » précise cependant Coumba. En 2011, l'habitation présente en revanche plutôt les traits d'une villa. De l'autre côté du fleuve, à la « cité EDM », la mère d'Oumar n'a apportée que des modifications mineures à son habitation. Pour Oumar, cette non évolution du bâti de sa maison tranche avec celle que le jeune lycéen constate dans un autre quartier huppé de la ville où habite certains de ses amis, « *là-bas, les gens sont en train de tout casser et de reconstruire plus grand* » remarque-t-il.

Les différences sociales semblent ainsi participer à se construire sur la base des projets immobiliers développés par ces familles. À celles qui ont les moyens de tout casser pour reconstruire plus grand comme le note Oumar, semblent se différencier les familles dont le projet immobilier s'inscrit dans une durée plus longue. Remplir peu à peu la parcelle, l'agréments d'un étage, leur demande ainsi de s'inscrire dans un moyen terme. Cette contrainte temporelle ne semblant pas concerner les plus aisés.

Au-delà de cet accès différencié au foncier, il semble que le rapport aux études supérieures, et plus particulièrement celles qui sont envisagées à l'étranger, soit également l'un des critères marquant une césure au sein du groupe social composé des jeunes enquêtés et de leurs familles respectives. À la différence des discours de jeunes comme Ibrahim ou encore Awa, dont les pères sont respectivement Conseiller à la Présidence et Directeur général de la douane, la question du prix des études entre en compte pour les familles comme celles de Coumba ou d'Oumar. Si Coumba souhaite partir étudier au Canada, à l'instar de ces deux grands frères, on lui indique qu'une destination moins onéreuse serait préférable : « *mon frère me dit que la France serait mieux puisque sinon, ça va coûter très cher à mon père* » indique-t-elle. Son père souhaite en effet plutôt qu'elle aille en France, où les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur sont moins élevés qu'en Amérique du Nord. L'un de ses frères quant à lui, conseille à sa sœur d'obtenir une bourse d'études de la France afin de soulager financièrement son père, en charge de payer toutes ces scolarités.

Au total, deux grands profils familiaux semblent ressortir des témoignages recueillis auprès des élèves inscrits dans des lycées privés chics. D'un côté figurent les familles les plus riches, dont les parents sont PDG d'entreprises privées ayant pignon sur rue, sont à la tête d'administrations ou d'entreprises publiques, ou encore sont membres du gouvernement. De l'autre émerge la catégorie des cadres supérieurs. Ils le sont dans la fonction publique pour les cas que nous avons rencontrés. Ces deux catégories, si elles ne semblent pas s'opposer, se différencient néanmoins. Les cadres supérieurs apparaissent ainsi mener des existences relativement privilégiées, bien que logiquement moins confortables que leurs homologues plus fortunés. Deux différences ressortent particulièrement : l'accès à la propriété leur semble plus incertain, car dépendant éventuellement de facteurs externes (leurs employeurs dans les cas étudiés), et les tarifs des frais d'inscription apparaissent entrer en compte dans le choix du pays d'études à l'étranger. Ces conditions, non exhaustives, semblent également se répercuter sur la façon dont ces jeunes pensent leurs modes de vie, en comparaison de leurs camarades. C'est sans doute par exemple ce qu'exprime Coumba en se définissant avec ses amies comme « *sérieuse* », en comparaison des « *filles à papa* » qu'elle estime frimeurs. En revanche, ces familles possèdent, à l'instar des familles de leurs camarades plus aisés, de l'entregent. Les histoires familiales font en effet également apparaître des personnalités de premier plan, à l'image de l'oncle paternel direct de Coumba, Bocar Sall, ancien médecin traumatologue aujourd'hui homme politique ayant obtenu des postes importants dans plusieurs des grands partis politiques du pays⁴⁸. Mais ces personnalités ne sont en revanche jamais les parents directs de ces jeunes, du moins pas dans les cas que nous avons rencontrés.

⁴⁸ Il est passé par les rangs du RPM d'Ibrahim Boubacar Keita, avant de rejoindre l'ADEMA, en passant un moment à l'URD de Soumaïla Cissé.

Conclusion

L'articulation de l'enquête par questionnaires avec les entretiens menés à sa suite a permis d'apporter plus de profondeur à l'analyse, mais également plus de cohérence à travers la découverte des trajectoires familiales des jeunes inscrits dans les lycées chics de la capitale malienne. Si les analyses statistiques du chapitre précédent ont permis de faire émerger des modes de vie articulés autour des « V » de la réussite sociale locale, la parole des élèves autorise à saisir certaines des dynamiques conduisant à cette réussite. À travers les témoignages des lycéens se dessinent d'abord en filigrane des réseaux sociaux familiaux pour le moins denses faits de relations hauts placées dans l'appareil d'État et le secteur du commerce. La mise à jour d'alliances entre « bourgeoisie d'État » et « bourgeoisie d'affaires » au sein des familles membres de la classe dominante, tout comme le choix par ces deux bourgeoisies d'inscrire leurs enfants dans les mêmes lycées chics de Bamako, inclinent à penser que la fusion de ces deux fractions de l'élite est en cours, renvoyant au processus « d'assimilation réciproques des élites » décrit par Bayart (2006). Des entretiens avec les jeunes inscrits dans les lycées publics ressortent au contraire des trajectoires sociales beaucoup plus fragiles et incertaines, et de surcroît totalement exclues des réseaux de relations mentionnées par leurs camarades inscrits dans les lycées privés. Le contraste est saisissant entre ces deux mondes sociaux qui ne se côtoient pas, et incite à penser les rapports sociaux en terme de domination. Si le chapitre précédent a pu mettre en lumière les différents capitaux économiques - les « V » - possédés par les classes dominantes maliennes, de celui-ci ressort indéniablement l'important capital social - la *mògòtigiya*, en bambara⁴⁹ - qu'elles possèdent. Ces deux formes de capitaux apparaissent donc étroitement mêlés. On rejoint là le sociologue Robert Vuarin, pour qui « l'argent et l'entregent » (1994) constitue la dialectique principale de l'accumulation à Bamako.

Le regard de ces jeunes sur leurs modes de vie fait en revanche émerger des différences au sein du groupe. Les fils et filles de hauts fonctionnaires semblent ici en effet se *distinguer* des enfants de grands commerçants par le capital culturel que possède leurs parents « intellectuels », puisque formés à « l'école des Blancs ». Les jeunes interrogés semblent également conscients que certains ont plus de moyens que d'autres. Cette forme de dissociation renvoyant au grade de la hiérarchie auquel se

⁴⁹ De « *mògò* », personne, homme, et « *tigiya* », possession, détention. Littéralement, celui qui a des gens, qui possède des hommes.

situent leurs parents, et qui met à distance les cadres supérieurs des individus placés aux sommets de leurs hiérarchies respectives (PDG, Diplomates, Ministres, etc.).

Au final, le rapport à l'État semble s'imposer comme une dynamique structurelle de production de ce groupe social, tant les entretiens ont montré des liens, certes de diverses natures, mais néanmoins systématiques avec l'appareil d'État.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui l'université malienne explique à lui seul le véritable rejet dont il fait l'objet de la part de tous ceux ayant les moyens d'investir dans un « label » étranger réputé plus sûr et plus sérieux. La question, pour les classes dominantes, est alors plutôt celle du choix du pays d'études pour ces enfants. La compétition est rude, elle oscille entre la destination « historique » que constitue la France et d'autres nouveaux venus représentés par les États-Unis et le Canada. Dans cette bataille, la France semble conserver une longueur d'avance. Mais les stratégies mises en place par certaines universités canadiennes comme celle de Moncton, pour innovantes qu'elles soient, permettent de se positionner petit à petit comme une destination incontournable de formation des élites. En ciblant les familles bamakoises les plus privilégiées par l'intermédiaire d'anciens étudiants locaux, cette université s'assure de recruter des étudiants solvables disposés à se rendre dans des pays souvent considérés comme plus accueillant que l'ancienne puissance coloniale.

Car l'Amérique du Nord fait visiblement rêver, peut-être aujourd'hui plus que la France. C'est du moins ce qui ressort des enquêtes par questionnaire auprès des élèves inscrits dans les lycées chics de la capitale malienne. Pour ces derniers, la poursuite d'études au Mali n'est pas envisageable. Elle s'inscrit au contraire dans la suite logique de modes de vie tournés vers l'extérieur, dans lesquels les voyages occupent une place importante, et ce dès la plus tendre enfance. Cette importance de la relation à l'étranger pour les classes dominantes africaines rappelle que sur le continent, la distinction sociale se réalise à travers l'extraversion, comme l'ont montré les réflexions du politiste J.-F. Bayart (2006, 1999) et de l'historien F. Cooper (2008). Les réponses aux questionnaires ont en outre fait émerger un ensemble d'attributs de la réussite sociale qui s'articulent autour des « 4 V ». « Voyages », « villa », « vergers » et « voiture » constituent en effet autant de signes de la « puissance sociale ». Ils révèlent la composition du patrimoine économique de ces familles.

Les entretiens menés en aval de l'enquête par questionnaire permettent de compléter le travail statistique en y apportant de la profondeur sociologique. Des trajectoires familiales décrites lors des entretiens par les lycéens émergent un rapport à l'État qui semble s'imposer comme une dynamique structurelle de production de ce groupe social. De ces entretiens ressort en effet l'impression de familles ayant véritablement fait « main basse sur l'État ». Les liens forts d'interconnaissance entre ces familles, par l'intermédiaire notamment de mariages où encore de scolarisation dans les mêmes établissements, montrent également leur souci de se créer un entre-soi. Cette recherche d'un capital relationnel important, synonyme d'entregent, nous semble ici renvoyer explicitement aux observations de R. Vuarin (1994) pour qui « l'argent et

l'entregent » constituent la dialectique principale des processus d'accumulation au Mali.

TROISIÈME PARTIE

FRAGILITÉS, INCERTITUDES ET
INACHÈVEMENT DE LA
REPRODUCTION

INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

Cette troisième et dernière partie a pour but de révéler la fragilité inhérente à ces milieux sociaux. À rebours de l'image d'une « puissance sociale » à même de se protéger de toutes les situations difficiles, cette partie met en lumière les bases finalement instables sur lesquelles reposent les statuts sociaux des puissants, et ce, à travers l'analyse de trois étapes différentes du processus de la migration pour études.

Dans un premier temps, l'argumentaire revient sur la réalisation effective des études en Amérique du Nord (chapitre 6). Basé sur des enquêtes de terrain aux États-Unis et au Canada, il s'agit ici de restituer la réalité et les particularités des études dans cette partie du monde en tentant de répondre à quelques interrogations. En effet, de quelle manière est envisagé le coût que représente la fréquentation des campus nord-américains ? Comment s'opère pour les jeunes de ces familles le basculement d'un environnement francophone à un environnement anglophone ?

L'enquête s'intéresse ensuite à une dimension parfois négligée, voire occultée, dans les recherches portant sur les migrations étudiantes, à savoir les enjeux qui se jouent autour de l'acquisition d'une deuxième nationalité américaine ou canadienne (chapitre 7). En ce sens, elle invite à considérer ces migrations comme n'ayant pas l'objectif unique d'acquérir un titre universitaire. Dès lors, de quelle manière l'importance accordée à cet enjeu nous informe-t-elle sur la fragilité des statuts sociaux pour les membres des classes dominantes ?

En portant finalement l'analyse sur le retour dans le pays d'origine, l'enquête cherche à montrer comment se négocient les diplômés nord-américains sur le marché du travail malien (chapitre 8). Ce capital culturel représente-t-il un capital symbolique légitimé par la société ? Contribue-t-il, *in fine*, à la reproduction sociale ?

PARTIR ÉTUDIER EN AMÉRIQUE. ENTRE IMAGINAIRES MIGRATOIRES ET PRINCIPE DE RÉALITÉ.

Posséder des ressources signifie souvent avoir le choix. Partir étudier aux États-Unis ou au Canada n'est pas un acte anodin. Les différents critères qui peuvent entrer en ligne de compte dans ce choix sont interrogés dans ce chapitre, à l'aune notamment des représentations de ces jeunes, et celles de leurs parents, pour le continent américain. Que signifie en effet, depuis le Mali, l'attrait pour ce continent ? Comment les futurs étudiants et leurs familles cherchent-ils à établir leur choix de formation vers ces pays, dans un contexte par ailleurs de plus en plus concurrentiel ?

Ce champ de questionnement invite également à s'interroger sur les politiques de contrôle migratoire et de sélection sociale dès le pays d'origine. Les conditions nécessaires à l'obtention d'un visa pour études sont examinées ici. Elles tendent à rappeler la perspective à la fois sélective et gestionnaire de la mobilité étudiante par les différents consulats.

Une fois sur place, les parcours d'étudiants maliens aux États-Unis sont exposés, relevant au passage l'hétérogénéité des situations et la porosité des catégories

d'assignation. Le visa étudiant, en effet, ne sert-il finalement qu'à étudier ? À partir d'enquêtes empiriques menées à New York, Washington, et Moncton, il s'agit enfin de mettre en perspective les trajectoires d'études (conditions de séjours, filières de formation, etc.) des enfants de familles privilégiées bamakoises au regard de celles du reste des communautés maliennes présentes sur place.

L'Amérique dans l'imaginaire migratoire

Pierre Hassner, spécialiste de l'Amérique et des relations internationales, notait que les États-Unis sont « le premier et le dernier empire universel. Ils possèdent une supériorité sans rival dans les quatre domaines clés : militaire, économique, technologique et culturel » (1998, p. 298). Relevait que cette hégémonie était loin de déboucher uniquement sur une acceptation enthousiaste ou résignée, le politiste précisait néanmoins que « si les États-Unis peinent à transformer le monde selon leur souhaits, ils sont sans rival aucun quand il s'agit de l'interpréter » (*Ibid.*, p. 294). Achille Mbembe, intellectuel africain du courant postcolonial (Keucheyan, 2013, p. 339), professeur d'histoire et de sciences politiques⁴²⁰, évoque quant à lui plus particulièrement l'influence culturelle de l'Amérique, dans laquelle les cultures et les identités noires jouent un rôle important :

« À bien des égards, la globalisation culturelle dont les États-Unis sont le fer de lance est, dans des domaines aussi variés que la musique, la mode ou le sport, constamment alimentée par les produits de la créativité des diasporas africaines installées dans ce pays depuis l'époque de la traite des esclaves. (...) À cause de la forte présence de gens d'origine africaine aux États-Unis, il est devenu impossible d'imaginer l'identité américaine sans référence à l'« Atlantique noir », c'est-à-dire sans une reconnaissance explicite des fondations transnationales et diasporiques de la nation américaine et de la pluralité de ses héritages » (2013, p. 100-101).

A. Mbembe fait ici explicitement référence aux travaux dirigés par la linguiste américaine Gina Dent sur la « culture populaire noire »⁴²¹ et ceux du sociologue anglais Paul Gilroy sur ce qu'il nomme l'« Atlantique noir »⁴²². Cette forme d'influence s'est retrouvée à plusieurs reprises dans les discours de jeunes rencontrés, témoignant leur attirance pour l'Amérique et sa culture :

« Le choix (des États-Unis) était motivé par le sport : le basket. Je voulais développer un peu mon niveau en basket (...) Il faut dire que la première fois que je suis allé là-bas j'avais

⁴²⁰ Il enseigne aux universités de *Witwatersrand* en Afrique du Sud (Johannesburg) et de *Duke University* aux États-Unis (Caroline du Nord).

⁴²¹ Gina Dent (dir.) « *Black Popular Culture* », New York, New Press, 1998.

⁴²² Gilroy, Paul, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Amsterdam, 2010.

17 ans (...) J'étais beaucoup imprégné de la culture américaine, ça m'attirait beaucoup en fait. Arrivé là-bas, j'ai vu de moi-même... J'ai toujours été fasciné par la langue anglaise. La langue, c'est un obstacle pour certains, mais pas pour moi parce que déjà quand je parlais j'avais un niveau acceptable : je ne pouvais pas communiquer, mais je comprenais pas mal de choses en anglais, surtout à cause du hip hop ». (Abdoulaye, 32 ans)⁴²³

« En fait c'est l'admiration pour ce pays-là. J'étais attiré par la musique rap, le cinéma, etc. C'était un pays de rêve pour moi et il se trouvait que mon papa avait étudié là-bas aussi ». (Ousmane, 36 ans)⁴²⁴

« Je ne sais pas, peut-être la télé... (rires), tout ça, les États-Unis... il y a les meilleures universités du monde, je ne sais pas c'est... c'était plutôt... tu vois quand tu regardes la télé aux États-Unis c'est le rêve, c'est... la vie aux États-Unis on a l'impression que tout est rose et tout ». (Moussa, 27 ans)⁴²⁵

Les motivations esquissées dans ces témoignages rappellent également le poids des différentes formes de médias, véhiculant un certain imaginaire de l'Amérique. Le socio-anthropologue Arjun Appadurai utilise à ce sujet le concept de *mediascape*⁴²⁶, signifiant « la distribution des moyens électroniques de produire et de disséminer l'information et les images créées par ces médias » (2005, p. 73). Il ajoute que les médias constituent des comptes rendus fondés sur l'image et le récit de fragments de réalité, d'où peuvent être tirés des scénarios imaginés (*Ibid.*). Les migrations internationales et les flux médiatiques ont accordé, selon Appadurai, un rôle tout à fait inédit à l'imagination qui « devient une force sociale déterminante en cette ère postcoloniale » (Appadurai, cité par Bredeloup, 2014, p. 101).

C'est également en référence aux États-Unis que le Canada a souvent été évoqué. « *Le Canada, c'est les États-Unis en français* » indiquait cet ancien étudiant de l'université du Québec à Montréal⁴²⁷. Pour un certain nombre de ces jeunes, le Canada représente le pays idéal pour une première approche du continent nord américain, « *le temps d'apprendre l'anglais* » dans un environnement bilingue, que se soit au Québec, ou encore plus à Moncton⁴²⁸, avant de se rendre, éventuellement plus tard, aux États-Unis. L'image d'un pays « calme », « *où il y a moins de délinquance qu'en Amérique* », et donc souvent considéré comme plus propice pour étudier. Le témoignage de cet ancien étudiant du Québec est en la matière assez représentatif de cet état d'esprit :

« Le Canada, bon c'est un pays beaucoup plus calme, quand tu es étudiant là-bas, tu es interdit de travailler. Tu vas juste là-bas pour les études en fait⁴²⁹. Et mes parents ont

⁴²³ Entretien à Bamako, 8 mai 2009.

⁴²⁴ Entretien à Bamako, 1^{er} avril 2009.

⁴²⁵ Entretien, Washington DC, 10 juin 2010.

⁴²⁶ Le suffixe « *scape* » permet selon l'auteur de mettre en lumière les formes fluides et irrégulières de ces paysages sociaux.

⁴²⁷ Entretien à Bamako, 16 mai 2009.

⁴²⁸ Comme cela est précisé dans le chapitre 3, le Nouveau Brunswick est la seule Province du Canada officiellement bilingue. Les habitants de Moncton sont majoritairement anglophones.

⁴²⁹ Corroborant ces propos, une étude de 2011 sur l'immigration sénégalaise aux États-Unis indiquait qu'en 1994, au moment de la dévaluation du franc CFA, beaucoup d'étudiants ouest-africains partirent du Canada pour se rendre aux États-Unis, dans la mesure où il était devenu extrêmement difficile pour leurs parents de continuer à payer leurs études (ils devaient dorénavant payer

trouvé ce cadre beaucoup plus intéressant pour moi en fait. Donc j'ai pratiquement fait toutes mes études postsecondaires là-bas. Aujourd'hui, ça fera deux ans que je n'ai pas mis les pieds là-bas. Car mon activité ne me le permet pas. Sinon j'ai fait des études au Canada, j'ai travaillé au Canada, j'ai fait mon master aux États-Unis et j'ai travaillé aux États-Unis. J'ai fait le Canada de 1994 à décembre 2001. Et les États-Unis : de 2002 à 2005. Quand j'étais au Canada, j'étais pratiquement chaque trois semaines, un mois aux États-Unis, dans la région de New York. Car j'avais pleins d'amis. Des amis Maliens, étrangers : Camerounais, Ivoiriens... On va dire la diaspora africaine. J'ai aussi de la famille là-bas. À New York, mon petit frère est actuellement aux États-Unis, à Atlanta. » (Entretien à Bamako, 2 avril 2009).

« *Aux États-Unis, il y a plus de Noirs qu'en Europe. Il y a moins de racisme aussi. Là-bas, on voit des Noirs qui réussissent, qui occupent de hauts postes* » déclare Aminata, qui souhaite partir étudier en Amérique après son baccalauréat.

Cette référence à la communauté afro-américaine des États-Unis est apparue dans plusieurs témoignages. Il s'agissait à chaque fois de mettre en avant l'intégration des Noirs dans la société américaine, à travers des figures de la réussite sociale. Barack Obama constitue bien évidemment l'une des figures centrales de cette réussite, bien qu'il n'ait été que très rarement cité par nos interlocuteurs. La côte de popularité du Président américain semble pourtant très élevée au Mali, si l'on en croit notamment les effigies de Barack Obama que l'on croise un peu partout à Bamako : des posters, tee-shirts, peintures sur les taxis collectifs, mini drapeaux agrémentés de la photo du Président américain disposé au dessus des boîtes à gants de certains taxis, voire même des biscuits estampillés « Barack Obama », etc.⁴³⁰

le double du prix). Ils partirent donc s'inscrire dans des universités américaines, tout en travaillant à côté. L'auteur précise que beaucoup finirent par arrêter les études, et pratiquèrent des emplois peu qualifiés à temps plein. (Kane, 2011, p. 83-84).

⁴³⁰ Le lecteur trouvera des illustrations de cet engouement dans un post de blog intitulé « *Obamako* » de l'anthropologue américain Bruce Whitehouse (<http://brucewhitehouse.wordpress.com/images-from-the-field/mali/obamako/>). L'artiste américaine Janet Goldner a par ailleurs également publié un ouvrage de photographies intitulé « *Obama in Mali* » (2012), qui recense également les images d'Obama visibles dans les rues de Bamako.

Figure 6.1 : Le président américain s'affiche dans la capitale malienne



Photo 1 - Tee-shirt à l'effigie du président américain sur un stand au grand marché de Bamako.
Source : Bruce Whitehouse, juin 2010.

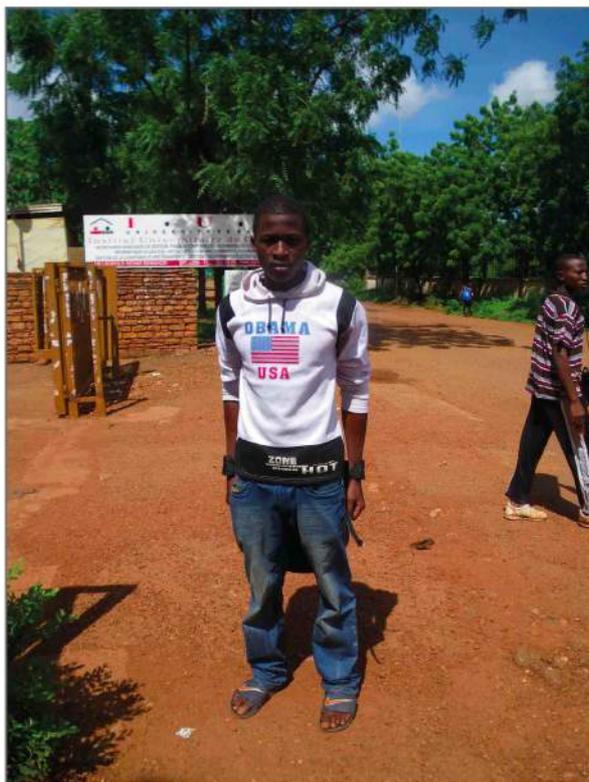


Photo 2 - Un étudiant de l'université de Bamako porte un sweat shirt «Obama».
Source : Kévin Mary, août 2011.

Dans un ouvrage récent, Sylvie Bredeloup relevait tout le potentiel symbolique de ces figures pour les migrants subsahariens. Elle estime en effet que « les États-Unis avec ses héros réels ou imaginaires constituent encore et toujours une immense réserve symbolique pour les migrants africains » (2014, p. 106). Plus généralement cependant, les figures de la réussite Afro-américaines renvoient à ce qu' Achille Mbembe considère comme être un « atout d'ordre racial » de l'Amérique :

« C'est l'immense réserve symbolique que constitue la présence aux États-Unis d'une communauté noire dont les classes moyenne et bourgeoise sont relativement bien intégrées dans les structures politiques nationales et fort visible sur la scène culturelle. Certes, ladite communauté continue de souffrir de diverses formes de discrimination. Elle est, plus que toutes les autres, fortement touchée par la pauvreté urbaine. Mais il n'est qu'à voir le nombre de gens d'origine africaine qui, à un moment donné, ont exercé ou continuent d'exercer de hautes fonctions au sein de l'armée, du gouvernement fédéral, au Sénat, au Congrès, à la tête d'importantes municipalités, voire à la Cour suprême, pour mesurer la distance qui, sur ce plan, sépare les États-Unis de la France » (2013, p. 100).

On voit là se dessiner un point de comparaison avec la France, l'ancienne puissance coloniale, qui se trouve concurrencée par les pays nord-américains, comme nous l'avons vu au chapitre 3. L'histoire commune franco-malienne semble en effet encore occuper une place particulière⁴³¹, tant les témoignages recueillis ont mobilisé la référence à la France pour justifier leurs choix d'études outre-Atlantique.

L'impact des politiques migratoires françaises et européennes

Les lois françaises sur l'immigration se font, depuis le milieu des années 1970, toujours plus restrictives. Ces « lois de l'inhospitalité » (Fassin *et al.*, 1997) ont vraisemblablement largement contribué à redessiner en partie la carte des lieux d'études potentiels pour les Maliens, et à alimenter l'engouement suscité par les études supérieures sur les campus américains et canadiens. C'est du moins un aspect qui s'est affirmé au fil des témoignages collectés, tout au long des enquêtes de terrain.

De la France et de son rapport au Mali, et à l'immigration en général, c'est concrètement auprès de sa représentation locale que les critiques sont les plus acerbes. L'ambassade de France à Bamako, et plus particulièrement son consulat ont en effet été pointés du doigt à de nombreuses reprises par des interlocuteurs s'exprimant dans des registres allant du mépris à l'incompréhension, en passant par l'énervement.

« Ma venue au Canada, c'était pas autant prévu que ça parce que j'ai un groupe d'amis, qui sont mes meilleurs amis... on avait décidé d'aller en France d'abord, ben là, on a fait des

⁴³¹ Pour une analyse contemporaine de cette relation, et allant au delà de la thématique des migrations, voir GEMDEV (2005).

démarches et tout mais, comme tu le sais, votre ambassade là et votre pays, c'était vraiment difficile d'avoir accès... comme on a eu des acceptations et on a eu des refus et tout, et puis après, il fallait que, dans la ville où tu pouvais aller, il fallait que tu aies au moins tes parents, un membre de ta famille, donc, c'était vraiment compliqué et tout. On a eu des refus parce que, quand tu envoies ta demande, tu choisis trois universités et puis après, j'ai une copine qui a été refusée, et puis moi, j'ai été acceptée, mais... on nous a vraiment cassés. Moi, je n'étais plus motivée, elle non plus ». (Djeneba, 19 ans, étudiante à Moncton, père « entrepreneur »)⁴³².

« Vous savez pourquoi je n'ai jamais été en France ? C'est parce que je me devais de chercher un visa. Et le processus de visa... Je me refusais de me soumettre à ces humiliations, à ces processus dérisoires... Juste pour avoir l'autorisation d'aller en France. Te pointer à six heures du matin, voire les agents responsables des visas qui te crient dessus, et puis l'on fait comme si c'était l'examen de l'entrée au paradis. Les États-Unis, la première puissance mondiale, qui est le pays qui fait rêver tout le monde, eux, ont du respect pour toi. J'irais en France quand j'aurais un passeport canadien. » (Omar, 25 ans, étudiant à Moncton, père commerçant)⁴³³.

« Ma deuxième fille a eu un problème de visa pour la France, ils ont compliqué un peu le visa. Après les gens ici nous ont déconseillé les écoles privées de commerce. La France là, c'est les questions de visa, c'est un peu compliqué souvent. C'est plus simple pour les États-Unis. Si ton dossier est en règle, que tu es clair dans ton dossier, tu n'as aucun problème. Aucune des filles n'a eu de problèmes de visa pour aller là-bas » (M. Sakho, 62 ans, Directeur d'un centre de formation professionnelle à Bamako, dont trois des filles effectuent des études aux États-Unis)⁴³⁴.

« J'avais d'abord souhaité aller étudier en France (...) Après deux tentatives au consulat de France à Bamako, je n'ai pas réussi. Des amis m'ont alors conseillé de tenter les États-Unis » (Abdoulaye, 32 ans, ancien étudiant aux États-Unis, responsable de relations clientèles dans une banque à Bamako)⁴³⁵.

Ces différents témoignages rappellent les difficultés à obtenir un visa pour études délivré par les autorités françaises. Ces difficultés, si elles ne sont pas nouvelles, n'ont cependant pas toujours été aussi aiguës. Elles résultent notamment de la lente dégradation des conditions d'accueil des étrangers en France, contribuant à faire de ce pays une véritable forteresse.

De 1945 à 1974, les personnes « originaires des pays africains anciennement sous administration française »⁴³⁶ pouvaient circuler librement entre leur pays et la France. Entre 1945 et 1955, l'immigration étrangère et particulièrement africaine reste encore marginale en France. Pour la reconstruction d'après-guerre, et surtout le développement de la production de masse, la France doit faire appel à une main-

⁴³² Entretien à Moncton, 16 juin 2010.

⁴³³ Entretien à Moncton, 18 mai 2010.

⁴³⁴ Entretien à Bamako, 12 août 2011.

⁴³⁵ Entretien à Bamako, 9 avril 2009.

⁴³⁶ Pour reprendre la catégorie de l'Insee, dans le droit commun régi par les ordonnances de 1945.

d'œuvre étrangère non qualifiée. Au delà de l'immigration européenne s'opère alors une diversification des pays de recrutement : l'immigration africaine sub-saharienne débute en France à partir de 1964.

À partir de 1974, les choses changent. Avec le premier choc pétrolier (1973), c'est la fin des trente glorieuses qui marque également la suspension de l'immigration économique en France. Malgré l'assouplissement des mesures à l'encontre des immigrés avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, l'Europe et la France n'auront cessé de mener une politique de contrôle des flux migratoires qui visera « de manière spécifique et sélective les migrants africains » (Quiminal et Timéra, 2002). La « loi Bonnet » de 1980, qui autorise les expulsions pour séjour irrégulier, aura pour conséquences l'expulsion de Maliens, dont le tristement célèbre vol charter dit « des 101 Maliens » en 1986.

Depuis, l'expulsion des Africains se fait de manière plus discrète mais quotidienne par le biais des lignes aériennes régulières à destination des pays africains (et notamment par le vol journalier d'Air France à destination de Bamako). L'image, largement relayée dans les médias français, des Maliens séjournant « irrégulièrement » sur le sol français scellera, dans l'opinion publique, le sort des Maliens comme étant des « *clandestins en puissance*⁴³⁷ » en France. À titre d'exemple, l'écrivain et universitaire Manthia Diawara qui vit et travaille aux États-Unis⁴³⁸, fait part de son expérience de Malien dans une préfecture française dans l'un de ses essais⁴³⁹. Il y décrit notamment l'étonnement de la fonctionnaire en charge de traiter son dossier face à la situation de l'universitaire : « *elle prit mon passeport et le montra à sa collègue en disant : « Regarde, Sylvie, une perle rare. Un Malien avec tous ses papiers en règle ». Les fonctionnaires des autres guichets les rejoignent pour regarder mon passeport* » (2007, p. 67). Ces pratiques discriminantes ont ainsi pu amener certains de nos interlocuteurs à opter pour les États-Unis au détriment de la France, tel cet étudiant d'une université new yorkaise qui déclare : « *le traitement des Africains en France, franchement ça me choquait. Ça m'a poussé à réfléchir à d'autres pays pour mes études* », ou encore cet homme de 34 ans venu faire des études à New York, puis dans le Mississippi : « *j'avais un camarade qui était en Pologne et deux qui étaient en France. Ceux qui étaient en Europe se plaignaient plus des mesures d'immigration, des contrôles de papiers, alors qu'il n'y avait rien de tout ça aux États-Unis, une fois que tu arrivais à rentrer, si tu ne faisais pas de bêtise, tu étais libre* ».

Effectivement, la « loi Peyrefitte » de 1981 a légalisé en France les contrôles d'identité à

⁴³⁷ Pour reprendre l'expression utilisée par l'un de nos interlocuteurs rencontré à Bamako. Sur cet aspect non limité au Mali, voir notamment le témoignage d'une Malgache, paru dans un numéro de la revue *Politique africaine* (n°67, 1997) consacré à la relation qu'entretient la France avec les migrants africains.

⁴³⁸ Il est professeur de littérature comparée à la prestigieuse *New York University*.

⁴³⁹ Manthia Diawara, *Bamako Paris New York*, 2007. Ouvrage traduit de l'anglais *We won't budge. An african exile in the world*, 2003.

titre préventif, « ces derniers s'effectuant de manière privilégiée aux alentours des foyers d'Africains ou en fonction de la couleur de la peau » (Quiminal et Timera, 2002). Une étudiante malienne à Washington confirmait cette situation en ajoutant que cela lui a permis, aux États-Unis, d'arriver à effectuer ces dernières années des études de médecine : « À un moment, j'étais sans papiers mais je ne me suis jamais faites contrôler. En France, j'aurais très bien pu être expulsée ». La constitution des États-Unis, quant à elle, interdit tout contrôle d'identité qui ne soit pas basé sur la présomption de la culpabilité d'un crime, et ne peut avoir lieu sans mandat⁴⁴⁰.

Depuis 1986 et l'instauration des visas par le gouvernement français, les pièces requises pour leur attribution sont de plus en plus nombreuses pour les Africains⁴⁴¹ : certificat d'hébergement signé par le maire de la commune de l'hébergeant, preuve de fonds suffisants pour la durée du séjour (au minimum 30 euros par jour, à apporter en liquidité et en euros lors du rendez-vous à l'ambassade), preuve de réservation de vol, garantie de rapatriement, etc. Si la demande est refusée, aucune justification n'est fournie. Pour plusieurs interlocuteurs rencontrés au Mali et aux États-Unis, obtenir un visa pour la France « est un vrai parcours du combattant ».

Obtenir un visa pour les États-Unis ou le Canada n'est pourtant pas chose aisée. De nombreuses garanties, financières notamment, prévalent à son obtention. La procédure semble pourtant être vécue comme plus « pragmatique » aux yeux de beaucoup de personnes rencontrées : « la seule chose, c'est que le visa repose sur tes capacités financières » témoignait ainsi un Malien installé aux États-Unis. Car au consulat de France à Bamako, aux garanties financières viennent s'ajouter des pratiques considérées comme dégradantes, voire humiliantes, dont les journaux maliens se font régulièrement l'écho⁴⁴². Temps d'attente, totale opacité des décisions, impolitesse voire attitude méprisante de certains agents consulaires à l'égard des requérants maliens figurent parmi les griefs à l'encontre du consulat.

« Le visa n'est pas simplement un instrument technique. Il est centralement de l'ordre du Politique » rappellent Elspeth Guild et Didier Bigo (2003b, p. 82). De ce point de vue, la politique de délivrance des visas appliquée par la France est à remettre en perspective de celle, plus large, appliquée au niveau européen. C'est en effet dans le

⁴⁴⁰ 4^{ème} Amendement de la Constitution des États-Unis. Néanmoins, la procédure « *Stop and Frisk* » adoptée depuis 1964 par la police de New York, autorise à arrêter « *Stop* » et fouiller « *Frisk* » un individu sans présomption de culpabilité. Cette mesure controversée constitue une exception au 4^{ème} amendement. Dans les faits, les personnes contrôlées par la police new yorkaise sont majoritairement des Afro-américains ou des Latinos.

⁴⁴¹ Les pratiques du consulat de France à Bamako ont récemment été dénoncées dans un rapport d'enquête de la CIMADE (Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués) publié le 8 juillet 2010. Voir en particulier p. 53-66. Rapport disponible sur internet à l'adresse : <http://www.lacimade.org/publications/41> (consulté le 22 juin 2014).

⁴⁴² Voir par exemple Issa Sissoko, « Consulat de France au Mali : la loi de Patrick Mazounie sur les demandes de visa », *L'Indicateur du renouveau*, 15 novembre 2011 ; Oumar Babi, « Le Consulat de France : un chemin de croix pour les Maliens : humiliation, mépris, frustration, colère... », *Le Canard Déchainé*, 21 juillet 2010 ; S. Diarra, « Visa refusé : Ambassade et Consulat de France à Bamako doivent s'expliquer », *L'Aurore*, 16 juillet 2010 ; M. Dabo, « Consulat de France à Bamako : un haut lieu de la discrimination », *L'observateur*, 4 décembre 2006 ; A. Dembélé, « Consulat général de France à Bamako : dans l'antichambre de l'humiliation », *L'observateur*, 30 novembre 2006.

cadre de la politique commune européenne en matière de délivrance des visas que le consulat de France à Bamako intervient. Conformément à la convention d'application dite de « Schengen », l'entrée et la circulation sur le territoire de l'union européenne relève depuis le milieu des années 1990 d'une politique commune des visas. « Présentée comme la contrepartie de la libre circulation des citoyens des États de l'espace Schengen, la politique européenne des visas se caractérise par une approche gestionnaire et policière des frontières, qui se fonde sur la notion, maintenant admise depuis plusieurs années, de « risque migratoire » » indique Roselyne Rochereau (2009, p. 28), membre du réseau Migreurop, composé de militants et de chercheurs, qui lutte contre ces politiques migratoires. Ce « risque » lié à l'immigration clandestine cible en réalité un certain nombre de pays - dont le Mali - pour lesquels les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa. Dans le cadre de cette politique qui mêle étroitement migration et criminalité, les consulats européens à l'étranger jouent un « rôle clé » (Guild et Bigo, 2003a). C'est en effet en amont, au moment de l'attribution du visa, que les procédures sont les plus « efficaces ». Les agents aux frontières, eux, n'interviennent qu'en second plan, « à la recherche des illégalités manifestes » lors du passage de la frontière, mais « ils ne s'occupent pas des motivations » (*Ibid.*). La mission ainsi attribuée aux agents consulaires relève de ce que la sociologue Elspeth Guild et le politiste Didier Bigo nomment la « police à distance » (*Ibid.*), puisque c'est à eux que revient la charge d'évaluer le « risque migratoire » des demandeurs de visa.

La même ambiguïté prévaut logiquement au niveau de l'attribution de visas pour études. Le sociologue Alexis Spire rapporte en effet que la France conçoit les flux étudiants « à la fois comme un outil susceptible d'accroître (sa) sphère d'influence politique et culturelle, et comme un facteur de « risque migratoire » » (2009, p. 80). Là encore, la sélection s'effectue à distance, dans le pays d'origine. Depuis 2006, cette sélection est assurée par l'organisme « Campus France », dont les agents centralisent les candidatures et les évaluent, à l'aide notamment d'entretiens personnalisés⁴³. L'objectif affiché de ce dispositif qui dépend des ambassades de France est de sélectionner les meilleurs étudiants, et donc de promouvoir une « immigration choisie » (*Ibid.*, p. 80). Dans le cadre d'un travail ethnographique mené en 2007 au sein d'un Centre d'Études en France⁴⁴ dans un pays du Maghreb, Alexis Spire montre comment les entretiens personnalisés relèvent à la fois d'un rapport dissymétrique entre agents et requérants au visa, et de formes parfois arbitraires de décision des agents qui se substituent aux enseignants des universités françaises quant à l'orientation des futurs étudiants. Au regard de critères académiques, mais également de pratiques de contrôles importées des administrations en charge de l'immigration, les agents de Campus France disposent de larges et importantes

⁴³ Pour un historique de l'instauration d'un contrôle des études avant le départ en France, voir Alexis Spire (2009, p. 80-83).

⁴⁴ Les CEF sont tous devenus au cours de cette même année des espaces « Campus France ».

prérogatives (*Ibid.*, p. 94). Un « avis favorable » de leur part à la suite de l'entretien est en effet une condition nécessaire à l'attribution du visa pour études en France⁴⁴⁵.

L'Amérique du Nord plus tolérante ?

Les procédures d'attribution du visa d'études pour les États-Unis relèvent cependant de processus largement similaires. Elles font parfois également les gros titres de la presse malienne, même si dans une moindre mesure que pour la France⁴⁴⁶. À l'instar des requérants à d'autres types de visas (tourisme, affaires, etc.), les agents consulaires américains sont chargés en premier lieu de s'assurer que les candidats au visa pour études n'ont pas l'intention de s'installer de manière permanente aux États-Unis (Yale-Loehr *et al.*, 2005, p. 36). La section 214(b) de l'*Immigration and Nationality Act* (INA) stipule en effet que « l'on présume que tout étranger candidat au visa temporaire est un immigrant potentiel, jusqu'à ce qu'il prouve le contraire à l'agent consulaire »⁴⁴⁷. Dans ce domaine, « *la phrase typique du consulat quand il y a un refus de visa, c'est : « l'étudiant n'a pas su démontrer qu'il a des attaches solides dans son pays d'origine »* », nous confiait l'une des responsables du centre culturel américain de Bamako, dont une partie du travail consiste à orienter les personnes intéressées par des études aux États-Unis. Cette phrase attribuée aux agents du consulat américain correspond à la traduction exacte de la réponse officielle que livre le Département d'État en cas de refus de visa en vertu de la section 214(b)⁴⁴⁸. La responsable du centre culturel ajoutait à ce propos que « *le consulat demande aux étudiants s'ils connaissent quelqu'un aux États-Unis. Si oui, souvent, le visa est refusé. (...) Moi personnellement, j'attribue l'obtention du visa à la chance. Ça fait six ans que je travaille avec les étudiants. (...) C'est à la tête du client, les Américains sont de fins psychologues* ». Dans un rapport paru en 2005, le *think-tank* américain *Migration Policy Institute* expliquait cette dimension de « psychologue » par la mise en place de sessions de formations aux agents consulaires par des professionnels afin qu'ils puissent déceler la fraude et la nervosité des candidats à travers la façon dont ces derniers se comportent

⁴⁴⁵ Du moins dans la quasi totalité des cas. Alexis Spire rapporte de son enquête que les rares avis positifs du consulat ayant été à l'encontre des décisions prises par les agents de Campus France l'ont été grâce à des appuis politiques en haut lieu. Dans ces cas de discordance, « le consulat accorde un visa alors que les services culturels avaient émis un avis défavorable : dans ces dossiers, c'est l'intervention d'une personnalité économique ou politique, parfois de l'ambassadeur en personne, qui contraint à délivrer le visa. Il s'agit là d'un signe, parmi d'autres, illustrant la place des dérogations et autres recommandations en matière de visas » (2009, p. 86).

⁴⁴⁶ Voir par exemple I. Traoré, « Ambassade des États-Unis d'Amérique : l'arbitraire de Mme le Consul Rebekha Dramé », *Le Pouce*, 18 mai 2007 ; J. Morse, « Service d'information de l'ambassade des États-Unis : les procédures d'obtention de visas se sont améliorées », *Washington File*, repris par *L'observateur*, 14 septembre 2006.

⁴⁴⁷ Traduction personnelle : phrase originale : Every alien shall be presumed to be an immigrant until he establishes to the consular officer that he is eligible to a non immigrant status under section 101(a)(15). Source : site du Département d'État américain, disponible à l'adresse : <http://travel.state.gov/content/visas/english/general/ineligibilities.html> (consulté le 24 juin 2014).

⁴⁴⁸ Phrase officielle originale : If you are refused a visa under section 214(b), it means that you did not overcome the presumption of immigrant intent, required by law, by sufficiently demonstrating that you have strong ties to your home country that will compel you to leave the United States at the end of your temporary stay. Source : site du Département d'État américain, disponible à l'adresse : <http://travel.state.gov/content/visas/english/general/denials.html> (consulté le 24 juin 2014).

lors de l'entretien (langage du corps, changement de voix, etc.) (Yale-Loehr *et al.*, 2005, p. 37).

Cible privilégiée du terrorisme international, l'Amérique a en outre fortement renforcé le volet sécuritaire de sa politique d'attribution de visa depuis les attaques perpétrées sur son sol le 11 septembre 2001. De nouvelles lois ont été appliquées qui rendent plus longues la procédure d'attribution du visa pour études⁴⁴⁹. De multiples contrôles de sécurités sont désormais appliqués sur l'identité des candidats, par des agences indépendantes, et la délivrance du visa peut ainsi prendre jusqu'à plusieurs mois (Urias et Weakey, 2009, p. 82). Ces contrôles peuvent être plus ou moins importants en fonction du pays d'origine et du domaine d'étude⁴⁵⁰. Toutes ces procédures ont ainsi participé à faire baisser le nombre de demandes de visas pour études. Certains auteurs indiquent à ce titre que le Canada a été le principal pays bénéficiaire de cette baisse du nombre d'étudiants étrangers depuis 2002 (Yale-Loehr *et al.*, 2005, p. 181).

Au Canada, pourtant, l'obtention d'un « permis d'études » est conditionnée par des mesures similaires à celles des États-Unis, mais également de la France. Là encore, le futur étudiant est d'abord vu comme une personne tentant d'émigrer au Canada de manière définitive⁴⁵¹. La *Loi et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* stipule en effet que le candidat au permis d'études canadien doit démontrer à l'agent du consulat qui traite son dossier que son séjour au Canada sera temporaire⁴⁵². La délivrance du visa est un processus long, plus long même qu'en Amérique, selon l'association des universités et collèges du Canada (Cheng, 2007, p. 778). Une étudiante malienne de l'université de Moncton témoignait ainsi de la lenteur du processus, qui dans son cas lui a fait manquer un semestre de cours :

« Le processus d'obtention de visa a été très très long. Il a même fallu faire des analyses médicales. J'ai dû attendre deux mois en tout pour ce processus. C'était un visa étudiant qu'ils m'ont octroyé. Ça a été très long, je ne m'y attendais vraiment pas et j'ai même raté un semestre. Je voulais initialement partir à l'automne 2002 mais j'ai dû attendre la rentrée de l'hiver 2003. Ça a été dommage car il faisait très froid en janvier, ça a été un choc thermique » (Aminata, responsable adjointe d'un magazine mensuel bamakois)⁴⁵³.

⁴⁴⁹ La délivrance des visas pour études a été repensée après le 11 septembre, lorsque les autorités américaines se sont aperçues que trois des onze pirates de l'air ayant conduit les attentats étaient liés à ce type de visas. Tandis que l'un d'entre eux était entré aux États-Unis grâce à un visa d'étudiant, deux autres avaient changé de statut en cours de séjour pour passer sur des visas étudiants (Yale-Loehr *et al.*, p. 171).

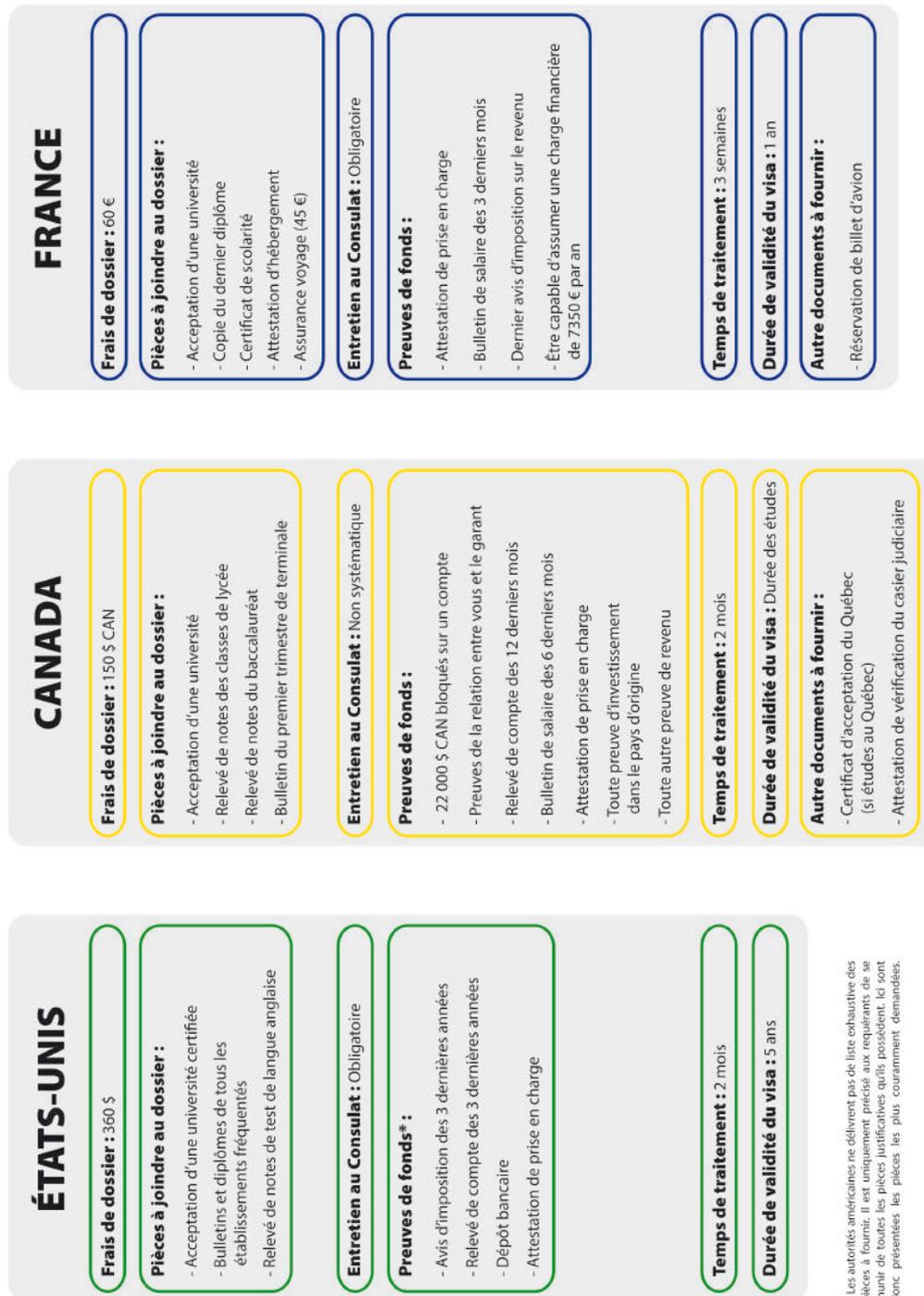
⁴⁵⁰ Deux procédures principales de contrôle ont été mises en place. Le programme *Visa Condor* vérifie l'identité des personnes dans pas moins d'une vingtaine de bases de données du gouvernement américain en fonction notamment de son pays de résidence : la procédure s'applique par exemple systématiquement s'il s'agit d'un pays musulman (la liste des différents critères est classée confidentielle). Le programme *Visa Mantis*, quant à lui, s'applique si l'étudiant choisit une filière d'études considérée comme sensible, dans le sens où elles peuvent déboucher sur des compétences ayant un potentiel d'application militaire. Ainsi, la chimie, la biochimie, l'immunologie, la pharmacologie font par exemple partie de ces matières sensibles.

⁴⁵¹ Pour un exemple tiré de la presse malienne, voir par exemple M. Fofana, « Service des visas à l'ambassade du Canada : le nid de l'injustice et de la discrimination », *Le Challenger*, 22 août 2011.

⁴⁵² Règlement disponible à l'adresse : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-227/> (consulté le 25 juin 2014).

⁴⁵³ Entretien à Bamako, 12 mars 2009.

Schéma 6.1 : Procédures nécessaires à l'attribution d'un visa d'études (États-Unis, Canada, France)



K. Mary, ESO-Coen, Migrimer, 2014.

Néanmoins, et mis à part le témoignage d'Aminata, la longueur du processus d'attribution du visa, tout comme l'imposant dossier à constituer pour prétendre à un visa d'études aux États-Unis comme au Canada (schéma 1) n'ont quasiment jamais fait l'objet de critiques de la part de mes interlocuteurs. Au contraire, l'accent était plutôt mis sur des aspects considérés comme moins contraignants que les demandes de visa pour la France. Celui revenu le plus souvent avait trait à la durée de validité du visa, qui s'étend dans les deux pays à toute la période des études :

« J'ai obtenu (le visa d'études pour les États-Unis) sans problèmes. Le seul endroit où je ne comprend pas que l'on donne à chaque fois que des visas trois mois ou six mois pour des études, c'est la France, alors qu'aux États-Unis, on m'a donné cinq ans » (Abdoulaye, gérant d'une entreprise de communication à Bamako)⁴⁵⁴.

Une demande de permis d'études au Canada présente également quelques avantages : l'entretien avec un agent consulaire n'est pas systématique, il a même en pratique rarement lieu⁴⁵⁵ ; pour tout refus de visa, le consulat envoie une notification écrite du motif du rejet au candidat⁴⁵⁶.

L'analyse du schéma 1 montre cependant que les procédures d'obtention du visa pour études s'avèrent somme toute fort similaires dans les trois pays présentés ici. La sélection des étudiants s'effectue en effet selon des critères - à quelques rares exceptions près - identiques. Les pièces à joindre au dossier de visa sont les mêmes, et les justificatifs de ressources financières demandés garantissent une sélectivité sociale des candidats tant en Amérique du Nord qu'en France, sur la base des moyens financiers qu'ils possèdent. Au final, les procédures états-uniennes et canadiennes s'avèrent même les plus contraignantes. Les autorités canadiennes exigent en effet un nombre conséquent de pièces justificatives concernant ses revenus à fournir au dossier, assurant un écrémage social important : « *il faut avoir les moyens seulement* » comme l'indiquait un étudiant malien de Moncton rencontré en 2010 au Canada. Les États-Unis, quant à eux, sont peut-être finalement le pays le plus difficile d'accès pour les étudiants maliens. Il leur est en effet d'abord demandé un score minimum à un test de langue anglaise agréé, alors qu'au Mali, toute la scolarité s'effectue en français. Ensuite, bien que la somme de 22 000 dollars canadiens soit exigée⁴⁵⁷ pour des études

⁴⁵⁴ Entretien à Bamako, 19 avril 2009.

⁴⁵⁵ Un ancien étudiant de l'université de Moncton, dont le parcours a été exposé dans le chapitre 3, estime ainsi que sur les 300 étudiants maliens qu'il a recruté pour venir étudier au Canada depuis 2005, aucun n'a eu à passer d'entretien avec un agent consulaire à Bamako. Il indique au contraire recruter chaque année plusieurs étudiants dont le visa a été refusé au consulat des États-Unis suite à l'entretien obligatoire avec un agent. (Notes de terrain, 19 juin 2010).

⁴⁵⁶ Le consulat du Canada à Bamako renvoie sur le site de son antenne à Dakar (Sénégal) concernant les visas d'études. Sur la page dédiée aux demandes de permis d'études, il est stipulé que « Les requérants dont les demandes de visa sont refusées reçoivent une explication écrite des motifs du rejet. Il n'existe pas de mécanisme d'appel officiel pour les refus des demandes de permis d'études ». Source : Ambassade du Sénégal au Mali. Adresse Internet : http://www.canadainternational.gc.ca/senegal/visas/53_1.aspx?lang=fra (consulté le 26 juin 2014).

⁴⁵⁷ Le consulat du Canada à Bamako indique que cette somme regroupe l'ensemble des frais de l'étudiant pour la première année d'études : frais d'inscription et de scolarité à l'université et frais sur place (logement, nourriture, transport, etc.).

au Canada, le montant à fournir peut s'avérer bien supérieur aux États-Unis, dépendamment de l'université et de la ville de résidence choisie. Ainsi, pour une université côtière, il faudra compter environ 40 000 dollars l'année, rien qu'en frais de scolarité.

À tout prendre, la France se révélerait paradoxalement comme le choix le plus judicieux, du moins si l'on résonne de manière pragmatique. Frais de scolarité bien inférieurs, frais de dossier moins élevés, mais également temps de traitement des dossiers moins long participent d'en faire finalement la destination la plus « compétitive »... et souvent privilégiée des parents qui y voit un certain nombre d'avantages.

« *En France, tout près* »

Les différentes politiques migratoires mises en place par la France - et maintenant l'Europe - pour tenter d'endiguer l'immigration africaine, en vertu d'un véritable « mythe de l'invasion » (De Haas, 2008), ne semblent pour autant pas avoir contribué à brouiller totalement la relation qu'entretiennent les élites maliennes avec la France⁴⁵⁸. La relation séculaire qu'entretient le Mali avec la France semble en effet encore peser d'un poids certain. De cette histoire qui remonte à la colonisation, la France conserve quelques grands domaines d'influence, comme par exemple celui du droit. Par un effet de « mimétisme institutionnel » (Pourtier, 2010), le droit malien est en effet largement calqué sur le droit français (Feiertag, 2008). Pourquoi dès lors aller se former ailleurs qu'en France si l'on souhaite faire carrière dans le droit au Mali ? C'est du moins ce que nous a affirmé Abdoulaye Garba Tapo, avocat et ancien Ministre de la Justice, dont la fille suit des cours de droit à Paris.

« Parmi ceux qui dont les enfants sont aux États-Unis, beaucoup auraient préféré envoyer leurs enfants en France, rien que pour la langue et le coût des études. Moi, ma fille fait des études en France, j'aurai eu peut-être plus de facilités à l'envoyer aux États-Unis car je connais des gens là-bas. Mais elle fait du droit. Je souhaitais qu'elle aille en France car pour des études de droit, je me dis que la France est beaucoup mieux adaptée. »
(Entretien à Bamako, 26 juillet 2011).

Sans surprise, le coût des études revient également beaucoup plus souvent dans la bouche des parents que dans celle de leurs enfants, telle cette mère de famille qui aurait visiblement préféré envoyer son fils étudier en France, pour des questions de budget. La présence d'une de ses filles au Canada, et la relation proche que son fils entretient avec cette dernière l'en ont cependant dissuadé. Pour la mère, la mauvaise

⁴⁵⁸ Pour s'en persuader, on reprendra l'exemple de la récente « guerre au Mali » dans le cadre de l'opération Serval (2013-2014). C'est en effet le Président français François Hollande que Dioncounda Traoré a appelé à l'aide lorsque le pays était menacé par une tentative d'incursion des groupes djihadistes vers le Sud, et non son homologue Barack Obama, ou encore le premier Ministre canadien Stephen Harper.

image de la France au Mali reste grandement circonscrite à des considérations d'ordres politiques :

« Bon, nous le plus souvent, c'est vraiment pas la mauvaise image de Sarkozy (qui nous influence) parce que ces choses-là ont un coût politique... mais (avec la France), c'est des relations séculaires, qui sont là depuis⁴⁵⁹ (longtemps). Les jeunes d'aujourd'hui, ils pensent vraiment qu'avoir un diplôme américain... c'est l'image que les Américains donnent. (...) Ma deuxième fille est maintenant au Québec. Elle incite son frère à venir. Mais il peut aussi aller ailleurs à l'extérieur. Moi je n'ai pas de préférence. On souhaite la meilleure formation pour les enfants. Les pays sont nombreux. En fonction de notre bourse aussi, en fonction des avantages qu'on peut avoir là-bas, comme la famille. On a beaucoup de famille en France, mais il a des liens plus forts avec sa grande sœur au Canada. » (Entretien à Bamako, 7 juillet 2011).

« *Tu as fait le Canada, les États-Unis... pleins de pays... mais pas la France!* » s'entendait souvent dire Cheick, l'ancien étudiant malien qui travaille pour l'université de Moncton au Canada. Lui qui n'avait encore que transité par les aéroports français pour se rendre en Amérique me confiait en 2013 que « *les Maliens trouvaient ça fou que je n'ai encore jamais été en France avant mon voyage à Nantes en 2011* ». Lorsqu'il tente de convaincre à Bamako des candidats maliens aux études supérieures d'opter pour le Canada, il avoue être sans cesse contraint de justifier des avantages de cette destination, au regard de ce que propose la France :

« Je ne peux pas me passer de parler de la France, aux enfants comme aux parents. Ils se disent que le diplôme est de qualité dans les deux cas, mais que la France est beaucoup moins cher aussi. En plus, il y a les réseaux, ils se disent « là, j'ai des parents (de la famille) »⁴⁶⁰. (...) Beaucoup de parents me disent qu'ils trouvent ça sécurisant d'envoyer leurs enfants en France. Ils se disent que s'il y a un problème, ils peuvent se rendre le jour même en France voir leur enfant (via la liaison aérienne quotidienne Bamako-Paris opérée par Air France). Alors qu'au Canada, ça prendra minimum deux jours, et ce sera beaucoup plus cher aussi. » (Notes de terrain, Bamako, 16 décembre 2013).

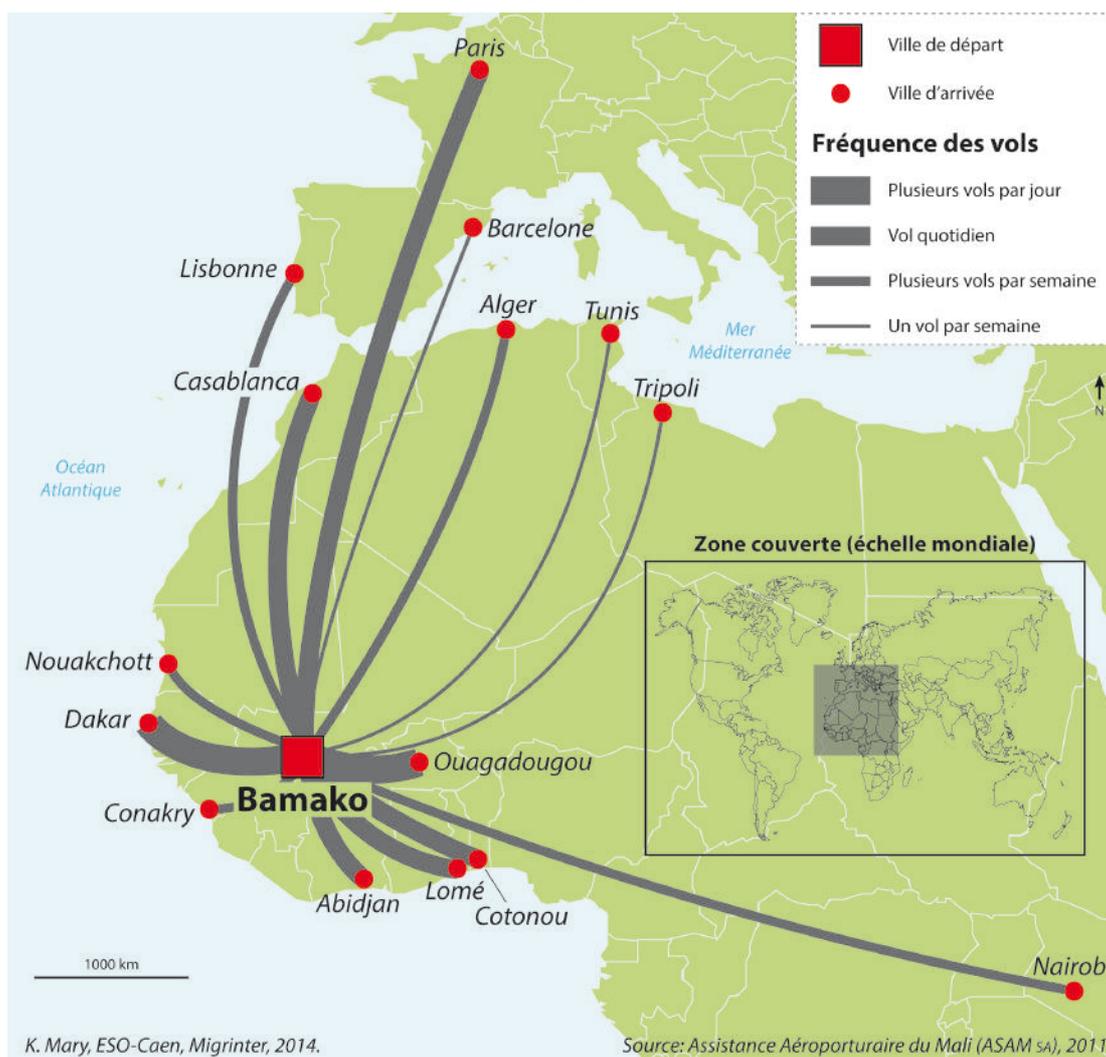
Ce témoignage rappelle une autre réalité : il est concrètement beaucoup plus simple de se rendre en France qu'en Amérique depuis Bamako, ne serait-ce que parce qu'il n'existe pas de liaison directe entre la capitale malienne et le continent américain (carte 1). La proximité avec la France n'est en effet pas seulement liée à l'histoire commune des deux pays, elle est également géographique. La liaison quotidienne Paris-Bamako est même la ligne la plus rentable de toutes celles qui desservent l'aéroport de Bamako, selon l'organisme *Aéroports du Mali* en 2010. Depuis Bamako, Paris n'est en effet qu'à un peu plus de cinq heures de vol, comme l'indique ce père de famille :

⁴⁵⁹ Elle insiste sur le mot.

⁴⁶⁰ Carnet de terrain, Bamako, 16 décembre 2013.

« Étant donné la proximité, étant donné la relation, étant donné tout ceci... fait que l'on est beaucoup plus habitué à envoyer nos enfants en France, tout près. C'est à 5 heures de vol, tandis que les États-Unis ou le Canada, ça fait déjà 7 heures de vol, après les 5 heures pour se rendre à Paris. Ou sinon après une heure et demi, et un jour à Dakar, si on passe par le Sénégal. Donc de toute façon, il n'y a pas de vol direct » (Entretien à Bamako, 12 août 2011).

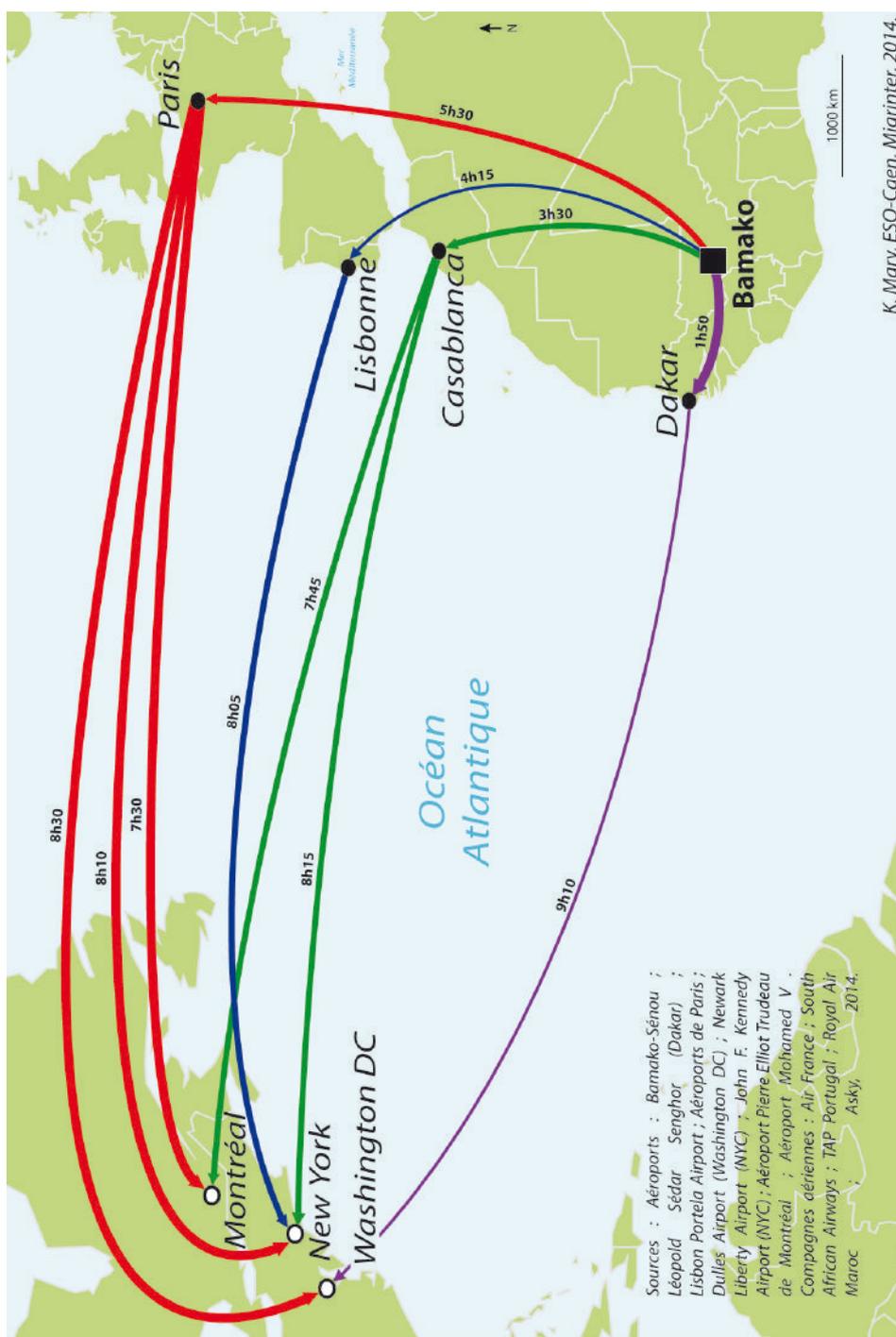
Carte 6.1 : Liaisons aériennes internationales directes depuis l'aéroport de Bamako-Sénou en 2011



L'aéroport de Bamako-Sénou concentre à lui seul 97% du trafic de passagers aériens du Mali⁴⁶¹. Il règne donc sans partage sur le reste des aéroports maliens (Mopti, Gao, Kayes, etc.) qui font figure de petits aérodromes en comparaison. Il n'a cependant pas beaucoup à voir avec les grands aéroports internationaux puisqu'il ne couvre en définitive qu'une zone plutôt régionale, à l'exception des destinations européennes.

⁴⁶¹ Source : Assistance Aéroportuaire du Mali (ASAM), Bamako, rapport 2011, 72 p.

Carte 6.2 : Itinéraires aériens les plus rapides du Mali à l'Amérique du Nord (2014)



- Ville de départ (Bamako)
 - Ville de transit
 - Ville d'arrivée
- Fréquence des vols :**
- Plusieurs vols par jour
 - Vol quotidien
 - Plusieurs vols par semaine
- Trajets possibles :**
- Itinéraire via Paris (1)
Temps de vol : 13 - 14 h. (+ escale)
Prix (cl. éco.) : 1500 - 2500 €
 - Itinéraire via Lisbonne (2)
Temps de vol : 12 h 30 (+ escale)
Prix (cl. éco.) : 1300 - 2200 €
 - Itinéraire via Dakar (3)
Temps de vol : 11 h. (+ escale)
Prix (cl. éco.) : 1300 - 2200 €
 - Itinéraire via Casablanca (4)
Temps de vol : 12 h 30 (+ escale)
Prix (cl. éco.) : 1200 - 2000 €

Ainsi, se rendre aux États-Unis et au Canada depuis le Mali nécessite de faire au minimum une escale dans un aéroport de plus grande envergure, proposant des destinations outre-Atlantique (carte 2). Ces escales font logiquement gonfler le prix des billets d'avions qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros lorsque l'on veut rejoindre des villes comme New York, Washington, ou encore Montréal. Dans une note à destination des futurs étudiants maliens et sénégalais, l'ambassade du Canada mentionnait des tarifs aériens allant de 2000 à 5000 dollars canadiens, soit entre 1400 et 3500 euros⁴⁶².

Le témoignage d'Abdoulaye Garba Tapo fait également apparaître un autre élément, d'ordre historique, lorsqu'il rappelle la relation particulière qui lie le Mali à la France :

« Par rapport à l'étranger, il y a une constante, par rapport au pays de référence... qui a toujours été, et qui reste toujours... c'est la France. Quoi qu'on dise. À tel point qu'il y a eu des périodes où pour compter (dans la société), et ça c'est pas propre au Mali, c'est avoir fait la France qui était le critère... je l'ai même dit dans un livre⁴⁶³... c'est aussi une expérience que j'ai vécu au Sénégal et en Côte-d'Ivoire... Ils prenaient toujours le soin d'ajouter : « je te présente celui-là, il a fait la France »... donc pour dire qu'au départ c'était ça. Mais il faut reconnaître qu'actuellement il y a plus d'ouverture... Il y en a qui se tournent vers des pays comme le Canada, les États-Unis... comme pays africain, c'est peut-être surtout vers le Sénégal, la Côte-d'Ivoire. Même au niveau de l'éducation, la référence reste toujours la France. Mais quand même de plus en plus, les gens envoient leurs enfants aux États-Unis et au Canada. Ce qui les détourne de la France, c'est les conditions d'accès et d'obtention du visa et tout le reste. Sinon la référence ça reste toujours la France. Je ne pense pas que se soit particulièrement plus facile d'aller au Canada ou aux États-Unis, mais les gens sont un peu dépités. Ils trouvent anormal qu'ils puissent rencontrer les mêmes difficultés pour aller au Canada que pour la France, car ils se sentent plus liés à la France. Mais il faut reconnaître que les Américains ont fait plus d'ouverture, surtout ces dernières années pour ceux qui veulent aller étudier (...) ils donnent des visas de cinq ans systématiquement. La France est toujours là, mais elle a beaucoup perdu par rapport à ce qu'elle représentait. Maintenant les gens ont moins de complexes vis-à-vis d'elle. »

Cette relation particulière est ici sans doute aussi à replacer dans ce que l'historien américain Gregory Mann nomme « la dette de sang » (2006, p. 183-209), et qui renvoie à la conscription des Africains des colonies lors des deux guerres mondiales, dont la plupart venaient du Soudan français (Michel, 2003 ; Fargettas, 2012). Les « tirailleurs sénégalais », dont on en voit encore certains venir prélever leur pension d'ancien combattant à l'ambassade de France à Bamako, par leur sacrifice, ont contribué à

⁴⁶² Source : http://www.canadainternational.gc.ca/senegal/visas/53_1.aspx?lang=fra (consulté le 27 juin 2014).

⁴⁶³ En 2006, Abdoulaye Garba Tapo sort un ouvrage intitulé *Faantankin* (la cité des pauvres) chez une maison d'édition malienne (Jamana). Il suit l'histoire de la création d'un quartier populaire de Bamako (qui fait fortement penser au quartier de Banconi). On peut y lire à la page 78 le lien fort qui unit les personnages de son roman (des Bamakois) à la France : « Un seul pays pouvait en réalité m'attirer, l'ancienne puissance colonisatrice. (...) Je ne nie pas d'avoir rêvé y séjourner, comme tout bon ancien colonisé qui se respecte, en raison de l'immense prestige qui résultait d'un séjour dans ce pays. Souvent on assistait à de curieux dialogues : « Je vous présente Mamadou. Il a fait la France. Mamadou, voici Abdou, lui aussi il a séjourné en France. » Ces échanges donnaient l'impression que ces personnes, qui avaient eu l'insigne honneur de séjourner en France, formaient une caste de privilégiés. D'où l'amertume des autres, leur désir de s'y rendre à leur tour et de pouvoir compter dans la bonne société ».

construire une relation de familiarité avec la France, et également une dette de l'ancien colon à l'égard des Maliens, dont on a le sentiment aujourd'hui qu'elle n'a jamais réellement été estimée à sa juste valeur en France. Ce service rendu à la France, le chanteur malien Mamadou Fakoly Doumbia l'exprime bien dans sa chanson « La France a oublié ». À travers ce qu'il chante, on perçoit mieux l'incompréhension des politiques d'immigration françaises actuelles au regard de l'histoire et notamment du sacrifice consenti par les anciens combattants :

Pour aller en France,
il faut obligatoirement passer par le consulat.
Pour aller en France,
il faut passer par l'ambassade.
Aller en France est devenu difficile aujourd'hui.
La France a oubliée première guerre mondiale.
Elle a oubliée deuxième guerre mondiale.
Toutes les deux guerres qui se sont passées,
nous avons participé à la libération de la France.
Au moment des recrutements,
on nous a pas demandé de papiers.
Lors de l'embarquement dans le bateau,
on nous a pas demandé de visa.
Autrefois on nous appelait des immigrés.
Maintenant, on nous impose l'immigration choisie.
Pourquoi ? Pourquoi ?
(Refrain) *An sègènnà* (on est fatigués)⁴⁶⁴

Étudier en Amérique du Nord : parcours finalisés, parcours détournés

Dimanche 30 mai 2010. Une réunion de soutien au candidat Soumaïla Cissé, en vue de l'élection présidentielle de 2012⁴⁶⁵, est organisée à *Silver Springs*, dans la banlieue de Washington. Moctar, un Malien membre actif du parti, m'y a convié. La réunion se déroule dans l'appartement du représentant local de l'Union pour la République et la Démocratie (URD), le parti politique créé par Soumaïla Cissé. C'est la première réunion organisée en vue de l'élection présidentielle. Dix personnes sont présentes ce jour-là, dont six étudiants maliens. Parmi eux figurent deux des fils du candidat à l'élection qu'ils soutiennent. Ils suivent tous deux un cursus de master en Affaires

⁴⁶⁴ La chanson est disponible en ligne et en sous titrage français pour les parties en bambara. Lien Internet : https://www.youtube.com/watch?v=ZCGkJs6T_I (consulté le 27 juin 2014).

⁴⁶⁵ L'élection n'aura finalement pas lieu. Elle sera reportée à l'année suivante au cours de laquelle Soumaïla Cissé perdra contre son rival de longue date Ibrahim Boubacar Keïta.

internationales (MBA) à l'université *George Washington*. La réunion commence. Les membres souhaitent recenser et prendre contact avec les sympathisants, et « *mettre l'accent sur certains membres qui ont certaines positions professionnelles* ». On cite pêle-mêle un antiquaire malien exerçant à Washington, un autre travaillant à la Banque mondiale... on parle également de membres dispersés aux quatre coins des États-Unis : Philadelphie, Michigan, Texas, Baltimore, mais également Montréal au Canada. Cherchant d'autres soutiens possibles, le représentant se tourne vers les jeunes présents et leur demande s'ils connaissent des étudiants maliens qui seraient intéressés pour rejoindre le parti. Les jeunes ne disent rien. Moctar intervient et rétorque qu'il n'y a « *pas beaucoup de Maliens au niveau des universités* ».

Cet épisode rend compte d'une réalité qui s'est rapidement affirmée sur le terrain : les Maliens des États-Unis sont une minorité à y poursuivre des études. Comme le laissait supposer les statistiques de l'immigration américaine exposées dans le premier chapitre, les étudiants maliens des États-Unis sont peu nombreux⁴⁶⁶. Cette faible représentation d'étudiants, l'universitaire américain Manthia Diawara l'évoque dans le récit de son parcours personnel en Amérique dans les années 1970. Pour lui, la catégorie des étudiants maliens est également alors, déjà, à envisager en termes de pluralité. Il se souvient en effet de l'un de ses compatriotes étudiant arrêté par la police et les services d'immigration américains, et estime que cette situation était celle de la majorité des étudiants maliens de l'époque :

« N'importe lequel d'entre nous à l'époque aurait pu être dans le même pétrin que Johnny. Son histoire me rappelle nos débuts en Amérique où, par un mauvais coup du sort, les services d'immigration auraient pu nous enlever, à mes amis et à moi, tout ce que nous avons gagné à la sueur de notre front. Nous avons tous enfreint la loi, en effet comment pouvait-on croire que nos parents nous envoyaient de quoi vivre en Amérique ? Nous venions de l'un des pays les plus pauvres du monde, et l'Amérique était le pays le plus riche de la planète. Bien sûr, il y avait un petit nombre d'étudiants africains dont les parents travaillaient à la Banque mondiale ou à l'Organisation des Nations unies. Il y avait aussi les fils et filles de dictateurs militaires, de politiciens corrompus et de trafiquants de diamants. Mais ces étudiants privilégiés n'avaient rien à voir avec nous. » (2007, p. 101).

Manthia Diawara était pourtant à ce moment lui aussi étudiant. Seulement, pour payer ses frais de scolarité, il travaillait en parallèle dans un restaurant français de Washington. Son visa étudiant le lui interdisait cependant. L'auteur précise à ce propos que sa situation était loin d'être isolée :

« Nous étions allés en Amérique d'abord pour faire des études et travailler pour gagner notre vie. Certains d'entre nous finissaient par abandonner leurs études pour travailler parce que l'argent était plus alléchant, mais nous étions conscients que la loi ne nous permettait pas de travailler. C'est pourquoi nous cachions à l'administration de nos

⁴⁶⁶ Sur la période comprise entre 1998 et 2011, les visas pour études représentaient en moyenne 10 % des entrées de ressortissants maliens aux États-Unis.

universités et aux services d'immigration nos emplois de nuit. Tant que nous assistions régulièrement aux cours et ne violions pas les règlements régissant nos visas d'étudiants, nous n'étions pas inquiétés » (2007, p. 103-104).

C'est là que l'analyse se complique. L'octroi de visa pour études donne apparemment lieu à une multiplicité de stratégies. Certains étudiants peuvent ainsi se retrouver au fur et à mesure tentés - voire contraints - d'arrêter leurs études et entreprendre de travailler à plein temps. Ces situations brouillent d'emblée une grille de lecture univoque où le visa pour études ne conduirait qu'à étudier. Ceci d'autant plus dans le contexte états-unien où les frais de scolarité des universités sont particulièrement élevés, même s'il peut exister d'importantes différences de prix en fonction des établissements fréquentés.

Boubacar

Le parcours de Boubacar donne de ce point de vue un aperçu plus actuel de l'ambiguïté de ce statut d'étudiant. Né à Bamako, il choisit d'aller faire des études aux États-Unis, se disant à la fois fasciné par la culture américaine qu'il perçoit à travers la musique hip hop qu'il écoute souvent, et repoussé par « *le traitement des Noirs en Europe, qui (le) choque* ». En 1998, il part pour l'Amérique avec un visa étudiant en poche, obtenu sans difficulté, grâce au soutien financier de sa mère :

« C'est ma mère qui m'a financé, elle m'a aidée. Car j'ai eu une inscription dans une université, donc je n'ai pas eu besoin de quoi que ce soit pour me faire un visa. J'ai fait ça par la voie normale. Je suis venu à l'ambassade (américaine) avec les papiers de l'école. J'ai payé les frais de visa et je l'ai eu d'un seul coup. Un visa F-1. Mais c'est ma mère qui m'a payé le ticket pour aller » (Entretien à Bamako, le 4 mars 2009).

Une fois sur place, Boubacar commence par s'inscrire dans un centre d'apprentissage de langue à Philadelphie, à la *Temple University*⁴⁶⁷. Il suit quelque mois de cours dans cet établissement avant de demander son transfert dans un établissement new yorkais, dont il a appris par des membres de la communauté malienne qu'il pratiquait des tarifs moins élevés⁴⁶⁸. Après six mois de cours intensifs d'anglais, Boubacar décide d'entamer un cursus universitaire américain, ce pour quoi il était venu au départ. Il part alors en Alabama, dans la petite ville de Tuskegee⁴⁶⁹, qu'il décrit comme « *une ville noire située à 80 km de Montgomery, capitale de l'Alabama* ». Il intègre un programme de Master qu'il ne finira jamais, par manque de moyens financiers : « *Je suis allé jusqu'au niveau master. Mais je n'ai pas terminé (...) quand je suis allé, j'ai vu*

⁴⁶⁷ Les frais de scolarité sont d'environ 20 000 \$ l'année. Source : www.temple.edu (consulté le 30 juin 2014).

⁴⁶⁸ Ce second centre propose des cours de langues à temps partiel (de 4 à 15 heures par semaine) dont les prix varient de 1261 \$ à 4730 \$ les 11 mois. Source : www.learnenglish.com (consulté le 30 juin 2014).

⁴⁶⁹ Peuplée de seulement 12 000 habitants.

que la réalité était tout autre chose, je pensais que je pourrais travailler puis étudier, alors que c'était autre chose. Donc finalement, j'ai abandonné les cours». Car si la mère de Boubacar a pu assumer financièrement ses procédures de visa et son billet d'avion jusqu'aux États-Unis, elle ne l'aide dorénavant plus. Il ne peut plus mener de front les études - onéreuses - et les emplois mal payés. De surcroît, Boubacar ne se plaît pas dans cette ville du Sud des États-Unis où deux formes de prolétariats distinctes se font concurrence selon lui. Afro-américains et Africains se disputent en effet les mêmes emplois sous qualifiés, suscitant la réprobation des premiers : « *Les Noirs* (Afro-américains) *pensent que les Africains viennent leur prendre leur place sur le marché de l'emploi et que les Africains sont prêt à faire toutes sortes de sales boulots. Donc, par rapport à ça, eux, ils détestent les Africains* ». Déçu de cette expérience, et sans un sou en poche, Boubacar décide de retourner à New York. Il s'installe à Harlem, « *la partie noire* (rires) *de Manhattan* » précise-t-il. Il y reste pendant 3 ans à vivre de petits boulots et à économiser pour son retour. Il travaille d'abord dans une boulangerie tenue par un Français. Il deviendra ensuite chauffeur de taxis new yorkais pendant deux ans. De cette expérience de chauffeur, Boubacar dit qu'il connaît désormais Manhattan « *comme* (sa) *poche* », jusqu'à parfaitement se souvenir de la fréquence des feux de signalisations sur l'île, qui lui permettait alors d'emprunter systématiquement les itinéraires les plus rapides, et ainsi multiplier le nombre de courses.

Ablaye

Le processus d'attribution du visa étudiant a été plus compliqué pour Ablaye. Lui voulait d'abord aller étudier en France, car selon lui, « *pour quelqu'un qui a étudié pendant quinze ans en français, il est mieux d'aller étudier en France, ou au Canada* »⁴⁷⁰. Mais le visa lui est refusé à deux reprises au consulat de France à Bamako. Ce natif de la région de Kayes se définit comme étant un « *fil de pauvre* » pour qui ce n'est pas facile d'aller étudier aux États-Unis, puisque « *ça demande des moyens* ». Ablaye a cependant quelques relations à Bamako, et un ami en Amérique, qui réside en Californie. De manière assez « artisanale », il se lance tout de même dans une procédure d'inscription à l'université de San Francisco :

« J'ai cliqué sur l'université de San Francisco comme ça par hasard... je suis rentré dans les détails des démarches... j'ai cliqué sur « admissions »... j'ai noté leur adresse e-mail... et je leur ai écrit. J'ai écrit en français, puis j'ai transformé ça en anglais, sur « google traduction »... mais la traduction n'était pas très bonne. Dans le mail je leur demandais de bien vouloir m'envoyer le formulaire d'inscription. Deux jours après, en consultant ma

⁴⁷⁰ Entretien à New York, 16 mars 2010.

boîte mail dans un cyber (café)... ils m'ont répondu en m'envoyant directement le formulaire d'inscription, avec les prix des cours, les frais d'études, tout ça... ».

À ce moment, Ablaye est étudiant boursier à l'université de Bamako. Son ami en Californie lui règle les 100 dollars de frais de dossier demandés par l'université. Fort de quelques économies réalisées sur les bourses d'études qu'il perçoit au Mali, il sollicite son réseau social local pour collecter les fonds nécessaires à son projet d'études outre-Atlantique. « *J'ai des personnes de ma famille qui sont aisées, j'ai des cousins, des amis qui ont les moyens. (...) J'ai fait du porte à porte... en leur disant que je n'ai pas les moyens, mais j'ai le soucis d'aller étudier aux États-Unis* » dit-il. Une amie députée à l'Assemblée nationale du Mali, et un oncle directeur administratif et financier au Ministère de l'éducation nationale, l'aident. Son père « *au village* », ancien enseignant touchant une petite retraite, fait également une demande de prêt dans une banque malienne pour l'aider. L'un de ses amis l'oriente vers un réseau qui fournit des relevés bancaires pour les démarches de visas, moyennant finance. Tout pendant qu'il effectue ces démarches, Ablaye cherche du travail à Bamako, dans les ONG notamment, puisque les concours de la fonction publique lui sont fermés⁴⁷. Il mène ainsi de front plusieurs projets :

« Je menais toutes ces choses-là avec mon départ aux États-Unis quoi (rires)... j'étais comme un pêcheur... comme si j'étais à la pêche, je jetais le filet par là, si tu n'attrapes pas de poisson, tu jettes de l'autre côté ».

Ses démarches finissent par porter leurs fruits. Son visa d'études lui est accordé à l'issue de l'entretien au consulat des États-Unis à Bamako. Mais une fois arrivé en Californie, l'université juge son niveau d'anglais insuffisant pour qu'il suive le programme dans lequel il s'était inscrit. « *Moi, j'étais arrivé avec mon broken english* » dit-il en plaisantant. On lui conseille de suivre des cours d'anglais dans un centre de langue. Il décide alors de rejoindre l'un de ses cousins qui vit à Baltimore, sur la côte est des États-Unis. Ce dernier lui propose de l'inscrire dans un centre de langue qu'il connaît. Mais les frais d'études sont quasiment aussi élevés que ceux pratiqués par l'université de San Francisco. Il refuse, alors que son cousin lui affirme qu'un Malien suit au même moment ce programme, ce à quoi Ablaye rétorque :

« Je lui ai dit que si ses parents ont les moyens, moi je ne suis pas dans les mêmes conditions que ce dernier... peut être que si il a son papa Ministre ou bien sa maman Ministre... bon, eh bien, on n'est pas dans les mêmes conditions... »

C'est finalement à New York qu'il va trouver un centre de langue moins cher que celui proposé par son cousin. Je le rencontre lors de l'inauguration du nouveau siège de

⁴⁷ Il m'indique que les diplômés en Sciences sociales ne peuvent plus participer au concours de la fonction publique. Diplômé en Sciences de l'Éducation, il précise qu'il a monté une association d'étudiants pour la réintégration des étudiants de SHS dans les concours de la fonction publique.

l'association des Maliens de New York (AMANY) à Harlem. Ablaye vit dans un immeuble situé à quelques pâtés de maisons du siège de cette association. Il loue une chambre dans l'appartement d'une dame qu'il décrit comme « *une Américaine noire d'un certain âge* ». Il partage cette chambre avec un autre de ses compatriotes, de quelques années plus jeune que lui, et fraîchement arrivé de Bamako. Deux jours plus tard, je l'accompagne chercher un emploi à mi-temps dans le quartier du Bronx. Ce jour-là, Ablaye est d'humeur maussade. Il dit être déçu des membres de l'association des Maliens de New York qui, selon lui, ne l'aident aucunement dans ses démarches de recherche d'emploi. Il reproche également aux jeunes maliennes arrivées comme lui aux États-Unis de ne pas s'intéresser à leurs compatriotes de même âge, leur préférant des compagnons Américains, « *elles cherchent la carte verte seulement, elles s'en foutent de nous* » dit-il, amer. Arrivés à destination, nous remontons *Fordham Road*, l'une des principales avenues commerçantes du Bronx. Ablaye s'arrête dans quasiment tous les magasins qu'il croise, proposant ses services aux différents managers. Après avoir essuyé plusieurs refus, il se dirige vers un homme qu'il connaît visiblement devant une boutique de commerce général. L'homme est en fait un immigré ivoirien l'ayant informé quelques jours plus tôt de possibilités d'embauche par son patron. Ablaye dépose son CV à son ami. Si l'affaire est conclue, il sera vigile à mi-temps dans ce commerce.

Les trajectoires de ces deux étudiants suggèrent un rapport discontinu aux études, où le montant des frais de scolarité constitue un problème permanent. S'il n'est pas résolu, la trajectoire peut alors « bifurquer » vers celle de l'emploi peu qualifié à plein temps, à l'image de l'expérience de chauffeur de taxi de Boubacar. L'expérience étudiante semble encore incertaine pour Ablaye, qui, lorsque je l'ai rencontré, apparaissait plus fortement préoccupé par trouver un emploi que par ses études, dont il ne m'a finalement que très peu parlé.

De ces deux trajectoires, il faut peut-être avant tout souligner que les étudiants maliens des États-Unis ne constituent pas une catégorie homogène, mais semble bien relever au contraire d'une pluralité de mondes sociaux. Ainsi, Ablaye se démarque des fils et filles de Ministres qui étudient en Amérique, mettant en avant des modalités de séjours bien différentes : « *on n'est pas dans les mêmes conditions* », dit-il. Lui comme Boubacar n'ont pas fréquenté les lycées huppés de Bamako, mais ont été scolarisés dans un établissement public pour Ablaye, et une école privée de quartier pour Boubacar. Si d'une certaine manière ils peuvent prétendre venir de familles relativement aisées au Mali, ils ne font résolument pas partie de la jeunesse bamakoise privilégiée, évoquée dans les chapitres précédents. Leurs parents directs semblent en effet dans l'incapacité de payer la totalité des frais liés à leurs séjours respectifs en Amérique. Boubacar peut certes compter sur sa mère pour prendre en charge ses premiers frais, mais il doit rapidement voler de ses propres ailes une fois sur place.

Quant à Ablaye, il doit solliciter des membres de son entourage plus ou moins proche pour collecter les fonds suffisants couvrant les montants liés à la procédure de visa. La demande de prêt bancaire en gage de la maigre retraite de son père vivant dans un village reculé de la région de Kayes, donne en outre la mesure du sacrifice consenti par sa famille pour qu'il puisse se rendre en Amérique.

Pour autant, ces étudiants, qu'ils aient pu compléter leurs études ou non, se rendent aux États-Unis munis d'un bagage scolaire déjà conséquent. Ils ont effet atteint, *a minima*, le niveau du baccalauréat, voire ont déjà obtenu des diplômes universitaires, ce qui constitue un capital culturel accumulé dont en l'occurrence tous ne peuvent se prévaloir.

Les Maliens de New York

La plus grande ville des États-Unis est aussi la plus cosmopolite. Porte d'entrée importante de l'Amérique pour nombre d'immigrants européens du début du XX^{ème} siècle, la ville de New York n'a cessée d'accueillir des immigrants venant d'horizons toujours plus divers. Toujours plus cosmopolite, New York constitue aujourd'hui ce que certains auteurs considèrent comme une « ville où les minorités représentent la majorité⁴⁷² » (Kasinitz *et al.*, 2002). Les vagues d'immigrations successives ont fait de la ville de New York un lieu historiquement habitué à gérer cette diversité : associations, événements culturels et services sociaux municipaux viennent en aide aux différentes communautés étrangères et n'hésitent pas à mettre en avant leurs cultures respectives (Foner, cité par Kane, 2011, p. 59). Mais surtout, New York, en tant que place économique d'envergure mondiale, représente un bassin d'emplois important, pourvoyeur d'emplois qualifiés, comme non qualifiés (Foner, 2002, p. 78). La présence « d'enclaves ethniques » africaines constitue enfin un marché à part, créateur lui aussi d'emplois répondant aux besoins spécifiques de ces communautés (Kane, 2011, p. 59). C'est dans ce contexte que s'est développé, à partir des années 1970 à New York, la plus importante communauté malienne des États-Unis, bien qu'il s'avère difficile - impossible ? - d'en connaître la taille réelle.

Les 6000 à 10 000 Maliens de New York⁴⁷³ formeraient ainsi, avec le reste des ouest-africaines francophones, une communauté d'environ 50 000 personnes⁴⁷⁴. Cette visibilité a suscité l'attention des chercheurs, comme en atteste les études développées sur ces migrants depuis les années 1990 (Ebin, 1990 ; Stoller, 2002 ; Kane, 2011 ; Gary-

⁴⁷² « Majority minority city ».

⁴⁷³ Powell, Michael, Bernstein, Nina, 2007, Disaster puts spotlight on Malian immigrants to U.S, *The New York Times*, 10 mars.

⁴⁷⁴ *Ibid.*

Toukara⁴⁷⁵, 2014). Celle du politiste Ousmane Kane a, plus particulièrement, tenté de cerner les profils socio-économiques de la communauté sénégalaise de New York. Les Sénégalais seraient en effet la plus importante communauté de migrants ouest-africains francophones dans la ville. Les caractéristiques propres à la communauté sénégalaise évoqués par Kane nous semblent en outre renvoyer largement à celles de la communauté malienne de New York. L'auteur spécifie d'ailleurs que les Maliens - de concert avec les Guinéens et Ivoiriens - pratiquent les mêmes types d'emplois que les Sénégalais qu'il étudie. Une assertion confirmée par un Malien de New York rencontré en 2010 : « *On peut dire que nous faisons vraiment les mêmes emplois que les Guinéens, Sénégalais et Ivoiriens ici, en tout cas c'est ce que moi je constate ici à Brooklyn*⁴⁷⁶ ». De son étude de 2011, Ousmane Kane rapporte que le principal secteur d'emploi de ces immigrants est la vente, et plus particulièrement la vente à la sauvette (*street vendors*). Cette activité a notamment été étudiée par l'anthropologue américain Paul Stoller, qui a suivi certains vendeurs ouest-africains dans leur quotidien dès les années 1990, époque où ils vendaient des contrefaçons et des objets d'arts africains sur les trottoirs de la 5^{ème} avenue (Stoller, 2002). Les politiques municipales successives réprimant cette activité illégale ont conduit ces vendeurs à s'implanter plus au Nord de Manhattan, dans des quartiers moins huppés (Kane, 2011, p. 65). Le commerce d'objets d'arts africains se fait maintenant au *Malcolm Shabazz Market*, situé sur la 116^{ème} rue, à Harlem (*Ibid.*, p. 66). L'auteur spécifie d'ailleurs que quelques-uns de ces vendeurs à la sauvette sont d'anciens étudiants ayant arrêté leurs cursus, ou d'autres se servant de cette activité pour payer leurs études (*Ibid.*, p. 80). La seconde activité est celle de chauffeurs de taxi, opérant particulièrement dans les quartiers de Brooklyn, Harlem et du Bronx (*Ibid.*). La troisième activité la plus pratiquée est constituée des coiffeurs. Elle est réalisée de manière presque exclusive par les femmes. Il s'agit d'un commerce qui s'est avéré lucratif depuis l'engouement de la communauté afro-américaine pour les coiffures « africaines » (*Ibid.*, p. 81). Les tailleurs viennent juste après. Ils sont spécialisés dans les vêtements « traditionnels » ouest-africains, tels les bazins et autre boubous que les immigrants portent la plupart du temps à New York (*Ibid.*, p. 82). Les tailleurs arrivent ainsi devant les employés de restaurants : cuisiniers, serveurs, livreurs, etc. Les étudiants constituent la catégorie suivante, bien que l'auteur indique qu'il ne s'agit probablement pas d'étudiants à temps plein (*Ibid.*, p. 83). Enfin, les mécaniciens, soudeurs et joailliers ferment cette liste.

Au total, il apparaît évident que les immigrants ouest-africains de New York exercent des emplois peu qualifiés. Aussi, à cette précarité de l'emploi s'en ajoute une autre, d'ordre juridique : ces immigrants n'ont, pour la plupart, pas de papiers en règle. Si Paul Stoller suggère qu'un peu plus de la moitié des Ouest-africains des États-Unis sont

⁴⁷⁵ Daouda Gary-Toukara fait remonter la présence d'immigrés ouest africains francophones aux années 1920, via les travailleurs de l'AOF employés dans la marine marchande française.

⁴⁷⁶ Entretien à New York, 21 avril 2010.

dans cette situation, Ousmane Kane parle lui plus volontiers d'une proportion proche de 80% (Kane, 2011, p. 77).

Ces formes de précarité expliquent sans doute les difficultés que j'ai rencontré aux États-Unis pour obtenir des informations, où ne serait-ce que des témoignages de migrants maliens travaillant dans ces secteurs. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées à ce sujet. La première renvoie à ma position d'étranger à la communauté. Un « Blanc » qui vient poser des questions, demander de réaliser des entretiens, peut paraître suspect aux yeux de personnes souhaitant se faire discrètes, du moins le temps de se procurer des papiers en règle. Peut-être ai-je pu passer un moment pour un enquêteur à l'affût d'infractions aux règlements en matière d'immigration, et ce malgré mon identification en tant que Français ? En tous les cas, les personnes rencontrées se sont, la plupart du temps, montrées réticentes à exposer leur parcours, même dans le cadre de discussions informelles à bâtons rompus. Une seconde hypothèse renvoie à la difficulté de trouver des créneaux horaires appropriés pour réaliser des entretiens, ou même de simples rencontres moins formelles. Les Maliens de New York exercent, comme on l'a dit, des emplois peu qualifiés, qu'ils pratiquent selon des horaires flexibles. Dès lors, il devient compliqué de trouver des créneaux horaires adéquats. En outre, certains contacts pris depuis Bamako auprès d'amis et de connaissances se sont en général révélés infructueux : les personnes contactées n'habitaient plus New York et s'étaient parfois installées dans des villes à l'autre bout du pays.

Un long travail de terrain sur place aurait sans doute permis de mieux appréhender cette communauté. Elle ne constitue cependant pas l'objet principal de ce travail, centré sur les étudiants issus de familles privilégiées. Une recherche de nature ethnographique reste donc à mener sur les communautés maliennes des États-Unis⁴⁷⁷. Néanmoins, comme le fait remarquer le sociologue américain Howard Becker, « ces difficultés mêmes fournissent (aux chercheurs) des indices précieux quant à la nature de la collectivité sociale qu'ils veulent comprendre. Les réactions d'un groupe face à l'étranger qui veut l'étudier disent quelque chose de sa manière de vivre et de s'organiser » (2004, p. 70).

En l'occurrence, les difficultés rencontrées semblent bien dire cette précarité. Les quelques interlocuteurs qui ont accepté de témoigner le confirment, tel ce Malien de New York, dont l'un de mes amis à Bamako est un cousin proche⁴⁷⁸ :

« Avant de venir ici, moi je connaissais la France. Mais ici ce n'est pas pareil. Une des différences pour moi, c'est que tous (les Maliens) semblent trouver du travail plus facilement. C'est pas comme en France où dans les foyers (de la région parisienne), il y en a qui ne travaillent pas, qui ne trouvent pas de travail. Ils attendent que quelqu'un parte

⁴⁷⁷ Elle pourrait notamment s'appuyer sur l'analyse des statistiques de l'immigration américaines exposées dans le premier chapitre de ce travail. Elles permettent en effet de dégager un certain nombre de tendances structurelles de cette communauté.

⁴⁷⁸ Ce qui a bien évidemment facilité la prise de contact.

pour le remplacer à son travail. Ici, ils ont tous des petits-boulots. J'en ai pas vu qui chômaient. C'est des emplois durs, avec des horaires contraignants : chauffeur de taxis, livreurs... C'est vraiment le libéralisme économique ici. Ils travaillent tout le temps ! C'est même un problème pour organiser des cérémonies. J'ai vu plusieurs fois des baptêmes commencer à minuit et se terminer à quatre heures du matin, parce que c'est le seul horaire où les gens ne sont pas au travail et sont disponibles. Des dames venaient du New Jersey... de loin pour y assister. C'est un problème d'organiser des événements, parce que tout le monde travaille tout le temps. Certains regrettent même d'être venus. Ils disent que s'ils savaient avant de partir que c'était comme ça, ils n'auraient pas quitté le Mali. (...) Ce qui est dur aussi pour eux, c'est que beaucoup ne peuvent même pas retourner au pays, ils sont coincés ici. Ils sont venus avec des visas de touristes, mais ils sont jamais repartis. Ils travaillent tout le temps et n'ont pas de vie ! Comme ils n'ont pas de papiers, s'ils partent, ils ne pourront jamais revenir, alors qu'ils ont souvent des enfants ici. Tous font des démarches pour obtenir la *green card* et la nationalité (américaine). Souvent aussi, ils attendent que leurs enfants (qui sont nés Américains) les parrainent pour obtenir des papiers ». (Entretien, New York, 27 avril 2010).

Ces propos, tout comme les différentes études empiriques menées sur les communautés ouest-africaines de New York, corroborent ainsi les tendances esquissées par l'analyse des statistiques de l'immigration américaines : les entrées des Maliens sur le territoire américain s'étaient essentiellement effectuées via des visas temporaires (tourisme et affaires) depuis plus de dix ans⁴⁷⁹. Le travail empirique permet cependant de préciser les conditions précaires dans lesquelles vit cette communauté. Bien qu'Ousmane Kane indique que les Africains « sans papiers » (*undocumented*) de New York semblent moins vivre avec la peur du contrôle de police que leurs compatriotes en France (2011, p. 232), ils n'en mènent pas moins des existences discrètes, les protégeant au maximum de l'attention des médias américains. L'immigration africaine est en effet peu nombreuse et donc relativement peu connue aux États-Unis⁴⁸⁰, même si « l'affaire du Sofitel » impliquant Dominique Strauss Kahn a pu faire émerger la figure de Nafissatou Diallo, cette immigrée d'origine guinéenne, dont certaines incohérences liées à sa demande d'asile aux États-Unis ont été mis à nu⁴⁸¹, et ont pu sensibiliser le public américain sur cette immigration africaine francophone.

Malgré ce fait divers, Ousmane Kane développe l'idée de ce que l'on pourrait appeler une « minorité modèle »⁴⁸² dans le cas des immigrants noirs africains. Le politiste soutient en effet que d'une part, ces immigrants sont vus par les autorités américaines comme étant de « bons musulmans » (*good muslims*), assez loin de l'image véhiculée par les médias américains associant terrorisme et populations Arabes ou Sud-asiatiques (Kane, 2011, p. 234). Reste maintenant à savoir si cette image perdurera

⁴⁷⁹ Pour plus de détails sur ces statistiques, voir au chapitre 1, p. 50 (graphique 1.5).

⁴⁸⁰ Elle représentait 4 % du total de l'immigration américaine en 2009 (Capps *et al.*, 2011, p. 2). Pour de plus amples informations sur la migration africaine en Amérique, se reporter au chapitre 1, p. 33-40.

⁴⁸¹ Sur ce point, voir par exemple Jim Dwyer, 2011, « Housekeeper's false tale undid Strauss-Kahn case », *The New York Times*, 23 août.

⁴⁸² Ce concept n'est pas mentionné par l'auteur.

après l'invasion islamiste au Mali en 2012 et l'intervention militaire française qu'elle a enclenchée. L'installation durable d'AQMI dans la région sahélienne marquera-t-elle en effet la fin de cette période de tolérance ? D'autre part, l'auteur indique que les immigrants Africains ne pâtissent généralement pas de l'image négative attribuée aux Afro-américains dans une partie de l'imaginaire collectif américain⁴⁸³. Pour cela, Kane prend appui sur la littérature scientifique américaine sur la question, et notamment sur les travaux de l'anthropologue John Ogbu, arguant d'une distinction majeure entre les populations noires arrivées de force aux États-Unis, et celles arrivées volontairement. Cette différence résultant selon lui dans une « façon différente de trouver des solutions collectives à leurs problèmes » (Ogbu, cité par Kane, 2011, p. 237). Cela procède notamment d'une manière différente d'appréhender les relations hiérarchiques au travail. Les préjugés raciaux n'ont en effet pas la même teneur pour des Noirs-américains que pour des Noirs-africains. La sociologue américaine Mary Waters estime que cela se traduit notamment dans des rapports moins tendus entre les immigrés africains et leurs patrons blancs (2001, p. 183). Dans son récit autobiographique, Manthia Diawara arrive aux mêmes conclusions lorsqu'il évoque son expérience de plongeur et de commis de cuisine dans un restaurant tenu par un français, et la relation qu'entretenait son collègue afro-américain avec ce dernier (2007, p. 146-149). Au final, Ousmane Kane indique que les immigrés africains sont souvent perçus comme des employés modèles, « croyant au rêve américain » et prêts à exercer les emplois les plus difficiles et les plus précaires (2011, p. 238). Ces différents atouts semblent jouer en la faveur des immigrés ouest-africains qui, bien que dans une large proportion sans papiers en règle, bénéficient d'une attitude relativement tolérante de la part des services de l'immigration américains (*Ibid.*, p. 234).

Les espaces de la présence malienne à New York

À l'image des générations d'immigrants qui les ont précédé, les Africains ont su créer des espaces symbolisant leur visibilité. Après *Little Italy*, ou encore *Chinatown*, *Little Senegal* a ainsi fait son apparition dans les rues de New York.

Ousmane Kane retrace l'apparition de ce quartier à partir du milieu des années 1980. Alors que les vendeurs de rues Africains opéraient auparavant plus au Sud de Manhattan, sur la 5^{ème} avenue, puis à *Midtown* (autour de *Times Square* notamment) et *Lower Mahanattan*, les maires de New York qui se sont succédés ont progressivement interdit la vente ambulante dans ces quartiers touristiques. Fort de

⁴⁸³ Ousmane Kane souligne à juste titre que ce rapport semble être inversé dans la société française où les Afro-américains jouissent d'une image généralement très positive. Sur cet aspect, voir Kane, 2011, p. 242.

leurs relations avec des musulmans membres de la communauté afro-américaine⁴⁸⁴ ayant fait du lobbying auprès de représentants politiques afro-américains, un marché africain a pu ouvrir ses portes à Harlem en 1989, un quartier où les vendeurs à la sauvette faisaient depuis longtemps partie du quotidien des habitants (Kane, 2011, p. 65). En 1994, l'arrivée du maire Rudolph Giuliani sonnait le glas des vendeurs de rues de Harlem. C'est à ce moment que les immigrants africains ont cherché à diversifier leurs activités, en exerçant d'autres professions, dont la liste énumérée plus haut donne un bon aperçu. Une partie des vendeurs alla aussi à ce moment vers un autre marché africain, situé à quelques pâtés de maison du premier : le *Malcolm Shabazz Market*, qui est une annexe de la mosquée du même nom (figure 6.1), établie par le leader politique afro-américain Malcolm X, après qu'il ait rompu avec la *Nation of Islam* (Ibid., p. 66). À la faveur d'une loi d'amnistie sur l'immigration en 1986⁴⁸⁵, de nombreux Ouest-africains arrivés aux États-Unis avant cette date ont par la suite pu bénéficier de papiers en règle et ouvrir des commerces autour de ces rues. C'est dans ce quartier de *Little Senegal* que se trouve l'actuel siège de l'association des Maliens de New York (carte 3).

Parallèlement au développement de *Little Senegal*, un quartier formé plus spécifiquement par des peuls de la région du fleuve sénégal s'est développé à Brooklyn sous le nom de *Fuuta Town* à partir du milieu des années 1980 également. Ils viennent de la région du Fuuta Tooro (ou Fouta Toro), à cheval entre le Sénégal et la Mauritanie. En 1989, alors qu'un conflit éclate entre le Sénégal et la Mauritanie dans cette région, le Département d'État américain octroie plusieurs centaines de visas de réfugiés à des Noirs mauritaniens persécutés dans leur pays, dont beaucoup d'entre eux vont s'installer dans ce quartier de Brooklyn (Kane, 2011, p. 72-73). Puisqu'ils bénéficient de papiers en règles, ils commencent eux aussi à ouvrir des commerces dans ce quartier. D'après nos enquêtes, des Maliens originaires de la vallée du fleuve sénégal habitent également à *Fuuta Town*. Ils sont Peuls, mais également Soninké ou Malinké.

Le quartier du Bronx s'affirme également comme un espace de concentration de la population malienne de New York. Cette présence est aujourd'hui matérialisée par le Centre culturel malien ouvert dans ce quartier en 2010 (encadré 1). Le quartier du Bronx, géographiquement plus excentré du centre de Manhattan que ne le sont Harlem et Brooklyn, constitue un lieu où de nombreux immigrants ouest-africains ont élu résidence. Les processus de gentrification largement entamés à Brooklyn et Harlem ont ainsi fait ostensiblement monter le prix des loyers dans ces quartiers, et menacent leur l'ancrage africain (Ebin, 2008). Aussi, le Bronx, situé plus en périphérie

⁴⁸⁴ Bien que les relations entre Africains et Afro-américains soient généralement empreintes de méconnaissances, voire de tensions. Sur ce point voir Kane, 2011, p. 243-244.

⁴⁸⁵ Il s'agit des *Amnesty Laws of 1986*.

et encore largement populaire, pourrait bien s'affirmer comme un espace en devenir de la présence malienne et ouest-africaine à New York.

Encadré 6.1 : le Centre culturel malien du Bronx



Inauguré en 2010, le *Malian cultural center Mme ATT Lobbo Traoré*, porte le nom de l'ancienne première dame du Mali, épouse du président déchu Amadou Toumani Toure. Le couple d'immigrés maliens à l'initiative de ce projet est en effet réputé proche de cette dernière, qui a financé une partie du centre. Lors de mon séjour aux États-Unis, cet adoubement était largement critiqué par les membres de la communauté malienne qui était encore loin de s'être appropriée les lieux. Situé dans un local exigu, le centre culturel a vocation à être un lieu d'échange et de débats entre Maliens et Américains, ainsi qu'un lieu de découverte et d'exposition de l'artisanat du pays. Les gérants souhaitent également y développer des cours sur l'histoire du Mali et d'apprentissage des langues nationales, à destination des enfants d'origine malienne nés en Amérique. Pour l'heure, seul le cours de français mis en place pour ces derniers grâce à un partenariat avec l'ambassade de France aux États-Unis tourne à plein. Néanmoins ce centre constitue un symbole : il est le premier du genre à l'étranger, malgré l'importance du nombre de Maliens expatriés aux quatre coins du monde.

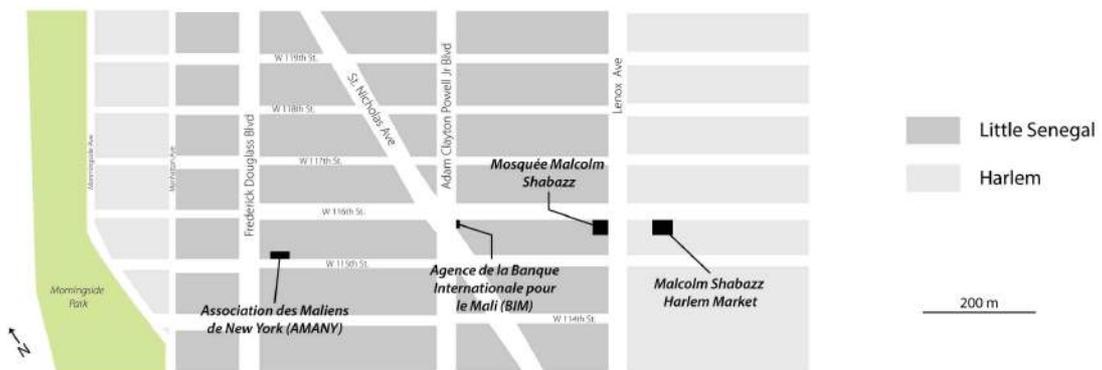
Source : K. Mary, avril 2010.

Figure 6.2 : Ancrage malien à *Little Senegal* (2010)



Photo 1- Siège de l'association des Maliens de New York le jour de son inauguration, mars 2010.

Photo 2 - Agence de la Banque internationale pour le Mali, avril 2010.



Sources : Kane, 2011 ; Enquêtes personnelles, 2010.

K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Parcours d'étudiants maliens dans l'enseignement supérieur américain

Une frange - restreinte - de la communauté malienne des États-Unis arrive dans le pays avec l'intention, et surtout les moyens, d'y étudier à plein temps. Pour ces étudiants, l'accès à des formations universitaires américaines, dont le coût est en grande partie supporté par leurs familles au Mali, comporte inévitablement un effet de sélection sociale important.

L'étude des flux d'étudiants en provenance du Mali se heurte cependant à des difficultés d'ordre méthodologiques. La dispersion géographique des ces étudiants, dans des établissements d'enseignement supérieurs situés aux quatre coins des États-Unis, est une première difficulté. De plus, une analyse précise de ces étudiants nécessiterait l'accès aux données statistiques de toutes les universités américaines. Or, il n'existe pas de base de données recensant les étudiants répartis dans les différentes universités américaines, de même que les universités ne communiquent pas le nombre - et encore moins la liste - de leur étudiants étrangers par nationalité⁴⁸⁶. Les observations qui suivent proviennent ainsi, avec les limites que cela comporte, de trois terrains d'enquêtes : New York, Washington et Bamako. Si le terrain new yorkais s'est avéré moins propice à la rencontre d'étudiants maliens de catégories sociales privilégiées, certains d'entre eux ont pu être approchés dans la capitale fédérale américaine. À Bamako, nous sommes passés par une association d'anciens étudiants du Canada et des États-Unis créée en 2008, et regroupant de jeunes cadres formés récemment dans ces pays, aujourd'hui de retour au Mali. Des témoignages ont également été recueilli auprès d'agents en charge de l'orientation des futurs étudiants au centre culturel américain de Bamako.

Ousmane, 36 ans, est le président de cette association d'anciens étudiants dénommée le Réseau Malien pour le Développement (RMD). Les membres de l'association ont tous entre 25 et 40 ans et organisent notamment des opérations de charité, souvent en partenariat avec l'ambassade des États-Unis à Bamako⁴⁸⁷. Ousmane est ingénieur en informatique au sein du Corps de la Paix (*Peace Corps*), une agence indépendante du gouvernement américain⁴⁸⁸. En 2009, la chargée des affaires publiques de l'ambassade américaine demande à Ousmane de rédiger un court papier sur son expérience d'étudiant malien en Amérique pour le journal interne de l'ambassade. Elle souhaitait en effet recueillir le témoignage d'étudiants partis aux États-Unis sans bourses

⁴⁸⁶ Et encore, il aurait fallu contacter une à une les universités, dont le nombre aux États-Unis est considérable, sans pour autant être assuré d'être exhaustif. En effet, « établir une statistique fine et précise du nombre d'universités aux États-Unis est impossible » indique l'historien François Garçon (2011, p. 63).

⁴⁸⁷ À titre d'exemple, en 2009, le RMD et l'ambassade américaine ont acheté soixante poubelles à l'hôpital bamakois du « Point-g ». Pour plus de renseignements, voir à l'adresse : <http://mali.usembassy.gov/rmd-pointg.html> (consulté le 6 juillet 2014).

⁴⁸⁸ Ce qui signifie qu'elle est une agence de la branche exécutive du gouvernement fédéral américain, mais n'est rattachée à aucun département exécutif fédéral.

d'études⁴⁸⁹, et savait que les parents d'Ousmane avaient financés l'intégralité de son séjour. Le témoignage écrit qu'il livre à cette occasion est éclairant sur la façon dont il a envisagé son séjour en Amérique⁴⁹⁰ :

« Les États-Unis abritent des universités, des établissements d'enseignement secondaire et des programmes d'anglais qui comptent parmi les meilleurs au monde. Je suis ravi à chaque fois que je suis demandé de parler des mes expériences estudiantines aux États-Unis, ravi parce que ça fait trop d'expérience à garder pour soi seul, ravi parce que ça me fait revivre cette aventure extraordinaire que j'ai vécu de décembre 1997 à février 2005. Je suis sûr et certain que **les États-Unis ont forgé ma vie**. Étudier aux États-Unis est une expérience unique au monde. Après avoir fait des recherches sur les différentes universités américaines à travers les services de renseignements sur les études aux États-Unis à l'ambassade américaine au Mali, j'ai finalement commencé à correspondre avec trois universités américaines. Parmi les trois j'ai été admis au programme d'anglais de *Drexel University*. Me voilà arrivé pour la première fois à Philadelphia en 1998 (où vit l'un de ses oncles paternel), pour entreprendre mes études supérieures. **Je ne savais ni parler ni écrire l'anglais** mais mon abnégation, mon courage et ma détermination ont guidé la suite de mon parcours. **La première difficulté fut la langue**. Pour surmonter cet obstacle, il me fallait commencer par les cours de langue à *Drexel University*, une très grande université située à Philadelphie. Trois mois de cours d'anglais et d'échanges culturels m'ont permis de commencer mon intégration dans la société américaine. *Drexel University* possédait tous les atouts d'une très bonne école mais aussi **faisait partie des écoles les plus chères donc n'était certainement pas à la portée de tout le monde, particulièrement celle des étrangers, et spécifiquement des Africains**. Les coûts d'études annuels varient de \$ 20 000 à \$ 35 000 selon la filière d'étude. Me voilà transféré après trois mois de formation en anglais en mai 98 dans une autre école (*Camden County College*) relativement moins chère⁴⁹¹, pour continuer le programme d'anglais qui prendra 4 autres mois encore avant d'obtenir mon TOEFL. La **qualité d'étude** n'était certainement pas la même chose par rapport à celle de l'université mais elle était assez **bonne pour un étudiant africain compte tenu du standard des universités africaines**. Aux États-Unis la différence entre un collège de deux ans et une université réside surtout au niveau de la qualité des études et à la diversité des filières d'études proposées par les deux. Les collèges de deux ans sont des écoles préparatoires, qui forment et donnent des bases nécessaires pour affronter les programmes universitaires. Étant étudiant étranger, vous serez rapidement confronté à de **nombreuses contraintes spécifiques seulement aux étrangers** dans le milieu scolaire. On peut citer la **contrainte financière** qui exige à ce que **les étudiants étrangers paient deux fois plus cher que les étudiants américains**. Cela est dû au fait que vous ne soyez ni résident permanent de l'État dans lequel votre école se trouve et aussi que vous ne soyez non plus citoyen des États-Unis d'Amérique. Comme autres contraintes spécifiques, il y a l'obligation de prendre au minimum 12 crédits de cours par trimestre, ce qui équivaut à 3 ou 4 classes de cours académiques. Étant étudiant étranger, je n'étais pas autorisé à travailler, et ne bénéficiais ni de bourse d'étude ni d'allocation mensuelle. Les programmes de bourse ne sont généralement accessibles qu'aux étudiants américains. **La totalité des dépenses relatives à mes études était donc**

⁴⁸⁹ Notes de terrain, 25 mai 2009, Bamako.

⁴⁹⁰ Je n'ai pas eu accès au journal interne (qui est rédigé en français), mais Ousmane m'a transmis une copie de son texte en 2011 à Bamako.

⁴⁹¹ Le coût d'une année d'études est d'environ 12 000 dollars.

entièrement prise en charge par les parents. Après deux ans de classe préparatoire en science générale j'ai finalement décroché mon « *Associate Degree* », l'équivalent du DEUG au Mali. Au fur et à mesure que j'avancais dans les études ma motivation et mon courage s'agrandissait, **j'étais impressionné par les moyens que l'école possédait**, les moyens qui permettaient aux étudiants d'apprendre convenablement. Les bibliothèques qui sont périodiquement mises à jour pour les recherches, des outils technologiques et des laboratoires suffisamment équipés pour l'expérimentation et la pratique des théories. De plus en plus je devenais conscient de la chance extraordinaire qui m'était offerte par les parents, le **privilège d'étudier parmi les élites du monde** et de bénéficier des qualités d'études les plus bonnes du monde. Il me fallait donc en profiter au maximum et saisir toutes les opportunités d'études qui m'étaient accessibles. Après avoir fini avec les deux ans d'études au collège « *Camden County College* » j'étais donc admis dans une autre université nommée *Rowan University* située dans le Sud du New Jersey, *Rowan* qui est le nom de famille d'un très grand entrepreneur américain qui avait fait don de plus de 100 millions de dollars à l'université, et qui en retour a porté son nom. Je faisais donc maintenant face à d'autres défis, les coûts d'études de cette université étaient beaucoup plus élevés, trois fois plus cher que les coûts d'étude du collège et en plus la filière d'étude dans laquelle j'avais été admis présentait beaucoup plus de challenges, je voulais devenir ingénieur en Génie Électrique et Informatique. Ayant obtenu mon DEUG au *college*, il me restait donc 3 ans encore pour obtenir ce diplôme d'ingénieur. Les cours étaient beaucoup plus intenses, les recherches plus accentuées et l'excellence était la norme de travail. Après 3 années d'études intenses, **j'ai finalement obtenu ce diplôme d'ingénieur tant rêvé et qui m'a coûté excessivement cher**, tant sur le plan financier que sur le plan physique et émotionnel. Pour réussir avec les études aux États-Unis, il faudra surtout bien maîtriser l'anglais, être persévérant, profiter des bibliothèques au sein de l'école pour les recherches, et surtout apprendre à travailler en équipe. Obtenir un diplôme américain demande certainement un **grand sacrifice**, mais un sacrifice qui sera très vite récompensé après l'obtention de ce diplôme ». (Bamako, 13 juin 2009).

Ce témoignage donne une bonne idée des spécificités de l'Amérique, en tant que destination d'études supérieures pour les Africains francophones. L'apprentissage de la langue représente ainsi une première difficulté pour Ousmane. Pas moins de sept mois lui ont été nécessaires pour acquérir un niveau d'anglais suffisant, lui permettant d'intégrer un cursus universitaire en informatique, ce pourquoi il était venu au départ. Ce qui paraît d'autant plus long qu'Ousmane avait déjà fréquenté un centre de langue anglaise durant cinq mois à Bamako, avant son départ pour les États-Unis⁴⁹². « *Je ne savais ni parler ni écrire l'anglais* » en arrivant aux États-Unis indique-t-il cependant. L'autre difficulté - et non des moindres - réside dans le coût financier qu'engendrent les études universitaires en Amérique. Cela constitue une préoccupation permanente, revenant à plusieurs reprises dans son texte, même pour Ousmane, dont les parents sont aisés : son père est magistrat à la cour suprême du Mali, tandis que sa mère travaille à la Poste⁴⁹³. « *Contrainte financière* », « *grand sacrifice* » et « *excessivement cher* » sont les termes qui reviennent chez lui, lorsqu'il évoque ses frais de scolarités.

⁴⁹² Entretien à Bamako, 1^{er} avril 2009.

⁴⁹³ Il me dira ne pas connaître précisément le poste occupé par sa mère. (Entretien à Bamako, le 1^{er} avril 2009).

Cette contrainte l'a conduit à changer d'établissement à plusieurs reprises pendant son cursus, témoignant au passage de la hiérarchie du système d'enseignement supérieur américain, entre *Colleges* et Universités. Ousmane dit en effet remarquer des différences en termes de qualité d'enseignement alors qu'il passe du *Camden County College* à la *Rowan University*. Au total, Ousmane estime que ses études lui ont coûté un peu plus de 100 000 dollars⁴⁹⁴. Impressionné par la qualité des conditions d'études aux États-Unis, il se dit également heureux d'avoir « *le privilège d'étudier parmi les élites du monde* », ce qui peut paraître surprenant dans la mesure où lui-même vient d'une famille privilégiée dans son pays d'origine.

Le parcours d'Abdou, lui aussi membre de l'association RMD, présente des similarités avec celui d'Ousmane. Lui aussi est issu d'une famille aisée : sa mère est fonctionnaire internationale aux Nations Unies et son père consultant à la retraite. Après être arrivé à Philadelphie en 2002, il prend également des cours d'anglais, et estime qu'il lui aura fallu deux ans pour réellement maîtriser cette langue : « *J'ai fait de l'anglais à l'école (au Mali). Mais je n'étais pas vraiment fluide à l'oral. Ça m'a beaucoup aidé au niveau académique, comme j'étais dans un lycée français ici (à Bamako). Mais au niveau (de l'anglais) parlé, j'avais quelques difficultés. Il m'a fallu au moins deux bonnes années pour être vraiment à l'aise* ». C'est la mère d'Abdou qui finance ses études. Son père étant à la retraite, il s'avère moins en mesure de l'aider. L'argent nécessaire pour les études d'Abdou représente un certain sacrifice pour sa mère. Toute baisse éventuelle du coût engendré pour ses études est donc la bienvenue. Depuis Philadelphie où Abdou réside pendant trois années, une information circule dans la communauté ouest-africaine : la *Florida State University*, située dans la ville de Tallahassee, propose des aides financières aux étudiants africains. Il décide alors à ce moment de partir pour la Floride :

« Je suis arrivé en Floride car en fait, il y avait une rumeur comme quoi il y avait une bourse pour les étudiants d'Afrique de l'Ouest. Il s'agissait en fait de frais de scolarités similaires aux résidents de l'État de Floride. En tant qu'étudiant étranger, on payait comme les Américains en fait. L'État de Floride paye en fait la différence. C'était dans cet objectif que je suis parti là-bas. Mais bon, la bourse était de plus en plus rare. J'ai eu une seule fois une réduction de 500 dollars. Mais le gros du truc, c'est moi qui l'ai payé ».

On retrouve dans ce témoignage ce qu'évoquait Ousmane au sujet des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants étrangers. Être résident permanent ou citoyen américain permet en effet de payer des frais d'études moins importants dans les universités. Bien que cette expérience n'ait pas été concluante pour Abdou du point de vue financier, cette université pratique des frais de scolarité tout de même inférieurs à ceux de son ancien établissement d'inscription. Il restera là-bas cinq ans pour valider un master en finance.

⁴⁹⁴ Entretien à Bamako, 1^{er} avril 2009. Cette somme équivaut à plus de 73 000 euros et plus de 48 millions de francs CFA.

Notons au passage que les filières d'inscription de ces deux jeunes (informatique et finance), ainsi que la longue durée de leurs études en Amérique, ne sont pas sans rappeler certaines caractéristiques des étudiants africains en Europe, et en particulier en France. Comme l'ont en effet montré plusieurs travaux, ces derniers ont tendance à privilégier les filières scientifiques ou techniques, et viennent pour des séjours de plusieurs années, à la différence des étudiants étrangers en provenance des pays du Nord qui s'orientent plutôt vers des études linguistiques et de sciences humaines, pour des séjours relativement courts, ne dépassant généralement pas un ou deux semestres (Marchandise, 2011, p. 66 ; Terrier, 2009, p. 612).

Au total, ces deux témoignages semblent se démarquer de ceux évoqués précédemment, dans la mesure où Ousmane et Abdou ont été des étudiants à plein temps aux États-Unis, et qu'ils ont pu compléter leur formation. Venant de milieux sociaux plus favorisés à Bamako, ils ont en effet pu bénéficier de l'appui financier de leurs parents respectifs durant l'intégralité de leur séjour aux États-Unis. C'est ce qui fait ici toute la différence. En revanche, pour Ousmane et Abdou, les coûts engendrés par leurs études constituent un souci permanent. Ils ont ainsi été amenés à changer d'établissements au cours de leur formation, et aller là où les frais de scolarisation étaient inférieurs, pendant une partie de leurs cursus. Dans les deux cas, le choix de l'université apparaît plutôt lié à la présence sur place d'un membre de leur famille (à Philadelphie, en l'occurrence), qu'à un choix ciblé sur une université en particulier. Aussi, depuis le Mali, le choix semble moins porter sur un établissement précis, qu'une ville où sont installés des amis ou des membres de la famille. Autrement dit, les réseaux sociaux semblent ici peser d'un poids important, ces étudiants n'ayant *a priori* pas forcément pour objectif principal d'intégrer les meilleures universités (qui sont aussi souvent les plus coûteuses). C'est du moins l'avis de l'une des personnes responsables du centre culturel américain de Bamako. Pour elle, les Maliens connaissent mal le système universitaire américain : « *il y a un peu l'ignorance là-dedans* » dit-elle.

« Ils (les personnes qu'elle renseigne) ne savent pas où aller (dans quel établissement). Ils ciblent souvent les universités qui facilitent l'apprentissage de l'anglais avant de commencer le cursus. Quand ils réalisent qu'il y a des différences de prix, ils changent en fonction de ça. Quand ils sont là-bas, après leur cursus de langue, ils veulent changer d'établissement, car ils trouvent ça trop cher... ce cas est fréquent. (...) Pour les universités, je connais une seule fille qui est sortie de *Harvard*, ses parents lui ont payé ses études. Elle est mariée à un avocat malien maintenant. Ce que je peux dire, c'est que beaucoup d'étudiants à Philadelphie sont à la *Pennsylvania State University*. À Baltimore, ils sont souvent au *Delaware Community College*. (...) J'ai envoyé au moins sept personnes à l'*Oklahoma State University*, mais il n'en reste que deux maintenant. J'ai conseillé aussi quatre étudiants pour *Bellevue University*, dans le Nebraska »⁴⁹⁵.

⁴⁹⁵ Notes de terrain, 18 août 2011, Bamako.

Les noms d'écoles énumérés dans ce témoignage rappellent la diversité et l'hétérogénéité des établissements d'enseignements supérieurs américains : des universités comme *Harvard*, faisant partie de l'« *Ivy League*⁴⁹⁶ », qui regroupe les plus anciennes et les plus prestigieuses universités américaines, aux *Community College* proposant des formations professionnelles en deux ans, en passant par les universités d'État, faisant en quelque sorte office de moyen terme. Selon cet interlocuteur, les Maliens auraient cependant plutôt tendance à ne pas fréquenter les universités les plus prestigieuses, le cas de l'étudiante d'Harvard étant dans ce cas de figure une exception. Les frais de scolarité s'échelonnent ainsi d'un peu moins de 10 000 dollars l'année pour un *Community College*, dont l'image est souvent celle d'établissements relevant d'un second ordre académique⁴⁹⁷, à environ 20 000 dollars pour une université d'État, et jusqu'à 50 000 dollars pour des établissements plus cotés, dont ceux de l'*Ivy League*.

La non maîtrise de la langue anglaise semble bien souvent obliger les étudiants maliens à fréquenter plusieurs établissements d'enseignement supérieur durant leurs cursus. Les études en Amérique comprennent ainsi souvent deux volets : la fréquentation d'une école pour améliorer la maîtrise de l'anglais dans un premier temps, puis l'inscription dans une université pour poursuivre dans une filière d'études en lien avec le projet professionnel éventuel de l'étudiant. Dans tous les cas, l'apprentissage de l'anglais prend plusieurs années aux étudiants, et constitue le premier défi auquel ils sont confrontés, comme l'ont par ailleurs montré les travaux académiques sur l'insertion des étudiants internationaux dans les universités de langue anglaise (Andrade, 2006).

Même pour les étudiants considérés comme étant les plus privilégiés, ce découpage des études en deux moments distincts est apparu dans les entretiens. C'est le cas notamment de l'un des fils de Soumaïla Cisse, un homme politique de premier plan, qui fraye depuis plus de vingt ans dans les arènes du pouvoir malien⁴⁹⁸. Lorsque son fils arrive aux États-Unis en 2001, il s'inscrit d'abord au *Montgomery College* situé dans la banlieue de Washington pour y suivre des cours de langue, avant d'intégrer la prestigieuse *George Washington University* (GWU) quelques années plus tard, et entamer une formation d'ingénieur civil, puis d'administration des Affaires (MBA). À

⁴⁹⁶ Littéralement « la ligue de lierre », en référence au lierre qui pousse sur les vieux édifices en briques des universités de Nouvelle-Angleterre.

⁴⁹⁷ En 2009, une série humoristique américaine appelée *Community* mettait en scène des personnages inscrits dans un *Community College* n'ayant tous eu d'autres choix que d'intégrer un établissement de moins bon niveau. Site officiel de la série : <http://www.nbc.com/community> (consulté le 9 juillet 2014). Historiquement, ces établissements ont notamment été créés pour accueillir des élèves en difficulté et des adultes souhaitant reprendre leurs études. Leur zone de recrutement d'étudiants est généralement locale, celle de la communauté de voisinage – *community* – dans le vocabulaire américain. Les *Community College* sont par ailleurs entièrement tournés vers l'enseignement et ne font donc pas de recherche. Pour une synthèse historique sur cette question, voir Cohen *et al.*, 2013.

⁴⁹⁸ Il fut tour à tour directeur de l'ACI, puis Ministre des Finances, président de la commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que plusieurs fois candidat aux élections présidentielles maliennes. Il est aujourd'hui considéré comme étant sans doute l'un des hommes politiques les plus riches du Mali.

Washington, il vit avec ses deux frères dans l'appartement que possède leur père à *Arlington*, une ville qui jouxte le District de Columbia :

« Après le bac, je voulais venir aux États-Unis sans savoir quoi faire et où aller... je voulais apprendre l'anglais, je pense que c'est un grand facteur qui m'a influencé... et mon père trouve que les universités sont meilleures aux États-Unis qu'ailleurs... il y a mon grand frère qui était déjà à Washington, donc j'ai *appliqué* (postulé) pour étudier l'anglais... donc je suis venu pour étudier... pour faire l'anglais et tout... et j'ai *appliqué* à *Montgomery College*... c'est plus facile d'entrer... et puis de là j'ai *appliqué* dans d'autres universités plus prestigieuses. Après deux ans là-bas, j'ai *appliqué* dans d'autres... dans certaines universités : à *Georgia Tech*, à *GW* (*George Washington University*)... je voulais aller à *Georgia Tech*... c'était meilleur... c'était mieux classé que *GW* sur les *civil ingénieurs* mais bon, après je ne voulais pas déménager et tout, et je ne voulais pas... je voulais voyager, et déjà j'aurais pas beaucoup le temps de voyager si je partais à *Georgia Tech*... donc je suis resté ici et puis... c'était bien, les classes étaient plus petites... j'ai bien aimé... c'est ça qui m'a amené ici en fait ». (Entretien à Washington, le 14 mai 2010).

Un autre étudiant malien inscrit à la *George Washington University*, dont les parents sont tous deux fonctionnaires internationaux aux Nations Unies, évoque quant à lui un autre argument, d'ordre géographique, pour justifier son choix porté sur cette université :

« Depuis tout petit j'ai été... je ne pourrais pas dire fasciné, mais très intéressé par les organisations internationales, et le fait de savoir que la Banque mondiale serait juste à l'autre côté de ma porte heu... était aussi très important et très intéressant, parce que c'est pas tous les jours que je peux faire des études juste à côté de la Banque mondiale heu... de *IMF* (le Fonds Monétaire International) et de la Maison Blanche, donc ça c'est des très bonnes opportunités que je compte saisir. (...) *GW* (*George Washington University*) heu... la raison pour laquelle... actuellement... pour laquelle je suis venu étudier c'est parce que le campus est juste à côté de Banque mondiale, Fonds Monétaire, tu as la Croix Rouge, le siège de la Croix Rouge qui est juste derrière moi, tu as le *Treasury* des États-Unis (le Trésor américain) qui est juste à côté, les opportunités qui sont à côté, qui sont ici à *Foggy Bottom* (quartier de Washington où se situe l'université) sont juste immenses, tu peux pas... si tu veux chercher du travail, tu vas trouver du travail, tu ne peux pas rester ici pendant six mois en cherchant du travail sans vraiment trouver quelque chose. Heu... et à *GW* je sais très bien que... après les études ils vont... ils vont aider en fait leurs *Graduates* (diplômés) à trouver un travail en fait, on ne te laisse pas après tes études, on ne te laisse pas « *aller vas-y, tu es tout seul, tu te débrouilles* », non. Quand tu finis, ils sont avec toi, ils vont toujours t'envoyer des mails, ils vont toujours te laisser informé des nouvelles positions (emplois) qui sont ouvertes par rapport à ton diplôme et là où tu peux *appliquer* (postuler), aussi les professeurs ils sont très bons et ils donnent... ils ne vont pas dire « *non* » pour une lettre de recommandation si tu en as besoin, c'est très intéressant. Mais la principale raison c'est que... ce sont les opportunités qu'il y a à côté en fait, c'est plus facile de trouver du travail à *GW* que de trouver à... je ne sais pas moi, les autres universités, comme *UMBC* (*University of Maryland Baltimore County*) ou bien *UMES* (*University of Maryland Eastern Shore*) qui sont au milieu de nulle part en fait, c'est... c'est vrai, c'est plus facile de trouver du travail ici. (...) *GW* le prix heu... de *GW*, en fait s'explique juste par un... par sa... sa *location* (localisation) en fait. Mais le fait que ça soit au milieu ben...

c'est le cœur politique, économique des États-Unis et ben c'est ici. Et les étudiants qui sont en *affaires internationales* et ben là tu as des *internships* (stages)... des stages partout et c'est l'école qui t'aide en fait à trouver tes stages, ils t'aident, tu vas... il y a un bureau spécialisé pour ça et tu parles, tu t'assois avec un conseiller et il va t'aider à trouver un stage ». (Entretien à Washington, le 20 mai 2010).

Carte 6.3 : L'emplacement stratégique de l'université *George Washington* dans la capitale fédérale américaine



Le témoignage de cet étudiant rappelle le caractère stratégique de l'emplacement de cette université, située littéralement au cœur du pouvoir politique américain, et jouxtant deux des plus importantes organisations internationales (le FMI et la Banque mondiale) qui opèrent dans les pays du Sud. De cet emplacement, les représentants officiels de l'université *George Washington* font la promotion, indiquant que « l'université capitalise sur son emplacement géographique pour apporter à ses étudiants une expérience éducative hors du commun. Elle combine en effet les ressources internationales, gouvernementales et culturelles attenantes à ses locaux pour les acheminer dans les salles de classes. Nos étudiants sont ainsi amenés à être associés aux plus grandes organisations internationales et aux ministères publics

les plus importants, facilitant de manière exceptionnelle leurs opportunités de trouver un stage ou un emploi ⁴⁹⁹».

Avec des frais d'inscription qui se montent en moyenne à 47 000 dollars l'année⁵⁰⁰, le fils de Soumaïla Cisse concède ne connaître que deux Maliens inscrits à l'université *George Washington*⁵⁰¹ ... dont son frère...

Au final, cette université apparaît comme un tremplin particulièrement adapté pour qui voudrait se lancer dans une carrière de fonctionnaire international, auprès d'institutions comme le FMI ou la Banque mondiale. Sans vouloir adopter une lecture intentionnaliste du parcours universitaire des enfants de cet homme politique malien⁵⁰², il apparaît tout de même assez cohérent que ces derniers soient inscrits dans un tel établissement, dont les liens avec ces organisations d'inspiration libérale sont ici particulièrement forts. Car bien qu'il n'existe pas au Mali « de clivages idéologiques ou programmatiques nets entre les forces politiques concurrentes » (Baudais et Chauzal, 2006, p. 62)⁵⁰³, Soumaïla Cisse fait souvent figure de « libéral » convaincu dans le champ politique malien⁵⁰⁴.

Une étude menée en 2008 rappelait en outre que la capitale américaine attirait les migrants africains à la fois par son cosmopolitisme, son statut de capitale du pays, mais également pour les carrières internationales qu'elle permet d'envisager (Wilson et Habecker, 2008, p. 440-441).

⁴⁹⁹ Traduction personnelle. Texte original : « *The university capitalizes on its location to deliver an unprecedented educational experience, bringing nearby international, government and cultural resources into the classroom, drawing adjunct faculty from the top ranks of public and international institutions and facilitating exceptional internship and job opportunities for its students* ». Source : site Internet officiel de l'université *George Washington* : <http://www.gwu.edu/foggy-bottom-campus> (consulté le 12 juillet 2014).

⁵⁰⁰ Source : *U.S. News College Ranking*, 2014. Ce classement est aujourd'hui considéré comme étant le plus influent du pays. Sur ce point, voir Laura Fitzpatrick, 2009, « The Man behind the U.S. News College Rankings », *Time*, 20 août.

⁵⁰¹ Cependant, *George Washington* n'est pas l'université la plus cotée de la capitale américaine. Classée 20^{ème} au niveau national, l'université de *Georgetown* la devance, y compris dans les cursus orientés vers les Affaires internationales. *George Washington University* figure, elle, à la 49^{ème} place du même classement. Source : *U.S. News College Ranking*, 2014.

⁵⁰² L'un d'eux, avant d'intégrer l'université *George Washington*, avait songé un moment à partir à *Georgia Tech*, comme il l'a indiqué dans l'extrait d'entretien vu précédemment. Mais il avait également auparavant tenté de s'inscrire dans deux universités canadiennes, parmi les plus cotées du pays : *Mc Gill University* et *Concordia University*, toutes deux situées à Montréal. Des problèmes de calendrier l'aurait, selon lui, empêché de postuler dans ces deux établissements canadiens. De même, l'un de leur frère, plus âgé, a fréquenté une université du Maryland, sans jamais passer par *George Washington*.

⁵⁰³ Les auteurs précisant que les différents partis politiques maliens sont tous développementalistes, dans la mesure où leurs « professions de foi sont axées sur les problèmes économiques et sociaux inhérents aux pays pauvres (éducation, santé, développement, etc.). Les alliances et coalitions nouées au fil des élections démontrent le peu de cas porté à l'idéologie » (2006, p. 63).

⁵⁰⁴ Voir par exemple Charlotte Bozonnet, 2013, « Au Mali, le libéral Soumaïla Cisse mise sur le « tout sauf IBK » », *Le Monde*, 3 août.

Moncton, ville étudiante au Canada

À Moncton, dans la Province du Nouveau-Brunswick, les étudiants maliens forment un groupe socialement homogène. Cela s'explique d'abord par le travail de recrutement effectué par un ancien étudiant malien de l'université de Moncton, qui cible les jeunes des familles de la bourgeoisie bamakoise, pour les attirer dans cette ville du Canada atlantique (les modalités de recrutement de ces étudiants ont été exposées au chapitre 3). Cette stratégie déployée par l'université de Moncton garantit un effet de sélection sociale important, d'autant plus qu'elle indique clairement n'être pas en mesure d'offrir des bourses d'études à ses étudiants internationaux venant du Mali⁵⁰⁵.

À l'instar des États-Unis, les étudiants étrangers payent au Canada des frais de scolarité plus élevés que les étudiants locaux (Altbach et Knight, 2007). La « rentabilité de l'internationalisation » (Belkhodja, 2012a, p. 142) poussant ainsi l'université de Moncton à « tenter (sa) chance sur ce marché lucratif qui permet d'accéder à un financement externe » (*Ibid.*). Aidés par la réussite des grèves étudiantes de 2012 au Québec – qualifiées de « Printemps d'érable » – contre l'augmentation des frais de scolarité, les étudiants canadiens de l'université de Moncton n'ont pas vu leurs droits de scolarité augmenter de manière exponentielle. Il en va en revanche autrement des étudiants internationaux, dont il a été décidé que les frais d'études annuels allaient augmenter de 1000 dollars canadiens en 2013... puis de 300 dollars en 2014. Malgré les protestations des étudiants étrangers du campus, estimant ne pas vouloir jouer le rôle de « vache à lait »⁵⁰⁶, ces augmentations ont été entérinées et représentent une source de financement importante pour l'université, qui voit par ailleurs le nombre de ces étudiants locaux diminuer (Belkhodja, 2011, p. 91). De telles conditions garantissent et accentuent cet effet de sélection sociale par l'argent des étudiants. « *Sur les lettres d'admission (à l'université), c'est écrit que ça peut augmenter* », nous rappelait une étudiante malienne de Moncton en 2010. Néanmoins, de telles augmentations paraissent spectaculaires, même si l'université de Moncton reste en comparaison moins chère que les établissements d'enseignement supérieurs québécois (*Ibid.*, p. 90).

⁵⁰⁵ C'est ce qu'a indiqué Yvon Fontaine, le recteur de l'université, en 2013, dans un journal canadien. Source : Jen Taber, 2013, « Why the bond between Mali and Moncton is so strong », *The Globe and Mail*, 19 janvier 2013. Il y a cependant quelques rares exceptions, telles cette étudiante malienne de Moncton, boursière de la Francophonie, ayant remportée un prix d'excellence. Sur ce point, voir « Une étudiante malienne primée à l'Université Moncton au Canada : Aminata Koné remporte le certificat d'excellence », *Nouvel Horizon*, 19 juin 2009.

⁵⁰⁶ Formule utilisée par les étudiants internationaux. Sur ces manifestations, voir Julie-Anne Lapointe, 2014, « Hausse des droits de scolarité à l'université de Moncton : déception et indignation des étudiants internationaux », *Radio-Canada*, 15 avril. Jean-Marc Doiron, 2014, « Semaine internationale sous fond de protestation au Campus de Moncton », *Acadie Nouvelle*, 10 février.

L'université de Moncton propose essentiellement des programmes d'études en premier cycle⁵⁰⁷. Selon les chiffres fournis par l'université, entre 2001 et 2014, 90 % des diplômés maliens ont uniquement validé un diplôme de premier cycle⁵⁰⁸. Aussi, beaucoup d'étudiants maliens quittent la ville une fois ce premier cursus terminé, pour continuer ailleurs des formations de second et troisième cycle. En la matière, l'une des destinations privilégiées de ces étudiants semble être la ville de Montréal, la plus importante ville francophone du Canada, où se concentrent certaines des grandes universités du pays⁵⁰⁹. Le témoignage de Kadiatou, inscrite depuis 2008 à l'université de Moncton, donne un aperçu de ce cas de figure :

« Je vais *grader* (recevoir mon diplôme) l'année prochaine... ce qui est sûr, c'est que je vais partir de Moncton après. C'est trop calme ici, il se passe rien... alors que j'ai une amie et une cousine qui sont parties à Montréal après Moncton, et vraiment elles trouvent ça mieux... elles s'éclatent, il y a plus de monde... même les Maliens sont nombreux là-bas. (...) De toute façon, je ne pourrais même pas continuer ici puisque dans ma spécialité (Licence de Sciences Politiques), il n'y a pas d'autre diplôme plus élevé... en tout cas ça m'arrange même parce que je voulais quitter (partir). (...) En fait on est nombreux à partir après la *graduation*, souvent les gens en ont marre, ils veulent voir autre chose... et comme Montréal c'est un peu grand, et pas trop différent parce qu'on parle toujours français là-bas, ça nous arrange d'aller là-bas... ». (Entretien, Moncton, 12 juin 2010).

Cette configuration participe de donner à Moncton son caractère de ville spécifiquement étudiante, du moins en ce qui concerne la communauté malienne, composée dans sa grande majorité d'étudiants à temps plein. Cela n'empêche cependant pas certains d'entre eux de travailler pendant leurs études. La loi canadienne les y autorise : six mois après son arrivée, un étudiant peut commencer à effectuer un maximum de 20 heures de travail par semaine pendant l'année universitaire, et travailler à temps plein durant les vacances scolaires⁵¹⁰. À Moncton, trois secteurs embauchent principalement les étudiants. Ils peuvent d'abord trouver un emploi dans les nombreux centres d'appel disséminés dans la ville. Le Nouveau-Brunswick est en effet connu au Canada pour concentrer un nombre important de ces centres. La particularité bilingue de la Province joue ici beaucoup. Il est en effet facile pour les employeurs de trouver des employés bilingues, susceptibles de téléphoner dans tout le pays, voire même jusqu'aux États-Unis⁵¹¹. Les étudiants qui le souhaitent peuvent aussi se faire embaucher pendant l'été dans les usines de transformation de homard, dans la ville côtière de Shédiac, située à une trentaine de kilomètres de Moncton. Surnommée la « capitale mondiale du homard », Shédiac est un centre mondialement connu de transformation et d'exportation du homard. Néanmoins, la

⁵⁰⁷ L'université propose 180 programmes d'études, dont seulement 48 de deuxième cycle, et six de doctorat. Source : Université de Moncton, <http://www.umoncton.ca/enbref/> (consulté le 13 juillet 2014).

⁵⁰⁸ Et 10 % de second cycle. Source : université de Moncton, 2014.

⁵⁰⁹ On pense ici particulièrement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), à l'université Concordia, et à l'Université anglophone Mc Gill.

⁵¹⁰ Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*. Informations accessibles à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-horscampus.asp> (consulté le 15 juillet 2014).

⁵¹¹ Pour un historique de l'implantation des centres d'appel dans la ville de Moncton, voir Belkhdja, 2011, p. 102.

majorité des emplois étudiants sont concentrés dans les centres d'appel. Certains Maliens y travaillent donc, parfois même ceux des familles les plus aisées. Ainsi, ce fils de grand commerçant bamakois indique avoir travaillé cinq mois dans l'un de ces centres « *même si (il) n'avait pas réellement besoin de travailler, puisque financièrement (son) père prenait tout en charge, (il) voulait (se) faire une expérience de travail au Canada* »⁵¹².

Peu de Maliens semblent en revanche s'installer définitivement à Moncton à l'issue de leurs études, considérant souvent finalement la ville comme peu attractive. Ainsi que le rappelle Chedly Belkhodja, « à Moncton, l'immigration reste une affaire de petits nombres » (2006, p. 132). Évoquant plus particulièrement le cas des étudiants internationaux francophones de l'université de Moncton, le même auteur indique « qu'une fois leurs études terminées, ces jeunes diplômés ont de la difficulté à se trouver un emploi dans leur domaine d'études » (2008, p. 145), et ce, malgré les efforts consentis par la municipalité de Moncton pour tenter de mieux intégrer les immigrés dans le tissu économique de la ville⁵¹³. Un autre argument joue en la défaveur des francophones : le bassin d'emplois local cherche en priorité à recruter des personnes bilingues, voire ne parlant qu'anglais. En effet, bien que l'université de Moncton soit francophone, les habitants de la ville demeurent majoritairement anglophones. Cela constitue un « *obstacle considérable* » pour cette étudiante malienne qui n'envisage pas de rester dans la ville après ses études : « *il y a trop de concurrence avec les Acadiens*⁵¹⁴, *qui sont tous bilingues en fait. Moi je me débrouille en anglais, mais bon pas au point de maîtriser parfaitement la langue* ». Les rares cas d'installation définitive que nous avons rencontrés renvoient aux relations amoureuses qui ont pu s'établir sur place. On dénombre ainsi plusieurs couples mixtes, composés majoritairement d'une canadienne et d'un Malien⁵¹⁵.

La communauté malienne de Moncton se renouvelle donc constamment, au rythme des cycles universitaires. Tous les trois ou quatre ans, le temps généralement de valider un *bachelor*⁵¹⁶, les étudiants maliens vont et viennent, les nouveaux venus s'installant parfois dans les logements de ceux qui partent⁵¹⁷.

⁵¹² Entretien à Moncton, 17 juin 2010.

⁵¹³ Pour un point sur les politiques mises en place par la municipalité de Moncton, voir, Belkhodja, 2008, p. 130-133.

⁵¹⁴ Populations francophones des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

⁵¹⁵ Les hommes seraient en effet généralement plus enclins à rencontrer des canadiennes que l'inverse. « *Les gars sortent plus que les filles* » entend-t-on dans la communauté malienne de Moncton.

⁵¹⁶ Au Canada, un *bachelor* est un diplôme sanctionnant trois ou quatre années d'études, il est l'équivalent de la Licence. Sa traduction française – baccalauréat – ne doit donc pas être confondue avec son homonyme français.

⁵¹⁷ Notes de terrain, juin 2010.

Tableau 6.1 : Diplômes validés par les étudiants maliens de Moncton (2001-2014)

Diplôme et spécialités	%	N
Administration des Affaires	56 %	55
<i>Finance</i>	15 %*	15
<i>Gestion internationale</i>	8 %	8
<i>Management</i>	8 %	8
<i>Systèmes d'information des organisations</i>	6 %	6
<i>Comptabilité</i>	4 %	4
<i>Autre (programme général, marketing, etc.)</i>	15 %	14
Ingénieurs	13 %	13
<i>Génie civil</i>	6 %	6
<i>Génie électrique</i>	5 %	5
<i>Génie mécanique</i>	2 %	2
Économie	9 %	9
Informatique	4 %	4
Information-communication	4 %	4
Sciences politiques	4 %	4
Sociologie	3 %	3
Sciences de l'environnement	3 %	3
<i>Autre (sciences infirmière, sciences appliquées, biochimie)</i>	4 %	3
<i>Ensemble</i>	100 %	98

* Lecture : 15 % des étudiants maliens inscrits à l'université de Moncton entre 2001 et 2014 ont validé un diplôme en administration des Affaires, spécialité finance.

Source : Université de Moncton, 2014.

Les filières d'études dans lesquelles ces étudiants s'inscrivent font la part belle aux sciences de gestion. Le diplôme d'administration des Affaires – équivalant du Master of Business Administration (MBA) – est en effet la filière la plus plébiscitée des étudiants maliens. Selon les statistiques fournies par l'université de Moncton⁵¹⁸ sur les diplômés originaires du Mali depuis 2001, 56 % d'entre eux ont validé un diplôme en administration des Affaires, viennent ensuite les diplômes d'ingénieurs (12 %), puis d'économie (9 %).

⁵¹⁸ Je tiens à remercier ici M. Valmond Cormier, responsable de la gestion des dossiers à l'université de Moncton, de m'avoir permis l'accès aux bases de données des étudiants diplômés.

Conclusion

L'influence de l'Amérique est multiple. Culturelle d'abord, elle puise notamment sa force dans le poids de la communauté afro-américaine et des « figures de la réussite » qui lui sont associées. Mais si cette influence trouve à s'exprimer de manière aussi claire, c'est semble-t-il avant tout en réaction à l'attitude de la France, dont la relation faite de « proximité sans réciprocité », pour reprendre le vocabulaire d'Achille Mbembe (2013, p. 93), laisse un goût amer aux Maliens, y compris aux plus privilégiés d'entre eux. Sans être totalement remise en question, cette relation historique se voit concurrencée. Cet espace de concurrence dresse une carte dont les contours sont désormais plus flous.

Partir en Amérique pour y étudier nécessite cependant de constituer un dossier d'études d'une sélectivité telle qu'il garantit à lui seul un effet de sélection sociale au moins équivalant à qui souhaiterait partir étudier en France. Partout, les procédures d'attribution des visas pour études relèvent de tensions entre logiques d'attractivité et logiques de contrôle de l'immigration.

Le déroulement des études aux États-Unis et au Canada apparaît néanmoins bien différent d'une expérience acquise en France. L'ajustement aux études en langue anglaise nécessite du temps... et de l'argent. Aussi, seuls les plus privilégiés arrivent souvent au bout de leurs études, et décrochent des diplômes. Dans ce domaine, le pays d'obtention du diplôme (États-Unis ou Canada) semble plus importer que l'origine précise de l'institution l'ayant attribuée, tant les ressorts du système d'enseignement supérieur nord-américain apparaissent méconnus. Les filières d'études privilégiées renvoient quant à elles nettement à la formation de futurs « gestionnaires » (souvent détenteurs de diplômes en administration des Affaires).

L'AUTRE DIPLÔME. STRATÉGIES ET ENJEUX AUTOUR DE L'ACQUISITION D'UNE DOUBLE NATIONALITÉ.

« Me tenant comme je suis, un pied dans un pays et l'autre en un autre, je trouve ma condition très heureuse, en ce qu'elle est libre ». René Descartes, lettre à la princesse Élisabeth (juin-juillet 1648).

Le séjour à l'étranger ne s'arrête pas automatiquement au moment de l'acquisition du diplôme universitaire. Une fois celui-ci obtenu, d'autres démarches peuvent le compléter, voire s'y substituer. Parmi elles, les processus d'acquisition d'une citoyenneté canadienne ou américaine semblent occuper une place importante. Les enquêtes effectuées montrent en effet que quelque chose d'essentiel se joue autour des démarches d'acquisition d'une deuxième citoyenneté d'un pays du Nord. Ce chapitre ambitionne donc d'en saisir les différents contours.

Tout indique en effet qu'arriver à devenir binational ne procède pas d'un rapport univoque, mais fait au contraire émerger une pluralité de logiques qui, souvent, se combinent les unes aux autres : pouvoir voyager plus facilement, disposition sociale distinctive dans le pays d'origine, mais également solution de repli en cas de difficultés rencontrées au Mali, ou encore stratégies d'acquisition de la citoyenneté pour sa descendance, en vue de prolonger et faire profiter de ces avantages à la génération future, s'articulent selon des modalités qui sont à mettre au jour.

Une première partie revient sur les conditions d'acquisition de la nationalité instituées par les États américains et canadiens. Elle montre le lien traditionnel dans ces pays entre les politiques d'immigration et celles d'obtention de la nationalité. L'analyse se porte ensuite sur des cas plus ethnographiques permettant de saisir de manière concrète le contexte social dans lequel ces processus trouvent leurs origines. En suivant notamment la trajectoire d'une famille aisée, l'argumentaire met à jour les sens que prend l'obtention d'une nationalité nord-américaine. Enfin, le questionnement se penche sur les travaux académiques ayant cherché à développer des paradigmes en rapport avec la façon dont les facultés à être mobile peuvent devenir une ressource, et se constituer en attribut social.

L'Amérique du Nord, terre d'émigration

« *L'expérience canadienne* »

« Vous, étudiantes et étudiants en provenance des quatre coins du monde, contribuez à rendre notre ville plus animée, diversifiée et riche de culture. Je souhaite vivement que vous vous sentiez chez vous ici, et que vous songiez à vous y établir en permanence ». Par la voix de son maire, voici un aperçu du message délivré par les autorités politiques de la ville de Moncton aux étudiants internationaux nouvellement inscrits à l'université⁵¹⁹.

Ce mot de bienvenue est à replacer à une échelle plus large, celle des politiques migratoires canadiennes, dont l'objectif est de recruter une partie des immigrants qualifiés en priorité parmi le vivier des étudiants internationaux qui valident chaque année des diplômes universitaires canadiens. Depuis le début des années 2000, les politiques nationales canadiennes ont en effet évolué vers « un rapprochement de plus en plus évident entre les étudiants internationaux, l'internationalisation de l'éducation et l'immigration » (Belkhodja, 2011, p. 3). L'une des particularités du Canada dans ce domaine réside dans sa « pratique affichée de vouloir recruter les étudiants internationaux pour en faire des immigrants potentiels » (Belkhodja, 2012a, p. 140). Dans le cadre de ces politiques, les universités jouent un rôle clé, en tant qu'espaces de recrutement de ces potentiels immigrants.

Pour faire ce lien, le gouvernement canadien a développé en 2008 une « nouvelle voie d'immigration à partir de la catégorie de l'expérience canadienne, spécifiquement dédiée aux étudiants étrangers et à quelques travailleurs temporaires qualifiés, les

⁵¹⁹ Source : université de Moncton, *Guide pratique à l'usage des étudiantes et étudiants internationaux 2010-2011*, p. 3.

invitant à présenter une demande de résidence permanente à partir du Canada » (Pellerin, 2011, p. 66). Dans l'esprit de cette loi, cibler la catégorie des étudiants présente deux avantages principaux. D'abord, cela permet de résoudre l'épineux problème de la reconnaissance des diplômes décernés à l'étranger et des acquis des immigrants qualifiés (Belkhodja, 2011, p. 89). Ensuite, en considérant que l'expérience de vie sur place, au Canada depuis le début de leurs études supérieures, ainsi que l'expérience de travail pendant ou après les études dans le pays participent d'un processus d'adaptation au Canada⁵²⁰, le gouvernement canadien a fait de l'étudiant étranger la nouvelle figure idéale de l'immigrant qualifié. Dans un rapport de 2006 intitulé *Avantage Canada. Bâtir une économie forte pour les Canadiens*, le gouvernement conservateur de Stephen Harper décline clairement cette stratégie de captation des diplômés : « Nos politiques en matière d'immigration doivent concorder davantage avec les besoins observés sur le marché du travail. (...) Il faudrait accorder une attention particulière aux travailleurs temporaires qui sont qualifiés et ont une expérience de travail au Canada de même qu'aux diplômés étrangers de nos collèges et universités, puisque ces personnes sont à même de s'adapter rapidement à l'économie canadienne » (Ministère des finances du Canada, cité par Pellerin, 2011, p. 66). Ainsi, les étudiants étrangers sont encouragés à passer du statut de résident temporaire (auquel se rapporte le permis d'études) à celui de résident permanent.

L'acquisition de la résidence permanente ne constitue cependant qu'une première étape vers la naturalisation. Un résident permanent n'est en effet pas un citoyen de plein droit. Il ne peut par exemple pas voter aux élections canadiennes, mais surtout il ne possède pas de passeport canadien. Autrement dit, la carte de résident permanent n'autorise son détenteur qu'à aller et venir au Canada sans formalités. Elle ne constitue en l'occurrence pas un document valable en dehors de la juridiction canadienne.

⁵²⁰ Source : *Citoyenneté et Immigration Canada*. Pour plus d'information sur cette catégorie, le lecteur peut consulter l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/immigrer/cec/index.asp> (consulté le 19 juillet 2014).

Immigration et citoyenneté

Dans les pays nord-américains, dont l'histoire et la fondation sont intimement liées à l'immigration, l'acquisition de la nationalité du pays d'installation découle d'un ordre logique des choses. Aux États-Unis, la conception de l'immigration était déjà fortement inclusive pour le Président George Washington (1783) : tout immigrant pouvait prétendre à avoir les mêmes droits que les citoyens américains, dès lors que « sa décence et son comportement semblait le mériter⁵²¹ », comme le rapporte la politiste américaine Susan Martin (2002, p. 215).

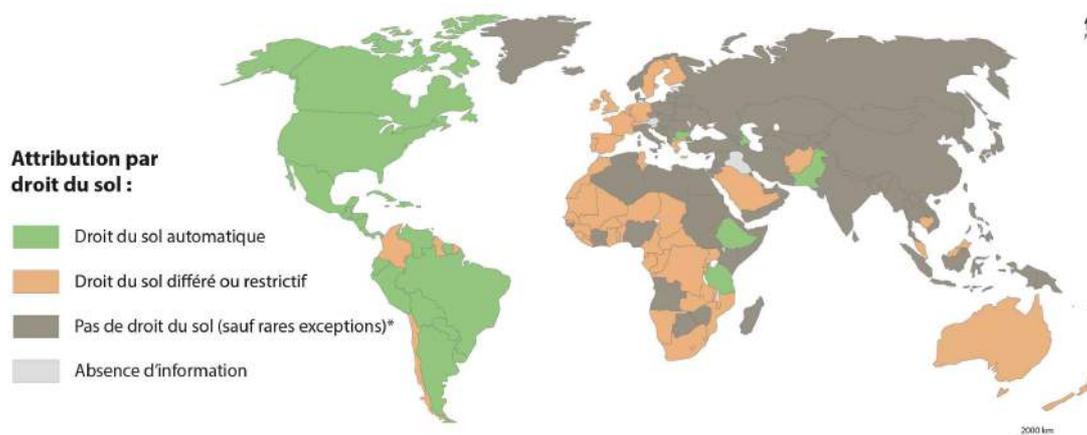
« Au Canada, les politiques de l'immigration et d'obtention de la citoyenneté sont, par tradition, indissolublement liées » indiquait également le juriste canadien François Crépeau (1986, p. 161). Conséquence concrète de ces politiques, aux États-Unis comme au Canada, le droit du sol (*jus soli*) est appliqué de manière stricte : tout enfant né Outre-Atlantique reçoit automatiquement la nationalité du pays où il a vu le jour. C'est ce qui fait la principale différence avec des pays européens pratiquant généralement un droit du sol « différencié » (Carte 1). En France, par exemple, un enfant né en France de parents étrangers doit, pour acquérir la nationalité française, attendre sa majorité et en faire la demande explicite à l'administration, tout en prouvant avoir vécu sur le territoire pendant les cinq années précédant sa demande (Aleinikoff, 2000, p. 128)⁵²². Le droit du sang (*jus sanguinis*), en revanche, est pratiqué par tous les pays du monde, selon des modalités en revanche parfois différentes (carte 1).

Tout comme les États-Unis et le Canada, le Mali tolère la double nationalité (Faist, 2010 ; Manby, 2009, p. 66). Le gouvernement malien va d'ailleurs dans le sens d'une acception large de la citoyenneté. Cela se voit notamment dans le recensement officiel de sa population résidant à l'étranger, dont le nombre est estimé « de manière très large » (Gonin et Kotlok, 2013, p. 206). Il comprend en effet les Maliens de la seconde génération, nés à l'étranger de parents de nationalité malienne. De surcroît, l'intérêt va croissant pour les émigrés maliens - toutes générations confondues - de la part des autorités maliennes, puisqu'ils disposent depuis 2004 d'un Ministère qui leur est dédié (*Ibid.*, p. 219).

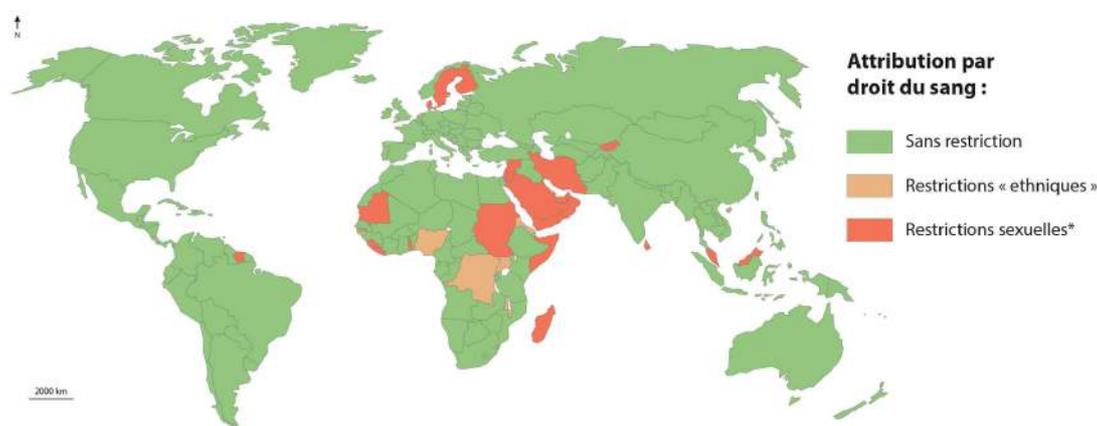
⁵²¹ Traduction personnelle. Phrase originale : « *The bosom of America is open to receive not only the Opulent and respectable stranger, but the oppressed and persecuted of all Nations and Religions ; whom we shall welcome to a participation of all our rights and privileges, if by decency and property of conduct they appear to merit the enjoyment* ».

⁵²² Pour une vision détaillée de l'histoire de la nationalité française, voir Weil (2002).

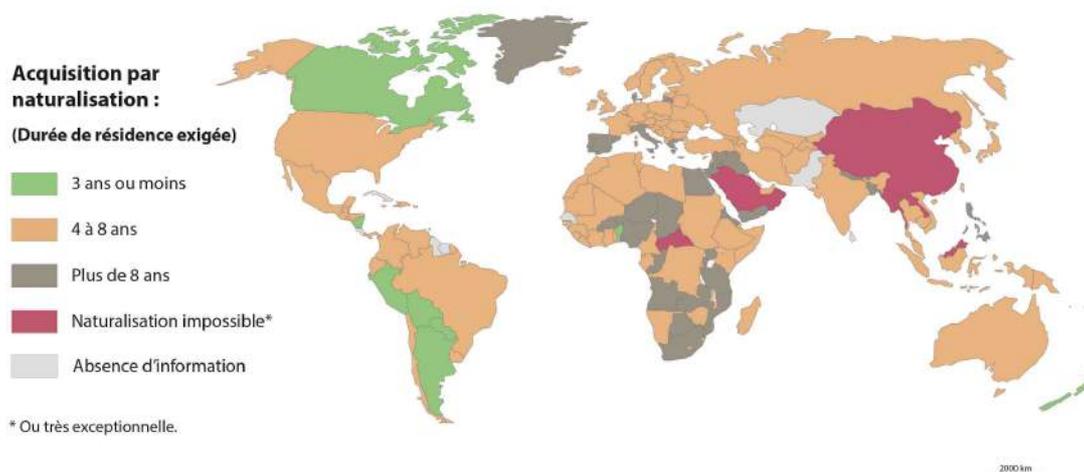
Carte 7.1 : L'acquisition de la nationalité à travers le monde



* Enfants apatrides ou de parents inconnus.



* Au Danemark, en Suède et en Finlande, si les parents ne sont pas mariés, le père ne transmet sa nationalité que sous certaines conditions. Partout ailleurs, la mère ne transmet pas sa nationalité lorsqu'elle n'est pas mariée. Et, parfois, le mariage ne suffit pas non plus.



* Ou très exceptionnelle.

Sources : Benoît Bréville, 2014, "l'acquisition de la nationalité à travers le monde", *Le Monde Diplomatique* ; Bronwen Manby, "Les lois sur la nationalité en Afrique. Une étude comparée", *Open Society Institute* ; Iseult Honohan, "The theory and politics of ius soli", *EUDO Citizen Observatory*, juin 2010 ; "Citizenship laws of the world", *United States Office of Personnel Management*, mars 2001 ; UNHCR, "Background note on gender equality nationality laws and stateless", UNHCR, 8 mars 2012 ; *Lois sur la citoyenneté et/ou la nationalité*.

K. Mary, ESO-Caen, Migrant, 2014.

Les taux de naturalisation des Maliens émigrés aux États-Unis et au Canada sont en revanche différents, et ce malgré des lois en la matière « extrêmement similaires » (Bloemraad, 2002, p. 203). Entre 2000 et 2011, celui des immigrants maliens du Canada était de 51 %, alors que leurs homologues américains n'étaient que 34 % à acquérir la citoyenneté américaine sur la même période⁵²³. Cette différence n'est pas spécifique aux émigrés Maliens. Elle a trait en effet à l'ensemble des populations immigrées présentes dans ces deux pays, comme l'indique la sociologue américaine Irene Bloemraad (2002), où le Canada se démarque par des taux supérieurs à ceux des États-Unis. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce « fossé » (*naturalization gap*) dont parle la sociologue. S'il faut en moyenne cinq ans de résidence permanente aux États-Unis avant de pouvoir prétendre à la naturalisation, la durée n'est que de trois ans en moyenne au Canada (carte 1). Mais Bloemraad estime que cet écart réside avant tout dans l'attitude différente des États vis-à-vis de l'intégration de leurs immigrants. La sociologue estimant ainsi l'État canadien beaucoup plus « interventionniste » en la matière (*Ibid.*, p. 223). En faisant de la promotion en faveur de la naturalisation, le gouvernement canadien incite en effet ses immigrants à franchir le pas, alors que les services d'immigration américains restent quant à eux plutôt passifs (*Ibid.*, p. 215).

S'agissant des étudiants étrangers en général, on peut émettre l'hypothèse que la catégorie nouvellement créée de « l'expérience canadienne » favorisera l'arrivée de nouveaux immigrants au Canada, qui plus tard, deviendront pour certains des citoyens canadiens. Cette politique active en faveur de l'installation au Canada des anciens étudiants diplômés était du moins évoquée, depuis Bamako, par un chargé de mission de l'ambassade du Canada. Son témoignage met ainsi en avant cet argument d'ordre institutionnel, en y insérant d'autres éléments explicatifs situant l'analyse à une échelle plus microsociologique, et permettant de saisir les résonances que peuvent avoir ces politiques dans le contexte malien :

« L'étudiant étranger de bon niveau qui a fini ses études et veut travailler un peu, il est tout à fait le bienvenu... même si on ne met pas ça en avant (à Bamako), on ne veut pas ouvrir cette boîte de Pandore... (...) Il y a un problème d'emplois au Canada : on manque de compétences dans certains domaines. Peut-être que la crise va modifier ça, mais pas tout de suite... il y a un manque criant... bon, on comprend bien qu'ils (les autorités canadiennes) s'adressent d'abord aux Européens, puis Asiatiques, puis Africains. (...) L'acquisition de la citoyenneté, on leur propose ça ! Plus on fait d'études (au Canada), plus on a de chances d'être éligible, sans problèmes... l'acquisition de la citoyenneté, c'est important pour nous Africains⁵²⁴... on vient de pays pauvres, instables, et tout ça... c'est des

⁵²³ Ces chiffres résultent de l'addition du nombre de visas permanents octroyés à des Maliens dans les deux pays de 2000 à 2011, rapporté au total des naturalisations enregistrées sur la même période. Sources : *Yearbooks of Immigration Statistics (USA)* et *Citoyenneté et Immigration Canada*.

⁵²⁴ Ce conseiller est originaire de la Côte-d'Ivoire.

avantages aussi, économiques et sociaux : on a les avantages du système social du pays... regardez simplement : si vous êtes Malien et que vous voulez aller en France, le processus de visa est très humiliant, vous êtes ciblé, vous avez un traitement particulier... si tu peux éviter ça, beaucoup de gens vont le faire... regardez par exemple, un douanier français à l'aéroport de Roissy, il va vous dire « vous venez de Bamako ? » Et après, ce n'est pas le même traitement... ». (Entretien à l'ambassade du Canada à Bamako, le 5 août 2011).

Ce que la fin de ce témoignage montre, c'est un certain nombre d'avantages à posséder la nationalité d'un pays comme le Canada. Les ressources d'un passeport sont en effet multiples : accès aux services sociaux, mais également garantie de l'assistance et du secours de l'État qui le délivre, lorsque le citoyen se trouve sous la juridiction d'autres États (Torpey, 1998, p. 74). Mais la possession d'un passeport américain ou canadien signifie aussi plus que cela.

Opportunités sans contraintes : jeux et enjeux autour de la double nationalité

L'éventualité du mouvement

« La mondialisation, loin d'homogénéiser les différentiels, se fonde sur les discontinuités spatiales et les globalise » rappelait le géographe Emmanuel Ma Mung (2009, p. 140), indiquant que de telles coupures et limites trouvent notamment leurs origines dans les « frontières et politiques migratoires qui administrent les déplacements » (*Ibid.*). Posséder un passeport malien ne signifie en effet concrètement pas la même chose qu'être muni du même document, mais délivré par les autorités américaines ou canadiennes, en termes de possibilités de déplacements. Alors qu'il s'avère relativement simple et facile de voyager à l'international lorsque l'on est Canadien ou Américain, il en va tout autrement lorsque l'on possède un passeport malien, tant ce dernier semble plutôt voué à restreindre les mobilités de ses porteurs. Un passeport des pays du Nord, *a contrario*, permet de réduire les obstacles de déplacements (visas, contrôles aux frontières) dans un grand nombre de pays (carte 2).

Carte 7.2 : Inégales possibilités de déplacements en fonction des nationalités

Où partir sans visa si l'on est... ?



Sources : Ministère malien des Affaires étrangères, de l'intégration Africaine et de la coopération ; US Department of State ; Ministère des Affaires étrangères, commerce et développement du Canada.

K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

L'analyse de la carte 2 montre que si un passeport malien offre des possibilités de déplacements hors des frontières du pays sans formalités, celles-ci sont presque exclusivement régionales. Ce passeport permet en effet de se rendre facilement dans les pays du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest. Au delà de cet horizon, et à quelques exceptions près, l'accès sera *a priori* plus difficile, du moins nécessitera des démarches administratives. D'une manière générale, être de nationalité malienne requiert de se munir d'un visa dès lors que l'on souhaite se déplacer sur un continent autre que l'Afrique. De surcroît, aucun pays du Nord n'est accessible aux Maliens sans visa. En comparaison, les passeports américain et/ou canadien permettent d'envisager des déplacements sans formalités administratives à l'échelle mondiale, y compris dans les différents pays du Nord.

Le passeport, en tant que « monopole étatique des moyens légitimes de circulation », selon l'expression du sociologue John Turpey (1998), peut alors, selon l'État qui l'attribue, se faire tour à tour incluant ou excluant, ouvrir les horizons ou au contraire les fermer. C'est en tout cas ce qui a poussé un certain nombre de personnes rencontrées à entamer des procédures de naturalisation, et pour qui posséder une double nationalité américaine ou canadienne revêt avant tout un caractère pratique. À ce titre, le témoignage de l'universitaire Manthia Diawara (extrait de son récit autobiographique) qui possède la double nationalité malienne et américaine, exprime assez clairement les contraintes auxquelles peuvent être confrontés les Maliens lorsqu'ils souhaitent - ou doivent - se déplacer à l'étranger.

Encadré 7.1 : L'acquisition de la nationalité américaine pour Manthia Diawara

« J'ai décidé de prendre la nationalité américaine pour ne plus avoir à subir de harcèlement dans les aéroports du monde, parce que l'on me soupçonne d'être l'émigré clandestin de tout un chacun en provenance de Londres, de Lisbonne, de Hong-Kong, de Stockholm, de Johannesburg. J'en ai assez d'être interrogé sans cesse sur mon identité, d'être suivi à la trace, et d'être regardé avec mépris. Je me dis que j'ai de la chance que mon pays d'origine, le Mali, autorise la double nationalité. Sinon, j'aurais été confronté au dilemme d'avoir à choisir entre les États-Unis et le Mali. Mais en l'état actuel des choses, si je prends la nationalité américaine, ce sera surtout pour des raisons pratiques, et je n'aurai pas à me dégager d'engagements envers mon pays natal. C'est ce que disent tous mes amis qui ont pris la nationalité américaine. Ils en ont, eux aussi, assez de faire l'objet de discrimination dans les aéroports. Ils disent que la « carte verte » n'est utile que sur le territoire américain. Dès que l'on a quitté les États-Unis, le passeport est la seule pièce d'identité reconnue. Avec un passeport d'un pays africain, on est maltraité partout, particulièrement dans les aéroports africains lorsque l'on voyage vers l'Europe ou l'Amérique. Un jour, à Dakar, la police a gardé mon passeport et ma « carte verte » pendant plus de quatre heures dans le but de vérifier leur authenticité. Mes collègues, qui avaient des passeports américains, n'avaient eu aucune difficulté à faire leurs formalités de police et ils m'attendaient dans le salon d'accueil de l'aéroport. Je sais qu'obtenir ma naturalisation américaine (...) reviendra à amasser une fortune d'une autre sorte. Je pourrai voyager dans n'importe quel pays sans avoir à connaître les tracas de longues files d'attente pour obtenir des visas dans des ambassades étrangères. Pour demander un visa d'entrée aux États-Unis, d'aucuns passent toute une nuit devant l'ambassade. Des bagarres

éclatent, des pots-de-vin sont versés, et les demandeurs sont traités de manière inhumaine. Les portes sont fermées à onze heures du matin et ceux qui n'ont pas été reçus à ce moment-là doivent à nouveau revenir. Si les contacts avec des pays comme la France et les États-Unis se limitaient à leurs ambassades, on pourrait dire que leurs représentants sont les personnes les plus grossières et insensibles au monde. Un jour, alors que j'avais présenté ma « carte verte », ma lettre d'embauche, plusieurs cartes de crédit, ma carte d'assurance, mon billet d'avion et mon numéro de réservation d'hôtel, le consulat de France à New York a refusé de m'accorder un visa sous prétexte que je n'avais pas fourni de relevé bancaire. Les portes du consulat fermaient à l'heure du déjeuner et je dus y retourner le lendemain. Heureusement pour moi, c'était un jeudi et mon vol était prévu pour le samedi. Avec ma nationalité américaine, je serai débarrassé de toutes ces frustrations et mauvais traitements. Pourtant, et c'est bien l'aspect cocasse de la chose, je serai la même personne avec le même salaire et la même vision du monde ; mais je serai traité autrement. Je m'amuserai à utiliser tantôt mon passeport américain tantôt mon passeport malien sur lequel sera apposé un visa d'entrée à Paris. Je parie que chaque entrée sera différente selon le passeport que je présenterai à la police. Qu'est-ce que c'est sinon une violation des droits de l'homme, sinon de la discrimination. Lorsque j'ai sur moi un passeport malien, les ennuis commencent d'abord avec les agents de sécurité de la compagnie aérienne avec laquelle je voyage. Avant même d'arriver au comptoir d'enregistrement, mon passeport m'est retiré pour être montré au contrôleur, derrière le comptoir, je ne sais pour quelle raison. Peut-être qu'ils pensent que je suis un terroriste. Après tout, le Mali a une telle histoire de terrorisme. Peut-être qu'ils pensent que ma « carte verte » est fausse. Mais comment de simples agents d'une compagnie aérienne peuvent-ils reconnaître une fausse « carte verte » d'une vraie « carte verte » ? Je déteste leur manière de se donner des airs d'agents de Scotland Yard. Ils me posent des questions stupides comme « Quel est votre film préféré ? ». Cela parce que je leur ai dit que j'enseigne le cinéma et la littérature et qu'ils veulent avoir l'air sympathiques et cultivés. Mais je leur fais comprendre que je n'aime pas leur petit jeu, ils viennent en effet de laisser passer la personne derrière moi, avec son passeport américain. Après l'enregistrement et les formalités de police, les mêmes agents de sécurité de la compagnie aérienne m'attendent pour une autre vérification de leur passeport avant l'embarquement. Une fois, je me suis mis en colère juste avant d'embarquer sur un vol d'USAir partant de Roissy-Charles de Gaulle à destination de New York. La même jeune femme qui avait vérifié mes papiers au comptoir d'enregistrement parcourait à nouveau mon passeport. Lorsqu'elle me dit de patienter pendant qu'elle discutait avec son supérieur, je lui dis de me donner d'abord mon passeport. J'en avais assez qu'elle le retienne comme si j'étais un vulgaire criminel. Elle était visiblement ébranlée par mon explosion soudaine, et un autre homme, brun de peau, vêtu d'un costume bleu, qui avait l'air d'un marocain, dû venir à sa rescousse. Mais à ce moment-là je parlais assez fort pour que tout le monde m'entende. J'en avais assez qu'USAir me singularise au milieu de toute cette foule. Mon passeport et mon billet d'avion étaient aussi légitimes que ceux de n'importe qui. Alors quel était le problème ? Était-ce parce que j'étais noir et que je venais d'Afrique ? Le quidam qui ressemblait à un Marocain m'interrompit à ce stade en disant :

- Écoutez, Monsieur, je suis noir comme vous et moi aussi je viens d'Afrique. Alors ne me parlez pas de racisme.

- Vous êtes stupide, rétorquai-je, si vous n'avez pas entendu parler du racisme institutionnel et structurel. Vous êtes bête si vous pensez qu'un noir ne peut pas être raciste envers un autre noir.

À ce moment-là, leur supérieur arriva et leur retira mes papiers en disant : « Ça suffit, ça suffit ! Monsieur, veuillez me suivre. » Il avait un accent britannique et ressemblait à Klaus Kinski. Les gens nous regardaient du coin de l'œil. Je transpirais à grosses gouttes sous ma chemise et ne savais plus si je devais être gêné de m'être emporté en public. Le chef me tendit mon passeport et mon billet au steward et dit : « Bon voyage ! » »

Diawara, Manthia, 2007, *Bamako – Paris – New York*, Paris, Présence africaine, p. 68-71.

Les différentes contraintes exprimées ici ont fini par conduire cette personne à entamer une procédure de naturalisation, au regard du caractère qu'il estime discriminant du passeport malien. Aussi, dans cet extrait, le sens qu'il donne à sa naturalisation renvoie à un registre instrumental, loin de considérations d'ordres identitaires sur le fait de prendre la nationalité d'un autre pays. L'argument identitaire n'a d'ailleurs jamais été évoqué dans les entretiens⁵²⁵, situant ailleurs les enjeux d'obtention d'une autre nationalité.

Si un visa est demandé en plus du passeport, dans ce cas, le passeport sert plutôt de certificat d'identité « garantissant au gouvernement d'accueil que les candidats à l'entrée sont bien les personnes qu'ils prétendent être » note John Turpey (1998, p. 76). C'est en l'occurrence à une identité qui semble discriminante à laquelle sont renvoyés les porteurs de passeport malien. Le traitement dégradant dont Manthia Diawara estime dans son témoignage être l'objet n'est pas sans rappeler les reproches adressés à l'encontre du consulat de France par les jeunes issus des familles de la bourgeoisie bamakoise⁵²⁶. Dans les deux cas, les contacts avec les autorités en charge de la délivrance des visas sont vécus comme pénibles, voire parfois humiliants. Ils constituent dans tous les cas des épreuves à surmonter, chaque fois que l'on souhaite se rendre dans des pays comme la France ou les États-Unis. Ce sont précisément ces épreuves qui peuvent être évitées si l'on acquiert la nationalité de l'un de ces pays.

Face aux enquêtés, mes questions sur les enjeux autour du processus de naturalisation ont souvent suscité un étonnement teinté d'amusement, tant la réponse à cette question leur apparaissait évidente : « *pouvoir voyager* », me renvoyaient spontanément mes interlocuteurs. Sans jamais faire référence au passeport malien en des termes négatifs, l'acquisition d'une seconde nationalité - qu'elle soit d'ailleurs américaine, canadienne, ou encore française -, apparaissait pour ces jeunes privilégiés comme quelque chose qui « *facilite la vie* » et permet de se sentir « *libre* », puisque soustrait aux exigences de visas. Ces arguments renvoient ainsi avant tout au caractère pratique de la possession d'un second passeport permettant de se déplacer plus facilement dans de nombreux pays. Ils sont ceux qui, largement, sont revenus le plus grand nombre de fois. La plupart des interlocuteurs ne voyaient alors pas d'autres enjeux autour de la naturalisation. Certaines réponses, en revanche, semblaient indiquer qu'au contraire, le processus de naturalisation renvoyait à des enjeux plus larges.

⁵²⁵ La possibilité de garder la nationalité malienne, telle que l'autorise l'État malien, facilite sans doute le choix individuel d'en acquérir une autre.

⁵²⁶ Comme cela a été vu dans le chapitre 6.

« *Tout le monde cherche la citoyenneté canadienne ici* »

Pour tenter d'en saisir les contours, nous prendrons appui sur un entretien effectué en 2009 auprès d'une ancienne étudiante de l'université de Moncton qui, elle, a fait le choix de ne pas rester au Canada après ses études, et de rentrer au Mali. Autour de son cas ressortent alors des éléments significatifs de l'importance d'entamer des procédures de naturalisation pour les familles de la bourgeoisie bamakoise, et qui vont au-delà des arguments d'ordres pratiques mentionnés précédemment. Les réactions de son entourage suite à ce choix de ne - paradoxalement - pas entrer dans cette logique sont ainsi révélatrices des ressorts d'un phénomène largement répandu dans ces milieux sociaux, et qui consiste à chercher à obtenir une seconde nationalité d'un pays du Nord. Au fil de l'entretien, les arguments passent du cadre des facilités de déplacements à d'autres, plus larges, relevant d'une pluralité de logiques, où se mêlent appartenances de classe et avenir des générations futures.

Aminata est une jeune bamakoise de 29 ans, scolarisée au lycée français de Bamako. Elle part ensuite étudier à l'université de Moncton, durant quatre années. En 2007, sa mère se rend au Canada pour assister à la remise de son diplôme - sa « graduation » en français du Canada - et en profite pour prolonger son séjour à Montréal chez l'un de ses cousins. Ce dernier convainc sa mère de ne pas retourner au Mali en lui exposant les possibilités d'obtention de la « résidence canadienne »⁵²⁷.

Aminata : « Ma mère m'a appelée depuis Montréal et m'a dit : « je me suis entretenue avec ton cousin... et je ne pense même pas rentrer à Bamako maintenant... parce que je me suis rendue compte qu'il y a beaucoup d'opportunités au Canada, et pour moi, et pour toi... donc plie tes bagages et viens à Montréal. (...) La raison pour laquelle au début elle n'a pas voulu rentrer à Bamako c'est parce que mon cousin lui a trouvé une sorte de « mari »... soi-disant canadien... il lui a dit « Tantie, tu sais, nous on est là depuis longtemps, on sait comment les choses fonctionnent... vraiment... tout le monde cherche la citoyenneté canadienne ici... tout le monde, tout le monde... si jamais tu as l'opportunité... et puis c'est facile : il suffit de rencontrer un canadien, vous vous arrangez, « mariage blanc », tu as la nationalité et puis après voilà quoi... vous partez tous les deux, chemins opposés... Donc voilà, c'est ça qui a attiré ma mère... et il y avait aussi le fait qu'elle ne s'entende plus trop avec mon ex beau-père à Bamako, celui qui l'a envoyée au Canada (en vacances)... notre « convoyeur de fonds » (rires)... elle voulait respirer un autre air, s'éloigner de Bamako... elle m'a dit qu'elle avait plus d'opportunités ici, qu'elle pourrait trouver un emploi facilement... elle voulait carrément trouver un emploi et rester quoi, quitte à faire un mariage blanc et avoir la nationalité, pour avoir une vie paisible après... donc mon cousin, que je n'avais encore jamais vu, avait complètement retourné le cerveau de ma mère... et c'était une source de disputes entre nous... mais je savais qu'elle allait changer d'avis de toute façon. Et c'est ce qu'elle a fait : elle a plié ses bagages pas longtemps après et est rentrée à Bamako (rires) ».

⁵²⁷ Ce terme sera employé tout au long du récit. Il désigne l'acquisition du titre de résident permanent au Canada, et de la carte de « résidence permanente » qui lui est accolée.

Si le projet de rester au Canada ne s'est finalement pas réalisé, l'argument de la « résidence permanente » est apparu fortement attrayant pour cette mère de famille, au point d'envisager de transformer ses vacances en installation définitive. L'acquisition de ce titre administratif va, à partir de ce moment, prendre une place importante dans les conversations entre Aminata et sa mère, ainsi qu'avec son cousin chez qui elle réside dorénavant à Montréal. Alors que son beau-père qui vit à Bamako ne la soutient plus financièrement, elle travaille « au noir » dans une chocolaterie, puis une usine de vêtements.

Aminata : « Ma mère continuait à m'appeler, pour m'encourager à « appliquer » à la résidence permanente, et mon cousin aussi m'encourageait fortement par rapport à ça... mais j'étais pas vraiment à l'aise chez lui... je ne voulais pas continuer à travailler au black toute ma vie, tout ça pour une satanée résidence qui ne m'intéressait même pas... »

Moi : Qu'est-ce qu'ils te disaient par rapport à cette résidence permanente ?

Aminata : Ma mère, elle ne m'avait jamais parlé de la résidence, avant qu'elle ne voit mon cousin... les arguments pour elle, c'était... « tu sais, on galère à Bamako, toi, ton frère, tout le monde, donc si tu as l'opportunité d'avoir une résidence, après avoir passé cinq ans au Canada, quand même, tu ne vas pas rentrer sans ta résidence... sinon, c'est comme si tu étais allée pour rien quoi... ne fais pas la paresseuse, c'est pas compliqué... tout le monde le fait... même ta cousine (au Canada) est en train d'appliquer, tous les étudiants (maliens) qui sont là-bas le font... pourquoi tu ne le fais pas, toi, pourquoi tu fais ta difficile ? ». Pour mon cousin, lui, il me faisait vraiment la morale, il se citait vachement en exemple, comme quoi lui, il était arrivé (au Canada), il savait à peine lire et écrire... il a galéré pour trouver un emploi... il me disait : « toi, tu as eu la chance de venir d'un milieu assez favorisé... parce que je me rappelle que tantie et tonton (sa mère et son père) étaient vraiment cités en exemple par toute la famille... donc... ne gâche pas ta chance... tu as eu la chance qu'on te paye tes études »... il a trouvé que j'étais bête de ne pas profiter de l'occasion... et, encore, il avait le même discours que les autres (membres de la communauté malienne) : « tout le monde le fait, pourquoi tu ne le ferais pas, toi ? »... pour lui, c'était juste des caprices de refuser de rester, et de s'en foutre de la résidence...

Moi : On te dit de ne pas gâcher ta chance... mais, c'est quoi cette chance ?

Aminata : Eh bien de rester, d'avoir une vie de famille et de travailler au Canada... ne pas à avoir à demander des visas pour revenir au Canada, depuis Bamako... être libre quoi. (...) Le va et vient d'un continent à l'autre... même si je veux aller en Amérique et autre... c'est plus facile, tu vois... (...) Quelle que soit la nationalité : que ce soit Canadien, Français ou Néo-zélandais... franchement, ça facilite la vie, tant que tu es Africain en tout cas... c'est un accès plus facile d'un continent à l'autre quoi... ».

On retrouve ici les arguments décrits plus haut, où l'acquisition d'une seconde nationalité nord-américaine permet de voyager plus facilement d'un continent à l'autre - « être libre », dit Aminata -, pouvoir faire des va-et-vient sans contraintes. Les discussions familiales autour de cet enjeu de citoyenneté révèlent cependant aussi et

surtout l'importance accordée à cette recherche de statut. Pour sa mère, il représente pratiquement autant que le diplôme universitaire en lui-même. Revenir sans, « *c'est comme si tu étais allé pour rien* », dit-elle à sa fille. Cette pratique apparaît par ailleurs largement répandue chez les Maliens du Canada, puisque l'on apprend que « *tout le monde le fait* ». En conséquence, ne pas chercher à s'inscrire dans ce schéma semble vu comme quelque chose de curieux, voire d'irresponsable. Mais pour Aminata, cette perspective apparaît peu attrayante. Les procédures d'acquisition de la résidence permanente prennent plusieurs années, et impliquent donc de se projeter à moyen terme au Canada. Or sa situation professionnelle est pour le moins précaire à Montréal : travail au noir, puis expériences dans des centres d'appels... en plus d'une cohabitation mal vécue chez son cousin. Les expériences de précarité professionnelle d'Aminata sont loin d'être isolées et constituent une réalité problématique, loin des discours accueillants délivrés par les autorités canadiennes. Beaucoup d'étudiants étrangers du Canada n'arrivent en effet pas à trouver d'emplois dans leur domaine d'études, comme le montre les travaux de Chedly Belkhodja (2011) sur l'intégration professionnelle des jeunes diplômés étrangers de Moncton, souvent contraints de travailler dans des centres d'appels pendant plusieurs années après avoir obtenus leurs diplômes universitaires. Ces travaux montrent ainsi qu'un certain nombre de ces jeunes se retrouvent engagés dans la spirale du travail précaire et sous qualifié⁵²⁸.

Au Mali, la famille d'Aminata a connu des jours meilleurs. Si son père a pu occuper des fonctions importantes au sein de l'administration malienne dans les années 1970 et 1980 – il fut successivement conseiller diplomatique dans une ambassade du Mali en Asie, puis ambassadeur du Mali dans un pays d'Europe –, ce dernier est aujourd'hui décédé. Après plusieurs tentatives entrepreneuriales plus ou moins fructueuses à Bamako (gérante de restaurant, gestion de véhicules de transport *Sotrama*, etc.), sa mère se remarie à un avocat de renom, qui financera les études d'Aminata au Canada. Elle divorce cependant avec lui au moment où elle incite sa fille à postuler pour obtenir la résidence canadienne, puis la citoyenneté. Aussi, cette insistance à vouloir que sa fille s'installe au Canada, au moment où la famille « *galère à Bamako* », semble ici renvoyer également à une alternative au déclassement dont elle est l'objet au Mali. Pérenniser sa présence au Canada permettrait ainsi à la famille d'avoir à la fois une personne en moins à charge, tout comme elle représenterait une source potentielle de financement extérieur, via l'obtention d'un travail salarié au Canada par Aminata. De ce point de vue, la jeune femme endosse une certaine responsabilité par rapport à sa famille.

⁵²⁸ Pour de plus longs développements sur cette question, voir Belkhodja (2011, p. 99-107). Cet auteur a également réalisé un documentaire autour de cette problématique. On y voit notamment deux jeunes rappers - dont l'un est un ancien étudiant malien de Moncton - chanter à propos du piège que représente pour eux le travail dans les centres d'appels. Le documentaire est consultable en ligne, à l'adresse : <https://www.onf.ca/selections/la-tete-de-lemploi/visionnez/au-bout-du-fil> (consulté le 31 juillet 2014).

Contre toute attente, Aminata décide néanmoins de rentrer au Mali après un an passé à Montréal... sans le statut de résident permanent, ni celui de citoyen canadien. Elle indique que sa mère était très heureuse de son retour et qu'elle ne lui a plus jamais parlée de la « résidence canadienne ».

« *Tu fais partie de ceux à qui on refuse le visa ?* » : la remise en cause du statut social

De retour à Bamako, Aminata nous explique au cours de l'entretien l'appréhension qui a toujours entouré ses demandes de visas, lorsqu'adolescente et scolarisée au lycée français de Bamako, elle sollicitait des visas de tourisme auprès de l'ambassade américaine au Mali, pour aller passer des vacances chez ses frères et sœurs installés à New York. L'incertitude de l'issue de ces demandes, le risque de se voir refuser ce qu'elle nomme le « précieux sésame », sont dans son témoignage des moments qui apparaissent marqués par une certaine anxiété. Derrière cette démarche administrative se dessine en effet des enjeux autour d'un statut social qui semble remis en cause à chaque nouvelle demande formulée. Alors que nous évoquons ses différentes expériences en la matière, je la questionne sur la probabilité que j'estime relativement mince pour elle de se voir refuser des visas pour voyager, au regard notamment de son appartenance aux couches sociales privilégiées de son pays, et donc, *in fine*, des ressources dont elle dispose. Nous avons fait le choix ici de restituer un long extrait d'entretien, qui permet selon-nous, par sa longueur, de prendre la mesure de cet enjeu qui ne ressort qu'au terme de multiples questions de relance.

Moi : « Mais toi, si tu fais des demandes de visas, tu les auras, *a priori*...

Aminata : Oui...

Moi : Alors pourquoi demander la nationalité ?

Aminata : Pour ne pas à avoir à demander de visa justement... c'est vraiment chiant... et t'as le risque d'avoir un refus : c'est pas garanti à 100 %... je peux te dire qu'avoir un refus, ça fait vachement mal... moi, ça m'est toujours resté en travers de la gorge le premier refus que j'ai eu à l'ambassade américaine... même si ça c'est soldé par un « ok » après...

Moi : Quand tu dis que ça fait vachement mal, qu'est-ce que tu as ressenti à ce moment-là ?

Aminata : Parce que tu vas avec plein d'espoirs... l'attente est vraiment vraiment longue... et puis on te dit « non »... et tu te dit : « comment ça non ? », tu vois... c'est pas une injustice... mais... je sais pas comment exprimer ça... qu'est-ce qu'il faut que tu leur prouves pour qu'ils sachent que tu vas revenir ? ... que tu vas pas rester là-bas⁵²⁹... tu as donné un tas de photocopies... qu'est-ce qu'il faut que tu donnes encore ? Qu'est-ce que t'as manqué ?... tu vois, t'es carrément humilié quoi... ça fait mal parce que tu ne t'y attends pas... moi ça m'a fait mal... j'ai pas dormi de la nuit (après la

⁵²⁹ Elle fait ici référence à la suspicion qui anime les agents du consulat américain, voulant notamment s'assurer au cours de l'entretien que la personne qui demande un visa n'est pas dans une stratégie d'immigration aux États-Unis, et qu'elle ne souhaite donc en fait pas revenir au Mali après être entrée sur le territoire américain.

réponse négative), car je ne m'y attendais pas... j'étais adolescente... parce que pour moi c'était le prix de vacances de ouf quoi... j'avais une amie qui m'attendait à New York, j'attendais ce satané visa... et on me dit « non ». L'entretien s'est passé sans ma mère... je tremblais... je transpirais... j'ai tellement perdu mes moyens que c'est par ma faute qu'ils ont refusé le visa, car ils ont vu que j'étais incapable de me débrouiller toute seule... donc c'est ça l'humiliation... et puis tu te dis que tes vacances sont foutues... qu'est-ce que tu vas raconter à tes amis à la rentrée quand ils vont dire : « ah, nous on revient de France, et toi, tu as fait quoi pendant les vacances ? », « Moi, je suis restée à Bamako, comme une crevarde »... c'est ça que j'ai pensé tout de suite... donc j'ai harcelé ma mère : « maman, il faut absolument que je trouve une solution d'ici demain. Ma mère était encore plus énervée que moi... elle les a insultés à l'ambassade des États-Unis ! Elle a dit que c'est pas normal de faire un entretien comme ça avec une fille qui vient d'avoir 18 ans (elle avait prévu de passer l'entretien accompagnée de sa mère)... c'est pas normal... ma mère était vraiment motivée à ce que j'ai le visa... tout était prêt... la réservation était prête, tout, tout, tout... je crois qu'on est partis un peu trop sûrs de nous en fait...

Moi : Mais c'est quelque chose au final d'assez banal au Mali, de se voir refuser un visa. Les taux de refus de visa semblent assez élevés, donc ton cas est loin d'être unique...

Aminata : Personnellement, je sais que les autres aussi on leur refuse, c'est pas la fin du monde... mais... quand on te refuse à toi... t'as tellement d'attente... tu te vois déjà dans l'avion en train de partir... (Elle s'adresse à moi) il faudrait que tu expérimentes ça un jour pour savoir ce que ça fait... c'est comme si on te retire un organe quoi... tu ne comprends pas...

Moi : Mais pour toi en l'occurrence, il s'agissait juste de vacances...

Aminata : Quand tu es au lycée français (de Bamako)... tes vacances tombent à l'eau... c'est vraiment la honte... tu te méfies de la rentrée... j'étais ado et un peu bête à l'époque je me dis maintenant... si on me refusait un visa aujourd'hui, je vais pas le prendre comme quand j'étais ado... parce qu'au lycée français, le visa c'est vraiment le sésame : tu pars en vacances comme les autres, aux quatre coins du monde... et si toi on te le refuse... qu'est-ce que tu vas raconter aux autres à la rentrée : « oh, non, moi je suis restée ici, j'ai fait mes courses au marché rose⁵³⁰ » (rires). Et le fait que ma copine était déjà là-bas en train de m'attendre... c'est la honte... surtout quand tu te vantes que tu vas aller à New York avec ta meilleure amie... quand tu te vantes le dernier jour d'école avant les vacances...

Moi : Qu'est-ce que vont penser les « autres » ?

Aminata : Que finalement tu n'as pas autant d'argent que ça... que t'es une grosse mytho... que tu as personne chez qui aller à New York... on t'a refusé le visa... tu fais partie de ceux à qui on refuse le visa...

Moi : Qui sont ceux à qui on le refuse ?

Aminata : Les autres, ceux qui sont pas « nous » quoi... (temps d'hésitation)... quelqu'un du lycée français vas pas te dire « texto » qu'est-ce qui définit l'autre... il va juste dire l'autre... il va pas rentrer dans les détails... parce que pour lui, il est sur ses gardes... il veut pas que ça lui retombe sur la gueule après... sinon ça lui fait se demander comment il se définit lui... en tant que « gosse de riche » ? Parce qu'on l'a traité de « gosse de riche » toute sa vie...

Moi : D'accord, donc on ne les définit pas...

⁵³⁰ L'un des grands marchés de la capitale malienne. Il est le poumon économique de la ville, et donc un lieu de forte affluence, très populaire, et généralement peu fréquenté par les élèves du lycée français.

Aminata : (Hésitation)... les gens qui vivent dans les quartiers là-bas là-bas⁵³¹ (situé en périphérie) (rires)... les petits... (d'une voix basse)

Moi : Du coup, ça met beaucoup de pression sur la demande de visa...

Aminata : Ouais... si on te refuse le visa, ça veut dire tout simplement qu'on est passé d'un statut élevé à un statut des « autres »... on est devenu « les autres » quoi... il y a rien de pire que de demander un visa... parce que même si on t'accepte tout le temps... si tu as le choix entre... si on te présente deux feuilles de papiers où c'est écrit qu'on te garanti des visas jusqu'à la fin de ta vie, ou alors le papier de nationalité... eh bien tu prends la nationalité... et puis c'est même... les Maliens vont te dire que c'est quand même classe de dire que tu as la double nationalité... le fait de détenir un autre passeport qu'un passeport malien... je sais pas... t'es arrivé (dans la vie)... t'as atteint un autre stade... dans la vie... t'as atteint tes objectifs quoi (rires)... tu rentres au pays avec un autre passeport... »

Cet extrait éclaire ainsi un autre enjeu lié à l'acquisition d'une double nationalité, et qui a trait au caractère socialement distinctif de pouvoir voyager régulièrement à l'étranger. En la matière, la possession d'un passeport qui permet d'effectuer ces voyages librement, sans formalités administratives, semble ici venir confirmer un statut social qui apparaît comme privilégié. Plus de risque en effet, avec ce document d'identité, de se voir refuser la possibilité de se déplacer à l'étranger. Dans ces milieux sociaux, l'impossibilité de voyager à l'extérieur semble être vécu comme une véritable humiliation pour certains, dans un environnement où, par exemple, la majorité des élèves du lycée français partent en vacances à l'étranger, « *aux quatre coins du monde* ». On comprend ainsi mieux le stress ressenti par Aminata lorsqu'elle était adolescente. Véritable marqueur social, l'obtention ou non du visa lui permet de tracer une frontière nette entre elle et « *ceux à qui on refuse le visa* ». Cette limite étant ici effectuée sur la base de la manière de migrer et de voyager : l'une légale, et l'autre « illégale », faute de visa. Dans le cas de ceux qui n'arrivent pas à obtenir de visa, la migration devra se faire aux marges de la légalité. Ils sont ceux qu'on qualifie au Mali et en Afrique de l'Ouest d'« aventuriers », un terme repris depuis dans les travaux africanistes (Ba et Choplin, 2005 ; Bredeloup, 2008, 2014 ; Pian, 2005), et qui désigne les migrants traversant illégalement les frontières étatiques, au prix de voyages à la fois longs, éprouvants et périlleux, à l'image de la traversée du désert du Sahara pour atteindre l'Europe. L'« aventurier » s'est en effet récemment imposé comme une figure emblématique des migrations transsahariennes, comme le rappelle le géographe Julien Brachet (2007, p. 266). Pour le propos qui nous concerne, les « aventuriers » renvoient avant tout à des individus ayant relativement peu de ressources, du moins en comparaison de celles dont disposent les familles de l'élite bamakoise. À plusieurs reprises au cours de l'enquête, certains des jeunes de ces familles m'ont par ailleurs spécifié ne pas connaître d'« aventuriers », semblant par ce geste les renvoyer à des figures de l'altérité sociale.

⁵³¹ La répétition de certains mots ne doit pas étonner le lecteur. Elle est liée à l'influence du bambara - la langue dominante à Bamako et au Mali - sur le français parlé au Mali. La répétition est en effet très fréquente dans cette langue.

Ces formes de distinction sociale basées sur l'accès à la mobilité légale, comme marqueur d'appartenance à une élite, renvoient plus généralement à l'importance prise par la migration internationale dans la vie sociale bamakoise. À l'image par exemple des faire-part de mariage qui sont souvent agrémentés de références spatiales correspondant aux différents lieux d'émigration des familles. Envisagés comme des traces écrites de normes et de conventions sociales, ces faire-part indiquent que la migration relève d'un enjeu social fort au Mali. À la fois valorisante et discriminante, la dispersion spatiale des familles bamakoise apparaît en effet comme un véritable capital symbolique, révélateur de la réussite ou de l'échec social (Mary, 2013)⁵³².

Figure 7.1 : Exemple de faire-part de mariage bamakois déclinant des lieux géographiques



La double nationalité, une affaire de familles

Si à l'échelle individuelle la naturalisation présente un certain nombre d'avantages (pratique pour voyager, signe de distinction dans le pays d'origine, etc.), il est fréquent qu'elle se décline également à l'échelle familiale. Pour des raisons *a priori* similaires, faire bénéficier sa parenté des opportunités offertes par l'acquisition d'une seconde nationalité semble constituer un enjeu au moins aussi important que lorsque l'on souhaite soi-même l'acquérir. La trajectoire de la famille d'Aminata en donne encore

⁵³² On reprend ici des points développés plus longuement dans notre article, « Faire-part de mariage à Bamako (Mali) : la migration internationale comme enjeu de distinction sociale », *Cahiers de géographie du Québec*, 2013, vol. 57, n°160, p. 7-24.

une fois un bon aperçu, tant elle semble, selon nous, représentative d'une dynamique transversale dans les milieux aisés de la capitale malienne.

Aminata : « Ma mère est contente de savoir que ses petits enfants auront d'autres nationalités. Elle se dit qu'elle peut partir tranquille...

Moi : Pour quelles raisons ?

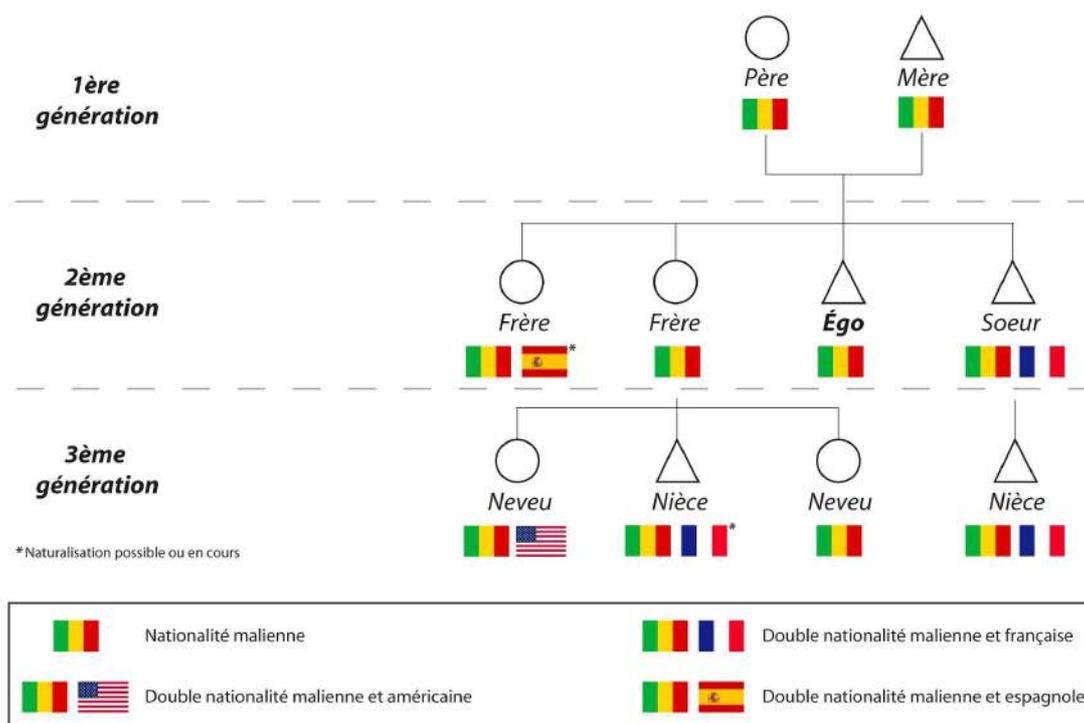
Aminata : Parce que ça facilite la vie, au niveau de leurs études. (...) La double nationalité, c'est pas juste pour les visas, mais c'est aussi pour toute ta descendance... les tracasseries de tes enfants qui vont encore demander des visas pour aller étudier... si on leur refuse alors qu'ils veulent aller étudier... t'as l'argent pour les envoyer... mais t'as pas le truc qui fait qu'ils peuvent y aller sans soucis... administrativement... c'est pour leur éviter toute cette tracasserie... il y a rien de plus apaisant que de pouvoir voyager sans soucis d'un continent à l'autre. (...) Tu vois mon petit neveu, il est né à New York, ma nièce est née en France, je n'ai qu'un petit neveu qui est né au Mali... la femme de mon frère est allée d'elle-même accoucher à New York, elle a logé chez mon grand frère qui habitait là-bas à l'époque... pour elle, c'est la mode d'aller accoucher à l'étranger, c'est vraiment la mode chez les Maliennes, ça je ne vais pas te le cacher... c'est pas vraiment ma mère qui a influencé le choix de ma belle-sœur d'accoucher à l'étranger... mais ça l'arrange... tu vois, ses deux premiers petits-enfants sont Français et Américains... et c'est encore mieux pour celui qui est né à New York, car c'est vraiment le droit de sol quoi... alors que l'autre née en France, pas forcément... ce sera à sa majorité... mais bon au moins elle est née en France... il y a au moins un petit espoir... c'est pour le dernier que ça coïncide... mais bon c'est pas grave (rires), c'est un seul enfant sur trois pour mon frère, tu vois...

Moi : Du coup, si on compare sur trois générations, il y a de plus en plus de double nationalités dans ta famille. Comment expliquer ça ?

Aminata : Bon... c'est l'éducation tout simplement... on est nés à l'étranger, moi et mes frères et sœurs, presque tous... on a fait des écoles françaises... on a côtoyé des étrangers toute notre vie... on a tous au moins goûté à l'étranger quoi... et je pense que la source, c'est vraiment mon père, quand on était en Europe et en Asie ».

Aminata et ses frères et sœurs sont certes nés à l'étranger, mais dans la mesure où leur père était un représentant du corps diplomatique malien, ils n'ont pu bénéficier du droit du sol⁵³³. L'une de ses sœurs est devenue française par alliance, tandis qu'un de ses frères, qui a longtemps vécu en Espagne, est sur le point d'accéder à la nationalité espagnole. La dernière génération, celle des petits-enfants, est en revanche constituée d'une majorité de binationaux, comme on peut le voir sur le schéma 1.

⁵³³ Les pays où ils sont nés, à savoir la Belgique et la Chine, ne pratiquent d'ailleurs pas le droit du sol. Il s'agit d'un droit du sol différé en Belgique, alors qu'il est quasiment impossible pour un étranger, même né en Chine, d'acquérir la nationalité chinoise (voir carte 1).

Schéma 7.1 : Diffusion de la double nationalité dans la famille d'Aminata

Source : Enquêtes de terrain, 2009.

K. Mary, ESO-Caen, Migrinter, 2014.

Lorsque je lui demande d'énoncer les raisons qui, selon elle, expliqueraient cette multiplication du nombre de binationaux dans sa famille, Aminata fait une référence explicite à son père, en sa qualité de fonctionnaire en poste à l'étranger - « *la source, c'est vraiment mon père, quand on était en Europe et en Asie* » -, justifiant cette tendance familiale par un mode de vie tourné vers l'extérieur, une familiarisation précoce avec la diversité des pays et des nationalités : « *On a côtoyé des étrangers toute notre vie* », dit-elle. Aminata exprime ainsi un véritable « habitus cosmopolite », pour reprendre l'expression de la sociologue Anne-Catherine Wagner (2010, p. 93), qui considère « la mobilité, les interactions avec les étrangers, les déménagements comme s'inscrivant dans la continuité de l'identité et des aspirations sociales » (*Ibid.*). Cette « éducation », comme dit Aminata, a octroyé une place importante aux voyages à l'étranger : « *j'ai beaucoup voyagé avant d'avoir mon bac* », indique-t-elle au cours de l'entretien. Outre deux séjours aux États-Unis, la jeune femme a en effet effectué plusieurs séjours à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, avant de faire un périple de plusieurs semaines en voiture pour se rendre au Ghana, chez un oncle diplomate à l'ambassade du Mali à Accra, la capitale ghanéenne. Un voyage scolaire lui a également permis de visiter Madrid lorsqu'elle était en classe de seconde au lycée français de Bamako. Cette place accordée aux voyages n'est pas sans rappeler certains autres travaux de A. - C. Wagner, analysant leur importance dans les pratiques éducatives des élites (2007), ainsi que le caractère cumulatif procuré par l'inscription dans des écoles dites « internationales » proposant des voyages scolaires à l'étranger (*Ibid.*, p. 60). Aminata

précise en effet qu'avoir fréquenté des « *écoles françaises* » a participé à développer ce mode de vie tourné vers l'extérieur.

L'évocation du père en tant que « *source* » semble en outre renvoyer à une autre facette de ce processus, tant cette formulation comporte une résonance théorique évidente. Cette « *source* » en est bien une, au sens économique du terme. Le poste de conseiller diplomatique, puis – plus encore – celui d'ambassadeur du père d'Aminata a été un véritable point de départ pour sa famille. Une position de pouvoir au sein de l'appareil d'État est en effet également une position d'accumulation, comme l'ont montré les travaux africanistes⁵³⁴. Elle a permis au patrimoine familial de se constituer et à la famille de connaître ses moments les plus prospères, menant un train de vie qu'elle n'a d'ailleurs jamais retrouvé depuis. En mentionnant le rôle de son père en ces termes, Aminata nous semble faire un lien implicite entre les ressources possédées par sa famille et son mode de vie tourné vers l'extérieur. Cette dialectique aboutissant, *in fine*, à la multiplication du nombre de binationaux dans sa famille, au fil des générations.

Le cas du neveu de la famille né aux États-Unis donne à voir ce processus. Si la belle-sœur d'Aminata a pu aller accoucher à New York, c'est avant tout parce qu'elle disposait d'un point de chute chez l'un des frères de la famille, qui s'est installé là-bas quelques années, après avoir terminé ses études. Les études de ce dernier ayant été financées par les parents de retour d'Europe, mais disposant alors de ressources importantes, et notamment de terrains autour de Bamako, dont certains ont été vendus pour financer une partie des études de ce fils aîné. Au final, on peut donc considérer la présence d'un réseau familial en Amérique comme une résultante des moyens investis par une famille pour qu'un des fils étudie aux États-Unis.

Le choix des États-Unis pour aller accoucher relève donc ici d'une opportunité, mais également d'un choix pragmatique : l'application d'un droit du sol strict en Amérique permet aux enfants nés dans ce pays de bénéficier automatiquement de la citoyenneté américaine. Cette procédure apparaît bien connue de cette famille, y compris d'Aminata, qui pourtant n'a pas d'enfants : « *c'est encore mieux pour celui qui est né à New York, car c'est carrément le droit de sol* », dit-elle de manière détaillée. Au-delà du cas de la famille d'Aminata, ce processus semble d'une manière générale assez courant dans ces milieux sociaux. Le caractère socialement distinctif de cette pratique semble en outre être corroboré par l'enquête par questionnaire effectué dans les lycées, où les élèves binationaux étaient pratiquement tous inscrits dans les établissements privés chics de la capitale⁵³⁵. À plusieurs reprises, lors d'entretiens, ou en allant simplement rendre visite à des membres de ma belle-famille, je constatais cette

⁵³⁴ Voir notamment à ce sujet J.-F. Bayart (2006, p. 99-114), et J.-L. Amselle (1985) pour une application au contexte malien.

⁵³⁵ Pour une analyse de l'enquête par questionnaire sur ce point, le lecteur peut se reporter au chapitre 4, p. 166-168.

tendance à aller en Amérique pour y accoucher. Un Américain expatrié à Bamako me l'avait par ailleurs signalé lors de mon premier travail de terrain : « *Avec les États-Unis, il y a une migration « d'accouchement »* »⁵³⁶. Habitant à la *Cité El Farako*, un quartier chic de Bamako, il faisait notamment référence à une partie de ces voisins maliens, que j'ai eu l'occasion de rencontrer pour certains. À ce titre, un entrepreneur bamakois rencontré en 2009 par son intermédiaire ira, pour justifier son choix, jusqu'à mentionner le cas des procédures d'acquisition de la citoyenneté en vigueur en France, en les comparant avec celles appliquées aux États-Unis :

« Mon enfant vient de naître il y a trois semaines. Ma femme est allée accoucher à New York, d'où elle rentre tout juste. Elle a choisi d'aller accoucher là-bas pour que la petite ait la nationalité américaine. Car là-bas, ce n'est pas comme en France où il aurait fallu attendre ses 18 ans pour qu'elle accède à la nationalité (française). Aux États-Unis, c'est automatique. Voilà pourquoi elle a choisi New York ». (Entretien à Bamako, le 15 mars 2009).

En 2011, une visite chez un notable bamakois⁵³⁷ donnera lieu au même constat, amusé cette-fois, de cet homme qui se trouve aujourd'hui grand-père « d'une américaine », comme il le dit :

Il prend sa petite fille, née il y a quatre mois à New York⁵³⁸, sur ses genoux, et lui dit : « Et l'Américaine, comment elle va ? Elle a eu un visa pour venir ici ? » (Rires). Ce à quoi le père de l'enfant rétorque : « Oui, elle a eu un visa de cinq ans (rires) ». (Notes de terrain, Bamako, 15 juillet 2011).

De ces différents témoignages ressortent une bonne connaissance de la loi américaine en matière de droit à la nationalité. L'acquisition de la citoyenneté pour toute personne née sur le sol américain (*birthright citizenship*) constitue en effet l'aspect central de la loi américaine sur la nationalité (Aleinikoff, 2000, p. 120). Ce droit du sol (*jus soli*) fait néanmoins l'objet de débats, voire de polémiques depuis une vingtaine d'années (Aleinikoff, 2000, p. 120 ; Bloemraad, 2013, p. 56). Une partie de l'opinion publique et de la classe politique américaine souhaite en effet y mettre un terme⁵³⁹ (Arnold, 2011, p. 18). Cette loi n'a cependant jamais été modifiée, dans la mesure où sa réforme remettrait directement en question le 14^{ème} amendement de la constitution

⁵³⁶ Notes de terrain, 12 avril 2009.

⁵³⁷ Sékou Oumar Tall dit « Barou » Tall possède une propriété de plusieurs hectares en bordure de fleuve, à Bamako. Il fut très proche du régime de Moussa Traoré où il sera investi à la fois au Ministère de l'agriculture et dans le parti unique de l'UDPM. Il fut également président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (Apcam) sous la présidence de Alpha Oumar Konaré, puis sous celle d'Amadou Toumani Touré jusqu'en 2005. Pour des éléments biographiques plus complets, voir Roy (2012, p. 278).

⁵³⁸ Le fait que la ville de New York apparaisse dans ces différents témoignages n'a rien de surprenant. Non pas qu'elle soit le lieu unique d'accouchement des femmes maliennes aux États-Unis, mais en tant que ville concentrant la plus grande communauté malienne du pays, il apparaît assez logique que les enquêtés y disposent plus fréquemment de réseaux familiaux ou amicaux davantage que dans les autres villes d'Amérique.

⁵³⁹ Ces voix d'opposition conservatrices se cristallisent notamment autour de la figure du « bébé ancre » (*anchor baby*), cet enfant né américain de parents sans papiers (*undocumented*), pour défendre leur point de vue. La citoyenneté ainsi acquise « récompenserait » la venue illégale d'immigrants en Amérique, et coûterait cher au contribuable dans la mesure où ces immigrants profiteraient éventuellement des aides sociales (Bloemraad, 2013, p. 56). Pour de plus longs développements sur la problématique des « bébés ancrés », voir Arnold (2011, p. 15-20).

américaine (Aleinikoff et Klusmeyer, 2002, p.12). Il y a par ailleurs une certaine ironie à constater que cette loi fut historiquement établie pour garantir la citoyenneté aux anciens esclaves venus d'Afrique et à leurs descendants (Bloemraad, 2013, p. 57), à l'heure où des Africains venus du Mali ou d'ailleurs sur le continent se saisissent de cette opportunité.

Au Canada, le droit du sol s'applique de manière identique au voisin américain. Depuis le début des années 2000, le gouvernement canadien a cependant commencé à débattre d'un changement à apporter au *jus soli*⁵⁴⁰. Bien qu'il n'ait pas encore été modifié, certains auteurs indiquent que son poids symbolique est moins important qu'aux États-Unis, et qu'il pourrait en conséquence être plus facilement remis en cause (Aleinikoff et Klusmeyer, 2002, p.12).

Au total, l'acquisition d'une seconde nationalité semble bien renvoyer à des enjeux dépassant, par leur importance, la simple question d'un passage aux frontières rendu simple et facile, une fois un passeport américain ou canadien en poche. Elle présente en effet plusieurs autres avantages, non exclusifs les uns des autres. La naturalisation permet d'abord de se prémunir d'une trajectoire sociale devenue incertaine dans le pays d'origine. Un déclassement de la famille peut advenir - comme ce fut le cas de celle d'Aminata -, alors la nationalité canadienne ou américaine prend un tour sécurisant, en assurant notamment l'accès à un marché de l'emploi salarié mieux rodé qu'au Mali. En retour, une partie du salaire pourra être envoyée en Afrique et servir d'aide en cas de difficultés, faisant de la dispersion une ressource (Ma Mung, 1999). Lors d'un entretien en 2011, l'anthropologue malien Issiaka Bagayogo pointait également chez les familles membres des élites maliennes, ce qu'il assimile à une solution de repli, à une fuite hors du pays : « *Je crois que les parents eux-mêmes, de temps en temps, essayent d'orienter leurs enfants vers le côté porte de sortie. (...) Ce sont des familles qui marchent sur deux volets : un volet étranger et un volet national. Ils diversifient* », déclarait-il⁵⁴¹. Ensuite, la possession d'un passeport d'un pays nord-américain ou européen, permet, dans le pays d'origine, de systématiquement s'affranchir de demandes de visas dans les consulats étrangers présents à Bamako. Cette dispense semblant représenter une importante contrainte en moins, tant ces consulats apparaissent comme des lieux où l'on appréhende de se rendre. Le second passeport prémunit en effet de la « honte » de se voir refuser un visa. En s'assurant de la possibilité de pouvoir voyager librement, ces passeports participent de conforter un statut qui octroie une place importante aux « voyages » dans l'expression locale de la réussite sociale. Enfin, la bonne connaissance des lois sur la citoyenneté ainsi que les stratégies mises en œuvre pour aller accoucher en Amérique montrent que la question de la nationalité dépasse le cadre des étudiants et de la naturalisation, pour inclure la

⁵⁴⁰ À titre d'exemple, voir Prithi Yelaja, 2012, « Birth tourism may change citizenship rules », *CBC News*, 5 mars.

⁵⁴¹ Entretien à Bamako, 11 août 2011.

génération future, et lui permettre d'aborder plus sereinement son avenir. Une citoyenneté américaine ou canadienne dès la naissance assure en effet la possibilité pour la prochaine génération de pouvoir se déplacer et aller étudier à l'étranger. Étant citoyens de ces pays, ils paieront en outre des frais de scolarités moins élevés que les étudiants étrangers. Par ce geste, ces familles s'inscrivent dans un projet de continuation de la mobilité, à l'échelle intergénérationnelle. L'attitude des parents porte ainsi la réflexion sur leurs stratégies de reproduction et de mobilité sociale, comme l'ont indiqué l'anthropologue Élodie Razy et la géographe Virginie Baby-Collin :

« La question de la scolarisation et de l'éducation à l'étranger peut être anticipée, en programmant la naissance d'enfants dans les pays du Nord en vue d'y acquérir la nationalité, d'éviter les tracasseries administratives, et de leur assurer une circulation future sans obstacles » (2011, p. 15).

La question de la citoyenneté se pose d'une manière particulière dans ces milieux sociaux. Le caractère singulier et localisé de cette problématique - au Mali et parmi les élites - ne dispense cependant pas d'un questionnement théorique plus général sur la façon dont la mobilité, et en l'occurrence les possibilités d'être mobile, peuvent constituer une ressource et devenir un attribut social.

En quête de paradigmes

En développant le concept de « capital spatial », la géographie a tenté de penser ces inégalités face à la mobilité. Jacques Lévy serait à l'initiative de cette notion apparue à partir du milieu des années 1990, et qu'il a contribué à défendre ensuite (Ripoll et Veschambre, 2005, p. 475). Pour les géographes particulièrement, cette notion est séduisante. Elle souligne en effet explicitement l'importance de l'espace dans les rapports sociaux et les inégalités qui en résultent. Définie *a minima* comme « l'ensemble des ressources, accumulées par un acteur, lui permettant de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société » (Lévy, 2003, p. 124), elle est néanmoins très (trop ?) large, et donc difficile à circonscrire. Ainsi considérée, elle pourrait s'appliquer à la situation qui nous concerne... comme *a priori* à beaucoup d'autres, bien au delà du seul cas des mobilités.

Comme l'usage du terme de « capital » le laisse à penser, la notion de « capital spatial » s'inspire des travaux de Pierre Bourdieu (Veschambre, 2006). Or, ce concept ne semble pas prendre en compte l'existence des autres capitaux (économique, culturel, social et symbolique) développés par le sociologue (Terrier, 2010, p. 25). Les

géographes Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre affirment en effet qu'il pose « un problème théorique de fond » :

Peut-on placer sur le même plan l'économique, le culturel, le relationnel, le symbolique, etc. et le spatial ? (...) Les capitaux étant selon (Bourdieu) inséparables des champs sociaux où ils sont reconnus et efficaces, peut-on dégager l'existence d'un « champ spatial » relativement autonome où les « capitaux spatiaux » seraient des armes et des enjeux spécifiques ? (2005, p. 477).

Autrement dit, y aurait-il des inégalités purement spatiales, et donc non sociales ? Cette question de « l'autonomie de l'espace » interroge depuis longtemps la géographie sociale qui pour s'en défaire, ira jusqu'à prôner un « renversement de l'ordre des facteurs » (Rochefort, 1963, p. 20), qui induit de s'intéresser à la société avant l'espace. Vincent Veschambre (2006) rappelle que cette idée d'inversion était sans doute un point de passage obligé pour mieux ancrer la géographie sociale dans le champ des sciences sociales, après qu'elle ait longtemps reposé sur une symétrie apparente entre le social et le spatial⁵⁴².

P. Bourdieu lui-même n'a jamais fait référence au concept de « capital spatial » dans ses écrits (Ripoll et Veschambre, 2005, p. 477), y compris dans celui - « Effets de lieu »⁵⁴³ - qu'il a explicitement consacré à la question de l'espace géographique. Le sociologue y voit en effet plutôt un « espace social réifié » (1993, p. 256) où les différents champs sociaux se projettent dans l'espace physique.

Au final, la notion de « capital spatial » semble générer plus de confusions que de clarifications. Elle pose deux problèmes théoriques majeurs. Elle paraît d'abord porteuse d'un risque de dérive « spatialiste » attribuant à l'espace un statut affranchi des rapports sociaux, dont la géographie a mis du temps à se défaire. Pour le géographe anglais David Harvey, cela conduirait à une forme d'involution de la discipline dont « la conséquence serait de nous faire revenir à la géographie telle qu'elle était pratiquée dans les universités au cours des années 1950 » (2010, p. 63). Harvey invite ainsi à considérer l'espace comme un « mot-clé » à intégrer dans les différentes théories sociales. Ripoll et Veschambre, quant à eux, incitent à considérer l'espace comme une « dimension » des sociétés (2005 ; 2006)⁵⁴⁴. Ensuite, par sa formulation, ce concept ouvre une véritable boîte de Pandore en interrogeant le statut théorique de l'espace, « l'un des mots les plus compliqué de notre langue » (Harvey, 2010, p. 53)⁵⁴⁵.

⁵⁴² Symétrie dont l'expression « socio-spatial » est l'une des manifestations les plus courante.

⁵⁴³ 1993, p. 249-262.

⁵⁴⁴ Pour des exemples d'application de cette « dimension » aux différents capitaux de P. Bourdieu, voir notamment leur article commun paru en 2005, p. 478-479.

⁵⁴⁵ David Harvey indique que toute définition générique de l'espace est impossible, et qu'une réflexion sur cette notion ressort davantage du domaine de la philosophie que de celui de la géographie (2010, p. 53-54).

Apparue plus récemment, la notion de « capital de mobilité » présente *a priori* l'avantage de s'intéresser à un objet déjà plus spécifique. Issu de la sociologie des transports (Kaufmann, 2004), le « capital de mobilité » envisage que « l'aptitude à se mouvoir est désormais une ressource pour l'insertion sociale, et même qu'elle constitue une forme de capital qui n'est pas une simple combinaison du revenu, du niveau d'éducation et des réseaux sociaux » (Kaufmann et Maksim, 2012). Pour les partisans de cette notion, les compétences à être mobile d'un individu peuvent être élevées, sans pour autant que ce dernier possède de hauts revenus, compensant ce handicap économique en développant des formes ingénieuses de mobilité (Maksim, 2011, cité par Kaufmann et Maksim, 2012)⁵⁴⁶. Ces auteurs en concluent que si les individus peuvent être faiblement ou fortement dotés de ce capital, ils en sont surtout dotés de différentes manières, renvoyant aux structures sociales qui entrent ici en compte pour en valoriser certaines formes (la mobilité des cadres), ou au contraire en stigmatiser d'autres (celle des immigrés par exemple).

Les débats et controverses autour de ce concept « émergent et exploratoire » (Delaunay et Fournier, 2014), s'amorcent tout juste. Certains auteurs critiquent ouvertement l'apport heuristique de ce concept. À travers leur raisonnement se dessinent des arguments proches de ceux évoqués lors des débats sur la notion de « capital spatial », à savoir son articulation avec les autres espèces de capital développés par P. Bourdieu, qui « manque de précisions » (Borja, Courty, Ramadier, 2012). Pour ces auteurs, c'est le raisonnement inverse qu'il faut mener et partir des structures sociales⁵⁴⁷, puis regarder de quelle manière la mobilité s'organise à partir de celles-ci. Ce faisant, ils proposent de considérer la mobilité comme un « effet des formes de capital » possédées par les acteurs (*Idid.*). Mais les critiques ne s'arrêtent pas là. Les mêmes auteurs affirment que le terme de « mobilité » doit également faire l'objet d'une déconstruction critique (Borja *et al.*, 2013). La « mobilité » est en effet selon eux un concept fortement chargé idéologiquement (*Ibid.*). En plaçant la mobilité comme centrale dans leur analyse, les chercheurs courent le risque d'une approche normative de « l'injonction à la mobilité » développée depuis plusieurs décennies dans le champ politique. Au regard de quels critères évalue-t-on en effet la mobilité des uns et des autres ? Ce qui oriente la mobilité des uns est-elle valable pour d'autres ? En procédant ainsi, ne court-on pas le risque d'omettre que la mobilité est peut-être au départ avant tout socialement différenciée ?

Notons que l'on ne trouve nulle trace de référence à ces deux formes de capitaux chez les sociologues s'inspirant des travaux de Pierre Bourdieu. Ni chez Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot qui intègrent pourtant de manière explicite la dimension

⁵⁴⁶ Kaufmann développe également le concept de *mobilité*, entendu comme le potentiel de mobilité des acteurs individuels.

⁵⁴⁷ « C'est le contexte qu'il faut expliquer » disent-ils, « et non un capital qu'il faut explorer ».

spatiale dans leurs recherches, ni chez Anne-Catherine Wagner qui s'intéresse aux mobilités internationales de hauts cadres (1998 ; 2007 ; 2010).

Un champ de recherche parallèle a émergé en France depuis environ vingt ans, qui tente de penser les évolutions des migrations internationales, afin de caractériser des « dispersions qui ne sont ni passagères ni ponctuelles » (Ma Mung *et al.*, 1998, p. 1). La géographie des migrations a ainsi notamment retenu l'usage de la notion de « circulation migratoire »⁵⁴⁸, qui permet de saisir la migration dans une perspective dynamique (Hily, 2009, p. 25)⁵⁴⁹. En mettant l'accent sur la dimension répétitive et durable des flux, la notion de circulation vise en effet, selon les géographes Geneviève Cortès et Laurent Faret, à ne pas restreindre l'analyse de la migration aux seules problématiques du départ ou de l'installation (2009, p. 12). Autour de « notions connexes » (Hily, 2009, p. 24) comme celles de « territoires circulatoires »⁵⁵⁰, de « réseaux transnationaux » et de « diaspora », ces études, si elles ne font pas mention du terme de « capital », soulignent néanmoins les compétences des migrants à travers différents savoirs : « savoir-faire, savoir-circuler, savoir-séjourner, etc. » (*Ibid.*, p. 26). Certains auteurs pointent ainsi leur « pluri-appartenance » comme une compétence pouvant s'avérer économiquement efficace (Diminescu, 2005).

Ces processus soulèvent inévitablement la question du statut juridique des migrants pris dans ces circulations. À ce titre, le géographe Gildas Simon souligne que :

« La question de l'attribution d'un titre légal de séjour est cruciale pour l'accès à la circulation migratoire. Ceux qui bénéficient d'un statut stable, d'un titre de séjour à longue portée (...), vont et viennent en toute liberté, et se construisent, dans leur « libre » pratique de l'espace, un territoire conforme à leurs besoins, comme à leurs aspirations à la grande différence de ceux qui en sont dépourvus, les sans-papiers (...). De toute évidence les uns et les autres ne développent pas les mêmes territorialités » (Simon, 2008, p. 81).

Munis de leurs multiples passeports, les Maliens que nous avons enquêtés s'inscrivent indéniablement dans le schéma de la circulation. Et si le terme paraît convenir aux pratiques observées dans cette recherche, il semble néanmoins butter sur l'interprétation que l'on peut faire de ces mouvements. Ainsi, dans leur synthèse sur les circulations migratoires, la sociologue Jacqueline Costa-Lascoux et le politiste Patrick du Cheyron notent que « les rapports aux catégories sociales sont curieusement absents de la plupart des travaux actuels » (2004, p. 203). Cinq années plus tard, la sociologue Marie-Antoinette Hily faisait un constat similaire en minorant l'apport

⁵⁴⁸ Si le terme est de création récente, M.-A. Hily (2009, p. 23) rappelle cependant que le phénomène, lui, ne l'est pas. Il convient en effet de se prémunir contre toute illusion de nouveauté concernant la mobilité internationale, et en particulier celle des élites. De nombreuses études ont souligné le caractère ancien du « cosmopolitisme aristocratique » européen (Wagner, 2007, p. 12-14), ainsi que les circulations d'étudiants dès le Moyen-Âge en Europe (Mazzella, 2014, p. 105 ; Wagner, 2007, p. 10).

⁵⁴⁹ Pour des synthèses de l'apparition de ce terme dans la littérature scientifique française sur les migrations internationales, lire Costa-Lascoux et du Cheyron (2004), ainsi que Ma Mung, Dorai et Hily (1998).

⁵⁵⁰ Notion particulièrement développée par le sociologue Alain Tarrus.

heuristique de cette notion dès lors que les chercheurs se trouvent confrontés à « la question de la signification sociale des circulations » (2009, p. 28).

Les débats menés en France autour de la « circulation migratoire » font écho à ceux, situés au carrefour de plusieurs disciplines, conduits sur le thème du « transnationalisme »⁵⁵¹. Produite par des spécialistes américains de l'économie politique internationale « pour décrire le développement du capitalisme au-delà des frontières nationales dès les années 1970 » (Mazzella, 2014, p. 21), la notion de « transnationalisme » s'introduit dans le champ des études migratoires à partir du milieu des années 1990 (*Ibid.*, p. 22). Postulant d'un affaiblissement de l'État-nation et des possibilités d'affranchissement qui en résultent pour les migrants, cette notion divise le monde de la recherche, en particulier anglo-saxon, où elle a rencontré un succès académique plus important qu'en France (*Ibid.*, p. 25). Sans entrer dans les débats qui traversent ce champ de recherche⁵⁵², il convient de souligner que c'est à partir de travaux sur le transnationalisme qu'ont émergé des concepts liés aux pratiques de citoyenneté multiples. Ainsi, l'anthropologue américaine Aihwa Ong (1999) parle de « citoyenneté flexible » (*flexible citizenship*) au sujet des cadres circulants qui cherchent à obtenir plusieurs nationalités pour contourner les restrictions des États à la mobilité et pour profiter de leurs différents régimes. Son enquête se base sur les cadres (*professionals*) Chinois circulants entre Hong-Kong et les États-Unis. La géographe Elaine Ho (2008) reprend à son compte le terme en étudiant les migrants singapouriens à Londres. Un autre anthropologue, Steven Vertovec, parle lui à ce sujet de « citoyenneté d'opportunité » (*citizenship of convenience*), terme qui témoigne également selon lui de la possession d'un capital symbolique envié dans les pays d'origine (2004, p. 32).

De manière paradoxale, et comme le rapporte la géographe Aurélie Varrel, les pratiques de citoyenneté multiples des migrants, loin d'effacer les États-nations, « jouent au contraire sur les différences entre les États existants et se situent délibérément dans l'entre-deux » (Yeoh et Willis, 2004, cité par Varrel, 2008, p. 402). En effet, dans son analyse historique de la mise en place de contrôles aux frontières par les États, le sociologue John Torpey estime que le passeport (et donc la nationalité qui lui est accolée) constitue « la monnaie de l'administration étatique » (1998, p. 6). Ce document administratif, conçu comme une marque de souveraineté, symbolise ce que le sociologue appelle « le monopole étatique des moyens légitimes de circulation » (*Ibid.*).

⁵⁵¹ M.-A. Hily précise en effet que « c'est la notion de transnationalisme qui se rapproche le plus de ce que, en France, on désigne par circulation migratoire ». (2009, p. 25).

⁵⁵² Les études sur le « transnationalisme » sont pléthoriques, et l'énumération de ses principaux représentants ne saurait être faite ici, faute de place. Pour une synthèse récente de ce phénomène appliqué au champ des études migratoires, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Sylvie Mazzella (2014, p. 11-36).

Au final, les différents paradigmes évoqués, ainsi que les débats qui les traversent semblent avant tout indiquer le caractère relativement nouveau des réflexions académiques menées autour des significations sociales de mobilités qui se jouent des frontières nationales. Les acquis de ces paradigmes apparaissent encore fragiles. Il convient de garder à l'esprit qu'ils font tous l'objet de débats encore largement en cours. « Comme c'est souvent le cas lorsqu'une nouvelle problématique apparaît dans le champ des sciences sociales, le manque d'outils pour l'aborder entraîne inévitablement un risque de confusion, et ce, d'autant plus que le discours idéologique et celui politique s'en emparent » rappelait à juste titre la sociologue Sylvie Mazzella (2014, p. 30). Par ailleurs, suivant cette même logique, les chercheurs doivent également, comme l'indique Dominique Schnapper, prendre conscience qu'ils « n'échappent pas plus que les autres aux valeurs ambiantes » (2001, p. 33) lorsqu'ils prennent part à ces débats.

Conclusion

Considérer les études à l'étranger comme relevant de la seule dimension d'y acquérir un diplôme et des connaissances universitaires serait omettre un autre enjeu qui se joue à l'issue de l'acquisition du diplôme : celui d'acquérir une carte de résident permanent, et, *in fine*, un second passeport, « l'autre diplôme ».

Pour cela, les autorités canadiennes ont mis en place des mesures incitatives à l'intention des étudiants étrangers que le pays a formé dans ses universités. Ces politiques trouvent leurs origines dans des pays nord-américains où les politiques de l'immigration et d'obtention de la citoyenneté sont, par tradition, indissolublement liées. Ces possibilités prennent toute leur importance pour des ressortissants d'un pays du Sud comme le Mali, dont les mobilités internationales sont soumises à des contraintes importantes. Être muni d'un second passeport américain ou canadien, c'est pouvoir s'affranchir du pouvoir discrétionnaire de beaucoup d'États lors de ses déplacements. C'est, en somme, ne plus être confronté au « pas suspendu de la cigogne⁵⁵³ » (Carlier, 2009). Être plus libre de voyager semble signifier également être moins discriminé, tant le passeport malien apparaît facteur de suspicion pour celui qui le porte dans les aéroports et aux guichets de douanes internationaux.

Les enquêtes menées à Bamako, basées notamment sur des entretiens approfondis, montrent toute l'ampleur des enjeux qui se déclinent autour de la question de

⁵⁵³ Cette formulation imagée reprise ici par le juriste Jean-Yves Carlier désigne la réalité du droit international où les migrants - particulièrement ceux des pays du Sud - peuvent facilement sortir de chez eux mais difficilement poser le pied ailleurs. Le pas est donc suspendu pour l'oiseau migrateur qu'est la cigogne. Cette formule est tirée du titre d'un film grec du même nom : « *Le pas suspendu de la cigogne* » (Carlier, 2009, p. 389).

l'acquisition de la citoyenneté. Apparaissent ainsi différentes logiques qui semblent se combiner les unes avec les autres. Être naturalisé américain ou canadien, c'est d'abord la possibilité de se projeter dans un avenir ailleurs que dans l'espace national. Cet aspect est important dans la mesure où les positions sociales peuvent s'avérer fragiles dans le pays d'origine, comme cela est apparu dans certains entretiens, et comme nous allons le développer dans le prochain chapitre. Autour du statut de « binational » se joue également l'appartenance de classe. Depuis Bamako, ne pas se soumettre aux demandes de visas pour voyager évite le risque de se les voir refuser, alors que cette issue semble être vécue comme la perte d'un statut social. La bonne connaissance des lois sur la citoyenneté pratiquées en Amérique par les enquêtés témoigne en outre de la poursuite d'objectifs se situant à l'échelle intergénérationnelle, et qui consistent à programmer la naissance de ses enfants aux États-Unis et au Canada afin que ces derniers deviennent automatiquement ressortissants de ces pays et puissent jouir de tous les avantages qui vont avec.

Nous avons enfin tenté d'établir une synthèse des différentes notions et concepts développés dans le champ académique pour penser la mobilité comme une ressource et un attribut social. Il en ressort des paradigmes qui font l'objet de débats encore largement en cours, et qui amènent à souligner un certain nombre de précautions à adopter avant d'en faire l'utilisation.

INCERTITUDES DU RETOUR. « TENIR SON RANG » DANS UN CONTEXTE VOLATIL.

« Nous ne sommes pas aveugles, mon cher Père, nous ne sommes que des hommes. Nous vivons dans une réalité mobile à laquelle nous cherchons à nous adapter comme les algues se courbent sous la poussée de la mer. L'immortalité a été promise à la Sainte Église ; à nous, en tant que classe sociale, non. » Le Prince Salina s'adressant au Père Pirrone (*Le guépard*, 1958).

Ce chapitre propose d'interroger le retour au Mali des jeunes diplômés. Le départ à l'étranger n'est pas une fin en soi. Il s'agit, en effet, soit de « partir pour rester », soit de « partir pour mieux revenir » (Gonin, 2010, p. 8 et 10). Dans le contexte des migrations pour études, les transactions et négociations se font de surcroît autour du retour au pays d'origine comme condition du départ (De Gourcy, 2009). Cela amène à questionner la notion de « retour » afin, notamment, de voir si elle correspond ou non à l'ultime étape du parcours de mobilité de ces jeunes.

Au travers d'un questionnement sur les modalités de ré-ancrage au Mali, ce chapitre présente, sur un plan plus théorique, la reproduction sociale de ces familles dans le pays d'origine. À partir d'entretiens et d'observations, il s'agira dans un premier temps de savoir comment se négocient les diplômes acquis en Amérique du Nord dans le contexte du marché du travail malien, puis, dans un second temps de vérifier si leurs bénéfices permettent de satisfaire les besoins de ces jeunes.

Nous proposons ensuite de relire les résultats de ces enquêtes au regard d'un questionnement complémentaire sur l'évolution de positions sociales qui peuvent s'avérer fragiles dans les familles de l'élite. Deux trajectoires familiales sont à ce titre mobilisées et développées.

La dernière partie du chapitre porte enfin la réflexion sur les voies qui permettent l'ascension ou la reproduction sociale en interrogeant ces familles dans leur rapport à l'État. L'argumentation revêt ici un caractère avant tout prospectif, puisqu'elle repose en partie sur des éléments postérieurs à notre contexte d'énonciation, et en lien avec l'évolution de la situation politique du pays depuis 2012. Les éléments analysés, s'ils ne prêtent pas à une interprétation généralisable, nous semblent néanmoins constituer des jalons pour esquisser des tendances nouvelles.

Retours au pays

En portant la réflexion sur les pratiques de retour des diplômés de l'Amérique du Nord, ce dernier chapitre s'interroge sur un enjeu relativement peu abordé des travaux sur les migrations étudiantes, plus souvent analysées sous l'angle de l'installation - durable - dans le pays d'études (Dia, 2005, p. 26)⁵⁵⁴. De même que, d'une manière générale, la migration de retour est un phénomène peu étudié (Rallu, 2007, p. 47). Notion polysémique (Petit, 2007, p. 12 ; Hily, 2006, p. 261), le « retour » recoupe en effet une grande variété de situations, allant des retours forcés, liés notamment aux rapatriements (Scioldo-Zürcher, 2013), aux retours « volontaires » des émigrés internationaux, en passant par celui, définitif, lié à l'enterrement des émigrés dans leurs régions natales (Petit, 2002). La notion peut également signifier le retour des enfants de migrants dans le pays d'origine de leurs parents. Enfin, signalons que le retour ne s'effectue pas forcément dans le pays d'origine des migrants (Petit, 2007, p. 12 ; Hily, 2006, p. 261)⁵⁵⁵.

⁵⁵⁴ À quelques exceptions près, constituées d'initiatives récentes. Voir notamment Kabbanji *et al.* (2013), Bredeloup (2009), ainsi que les travaux d'Étienne Gérard (2013 ; 2008).

⁵⁵⁵ Au Mali, les études portant sur les migrations de retour se sont principalement intéressées aux retours de France des migrants originaires de la région de Kayes (Daum, 2002 ; Quiminal, 2002 ; Gonin, 1997). Mais la question du « retour » prend également dans ce pays une tournure éminemment politique tant elle ne peut être pensée sans référence aux décisions des « pays d'installation qui, pour des raisons politiques, décident de lier la gestion des flux migratoires au retour de certains de leurs immigrés » (Gonin, 2008, p. 36). Des associations d'aides aux expulsés (telles l'*Association malienne des expulsés*) se sont constituées au Mali pour tenter d'assister les migrants dont le retour a été « forcé ». Sur ce point, voir notamment Gary-Toukara (2013). Des pays comme la France ont cherché des alternatives à ces expulsions en mettant en place des procédures d'aides au « retour volontaire ». Concernant cet aspect, voir Ndione et Lombard (2004), ainsi que Daum (2002).

La problématique du retour s'articule, pour les jeunes diplômés qui nous concernent - issus des « grandes familles » -, en des termes particuliers, renvoyant moins à la mobilité sociale - dans la mesure où l'acquisition de leurs diplômes pourrait au mieux leur permettre de conserver le même statut social - qu'à la reproduction des groupes sociaux dominants dans les structures du pouvoir politique et économique malien. Un « retour réussi » correspondrait généralement, dans ce cas de figure, à revenir occuper les postes détenus par les parents.

L'estimation quantitative des phénomènes de retour de ces étudiants pose cependant de réels problèmes. Il n'existe, à notre connaissance, aucune base de données statistique permettant d'en mesurer l'ampleur. Le problème est ici à la fois celui de la définition et de la mesure du phénomène : comment s'assurer en effet qu'il s'agit d'un retour définitif ? Comment rendre compte des phénomènes de circulation ? À la différence du départ, le retour dans le pays d'origine n'est pas soumis à un acte administratif, et n'a donc pas de traçabilité. De plus, notre objet de recherche portant sur un groupe social restreint en nombre, comme nous l'avons déjà vu⁵⁵⁶, il apparaît d'emblée plus cohérent d'abandonner cette piste et de s'en référer directement aux enquêtés, dont on émet l'hypothèse d'un fort degré d'interconnaissance, pour nous fournir une estimation - où plutôt un ordre d'idée, avec toutes les précautions d'interprétation que cela suppose - de l'ampleur des retours. La plupart de mes interlocuteurs parlent ainsi d'une « moitié » des diplômés qui seraient revenus au Mali⁵⁵⁷. Sans donner aucune estimation, voici comment Ousmane, président en 2009 d'une association d'anciens étudiants de retour d'Amérique du Nord⁵⁵⁸, décrivait cette situation :

« Les années 2000 ont été marquées par un retour massif des étudiants maliens au Mali, une prise de conscience qui est devenue contagieuse dès lors dans le milieu des Maliens étudiants partout aux États-Unis. Compte tenu de ce retour massif au Mali des étudiants maliens des États-Unis, d'autres amis et moi avons pris l'initiative de nous mettre ensemble au sein d'une association »⁵⁵⁹

Bien que l'assertion d'un « retour massif » paraisse sans nul doute excessive⁵⁶⁰, ce témoignage, tout comme la parole de mes interlocuteurs à ce sujet, montre *a minima* -

⁵⁵⁶ Plus particulièrement au chapitre 5.

⁵⁵⁷ M. Cheick Tidiane Konaté, dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans ce travail, estime quant à lui que sur les trois cent Maliens qu'il a participé à faire venir à l'université de Moncton au Canada, la moitié sont aujourd'hui rentrés au Mali : « c'est 50/50 » dit-il, tout en précisant qu'« ils sont tous à Bamako ». Il indique également qu'il existe plusieurs manières de rentrer : « il y a ceux qui restent un peu au Canada, pour travailler ou bien continuer ailleurs leur cursus, ceux qui attendent d'avoir des papiers (canadiens) pour retourner, et ceux qui rentrent directement, ceux-là « graduent » et ne font même pas un mois avant de retourner ». (Notes de terrain, Bamako, 13 décembre 2013).

⁵⁵⁸ Le parcours d'Ousmane aux États-Unis a été mentionné dans le chapitre 6, p. 267-270.

⁵⁵⁹ Source : Témoignage écrit d'Ousmane pour le compte du journal interne de l'ambassade des États-Unis au Mali en 2009. Une copie de ce texte nous a été remise en main propre par l'auteur en 2011.

⁵⁶⁰ Ousmane, pour justifier de l'importance de sa démarche d'association, veut probablement croire à un « retour massif » d'étudiants maliens d'Amérique.

et sans risque de se tromper - que le retour n'est pas un phénomène rare ou isolé dans ces milieux sociaux.

Les nouveaux cadres du secteur privé ?

À première vue, tout se passe comme si les diplômés acquis en Amérique du Nord constituaient un tremplin idéal pour l'accès à l'emploi au Mali. D'une première série d'entretiens menés à Bamako en 2009⁵⁶¹ ressort en effet une intégration « par le haut » de jeunes rentrés diplômés des États-Unis et du Canada sur le marché du travail malien : « cadre commercial », « ingénieur commercial », « chef d'agence » ou encore « directeur général » sont quelques-uns des titres de postes occupés qui figuraient sur les cartes de visites de mes interlocuteurs. Ces jeunes confiaient en outre avoir en général trouvé un emploi au cours des premiers mois suivant leur arrivée au Mali, alors que la durée moyenne de transition entre l'obtention du diplôme et le premier emploi est de quatre ans et demi à Bamako, selon une étude récente (Boutin, 2013, p. 37). On mesure ainsi la position privilégiée de ces jeunes qui connaissent des facilités d'accès à l'emploi, en comparaison de leurs homologues diplômés du système d'enseignement supérieur malien qui, selon la même étude, mettent encore quatre autres années à trouver un travail « satisfaisant »⁵⁶², après avoir généralement pratiqué des premiers emplois faiblement rémunérés dans le secteur informel (*Ibid.*). Autrement dit, grâce à leurs diplômes nord-américains, les jeunes des familles de la bourgeoisie bamakoise ne semblent pas touchés - ou concernés - par le « problème national » que constitue le chômage des « jeunes diplômés » (Gérard, 1997 ; Bertrand, 1992). Tous estiment que la possession d'un diplôme étranger, et de surcroît américain ou canadien, constitue un avantage comparatif sur le marché de l'emploi au Mali. À ce propos, l'une de nos interlocutrices aujourd'hui « ingénieur commercial » au siège bamakois du groupe français « Orange Mali », expliquait le véritable stigmaté que, selon elle, constitue pour un employeur local un diplôme acquis au Mali :

« Si tu apportes ton diplôme, que tu dis que tu l'a eu là (à Bamako), on va pas te considérer. Supposons que tu cherches un travail, tu es là depuis trois mois comme ça, tu donnes ton diplôme : ils te font reculer. Il y a un autre qui vient... (il suffit) juste que ça soit le nom, hein (de l'université)... qui est étranger... ils vont accepter ton diplôme... en tout cas ici c'est comme ça, ils préfèrent les (diplômes) étrangers... que ceux de leur pays. (...)

⁵⁶¹ Ces entretiens se sont déroulés entre les mois de février et septembre 2009. Une soixantaine de personnes ont pu être interrogées durant cette période. Nous avons tentés, de manière classique, d'intégrer différents réseaux pour accéder à ces jeunes, en nous rendant notamment dans différents « clubs » de la capitale malienne tels le *Rotary* ou encore la *Jeune Chambre Internationale* (JCI). Des contacts à l'ambassade des États-Unis à Bamako nous ont également orienté vers une association nouvellement créée d'anciens étudiants maliens d'Amérique du Nord (le RMD dirigé à cette époque par Ousmane). Sur le principe de la recommandation personnelle, nous avons, à partir de cette base, pu progressivement élargir notre enquête à d'autres cercles ou réseaux. Au final, et dès cette première enquête de terrain, ressortait déjà l'impression d'un fort degré d'interconnaissance entre ces jeunes, qui sera confirmé par la suite, lors d'enquêtes menés en 2010 et 2011.

⁵⁶² Entendu comme un emploi permettant d'avoir « une rémunération suffisante et un contrat de travail fixe » (Boutin, 2013, p. 37).

Au Mali, on ne considère que les diplômes d'autres pays. Ici, si tu montres un diplôme étranger, ils vont plus opter pour toi. Les Africains sont complexés des autres pays : France, Amérique, etc. » (Entretien à Bamako, 9 avril 2009).

Les employeurs estimerait, selon cette logique, qu'un diplôme acquis dans un pays du Nord est gage d'une formation réputée sérieuse et poussée, à l'opposée d'un diplôme aujourd'hui dévalué décerné par l'université de Bamako (Konaté, 1990), qui connaît une crise importante⁵⁶³.

Concernant les diplômes acquis dans les pays du Nord, ceux décernés par les établissements universitaires américains et canadiens semblent notamment se distinguer par l'avantage que confère la pratique de la langue anglaise bien souvent inévitable à leur obtention. Avoir étudié aux États-Unis, ainsi que dans les universités anglophones du Canada, garanti en effet à l'employeur que le candidat possède une bonne maîtrise de l'anglais. À l'heure où des entreprises multinationales sont implantées dans le pays, cette compétence peut se révéler un atout non négligeable, à l'image de Mariam, une jeune femme diplômée de l'université de Moncton qui a postulé en 2009 à un poste de « représentant produit » pour le groupe Nestlé :

« J'ai d'abord eu un entretien au siège de Nestlé à Bamako. Là j'ai été reçue par une malienne dont je me demandais si elle n'avait pas fait le lycée français aussi (comme elle), parce qu'elle parlait le français comme moi (avec l'accent de France). Elle frimait un peu à mettre plein d'anglicismes dans ses phrases, genre vous allez devoir gérer la *supply chain* et des trucs comme ça... (...) En regardant mon CV elle m'a dit : « je vois que vous avez mis que vous étiez bilingue, comment ça se fait ? » Je lui ai expliqué que c'était parce que j'ai étudié dans une ville bilingue au Canada. Elle m'a répondu que c'était vraiment un bon point, parce que j'allais avoir à travailler avec des collègues anglophones qui travaillent dans les pays anglophones de la sous-région (Nigéria, Ghana), en plus de séjours réguliers dans ces pays. (...) Après elle m'a dit qu'une personne allait m'appeler du Nigéria pour un second entretien par téléphone. Quand j'ai eu cet appel, c'était une dame qui m'a posée des questions sur mon parcours universitaire... des questions très générales... juste pour tester mon anglais je pense. » (Entretien, Bamako, 5 septembre 2009).

Quelques jours plus tard, l'entreprise annonçait à Mariam qu'elle était retenue pour le poste.

Suite à cette série d'entretiens, un premier enseignement peut être tiré. Les carrières professionnelles de ces jeunes de retour dans leur pays d'origine semblent largement se concentrer dans les entreprises du secteur privé. Le profil de cadre du secteur privé prédomine en effet dans l'échantillon. Moins d'une dizaine de personnes ont indiqué avoir trouvé un emploi dans l'administration publique malienne. Parmi les entreprises du secteur privé, les groupes étrangers ressortent particulièrement : *Bolloré Africa Logistics* (France), *Orange Mali* (France), *McCann Erickson* (USA), *Ecobank*

⁵⁶³ Des éléments propres à cette crise de l'enseignement supérieur ont été exposés au chapitre 3.

(Togo), etc. On retrouve également dans les postes occupés par ces jeunes les filières universitaires – en majorité de type « gestionnaires » – qui s'étaient démarquées lors de l'enquête de terrain menée aux États-Unis et au Canada ⁵⁶⁴ : un Master d'administration des Affaires (MBA) qui prépare à un poste de « représentant produit » ou de « chargé d'agence bancaire », ou un diplôme d'ingénieur à opérer dans le secteur florissant des télécommunications, etc. D'autres encore se sont lancés dans l'entrepreneuriat en créant leur propre entreprise : location de véhicules de standing, commerce d'import-export, etc.

Cette situation n'a par ailleurs rien d'étonnant dans la mesure où les recrutements dans le secteur public se sont fortement contractés depuis la mise en place des plans d'ajustements structurels dans les années 1980. Cela a logiquement conduit les jeunes diplômés à chercher à intégrer les entreprises privées commerciales (Bourdarias, 2009, p. 32).

Il semble, au final, que les diplômés nord-américains permettent de trouver – assez facilement – du travail au Mali, et plus précisément à Bamako, où reviennent tous ces jeunes. Les groupes internationaux semblent en effet les recruter en priorité, trouvant sans doute dans leurs profils des compétences rares et recherchées dans le pays⁵⁶⁵. Formés dans les universités anglo-saxonnes, leurs profils rappellent *a priori* ceux des cadres expatriés qui travaillent habituellement dans ce type d'entreprises (Wagner, 1998). Leurs parcours constituent ce que A.-C. Wagner nomme les « nouvelles sources de légitimité prenant appui sur un capital international : ce capital indissociablement culturel, linguistique et social (...), renforcé par des cursus scolaires internationaux et des expériences professionnelles dans plusieurs pays, s'avère particulièrement bien ajusté aux transformations du champ des entreprises » (2011, p. 6)⁵⁶⁶.

Des postes de cadres - assortis de salaires fixes - semblent ainsi à la portée des enfants de la bourgeoisie locale, lorsqu'ils rentrent au Mali muni de leurs diplômes décrochés dans des universités outre-Atlantique. Mais ces emplois, pour – très – satisfaisant qu'ils soient au regard du marché du travail local, permettent-ils pour autant à ces jeunes de retrouver ou de maintenir le train de vie qu'ils ont connu jusqu'à présent ?

⁵⁶⁴ Voir à ce sujet le chapitre 6, et notamment le tableau n° 7.1, p. 279.

⁵⁶⁵ La Banque mondiale estimait en 2010 que 31 % de la population malienne était alphabétisée.

⁵⁶⁶ Leur position, à la jonction du national (par leur nationalité malienne notamment) et de l'international, n'est par ailleurs pas sans rappeler des situations observées ailleurs (en Amérique latine et en Asie) où les élites internationalisées des pays pauvres jouent de cette position pour pratiquer un « double jeu ». Ce terme désignant leur capacité à se prévaloir de leur connaissance des réalités nationales auprès des intermédiaires extérieurs, et de l'accès des ressources internationales dans l'espace national, auprès de leurs compatriotes. Sur ce thème, voir Dezalay et Garth (2006 ; 2002) et Dezalay (2004).

Tenir son rang

La vie est chère à Bamako. Si pour la majorité des Bamakois cette assertion renvoie à la difficulté de trouver chaque jour le *násongo* - le « prix du condiment », en bambara – (Marie, 2011, Vuarin, 1994), elle revêt une toute autre dimension pour ces jeunes qui ont généralement été habitués à mener grand train. Il s'agit pour eux moins de survie que de préservation d'un certain niveau de vie.

Les séjours réguliers à l'étranger ont tout d'abord pu initier à de nouvelles pratiques liées au travail et à la vie dans les pays du Nord : prendre un verre entre amis et collègues le soir après le travail dans les bars branchés de la capitale, puis éventuellement continuer la soirée en boîte de nuit, faire un « brunch » le dimanche midi puis aller se détendre au *BadaLodge*⁵⁶⁷ avec femme et enfants, etc. Ensuite, l'achat puis le « dédouanement » d'un véhicule (de préférence de type quatre-quatre) pour assurer ses déplacements en ville engendre également des frais importants⁵⁶⁸. Les dépenses d'électricité, liées notamment aux nombreux climatiseurs en marche dans la maison aident certes à supporter les chaleurs étouffantes de la saison sèche, mais grèvent fortement les budgets. Faire une partie de ses achats alimentaires dans les épiceries libanaises disséminées dans la capitale suppose également de les payer au prix fort, dans la mesure où il s'agit de produits importés. Rester plusieurs années à Bamako sans voyager entre temps apparaît enfin comme quelque chose de peu envisageable. Continuer à voyager est en effet essentiel pour « se ressourcer » loin de la chaleur et de l'effervescence bamakoise. Ces séjours à l'étranger sont aussi l'occasion d'achats en tout genre, pour soi mais aussi pour ses amis et sa famille : cartables, fournitures scolaires et vêtements pour les enfants sont achetés chez « Carrefour » ou « Walmart » et feront sensation à la rentrée ; les femmes en profitent généralement pour se fournir en parfums et autres produits cosmétiques dans les zones *Duty free* des aéroports, mais également en lingerie fine, difficile à trouver à Bamako. Pour les amis et la famille, on ramène du fromage, des chocolats, des bonbons pour les neveux et nièces, etc.⁵⁶⁹

À ces pratiques distinctives s'en ajoutent d'autres, renvoyant moins à la « culture matérielle du succès » (Lesourd, 2008 ; Rowlands, 1996) - évoquée précédemment -,

⁵⁶⁷ Un bar-restaurant de luxe situé en périphérie de la ville et géré par des Libanais. Sy tremper les pieds dans la piscine nécessite de déboursier pas moins de 10 000 francs CFA, soit l'équivalent de 15 euros. Site Internet officiel : <http://www.badalodge.com/> (consulté le 20 août 2014).

⁵⁶⁸ Le « dédouanement » d'un véhicule engendre des frais qui peuvent rapidement se monter à plusieurs millions de francs CFA, dépendamment du type de véhicule et de son âge.

⁵⁶⁹ Les denrées périssables semblent avoir une valeur distinctive particulière, sans doute synonyme d'un affranchissement de la nécessité pour ces familles dans la mesure où cela suppose *a priori* qu'elles possèdent déjà tous les biens et équipements nécessaires. À plusieurs reprises, il m'a par exemple été signifié que ramener un téléviseur à écran plat correspondait plutôt à une pratique « *d'immigré maraka* » (ce terme renvoyant généralement à la figure du travailleur malien qui vit dans un foyer de la région parisienne).

qu'à des formes plus symboliques de la puissance sociale, mais tout aussi essentielles. Voici comment Bourama, fils d'un ancien ministre, décrit ce type de pratiques :

« Au Mali on ne blague pas avec le social. Il y a pleins de gens qui gravitent autour de ma famille : ça peut être des gens qui viennent du village⁵⁷⁰, ou bien d'autres qui ont fait l'école avec ta mère ou ton père, etc. Ce sont des gens qui sont liés à la famille d'une manière ou d'une autre, qui connaissent tes parents ou toi-même. Ils viennent à la maison rendre visite et dans la conversation ils demandent à ce qu'on les aide. Parfois ils demandent directement qu'on les aide. Parfois ils ne demandent pas, mais c'est toi même qui le fait. Au moment de leur dire au revoir, de se saluer et de « montrer la route », tu leur remets l'argent pour le taxi ou le *sotrama*... pour le transport quoi... parce qu'il ne faut pas décevoir tes parents en ne gardant que ton argent à toi. Parce qu'ils vont aller se plaindre après chez tes parents ou dans la famille si tu ne donnes pas... c'est pas bon pour toi de refuser, ça gâte ton nom. Tu ne peux pas demander au gardien de bloquer l'entrée (de la maison), sinon ton nom va être sali dans toute la ville... mais en même temps c'est bien de donner, il faut donner, parce que ça te fait des *dùgàwu* (bénédictions), et ça c'est très positif. (...) Et c'est pas seulement chez toi, tu peux croiser des gens dans la rue, ils te reconnaissent et là, après avoir fait les salutations et causé un peu, tu remets l'argent pour le petit dernier qui vient de naître, le prix du taxi, du *sotrama*, etc. Tu vois, c'est aussi dans la tradition de tendre la main à autrui... on appelle ça *kà inin mògòla* (avoir de la compassion pour autrui)... et c'est important. En plus, ce sont souvent des vieux qui viennent te demander (de l'argent), donc toi, tu peux pas refuser, avec le respect des aînés. (...) Généralement, moi je donne des billets de 1000 ou 2000, pas des pièces, ça fait trop radin, avant il y avait des billets de 500, c'était plus pratique⁵⁷¹ (rires). » (Notes de terrain, Bamako, 10 août 2011).

Ce qu'exprime ici Bourama, c'est l'importance de donner suite aux requêtes personnelles, qui peuvent s'avérer nombreuses. Comme il l'indique, beaucoup de « gens gravitent autour de (sa) famille », et il serait malvenu de ne pas donner suite à leurs sollicitations. Car il s'agit en l'occurrence avant tout de « tenir son rang » et, par là, celui de sa famille, tant le prestige se mesure largement à l'importance des dons que l'on peut offrir (Dalo, 2002, p. 109). Le devoir de redistribution envers les membres de l'entourage qui ont moins bien réussi socialement apparaît ici essentiel : il légitime tout autant qu'il confirme une position dominante. L'écrivain malien Amadou Hampaté Bâ n'estimait-il pas en effet que « la main qui reçoit est toujours en dessous de celle qui donne »⁵⁷². Cependant, là n'est pas la seule dimension de ce processus. Des travaux ont montré qu'il faut se garder d'une vision trop mécaniste du processus d'individualisation en Afrique comme quelque chose d'irréversible ou d'une finalité naturelle (Marie, 1997). « L'Afrique des individus » est plus ambiguë. Bourama ne voit en effet pas uniquement comme une contrainte ou une obligation ce devoir de redistribution, il le raccroche au contraire à ce qu'il nomme « la tradition », où il n'est par exemple pas concevable de manquer de respect « aux aînés » en émettant des fins

⁵⁷⁰ D'où sont originaires les parents.

⁵⁷¹ Ces billets sont de nouveau en circulation.

⁵⁷² Amadou Hampaté Bâ, *Discours d'ouverture du Séminaire sur l'extrême pauvreté et l'exclusion en Afrique*, UNESCO - ATD Quart Monde, Paris, 19 avril - 22 mai 1981.

de non-recevoir à leurs diverses sollicitations⁵⁷³. Il s'agit, en somme, de gérer de manière raisonnée la « dette communautaire » - pour reprendre la formule évocatrice de l'anthropologue Alain Marie (1997) -, dans laquelle l'autonomie ne peut se penser en dehors de la solidarité avec autrui⁵⁷⁴. Néanmoins, cette assignation suppose encore une fois de disposer de ressources financières importantes. Les requêtes de ce type pouvant être quotidiennes, dépendamment du prestige et de l'aura de la famille à laquelle on appartient⁵⁷⁵.

Enfin, les signes de la réussite sociale moderne - les « 4V » déjà mentionnés - ne semblent pas éliminer pour autant d'autres pratiques liées au « monde de l'invisible », et relevant d'une tradition pluriséculaire (Bayart, 2006, p. 251). La plupart de nos interlocuteurs nous ont en effet avoué l'importance d'avoir « *un bon marabout* », voire souvent plusieurs d'entre eux. Ces « spécialistes de l'occulte » (Schatzberg, 2000, p. 33) permettent de se préserver du mauvais sort. Comme l'indique Bourama, appartenir à la bourgeoisie locale implique de se protéger d'autant plus : « *Les marabouts, c'est pour se créer une sorte de carapace. T'as intérêt à avoir un bon marabout, voire plusieurs. Plus t'es riche, plus t'es visé* » déclare-t-il. Les liens des élites avec les marabouts et autres « sorciers » sont connus⁵⁷⁶ (Rowlands, 1996, p. 200). Le Mali ne fait pas exception⁵⁷⁷, et les journaux maliens se font régulièrement l'écho d'hommes puissants s'étant fait escroquer - voire ruiner - par des marabouts⁵⁷⁸. Car bien évidemment, dans ce domaine, les plus efficaces des « spécialistes de l'occulte » sont aussi souvent les plus chers. Ce sont en l'occurrence souvent les marabouts « attitrés » de la famille que l'on va voir, ceux qui vous ont vu grandir et en qui l'on a confiance. Selon mes interlocuteurs, le choix du marabout est fonction des demandes que l'on a à adresser et de la « spécialité » de ce dernier, comme l'indique Bourama :

« Je vais demander des faveurs (à mon marabout), pour mon boulot, ma santé, ma vie, mon argent, l'avenir et la prospérité de mes enfants, la protection contre les jaloux et « le mauvais œil ». Pour une consultation normale, pour connaître un peu ton avenir, ça c'est pas plus de 5000 (francs CFA). Par contre pour les gros boulots, genre pour accéder à un poste ou guérir d'une maladie pour quelqu'un de la famille, là je vais voir toujours le même marabout, il est sur la route de l'aéroport, dans une petite concession, et il y a toujours la queue là-bas... trop de monde... mais vraiment, le gars est efficace. Par contre on te demande plus, parce qu'il faut souvent sacrifier un animal rare, et le marabout doit se

⁵⁷³ D'autant plus que ces derniers ne viennent pas toujours les mains vides et peuvent apporter mangues, goyaves et autres fruits ramenés « du champ ».

⁵⁷⁴ Qui trouve sa formulation locale dans l'expression *Kà inin mōgòla* : « avoir de la compassion pour autrui ».

⁵⁷⁵ Mes interlocuteurs ont souvent manifesté une certaine lassitude devant des formes de sollicitation qu'ils estimaient trop nombreuses.

⁵⁷⁶ Sur les dynamiques de l'invisible en Afrique, voir Bernault et Tonda (2000), et également Bayart (1995).

⁵⁷⁷ Les marabouts maliens seraient même particulièrement réputés. J.-F. Bayart rapporte par exemple que plusieurs chefs d'États africains s'octroyaient les services de marabouts maliens (2006, p. 251). Pour une illustration récente de ces pratiques, à travers l'exemple d'Amadou Haya Sanogo, voir l'article de l'anthropologue américain Bruce Whitehouse (2012).

⁵⁷⁸ Voir par exemple D. Théra, « Escroquerie à Sarambougou : un marabout de Boky Wèrè extorque 9 millions FCFA à un médecin pour le rendre très riche », *Malijet*, 12 décembre 2013 ; O. Bouare, « Escroquerie : le marabout envouteur se fait appeler Mamadou Haïdara », *Kabako*, 24 mai 2007.

déplacer pour aller le chercher, là quand même ça peut être cher, genre 50 000 ou 100 000 CFA » (notes de terrain, Bamako, 16 août 2011).

Il n'est pas rare cependant que les sommes demandées par les marabouts atteignent des montants bien supérieurs de plusieurs millions - voire centaines de millions - de francs CFA⁵⁷⁹.

Au final, de ces diverses sources de dépenses résulte logiquement le besoin de disposer de revenus capables de les assumer. L'enjeu n'est pas mince, dans la mesure où se niche notamment dans ces pratiques le besoin et la volonté de « tenir son rang ». Il n'est pas non plus évident à relever dans la mesure où les besoins - on l'a vu - sont importants.

Des retours... définitifs ?

C'est à ce moment que les choses se compliquent. En effet, un travail salarié dans le secteur privé permet-il de reproduire ce niveau de vie ? Les salaires de cadres proposés par ces entreprises sont-ils susceptibles d'y parvenir ?

Mariam, la jeune bamakoise de 29 ans qui a été embauchée par la filiale du groupe Nestlé à Bamako, n'est, lorsque je la revois deux ans plus tard à Bamako, qu'assez peu satisfaite de l'emploi qu'elle occupe. Non pas parce qu'elle développe une volonté particulière d'évolution de sa carrière dans l'entreprise, mais plutôt en raison de sa rémunération qu'elle juge largement insuffisante. Certes, son salaire est assorti d'un certain nombre d'avantages (voiture de fonction, intéressement sur les bénéfices de certains produits), mais les 400 000 francs CFA⁵⁸⁰ qu'elle perçoit mensuellement lui paraissent bien maigres au regard de ses dépenses. Elle n'arrive pas à économiser, doit se restreindre « *alors (qu'elle) travaille comme une folle, toujours en déplacement à l'intérieur du pays*⁵⁸¹ » et revoir à la baisse un certain nombre de ses projets. Ainsi, les vacances d'été au Canada sont reportées à l'année prochaine. Elle confie en outre que ses parents, après avoir payé ses études, lui demandent maintenant de les aider financièrement, puisqu'ils sont tous les deux à la retraite. Elle leur reverse donc une partie de son salaire. À l'inverse du discours qu'elle avait pu tenir en 2009 lors de son retour, et au moment où elle venait de trouver un emploi, elle apparaît aujourd'hui quelque peu amère, voire déçue des perspectives offertes par son retour au pays. Voici comment elle exprimait sa situation en 2011 :

⁵⁷⁹ Soit de plusieurs milliers d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euro. Pour des exemples, voir notamment les articles de presse cités précédemment.

⁵⁸⁰ Soit l'équivalent d'environ six cent euros.

⁵⁸¹ Notes de terrain, Bamako, 12 août 2011.

« Franchement je suis déçue... je ne m'attendais pas à ça. Quand j'ai reçu mon premier salaire, c'était comme une claque dans la figure... parce que maintenant j'ai le réflexe de convertir en dollar, comme je le faisais au Canada quand mes parents m'envoient de l'argent pour mes études... et là je m'aperçois que je gagne à peine 800 dollars (canadiens) ! Au Canada je pense que je gagnerai plus. Toutes ces études pour ça... En plus il faut que je participe maintenant aux factures de la maison, comme je ne suis pas encore mariée. Mes parents comptent sur moi, c'est plus comme avant. Et comme ils sont tellement fiers que je sois revenu avec un diplôme canadien, j'ose pas leur dire que je n'ai pas beaucoup d'argent et que je préférerais donner moins, ou en tout cas négocier, mais ça c'est difficile, c'est un peu la honte... donc je leur donne 100 000 (francs CFA) par mois. Après avec ce qui me reste, franchement je dépense tout ici à Bamako rapidement, je m'en aperçois même pas ! Un resto avec des amis, des courses à *Azar* ou à *La Fourmi*⁵⁸², franchement c'est trop cher quoi... Là je me dis que les vacances au Canada ou même en Europe, c'est pas pour maintenant... Je me demande même des fois pourquoi je ne suis pas restée au Canada tellement des fois j'ai l'impression de galérer ici ». (Notes de terrain, Bamako, 12 août 2011).

Certes, cette expérience est assurément spécifique à qui peut notamment envisager de prendre des vacances au Canada pendant l'été ou encore s'offrir des diners dans les restaurants chics de la capitale malienne. Elle mérite toutefois d'être prise au sérieux pour comprendre de quelles manières le retour au Mali peut être associé à un sentiment d'insatisfaction, voire de déclassement pour ces jeunes.

En outre, bien que bénéficiant généralement de réseaux familiaux influents dans la capitale malienne, ces jeunes n'en sont pas moins concurrencés sur le marché du travail par d'autres diplômés issus de milieux plus populaires et ayant effectué leurs études au Mali. C'est ce que la politiste Johanna Siméant évoque à propos des emplois dans le secteur des ONG bamakoises. L'auteur indique en effet qu'« à poste égal, la différence de salaire ne sera pas forcément significative entre ceux qui auront étudié à l'étranger et les autres (...) au point que les premiers pourront se sentir frustrés de voir leurs diplômes, qu'ils jugent meilleurs, pas plus valorisés que ceux des autres⁵⁸³ » (2014, p. 139).

Ces difficultés, l'un de nos interlocuteurs les a mentionnées sans détour. Évoquant le retour à Bamako de ses cousins et amis proches revenus d'Amérique ou d'Europe avec des diplômes en poche et « *des rêves plein la tête* », il les décrit - de manière plutôt acerbe - comme étant « *aigris* ». Il indique en effet qu'ils perdent selon lui sur les deux tableaux : qu'ils soient revenus au Mali ou aient préféré rester en Amérique :

« Ils sont aigris ! Tous ceux qui sont restés en Occident, ils sont aujourd'hui des petits cadres. (...) Ceux qui sont ici, même s'ils sont cadres aussi, combien est-ce qu'ils gagnent ? Même si ce sont de hauts cadres, ils vont gagner au maximum 700 000 ou 800 000 cfa, ce

⁵⁸² Deux supermarchés tenus par des Libanais où l'on trouve des produits alimentaires importés d'Europe.

⁵⁸³ J. Siméant indique par ailleurs que les salaires semblent moins élevés dans les ONG que dans les entreprises en télécommunications ou en informatique (2014, p. 139).

qui représente environ mille euros. C'est pas ici qu'on gagne le plus d'argent ». (Notes de terrain, Bamako, 10 août 2011).

Les montants des salaires détaillés dans ce témoignage sont déjà très élevés pour le Mali, puisqu'ils se rapprocheraient de ceux officiellement perçus par un ministre du gouvernement malien⁵⁸⁴. À titre de comparaison, le salaire minimum officiel au Mali était en 2009 de 28 000 francs CFA, soit 43 euros (Siméant, 2014, p. 139). On peut donc, sans risque de se tromper, estimer que les salaires mentionnés dans le témoignage soient effectivement parmi les plus élevés que l'on puisse percevoir au Mali.

Mais la comparaison des grilles salariales rencontre vite, en termes d'interprétation, des limites. Car les salaires qui peuvent paraître élevés doivent être aussi – et surtout – mis en rapport avec le train de vie qu'ont pu connaître les enfants de hauts cadres du gouvernement malien durant leur enfance et leur adolescence. Ce train de vie ne peut être réellement compris en mentionnant uniquement le salaire de leurs parents dans la mesure où il se rapporte en l'occurrence plutôt à la « politique du ventre », selon l'expression popularisée par J.-F. Bayart (2006). Ainsi, ce n'est pas tant le salaire, que le poste occupé qui offre des possibilités de prélèvement sur les ressources de l'État, qui permet l'accumulation et, *in fine*, l'enrichissement. Comme l'indique J.-L. Amselle à propos du Mali de la période militaire (1968-1991), les postes hauts placés dans l'administration malienne permettent « le prélèvement de la rente bureaucratique faite en grande partie de détournement, de concussion et de prévarication » (1985b, p. 256).

Parfois, les enfants de ces hauts cadres - que leurs parents soient ou non encore « aux affaires » - disent ne pas comprendre, ne plus comprendre (ou ne pas vouloir comprendre ?) leurs compatriotes après des années passées en Amérique du Nord et au moment de leur retour au pays. Ils se sentent « *délavés du Mali* » pour reprendre une formulation empruntée à l'une de nos interlocutrices. Dans un discours somme toute assez proche de celui développé par les organisations internationales, ils formulent souvent le vœu pieux de « *faire évoluer les mentalités* » au nom d'un certain « *pragmatisme américain* », là où la corruption, le clientélisme et le patrimonialisme sont les enjeux qui traversent la classe dominante malienne (Roy, 2012, p. 12). Le « *rêve* » est alors celui de devenir un « *cadre de (son) pays* » et de « *participer au développement du Mali* ». C'est ainsi d'une « expertise en développement » dont se prévalent ces jeunes, selon Béatrice Hibou (2011, p. 134). Les « marchés de l'expertise » sont pour la politiste autant de « nouvelles arènes de pouvoir, définies en partie par les acteurs internes et en partie par les organisations internationales et les grandes puissances à travers les modes en matière d'aide au développement » (2011, p. 138). Ces

⁵⁸⁴ Selon une étude de 2007 du Ministère du travail et de la fonction publique malienne, un ministre toucherait un peu plus de 900 000 francs CFA, soit l'équivalent de 1400 euros mensuels. Source : http://oef-mali.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=17&Itemid=32 (consulté le 26 août 2014).

espaces étant précisément ceux dont les élites extraverties peuvent tirer profit (Hibou, 1998). Néanmoins, il semble qu'un poste de cadre dans le secteur privé ne puisse pas permettre d'accéder à ce type de fonction dominante, qui passe avant tout, comme le rappelle B. Hibou, par les départements statistiques et financiers des ministères, et donc par l'administration publique (2011, p. 138).

À ce moment, et face à cet échec relatif, un nouveau départ à l'étranger peut être envisagé, comme ce fut le cas d'Abdou. Après avoir été embauché par une filiale du groupe français *Bolloré Logistics* à Bamako en qualité de cadre commercial, il songe en effet à quitter son poste et entamer à nouveau des études de 3^{ème} cycle dans un pays anglo-saxon :

« Pour le moment j'envisage peut-être de repartir. Si j'ai envie d'aller faire un 3^{ème} cycle aux États-Unis, au Canada ou en Angleterre. Je suis en fait revenu ici voir ce que je pouvais faire simplement. Pour le moment je ne sais pas si je vais rester. Sur le long terme je me vois plutôt avoir mon propre business. J'ai 29 ans aujourd'hui, et je trouve que quand on revient au Mali après un long séjour à l'étranger, il y a des choses qu'on ne comprend pas et l'on ne nous comprend pas. On se sent un peu comme un étranger. Je suis en train de voir en fait. Quand on rentre c'est difficile de revenir et de faire directement ce qu'on veut faire. Je dirais que mes parents m'ont aidé à trouver cet emploi par exemple. Je ne dirais pas que le diplôme en question m'a permis d'avoir le poste, mais je dirais le fait que j'ai séjourné là-bas fait qu'effectivement, ça a facilité les choses. ». (Entretien à Bamako, 8 mai 2009).

Deux éléments majeurs ressortent de cet extrait d'entretien. À la suite des chercheurs ayant travaillé sur la notion de « retour » en migration, on peut ici indiquer d'abord que le retour ne doit pas être conçu comme quelque chose de définitif, mais au contraire repensé comme une étape dans un parcours de mobilité (Varrel, 2008, p. 372 ; Hily, 2006, p. 264). Cette reprise de la mobilité fait suite à ce que Sayad nomme les « désillusions du retour » (2006), après une construction idéalisante de ce dernier (Stefansson, 2004 ; King, 2000). Ensuite, ce témoignage montre bien l'importance de l'activation de réseaux opérant sur des bases clientélistes pour accéder à un emploi. L'activation du capital social détenu par les parents est en effet ici primordiale. Ces réseaux, en l'occurrence, apparaissent cependant fluctuant, et surtout parfois non pérennes.

La dynamique des réseaux de pouvoirs : élément de fragilisation des positions sociales

L'apparente facilité avec laquelle les jeunes diplômés d'Amérique du Nord arrivent à trouver des emplois de cadres qualifiés à Bamako, souvent en rapport avec leur formation, pourrait laisser croire que le lien entre le diplôme et l'emploi serait direct et automatique. Mais il n'en est rien. C'est au contraire l'activation des réseaux relationnels qui s'avère déterminante dans ce processus. La *mògòtigya* - où le fait de « disposer de gens » - nécessite d'être mise à contribution dans la recherche d'emplois, au risque de se voir disqualifié si l'on n'est pas en capacité d'en faire l'usage. En la matière, ce sont bien entendu les parents qui sont sollicités dans ce rôle. Ce sont eux en effet qui disposent des précieux contacts locaux – qu'ils soient familiaux, amicaux ou encore de type « promotionnaires⁵⁸⁵ » - susceptibles de permettre l'accès à un emploi. « *Je pense que mes parents pourront faire quelque chose pour moi* » est une phrase entendue à plusieurs reprises dans les entretiens avec les élèves inscrits dans les lycées chics de la capitale, lorsqu'ils mentionnaient le retour au Mali après leurs études à l'étranger⁵⁸⁶. Elle mettait déjà en évidence cette primauté du relationnel. Mais les réseaux sociaux n'en correspondent pas moins à des réalités plus mouvantes et fluctuantes que réellement stables. Ils semblent dépendre de facteurs conjoncturels. Ainsi, la succession des nominations, destitutions, et autres révolutions de palais, qui émaillent les chroniques de l'État malien tendent à constituer autant d'ascensions fulgurantes et de déclassements tout aussi brutaux pour les membres de la classe dominante. Ces changements, qui peuvent s'opérer selon de véritables revers de balancier, contribuent ainsi à faire gagner ou perdre de l'entregent et ont, *in fine*, des incidences notables sur les trajectoires familiales. En retraçant le parcours de deux familles bamakoises, nous allons tenter de mettre en lumière ces processus au travers de cas concrets.

Souleymane Diarra, où comment tout faire pour ses filles

Souleymane Diarra⁵⁸⁷ est âgé d'une soixantaine d'années. Je fais sa connaissance en 2009 par l'intermédiaire d'un ami qui travaille dans l'établissement d'enseignement privé dont M. Diarra est à la fois le promoteur et le directeur. Pendant les quelques mois de mon terrain, cet établissement deviendra mon point de chute où travailler en dehors des déplacements liés à mes entretiens. Au fil du temps se nouera ainsi une relation de familiarité entre moi et M. Diarra, dont j'apprendrais que trois de ses

⁵⁸⁵ Soit les liens scellés sur les bancs de l'école, lorsque l'on a fait partie de la même « promotion ».

⁵⁸⁶ Les chapitres 4 et 5 abordent plus spécifiquement cette population de lycéens.

⁵⁸⁷ Son nom a été modifié, à sa demande.

enfants étudient aux États-Unis. Souleymane Diarra est un personnage respecté. De nature calme et discrète, il passe la majeure partie de ses journées dans son bureau, généralement jusque tard le soir.

Né en 1947 à Ségou, il part à Bamako étudier à l'École nationale d'ingénieurs (ENI). Il y suit une formation de géomètre et de topographe. À l'issue de cette formation, il entre dans la fonction publique en tant que technicien affilié à la direction de l'urbanisme. Dans les années 1960, l'ENI, comme le reste des grandes écoles au Mali comptent parmi leurs enseignants des formateurs qui viennent de France. L'un d'eux, qui enseigna à M. Diarra, le recommandera pour une bourse d'études en France. Cette bourse lui permet de soutenir en 1978 une thèse de sociologie et d'urbanisme à l'université de Paris X Nanterre, portant sur « l'appropriation foncière à Bamako ». À son retour au Mali un an plus tard, il devient chef de division, puis rapidement directeur national de l'urbanisme et de l'habitat. C'est l'un de ses anciens enseignants à l'ENI, Djibril Diallo, qui l'a nommé à ce poste hautement convoité⁵⁸⁸. Baron du régime de Moussa Traoré, Djibril Diallo est secrétaire politique du parti unique de l'UDPM⁵⁸⁹. Ce poste permet à Souleymane Diarra de se constituer au fil des années un important patrimoine foncier. Il reste directeur national de l'urbanisme pendant presque dix ans, jusqu'en 1988. Cette année-là, une affaire liée à des détournements de dons pour la construction de logements éclate et fait la une des journaux⁵⁹⁰. Dans le cadre de la « commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite » mise en place par le régime de Moussa Traoré, M. Diarra est directement mis en cause dans cette affaire et jeté en prison. De telles arrestations se sont déjà produites dès la fin des années 1970, elles « font partie des campagnes de moralisation qui fonctionnent comme un moyen pour le chef de l'État de se refaire une virginité politique. Chaudement applaudies par les citoyens, elles permettent pour un temps de masquer l'extorsion dont est victime la plus grande partie de la population » (Bagayogo, cité par Amselle, 1985b, p. 259). Ces campagnes sont en effet largement instrumentalisées, et correspondent avant tout à des luttes de factions au sein du parti unique. Une fronde contre M. Diarra aurait en l'occurrence été orchestrée par Nock Ag Attia, un touareg député de l'UDPM, qui souhaitait mettre l'un de ses protégés à sa place⁵⁹¹. Souleymane Diarra purgera une peine d'emprisonnement ferme d'un an à la prison centrale de Bamako, puis trois ans de liberté conditionnelle⁵⁹². En 1991, à la faveur du renversement du régime, M. Diarra est libéré définitivement, avant que son procès n'ait pu avoir lieu. Il quitte alors l'administration et prend sa retraite anticipée,

⁵⁸⁸ Le directeur national de l'urbanisme traite tous les dossiers de demandes de terrains immatriculés au Mali. D'une manière générale, les postes de directeurs nationaux des différents ministères font l'objet d'âpres batailles politiques pour leur contrôle, au point de les qualifier officieusement de « bureaux de placement »...

⁵⁸⁹ Union démocratique du peuple malien.

⁵⁹⁰ Il s'agit de l'affaire « K. B. K. », acronyme de « Kayes - Bafoulabé - Kéniéba » : le nom de cette opération immobilière.

⁵⁹¹ Souleymane Diarra dira que Nock Ag Attia lui présenta ses excuses plusieurs années après. Ce dernier aurait en effet profité de son influence auprès du Président Moussa Traoré pour le faire emprisonner.

⁵⁹² Avec obligation de se présenter tous les matins au commissariat de police de son quartier.

cherchant sans doute à se faire oublier⁵⁹³. Il intègre alors le monde des ONG et fonde « Alphalog », avant de travailler pour l'ONG néerlandaise SNV où il obtiendra le poste de directeur adjoint pendant huit ans. En 2000, il monte le centre de formation privé « Delta-C » avec l'aide des Néerlandais qui financent notamment l'équipement informatique de la structure.

En 2009, lorsque je le rencontre pour la première fois, sa structure de formation est en difficulté. Les salaires des employés ne sont plus versés régulièrement, tandis que M. Diarra se montre très dépensier. Non parce qu'il souhaite maintenir un train de vie particulièrement dispendieux, mais plutôt parce qu'il finance intégralement les études de trois de ses filles aux États-Unis.

Pour renflouer les finances de sa structure de formation et faire face aux frais d'études de ses filles, M. Diarra puise principalement sur les rentes foncières qu'il a accumulées durant ces vingt dernières années en vendant un certain nombre de ses terrains. Il peut également compter sur l'aide de sa femme qui, après avoir été greffière puis magistrat et juge, occupait entre 2009 et 2011 le poste de chef de cabinet du Ministre de la justice. Le Ministre est en effet un ancien collègue de M. Diarra : il était sous ses ordres au Ministère de l'urbanisme dans les années 1980. Souleymane Diarra serait allé le voir personnellement pour lui demander qu'il engage sa femme dans son cabinet⁵⁹⁴.

Néanmoins, son train de vie s'est, depuis les années 2000, nettement dégradé. Il confie par ailleurs « *mettre tous [ses] efforts* » dans l'éducation de ses enfants, pour lesquels ils n'hésite pas à envoyer par mandats d'importantes sommes d'argent en Amérique. L'un des assistants en formation de la structure m'indiquait ainsi en 2009 avoir été commissionné à plusieurs reprises par M. Diarra pour envoyer des mandats bancaires de plusieurs millions de francs CFA vers les États-Unis, au moment où le centre de formation rencontrait d'importantes difficultés financières et où lui-même n'avait pas perçu de salaire depuis plusieurs mois.

Lors d'un entretien en 2011, Souleymane Diarra décrivait sa situation comme étant difficile, au regard notamment de ses expériences passées. La rente foncière qu'il a réussi à accumuler s'épuise en effet rapidement :

« Moi, je suis pas « high class » hein, je suis classe... normale... Moi je me situe dans la moyenne... si tu viens voir chez moi, tu vas voir mon train de vie, ce que je mange, etc. Je

⁵⁹³ Nous remercions Moussa Touré de nous avoir suggéré cet élément explicatif. S'il était resté dans l'administration, le soupçon de sa culpabilité dans l'affaire « K.B.K. » aurait en effet pu facilement ressurgir et entacher sa carrière. Les éléments biographiques sur M. Diarra qui peuvent être glanés sur Internet ne mentionnent d'ailleurs jamais son passage au Ministère de l'urbanisme et de l'habitat.

⁵⁹⁴ D'après les témoignages de plusieurs de ses employés.

suis un peu différent d'un type comme Moussa Balla⁵⁹⁵, d'un grand entrepreneur comme la famille N'diaye⁵⁹⁶... des choses comme ça... je suis pas, je suis un peu plus bas... Bon, moi j'investi dans mes enfants, je mets tout dans mes enfants... mais moi même je n'ai pas... aujourd'hui par exemple, si tu vois j'ai à peine le « prix du condiment » à la maison... mais les frais de mes enfants qui sont partis (étudier aux États-Unis), même si je ne les ai pas, je cherche à crédit... je leur donne... parce que c'est ma priorité. Depuis toujours, j'ai mis tous mes efforts... sinon il y a eu des moments où je n'avais pas le « prix du condiment », où je suis endetté, mais... mes enfants, je tiens à ça... Celle qui est en thèse maintenant, j'ai tout fait pour la soutenir (financièrement)... Chicago c'est très cher... je vends des terrains si j'ai besoin, sur lesquels je n'investis même pas... pour les aider quoi... hier seulement j'ai appelé mon jeune frère : j'ai deux terrains à Ségou, que j'ai transformés en titres fonciers à l'époque. Je lui ai dit « si tu trouves quelqu'un... tu peux prospecter... si quelqu'un est intéressé, tu vends ». C'est pour soutenir les filles, pour qu'elles puissent terminer, qu'elles puissent continuer... Donc ça c'est un peu ma priorité... bon... on a l'impression que bon... j'envoies mes enfants (étudier aux États-Unis) donc j'ai les moyens... Mais en fait c'est parce que j'ai donné à ça une certaine priorité quoi... Moi je ne prends pas mes salaires ici... je peux faire des mois et ne rien prendre... six mois comme ça... actuellement je me contente de ma pension (de retraite de fonctionnaire)... bon, c'est vrai que j'ai une grande famille aussi, j'ai une partie de ma famille à Ségou... j'ai ma mère qui est là-bas, mes sœurs... je leur donne quelque chose tous les mois... mais moi je n'économise pas, je ne garde pas d'argent autrement : tout est concentré sur mes enfants. Ça fait des décennies que je n'économise pas... si je gagne gros... quand j'étais à l'urbanisme je gagnais gros... bon, j'économisais... (...) J'ai acheté des terrains. (...) Bon, ça c'était quand j'avais l'opportunité d'avoir des terrains. (...) Aujourd'hui, si j'ai l'opportunité de les vendre pour les études (de ses filles aux États-Unis), je le fais ». (Entretien à Bamako, 20 août 2011).

En 2010, l'une de ses filles est rentrée au Mali. Deux autres étudient encore actuellement à Houston, au Texas. Celle qui est revenue travaille dans une banque. C'est son père qui a pu lui obtenir un emploi : l'un de ses amis travaille à la direction du siège bamakois de la banque. Sa fille n'a pas souhaité chercher du travail dans la fonction publique malienne. Munie de son Master en administration des affaires, elle a préféré prospecter dans des sociétés privées ou auprès des organisations internationales présentes au Mali. Voici comment son père décrit son retour et sa recherche d'emploi :

« Elle ne voulait pas rester (aux États-Unis), et puis c'est nous aussi qui l'avons (lui et sa femme) encouragés à rentrer. Pour nous, c'était mieux qu'elle revienne ici chercher du boulot. Elle n'était pas mariée, n'avait pas d'attaches à Houston. Pour les gens qui ont fait là-bas (les États-Unis), il y a du travail ici... bon... ils trainent un peu (pour en trouver), mais il y a du travail. Donc nous on l'a encouragée à venir. (...) Elle a cherché du travail dans les Mines⁵⁹⁷. Elle a cherché à l'UEMOA⁵⁹⁸. Moi je lui avais cherché quelque chose à

⁵⁹⁵ Moussa Mary Balla Coulibaly est un homme politique et un homme d'affaires influent. Il fut notamment directeur PDG de la société d'équipement du Mali (SEMA), président du patronat malien durant 30 ans et fondateur d'un parti politique se revendiquant de l'héritage de Moussa Traoré (l'UDD). Il a récemment écrit un ouvrage portant un regard pessimiste sur son pays (2012).

⁵⁹⁶ Une famille d'hommes d'affaires connue pour sa gestion de stations-services (SNF). L'un des frères de cette famille est marié avec la fille aînée de M. Diarra.

⁵⁹⁷ L'un des rares secteurs économiques porteur au Mali. Il s'agit ici essentiellement de l'extraction d'or, dont regorge le sous-sol malien. Sur ce point, voir Mainguy (2013).

Ecobank. Mon beau-frère lui avait aussi cherché quelque chose là-bas. La première opportunité (qui s'est présentée pour elle) c'était les banques. (...) À *Ecobank*, il y en a beaucoup qui ont fait les États-Unis. J'ai un neveu qui a fait les États-Unis et qui est là-bas aussi ». (Entretien à Bamako, 20 août 2011).

Mais les revenus engendrés grâce à cette activité ne satisfont que partiellement les besoins et attentes de sa fille. Néanmoins, il souhaite qu'elle continue dans cette voie, même si la rémunération n'est - selon son propre aveux - que maigre :

« Elle a eu un stage à *Ecobank*. Deux stages de trois mois, ensuite un de six mois. Elle en est au deuxième renouvellement. Je crois qu'après ça ils vont la régulariser. Au début elle avait une petite indemnité de stage de 50 000 francs pour trois mois⁵⁹⁹. Ensuite ils lui ont donné un contrat d'embauche. Elle fait les audits internes. Elle est à la direction des audits internes. Elle est à l'essai en ce moment. Elle gagne dans les 350 000⁶⁰⁰... bon, c'est léger... même elle... elle a des problèmes avec ça... bon... on lui a dit (avec sa femme) de rester (dans cette banque) en lui disant qu'elle apprend le métier. Avant, elle avait fait des stages dans des cabinets d'audit. Elle n'avait pas fait de stages dans les banques encore ». (Entretien à Bamako, 20 août 2011).

Au final, Souleymane Diarra ne regrette cependant pas son choix d'avoir autant investi dans les études – fort onéreuses au demeurant – de ses enfants. Il estime en effet que cet investissement reste le plus sûr pour leur assurer un avenir. Son patrimoine est en train de s'évaporer et il sait qu'il ne léguera *a priori* pas grand-chose à ses enfants :

« Moi, je n'ai pas d'autres objectifs. J'ai fait des études, j'ai un boulot (aujourd'hui, avec sa structure de formation)... bon je ne gagne pas beaucoup d'argent dedans... mais ça marche... je travaille dedans, j'ai des gens qui travaillent (dans la structure)... moi je ne cherche pas autre chose... j'ai déjà un chez-moi... j'ai l'âge de la retraite... donc pour moi, c'est les enfants... qu'ils sachent se débrouiller d'eux mêmes... parce que je ne leur laisseraient pas d'argent... qu'ils arrivent à avoir des bons diplômes, qu'ils sachent travailler... ».

La fille de M. Diarra est par ailleurs revenue au Mali avec un véhicule quatre-quatre flambant neuf importé des États-Unis. C'est lui qui a entièrement pris en charge l'achat et le dédouanement du véhicule. Avec son emploi de cadre dans le secteur bancaire, et au volant de son imposant quatre-quatre, la fille de Souleymane Diarra possède tous les attributs de la bourgeoisie locale. Elle est une « fille à papa » au yeux de l'immense majorité des Bamakois, même si son train de vie est en fait largement sous perfusion, reposant en grande partie sur un patrimoine familial qui s'étiole. Mais encore célibataire, elle possède néanmoins, grâce à ce train de vie, les atouts lui permettant de trouver un « bon parti », dans une société malienne où la gestion

⁵⁹⁸ Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁵⁹⁹ Environ 75 euros.

⁶⁰⁰ Soit l'équivalent de 500 euros.

rationnelle des sollicitations masculines représente également l'une des voies de l'ascension sociale pour les femmes.

Grandeur et décadence de la famille Koné

Après être passé sur les bancs de l'école nationale d'administration (ENA) de Bamako, Adama Koné a entamé une carrière de fonctionnaire au sein du Ministère des affaires étrangères. Il se marie pendant les années 1960 avec une femme originaire de Mopti, scolarisée au Lycée de jeunes filles de Bamako. M. Koné débute alors une carrière de diplomate. En 1974, il est envoyé en Chine, où il occupera le poste de conseiller technique à l'ambassade du Mali à Pékin. Le couple restera plusieurs années dans le pays où l'un de leurs enfants naîtra. Mme Koné se souvient de cette période en mentionnant avec fierté la photographie sur laquelle, accompagnée de son mari, ils prennent la pose avec Mao Tsé Tung.

À la fin des années 1970, M. Koné est promu ambassadeur du Mali en Suisse. Les années passées à Genève seront une période faste pour la famille. Logés dans la résidence officielle de l'ambassadeur, les Koné reçoivent de nombreux visiteurs. Les sœurs de Mme Koné notamment, toutes mariées à des fonctionnaires internationaux, mais également ses « promotionnaires », anciennes camarades du Lycée de jeunes filles, dont certaines étaient étudiantes en France. Mme Koné évoque à cette période son statut de « grande dame » :

« Mes anciennes promotionnaires étaient alors de simples étudiantes en France, moi j'avais choisi de me marier. Elles pleuraient de jalousie, elles étaient en jean en France, moi je voyageais en première classe, avec tout le protocole qui venait me chercher à l'aéroport, car mon mari était diplomate. Elles me disaient : « ah, Coumba, tu es une grande femme ! ». (Notes de terrain, Bamako, 12 août 2011).

Mme Koné mène effectivement grand train ces années-là. Les meubles de la résidence sont achetés chez « Roche Bobois » et elle dispose comme elle le dit – et non sans une certaine fierté – d'un « chauffeur blanc » qui l'emmène parfois jusqu'en France pour y faire des courses. Les deux derniers enfants du couple naîtront en Suisse. Les Koné passent leurs vacances à Bamako où ils construisent une maison à étage, mais ils voyagent également beaucoup à l'étranger, en France notamment. Ils sont à ce moment proche de Moussa et Mariam Traoré, le couple présidentiel.

L'aventure s'arrête cependant au milieu des années 1980. M. Koné perd son poste d'ambassadeur et doit rentrer à Bamako. Je ne connaîtrais jamais les détails de cette période difficile que traverse alors la famille, et notamment la raison pour laquelle le

père de famille a été démis de ses fonctions. Tout au plus, l'un des fils m'indiquera que :

« Mon père, après Genève, il était destiné à aller aux Nations Unies à New York, c'est là qu'on aurait dû atterrir. (...) Au lieu de ça, il a choisit de revenir au pays, et il s'est fait enculer ! Il aurait dû être ministre, mais il n'a rien pu faire. Pleins de gens lui ont mis des bâtons dans les roues. (...) Il a erré pendant un an dans les couloirs du Ministère des Affaires étrangères »⁶⁰¹.

Manifestement mis à l'écart, M. Koné entre dans une phase de dépression. Son couple n'y résistera pas et se sépare un an plus tard. Mme Koné s'installe avec les enfants dans la villa de l'une de ses sœurs à Bamako. M. Koné démissionne de la fonction publique et se retranche dans la villa familiale. Il y vit seul au premier étage et loue le rez-de-chaussée pour subvenir à ses besoins, en plus d'effectuer quelques consultations à son compte.

À partir de ce moment, c'est Mme Koné qui « fait bouillir la marmite ». Elle subvient quasiment seule à ses besoins et ceux de ses enfants. Pour autant, elle n'est pas totalement démunie et a notamment pu accumuler des terrains autour de Bamako pendant son expatriation en Suisse. Plusieurs de ses sœurs l'aident également ponctuellement. Entre-temps, le fils aîné de la famille est parti étudier aux États-Unis. Sur les conseils de plusieurs de ses cousins directs, étudiants en Amérique eux aussi, il part s'installer à New York. Mme Koné approuve le choix de son fils pour des études en Amérique. Elle vend plusieurs de ses terrains et collecte rapidement l'équivalent de 10 000 euros « pour l'envoyer » là-bas.

M. Koné, qui habite seul, entretient une relation distante avec ses enfants et ne les voit que par intermittence. Encore adolescents à l'époque, ils se souviennent de ces visites imposées par leur mère et décrivent leur père comme étant « *aigri* ». M. Koné tombe ensuite malade et décèdera des suites de sa maladie quelques années plus tard. Mme Koné se réinstalle alors dans la villa familiale avec les enfants. Elle s'est entre-temps remariée avec un homme d'affaires bamakois. Elle est sa seconde épouse. Mariés religieusement⁶⁰², l'homme d'affaires ne s'installera néanmoins jamais dans la villa familiale et les enfants de Mme Koné se souviennent qu'il n'a également jamais passé une seule nuit chez eux. Il subvient en revanche aux besoins de la famille et finance notamment la scolarité à l'étranger de plusieurs d'entre eux. Mais à différents niveaux, Mme Koné vit relativement mal ce qu'elle assimile à un déclassement. D'abord parce que ce mariage polygamique ne la satisfait visiblement que partiellement : ses propos sur sa « coépouse », une « *villageoise qui n'est pas du tout civilisée et n'est pas allée à l'école* » trahissent son exaspération à ne pouvoir être traitée que comme la seconde,

⁶⁰¹ Notes de terrain, Bamako, 23 août 2011.

⁶⁰² Les cérémonies de mariage au Mali regroupent en fait une série de trois célébrations : le mariage religieux, le mariage civil, qui n'est obligatoire que depuis 1962, et le mariage coutumier (*kónyo*, en Bambara). Sur ce point, voir Marcoux *et al.* (1995).

elle qui a pourtant déjà connu les ors de la République lorsqu'elle était encore « *Madame l'ambassadrice* »⁶⁰³. Ensuite, car malgré l'aide financière de l'homme d'affaires, son niveau de vie n'est en aucun point comparable à ce qu'elle a connu dans les années 1980. À l'image des quelques tableaux et vases ramenés de Chine qui sont exhibés dans le salon de la villa, telles des traces d'un passé fait de voyages au long cours, Mme Koné souffre de ne plus pouvoir se prévaloir de titres honorifiques et de « *galérer* », comme elle le dit. Elle regrette aujourd'hui de ne pas avoir choisi de continuer ses études et d'avoir suivi son mari. La situation semble en effet s'être inversée par rapport à ses anciennes camarades de classe du Lycée de jeunes filles : certaines sont entre-temps devenues ministres. Mme Koné les décrits en ces termes : « *J'aurais pu être avocate, ministre, etc. J'avais mes enfants, j'ai choisi une autre voie, sinon, celles qui ont été ministres, je leur damais le pion ! Ce sont mes petits !* »⁶⁰⁴.

D'une manière générale, Mme Koné estime que les personnes qu'elle a pu aider lorsqu'elle était femme d'ambassadeur ne lui rendent que peu la pareille. Des étudiantes maliennes logeaient notamment gratuitement à la résidence de fonction à Genève. Certaines d'entre elles ont aujourd'hui de bonnes situations, mais ne sont que peu reconnaissantes envers les Koné, selon ses dires. « *Les gens sont ingrats* » assène-t-elle. Ce qu'elle exprime ici, c'est la difficile perte de l'entregent au moment où la famille connaît des difficultés, un processus qu'a notamment mis en lumière Robert Vuarin (1994). Comme l'indique le sociologue, le couple de l'argent et de l'entregent constitue au Mali une dialectique, et, selon cette logique, avoir moins d'argent signifie mécaniquement de disposer de moins d'entregent.

Les liens familiaux, d'entraide notamment, s'avèrent quant à eux, à bien des égards, ambigus. Les sœurs de Mme Koné se sont, pour la plupart d'entre elles, mariées avec des hommes riches. Deux d'entre eux ont occupé de hautes fonctions dans l'administration malienne : un ministre et un ambassadeur. Aussi, dans l'entourage de Mme Koné figurent d'éminentes personnalités politiques, ou encore d'autres issues du monde des affaires⁶⁰⁵. Elle dispose donc toujours d'un réseau relationnel *a priori* important. Mais les relations qui se tissent à l'intérieur de la famille semblent à la fois emprunter de connivences et de concurrences. L'entraide dépend en effet largement des liens d'amitiés internes au groupe familial. Cohabitent ainsi les amitiés, les inimitiés, le mépris parfois⁶⁰⁶, la jalousie, etc. Comme dans toutes les familles pourrait-on dire. Mais la nature de ces relations semble avoir un réel impact sur la redistribution susceptible de s'effectuer à l'intérieur du cercle familial. La nature de l'aide pour trouver un emploi, financer un voyage, etc. ne sera pas la même en fonction

⁶⁰³ Surnom qui lui était accolé à Genève pas ses amis et connaissances.

⁶⁰⁴ Notes de terrain, 25 août 2011.

⁶⁰⁵ Tel l'entrepreneur Mamadou Sinsin Coulibaly, évoqué au chapitre 5, qui est marié à sa nièce.

⁶⁰⁶ Notamment entre la branche « intellectuelle » de la famille où l'on trouve les hommes politiques et la branche « entrepreneuriale » dont Mamadou Sinsin Coulibaly en est l'emblème, tour à tour méprisé pour sa supposée vénalité, mais envié et admiré pour son argent.

du frère ou de la sœur, de l'oncle ou de la tante à qui l'on s'adresse. Parfois également, par fierté, on évite de demander une faveur à tel ou tel membre de la famille. Au total, Mme Koné peut généralement compter sur une aide ponctuelle des membres de sa famille directe, et notamment de ses sœurs dont elle est très proche. Par exemple, si l'une d'elle lui donne régulièrement de l'argent, ce n'est pas le cas des autres. L'une de ses nièces, mariée à un riche homme d'affaires - mais avec qui elle s'entend particulièrement bien - l'aide ainsi plus que ses sœurs et leurs maris. Aussi, à rebours de l'idée d'une solidarité familiale à toute épreuve, la redistribution et l'accès aux réseaux clientélistes s'effectue plutôt selon un moyen terme, entre solidarités et processus d'individualisation. Ce qui ne permet en l'occurrence pas à Mme Koné de profiter d'un niveau de vie semblable à celui qu'elle a connu quelques décennies plus tôt. Depuis les échecs professionnels, puis la mort de son mari, quelque chose s'est rompu, que les relations amicales ou même familiales n'arrivent pas à remplacer : tout se passe comme si le statut social de la famille reposait en réalité sur les seules épaules du père. Lors d'un entretien en 2011, M. Bassirou Diarra, ancien conseiller à la présidence de la République du Mali, résumait bien cette forme de fragilité touchant les familles les plus aisées :

« Ça ne tient pas à grand chose. Quand l'élément moteur est là, présent, tout va bien. Mais quand l'élément moteur, et notamment le chef de famille, n'est plus là, malheureusement les relations sociales sont souvent disloquées. Alors que le social est très important chez nous. Ça, ça arrive très très souvent. (...) Quand le réseau familial est important, on peut penser que la solidarité peut et doit continuer, mais à un moment donné, non... Parce que la référence n'étant plus là, on cherche d'autres références. Chacun évolue par rapport à ses intérêts »⁶⁰⁷.

C'est dans ce contexte que sont rentrés au Mali deux des enfants de la famille. Le reste de la fratrie est resté vivre en Occident : une sœur en France et l'autre aux États-Unis. Les deux frères n'ont pas complété leurs cursus universitaires. Lorsque leur père est décédé, quelque chose semble s'être rompu. Un lien et peut être surtout une autorité que leur mère ne peut pas pallier. Dans une société patriarcale comme celle du Mali, la perte d'un père revêt symboliquement une importance particulière. Après une mauvaise expérience professionnelle à Bamako, l'un des fils décide qu'il ne souhaite plus jamais travailler pour un patron. Lorsque embauché par le groupe DHL en tant que coursier, un client l'a, selon lui, humilié pour son retard, il n'a pas hésité à lui jeter le colis à la figure et partir annoncer à son patron qu'il démissionnait. D'autres emplois lui ont été proposés, par l'intermédiaire de ses cousins directs, mais ces propositions n'ont pas toujours abouties : le client prospecté n'était en fait pas sérieux, l'emploi proposé a été pourvu par un autre cousin dont les parents ont des liens plus forts avec la famille de ce dernier. Tous ces échecs laissent des traces chez Mme Koné et ses fils, des rancœurs, dissensions et suspicions contre telle sœur ou frère dont le fils ou la fille

⁶⁰⁷ Entretien à Bamako, 21 juillet 2011.

est passé avant le sien...

Ces différentes formes de rivalités, en lien avec des rapports de parenté, ne sont pas sans rappeler ce que l'anthropologue Shaka Bagayogo désigne sous le terme de *fadenya*, en bambara. « Originellement, le concept de *fadenya* désigne la rivalité entre les enfants d'un même père, mais de mères différentes⁶⁰⁸ » (1989, p. 448). S. Bagayogo estime néanmoins qu'elle englobe un « champ sémantique très vaste » (*Ibid.*, p. 450), renvoyant dans l'espace soudano-sahélien à « toute relation sociale compétitive » entre personnes en lien étroit les unes aux autres (*Ibid.*).

Pour autant, les deux fils ne souhaitent aucunement suivre le parcours de leur défunt père : « *Mon père nous a dit à mon frère et à moi de ne jamais faire de la politique* »⁶⁰⁹ indique l'un d'eux. Maîtrisant parfaitement le français et l'anglais, ayant atteint un niveau d'études supérieures à l'étranger, ils disposent pourtant de compétences relativement rares au Mali. Ils semblent être à l'aise pour créer des liens avec quelques Américains blancs de passage au Mali, probablement surpris de partager avec ces deux Maliens des goûts et des conversations qui leurs sont familières. Mais jusqu'ici, aucun des projets qu'ils souhaitaient monter ensemble n'a encore abouti.

Au total, les parcours des deux familles qui ont été développés ici permettent, nous semble-t-il, d'envisager les réseaux relationnels qui traversent les classes dominantes maliennes dans une perspective qui fait la part belle aux aléas et aux retournements de situation. Au regard de ces deux exemples, c'est la versatilité des statuts sociaux qui se dessine en filigrane. Les choses semblent en effet « ne pas tenir à grand chose ». Dans un cas comme dans l'autre, ressortent des systèmes dynamiques complexes évoluant au gré des intérêts de chacun. Ainsi, la perte d'un poste, ou plus encore le décès de « l'élément moteur » de la famille conduit à certaines formes de déclassements. Ce qui peut s'assimiler à une véritable chute est d'autant plus une hantise que les réseaux amicaux et mêmes familiaux, comme on le voit pour la famille Koné, ne constituent pas des soupapes de sécurité réellement fiables. Dans ces cas de figure, les réussites sociales ressortent avant tout comme des entreprises individuelles. La « puissance sociale » semble ne durer qu'un temps. Elle semble de plus reposer sur des éléments difficilement maîtrisables, soumis à des conjonctures changeant rapidement.

⁶⁰⁸ Pour justifier l'utilisation de ce terme qui renvoie aux unions polygamiques, l'auteur précise qu'en effet, « le partage d'un même lit conjugal par plusieurs femmes, ne manque pas de provoquer maintes frustrations, méfiance et jalousie morbide, qui finissent par déteindre sur les relations entre les enfants qui n'ont de commun que leur père » (Bagayogo, 1989, p. 448).

⁶⁰⁹ Notes de terrain, 25 juin 2011.

Les situations de rentes, un rempart à la « hantise de la chute » ?

Certains parents ne s'y sont pas trompés, et indiquent souhaiter que leurs enfants reviennent de leurs études à l'étranger « *au plus tôt* », au moment où ils sont « *encore aux affaires* », telle cette mère de famille cadre au Trésor Public malien :

« Le retour d'Abdoulaye ? Ça dépendra... il peut avoir ce qu'il faut au Mali... parce qu'en fait nous (elle et son mari) nous sommes encore aux affaires... nous sommes dans la fonction publique... s'il a l'avantage de terminer avant qu'on ne soit à la retraite, on aura beaucoup de facilité pour l'intégrer... c'est pour cela que je veux qu'il revienne au plus tôt, pendant qu'on a la force... qu'on peut faire quelque chose pour lui ». (Entretien à Bamako, le 17 juillet 2011).

Ce sont dans ces interstices que semblent en effet se loger les succès liés au retour les plus probants. Dans le cas de cette mère de famille, un accès privilégié à l'administration est conditionné par la possession de leurs postes, au moment où, comme elle le dit, ils peuvent « *faire quelque chose pour lui* ». Aussi, loin de s'avérer pérenne, la position dans laquelle on est susceptible de négocier un emploi pour son enfant dure le temps où l'on est « *aux affaires* ». L'exemple des enfants de l'ancien président Amadou Toumani Touré (ATT) exprime également bien cette situation d'incertitude pour l'avenir, y compris lorsqu'on se situe au sommet de l'État. La fille aînée de l'ancien président a en effet, au sortir de ses études supérieures au Canada, ouvert une agence de communication. Cette agence dénommée « *Océan Communication* » rencontre un franc succès du temps où son père est à la tête de l'État. Néanmoins, et malgré ce succès, le Président ATT semblait, en 2011, anxieux par rapport à l'avenir de ses enfants au moment de quitter l'arène du pouvoir. C'est du moins ce qu'affirmait Tiegoum Boubeye Maïga lors d'un entretien. Ce journaliste, bon connaisseur des milieux politiques maliens, affirme en outre connaître personnellement le chef de l'État. Voici comment il explique la situation dans laquelle « ATT » se trouvait en 2011 :

« Connaissant la personnalité d'Amadou (Toumani Touré)... lui et sa femme (Lobbo Toure) sont persuadés que si eux n'arrivent pas à mettre le maximum de sécurité financière autour de leurs enfants, personne d'autre ne le fera à leur place... c'est comme ça qu'ils fonctionnent... donc ils ne les préparent pas à affronter la vie par eux-mêmes... parce que « Océan Communication »... l'ordre n'a pas été donné de manière écrite, mais tout le monde sait que tous les marchés de l'État passent par eux⁶¹⁰... sachant très bien qu'ils sont incompetents... donc ce sont des gens qui sont dans la facilité. Et je sais que la hantise du départ du Président ATT empêche ses filles de dormir... parce que tu as beau avoir des milliards⁶¹¹ (de francs CFA), si tu sais que tu les as eu de manière facile, tu sais que tu peux

⁶¹⁰ L'ouvrage - pour le moins critique - intitulé « *ATT-cratie* » écrit en France par un auteur anonyme (Le Sphinx) évoquait de manière sarcastique que cette agence pourrait être renommée « *TOURE SA* », du nom de la famille présidentielle, tellement il lui apparaît évident qu'elle bénéficie de passe-droits (2006, p. 34-36).

⁶¹¹ Soit l'équivalent de plusieurs millions d'euros.

les perdre tout aussi facilement. (...) Donc il y a cette hantise... et au lieu de chercher à maîtriser le domaine (de la communication) qui est supposé être leur domaine de compétence, elles cherchent plutôt, avec leurs parents, à savoir qui va être le successeur de Amadou, et quels sont les moyens par lesquels le tenir... pour que même si les parents ne sont plus là, que le nouveau président leur soit redevable... que la même facilité qu'elles ont connu avec leurs parents leur soit plus ou moins accordée... ils sont dans des situations de rentes ».

Au regard de ce témoignage, il est significatif de constater qu'après le coup d'État de mars 2012, au cours duquel leur père a été destitué, parents et enfants se sont exilés ensemble au Sénégal, comme si leurs destins respectifs étaient intimement liés. L'entreprise « *Océan Communication* » a, quant à elle, aujourd'hui mis la clé sous la porte.

Au-delà du cas de la famille de l'ancien président ATT, des processus similaires ont pu être observés chez d'autres jeunes de retour des États-Unis et du Canada, enfants de personnalités politiques de premier plan ou d'opérateurs économiques ayant pignon sur rue. À leur retour d'Amérique, certains ont en effet monté leur propre entreprise. Mais bien évidemment, ces « jeunes entrepreneurs » ne partent pas de rien : les capitaux investis dans ces sociétés sont avant tout familiaux. Ils sont, plus précisément, ceux des parents. C'est le cas Karim Keïta, fils de l'actuel Président Ibrahim Boubacar Keïta. Après des études de commerce au Canada, il a monté une entreprise de location de véhicules de luxe située dans l'ACI 2000, le quartier d'affaires de Bamako, ainsi qu'un cabinet de conseil aux investisseurs étrangers. Lorsque je le rencontre en 2009, il indique que son ambition est de « *développer (sa) société (et de faire des affaires)* »⁶¹². Son parcours a néanmoins connu depuis une bifurcation au sujet de laquelle nous reviendrons.

S'agissant des enfants de grands commerçants, les cas de figure que nous avons rencontrés renvoient tous au même schéma : après leurs études, ceux qui décident de rentrer au Mali travaillent dans l'entreprise familiale. Les fils de Bakoré Sylla, PDG du Grand grenier du bonheur (GGB), formés à l'université de Moncton, travaillent tous deux dans l'entreprise de leur père. Trois des enfants de la famille d'entrepreneurs N'diaye, diplômés eux aussi de Moncton, travaillent quant à eux à la Société N'diaye et Frères (SNF). Avec leurs diplômes en administration des affaires ou en comptabilité, ils tentent de moderniser l'entreprise familiale, avec leurs parents respectifs. Il existe cependant des raisons d'émettre des doutes sur la transmission de ces sociétés familiales. D'abord parce qu'une fois encore, elles reposent avant tout sur la personne à l'origine de la fortune, à la manière des familles dont les trajectoires ont été évoquées plus haut. Lors d'un entretien en 2011, Mamadou Yara, le fils de l'homme d'affaires Babou Yara, décrivait de manière clairvoyante la situation de son père :

⁶¹² Notes de terrain, Bamako, 18 mars 2009.

« Ici, tout le monde est individuel. Mon père, c'est lui-même. Tout son poids, c'est lui seul. (...) C'est pas un politicien, il est jamais allé à l'école. Mais comme il a l'argent, il peut faire voter des villes entières en faveur de quelqu'un, sans bouger de son fauteuil. (...) Il est conscient à 100% que ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il est au Mali, c'est (dû à) son argent. C'est pas parce qu'il sait chanter, c'est pas parce qu'il est beau, rien, c'est l'argent qu'il a, c'est tout. Donc c'est pas parce que untel c'est ton fils que tu vas fermer les yeux et le laisser faire des erreurs énormes, qui peuvent te priver de cet argent-là. Lui aujourd'hui, s'il n'a pas cet argent-là, il ne peut pas aller voir ATT. Mais aujourd'hui s'il veut voir ATT, d'ici 19 heures il est à Koulouba⁶³. Ça c'est l'argent seulement ! ». (Entretien à Bamako, le 12 août 2011).

Une fortune à ce point personnifiée peut-elle se transmettre ? D'autant que Mamadou indique à demi-mot que ses diplômes acquis dans une université américaine n'influeront *a priori* que peu sur la réussite de l'entreprise :

« Les histoires de « *on a fait la même école* », ça ne marche pas ici. Ici à la base, les liens sont déjà là, quoique vous fassiez. Ici ça fonctionne sur la base des familles, pas sur les bases de *background* de diplômes... non... ici c'est sur les amitiés de très très longue date des grands-pères... le Mali est basé sur ça ». (Entretien à Bamako, le 12 août 2011).

Babou Yara n'est pas homme à laisser son entreprise être gérée par ses fils. S'ils ont pu y être embauchés, c'est pour travailler en coordination avec leur père. D'ailleurs, comme son fils l'indique, en leur déléguant certaines tâches, son père « *part en retrait, pas en retraite* » :

« Bon... mon père il ne va pas vraiment aller à la retraite : il se désengage petit à petit. Il part en retrait, pas en retraite (rires). Mais arrivé à un certain point avec l'âge, ils ne peuvent plus rien faire donc ils se résignent. Ils vont jamais officiellement en retraite. (...) Mon père, il ne fait que travailler. Il n'a pas de loisirs, il n'a pas de hobbies, il n'a rien. Il prend pas de vacances, rien du tout. (...) Les seules vacances qu'il prend, c'est quand il part à la Mecque. Mais ça c'est pour la religion⁶⁴ ». (Entretien à Bamako, le 12 août 2011).

⁶³ Le palais présidentiel malien. Au moment de l'entretien, Amadou Toumani Touré était encore Président du Mali.

⁶⁴ Son père investi d'ailleurs beaucoup cette sphère. Pour s'attirer les bonnes grâces de certains hauts dignitaires religieux, il n'a pas hésité à notamment construire une mosquée en lieu et place d'un ancien bar (« *Le Hogon* »), dans le quartier de N'tomikorobougou. Conscients du fait que les religieux ont aujourd'hui acquis un poids politique, cela constitue pour eux une « soupape de sécurité ». Sur l'influence du religieux chez les commerçants bamakois, voir notamment Amselle (1985c).

Figure 8.1 : Mamadou Yara à son bureau. Il pose devant le portrait de son père



Babou Yara s'occupera visiblement de son entreprise⁶⁵ jusqu'à ce que ses conditions physiques ne le permettent plus. Ainsi, on peut penser, avec Sylvie Bredeloup, que « la transmission ne semble pas répandue dans les milieux affairistes maliens où le fatalisme religieux est encore de mise. L'entrepreneur faisant fortune ne prépare pas la relève et pense pudiquement que la providence y pourvoira » (2007, p. 269). À sa disparition, le partage du capital accumulé par M. Babou Yara entre ses héritiers ne sera cependant pas sans constituer un réel défi. Comment l'héritage sera-t-il réparti ? En vertu de la loi islamique, il devra l'être entre les femmes et les enfants. Dans ces familles polygamiques, les tensions peuvent facilement se réactiver et poser des problèmes de succession : la *fadenya* (Bagayogo, 1989), où la rivalité entre enfants de mères différentes, pourrait « conduire à une rupture dans le processus d'accumulation », telle que Sylvie Bredeloup l'a constatée dans le cas des familles de riches diamantaires de la vallée du fleuve Sénégal (2007, p. 270) ou encore Jérôme Lombard et Olivier Ninot dans le secteur des transports au Sénégal (2002). En outre, le caractère informel des activités de négoce laisse dans l'ombre une partie importante des affaires de l'entreprise. Difficile, dès lors, pour les héritiers d'y voir clair dans les comptes de la société : le risque étant que de nombreux créanciers viennent réclamer leur dû et finissent par ruiner l'entreprise⁶⁶. Et ce, d'autant plus que M. Babou Yara a

⁶⁵ Les activités de la société sont très diverses. À l'origine une société d'import-export, elle s'est depuis diversifiée, à mesure qu'elle accumulait des bénéfices. Mamadou Yara indique en entretien que « aujourd'hui on est dans le carburant, dans l'immobilier, la promotion immobilière, on est dans l'agro-industrie, l'agriculture, les mines, on est dans le commerce général aussi ». (Entretien du 12 août 2011 à Bamako).

⁶⁶ Beaucoup de ces grands commerçants sont également fortement endettés, malgré leur fortune.

déjà été inquiété par la justice de son pays⁶¹⁷.

De plus, il est un autre facteur essentiel du fonctionnement de ces entreprises : les appuis politiques. En effet, l'accès aux ressources administratives et bancaires nécessite la capitalisation de relations personnelles à diverses échelles de l'appareil d'État. Elles permettent d'obtenir marchés publics et crédits bancaires, et de remplir, *in fine*, les conditions d'une rentabilité de l'exploitation. De ces rapports entre réseaux commerçants et États, emprunts à la fois de connivences et de conflits, résultent un « fonctionnement peu concurrentiel des filières » (Grégoire et Labazée, 1993, p. 36). S'allouer les faveurs de politiciens est dès lors essentiel pour la survie de l'entreprise. Mamadou Yara exprime clairement ces processus :

« Tu composes obligatoirement avec eux. Mon père est obligé de composer avec les politiciens pour avoir ce qu'il veut. Il est toujours à chercher les politiciens, pour leur donner de l'argent. Mais parfois aussi c'est le contraire : les politiciens sont obligés de composer avec lui pour avoir ce que eux ils veulent ». (Entretien à Bamako, le 19 août 2011).

Les réseaux liant commerçants et politiciens sont là encore à analyser en termes dynamiques plutôt que statiques. Ils sont mouvants et évoluent au gré des circonstances. À ce titre, ne dit-on pas au Mali d'un régime « qu'il vient avec ses opérateurs » ? Chaque nouveau régime semble en effet sécréter de nouvelles élites, même si le changement n'apparaît au final que relatif, tant les responsables politiques de premiers plans font parfois montre d'une forte capacité à se maintenir, en dépit de transitions politiques (Thiriot, 1999). Néanmoins, on parlait du temps de Moussa Traoré des « milliardaires de la dictature », et, à leur suite, après 1991, des « milliardaires de la démocratie » (Roy, 2012, p. 334). Les grands opérateurs économiques maliens sont en effet systématiquement affiliés à des hommes politiques. À titre d'exemple, Madala Kouma était l'un des hommes liés au régime de Moussa Traoré, de même que Mamadou Nimaga. Bakoré Sylla a fait fortune durant le mandat d'Alpha Oumar Konaré⁶¹⁸. À l'arrivée d'Amadou Toumani Touré à la tête de l'État, Sylla est quelque peu tombé en disgrâce et c'est l'un de ses anciens employés, Modibo Keïta, qui profita du changement de régime pour monter sa propre entreprise et prendre la place de son ancien patron. On le dit aujourd'hui plus riche que Bakoré Sylla⁶¹⁹. Babou Yara, quant à lui, est un proche d'ATT. On le dit également très lié à Ibrahim Boubacar Keïta, l'actuel président. Ce renouvellement semble là aussi relatif puisque certains de ces hommes d'affaires ont su se maintenir

⁶¹⁷ Le journaliste Tiegoum Boubeye Maïga rappelait lors d'un entretien en 2011 que « Babou Yara fut l'un des premiers prisonniers économiques de l'ère de la démocratie, à la chute de Moussa (Traoré), et il était parmi l'un des plus gros fraudeurs dans le domaine des hydrocarbures. C'était « l'affaire Pétrostock ». Moi, la première fois que j'ai entendu parler de lui, c'était à cette occasion. Aujourd'hui, il a diversifié les activités frauduleuses. (...) Il a beaucoup d'argent, mais c'est de l'argent sale ».

⁶¹⁸ Ce sont plus particulièrement ses liens avec Soumaïla Cissé, alors Ministre des finances qui lui ont permis de s'enrichir : il a bénéficié à cette période d'importantes exonérations fiscales et d'attribution de marchés publics (Roy, 2010, p. 94-95).

⁶¹⁹ Ces lignes doivent beaucoup à M. Touré, qu'il en soit ici remercié.

durant plusieurs régimes. Mais l'accumulation d'une fortune semble néanmoins liée pour chaque opérateur à un régime bien précis. Les luttes internes au sein des partis politiques, ainsi que la concurrence que se livrent les opérateurs économiques participe ainsi à donner au capital relationnel - nécessaire pour construire et surtout faire fructifier une entreprise - un caractère résolument fluctuant⁶²⁰.

Les grands commerçants évoqués ici étant encore en vie, on ne peut que constater les nombreux défis qui attendent leurs enfants, si ces derniers souhaitent reprendre en main l'entreprise familiale. Il n'existe, à notre connaissance, pour l'instant pas d'exemple à Bamako de succession réussie parmi les opérateurs économiques. Même si Jean-Loup Amselle indiquait en 1992 qu'un « certain nombre de commerçants ont réussi à percer dans le domaine commercial et industriel, grâce à la fortune héritée de leurs pères »⁶²¹ (1992, p. 634). Si l'avenir reste par définition ouvert, force est de constater que les défis vont s'avérer nombreux.

Au total, la réussite du retour de ces jeunes au pays - qu'ils soient enfants de commerçants ou de fonctionnaires - dépend grandement de la capacité de leurs parents à les insérer dans les réseaux clientélistes qui structurent la société malienne. L'anthropologue Claude Fay indique à ce sujet que les « pôles de pouvoirs et de richesses (sont) très personnalisés » (1995, p. 22) et que « tout procède virtuellement de l'État » (*Ibid.*). Ce rapport au pouvoir fortement personnalisé possède par ailleurs des racines précoloniales, précise Shaka Bagayogo (1987). Pour lui, l'efficacité d'une recommandation pour obtenir un poste est fonction des cercles du pouvoir auxquels l'on s'adresse. En effet, comme il l'indique : « L'exercice de la domination (...) s'effectue à partir de l'épicentre que constitue le chef de l'État, autour duquel se forme un noyau central. (...) De là, et par cercles concentriques, le pouvoir se distribue jusqu'aux échelons les plus bas » (*Ibid.*, p. 110). Ainsi, « toute stratégie individuelle de promotion exige de se rapprocher du noyau central » (*Ibid.*, p. 111).

C'est donc l'État qui s'érige en véritable centre des stratégies d'accumulation. Si « tout procède de lui » comme l'indique C. Fay, alors pourquoi les enfants des politiciens comme des commerçants ne souhaitent-ils pas intégrer la fonction publique ou -mieux encore - se lancer en politique ? En effet, ainsi que le rappelle Sylvie Bredeloup au sujet des diamantaires sénégalais et maliens : « Tous rêvent d'avoir un fils investi dans la sphère politique » (2007, p. 266).

⁶²⁰ Des processus analogues ont pu être décrits et analysés sur d'autres terrains. Pour une illustration appliquée au cas Nigérien, voir Emmanuel Grégoire (1994).

⁶²¹ J.-L. Amselle ne cite cependant aucun exemple parmi ces réussites.

Des parcours à l'étranger au service de carrières politiques locales ?

C'est finalement un paradoxe de constater que ces jeunes cherchent dans leur grande majorité à intégrer le secteur privé plutôt que dans la fonction publique. Et plus encore de s'apercevoir que très peu d'entre eux souhaitent s'engager dans des carrières politiques. Certes, ces jeunes, âgés entre vingt et environ quarante cinq ans ont par définition encore toute la vie devant eux, aussi, les éléments proposés ici prennent un caractère avant tout prospectif. Néanmoins, ils nous semblent constituer des jalons augurant de tendances futures.

Une première piste explicative se dessine dans ce qui semble être l'attitude générale des parents par rapport à leurs enfants. À l'image de la famille Koné, où le père de famille conseilla à ses fils de « *ne jamais faire de politique* », il apparaît que les parents ne souhaitent bien souvent pas que leurs enfants suivent leur voie. Certes, dans le cas de la famille Koné, un tel conseil du père semble logique dans la mesure où ce dernier, visiblement usé par les affres de la vie politique, doit précisément sa chute à ce qui s'apparente à des « coups bas » et autres trahisons. Mais il ne s'agit néanmoins pas d'un cas isolé. Lorsque Tiegoum Boubeye Maïga évoque le fils de son frère, l'homme politique de premier plan Soumeylou Boubeye Maïga⁶²², il indique qu'il « *sai(t) que Soumeylou ne prépare pas son enfant à ce qu'il soit politicien* ». Lorsque Karim Keïta, fils de l'actuel président Ibrahim Boubacar Keïta, a voulu se lancer en politique, il a rappelé que son père y était au départ opposé : « *Il s'y opposait. Il ne voulait pas que je me lance en politique. C'était une manière de me protéger. Il m'a fallu une grande persévérance et l'intervention de la famille pour le faire plier* » lançait-il aux journalistes de l'hebdomadaire *Jeune Afrique* en 2013⁶²³. Cette idée de « préserver » ou « protéger » ses enfants est revenue à plusieurs reprises dans les entretiens. Cette situation, l'anthropologue Shaka Bagayogo la résumait en ces termes :

« Les parents évitent de trop les mêler aux affaires politiques... parce qu'ils se disent que bon... ce sont des enfants qui ne sont pas forcément préparés à ça. (...) La carrière aux États-Unis, ils peuvent l'obtenir. Maintenant, en revanche, ici (au Mali), obtenir quelque chose ici, alors-là, je demande à voir. (...) Ici, il n'y a pas de reproduction politique. Ces familles-là se maintiennent plus ou moins. On les entend souvent dire « *Notre grand-père ou notre père était un grand monsieur* », il y a beaucoup de familles qui disent ça, mais qui n'ont pas su perpétuer. (...) Ils gagnent bien leur vie (en travaillant notamment dans le secteur privé), mais ça c'est gagner sa vie... mais... réussir sur le plan politique, là, c'est pas évident... assumer l'héritage politique, c'est pas évident pour tout le monde. (...) Chaque système met en place ses hommes... étant donné que le système n'est pas basé sur un aspect productif constant, on n'a pas encore trouvé la base de production, à partir de laquelle le système s'accroît, se sanctifie... ». (Entretien à Bamako, 11 août 2011).

⁶²² Il fut tour à tour directeur général de la sécurité d'État, candidat à l'élection présidentielle de 2007, Ministre des affaires étrangères, puis Ministre de la défense et des anciens combattants.

⁶²³ Carayol, Rémi, 2013, « Karim Keïta, « papa m'a dit » », *Jeune Afrique*, 22 novembre.

Au regard de ce témoignage émerge une hypothèse. N'est-il pas en effet difficile d'assumer l'héritage politique d'un père ou d'une mère dont la réputation a pu être entachée par des « affaires » ? Les pratiques de corruption et de prévarication des hommes politiques sont bien connues au Mali (Amselle, 1985c, 1987). La « politique du ventre » est même bien souvent celle qui a permis à ces jeunes d'aller effectuer leurs études en Amérique du Nord. Aussi, leur identité de « fils de » ne peut-elle pas constituer un handicap pour ces jeunes dans le champ politique ?

Néanmoins, cette configuration qui semble largement répandue n'exclue pas quelques tentatives qui, récemment, ont pu s'avérer payantes. Ainsi, la campagne présidentielle de 2013 a vu la candidature des premiers « fils de ». D'abord en la personne de Cheick Boucadry Traoré⁶²⁴, qui n'est autre que le fils de l'ancien chef de l'État Moussa Traoré. Il s'est porté candidat sans que son père n'ait soutenu ni sa candidature, ni son mouvement politique⁶²⁵. Il a revanche enregistré l'un des plus mauvais scores du premier tour de l'élection en recueillant seulement 0,31 % des suffrages. L'ascension de Moussa Mara, est un autre exemple, similaire par sa trajectoire familiale, quoique plus emprunt de réussite. M. Mara est titulaire d'un BTS acquis en France et il est le fils de Joseph Mara, militaire de formation et membre du Comité militaire de libération nationale (CMLN) de 1968. Son père fut donc un membre du premier cercle de Moussa Traoré⁶²⁶ avant de devenir ministre de la Justice, puis d'être finalement emprisonné en 1978. Son fils s'est d'abord fait élire sur le plan local, en devenant maire de la Commune IV de Bamako en 2009. Candidat à l'élection présidentielle de 2013, avec son parti – le *Yèlèma*, « changement », en bambara – il ne concentre cependant que 1,53 % des suffrages sur son nom. Mais la même année, il est nommé Ministre de l'urbanisme, puis, en 2014, il devient Premier ministre du Mali à la faveur d'un remaniement, alors qu'il a seulement 39 ans. Tiéman Hubert Coulibaly est quant à lui le fils de Moussa Balla Coulibaly, un homme politique reconverti en homme d'affaires et aujourd'hui à la retraite. Tiéman Hubert, formé en France, est à la tête de l'UDD, le parti politique lancé par son père, et qui se revendique de l'héritage de Moussa Traoré⁶²⁷. Il fut ministre des affaires étrangères du gouvernement de la transition (2012-2013) avant d'occuper celui des affaires foncières après l'élection d'Ibrahim Boubacar Keïta. Mais parmi tous ces enfants d'hommes politiques, c'est bien l'ascension de Karim Keïta qui a suscité le plus de commentaires. Il s'agit en effet du premier exemple d'enfant de président en exercice au Mali à se lancer en politique.

⁶²⁴ Ce père de famille de 48 ans, fut tour à tour formé au Canada puis aux États-Unis. Il est titulaire d'un diplôme de Master en administration des affaires.

⁶²⁵ Le parti de la Convergence Africaine pour le Renouveau (CARE).

⁶²⁶ Le prénom donné à Moussa Mara par ses parents se veut un hommage à Moussa Traoré.

⁶²⁷ En 1991, lors de la chute de Moussa Traoré, Moussa Balla Coulibaly voulu au départ reprendre le sigle de l'UDPM – l'ancien parti unique – pour son propre parti, ce qui lui a été refusé.

Figure 8.2 : Affiche de campagne de Karim Keïta pour les élections législatives de 2013. Source : page Facebook officielle du député Karim Keïta.



Il fut en 2013 élu député de la Commune II de Bamako et siège aujourd'hui à l'assemblée nationale du Mali. En plus de son mandat électoral, il a été nommé en 2014 Président de la « commission de défense nationale, de la sécurité et de la protection civile » en charge notamment de la réforme de l'armée. Si son père était *a priori* opposé à la candidature de son fils, on dit aujourd'hui Karim Keïta influant auprès de ce dernier. À la suite de cette élection et de cette nomination, le Président Ibrahim Boubacar Keïta fait face à des accusations de népotisme⁶²⁸. Son slogan de campagne « Le Mali d'abord » a depuis largement été détourné en « Ma famille d'abord »⁶²⁹.

Au final, la question reste cependant entière de savoir si ces quelques sentiers politiques tracés par ces jeunes, dont les parents ont déjà occupé de hautes fonctions dans l'appareil d'État, constituent réellement une tendance nouvelle.

⁶²⁸ Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les nombreux articles de presse à ce sujet. Par exemple, H. Sylla, 2014, « Les priorités d'IBK : le pouvoir, le confort et... la famille », *L'Aube*, 10 juillet ; I. Bany, 2013, « Dévolution monarchique du pouvoir en marche au Mali : le Karim Wade malien sonde le peuple en Commune 2 », *Le Caïman*, 19 novembre ; T. Hofnung, 2014, « Au Mali, le président « IBK » sur une pente sablonneuse », *Le Monde*, 11 juillet.

⁶²⁹ Car en plus de son fils, Ibrahim Boubacar Keïta a nommé des membres de son entourage familial proche à la tête de ministères ou d'autres postes clés. Ainsi, le beau-père de son fils est président de l'assemblée nationale. Son propre beau-frère est ministre de la Solidarité et son neveu ministre de l'Industrie. Sur ce point, voir notamment O. Konaté, 2014, « Du Mali d'abord à ma famille d'abord : quand IBK donne raison à ses détracteurs », *Le Prétoire*, 19 mai ; A. Thiam, 2014, « Les coups de griffes au Mali d'abord », *Le Républicain*, 24 janvier.

L'État comme rapport social, ou le « partage du gâteau »

Si une telle question demeure, c'est notamment parce que les dynamiques qui concourent à l'accès à l'État sont diverses. Loin de constituer un bloc monolithique, l'État doit d'abord être envisagé comme un rapport social. Le « partage du gâteau » national et de la rente qu'il constitue aiguise en effet logiquement les appétits d'un grand nombre d'acteurs, dont les trajectoires sont pour le moins multiples et hétérogènes. Car comme l'indiquait Shaka Bagayogo en 1987, « la stratification sociale n'a pas encore atteint un degré de fermeture qui bloque toute ascension vers les hauteurs de la bureaucratie » (p. 113). Cette remarque nous semble toujours applicable aujourd'hui. Elle permet de rappeler que l'accès à l'État et aux positions de pouvoir qui lui sont attenantes autorise (encore ?) en son sein des acteurs aux horizons sociaux variés. En cela, il doit être pensé comme la « condensation d'un rapport de forces » entre classes et fractions de classes, pour reprendre une expression du penseur marxiste Nicos Poulantzas (1978), où de « nouvelles figures de la réussite et du pouvoir » (Banégas et Warnier, 2001) sont susceptibles d'émerger.

Les événements qui ont récemment agité le Mali prouvent à l'environnement que la configuration reste encore largement changeante et ouverte. Ainsi, certains leaders religieux ont investi le débat politique en s'emparant notamment de débats de société au moment où le régime d'Amadou Toumani Touré pratiquait un « consensus politique », annihilant tout débat et toute opposition au sein de la classe politique (Holder, 2012 ; Thiriot, 2010). Depuis, l'islam politique malien ne cesse de progresser, et il apparaît aujourd'hui clair que « le référent islamique et les acteurs musulmans vont peser de plus en plus dans le champ politique⁶³⁰ » (Holder, 2013, p. 156). Signe de cette évolution des rapports de force, le régime d'Ibrahim Boubacar Keïta a mis en place un ministère des affaires religieuses et du culte. Des négociations ont également eu lieu, portées notamment par le Haut conseil islamique du Mali (HCIM) pour l'intégration des arabophones dans la fonction publique. Il peut ici notamment s'agir d'étudiants maliens formés dans les universités des pays arabes (dont l'historique université d'Al-Azhar, située au Caire).

Les militaires ont récemment montré le rôle majeur qu'ils pouvaient encore occuper, lors du coup d'État de 2012. Ce coup d'État, il faut le rappeler, a été plébiscité par une majorité des Maliens, du moins au départ (Gavelle *et al.*, 2013). Il a en effet pu être vu un moment comme une revanche des cadets sociaux sur un ordre politique sclérosé. Le leader des putschistes, Amadou Haya Sanogo, n'est « qu'un » capitaine, et un bérét

⁶³⁰ Même si, comme le rappelle l'anthropologue Gilles Holder, l'occupation du Nord Mali par les djihadistes entre 2012 et 2013 a pu freiner certains projets de l'islam politique, et notamment celui de la création d'un État islamique au Mali (2013, p. 156). Le salafisme promu par les djihadistes a en effet laissé des souvenirs amers aux Maliens (destruction des mausolées de Tombouctou, violences, viols, exactions, etc.).

vert, autrement dit un représentant de l'armée de base, en opposition aux troupes d'« élites » constituées par les bérêts rouges, et dont le Président destitué Amadou Toumani Touré est issu (Sana, 2013). Le coup d'État a montré que la configuration politique pouvait de nouveau évoluer soudainement en faveur des militaires, à la manière de celui perpétré en 1968.

Ensuite, « les ouvriers et les diplômés formés en Chine sont particulièrement intéressants à observer. Ces derniers se considèrent aujourd'hui comme une nouvelle élite en formation, apte à réformer l'appareil d'État », comme l'indique l'anthropologue Françoise Bourdarias (2009, p. 49). Les diplômés maliens formés en Chine notamment, dont on a vu qu'ils n'appartenaient pas aux couches sociales les plus favorisés, s'infiltrèrent en effet dans les sphères étatiques où ils espèrent bien un jour pouvoir peser de tout leur poids :

« Ils occupent aujourd'hui des postes d'enseignants-chercheurs à l'École nationale d'ingénieurs ou à la faculté des sciences et techniques de Bamako, des emplois de cadres supérieurs dans différentes administrations. (...) Toutefois, les uns et les autres s'attribuent la même position au sein de la société malienne. Ils appartiennent à une élite nouvelle encore dominée socialement et politiquement. Ces caractéristiques les opposent aux élites d'État qui, elles, devraient leur position dominante et leurs diplômes à l'influence de réseaux de clientélisme. Le champ politique malien est alors confronté à un modèle chinois qu'ils construisent en mobilisant leurs souvenirs d'étudiants et leurs expériences de travail avec les Chinois. (...) Ces intellectuels pragmatiques ne préconisent pas de coup d'État, mais l'investissement des administrations et des organes de décision » (Bourdarias, 2009, p. 51-52).

Au regard de l'importance des investissements Chinois au Mali comme ailleurs en Afrique, ces acteurs formés dans les universités chinoises ne doivent pas être négligés dans leurs rôles futurs. Déjà, dans les entreprises chinoises implantées au Mali, ils jouent le rôle d'intermédiaires entre leurs patrons chinois et leurs compatriotes maliens. Ce statut est à prendre au sérieux dans la mesure où il rappelle celui des « intermédiaires » indigènes pendant la colonisation, dont certains ont connu de fulgurantes ascensions sociales, comme l'a bien montré le personnage de Wangrin, mis en lumière par Amadou Hampaté Bâ (1998 [1973]).

Enfin, les pourparlers entre le gouvernement malien et les groupes rebelles du Nord du pays devraient aboutir à une meilleure intégration de ces acteurs dans les sphères de l'État malien. Comme cela s'était déjà déroulé dans les années 1990 sous le mandat d'Alpha Oumar Konaré, certains postes vont vraisemblablement être attribués en compensation d'accords de paix. Durant cette période, des postes de ministres avaient notamment été alloués à certains membres de la communauté touareg. On peut d'ailleurs penser que les communautés nomades payent depuis l'indépendance du Mali le prix de leur faible enrôlement scolaire au moment où les colons souhaitaient les

emmener à « l'école des Blancs » (Yattara, 2005, p. 85), et dans la mesure où ce sont les « lettrés » qui ont pris les rênes de l'État au moment de l'indépendance du pays, comme nous l'avons vu.

Au total, l'ascension des « fils de » dans l'appareil d'État malien apparaît largement « résistible », tant les rapports de forces comptent d'acteurs différents, tous *a priori* porteurs de leur propre projet hégémonique⁶³¹. Mais ces jeunes privilégiés formés dans les universités occidentales n'en constituent pas moins, eux aussi, de « nouvelles figures de la réussite », à l'image de Karim Keïta – le fils du Président IBK - qui a récemment reçu à Londres le prix de la « figure politique montante de l'Afrique »⁶³². L'hypothèse la plus probable cependant, la plus raisonnable aussi peut-être, est celle d'un partage raisonné du pouvoir - le « partage du gâteau » - entre tous ces acteurs, loin d'une conception univoque de l'hégémonie qui verrait la genèse claire d'un groupe sur les autres.

Conclusion

Une fois le diplôme - et éventuellement la nationalité -, acquis, le retour au Mali se présente plein d'incertitudes. Tous, d'ailleurs, ne rentrent pas. Ceux qui le font cherchent en priorité à s'intégrer dans les entreprises du secteur privé. Ils y acquièrent généralement un statut de cadre, en relation avec leur diplôme. Mais il s'agit également au retour de « tenir son rang » : conserver un train de vie qui s'avère vite coûteux, aider financièrement ses parents et son entourage. Ces jeunes se rappellent alors combien les sollicitations des membres de l'entourage peuvent être nombreuses... et à quel point un salaire, même élevé pour le Mali, se montre vite insuffisant et peut déboucher sur une remise en cause du « retour au pays », aboutissant à un nouveau départ vers l'étranger.

Car ce type de carrière professionnelle ne constitue en effet pas la voie la mieux adaptée à l'accumulation d'un capital économique important. Mais dans tous les cas, la réussite du retour dépend de l'activation de réseaux relationnels dont les parents sont généralement les dépositaires. Ces réseaux, qui fonctionnent de manière clientélistes nécessitent de « disposer de gens ». Comme le montre l'exemple des trajectoires de deux familles mises en lumière, le capital relationnel s'avère plus

⁶³¹ Le terme d'hégémonie se réfère ici aux travaux d'Antonio Gramsci, utilisé dans le sens d'un « projet social en voie de réalisation [...] qui s'oppose à des projets hégémoniques rivaux » (Hoare et Sperber, 2013, p. 104).

⁶³² Voir notamment A. Diarra, 2014, « Business excellence awards 2014 au palais de Westminster : l'honorable Karim Keïta lauréat du prix « figure politique montante de l'Afrique » », *L'Indépendant*, 24 juillet.

fluctuant que réellement stable. Un déclassement est vite advenu, qui remet d'emblée en cause la « puissance sociale » des parents. Car même au sommet de l'État, la reproduction n'apparaît ici pas garantie. Le risque d'une dislocation des relations sociales semble bien présent, et avec elle, la capacité d'intégrer les réseaux qui opèrent sur des bases clientélistes, se voit amputée.

Cette configuration pour le moins incertaine n'exclut pourtant pas quelques réussites. Elles s'opèrent dans le champ politique, là où se négocie l'accès aux hautes sphères de l'État. Là encore, si le rapport de force apparaît fortement concurrentiel... il est néanmoins également encore largement ouvert.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

L'imaginaire migratoire se nourrit fortement de l'image véhiculée par les États-Unis, et dans une certaine mesure également par le Canada. Le coût élevé des études entre néanmoins souvent en ligne de compte, même chez les familles les plus privilégiées. Le « principe de réalité » s'impose ainsi parfois et oriente le choix du pays d'études vers la France, dont les frais liés aux études s'avèrent bien moins élevés. En ce sens, il convient de nuancer la réalité de l'attraction exercée par le système universitaire nord-américain. De plus, réaliser ses études dans un environnement anglophone nécessite une période d'adaptation à la langue qui peut durer plusieurs années, contribuant – par l'intermédiaire des cours de langue anglaise – à faire augmenter la durée des études et des frais qui lui sont accolés. Ici, seules les familles les plus riches parviennent à financer l'intégralité des études de leurs enfants.

La possibilité d'acquisition d'une deuxième citoyenneté ressort cependant comme un des avantages liés au choix de ces destinations d'études. Au Canada en particulier où le gouvernement incite les anciens étudiants étrangers à s'engager dans ces procédures. Ces politiques incitatives rejoignent les préoccupations des familles membres de l'élite malienne qui voient en cela plusieurs avantages : celui de pouvoir voyager plus librement, sans être soumis aux procédures de visas appliquées par les pays occidentaux ; élément de distinction sociale qui marque l'appartenance à une élite ; mais aussi et surtout possibilité de se projeter dans un avenir ailleurs que dans l'espace national. Il s'agit-là d'un critère important, synonyme de soupape de sécurité, « au cas où »... la famille connaîtrait un déclassement dans le pays d'origine.

Car c'est bien une certaine « hantise de la chute » qui semble travailler la classe dominante dans son ensemble. Au moment du retour, il s'avère d'abord difficile de « tenir son rang » pour les enfants de ces familles. Les titres universitaires nord-américains, s'ils semblent bien se négocier dans les entreprises privées internationales présentes au Mali, apparaissent cependant moins utiles pour suivre les itinéraires d'accumulation les plus efficaces. Pour faire « main basse sur l'État » comme leurs parents, le capital que représente un diplôme universitaire américain s'avère plus ambigu. L'accès à l'État est en effet central dans ces processus. Il dépend moins d'un diplôme à proprement parler que de la capacité de leurs parents à intégrer ces jeunes dans les réseaux qui opèrent sur des bases clientélistes. Cette capacité se révèle néanmoins fluctuante car soumise à des conjonctures incertaines. Dans un pays où la réussite d'une famille est souvent liée à l'itinéraire individuel de l'un des parents, le déclassement de ce dernier (perte d'un poste, décès, etc.) s'avère bien souvent synonyme de chute pour la famille entière. De plus, d'autres acteurs entrent en

concurrence avec ces jeunes dans l'accès à l'État et aux postes qui lui sont liés (tels certains membres du champ religieux, les militaires, etc.). Ces éléments participent de faire du retour un moment pour le moins incertain.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail de recherche se proposait de croiser une géographie sociale et une géographie des migrations pour s'intéresser aux élites maliennes qui partent étudier aux États-Unis et au Canada. En portant la réflexion sur un groupe social - celui des élites -, nous avons cherché à comprendre de quelles manières s'articule le rapport entre migrations et catégorie sociale.

La première partie a invité à saisir les caractéristiques générales des migrations maliennes en Amérique du Nord. L'intérêt principal de cette démarche réside dans le fait qu'elles soient encore largement méconnues, notamment parce que le continent américain serait celui où les émigrés maliens sont les moins nombreux. Ce point d'entrée a permis de faire émerger quelques-unes des figures d'une immigration relativement récente et peu qualifiée, par ailleurs souvent précaire du point de vue du statut juridique aux États-Unis ; et une immigration de travail, dont une part importante d'étudiants au Canada.

La seconde partie s'est attachée à analyser le contexte dans lequel les migrations pour études au sein des familles d'élites maliennes trouvent leur origine. L'accent a d'abord été mis sur l'état de délabrement du système d'enseignement supérieur malien, qui explique le véritable rejet de la poursuite d'études supérieures au Mali, pour tous ceux ayant les moyens d'investir dans le label étranger. Dans le cadre d'une compétition mondiale pour l'attrait d'étudiants étrangers, les pays d'Amérique du Nord font figure

d'ambitieux nouveaux venus, sur un « marché » malien encore dominé par la destination d'études « historique » que représente la France. Des politiques innovantes d'attraction de ces étudiants ont en effet été mises en évidence dans le chapitre 3, telles celle développée par certaines universités canadiennes, ciblant dès le pays d'origine les familles les plus privilégiées pour les inciter à s'inscrire dans leurs universités. Par le biais d'une enquête par questionnaire auprès des jeunes de ces familles est ressorti le fort attrait représenté par les pays d'Amérique du Nord (chapitre 4). L'analyse des questionnaires montre que cet attrait, tout comme la possibilité d'aller étudier à l'étranger, s'inscrit dans un schéma plus général de dispositions distinctives qui se déploient dans l'extraversion (Bayart, 2006, 1999 ; Cooper, 2008). Nous avons mis en évidence l'un des ressorts centraux de ces formes de distinctions sociales : la capacité à voyager. En ce sens, les études à l'étranger n'introduisent pas une rupture, mais plutôt une continuité dans des trajectoires de vie déjà fortement empreintes de mobilités. Les entretiens menés en aval du travail statistique (chapitre 5) ont ensuite permis de mettre en lumière des trajectoires familiales liées, d'une manière ou d'une autre, à l'appareil d'État malien. En faisant véritablement « main basse sur l'État », ces familles s'évertuent également à se créer un entre-soi, tant les réseaux d'interconnaissance sont apparus denses entre elles. Les raisons d'une telle recherche de capital relationnel étant semble-t-il à chercher dans la relation dialectique observée par R. Vuarin (1994) entre « argent et entregent », et qui correspond aux deux atouts nécessaires pour qui souhaite pratiquer l'accumulation.

La troisième partie a révélé la fragilité des statuts sociaux des familles membres de l'élite, que je n'imaginai pas au départ. Elle m'a permis de revoir l'hypothèse d'acteurs disposants des ressources - et donc des atouts - nécessaires à leur reproduction. Le chapitre 6 a d'abord montré comment le coût des études en Amérique du Nord pouvait constituer un frein pour ces familles, même chez les plus aisées d'entre-elles. Cela conduit certaines familles à délaissier l'Amérique au profit d'autres destinations moins coûteuses (la France, voire les pays du Maghreb), et à relativiser l'attrait que constitue cette destination. La fragilité du statut social se lit également dans l'importance accordée par l'acquisition d'une deuxième citoyenneté d'un pays du Nord, qui va au-delà d'une mobilité rendue plus facile, en permettant de se projeter dans un avenir ailleurs que dans l'espace national (chapitre 7). Ces signes trouvent toute leur résonance dans l'incertitude que peut représenter le retour au pays à l'issue des études. Les itinéraires d'accumulation les plus efficaces résident dans l'accès à l'État et aux postes qui lui sont liés. Or cet accès dépend moins d'un diplôme à proprement parler que de la capacité de leurs parents à intégrer ces jeunes dans les réseaux qui opèrent sur des bases clientélistes. Mais le capital relationnel, loin de s'avérer pérenne, constitue une réalité pour le moins fluctuante, et ce, même lorsque l'on se situe au plus haut niveau de la hiérarchie sociale. Les statuts sociaux se révèlent dès lors fragiles et se traduisent par une véritable « hantise de la chute » qui semble travailler la classe

dominante dans son ensemble. En ce sens, la migration internationale pour études s'avère insuffisante pour assurer la reproduction sociale, qui reste de fait inachevée. Elle nous incite à penser la classe dominante malienne comme étant en voie de formation, comme le suggérait J.-F. Bayart à propos du Cameroun (2008, p. 35). En effet, les luttes qui se jouent pour l'accès à l'État au Mali voient se concurrencer des acteurs aux trajectoires pour le moins hétérogènes et issus d'univers sociaux dissemblables. En ce sens, la stratification sociale malienne ne semble pas encore avoir atteint le degré de fermeture observé dans d'autres sociétés, notamment celles du Nord, comme le montre par exemple les travaux de Michel et Monique Pinçon-Charlot sur la grande bourgeoisie française (2007). En comparaison de ces études sur les aristocraties des pays du Nord qui mettent l'accent sur leur capacité à se sentir chez eux partout dans le monde, la société malienne ne semble pas à même de sécréter des « élites mondialisées » de ce type.

Cette recherche a permis de faire état de résultats d'ordre à la fois méthodologique et théorique, susceptibles d'être appliqués au-delà du cas d'étude malien qui nous a concernés ici.

L'étude de la migration pour études depuis le prisme principal du pays d'origine paraît ici pertinente car révélatrice de processus inhérents à la société d'origine. Celle-ci demeure en effet selon nous le point de référence principal des étudiants et des stratégies qu'ils déploient. Sans ce regard porté vers la société d'origine, il n'aurait semble-t-il pas été possible de comprendre les multiples dimensions ayant trait à l'acquisition d'une deuxième nationalité : possibilités concrètes de voyager plus facilement certes, mais aussi et surtout « soupape de sécurité » dans le cas d'une fragilisation de la trajectoire de la famille et marqueur social de l'appartenance à l'élite au Mali. De la même manière, saisir depuis le pays d'origine ce que représente l'envoi d'un enfant à l'étranger pour qu'il y étudie permet de savoir précisément qui le fait, et à quelles positions sociales cela renvoie. L'analyse des facteurs d'incertitudes liés au retour une fois les études terminées permet de porter un regard neuf sur les trajectoires dans le pays d'accueil ainsi que sur la résonance que peuvent avoir les politiques, incitatives ou non, mises en place par les sociétés d'accueil.

Les résultats de notre recherche confirment par ailleurs l'idée d'une complémentarité entre matériaux de type quantitatifs et qualitatifs. La multiplication des méthodes présente en effet des avantages croisés et cumulatifs. L'enquête par questionnaire a mis à jour les déterminants sociaux propres à notre population d'étude à une échelle

qui ne pourrait être envisagée par la pratique exclusive d'entretiens. Cela constitue de surcroît un avantage dans des pays où l'appareil statistique demeure rare et peu fiable lorsqu'il existe. La seule démarche quantitative, qui est à la fois statique et synchronique, aurait cependant pu laisser croire à une « puissance sociale » presque sans limite de ceux qui possèdent tous les capitaux et attributs de la réussite sociale. Mais il n'en était rien. Il fallait en effet y adjoindre une appréhension diachronique des trajectoires familiales par la voie d'une approche qualitative à même de révéler les bases instables des statuts sociaux.

Sur un plan plus théorique, la pratique d'une géographie attentive aux inégalités sociales appliquée au thème des migrations internationales reste selon nous plus que jamais pertinente. L'appartenance de classe joue en effet à tous les niveaux du processus migratoire. Quelque peu tombée en désuétude dans ce champ de recherche au profit d'autres paradigmes (transnationalisme, circulation, figure de « l'aventurier »), elle permet pourtant de saisir les causes structurelles des migrations. Sans pour autant y souscrire en adoptant une vision fétichisée délaissant ce que l'on pourrait nommer « le point de vue de l'autonomie » dans l'étude des migrations internationales (Ma Mung, 2009), il serait peut-être plus pertinent de simplement tenter de dépasser cette opposition sans annuler l'une ou l'autre des parties.

À la lumière de ce travail achevé, un certain nombre de questions émergent comme autant de pistes de recherche pouvant être avancées pour compléter et surtout poursuivre cette recherche. De ce point de vue, un travail de thèse correspond plus au commencement qu'à la fin d'un cheminement intellectuel, qu'il s'agira d'envisager à partir des premiers jalons empiriques, théoriques et méthodologiques mis en place tout au long de ce travail.

La première perspective consisterait à opérer un suivi longitudinal des enquêtés. On pense ici en particulier aux lycéens de Terminale enquêtés en 2011 quelques mois avant leurs départs pour les États-Unis ou le Canada. Un nouveau terrain à Bamako, à leur recherche, permettrait de prendre la mesure des retours et de l'évolution de leurs trajectoires personnelles comme familiales. Il serait intéressant de laisser passer une génération d'hommes politiques et de commerçants, afin de pouvoir disposer d'éléments pour trancher dans le débat sur la reproduction des positions dominantes d'une génération à l'autre. Cela permettrait de savoir si l'assertion d'Ibrahim Boubacar Keïta prononcée en 1994, alors qu'il était Premier ministre du Mali, possédait un contenu prémonitoire. Il avait en effet affirmé à la télévision nationale que les enfants de ceux qui gouvernent reviendront à leur tour gouverner, à l'issue de leurs études à

l'étranger. Cette assertion reliait celle de l'anthropologue malien Shaka Bagayogo qui estimait il y a plus de vingt ans que « l'histoire (du Mali) est sensiblement en train de sortir des ornières de la circularité pour s'embarquer dans le temps linéaire et accumulable d'une société proto-bourgeoise en marche » (1987, p. 113). Il est pour l'heure impossible de trancher en faveur de cette hypothèse, sauf à considérer que nous en sommes aujourd'hui à un moyen terme, au regard de la réussite de quelques initiatives individuelles, à l'image de l'ascension politique de Karim Keïta, fils du même Ibrahim Boubacar Keïta, actuel Président malien. Dans un tel scénario, où finalement « tout change pour que rien ne change », l'aspiration à voir émerger une nouvelle génération d'hommes politiques, comme on l'a vu lors du coup d'État de 2012, s'avèrerait déçue.

Une seconde perspective à envisager consiste dans un approfondissement de la réflexion sur l'immigration malienne en Amérique du Nord. Le travail entamé à Washington, New York et Moncton semble pouvoir être prolongé, en cherchant notamment à analyser les conflits internes aux communautés maliennes de ces deux pays comme révélateurs de tensions liés à des appartenances sociales différenciées.

Une troisième perspective serait d'investiguer d'autres pôles de formation « en devenir ». On pense ici particulièrement à la Chine qui, si elle n'attire pas encore les élites maliennes dans ses universités, pourrait voir sa place évoluer rapidement, en lien avec le dynamisme politique de la « coopération sino-malienne ».

Enfin, une quatrième perspective pourrait nourrir notre curiosité géographique en déplaçant la problématique de ce travail en d'autres lieux. Pourquoi pas dans d'autres Afriques ? Les terrains anglophones pourraient par exemple prêter à de stimulantes comparaisons avec le Mali. Le thème des élites et de leur reproduction reste encore largement à défricher.

BIBLIOGRAPHIE

A

Abdi, Ali, 2005, Reflections on the Long Struggle for Inclusion : The Experience of People of African Origin, in Tettey, Wisdom et Pupilampu, Korbla (éd.), *The African Diaspora in Canada : Negotiating Identity and Belonging*, Calgary, University of Calgary Press, p. 49-60.

Adelman, Howard ; Sorensen, John, 1994, *African Refugees : Development Aid and Repatriation*, Boulder, Westview Press, 294 p.

Aleinikoff, Alexander ; Klusmeyer, Douglas (dir.), 2002, *Citizenship policies for an age of migration*, Washington DC, Brookings Institution Press, 122 p.

Aleinikoff, Alexander, 2000, Between principles and politics : U.S. citizenship policy, in Aleinikoff, Alexander, Klusmeyer, Douglas (éd.), *From migrants to citizens : membership in a changing world*, Washington DC, Brookings Institution Press, p. 119-172.

Altbach, Philip ; Knight, Jane, 2007, The internationalization of higher education : motivations and realities, *Journal of Studies in International Education*, vol. 11, n°3-4, p. 290-305.

AMAP, 2010, *Notre Mali, 1960-2010 : « Maliba kera anw ta ye »*, Bamako, AMAP, 191 p.

Amselle, Jean-Loup, 1992, La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison, *Cahiers d'études africaines*, vol. 32, n°128, p. 629-642.

Amselle, Jean-Loup, 1990, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 257 p.

Amselle, Jean-Loup, 1987, Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali, *Politique africaine*, n°26, p. 63-72.

Amselle, Jean-Loup, Grégoire, Emmanuel, 1987, Complicité et conflits entre bourgeoisie d'État et bourgeoisies d'affaires au Mali et au Niger, in Terray, Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 23-47.

Amselle, Jean-Loup, 1985(a), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 227 p.

Amselle, Jean-Loup, 1985(b), Socialisme, capitalisme et précapitalisme au Mali (1960-1982), in Bernstein, Henry, Campbell, Bonnie, *Contradictions of accumulation in Africa*, Beverly Hills, Sage, p. 249-266.

Amselle, Jean-Loup, 1985(c), Le Wahabisme à Bamako (1945-1985), *Revue canadienne des études africaines*, vol. 19, n°2, p. 345-357.

Anctil, Pierre, 2005, Défi et gestion de l'immigration internationale au Québec, *Cités*, vol. 3, n°23, p. 43-55.

Andrade, Maureen, 2006, International students in English-speaking universities. Adjustment factors, *Journal of Research in International Education*, vol. 5, n°2, p. 131-154.

Andreas, Peter ; Biersteker, Thomas (éds.), 2003, *The rebordering of North America. Intergration and exclusion in a new security context*, New York, Routledge, 192 p.

Antoine, Philippe ; Dubresson, Alain ; Manou-Savina, Annie (éd.), 1987, *Abidjan « côté cours »*, Paris, Karthala, 274 p.

Antonius, Rachad ; Labelle, Micheline ; Rocher, François, 2007, Canadian Immigration Policies : Securing a security Paradigm ?, *International Journal of Canadian Studies*, n°36, p. 191-212.

Appadurai, Arjun, 2005, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 334 p.

Arditi, Claude ; Janin, Pierre ; Marie, Alain (éd.), 2011, *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali*, Paris, Karthala, 384 p.

Arnold, Kathleen (éd.), 2011, *Anti-immigration in the United States : a historical encyclopedia*, Westport, Greenwood Press, 876 p.

Arab, Chadia, 2009, *Les Aït Ayad: La circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Rennes, Pur, 358 p.

B

Bâ, Amadou Hampaté, 1998 [1973], *L'étrange destin de Wangrin*, Paris, 10-18, 378 p.

Ba, Cheick Oumar ; Choplin, Armelle, 2005, Tenter l'aventure par la Mauritanie : migrations transsahariennes et recompositions urbaines, *Autrepart*, n°36, p. 21-42.

Bagayogo, Issiaka, 2007, La crise de l'enseignement supérieur au Mali, in Adebayo Olukoshi et Mohamed Chérif Diarra (dir.) *Enjeux du financement et de la planification de l'éducation en Afrique*, ADEA, Dakar, p. 20-32.

Bagayogo, Shaka, 1989, Lieux et théories du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 25, n°4, p. 445-460.

Bagayogo, Shaka, 1987, L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement », in Terray, Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris L'Harmattan, p. 91-122.

Bagayogo, Issiaka, 1982, *Émergence d'une bourgeoisie agraire au Mali : l'exemple des planteurs de la région de Bamako*, Paris, Thèse de doctorat en anthropologie de l'EHESS, 620 p.

Balandier, Georges, 1985, *Anthropo-logiques*, Paris, Le livre de poche, 319 p.

Banégas, Richard ; Warnier, Jean-Pierre, 2001, Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir, *Politique africaine*, n°82, p. 5-23.

- Barbieri, Magali; Ouellette, Nadine**, 2012, La démographie du Canada et des États-Unis des années 1980 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique, *Population*, vol. 67, n°2, p. 221-328.
- Baudais, Virginie ; Chauzal, Grégory**, 2006, Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani Touré, *Politique africaine*, n°104, p. 61-80.
- Bayart, Jean-François**, 2013, Faire des sciences sociales, un acte de création, in Hunsmann, Moritz et Kapp, Sébastien (dir.), *Devenir chercheur. Écrire une thèse de sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 333-348.
- Bayart, Jean-François ; Warnier, Jean-Pierre**, 2004, *Matière à politique. Le pouvoir, les corps et les choses*, Paris, Karthala, 256 p.
- Bayart, Jean-François**, 1999, L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion, *Critique internationale*, n°5, p. 97-120.
- Bayart, Jean-François**, 1995, L'Afrique invisible, *Politique internationale*, n°70, p. 287-299.
- Bayart, Jean-François ; Mbembe, Achille ; Toulabor, Comi (dir.)**, 2008 [1992], *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, 217 p.
- Bayart, Jean-François**, 2006 [1989], *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 439 p.
- Becker, Howard**, 2004, *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 179 p.
- Belkhodja, Chedly**, 2012a, La dynamique migratoire des étudiants internationaux et les politiques d'immigration dans cinq fédérations, in Belkhodja, Chedly et Vatz Laaroussi, Michèle (dir.), *Immigration hors des grands centres. Enjeux, politiques et pratiques dans cinq états fédéraux*, Paris, L'Harmattan, p. 139-157.
- Belkhodja, Chedly**, 2012b, *D'ici et d'ailleurs. Regards croisés sur l'immigration*, Moncton, Perce-Neige, 161 p.
- Belkhodja, Chedly (dir.)**, 2011, La migration internationale : l'émergence de l'étudiant mobile, *Diversité canadienne*, vol. 8, n°5, 116 p.
- Belkhodja, Chedly**, 2008, Autour d'un film : *Au bout du fil*, in Murphy, Terry, de Finney, James (dir.), *Nos diverses cités*, n°5, p. 144-148.

Belkhodja, Chedly, 2006, Une ville plus inclusive ? : le cas de Moncton au Nouveau-Brunswick, in Frideres, James (dir.), *Nos diverses cités*, n°2, p. 130-134.

Bensaad, Ali (dir.), 2009, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala, 448 p.

Bernaut, Florence ; Tonda, Joseph, 2000, Dynamiques de l'invisible en Afrique, *Politique africaine*, n°79, p. 5-16.

Bertaux, Daniel, 2010, *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 127 p.

Bertrand, Monique, 2011, *De Bamako à Accra. Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 376 p.

Bertrand, Monique, 2003, Mondialisation, marché foncier et dynamique locale à Bamako, Mali, in Osmont, Annik, Goldblum, Charles (dir.), *Villes et citadins dans la mondialisation*, Paris, Karthala, p. 151-167.

Bertrand, Monique, 2001, Dynamiques urbaines, composition toponymique : le cas de Bamako (Mali), in Rivière d'Arc, Hélène (dir.), *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Paris, Unesco, p. 250-272.

Bertrand, Monique, 1998, Ville en traverse, mobilité populaire, repérage urbain (Bamako, Mali), *Revue PArôle*, n°5/6, p. 81-111.

Bertrand, Monique, 1992, Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République, *Politique africaine*, n°47, p. 9-22.

Bertrand, Monique, 1990, Migrations internationales en Côte-d'Ivoire et investissements de retour au Mali, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°49, p. 89-98.

Bloemraad, Irene, 2013, Being American/becoming american : birthright citizenship and immigrants' membership in the United States, *Studies in Law, Politics and Society*, vol. 60, p. 55-84.

Bloemraad, Irene, 2012, *Understanding « Canadian Exceptionalism » in Immigration and Pluralism Policy*, Washington DC, Migration Policy Institute, 19 p.

Bloemraad, Irene, 2002, The North American naturalization gap : an institutional approach to citizenship acquisition in the United States and Canada, *International Migration Review*, vol. 36, n°1, p. 193-228.

Boka, Anicet, 2013, *Coupé décalé. Le sens d'un genre musical en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

Boltanski, Luc, 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 312 p.

Bondaz, Julien, 2013, Le thé des hommes. Sociabilités masculines et cultures de la rue au Mali, *Cahiers d'études africaines*, n°209-210, p. 61-85.

Borja, Simon ; Courty, Guillaume ; Ramadier, Thierry (dir.), 2013, Approches critiques de la mobilité, *Regards Sociologiques*, n°45-46, 264 p.

Borja, Simon ; Courty, Guillaume ; Ramadier, Thierry, 2012, *La mobilité serait un capital : doutes et interrogations*, Forum Vies Mobiles, disponible en ligne. URL : <http://fr.forumviesmobiles.org/controverse/2012/12/11/mobilite-comme-capital-488> (consulté le 9 août 2014).

Boudon, Raymond ; Bourricaud, François, 2004, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, Puf, 714 p.

Bourdarias, Françoise, 2009, Mobilités chinoises et dynamiques sociales locales au Mali, *Politique africaine*, n°113, p. 28-54.

Bourdieu, Pierre, 1993, Effets de lieu, in Bourdieu, Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, p. 249-262.

Bourdieu, Pierre, 1989, *La noblesse d'état : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 569 p.

Bourdieu, Pierre ; Passeron, Jean-Claude, 1985, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 189 p.

Bourdieu, Pierre, 1980, Le capital social, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.

Bourdieu, Pierre, 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit,

Bourgouin, Florence, 2011, Des individualistes globaux : ruptures et discontinuités dans les familles d'élites africaines transnationales, *Autrepart*, vol. 1, n°57-58, p. 299-314.

Boutin, Delphine, 2013, De l'école à l'emploi : la longue marche de la jeunesse urbaine malienne, *Formation emploi*, n°124, p. 23-43.

Brachet, Julien, 2007, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 322 p.

Bredeloup, Sylvie, 2014, *Migrations d'aventures. Terrains africains*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 141 p.

Bredeloup, Sylvie, 2014, Pluralité des parcours des étudiants ouest-africains en Chine, *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°13, p. 139-165.

Bredeloup, Sylvie, 2009, Les étudiants burkinabè de retour des pays arabes, in Mazzella, Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala, p. 361-377.

Bredeloup, Sylvie, 2008, L'aventurier, une figure de la migration africaine, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 2, n°125, p. 281-306.

Bredeloup, Sylvie, 2007, *La Diam'spora du fleuve sénégal. Sociologie des migrations africaines*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 300 p.

Brenner, Louis, 2000, *Controlling Knowledge. Religion Power and Schooling in a West African Muslim Society*, London, Hurst & Company, 343 p.

Bresser-Pereira, Luiz Carlos, 2009, Amérique Latine : de l'interprétation nationaliste à l'interprétation par la dépendance, *Revue Tiers Monde*, vol. 3, n°199, p. 533-546.

Bréville, Benoît, 2013, Immigration choisie à l'américaine, *Le Monde diplomatique*, juin, p. 12.

Brown, Philip, 1990, The 'Third Wave' : education and the ideology of parentocracy, *British Journal of Sociology of Education*, vol. 11, n°1, p. 65-85.

C

Canut, Cécile, 1995, Dynamique linguistique au Mali ou la diglossie revisitée, *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°36, p. 97-114.

Capps, Randy ; McCabe, Kristen ; Fix, Michael, 2011, *New Streams : Black African Migration to the United States*, Washington DC, Migration Policy Institute, 21 p. Disponible en ligne : <http://www.migrationpolicy.org/pubs/africanmigrationus.pdf> (Consulté le 24 juillet 2013).

Carlier, Jean-Yves, 2009, Existe-t-il un droit à la migration ? La cigogne et la maison, in Crépeau, François, Nakache, Delphine, Atak, Idil (dir.), *La complexe dynamique des migrations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009, p. 389-407.

Chattou, Zoubir ; Belbah, Moustapha, 2002, *La double nationalité en question. Enjeux et motivations de la double appartenance*, Paris, Karthala, 202 p.

Cheng, Liang-Hsuan, 2007, Choosing Canadian graduate schools from afar : East Asian students' perspectives, *Higher Education*, vol. 54, n°5, p. 759-780.

Choplin, Armelle, 2009, *Nouakchott. Au carrefour de la Mauritanie et du monde*, Paris, Karthala, 372 p.

Cissé, Pierre, 2009, Migration malienne au Cameroun : à la conquête du secteur informel, *Hommes et migrations*, n°1279, p. 38-51.

Clairmont, Donald ; Magill, Dennis, 1999, *Africville : The Life and Death of a Canadian Black Community*, Toronto, Canadian Scholars' Press Inc. (3^{ème} Éd.), 307 p.

Clausen, Edwin ; Birmingham, Jack, 1982, Chinese and African professionals in California : a case study of equality and opportunity in the United States, University Press of America, Washington, DC, 253 p.

Coenen-Huther, Jacques, 2004, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 174 p.

Cohen, Arthur ; Brawer, Florence ; Kisker, Carrie, 2013, *The American Community College*, San Fransisco, Jossey Brass, 592 p.

Connan, Dominique, 2014, *La décolonisation des clubs kenyans. Sociabilité exclusive et constitution morale des élites africaines dans le Kenya contemporain*, Thèse de Sciences politiques, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 618 p.

Cooper, Frederick, 2012, *L'Afrique depuis 1940*, Paris, Payot, 412 p.

Copans, Jean, 1981, Le débat sur l'expérience kenyane, *Le Monde Diplomatique*, novembre, p. 19-20.

Cortès, Geneviève ; Faret, Laurent, 2009, La circulation migratoire dans « l'ordre des mobilité », in Cortès, Geneviève, Faret, Laurent (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, p. 7-19.

Costa-Lascoux, Jacqueline ; du Cheyron, Patrick, 2004, Quand la recherche française investit les circulations migratoires, *Revue française des affaires sociales*, vol. 2, n°2, p. 181-205.

Coulibaly, Moussa Mary Balla, 2012, *Mali : la nation trahie*, Bamako, Donniya, 95 p.

Crépeau, François, 1986, Catégories d'immigrants et « niveaux d'immigration » au Canada : une politique volontariste, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n°2, p. 145-164.

Crockcroft, James, 2011, *Révolution et contre-révolution au Mexique (1910-2010)*, Paris, Syllepse, 157 p.

D

Daloz, Jean-Pascal, 2002, *Élites et représentations politiques : la culture de l'échange inégal au Nigeria*, Pessac, Pub, 175 p.

Daloz, Jean-Pascal, 1999, Les approches élitaires comme nécessaire antidote, in Daloz, Jean-Pascal (dir.), *Le (non)-renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, Centre D'études d'Afrique Noire, p. 13-31.

Daloz, Jean-Pascal, 1990, Voitures et prestige au Nigéria, *Politique africaine*, n°38, p. 148-153.

Daniel, Serge, 2012, *Al-Qaïda au Maghreb Islamique : l'industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard, 304 p.

Daniel, Dominique, 2003, La politique de l'immigration aux États-Unis, *Revue internationale et stratégique*, vol. 2, n°50, p. 147-155.

Darden, Joe ; Teixeira, Carlos, 2009, The African Diaspora in Canada, in Frazier, John, Darden, Joe, Henry, Norah (Éd.), *The African Diaspora in the United States and Canada at the Dawn of the 21st Century*, Binghamton, Global Academic Publishing, p. 13-34.

Daum, Christophe, 2002, Aides au retour volontaire et réinsertion au Mali : un bilan critique, *Hommes et migrations*, n°1239, p. 40-48.

De Gourcy, Constance, 2009, Partir pour revenir ou partir pour quitter ? Le projet d'études des étudiants algériens entre autonomie et attaches, in Mazzella, Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala, p. 97-115.

De Guibert-Lantoine, Catherine, 1992, Permanence et diversification de l'immigration au Canada, *Population*, vol. 47, n°1, p. 47-83.

De Haas, Hein, 2008, The myth of invasion. The inconvenient realities of African migration to Europe, *Third World Quarterly*, vol. 7, n°29, p. 1305-1322.

De Lagarde, Jean, 1998, *Initiation à l'analyse des données*, Paris, Dunod, 162 p.

De Singly, François, 2008, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 128 p.

Dedieu, Jean-Philippe, 2003, Les élites africaines, enjeu de la diplomatie scientifique des États-Unis, *Politique étrangère*, n°1, vol. 68, p. 119-131.

Delaunay, Daniel ; Fournier, Jean-Marc, 2014, Mesurer le capital de mobilité pour évaluer les différenciations sociodémographiques et intra-urbaines de l'accessibilité. Le cas de la zone métropolitaine de Santiago du Chili, *Revue Tiers Monde*, n°218, p. 131-149.

- Dent, Gina** (dir.), 1998, *Black Popular Culture*, New York, The New Press, 373 p.
- Dezalay, Yves**, 2004, Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1-2, n°151-152, p. 5-35.
- Dezalay, Yves ; Granth, Bryant**, 2006, Les usages nationaux d'une science « globale » : La diffusion de nouveaux paradigmes économiques comme stratégies hégémonique et enjeux domestiques dans les champs nationaux de reproduction des élites d'État, *Sociologie du travail*, vol. 48, n°3, p. 308-329.
- Dezalay, Yves ; Granth, Bryant**, 2002, *La mondialisation des guerres de palais : la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Seuil, 504 p.
- Diakité, Drissa**, 2000, La crise scolaire au Mali, *Nordic Journal of African Studies*, vol. 9, n°3, p. 6-28.
- Diarrah, Cheick Oumar**, 1990, *Mali : bilan d'une gestion désastreuse*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- Diarra, Facoh Donki**, 2009, *Crime en mode majeur*, Bamako, Éditions Jamana, 223 p.
- Diarra, Ousmane**, 2007, *Pagne de femme*, Paris, Gallimard, 229 p.
- Diawara, Manthia**, 2007, *Bamako – Paris – New York*, Paris, Présence africaine, 278 p.
- Diaz Oliver, Lourdes ; Plat, Didier ; Pochet, Pascal**, 2008, Logiques d'usage et formes d'appropriation de la voiture en Afrique subsaharienne, in Clochard, Fabrice, Rocci, Anaïs, Vincent, Stéphanie (éds), *Automobilités et altermobilités, quels changements ?*, Paris, L'Harmattan, p. 199-211.
- Diaz Oliver, Lourdes ; Plat, Didier ; Pochet, Pascal**, 2002, Hiérarchie sociale, hiérarchie modale dans trois capitales africaines, in Bussière, Yves et Madre, Jean-Loup (Éds), *Démographie et transport: Villes du Nord et villes du Sud*, Paris, L'Harmattan, p. 289-315.
- Diminescu, Dona**, 2005, Le migrant connecté. Pour un manifeste épistémologique, *Migrations société*, vol. 17, n°102, p. 275-292.

Diop, Djibril, 2008, Émigration africaine en Amérique du Nord : l'exemple canadien, un cas à part, *Hommes et migrations*, n°1274, p. 168-180.

Doquet, Anne, 2013, L'ethnie : fantasme occidental et réalités culturelles, in Gonin, Patrick, Kotlok, Nathalie, Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (dir.), *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, p. 159-181.

Dougnon, Isaïe, non daté, Étude comparative des tendances migratoires des Sonraï et Dogons vers le Ghana, 22 p. Disponible en ligne : <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/research-projects-pdfs/african-migrations-workshops-pdfs/rabat-workshop-2008/isaie-dougnon-amw-08> (consulté le 17 juillet 2013).

Drescher, Martina, 2008, La diaspora africaine au Canada : le cas des francophones à Montréal et à Toronto, *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 28.2, p. 28-66.

Dubucs, Hadrien, 2009, *Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris*, Thèse de géographie, Université de Poitiers, 442 p.

Dumestre, Gérard, 2011, *Dictionnaire bambara-français*, Paris, Karthala, 1192 p.

Dumestre, Gérard ; Touré, Seydou, 1998, *Chroniques amoureuses au Mali*, Paris, Karthala, 312 p.

Dumestre, Gérard, 1979, *La Geste de Ségou, racontée par des griots bambara*, Paris, Karthala, 417 p.

Dupraz, Paule, 1994, Paroles de « dévalués », *Politique Africaine*, n°54, p. 117-125.

E

Ebin, Victoria, 2008, « Little Sénégal » contre la renaissance de Harlem : les immigrés sénégalais et la gentrification de Harlem, *Asylon(s)*, n°3, url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article712.html> (consulté le 8 juillet 2014).

Ebin, Victoria, 1990, Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane sénégalaise à New York, *Hommes et migrations*, n°1132, p. 25-31.

Elabor-Idemudia, Patience, 2005, Immigrant integration in Canada. Policies, programs and challenges, in James, Carl (dir.), *Possibilities and limitations. Multicultural policies and programs in Canada*, Halifax, Fernwood Publishing, p. 58-75.

Ettis, David, 2001, The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade : a Reassessment, *The William and Mary Quarterly*, vol. 58, n°1, p. 17-46.

F

Faist, Thomas, 2010, Towards transnational studies : world theories, transnationalisation and changing institutions, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n°10, p. 1665-1687.

Fanon, Frantz, 2002, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 312 p.

Fargettas, Julien, 2012, *Les Tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités, 1939-1945*, Paris, Tallandier, 382 p.

Fassin, Didier ; Morice, Alain ; Quiminal, Catherine (dir.), 1997, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La découverte, 278 p.

Fay, Claude, 1995, La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, n°137, p. 19-53.

Feiertag, Servaas, 2008, *Guide to legal research in Mali*, New York University School of Law, non paginé. URL : http://www.nyulawglobal.org/globalex/mali1.htm#_Legislation_%28Laws,_Jurisprudence (consulté le 27 juin 2014).

Findlay, Sally, « Mali : seeking opportunity abroad », in *Migration Information Source*, Migration Policy Institute. Washington, DC, n°28, 2004.

Foner, Nancy, 2002, *From Ellis Island to JFK: New York's two great waves of immigration*, New Haven, Yale University Press, 352 p.

Fouquet, Thomas, 2011, *Filles de la nuit, aventurières de la cité. Arts de la citoyenneté et désirs de l'Ailleurs à Dakar*, thèse de doctorat en anthropologie sociale, Paris, EHESS, 683 p.

Fournier, Jean-Marc ; Raoulx, Benoît, 2003, La géographie sociale, géographie des inégalités, *ESO-Travaux et Documents*, n°20, p. 25-32.

Frémont, Armand ; Chevalier, Jacques ; Hérin, Robert ; Renard, Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

G

Garba Tapo, Abdoulaye, 2006, *Faantankin*, Bamako, Jamana, 233 p.

Garçon, François, 2011, *Enquête sur la formation des élites*, Paris, Perrin, 424 p.

Gary-Toukara, Daouda, 2014, De Dakar à New York. Récits de marins de l'Afrique francophone à la « découverte » de l'Amérique au tournant des années 1920, *Cahiers d'Études africaines*, vol. 1, n°213-214, p. 155-180.

Gary-Toukara, Daouda, 2013, La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne, *Politique africaine*, n°130, p. 47-68.

Gary-Toukara, Daouda, 2009, La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale, *Hommes et migrations*, n°1279, p. 12-23.

Gavelle, Julien ; Siméant, Johanna ; Traoré, Laure, 2013, Le court terme de la légitimité : prises de position, rumeurs et perceptions entre janvier et septembre 2012 à Bamako, *Politique africaine*, n°130, p. 23-46.

GEMDEV et Université du Mali (dir.), 2005, *Mali-France : regards sur une histoire partagée*, Paris, Karthala, 584 p.

Gérard, Étienne ; Cornu, Jean-François, 2013, Dynamiques de mobilité étudiantes Sud-Nord : une approche par les pôles internationaux de formation de l'« élite » scientifique mexicaine, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 42, n°2, p. 241-272.

Gérard, Étienne (dir.), 2008, *Mobilités étudiantes Sud-Nord. Trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris, Publisud, 379 p.

Gérard, Étienne, 2008, *La lettre et l'individu. Marginalisation et recherche d'intégration des « Jeunes Diplômés » bamakois au chômage*, in Marie, Alain (Éd.), *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, p. 203-248.

Gérard, Etienne, 1997, *La tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, Karthala, 283 p.

Gérard, Etienne, 1992, Entre État et populations : l'école et l'éducation en devenir, *Politique africaine*, n°47, p. 59-69.

Gervais-Lambony, Philippe, 1994, *De Lomé à Harare : le fait citadin*, Paris, Karthala, 472 p.

Gilroy, Paul, 2010, *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Amsterdam, 333 p.

Gintrac, Cécile, 2012, Géographie critique, géographie radicale : comment nommer la géographie engagée ?, *Carnets de géographes*, n°4, disponible en ligne : http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_04_04_Gintrac.php (consulté le 12 septembre 2014).

Goldner, Janet, 2012, *Obama in Mali*, New York, Building Bridges Press, 64 p.

Gonin, Patrick ; Kotlok, Nathalie, 2013, Maliens de l'étranger, in Gonin, Patrick, Kotlok, Nathalie, Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (dir.) *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, p. 201-225.

Gonin, Patrick ; Kotlok, Nathalie, 2012, Migrations et pauvreté : essai sur la situation malienne, *Ceriscope Pauvreté*, [en ligne], consulté le 22/04/2013, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/migrations-et-pauvrete-essai-sur-la-situation-malienne>

Gonin, Patrick, 2010, L'énigme spatiale des subsahariens, *Hommes et migrations*, n°1286-1287, p. 6-15.

Gonin, Patrick, 2008, Le sens du retour, *Altermondes*, n°6, p. 35.

Gonin, Patrick, 2001, Les migrations venants du bassin du fleuve sénégal vers l'Union Européenne, in *Facteurs d'émigration, politiques d'immigration*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lute contre le racisme, p. 57-86.

Gonin, Patrick, 1997, *D'entre deux territoires : Circulations migratoires et développement entre le bassin du fleuve Sénégal et la France*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille, 384 p.

Gordon, April, « The new diaspora : African immigration to the United States », in *Journal of Thirld World Studies*, 15 :1, 1998.

Granovetter, Mark, 1973, The strength of weak ties, *American journal of sociology*, vol. 78, n°6, p. 1360-1380.

Green, Nancy, 2008, La migration des élites. Nouveau concept, anciennes pratiques ?, *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n°42, p. 107-116.

Green, Nancy, 2002, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 138 p.

Green, Alan ; Green, David, 2005, Canadian Immigration Policy : The Effectiveness of the Point System and Other Instruments, *The Canadian Journal of Economics*, vol. 28, n°4b, p. 1006-1041.

Grégoire, Emmanuel, 1994, Démocratie, État et milieux d'affaires au Niger, *Politique africaine*, n°56, p. 94-107.

Grignon, François, 1996, Le débat kenyan revisité, *Cahiers d'études africaines*, vol. 36, n°143, 485-509.

Grossetti, Michel, 2006, L'imprévisibilité dans les parcours sociaux, *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n°120, p. 5-28.

Gueye, Abdoulaye, 2002, *Les intellectuels africains en France*, Paris, L'Harmattan, 278 p.

Guild, Elspeth ; Bigo, Didier, 2003a, Schengen et la politique des visas, *Cultures et conflits*, n°49, p. 5-21.

Guild, Elspeth ; Bigo, Didier, 2003b, Le visa : instrument de la mise à distance des « indésirables », *Cultures et conflits*, n°50, p. 82-95.

Gunder Frank, André, 1971, *Lumpen-bourgeoisie et lumpen-développement*, Paris, Maspero, 143 p.

H

Haddad, Saïd, 2007, Anciens et nouveaux parias. Des usages des migrations et du transit dans la politique libyenne, *Revue des mondes musulmans et de la méditerranée*, n° 119-120, p. 23-38.

Halli, Shiva ; Driedger, Léo (Eds.), 1999, *Immigrant Canada: Demographic, Economic, and Social Challenges*, Toronto, Toronto University Press, 358 p.

Halter, Marilyn, 1993, *Between race and ethnicity: Cape Verdean American Immigrants*, University of Illinois Press, Urbana-Champaign, IL, 268 p.

Harvey, David, 2010, L'espace comme mot-clé, in Harvey, David, *Géographie et capital*, Paris, Syllepse, p. 53-82.

Hassner, Pierre, 1998, L'Amérique. Théorie et pratique, *Études*, octobre, p. 293-303.

Hibou, Béatrice, 2011, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 298 p.

Hibou, Béatrice, 1998, Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (ou méfait) missionnaire, *Les études du CERI*, n°39, 46 p.

Hibou, Béatrice, 1997, Le « capital social » de l'État falsificateur, ou les ruses de l'intelligence économique, in Bayart, Jean-François, Ellis, Stephen, Hibou, Béatrice, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 167 p.

Hily, Marie-Antoinette, 2009, L'usage de la notion de « circulation migratoire », in Cortès, Geneviève, Faret, Laurent (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, p. 23-28.

Hily, Marie-Antoinette, 2006, Revenir, rester ou circuler ?, in Berthomière, William, Chivallon, Christine (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Karthala, p. 261-265.

Ho, Elaine Lynn-Ee, 2008, « Flexible citizenship » or familial ties that bind ? Singaporean transmigrants in London, *International Migration*, vol. 46, n°4, p. 146-175.

Hoare, George ; Sperber, Nathan, 2013, *Introduction à Antonio Gramsci*, Paris, La Découverte, 125 p.

Holder, Gilles, 2013, Un pays musulman en quête d'État-nation, in Gonin, Patrick, Kotlok, Nathalie, Pérouse de Montclos, Marc-Antoine (dir.) *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, p. 131-157.

Holder, Gilles, 2012, Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine. Un réformisme malien populaire en quête d'autonomie, *Cahiers d'études africaines*, vol. 2, n° 206-207, p. 389-425.

Holder, Gilles ; Olivier, Emmanuelle, 2005, Un mariage à Djenné : rituel et hiérarchies sociales. Situations ethnomusicologique, anthropologique ou politique ? In Leservoiesier, Olivier (dir.) *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Paris, Karthala, p. 141-163.

I

Illife, John, 2009, *Les Africains : histoire d'un continent*, Paris, Flammarion, 701 p.

J

Jézéquel, Jean-Hervé, 2005, Les enseignants comme élite politique en AOF (1930-1945), *Cahiers d'études africaines*, n°178, p. 519-543.

Jimenez, Estibaliz, 2009, L'immigration irrégulière et le trafic de migrants comme ultime recours pour atteindre le Canada : l'expérience migratoire des demandeurs d'asile, *Refuge*, vol. 26, n°1, p. 148-160.

Jones, Terry-Ann, 2008, L'intégration des immigrants jamaïcains à Toronto et à Miami, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n°1, p. 139-158.

K

Kabbanji, Lama ; Levatino, Antonina ; Ametepe, Fofu, 2013, Migrations internationales étudiantes ghanéennes et sénégalaises, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 42, n°2, p. 303-333.

Kane, Ousmane, 2011, *The Homeland is the Arena. Religion, transnationalism and the integration of Senegalese immigrants in America*, New York, Oxford university press, 336 p.

Kasinitz, Philip ; Mollenkopf, John ; Waters, Mary, 2002, Becoming American/becoming New Yorkers: Immigrant incorporation in a majority minority city, *International Migration Review*, vol. 36, n°4, p. 1020-1036.

Kaufmann, Vincent ; Maksim, Hanja, 2012, *La mobilité comme capital*, Forum Vies Mobiles, disponible en ligne. URL : <http://fr.forumviesmobiles.org/controverses/2012/12/11/mobilite-comme-capital-488> (consulté le 9 août 2014).

Kaufmann, Vincent, 2004, La mobilité comme capital ?, in Montulet, Bertrand, Kaufmann, Vincent (dir.), *Mobilité, fluidité... liberté ?*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, p. 25-41.

Kayser, Bernard, 1978, Sans enquête, pas de droit à la parole !, *Hérodote : l'enquête et le terrain*, 2, n°9, p. 6-18.

Kennedy, David, 1996, Can we still afford to be a nation of immigrants ?, *Atlantic Monthly*, 278, n°5, p. 52-68.

Keita, Boulaye, 2012, *Migrations internationales, investissements immobiliers et recompositions territoriales en Afrique de l'Ouest : le cas de Bamako*, Thèse de doctorat, Université Paris 7, 325 p.

Keita, Modibo, 2010, *La migration de haut niveau au Mali*, série : « CARIM-AS » n°2010/04, Robert Schuman Center for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI), Institut universitaire européen, 60 p.

Keucheyan, Razmig, 2013, *Hémisphère gauche. Une cartographie des nouvelles pensées critiques*, Paris, La Découverte (label Zones), 381 p.

Khan, Shamus Rahman, 2012, *Sociology of elites*, *Annual Review of Sociology*, n°38, p. 361-377.

Khan, Shamus Rahman, 2011, *Privilege. The making of an adolescent elite at St. Paul School*, Princeton, Princeton University Press, 232 p.

King, Russell, 2000, *Generalizations from the history of return migration*, in Ghosh, Bimal, *Return migration. A journey of hope or despair*, Genève, Organisation des Migrations Internationales, p.7-56.

Kohlhagen, Dominik, 2005, *Frime, escroqueries et cosmopolitisme. Le succès de « coupé-décaté » en Afrique et ailleurs*, *Politique africaine*, n°100, p. 92-105.

Konadu-Agyemang, Kwadwo ; Takyi, Baffour ; Arthur, John, 2006, *The New African Diaspora in North America: Trends, Community Building and Adaptation*. Lexington Books, Lanham, MD, 310 p.

Konaré Bâ, Adam, 1995, *Dictionnaire des femmes célèbres du Mali*, Paris, L'Harmattan, 520 p.

Konaré, Birama, 2010, *Les marguerites ne poussent pas dans le désert*, Bamako, Éditions Jamana, 104 p.

Konaté, Moussa, 1990, *Mali : ils ont assassiné l'espoir*, Paris, L'Harmattan, 144 p.

L

Labica, Thierry, 2010, *L'autre modèle anglo-saxon*, in Harvey, David, *Géographie et capital. Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse, p. 7-31.

Labussière, Olivier ; Aldhuy, Julien, 2008, *Le terrain ? C'est ce qui résiste*. Colloque

international *À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*, Arras, 18, 19 et 20 juin. [En ligne.] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00290459/fr/>

Lalou, Richard, 1996, Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise, in Coussy J. et Vallin J. (éd.), *Crise et Population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Les Études du CEPED, n° 13, Paris, p. 345-373.

Lange, Marie-France, 2003, École et mondialisation. Vers un nouvel ordre scolaire ?, *Cahiers d'études africaines*, n°196-170, p. 143-166.

Lange, Marie-France ; Diarra, Sékou Oumar, 1999, École et démocratie. L'« explosion » scolaire sous la 3^{ème} République au Mali, *Politique africaine*, n°76, p. 164-172.

Laurens, Sylvain, 2007, "Pourquoi et comment poser les questions qui fâchent ?" Réflexion sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec les imposants, *Genèses*, n°69, p. 112-127.

Le Sphinx, 2007, *ATT-cratie, la promotion d'un homme et de son clan. Tome 2*, Paris, L'Harmattan, 75 p.

Le Sphinx, 2006, *ATT-cratie, la promotion d'un homme et de son clan*, Paris, L'Harmattan, 147 p.

Leclerc-Olive, Michèle ; Scarfo Ghellab, Grazia ; Wagner, Anne-Catherine (dir.), 2011, *Les mondes universitaires face au marché : circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Paris, Karthala, 394 p.

Lecocq, Baz ; Mann, Gregory ; Whitehouse, Bruce ; Badi, Dida ; Pelckmans, Lotte ; Belalimat Nadia ; Hall, Bruce ; Lacher, Wolfram, à paraître, One Hippopotamus and Eight Blind Analysts : A multivocal analysis of the 2012 political crisis in the divided Republic of Mali, *Review of African Political Economy*, vol. 137.

Leferme-Falguières, Frédérique ; Van Renterghem, Vanessa, 2000, Le concept d'élites : approches historiographiques et méthodologiques, *Hypothèses*, p. 55-67.

Le Fur, Anne, 2007, *Pratiques de la cartographie*, Paris, Armand Colin, 125 p.

Lesourd, Céline, 2008, *Le mesrah*. Regard sur la « culture matérielle du succès » à Nouakchott, *L'année du Maghreb*, vol. 4, p. 325-338.

Lessault, David; Bauchemin, Chris, 2009, Ni invasion, ni exode: regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n°1, p. 163-194.

Lévy, Jacques, 2003, « Capital spatial », in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Lévy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), Paris, Belin, p. 124-126.

Lombard, Jérôme, 2012, Stratégies territoriales des États, mobilités individuelles et espaces transnationaux en Afrique de l'Ouest, in Leloup, Fabienne, Brot, Jean, Gérardin, Hubert (dir.), *L'État, acteur du développement*, Paris, Karthala, p. 227-242.

Lombard, Jérôme ; Ninot, Olivier, 2002, Impasses et défis dans le transport routier, in Diop, Momar-Coumba (dir.), *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p. 109-162.

Lowell, Lindsey, 2000, *H1-B Temporary Workers: Estimating the Population*, San Diego, The Center for Comparative Immigration Studies, 19 p. Disponible en ligne: <http://ccis.ucsd.edu/wp-content/uploads/2012/08/wrkg12.pdf>. (Consulté le 31 juillet 2013).

Ly, Ibrahima, 1997 (1982), *Toiles d'araignées*, Paris, Babel, 420 p.

M

Ma Mung, Emmanuel, 2009, Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité, in Dureau, Françoise, Hily, Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, PUR, p. 25-38.

Ma Mung, Emmanuel, 2009, « Figures et carrières de circulants », in Cortès, Geneviève, Faret, Laurent (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, p. 137-142.

Ma Mung, Emmanuel, 1999, La dispersion comme ressource, *Cultures et conflits*, n°33-34, p. 89-103.

Ma Mung, Emmanuel ; Dorai, Kamel ; Hily, Marie-Antoinette, 1998, La circulation migratoire. Bilan des travaux, *Migrations études*, n°84, p. 1-12.

Mainguay, Claire, 2013, Investissements étrangers et développement : le cas du secteur de l'or au Mali, *Mondes en développement*, vol. 2, n°162, p. 87-102.

Mambou, Elie, 2008, *La diaspora africaine aux États-Unis de 1960 à nos jours: intégration et/ou assimilation ?*, Thèse de civilisation américaine, Université de Tours, 629 p.

Manby, Bronwen, 2009, *Les lois sur la nationalité en Afrique. Une étude comparée*, New York, Open Society Institute, 120 p.

Manchuelle, François, 2004, *La diaspora des travailleurs soninkés (1848-1960)*, Paris, Karthala, 348 p.

Mann, Gregory, 2006, *Native sons : West African Veterans and France in the Twentieth Century*, Durham, Duke University Press, 344 p.

Marchandise, Sabrina, 2011, Vers une adaptation des pratiques étudiantes aux logiques du marché ? Les étudiants maghrébins en France, in Leclerc-Olive, Michèle, Scarfo Ghellab, Grazia, Wagner, Anne-Catherine (dir.), 2011, *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Paris, Karthala, p. 63-75.

Marcoux, Richard ; Gueye, Mouhamadou ; Konate, Mamadou Kani, 1995, La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako, in Ouedraogo, Dieudonné, Piché, Victor (dir.) *L'insertion urbaine à Bamako*. Paris, Karthala, p. 117-144.

Marie, Alain (éd.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, 438 p.

Marie, Alain, 1997, Avatars de la dette communautaire. Crise des solidarités, sorcelleries et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais), in Marie, Alain (éd.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, p. 249-328.

Martin, Denis, 1983, Les États-Unis ont-ils une politique africaine ?, *Politique africaine*, n°12, p. 3-9.

Martin, Susan, 2002, The attack on social rights : U.S. citizenship devalued, in Hanson, Randall, Weil, Patrick (éd.), *Dual nationality, social rights and federal citizenship in US and Europe*, New York, Berghahn Books, p. 215-232.

Martin, Olivier, 2009, *L'enquête et ses méthodes. L'analyse de données quantitatives*, Paris, Armand Colin, 128 p.

Martiniello, Marco ; Simon, Patrick, 2005, Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n°2, p. 7-18.

Mary, Kevin, 2013, Faire-part de mariage à Bamako (Mali) : la migration internationale comme enjeu de distinction sociale, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 57, n° 160, p. 7-24.

Mary, Kevin, 2012, *Partir plutôt que rester. Les jeunes maliens et les études supérieures à l'étranger : enquête par questionnaires dans les lycées de Bamako (Mali)*, Mémoire final du Diplôme d'Université (DU) SIGmage, université de Poitiers, 48 p.

Mary, Kevin, 2010, Entre la « forteresse Europe » et l'Amérique d'Obama. Le choix des États-Unis pour les ressortissants maliens, *Hommes et migrations*, n°1286-1287, p. 124-133.

Massey, Douglas, 1990, Social Structure, Household Strategies, and the Cumulative Causation of Migration, *Population Index*, n°56, p. 3-26.

Mazzella, Sylvie, 2014, *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, 127 p.

Mazzella, Sylvie (dir.), 2009, *La mondialisation étudiante : le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala, 404 p.

Mbembe, Achille, 2013, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 254 p.

Médard, Jean-François, 1992, Le Big Man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur, *L'année sociologique*, vol. 42, p. 167-192.

Michel, Marc, 2003, *Les Africains dans la Grande Guerre. L'Appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 302 p.

Michon, Sébastien, 2008, Les étudiants et le contrat première embauche, *Agora*, vol. 3, n°49, p. 64-76.

Mills, Wright, 2012, *L'élite au pouvoir*, Marseille, Agone, 612 p.

Monger, Randall ; Yankay, James, 2013, *U.S. Legal Permanent Residents : 2012*, Annual Flow Report, Department of Homeland Security, 6 p. Disponible en ligne : http://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/ois_lpr_fr_2012_2.pdf (consulté le 2 août 2013).

Monger, Randall, 2012, Non Immigrant Admissions to the United States : 2011, Annual Flow Report, Department of Homeland Security, 9 p. Disponible en ligne : http://www.dhs.gov/xlibrary/assets/statistics/publications/ni_fr_2011.pdf (consulté le 8 août 2013).

N

Niane, Boubacar, 1992, Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'État sénégalais dans la formation des cadres, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 95, p. 13-25.

Ndiaye, Mandiogou ; Robin, Nelly, 2010, Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest: une dynamique de régionalisation renouvelée, *Hommes et migrations*, n°1286-1287, p. 48-61.

Ndione, Babacar ; Lombard, Jérôme, 2004, Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retour : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes), *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°1, p. 169-195.

Ndoye, Amadou, 2003, *Les immigrants sénégalais au Québec*, Paris, L'Harmattan, 246 p.

Nwankwo, Nkem, 1999, *Ma Mercedes est plus grosse que la tienne*, Paris, Éditions du Rocher, 184 p.

O

Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 2008, La politique du terrain. Sur la production des données en socio-anthropologie, in Olivier de Sardan, Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Editions Académia, p. 39-104.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 1996, L'économie morale de la corruption en Afrique, *Politique africaine*, n°63, p. 97-116.

Ong, Aihwa, 1999, *Flexible citizenship. The cultural logics of transnationality*, Durham, Duke University Press, 322 p.

Opoku-Dapaah, Edward, 2006, African Immigrants in Canada : Trends, Socio-demographic and Spatial Aspects, in Konadu-Agyemang *et al.* (éd.), *The New African Diaspora in North America : Trends, Community Building, and Adaptation*, Lanham, Lexington Books, p. 69-93.

Opoku-Dapaah, Edward, 1997, Resettlement of Ghanaian Refugees in Metroplitan Toronto : a Study of Income and Economic Achievements, Thèse de doctorat non publiée, Toronto, York University, 605 p.

P

Parai, Louis, 1975, Canada's Immigration Policy, 1962-74, *International Migration Review*, vol. 9, n°4, p. 449-477.

Parant, Marc, 2001, Les politiques d'immigration au Canada : stratégies, enjeux et perspectives, *Les études du CERI*, n°80, p. 1-36.

Pellerin, Hélène, 2011, De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n°2, p. 57-75.

Peraldi, Michel (dir.), 2011, *D'une Afrique à l'autre. Migrations subsahariennes au Maroc*, Paris, Karthala, 156 p.

Petit, Agathe, 2002, L'ultime retour des gens du fleuve Sénégal, *Hommes et migrations*, n°1236, p. 44-52.

Petit, Véronique (éd.), 2007, *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, Éditions du CEPED, 208 p.

Philippe, Sébastien, 2009, *Une histoire de Bamako*, Brinon-sur-Sauldre, Éditions Grandvaux, 262 p.

Pian, Anaïk, 2009, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 237 p.

Pian, Anaïk, 2005, Aventuriers et commerçants sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés, *Autrepart*, n°36, p. 167-182.

Piché, Victor (dir.), 2013, *Les théories de la migration*, Paris, Ined éditions, 535 p.

Pinçon-Charlot, Monique ; Pinçon, Michel, 2012, *Les millionnaires de la chance. Rêve et réalité*, Paris, Payot, 267 p.

Pinçon-Charlot, Monique ; Pinçon, Michel, 2007, *Les ghettos du gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil, 294 p.

Pinçon-Charlot, Monique ; Pinçon, Michel, 2006, *Grandes fortunes : dynasties familiales et formes de richesses en France*, Paris, Payot, 428 p.

Pinçon-Charlot, Monique ; Pinçon, Michel, 2005, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, La Découverte, 121 p.

Pinçon-Charlot, Monique ; Pinçon, Michel, 2003, *La chasse à courre*, Paris, Payot, 354 p.

Poulantzas, Nicos, 1978, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, PUF, 300 p.

Pourtier, Roland, 2010, Regards géographique sur 50 ans d'indépendance africaine, *Bulletin de l'association des géographes français*, vol. 87, n°1, p. 3-14.

Q

Quiminal, Catherine, 2002, Retours contraints, retours construits des émigrés maliens, *Hommes et migrations*, n°1236, p. 35-43.

Quiminal, Catherine ; Timera, Mahamet, 2002, « 1974-2002, les mutations de la migration ouest-africaine », *Hommes et migrations*, n°1239, p. 19-32.

R

Rallu, Jean-Louis, 2007, L'étude des migrations de retour : données de recensement, d'enquête et de fichiers, in Petit, Véronique (éd.), 2007, *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris, Éditions du CEPED, p. 47-56.

Razy, Élodie ; Baby-Collin, Virginie, 2011, La famille transnationale dans tout ses états, *Autrepart*, vol. 1, n°57-58, p. 7-22.

Retailé, Denis, 2010, Au terrain, un apprentissage. *L'information géographique*, vol. 74, n°1, p. 84-96.

Ripoll, Fabrice ; Veschambre, Vincent, 2005, « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" », in Arlaud, Samuel, Jean, Yves, Royoux, Dominique (dir.), *Rural – Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Rennes, PUR, p. 467-483.

Rivière, Jean, 2008, Le vote pavillonnaire existe-t-il ? Comportements électoraux et positions sociales locales dans une commune rurale en cours de périurbanisation, *Politix*, vol. 3, n°83, p. 22-48.

Rochefort, Renée, 1984, Les classes sociales, l'État et les cultures en géographie sociale, *Revue de géographie de Lyon*, vol. 59, n°3, p. 157-172.

Rochefort, Renée, 1963, Géographie sociale et Sciences humaines, *Bulletin de l'association des géographes français*, n°314-315, p. 18-31.

Rochereau, Roselyne, 2009, La politique européenne des visas, in Migreurop, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, p. 28-30.

Rouch, Jean, 1956, Migrations au Ghana (Gold Coast), *Journal de la société des africanistes*, vol. 26, p. 33-196.

Rowlands, Michael, 1996, The consumption of an african modernity, in Arnoldi, Mary, Geary, Christraud, Hardin, Kris (Éd.), *African Material Culture*, Bloomington, Indiana University Press, p. 188-213.

Roy, Alexis, 2012, *Histoire des représentations paysannes au Mali. Pouvoirs politiques et syndicaux et privatisation de la filière cotonnière*, Thèse d'anthropologie, Paris, EHESS, 613 p.

Roy, Alexis, 2010, L'initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ?, *Politique africaine*, n°119, p. 87-105.

Roy, Alexis, 2005, La société civile dans le débat politique au Mali, *Cahiers d'études africaines*, n°178, p. 573-584.

S

Sana, Eros, 2013, L'armée malienne, entre instabilité, inégalités sociales et lutte de places, in Galy, Michel (dir.) *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La Découverte, p. 106-120.

Sanders, Lena, 1990, *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier, Reclus, 267 p.

Sayad, Abdelmalek, 2006, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 217 p.

Scarfò Ghellab, Grazia, 2007, Les écoles de gestion au Maroc et la culture transnationale, in Broady, Donald, Chmatko, Natalia, de Saint Martin, Monique (dir.), *Formation des élites et culture transnationale*, Paris-Uppsala, EHESS/Université d'Uppsala, p. 253-261.

Schatzberg, Michael, 2000, La sorcellerie comme mode de causalité politique, *Politique africaine*, n°79, p. 33-47.

Schnapper, Dominique, 2001, De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17, n°2, p. 9-36.

Schmidt di Friedberg, Ottavia, 1993, L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais, *Études internationales*, vol. 24, n°1, p. 125-140.

Scioldo-Zürcher, Yann, 2013, Migrations de retour et de rapatriements, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n°3, p. 7-10.

Séchet, Raymonde ; Keerle, Régis, 2009, Petites histoire des délicatesses de « l'équipe-de-géographie-sociale-de-la-France-de-l'Ouest » avec le territoire, in Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, Pur, p. 83-95.

Séchet, Raymonde ; Veschambre, Vincent, 2006, *Penser et faire de la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Pur, 400 p.

Siméant, Johanna, 2014, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala, 257 p.

Simon, Gildas, 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 255 p.

Simon, Gildas, 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 448 p.

Simon, Gildas, 1995, Recherches sur les migrations internationales dans le monde arabe au laboratoire MIGRINTER, in *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe*, Tome II. Tours, URBAMA (Fascicule de recherche n°28), p. 141-144.

Singer, Audrey ; Cheung, Ivan ; Friedmand, Samantha ; Price, Marie, 2001, *The world in a zip code : greater Washington DC as a new region for immigration*, Washington DC, Brookings Institution, 16 p.

Spire, Alexis, 2009, Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration vers la France, in Mazzella, Sylvie (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Karthala, p. 79-95.

Stefansson, Anders, 2004, Homecomings to the future: from diasporic mythographies to social projects of return, in Markowitz, Fran, Stefansson, Anders (dir.), *Homecomings: unsettling paths of return*, Lanham, Lexington Books, p.2-21.

Steiner, Béatrice, 2011, *Les cybercafés de Bamako. Les usages de l'Internet au prisme de la parenté et des classes d'âge*, Paris, Karthala, 288 p.

Stoller, Paul, 2002, *Money has no Smell. The Africanization of New York City*, Chicago, University of Chicago Press, 222 p.

T

Takougang, Joseph, 1995, Black immigrants to the United States, *Western Journal of Black Studies*, vol. 19, n°1, p. 50-57.

Tati, Gabriel, 2010, Student Migration in South Africa: A Special reference to the Youth from Francophone Africa, *Espaces, Populations et Sociétés*, n°2-3, p. 281-296.

Terrier, Eugénie, 2010, Mobilités spatiales/inégalités sociales : le cas de la mobilité internationale pour études, *ESO Travaux et documents*, n°30, p. 21-32.

Terrier, Eugénie, 2009, Les mobilités spatiales des étudiants internationaux. Déterminants sociaux et articulation des échelles de mobilité, *Annales de géographie*, vol. 6, n°670, p. 609-636.

Tessy, Bakary, 1990, *Les élites africaines au pouvoir : problématique, méthodologie, état des travaux*, Talence, Centre D'études d'Afrique Noire, 138 p.

Thriot, Céline, 2010, « Islam et espace public au Mali : une "société civile religieuse" très engagée », in Sadran, Pierre, Otayek, René, Darbon, Dominique (dir.), *Altérité et identité, itinéraires croisés. Mélanges offerts à Christian Coulon*, Bruxelles, Bruylant, p. 213-245.

Thriot, Céline, 1999, Sur un renouvellement relatif des élites au Mali, in Daloz, Jean-Pascal (dir.), *Le (non-) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, Talence, Centre d'étude d'Afrique noire, p. 135-154.

Tholé, Marie-Gaëlle, 2013, *Les filles à l'école au Mali. Langage, représentations et interactions*, Paris, L'Harmattan, 266 p.

Thomas, Kevin, 2011, What Explains the Increasing Trend in African Emigration to the U.S.?, *International Migration Review*, vol. 45, n°1, p. 3–28.

Tilly, Charles, 1994, *Stein Rokkan et les identités politiques*, New York, New School for Social Research, 20 p.

Tomasi di Lampedusa, Giuseppe, 2007 [1958], *Le guépard*, Paris, Seuil, 396 p.

Torpey, John, 1998, Aller et venir : le monopole étatique des « moyens légitimes de circulation », *Cultures et Conflits*, n°31-32, p. 63-100.

Toulabor, Comi, 2008 [1992], L'énonciation du pouvoir et de la richesse chez les jeunes « conjoncturés » de Lomé (Togo), in Bayart, Jean-François, Mbembe, Achille, Toulabor, Comi (dir.), *Le politique par le bas en Afrique noire*, Paris, Karthala, p. 115-126.

Trudel, Marcel, 1960, *L'esclavage au Canada français : histoire et conditions de l'esclavage*, Ottawa, Presses Universitaire Laval, 432 p.

U

Une Malgache, 1997, La grandeur de la France à l'aune d'un consulat, *Politique africaine*, n°67, p. 63-66.

Ungar, Sanford, 1998, *Fresh Blood : The New American Immigrants*, Champaign, University of Illinois Press, 416 p.

Urias, David ; Yeakey, Carol, 2009, Analysis of the US student visa system : misperceptions, barriers, and consequences, *Journal of studies in international education*, vol. 13, n°1, p. 72-109.

V

Varrel, Aurélie, 2008, *Back to Bangalore : étude géographique de la migration de retour des Indiens très qualifiés à Bangalore (Inde)*, Thèse de géographie, Université de Poitiers, 501 p.

Veschambre, Vincent, 2006, Penser l'espace comme dimension de la société. Pour une géographie de plain-pied avec les sciences sociales, in Séchet, Raymonde, Veschambre, Vincent (dir.), *Penser et faire de la géographie sociale*, Rennes, PUR, p. 211-227.

Vertovec, Steven, 2004, *Trends and impact of migrant transnationalism*, Working paper, University of Oxford, 78 p. Disponible en ligne : <http://www.cedir.fr/cedir2/wp-content/uploads/2012/07/VERTOVEC-Stephen-Migrant-Transnationalism-and-Modes-of-Transformation.pdf> (consulté le 14 avril 2014).

Vuarin, Robert, 1994, *L'argent et l'entregent*, Cahiers des Sciences humaines, vol. 30, n°1-2, p. 255-273.

W

Wade, Mathieu ; Belkhodja, Chedly, 2011, Managing a new diversity in small campuses, *Diversité canadienne*, vol. 8, n°5, p. 39-42.

Wagner, Anne-Catherine, 2011, Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°190, p. 4-9.

Wagner, Anne-Catherine ; Scarfo Ghellab, Grazia ; Lecler-Olive, Michèle (dir.), 2011, Introduction générale, in Lecler-Olive, Michèle, Scarfo Ghellab, Grazia, Wagner, Anne-Catherine (dir.), *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Paris, Karthala, 394 p.

Wagner, Anne-Catherine, 2010, Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures, *Regards Sociologiques*, n°40, p. 89-98.

Wagner, Anne-Catherine, 2007, La place du voyage dans la formation des élites, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°170, p. 58-65.

Wagner, Anne-Catherine, 2007, *Les classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 117 p.

Wagner, Anne-Catherine, 1998, *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*, Paris, PUF, 240 p.

Warnier, Jean-Pierre, 1993, *L'esprit d'entreprise au Cameroun*, Paris, Karthala, 312 p.

Waters, Mary, 2001, *Black Identities. West Indian immigrants dreams and american realities*, Cambridge, Harvard University Press, 432 p.

Weber, Serge, 2013, Traduire et lire Harvey : la pensée géographique par la brèche, *Echogéo*, n°22, p. 2-7.

Weber, Florence, 1995, L'ethnographie armée par les statistiques, *Enquête*, n°1, p. 153-165.

Weil, Patrick, 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la révolution*, Paris, Grasset, 480 p.

Whitehouse, Bruce, 2012, The Force of Action: Legitimizing the Coup in Bamako, Mali, *Africa Spectrum*, vol. 43, n°2-3, p. 93-110.

Whitehouse, Bruce, 2012, *Migrants and strangers in an African city : exile, dignity, belonging*, Bloomington, Indiana University Press, 288 p.

Wilson, Jill ; Habecker, Shelly, 2008, The Lure of the Capital City: An Anthropological Analysis of Recent African Immigration to Washington, DC, *Population, Space and Place*, n°14, p. 433-448.

Wright, Erik, 2014, Comprendre la classe. Vers une approche analytique intégrée, *Contretemps*, n°21, p. 3-15.

Y

Yale-Loehr, Stephen ; Papademetriou, Demetrios ; Cooper, Betsy, 2005, *Secure borders, open doors : visa procedures in the post-september 11 era*, Washington DC, Migrations Policy Institute, 192 p.

Yattara, Elmouloud, 2005, Les traitements différents des communautés africaines par les Français, in GEMDEV, *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, Paris, Karthala, p. 77-89.

Z

Zinn, Howard, 2002, *Une histoire populaire des États-Unis. De 1492 à nos jours*, Paris, Agone, 810 p.

RAPPORTS

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2013, *Faits et Chiffres 2012 : aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa, Département Recherche et Évaluation.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2012, *Faits et Chiffres 2011 : aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa, Département Recherche et Évaluation.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2011, *Faits et Chiffres 2010 : aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa, Département Recherche et Évaluation.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2010, *Faits et Chiffres 2009 : aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa, Département Recherche et Évaluation.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2009, *Faits et Chiffres 2008 : aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa, Département Recherche et Évaluation.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2011, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2012.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2010, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2011.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2009, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2010.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2008, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2009.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2007, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2008.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2006, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2007.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2005, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2006.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2004, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2005.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2003, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2004.

U.S. Department of Homeland Security (DHS), 2002, *Yearbook of Immigration Statistics*, Washington, D.C. : U.S. Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2003.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 2001, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 2003.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 2000, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 2002.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 1999, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 2002.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 1998, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 2000.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 1997, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 1999.

U.S. Immigration and Naturalization Service (INS), 1996, *Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, U.S. Government Printing Office: Washington, D.C., 1997.

ANNEXES

ANNEXE A: Documentation distribuée par M. Cheick Konaté, représentant de l'université de Moncton pour le Mali, aux élèves de classe de Terminale.



PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION

Pour les bacheliers :

- copie officielle /certifiée des bulletins ou relevés de notes des trois dernières années de lycée.
- copie officielle/certifiée de l'attestation du diplôme et des relevés de notes du baccalauréat.
- copie d'extrait d'acte de naissance
- formulaire complété et signé de la demande d'admission
- bulletin du premier trimestre de terminale (pour les élèves encore en terminale)
- Paiement de 100.000 CFA pour l'étude du dossier

Pour les universitaires désirant s'inscrire au programme de Maîtrise :

- relevés de notes de 10eme, 11eme et terminale
- relevé de note et attestation du bac
- copie d'extrait d'acte de naissance
- relevés de notes des classes universitaires de 1ere, 2eme, 3eme et 4eme année
- attestations des diplômes suivants : Deug, Licence, et maîtrise
- Deux lettres de recommandations
- CV

(A noter que toutes les copies doivent impérativement être certifiées)

MALI :
Hamdallaye ACI 2000
Immeuble ABK2
Bureau 116
Tel : 78767460 ou
63698080

CANADA :
66 Maple st.
E166A3, Moncton, Canada
Tel: 0015068787070
Email:
Cheick.Konate@umoncton.ca

DROITS DE SCOLARITÉ 2013-2014
POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DE 1^{ER} CYCLE
(PAYABLES EN DEVISES CANADIENNES)

CAMPUS DE MONCTON

<i>Nature des frais</i>	<i>Session d'automne</i>	<i>Session d'hiver</i>	<i>TOTAL</i>
Droits de scolarité	4 985,50 \$	4 985,50 \$	9 971,00 \$
Frais technologiques	41,50 \$ *	41,50 \$ *	83,00 \$ *
Association étudiante et Médias acadiens universitaires	96,50 \$	96,50 \$	193,00 \$
Installations culturelles et sportives	33,00 \$	33,00 \$	66,00 \$
Frais d'impression de documents officiels (sauf diplôme)	5,00 \$	5,00 \$	10,00 \$
Assurance-maladie et régime dentaire	1 607,70 \$	**	1 607,70 \$
TOTAL	6 769,20 \$	5 161,50 \$	11 930,70 \$

* Les étudiantes et les étudiants inscrits à un programme de Baccalauréat en ingénierie doivent acheter un ordinateur portable conforme aux modèles autorisés sur la liste publiée par la Faculté d'ingénierie. À ceci s'ajoute un frais technologique de 300 \$ (150 \$ par session) pour les logiciels et services technologiques associés au programme bloc-notes.

** Pour les étudiantes et les étudiants qui arrivent en janvier, les frais d'assurance-maladie s'élèvent à 1131,00 \$ et comprennent seulement le régime santé car le régime dentaire peut seulement être souscrit à la session d'automne débutant en septembre. Les frais connexes pour la session d'hiver pour ces étudiants s'élèvent donc à 6 292,50 \$.

ESTIMATION DES AUTRES FRAIS DE SUBSISTANCE

<i>Nature des frais</i>	<i>Estimation des coûts</i>
Matériel scolaire et livres	1 450 \$
Logement et nourriture	6 700 \$
Divers (frais d'installation, transport, vêtements et autres)	3 350 \$
TOTAL (basé sur l'année universitaire de septembre à avril)	11 500 \$

Préparé par le Registrariat du Campus de Moncton
Université de Moncton
Avril 2013

UNE GRANDE GAMME DE PROGRAMMES D'ÉTUDES OFFERTS PAR L'UNIVERSITÉ AU CANADA

PREMIER CYCLE

Administration

- .Administration des affaires-général
- .Bac appliqué en gestion des services financiers
- .Comptabilité
- .Finances
- .Gestion des opérations
- .Gestion internationale
- .Management
- .Marketing
- .Systèmes d'information organisationnels
- .Diplôme en administration des affaires

Arts et sciences sociales

- .Anglais
- .Arts dramatiques
- .Arts visuels
- .Arts visuels-orientation enseignement
- .B.A. multidisciplinaire
- .Bac appliqué en design d'intérieur
- .Economie
- .Etudes françaises
- .Etudes littéraires
- .Géographie
- .Histoire
- .Information-communication
- .Linguistique
- .Musique
- .Odysée humaine
- .Philosophie
- .Sciences politique
- .Sociologie
- .Traduction
- .Travail social

Droit

Foresterie

- .Sciences forestières

Ingénierie

- .Génie civil
- .Génie électrique
- .Génie mécanique

Sciences de la santé et services communautaires

- .Bac appliqué en intervention touristique
- .Education physique
- .Etudes familiales
- .Kinésiologie
- .Nutrition
- .Psychologie
- .Récréologie
- .Sciences infirmière

Sciences de l'éducation

- .Primaire
- .Secondaire

Sciences

- .Biochimie
- .Biologie
- .chimie
- .Informatique
- .Informatique appliquée
- .Mathématiques
- .Physiques
- .Sciences de la santé
- .B. Sc. Multidisciplinaire
- .Bac appliqué en sciences de laboratoire médical
- .Bac appliqué en techniques radiologiques
- .Bac appliqué en thérapie respiratoire

DEUXIEME CYCLE

- .Administration des affaires
- .Administration publique
- .Biochimie
- .Biologie
- .Chimie
- .Droit
- .Education (administration scolaire)
- .Education (enseignement)
- .Education (enseignement ressources)
- .Etude de l'environnement
- .Etudes littéraires
- .Français
- .Gestion des services de santé
- .Histoire
- .Informatique
- .Littérature canadienne comparée
- .Mathématiques
- .Nutrition-Alimentation
- .Orientation
- .Physique
- .Psychologie

- .Sciences appliquées (ingénierie)
- .Sciences du langage
- .Sciences forestières
- .Travail social

Programmes combinés

- .Juris Dotor et maîtrise en administration des affaires
- .Juris Doctor et maîtrise en administration publique
- .Juris Doctor et maîtrise en études de l'environnement

TROISIEME CYCLE

- .Education
- .Etudes littéraires
- .Sciences de la vie
- .Sciences du langage
- .Psychologie (profil professionnel)

MALI :

Hamdallaye ACI 2000
Immeuble ABK2
Bureau 116
Tel : 78767460 ou
63698080

CANADA :

66 Maple st.
E166A3, Moncton, Canada
Tel: 0015068787070
Email:
Cheick.Konate@umoncton.ca

ANNEXE B : Questionnaire distribué aux élèves de classe de Terminale lors de notre enquête.



Merci de prendre quelques minutes (15 min environ) pour répondre à ce questionnaire.

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'une thèse de géographie que je prépare à l'université de Caen. Dans mon étude sur les mobilités, **vo**tre **opinion m'intéresse beaucoup**. Ce questionnaire est **confidentiel et anonyme**. Ce n'est **pas un exercice scolaire**, autrement dit, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Mon travail est **indépendant**, ses résultats seront utilisés uniquement dans un **cadre scientifique**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à lever la main et me demander !

I. VOS MOBILITÉS PASSÉES

A.1. Avez-vous déjà quitté le Mali ?

- Oui Non (passez directement à la question B.1)

A.2. Si vous avez déjà quitté le Mali, pouvez-vous compléter ce rapide tableau ?

Indiquez simplement tous les pays étrangers dans lesquels vous êtes allé au cours de votre vie, en précisant à chaque fois la raison, la durée, le nombre de fois où vous y êtes allé et l'âge que vous aviez au moment de ces séjours à l'étranger.

Pays	Raison (ex : Vacances, travail des parents, etc.)	Durée (ex : une semaine, un mois, etc.)	Nombre de séjours (ex : 1, 2, 5, etc.)	Votre âge au Moment des séjours (ex : de 8 à 12 ans, etc.)
Sénégal				
France				
Burkina Faso				
États-Unis				
Côte-d'Ivoire				
Espagne				
Canada				
Niger				
Chine				
Autres Pays :				

II. VOS MOBILITÉS FUTURES

B.1. Comptez-vous suivre des études supérieures ?

- Oui Non (précisez pour quelles raisons) :

Si vous avez répondu non, passez directement à la question C.1.

B.2. Si vous comptez suivre des études supérieures, quels sont vos vœux d'orientation pour l'année prochaine ?

Remplissez ce court tableau par ordre de préférence

	Pays	Université ou établissement	Discipline	Pour quelles raisons ?
Vœu n°1				
Vœu n°2				
Vœu n°3				

B.3. D'une manière générale, qu'est-ce que vos parents pensent de ces vœux ?

.....

.....

B.4.a. Est-ce que quelqu'un va vous aider à financer vos études ?

- Oui Non (passer directement à la question B.5.)

B.4.b. Si oui, précisez de qui il s'agit ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Mon père 2. Ma mère 3. Un oncle 4. Une tante
 5. Un de mes frères 6. Une de mes sœurs 7. Un(e) ami(e) de la famille 8. Autre (précisez) :

↳ Parmi eux, quelle personne va le plus contribuer à financer vos études ? (Ex : s'il s'agit de votre père: 1) :

B.5. Par quel(s) moyen(s) vos études vont-elles être financées ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Un prêt bancaire 2. L'aide financière de votre famille 3. Une bourse
 4. Mes propres économies 5. Un travail étudiant 6. Autre (précisez) :

↳ Quel sera le moyen principal de financement de vos études ? (Ex : s'il s'agit d'un prêt bancaire : 1) :

B.6.a. Connaissez-vous une (ou des) personne(s) dans la ville de l'université ou de l'établissement dans lequel vous souhaitez le plus suivre des études supérieures (vœu n°1) ?

- Oui Non (passer directement à la question C.1.)

B.6.b. Si oui, de qui s'agit-il ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Un membre de ma famille (précisez) : Un ancien voisin Un ami
 Une connaissance (précisez) : Autre (précisez) :

B.7. Allez-vous solliciter cette (ces) personne(s) ?

- Oui Non (passer directement à la question C.1.)

B.8. Si oui, pour quels types de demandes ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Des témoignages 2. Des conseils 3. Un travail
 4. Un hébergement 5. De l'argent 6. Autre (précisez) :

↳ Quelle demande principale allez-vous formuler ? (ex : s'il s'agit de surtout demander un travail : 3) :

III. VOTRE POINT DE VUE SUR LA MOBILITÉ

C.1. En l'absence de toute contrainte (financière, familiale, etc.), où souhaiteriez-vous étudier dans l'idéal?

Remplissez ce court tableau

Pays	Ville	Pour quelles raisons ?

C.2. Selon vous, partir étudier à l'étranger est :

- Très important
 Important
 Pas très important
 Pas important du tout

C.3. Pour quelles raisons ?

.....

.....

IV. POUR FINIR, QUELQUES QUESTIONS PLUS GÉNÉRALES

D.1. Vous êtes... Un homme Une femme

D.2. Vous êtes né en 19_____

D.3. Votre lieu de naissance :

D.4.a. Indiquer ci-dessous votre ou vos nationalités (s) : (ex : malienne, malienne et américaine, burkinabé, etc.)

.....

D.4.b. Si vous êtes de nationalité malienne, à quelle ethnie appartenez-vous ? (Ex : Peul, Bambara, Soninké, etc.).....

D.5. Au cours de cette année scolaire (2010-2011), quelle a été votre moyenne générale ? (Ex : 12/20).....

D.6. Comment estimez-vous votre niveau d'anglais ?

- Très bon
 Bon
 Mauvais
 Très mauvais

D.7.a. Avez-vous une religion ?

- Oui
 Non (passez à la question D.8)

D.7.b. Si oui, laquelle ? (Ex : musulmane, chrétienne, etc.)

D.7.c. Si oui, vous allez dans un lieu de culte (mosquée, église, synagogue, etc.) :

- Tous les jours
 Toutes les semaines
 Pour les grandes fêtes (Tabaski, Pâques, etc.)
 Jamais

D.8. Votre père est ... Monogame (une seule femme) Polygame (plusieurs femmes)

D.9.a. Avez-vous des frères et sœurs (de même père) ?

- Oui
 Non (passez à la question D.11.)

D.9.b. Si oui, combien avez-vous de frères et sœurs (de même père) ?

D.9.c. Si oui, parmi vos frères et sœurs (de même père), vous êtes le (ou la) :

- 1^{er} enfant (Aîné(e))
 Dernier enfant (Benjamin(e))
 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, etc. (Cadet(e))

D.10.a. Avez-vous des frères et sœurs (de même père) qui vivent ou ont vécu à l'étranger ?

- Oui
 Non (passez à la question D.11.)

D.10.b. Si vous avez des frères et sœurs (de même père) qui vivent ou ont vécu à l'étranger, pouvez-vous remplir ce tableau?

Indiquez simplement s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, leur âge, le pays où ils sont aujourd'hui ou bien celui où ils ont vécu un certain temps (minimum 1 an), la raison pour laquelle ils y sont ainsi que le temps qu'ils ont passé là-bas.

Sexe H ou F	Âge	Pays	Raisons (ex : études, travail, etc.)	Combien de temps ont-ils passé là-bas ? (Ex : 2 mois, 12 ans, etc.)

D.11. Pouvez-vous remplir ce rapide tableau sur vos parents ?

	Père	Mère
Activité/profession (Ex : avocat, secrétaire retraitée, etc.)		
Sont-ils fonctionnaires (s'ils travaillent dans le secteur public comme les Ministères ou l'Administration malienne) ou salariés du secteur privé (s'ils travaillent pour une entreprise privée) ?		
Niveau d'études (certificat, master, jamais scolarisé, etc.)		
Si études supérieures, indiquez dans quelles disciplines ? (Ex : droit, économie, journalisme, etc.)		
Lieux d'études (Ex : Bamako, Paris, etc.)		
Nationalité(s) (Ex : malienne, malienne et ivoirienne, française, etc.)		
Lieu de naissance		

D.12. Quelle(s) langue(s) parlez-vous avec vos parents ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Bambara 2. Français 3. Songhaï 4. Anglais
 5. Soninké 6. Peul 7. Dogon 8. Autre (précisez) :

↳ **Quelle langue parlez-vous le plus avec vos parents ?** (Ex : si vous parlez surtout peul avec vos parents :)

D.13. Dans quel quartier résidez-vous à Bamako ? (Soyez le plus précis possible, ex : Faladié SEMA, Baco Djicoroni ACI, Badialan 3, etc.)

.....

D.14. Pouvez-vous compléter cette partie qui concerne votre habitation ?

<p>a. Avez-vous un jardin ou une cour ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, pouvez-vous le ou la décrire ? (ex : cour commune, gazon, piscine, etc.) </p> <p>b. Possédez-vous une antenne parabolique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, depuis combien de temps ?</p> <p>c. Avez-vous accès à l'Internet chez vous ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, depuis combien de temps ?</p> <p>d. Avez-vous des animaux domestiques ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, combien ?</p>	<p>e. Pouvez-vous compléter ce rapide tableau sur les caractéristiques de votre habitation en indiquant un nombre en face de chaque ligne?</p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre d'étages</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de chambres</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de climatiseurs</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'ordinateurs</td> <td></td> </tr> </table>	Nombre d'étages		Nombre de chambres		Nombre de climatiseurs		Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)		Nombre d'ordinateurs	
Nombre d'étages											
Nombre de chambres											
Nombre de climatiseurs											
Personnel de maison (boy(s), bonne(s), gardiens(s), nounou(s), etc.)											
Nombre d'ordinateurs											

D.15. Vos parents sont... Locataires Propriétaires Ne sait pas

D.16. Depuis combien de temps vivez-vous dans votre habitation actuelle ?

D.17.a. Vos parents possèdent-ils d'autres maisons ou appartements ?

Oui Non Ne sait pas

D.17.b. Si oui, combien en possèdent-ils ?

D.18.a. Vos parents possèdent-ils des parcelles de terrain ?

Oui Non Ne sait pas

D.18.b. Si oui, combien en possèdent-ils ?

D.19. Quel(s) mode(s) de transport utilisez-vous pour venir au lycée tous les jours ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Sotrama/dourouni 2. Voiture personnelle des parents 3. À pied 4. Votre voiture
 5. Voiture de fonction des parents 6. Moto 7. Taxi 8. Autre (précisez) :

↳ **Quel moyen de transport utilisez-vous le plus souvent pour venir au lycée ?** (Ex : si vous venez plutôt en moto : 6) :

D.20.a. Vos parents possèdent-ils une (des) voiture(s) ?

Pas de voiture Une voiture Plusieurs voitures

D.20.b. De quel(s) véhicule(s) s'agit-il ? (Soyez le plus précis possible, ex : Mercedes 190, Toyota RAV4, Peugeot 404, etc.)
.....

D.21.a. Où est-ce que vos parents font leurs courses alimentaires ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Dans les marchés (ex : Grand marché, marché de Médine, etc.) 2. Dans les supermarchés (ex : « La Fourmi », Azar Center, etc.)

↳ **Quel est l'endroit où vos parents font majoritairement leurs courses ?** (Ex : s'ils vont plutôt au marché : 1) :

D.22.a. Pratiquez-vous une (ou des) activité(s) sportive(s) extrascolaire(s) ?

Oui Non

D.22.b. Si oui, lesquelles ?

D.23.a. Quel(s) type(s) de musique écoutez-vous ? (Vous pouvez cocher plusieurs cases)

1. Musique malienne 2. Musique africaine (Mbalax, Coupé décalé, etc.) 3. Musique française
 4. Musique américaine 5. Autre (précisez) :

↳ **Quel type de musique écoutez-vous le plus ?** (Ex : si vous écoutez plutôt de la musique malienne :) :

D.24. Pendant votre temps libre, vous lisez :

- Tous les jours Régulièrement Rarement Jamais

D.25. En dehors de chez vous, vous portez des vêtements traditionnels (Pagnes, bazins, etc.) :

- Tous les jours Régulièrement Pour certaines occasions (Mariages, Baptêmes, etc.) Jamais

D.26. Dans quel hôpital votre famille a-t-elle l'habitude d'aller à Bamako ?**D.27. Pouvez-vous remplir ce rapide tableau sur vos grands-parents (du côté de votre père) ?**

	Votre Grand-Père	Votre Grand-Mère
Nationalité(s) (Ex : malienne, malienne et ivoirienne, française, etc.)		
Lieu de naissance		
Quelle était sa profession (comptable, ménagère, etc.)		
Niveau d'études (certificat, master, jamais scolarisé, etc.)		
Lieux d'études (Ex : Bamako, Paris, etc.)		
Lieu de vie actuel (ou lieu de décès)		

D.28. Tout bien considéré, et par rapport à votre avenir, vous êtes...

- Très optimiste Plutôt optimiste Plutôt pas optimiste Pas optimiste du tout

D.29. Et pourquoi ?

.....

Merci d'avoir consacré ces quelques minutes à ce questionnaire et de m'avoir aidé dans mon travail de recherche !

Avez-vous des remarques, réactions, critiques sur le questionnaire ?

.....

Accepteriez-vous d'être contacté pour faire un entretien (entre 15 et 20 minutes maximum) ? (Si oui, veuillez indiquer vos coordonnées ci-dessous)

.....

.....

Si vous avez d'autres questions concernant cette étude, n'hésitez pas à me contacter par mail à l'adresse : kevin.mary@unicaen.fr.

ANNEXE C : Corrélations statistiques des variables testées dans le chapitre 4.

Indicateur testé	Valeur du Khi-2	Probabilité
Voyage(s) à l'étranger	246,34	< 0,0001
Nationalité(s)	167,98	< 0,0001
Pays d'études envisagé	475,86	< 0,0001
Langues parlées	107,11	< 0,0001
Possession de voiture(s)	438,58	< 0,0001
Mode de transport urbain	474,49	< 0,0001
Statut d'occupation du logement	112,07	< 0,0001
Possession de plusieurs logements	98,85	< 0,0001
Possession de parcelles de terrains	99,27	< 0,0001
Agrément habitation (Jardin/cour commune)	112,38	< 0,0001
Possession d'antenne parabolique	104,66	< 0,0001
Accès privé à l'Internet	264,90	< 0,0001
Nombre d'étage(s) habitation	144,96	< 0,0001
Nombre de climatiseur(s) habitation	296,21	< 0,0001
Personnel de maison	92,62	< 0,0001
Nombre d'ordinateur(s) habitation	264,32	< 0,0001

Source : enquête lycéens bamakois, 2011.

TABLES

TABLES DES FIGURES

Figure 3.1 : La Une du journal hebdomadaire d'informations bamakois <i>Soloni</i> , daté du 29 juillet 2011	98
Figure 3.3 : Prospectus pour une session d'information aux études à l'université de Moncton	112
Figure 3.4 : Stand de l'université de Moncton lors d'un salon de l'étudiant à Bamako	113
Figure 3.5 : Le « carré malien » à la soirée internationale de 2012	114
Figure 3.6 : Visite du président Amadou Toumani Touré à Moncton	119
Figure 3.7 : Plaquette du Centre culturel américain de Bamako	122
Figure 3.8 : L'ambassade des États-Unis au Mali	123
Figure 4.1 : Extrait de l'entête du questionnaire	150
Figure 4.2 : Extrait du questionnaire sur les questions de mobilités	150
Figure 4.3 : Extrait du questionnaire sur les conditions d'études	151
Figure 4.4 : Extrait du questionnaire sur la question du pays d'études idéal	152
Figure 4.5 : Extrait du questionnaire portant sur les études supérieures	152
Figure 4.6 : Extrait du questionnaire portant sur la profession des parents	154
Figure 4.7 : Publicité à Bamako pour gagner une villa ou des voitures (4X4)	156
Figure 4.8 : Extrait du questionnaire portant sur l'habitation des élèves	156
Figure 4.9 : Extrait du questionnaire portant sur le rapport à l'avenir des élèves	158
Figure 4.10 : Lycéens lors de l'administration du questionnaire dans six établissements	160
Figure 4.11 : Les lycéens et la mobilité internationale	163
Figure 4.12 : Part des pays visités par les élèves dans chaque établissement	165
Figure 4.13 : Les lycéens et leurs modes de transport urbains	180
Figure 4.14 : Arrivée à l'école et sortie des cours dans quatre lycées privés	182
Figure 4.15 : Méthode de traitement des données de l'enquête par questionnaires	191
Figure 4.16 : L'espace social des lycéens bamakois enquêtés	194
Figure 5.1 : Villa d'Ibrahim, élève au lycée français de Bamako	202

Figure 5.2 : Modibo, élève au lycée public <i>Askia Mohamed</i>	209
Figure 5.3 : Le « Versailles bamakois », villa d'un homme d'affaires	216
Figure 6.1 : Le président américain s'affiche dans la capitale malienne	241
Figure 6.2 : Ancrage malien à <i>Little Senegal</i> (2010)	269
Figure 7.1 : Exemple de faire-part de mariage bamakois déclinant des lieux géographiques	301
Figure 8.1 : Mamadou Yara à son bureau. Il pose devant le portrait de son père	341
Figure 8.2 : Affiche de campagne de Karim Keïta pour les élections législatives de 2013	346

TABLES DES CARTES

Carte 0 : Des terrains construits dans l'espace et dans le temps	20
Carte 1.1 : L'Afrique-Occidentale française en 1936	28
Carte 1.2 : Répartition des Maliens de l'extérieur en 2010	33
Carte 2.1 : Localisation des Maliens au Canada en 2011 par province et territoire (effectifs)	75
Carte 3.1 : Répartition des établissements publics d'enseignement supérieur en 2013 : « Bamako et le désert malien »	91
Carte 4.1 : Localisation des lycées enquêtés à Bamako en 2011	141
Carte 4.2 : Poids de chaque lycée bamakois dans l'échantillon final	161
Carte 4.3 : Choix des pays d'études des élèves	172
Carte 5.1 : Le Bamako des riches	213
Carte 6.1 : Liaisons aériennes internationales directes depuis l'aéroport de Bamako-Sénou en 2011	253
Carte 6.2 : Itinéraires aériens les plus rapides du Mali à l'Amérique du Nord (2014)	254
Carte 6.3 : L'emplacement stratégique de l'université <i>George Washington</i> dans la capitale fédérale américaine	277
Carte 7.1 : L'acquisition de la nationalité à travers le monde	289
Carte 7.2 : Inégales possibilités de déplacements en fonction des nationalités	292

TABLES DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Aires métropolitaines américaines avec la plus grande concentration d'immigrés africains en 2000	40
Tableau 2.1 : Critères de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés	62
Tableau 2.2 : Critères de sélection pour la catégorie des travailleurs autonomes	63
Tableau 2.3 : Agglomérations canadiennes avec la plus grande concentration d'immigrés africains en 2011	70
Tableau 2.4 : Population malienne dans les dix premières régions métropolitaines de recensement du Canada en 2011	75
Tableau 3.1 : Population étudiante au Mali de 1960 à 2010 et taux de croissance annuel moyen par période décennale	95
Tableau 4.1 : Coût d'une année d'études dans les établissements enquêtés (2011)	142
Tableau 4.2 : Administration du questionnaire et échantillon final	159
Tableau 4.5 : Nationalité(s) des élèves dans chaque établissement	167
Tableau 4.6 : Langues parlées par les élèves dans la sphère familiale	170
Tableau 4.6 : Véhicule(s) possédé(s) par les familles des élèves	178
Tableau 4.7 : Patrimoine immobilier des familles des élèves	184
Tableau 4.8 : Équipement de la maison et établissement d'inscription	186
Tableau 4.9 : Variables principales introduites dans l'ACM	191
Tableau 6.1 : Diplômes validés par les étudiants maliens de Moncton (2001-2014)	282

TABLES DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : La population immigrée africaine aux États-Unis de 1960 à 2006	36
Graphique 1.2 : Évolution du nombre annuel d'immigrants maliens aux États-Unis (1986-2012)	43

Graphique 1.3 : Répartition des immigrants maliens selon la catégorie d'admission aux États-Unis (2000-2012)	45
Graphique 1.4 : Évolution du nombre annuel de visas temporaires accordés par les autorités américaines à des ressortissants maliens (1998-2011)	48
Graphique 1.5 : Répartition des visas temporaires américains accordés aux ressortissants maliens selon le type de visa (1998-2011)	50
Graphique 2.1 : Évolution de la population immigrée africaine au Canada de 1960 à 2011	60
Graphique 2.2 : Répartition des entrées d'immigrants au Canada en 2012 selon la catégorie d'admission (demandeurs principaux et personnes rattachées)	67
Graphique 2.2 : Évolution de la population immigrée malienne au Canada de 1970 à 2011	72
Graphique 2.3 : Répartition des immigrants maliens selon la catégorie d'admission au Canada (2000-2012)	77
Graphique 2.4 : Évolution du nombre annuel de visas temporaires accordés par les autorités canadiennes à des ressortissants maliens (2000-2012)	79
Graphique 2.5 : Répartition des visas temporaires canadiens accordés aux ressortissants maliens selon le type de visa (2000-2012)	80
Graphique 3.1 : Population étudiante au Mali de 1960 à 2010	95
Graphique 3.2 : Population du Mali de 1960 à 2010	95
Graphique 3.3 : Évolution du nombre annuel d'étudiants maliens aux États-Unis et au Canada (1980-2011)	105

TABLES DES SCHÉMAS

Schéma 1.1 : Principaux modes d'entrées et de séjours des ressortissants africains aux États-Unis	35
Schéma 2.1 : Principaux modes d'entrées et de séjours des ressortissants africains au Canada	61
Schéma 6.1 : Procédures nécessaires à l'attribution d'un visa d'études (États-Unis, Canada, France)	249
Schéma 7.1 : Diffusion de la double nationalité dans la famille d'Aminata	304

TABLES DES ENCADRÉS

Encadré 1.1 : Extrait d'une décision de justice concernant une demande d'asile	46
Encadré 2.1 : Spécificité de la politique d'immigration du Québec	65
Encadré 3.1 : L'insertion des jeunes diplômés à travers le personnage de Marguerite	99
Encadré 3.2 : Élités « aristocratiques »/élités « modernes »	101
Encadré 4.1 : Discours de présentation aux élèves	148
Encadré 4.2 : Mode de saisie et de nettoyage des données	162
Encadré 6.1 : le Centre culturel malien du Bronx	268
Encadré 7.1 : L'acquisition de la nationalité américaine pour Manthia Diawara	293

TABLES DES MATIÈRES

Introduction générale	1
Pour une « géographie sociale des migrations maliennes ». Articuler géographie sociale et géographie des migrations	6
« L'intérieur » et « l'extérieur »	7
De la difficulté à catégoriser le social	12
Problématique et questionnements	16
Le terrain et ses méthodes	17
Plan	24
Première partie	
Qui sont les Maliens d'Amérique du Nord ?	25
Introduction de la première partie	26
Chapitre 1	
Approche historique et statistique de la migration malienne aux États-Unis	27
L'Amérique du Nord dans l'espace migratoire malien	27
<i>Une émigration d'abord héritée de la colonisation</i>	28
<i>Vers un espace migratoire mondialisé</i>	29
Perspectives historiques et tendances contemporaines de la migration africaine en Amérique	33
<i>Des esclaves aux immigrants</i>	33
<i>Une immigration récente</i>	36
<i>Des communautés africaines toujours plus présentes</i>	38
<i>Des pays d'origine qui se diversifient</i>	39
<i>Les grands centres urbains états-uniens : pôles d'installation privilégiés</i>	40
La migration malienne aux États-Unis : estimation de la population et modes d'entrées légaux	41
<i>L'impossible estimation ?</i>	41
<i>Mécanismes légaux d'arrivée des Maliens aux États-Unis :</i> <i>visas « immigrants » et « non-immigrants »</i>	43
<i>Les visas « non immigrant » comme mode d'entrée</i> <i>privilégié aux États-Unis</i>	48

Conclusion	53
Chapitre 2	
Les Maliens du Canada. Aspects statistiques et historiques	55
L'immigration africaine au Canada	56
<i>L'arrivée récente des immigrants africains</i>	59
<i>Un système de recrutement des immigrants socialement (très) sélectif</i>	62
<i>Origine géographique des immigrants africains</i>	69
<i>Des immigrants concentrés dans les grandes régions urbaines du Canada</i>	70
L'immigration malienne au Canada : estimations et modes d'entrées	71
<i>Les Maliens du Canada : diversité et limites des sources statistiques</i>	71
<i>Distribution spatiale des Maliens au Canada</i>	73
<i>Mécanismes légaux d'entrée des Maliens au Canada : visas « temporaires » et « permanents »</i>	76
<i>L'importance des visas « étudiants » parmi les visas temporaires</i>	78
<i>Diplomates et étudiants : les deux grandes figures des visiteurs temporaires au Canada</i>	81
Conclusion	83
Conclusion de la première partie	85
Deuxième partie	
Les attributs d'un groupe social en formation	87
Introduction de la deuxième partie	88
Chapitre 3	
« Envoyer ses enfants ailleurs ». Entre rejet du local et politiques d'attractions des États du Nord	89
Éléments d'analyse historique sur l'enseignement supérieur malien	90
<i>La débâcle éducative : genèse et discrédit du système d'enseignement supérieur</i>	92
<i>Impasses scolaires. La fin de l'école comme moyen d'élévation sociale ?</i>	97
<i>« Au début de la politique »</i>	100
<i>« Moi, j'envoie mes enfants ailleurs ». Les classes dominantes et la quête d'internationalisation des études supérieures</i>	102
Attirer les étudiants étrangers. Enjeux internationaux et acteurs locaux	107
<i>Des « ambassadeurs » pour le Canada</i>	110
<i>« Sessions d'orientations » pour les études aux États-Unis</i>	121
<i>Menaces sur le « pré carré » ?</i>	129
Conclusion	133
Chapitre 4	
Les études en Amérique du Nord à l'épreuve des appartenances sociales	135
Des questionnaires en « passation assistée » auprès de classes de Terminale	136
<i>Le choix des établissements</i>	137

<i>Des lycées « internationaux »</i>	138
<i>Des lycées privés</i>	139
<i>Des lycées publics</i>	139
<i>La négociation de l'enquête auprès des responsables d'établissements : un système scolaire à plusieurs vitesses</i>	142
<i>L'exigence de solidarité de réseau</i>	144
<i>Sur quelques éléments matériels d'organisation du protocole</i>	147
<i>Structuration et contenu du questionnaire</i>	149
<i>Les « 3 V » : la Villa, la Voiture et les Vergers</i>	155
<i>Caractéristiques de l'échantillon final</i>	158
Des modes de vies et des pratiques discriminantes	162
<i>Les « mobiles » contre les « assignés à résidence » ?</i>	163
<i>La fabrique des dispositions à la mobilité</i>	166
<i>Le français, langue des élites ?</i>	168
<i>Les études en Occident comme privilège</i>	171
<i>Les attributs du pouvoir</i>	176
<i>Voitures et prestige</i>	177
<i>Hiérarchies modales</i>	179
<i>Patrimoines familiaux immobiliers</i>	184
<i>La « villa » et son équipement</i>	186
<i>Deux mondes sociaux face à la légitimité du questionnaire ?</i>	188
Les structures de l'inégalité. Des cumuls de capitaux aux cumuls de handicaps	190
<i>La réalisation sociale dans l'extraversion</i>	193
Conclusion	197
Chapitre 5	
Les liens forts. Trajectoires familiales d'un groupe social en formation	199
<i>Des modes de vie privilégiés</i>	200
<i>« J'ai couru pour revenir » : liens distendus au « village »</i>	203
<i>Un tout petit monde</i>	205
<i>Le « haut » et le « bas » de la ville : distance sociale et violence des rapports sociaux</i>	210
<i>Les jeunes bamakois privilégiés : un groupe social homogène ?</i>	215
<i>La densité des réseaux de relations, une « assimilation réciproque des élites » ?</i>	220
<i>Enfants de grands commerçants, enfants de hauts fonctionnaires</i>	224
<i>Patrons et cadres</i>	227
Conclusion	231
Conclusion de la deuxième partie	233
Troisième partie	
Fragilités, incertitudes et inachèvement de la reproduction	235
Introduction de la troisième partie	236
Chapitre 6	
Partir étudier en Amérique du Nord. Entre imaginaires migratoires et principe de réalité	237
<i>L'Amérique dans l'imaginaire migratoire</i>	238
<i>L'impact des politiques migratoires françaises et européennes</i>	242

<i>L'Amérique du Nord plus tolérante ?</i>	247
<i>« En France, tout près »</i>	251
Étudier en Amérique du Nord : parcours finalisés, parcours détournés	256
<i>Boubacar</i>	258
<i>Ablaye</i>	259
<i>Les Maliens de New York</i>	262
<i>Les espaces de la présence malienne à New York</i>	266
<i>Parcours d'étudiants maliens dans l'enseignement supérieur américain</i>	270
<i>Moncton, ville étudiante au Canada</i>	279
Conclusion	283
Chapitre 7	
L'autre diplôme. Stratégies et enjeux autour de l'acquisition d'une double nationalité	285
L'Amérique du Nord, terre d'émigration	286
<i>« L'expérience canadienne »</i>	286
<i>Immigration et citoyenneté</i>	288
Opportunités sans contraintes : jeux et enjeux autour de la double nationalité	291
<i>L'éventualité du mouvement</i>	291
<i>« Tout le monde cherche la citoyenneté canadienne ici »</i>	296
<i>« Tu fais partie de ceux à qui on refuse le visa ? » : la remise en cause du statut social</i>	299
<i>La double nationalité, une affaire de familles</i>	302
<i>En quête de paradigmes</i>	308
Conclusion	313
Chapitre 8	
Incertitudes du retour. « Tenir son rang » dans un contexte volatil	315
Retours au pays	316
<i>Les nouveaux cadres du secteur privé ?</i>	318
<i>Tenir son rang</i>	321
<i>Des retours... définitifs ?</i>	324
La dynamique des réseaux de pouvoirs : élément de fragilisation des positions sociales	328
<i>Souleymane Diarra, où comment tout faire pour ses filles</i>	328
<i>Grandeur et décadence de la famille Koné</i>	333
<i>Les situations de rentes, un rempart à la « hantise de la chute » ?</i>	338
<i>Des parcours à l'étranger au service de carrières politiques locales ?</i>	344
<i>L'État comme rapport social, ou le « partage du gâteau »</i>	347
Conclusion	349
Conclusion de la troisième partie	351
Conclusion générale	353
Bibliographie	359

Annexes	397
Tables	409
Table des figures	410
Table des cartes	411
Table des tableaux	412
Table des graphiques	412
Table des schémas	413
Table des encadrés	414
Table des matières	415

LES ÉLITES MALIENNES EN QUÊTE D'AMÉRIQUE.

Migrations internationales pour études et enjeux d'une reproduction sociale inachevée.

Ce travail prend pour objet les migrations pour études dans les familles d'élites au Mali, en s'intéressant à l'Amérique du Nord, une destination relativement méconnue des migrations maliennes. L'analyse montre que la mobilité pour études aux États-Unis et au Canada relève d'un fort attrait parmi les élites et s'inscrit plus généralement dans des modes de vie tournés vers l'extérieur. L'acquisition de diplômes nord-américains ne suffit cependant pas à garantir au Mali la reproduction des familles membres de l'élite. Si effectuer des études à l'étranger permet éventuellement de se projeter dans un avenir ailleurs que dans l'espace national, l'étude montre que l'accès à l'État, comme itinéraire d'accumulation le plus efficace, relève de critères plus ambigus. Cette recherche repose sur une pluralité de matériaux empiriques et des terrains multi situés : enquête par questionnaires à Bamako et terrains investis sur un mode plus qualitatif au Mali, aux États-Unis et au Canada.

Mots-clés : inégalités sociales, migrations internationales, migrations étudiantes, élites, reproduction.

THE MALIAN ELITES IN SEARCH OF AMERICA.

International student migrations and incompleteness of social reproduction at stake.

This work explores student migrations within elite families in Mali. In particular, examining North America, which constitutes as an understudied destination of Malian international migrations. This study shows that academic mobility to the United States and Canada are appealing to the elites and more generally are part of a lifestyle turned towards the foreign environment. Nevertheless, back in Mali, obtaining North American degrees does not guarantee social reproduction among the members of elite families. Though studying outside of Mali may allow for the students to stay in Canada or the United States, this study highlights that working for the Malian State, which remains the best way to accumulate money in Mali, is based upon more ambiguous criteria. This research deploys several methodological techniques targeting a variety of places: a questionnaire was administered in Bamako, while qualitative fieldwork was conducted in Mali, Canada and the United States.

Keywords: Social inequalities, international migrations, student migrations, elites, social reproduction.

Spécialité: Géographie physique, humaine, économique et régionale.



UMR UMR 6590 CNRS

UMR UMR 7301 CNRS